

# **CONTES ET LÉGENDES DU JURA**

Transmission d'un patrimoine linguistique et culturel





**CONTES ET LÉGENDES DU JURA**  
**TRANSMISSION D'UN PATRIMOINE**  
**LINGUISTIQUE ET CULTUREL**

## **GLOSSAIRE DES PATOIS DE LA SUISSE ROMANDE**

La collection **Glossaire des patois de la Suisse romande** accueille des parutions en lien avec les langues historiques de la Suisse romande et l'identité culturelle et linguistique de cette région. Elle publie des documents originaux, des travaux de vulgarisation ainsi que des monographies et des recueils scientifiques en rapport avec ces thématiques.



**AURÉLIE REUSSER-ELZINGRE**

**CONTES ET LÉGENDES DU JURA**  
**TRANSMISSION D'UN PATRIMOINE**  
**LINGUISTIQUE ET CULTUREL**

**ÉDITIONS ALPHIL-PRESSES UNIVERSITAIRES SUISSES**

© Éditions Alphil-Presses universitaires suisses, 2021

Case postale 5

2002 Neuchâtel 2

Suisse

[www.alphil.ch](http://www.alphil.ch)

Alphil Diffusion

[commande@alphil.ch](mailto:commande@alphil.ch)

DOI: 10.33055/ALPHIL.03155

ISBN papier 978-2-88930-296-3

ISBN pdf 978-2-88930-297-0

ISBN epub 978-2-88930-298-7

Publié avec le soutien du Fonds national suisse de la recherche scientifique.

Cette publication a bénéficié du soutien de la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Neuchâtel.

Les Éditions Alphil bénéficient d'un soutien structurel de l'Office fédéral de la culture pour les années 2021-2024.

Illustration de couverture: Nicolas Sjöstedt

Ce livre est sous licence :



Ce texte est sous licence Creative Commons: elle vous oblige, si vous utilisez cet écrit, à en citer l'auteur, la source et l'éditeur original, sans modifications du texte ou de l'extrait et sans utilisation commerciale.

Responsable d'édition: Sandra Lena

*À la mémoire de Federica Diémoz,  
ma directrice de thèse trop tôt disparue*



## Remerciements

**M**es remerciements les plus sincères à Patrick Reusser, Ariane Elzingre, Alexis et Julie Reusser, Cyril Isnart, Suzanne Chappaz-Wirthner, Frédéric Duval, Yan Greub, Dorothée Aquino, Sandra Lena, Alain Cortat, Andres Kristol, Marie-Louise Oberli, Élisabeth Berchtold, Alessandra Bossone, Karen Cerrito, Maude Ehinger, Simon Gabay, Laure Grüner, Julie Rothenbühler, Maguelone Sauzet, Lorraine Fuhrer, Camille Legrand, Raphaël Maître, Chiara Marquis, Pierre Menetrey, Étienne Morel, Virginie Pasche, Raphaële Rasina, Michel Hauser, Éric Flückiger, Ellen Hertz, Julie Perrin, Hervé Munz, Andrea Jacot-Descombes, Thierry Wendling, Gilbert Lovis, Édith Montelle, Nicolas Sjöstedt, Nathalie Fleury, Sophie Krummenacher, Christophe d'Epagnier, Frédéric Geiser et aux rédacteurs du Glossaire des patois de la Suisse romande.

Aux Bibliothèques de la Bourgeoisie de Berne, du Musée jurassien d'art et d'histoire de Delémont, des Archives littéraires suisses et de la Société suisse des traditions populaires à Bâle.

Aux patoisants de l'Amicale des Aidjolats, de l'Amicale des Taignons, de ceux du Voiyin (Société jurassienne d'émulation) et de la Cöbla du patouè de Ninda.

## Lai *Crouejatte*<sup>1</sup> és Aînes

**A**idon, les Aînes de Sint-Ochanne étint âtrement pus aînes que mitenaint. È ne vœulint pe po tos les diaîles allê raiccouédjê és écôles. Bîn y en é-t-é regouessint ren que de vouere enne *crouejatte*. Se ce n'était les prétes, le mère, le *sâtie*, niun ne couenniéchaît *piepe* ses lattres. Po que les aînats aipprenieuchînt vœulentie ai yére, le véye Maître d'écôle s'aivisé de yôs botê dains les mains enne grôsse *crouejatte* qu'è y aivaît écrit, d'aivô enne pieume d'oueye, les fôles de Bonfô et di Peutchaipatte, en patois di Vâ, de l'Aidjoue, de lai Montaigne vou des Ciôs-di-Doubs. Çoli piaîjêt taint és aînats que le maitîn, ès sâtint bés di yét sains qu'an aiyeuhe fâte de les récriê.

Allêtes vouere en lai Velle s'i vôs dis des mentes. Niun ne vos diré pus qu'è n'ât allê an l'écôle qu'an l'épâlou des tchievres vou an l'*allou* di dyenie. Les aînats aivînt che tiute, dains le temps, de pouéyè yére dains lai grôsse *crouejatte*, que le régent ne saivaît émondure de y écrire de novés recontes, che bîn qu'â djoué d'âdjed'hœûs vôs voites encoué fur les afaints, le maitîn et lai *vâprêe*, en allaint an l'écôle. È y é pouétchaint longtemps que lai *Crouejatte* és Aînes ât aivu breûlêe pai les Suédes. De lai tchaince qu'in *sâtie*, le pépé de mon rére-*papon*, é récrit totes les fôles qu'è n'avaît pe rébiès. I vos reconté an mon toué cées qu'étînt chus des feuillats que les aitchejons n'aivînt pe trop dévouerê.

---

<sup>1</sup> Tous les termes mis en italique des textes en dialecte présentés dans cet ouvrage sont repris dans le glossaire en fin d'ouvrage.

## **La Croisette des Ânes** **[habitants de Saint-Ursanne]**

Autrefois, les Ânes de Saint-Ursanne étaient autrement plus ânes que maintenant. Ils ne voulaient pas pour tous les diables aller étudier aux écoles. Il y en a qui vomissaient rien que de voir un abécédaire. Si ce n'étaient les prêtres, le maire, l'huissier, personne ne connaissait même ses lettres. Pour que les petits ânes [les enfants habitant Saint-Ursanne] apprennent volontiers à lire, le vieux maître d'école s'avisa de leur mettre dans les mains un gros abécédaire dans lequel étaient écrites, à la plume d'oie, les histoires à rire de Bonfol et du Peuchapatte, en patois de la Vallée [de Delémont], de l'Ajoie, de la Montagne [des Bois] ou des Clos-du-Doubs. Cela plut tant aux petits ânes que le matin, ils sautaient en bas de leur lit sans qu'on ait besoin de les gronder. Allez voir à la ville [Saint-Ursanne] si je dis des mensonges. Personne ne vous dira plus qu'il n'est allé à l'école que dans le couloir des chèvres derrière l'écurie ou dans l'«alloir» du grenier. Les petits ânes avaient si hâte, en ce temps, de pouvoir lire dans le gros livre que le régent [instituteur] n'arrivait pas à suivre pour écrire de nouveaux contes, si bien qu'au jour d'aujourd'hui, vous voyez encore courir [litt. fuir] les enfants, le matin et l'après-midi, en allant à l'école. Il y a pourtant longtemps que l'abécédaire des Ânes a été brûlé par les Suédois [pendant la guerre de Trente Ans, 1618-1648]. De la chance qu'un huissier, le grand-père de mon arrière-grand-père, a réécrit toutes les histoires qu'il n'avait pas oubliées. Je vous raconte à mon tour celles qui étaient sur des feuillets que les gerces [teignes qui rongent les étoffes et les papiers] n'avaient pas trop dévorés.





## Abréviations

- Afr. = ancien français (français écrit jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle).
- All. = allemand.
- AFS = GEIGER Paul, WEISS Richard *et al.* (1950-1995), *Atlas de folklore suisse*, 2 vol., Bâle: Société suisse des traditions populaires.
- ALS = Archives littéraires suisses, Berne.
- ATU = AARNE Antti, THOMPSON Stith, UTHER Hans-Jürg (2<sup>e</sup> révision 1961, rééd. 1987), *The types of the folktale: a classification and bibliography: Antti Aarne's «Verzeichnis der Märchentypen»*, Helsinki: Academia Scientiarum Fennica.
- BBB = Bibliothèque de la Bourgeoisie de la ville de Berne.
- BDLP = Base de données lexicographiques panfrancophone (en ligne [www.bdlp.org](http://www.bdlp.org)).
- Dondaine = DONDAINE Colette (2002), *Trésor étymologique des mots de la Franche-Comté*, Strasbourg: Bibliothèque de linguistique romane.
- DMF = *Dictionnaire du Moyen Français* (1330-1500), ATILF-CNRS (en ligne [www.atilf.fr/dmf](http://www.atilf.fr/dmf)).
- DT = DELARUE Paul, TÉNÈZE Marie-Louise (2002), *Le conte populaire français: catalogue raisonné des versions de France et des pays de langue française d'outre-mer* (éditions en un seul volume), Paris: Maisonneuve et Larose.

- Encycl. = informations sur toutes sortes de connaissances scientifiques, historiques et sémantiques, complétant le lemme et sa/ses définition(s) dans le glossaire.
- év. = éventuellement.
- FEW = VON WARTBURG Walter (dir.) (1928-2002, puis refonte), *Französisches Etymologisches Wörterbuch*, Bonn & Bâle: Francke (25 tomes parus, en ligne <https://apps.atilf.fr/lecteurFEW>).
- Folk. = ce qui se rapporte au folklore (croyances, contes de tradition orale, coutumes, rites de passage, dictons, proverbes, comptines d'enfants).
- Germ. = germanique.
- GPSR = GAUCHAT Louis, JEANJAQUET Jules, TAPPOLET Ernest *et al.* (1924ss), *Glossaire des patois de la Suisse romande*, Neuchâtel & Paris: Attinger (actuellement jusqu'à la lettre G. En ligne <http://www.unine.ch/gpsr>).
- Lat. = latin.
- Litt. = littéralement.
- Loc. = locution.
- Mfr. = moyen français (français écrit des xv<sup>e</sup>-xvi<sup>e</sup> siècles).
- MJ = Musée jurassien d'art et d'histoire de Delémont.
- Oberli = OBERLI Marie-Louise (2006), *Djâsaie De Tchie Nos, Glossaire patois des Franches-Montagnes*, Saignelégier: Le Franc-Montagnard.
- Pierrehumbert = PIERREHUMBERT William (1920), *Dictionnaire historique du parler neuchâtelois et suisse romand*, Neuchâtel: Victor Attinger.
- SR = lexique français utilisé en Suisse romande.
- SSTP = Société suisse des traditions populaires, Bâle.
- Raj. = rajouter.
- TLFi = Trésor de la langue française informatisé (en ligne <http://atilf.atilf.fr>).
- Vatré = VATRÉ Simon (1947), *Glossaire des patois de l'Ajoie et des régions avoisinantes*, préface de Jules Surdez, Porrentruy: Société jurassienne d'émulation.

## Introduction

**I**l était une fois un roi, qu'on appelait Midas. Il régnait sur le royaume de Phrygie, qui s'étendait sur le plateau anatolien en Asie Mineure. Entre autres aventures, il rencontra Dionysos/Bacchus, le dieu du vin et des débordements de la nature, qui lui offrit de réaliser son vœu le plus cher. Midas demanda à ce que tous les objets qu'il toucherait fussent transformés en or. Le dieu réalisa son désir. Au début, Midas était le plus heureux des hommes, se croyant riche à jamais. Bien entendu, les boissons et les aliments qu'il touchait se figèrent aussi et devinrent impossibles à consommer. Midas, se rendant compte de son erreur, et craignant de mourir de faim et de soif, implora Bacchus de le délivrer de ce vœu malheureux. Le dieu l'entendit et lui conseilla de s'immerger dans une source, qui lui ôta ce détestable pouvoir magique.

Ce conte, tiré de la mythologie grecque et transmis jusqu'à nous par Hérodote et Ovide, a servi de réflexion à un groupe de chercheurs, ethnologues et linguistes, qui désiraient accompagner, analyser et déconstruire le débat public concernant la sauvegarde du patrimoine immatériel de l'humanité promue par l'UNESCO. Sauvegarder, est-ce fixer à jamais et donc détruire une évolution « naturelle »<sup>1</sup>, comme l'or de Midas? Construire une nouvelle identité? Enrichir et exposer au monde une culture locale? Notre travail de thèse fait partie intégrante du projet

---

<sup>1</sup> Nous indiquons entre guillemets les termes et les expressions qui nous paraissent polysémiques (suivant le rôle et la vision du locuteur qui l'emploie) ou dont le sens est sujet à discussion. Voir aussi Bourdieu et Chartier (2010: 35) à propos de l'emploi des guillemets qui sauve le sociologue par une distance d'objectivation.

FNS-Sinergia, «Intangible Cultural Heritage: the Midas Touch?», dirigé par la professeure en anthropologie Ellen Hertz<sup>2</sup>. Cette recherche en constitue le sous-projet B («Le conte traditionnel en Suisse romande: de l'oral à l'écrit et vice-versa») et a été parrainé par l'Institut d'ethnologie de l'Université de Neuchâtel, en collaboration avec les Universités de Bâle (Seminar für Kulturwissenschaft und Europäische Ethnologie) et de Lausanne (Institut d'anthropologie), le Musée d'ethnographie de la ville de Neuchâtel, le CNRS (Laboratoire d'anthropologie et d'histoire de l'institution de la culture, Paris) et la Haute École-Arc (Institut horlogerie et création, La Chaux-de-Fonds). Dans ce cadre, nous éditons de manière critique des matériaux manuscrits collectés dans une région francophone de la Suisse, le Jura, et assumons notre ambivalence, à savoir un regard critique ethnologique sur ce vaste programme planétaire de sauvegarde, en même temps qu'un travail dialectologique méthodique cherchant à préserver et à mettre en valeur la richesse linguistique et culturelle que nous laisse encore la dernière génération de locuteurs patoisants. Pour comprendre au mieux le contexte de volonté de transmission et de sauvegarde des patois<sup>3</sup> en Suisse romande, nous avons également mené des enquêtes sociolinguistiques auprès de groupes de patoisants jurassiens et, à titre de comparaison, auprès d'un groupe valaisan. Dans notre domaine de formation, la dialectologie, il n'est pas du tout évident ni traditionnel de se positionner face à son objet de recherche, qui nous paraît donné comme «naturel», «objectivable», contrairement aux sociologues, ethnologues et, depuis peu, aux historiens. En ce sens, ce travail est novateur. Notre position consiste donc en une injonction paradoxale (nous tenons ici un rôle actif de «patrimonialisatrice» mais posons également un regard critique sur cette pratique), comme le mentionnait l'historien Roger Chartier face

<sup>2</sup> «Intangible Cultural Heritage: The Midas Touch?» <<http://p3.snf.ch/project-127570>> et «Intangible Cultural Heritage in Switzerland: Whispered Words» <<http://p3.snf.ch/project-141927>>.

<sup>3</sup> Nous employons indifféremment les termes *dialecte*, *patois* et *parler* dans le sens que nous définissons ci-après: «système morphosyntaxique et lexical complet descendant du latin permettant de communiquer dans tous les domaines, usité la plupart du temps de manière orale dans une région définie, qui a historiquement évolué parallèlement à la langue française sur les mêmes territoires». En effet, en Suisse, les locuteurs et les dialectologues utilisent traditionnellement le terme *patois* sans aucune connotation péjorative, contrairement à l'usage en France (voir le TLFi, qui hiérarchise *langue*, *dialecte* et *patois*). Pensons aussi au titre de l'encyclopédie et dictionnaire suisse romand *Glossaire des patois de la Suisse romande*. De plus, en Suisse romande, le terme *dialecte* est souvent employé pour parler des dialectes alémaniques (GPSR 5, 678a, *dialecte*). Nous employons *langue* quand nous mentionnons le terme plus général de «langue d'oïl», ensemble dont sont issus les dialectes oïliques mais aussi le français. Nous utilisons ce terme également quand nous citons d'autres langues officielles européennes (italien, espagnol, allemand, etc.), et dans l'expression «langue maternelle» ou «langue de communication», qui peut être le patois pour certains locuteurs.

à Pierre Bourdieu, rappelant que pour les historiens, il n'est pas habituel de se situer soi-même par rapport à un objet historique<sup>4</sup>. Nous souscrivons à la vision de Roger Chartier quand il parle de fonction de l'histoire, qui est selon lui de «donner des racines, des références, des identités à celui qui peut-être en manque, aussi bien au niveau d'une communauté qu'au niveau d'une identité nationale»<sup>5</sup>. Nous adoptons ainsi la posture de l'historien face au sociologue, qui doit comprendre son implication dans une méthodologie/une formation devant laquelle normalement il s'efface. Bourdieu pensait que l'historien ne s'interroge pas assez sur la construction sociale et historique des découpages et des classifications qu'il tient pour des objets naturels et dont le sujet qui produit la connaissance est, en même temps, pris dans l'objet à connaître et à décrire<sup>6</sup>. Pour lui, «l'évident est toujours construit, à partir d'enjeux et de rapports de force»<sup>7</sup>. Par cette référence, nous assumons notre honnêteté intellectuelle, peut-être prise en porte-à-faux dans un réseau institutionnel.

Cette thèse est donc une thèse exemplaire. Bien entendu, pas dans le sens de «modèle à suivre» mais «qui démontre par l'exemple», une mise en abyme d'une méthodologie. Il s'agit d'un vrai travail d'interdisciplinarité portant un regard anthropologique sur l'analyse de la transmission d'un «patrimoine suisse», ainsi qu'un regard de romaniste sur ce que ce genre de texte peut apporter à la sauvegarde de notre héritage culturel, le patois et ce qu'il transmet. Par cette contribution, nous nous inscrivons dans le modèle des pratiques des philologues, la plupart du temps médiévistes, tout en essayant d'apporter un regard nouveau, qui concerne une langue encore vivante bien que peu représentée en linguistique romane. Nous pensons participer ainsi par ce travail d'édition à la mise en valeur de ce «patrimoine suisse», dont la réalité linguistique d'origine devient invisible en cas de traduction française<sup>8</sup>.

En Suisse, la situation linguistique est composite. En effet, officiellement, le pays dispose de quatre langues nationales : l'allemand, le français, l'italien et le romanche (langue latine qui se parle essentiellement dans le canton des Grisons). La situation réelle est bien plus complexe : premièrement, il faut différencier l'oral de l'écrit, car la plupart des locuteurs de ce pays sont bilingues ou vivent dans une situation diglossique. Par exemple, en Suisse allemande, les habitants parlent le dialecte alémanique local mais écrivent

<sup>4</sup> Bourdieu, Chartier (2010: 66).

<sup>5</sup> Bourdieu, Chartier (2010: 67).

<sup>6</sup> Bourdieu, Chartier (2010: 14, 17 et 20).

<sup>7</sup> Bourdieu, Chartier (2010: 28).

<sup>8</sup> Voir aussi Reusser-Elzingre (2017a).

en allemand. Deuxièmement, on observe la coexistence de plusieurs dialectes à côté de la variété standard et officielle d'une langue. C'est le cas de l'italien, du suisse allemand et du romanche. En Suisse romande également c'était le cas, mais les dialectes locaux – francoprovençal et oïlique jurassien – ont pratiquement disparu aujourd'hui, le prestige de la langue française ayant éliminé la variation diatopique<sup>9</sup>. La plus grande partie de la Suisse romande – Genève, Vaud, Neuchâtel, ainsi que les parties francophones de Fribourg et du Valais – appartient au domaine linguistique du francoprovençal, langue galloromane qui s'est développée dans un espace à peu près triangulaire au sud-est de la France, dans la zone de rayonnement des voies de transit alpin du Grand et du Petit Saint-Bernard, qui reliaient Aoste à Lyon. Le canton du Jura, en revanche, appartient au domaine d'oïl : les parlers jurassiens s'apparentent aux dialectes francs-comtois<sup>10</sup>. Ces langues dites « traditionnelles », disparues au début du xx<sup>e</sup> siècle dans les cantons de Genève, Vaud, Neuchâtel, sont encore utilisées par la dernière génération de locuteurs jurassiens, fribourgeois et valaisans. Elles forment une partie constituante du « patrimoine » linguistique de la Suisse romande.

Nous disposons actuellement d'un important corpus de manuscrits reflétant la tradition orale du canton du Jura. Il s'agit de contes et de récits inédits recueillis sur le terrain au cours des xix<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> siècles par un instituteur jurassien, Jules Surdez (1878-1964). Celui-ci récoltait ces contes lors de veillées et de rencontres informelles, situations ancrées dans la réalité quotidienne d'autrefois. Ce corpus comprend 831 contes et récits dits « traditionnels » en dialecte jurassien. Ceux-ci ont été recueillis oralement par un collecteur auprès de personnes « détentrices de patrimoine » au travers de leurs parents et de leurs pairs, mais qui n'en faisaient pas leur métier. Nous possédons des informations méthodologiques sur le travail du collecteur, fournies par le collecteur lui-même dans une édition<sup>11</sup>, par sa correspondance et son autobiographie, inédites à ce jour. Nous disposons également des informations concernant les pratiques du travail de la collecte, le lieu et la plupart des identités des conteurs, détails qui sont souvent absents dans les éditions de contes et de récits. Il faut souligner que les matériaux à étudier ne sont pas des ethnotextes ou des transcriptions phonétiques précises mais des réécritures de textes complets de la part de l'enquêteur. Le transfert à l'écrit d'une version

<sup>9</sup> Diémoz, Reusser-Elzingre (2014: 206).

<sup>10</sup> Kristol (1999).

<sup>11</sup> Surdez (1941-1942).

orale, sans le support d'un enregistrement, est un exercice difficile et exigeant : la tradition écrite exerce inévitablement une influence sur l'enquêteur.

Ce corpus nous confronte à une double marginalité dans le monde des lettres : premièrement, c'est une littérature dite « orale », jugée moins sérieuse que la littérature dite « écrite ». Deuxièmement, ces textes sont écrits en dialecte galloroman, parler sujet à la variation (diatopique et sans norme d'une graphie standardisée) et péjoré dans le monde francophone dont la langue, synonyme de prestige et de culture, est jugée « uniformisée » par une majorité de francophones. Notre hypothèse de départ propose que ces textes « marginaux » soient dignes d'attention, et qu'il soit tout à fait pensable de les éditer de manière scientifique, sous une forme bilingue. Nous voulons permettre aux textes dialectaux modernes de trouver leur place parmi les éditions scientifiques de textes en langue d'oïl. En effet, après la séparation « officielle » des langues entre français et dialectes (xvi<sup>e</sup> siècle), les textes dialectaux n'ont pas été jugés dignes de figurer parmi les éditions scientifiques<sup>12</sup>. Les philologues aussi ont dû défendre l'idée que la littérature médiévale présentait un intérêt pour la littérature et l'histoire de la langue et ainsi rendre ses lettres de noblesse à la variation. Les langues d'oïl modernes, ainsi que les motifs pan-européens présents dans la littérature orale, sont la succession des textes médiévaux, avec cependant du recul par rapport à la filiation de la langue, les *scriptae* médiévales n'étant pas les aïeules des dialectes écrits modernes. Nous nous situons dans cette évolution philologique, car nous considérons que nos textes sont déjà des textes « historiques », puisque datant du début du xx<sup>e</sup> siècle.

Nous avons donc pris le parti d'assumer notre fonction scientifique (édition dialectologique) et notre fonction sociale (transmission d'un patrimoine) par le biais d'un choix éditorial tranché en lien avec les questions patrimoniales : une édition bilingue d'un corpus restreint mais significatif de contes (33 récits), en prenant parti pour une traduction (en fonction du public voulu) la plus littérale possible. Cette traduction comprend des régionalismes en langue française de Suisse romande qui reflète « la musicalité » et la « territorialité » du dialecte. Le projet que nous développons ici semble aussi s'inscrire parfaitement dans l'optique des Conventions de 2003 et de 2005 de l'UNESCO visant la valorisation de l'identité culturelle, de l'image du pays et des valeurs transmises de génération en génération<sup>13</sup>.

<sup>12</sup> Remacle (1948 : 172) et *passim*; Piron (1978 : 1458).

<sup>13</sup> Bortolotto (2011, 2012<sup>2</sup> et 2013); Heinich (2009); Graezer Bideau (2012); Hertz (2015a); Lempereur (2008); Nielsberg (2011).





# **PREMIÈRE PARTIE**



# Chapitre 1

---

## Méthodologie

### 1.1 L'édition de textes oraux

Le souci apporté à l'édition des textes oraux est un gage du sérieux avec lequel on considère ceux-ci, sérieux comparable au travail des philologues éditant des textes anciens. Comme ces derniers, il faudra faire des choix face à la notion de variante et à la recherche du «texte authentique» (il n'existe pas de texte sans interprète, donc sans «déformation»). Une bonne méthodologie pour des problèmes tels que la graphie à utiliser, l'aménagement du texte, la lisibilité du manuscrit ou la mise en page a été proposée par Blanche-Benveniste, Jeanjean (1987). Le phénomène de la transmission peut être considéré comme un inconvénient regrettable ou un objet d'étude en soi (GUYOTJEANNIN, VIELLIARD 2001-2002).

D'après les spécialistes de la littérature orale, il existe plusieurs sortes d'éditions: une édition critique portant fidèlement la trace de toutes les indications verbales du conteur ou une édition remaniée dans une forme plus littéraire, plus agréable à lire pour le grand public, qui supprime les effets oraux (reprises, hésitations) et corrige les termes de lexique flous ou jugés trop régionaux. Le public doit être averti du cheminement parcouru entre le document de départ (avant-texte) et l'adaptation (DERIVE 1975 ; RUELLAND 1981). L'enquêteur est lui-même présent dans la situation d'énonciation et tente de la retranscrire de façon aussi riche que possible.

Le problème se pose en d'autres termes à l'analyste de récits récoltés par d'autres, qui se résout d'emblée à l'appauvrissement inévitable de son matériau de base et tente de retrouver une certaine densité en comparant les diverses versions, variantes et motifs qui se présentent à lui. Une transcription est une re-création, forme pernicieuse de l'illusion réaliste, qui cache tous les choix que l'on fait à cette occasion, en particulier ceux qu'impliquent le montage et la construction du système de l'énonciation écrite (GONSETH 1987). D'après Lejeune (1980), de telles transcriptions ne peuvent servir à une étude d'ordre linguistique. Nous pensons au contraire que les textes à notre disposition, bien que réécrits, peuvent servir de corpus linguistique dans la mesure où l'enquêteur est locuteur natif averti. Pour un bon exemple de contes édités de façon bilingue (francoprovençal-français) et annotés linguistiquement, voir Jeanjaquet (1907, 1908 et 1938). Voir aussi Chambon (2017a) pour une traduction d'un conte en oïlique recueilli à la même période que ceux de notre corpus (XIX<sup>e</sup> siècle).

## 1.2 Outils en dialectologie galloromane

Il existe peu de travaux scientifiques menés sur le franc-comtois et les parlers de l'est de la galloromania.

La spécialiste du franc-comtois de France était Colette Dondaine (1972, 1973, 2002) qui a également réalisé l'*Atlas linguistique et ethnographique de la Franche-Comté* (DONDAINE 1972-1991). Taverdet (1990) fait mention du franc-comtois dans son chapitre sur les parlers de l'est de la France. Il existe de bons glossaires locaux : Roussey (1894b), Vautherin (1896-1901), Garneret (1959), Juret (1913) et Contejean (1876). Pour la phonétique des parlers jurassiens, les *Tableaux Phonétiques* de Gauchat, Jeanjaquet, Tappolet (1925) fournissent une bonne vue d'ensemble, complétés par Jolidon (1940). Elzingre (2005), sur la base d'une analyse géolinguistique précise, dresse les frontières dialectales des différents micro-espaces jurassiens. Butz (1981) constitue la référence incontournable pour la connaissance de la morphosyntaxe du jurassien suisse. La thèse d'Ettmüller-Spiess (1978) ne concerne que le syntagme nominal et elle présente de nombreuses faiblesses méthodologiques. Lehmann (1994 et 1996) est le seul travail récent, pour un parler de la Suisse romande, qui intègre une approche sociolinguistique. En ce qui concerne le lexique, Vatré (1947) a collaboré avec Jules Surdez. Ce lexicographe amateur, né

à Vendlincourt (Ajoie) en 1888, a en effet élaboré un glossaire patois-français (basé sur d'anciens manuscrits de Gustave Amweg, François-Joseph Guélat, Antoine Biérix et Jules Surdez), qui reste la référence actuelle en la matière pour les patois jurassiens. Sa graphie francisée sert de modèle pour les auteurs patoisants actuels. Voir aussi Oberli (2006), glossaire décrivant le patois des Franches-Montagnes auquel nous avons collaboré. De plus, nous disposons non seulement des matériaux publiés du GPSR mais également de toute sa documentation manuscrite, le GPSR faisant partie de l'Université de Neuchâtel. Pour l'histoire des attitudes à l'égard des parlers jurassiens au cours du xx<sup>e</sup> siècle, voir Raval (1979); Henry (1994 et *passim*). Une étude sociolinguistique sur l'attitude du mouvement jurassien à l'égard de sa tradition linguistique autochtone a été publiée récemment (COTELLI KURETH 2015). Pour tout ce qui concerne Jules Surdez et le patrimoine oral jurassien, voir Piron (1978: 1490); Lovis (1984, 1987a, 1991, 2000); Montelle, Waldmann (1987); Goncerut (1987); Elzingre (2005).

### 1.3 Lien entre dialectologie romane et philologie médiéviste

Il conviendra de choisir celle des méthodes d'édition de textes anciens la plus appropriée à notre corpus, peut-être celle qui conviendrait lorsqu'on ne possède qu'un seul manuscrit (le cas du manuscrit unique: MÉNARD 2003: 65). Pour ce travail, nous sommes en présence de plusieurs variantes de ces contes réparties dans le temps mais il s'agit d'un seul copiste. En fait, nous nous trouvons au début de la chaîne diachronique, au moment où le transcritteur met de l'oral par écrit, puis se copie lui-même à des intervalles irréguliers, avant d'être repris par d'autres copistes (par oral ou par écrit). Nous sommes en face du « premier » manuscrit, en général introuvable pour des écrits médiévaux car trop de temps a passé depuis leur première écriture. D'après Rychner (1962) et Roques (1997), le philologue est avant tout un lecteur qui s'efforce de faciliter à d'autres lecteurs l'accès aux textes. Il les établit, il s'évertue à les comprendre lui-même et à fournir les instruments (notes, glossaires) qui permettront au lecteur de les comprendre, de les apprécier pour eux-mêmes et dans l'histoire de la littérature et des idées. Pourquoi utiliser le modèle des chartistes médiévistes pour des récits recueillis dès la fin du xix<sup>e</sup> siècle et non celui des éditeurs de textes en français

moderne ? Tout d'abord, il s'agit d'une langue non officielle et dont la graphie n'est pas normée. Il n'y a pas de tradition d'édition de texte pour cette période et la plupart des lecteurs n'ont pas de connaissances de ce parler. Même pour les dialectophones, il n'y a le plus souvent pas de tradition de lecture et d'écriture en dialecte. Nous sommes dans une société de l'écrit, il y a donc, dans nos représentations, supériorité de l'écrit cultivé sur l'oralité. Ces contes en dialecte sont donc deux fois stigmatisés : leur transmission est orale et non écrite, et la langue orale est souvent mal considérée. « Un autre caractère oppose le conte, ainsi que tous les genres de la tradition orale, aux œuvres littéraires issues de l'écriture : leur absence d'auteur » (BELMONT 1999 : 13). La détermination du foyer réel de l'œuvre est impossible, ce qui renforce le sentiment de n'être pas de la « littérature sérieuse ». Dans ce contexte, le rôle des dialectologues<sup>1</sup> est en train de changer. Spécialistes de la linguistique de terrain, ils étudient les patois actuellement parlés en Galloromania. Dans une vingtaine d'années, il sera devenu pratiquement impossible de trouver des locuteurs patoisants de langue maternelle. Les dialectologues seront donc devenus des « passeurs » de patrimoine, ils auront les clés d'accès à un monde totalement disparu, comme les médiévistes à l'heure actuelle. On sait que la littérature patoise naît à partir de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, au moment où les dialectes ont été définitivement réservés à la communication orale. Destinée à un public cultivé mais en principe local, cette littérature s'est développée en se fondant sur les valeurs de la familiarité, voire de la rusticité (VIELLIARD 2001 : 11).

Pour en revenir au lien entre l'objet de la linguistique médiévale et celui de la dialectologie moderne, nous rappelons ici que les langues d'oïl modernes résultent de l'évolution de la variation diatopique de l'espace linguistique depuis le Moyen Âge. Il s'agissait alors, d'après Greub et Chambon (2008 : 2555-2556), d'une « architecture à un seul étage ». Un seul système linguistique, variant diatopiquement, diaphasiquement et diastratiquement, connaissant deux codes d'expression, oral et écrit. À l'époque moderne, on parle d'une « architecture à deux étages des systèmes linguistiques », français standard et dialecte régional. Chacun d'eux est susceptible d'usages écrit et parlé, jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle. La diffusion du français est le passage d'une architecture à l'autre. Le passage d'un système à l'autre ne s'est pas fait du jour au lendemain et Greub et Chambon préfèrent parler de « moment logique »,

<sup>1</sup> Voir aussi Marzys (1978).

un changement de modèle utilisé par les linguistes pour décrire les faits. D'après eux, aussi longtemps que le français est perçu par les locuteurs comme en état de continuum avec les variétés vernaculaires, il est le modèle vers lequel tend tout écrit du domaine d'oïl. Il faut que se soit développée une conscience de la différence entre deux systèmes linguistiques et de leur rapport diglossique pour que puisse apparaître une littérature patoise. Celle-ci est un fait neuf au xvi<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>. Elle a été peu à peu «remisée au grenier», car l'élite littéraire a considéré la déchéance des dialectes au niveau social comme linguistique, le français devenant la langue écrite officielle. Marzys (1978 : 194) constate une rupture nette dans les mentalités : «Dans la Bibliographie [linguistique de la Suisse romande], les textes littéraires, à partir du xvi<sup>e</sup> siècle jusque et y compris le xx<sup>e</sup> siècle, se trouvent réunis dans le chapitre intitulé Littérature patoise.» À propos des formes écrites, nous savons depuis Remacle (1948 : 179-180) qu'il ne faut pas confondre les *scriptae* (graphie codifiée des textes écrits, souvent difficiles à localiser précisément) et les dialectes eux-mêmes (généralement bien localisables). En effet, la tradition écrite des dialectes après le xvi<sup>e</sup> siècle n'est pas la filiation de ces *scriptae* médiévales<sup>3</sup>. «Face à la scripta, dont le processus d'identification avec le français n'était pas achevé, apparaissent au xvi<sup>e</sup> siècle, dans le domaine francoprovençal comme dans le domaine d'oïl, des textes patois. Les auteurs de ces textes ne sont pas des incultes qui s'exprimeraient en patois par ignorance du français. Bien au contraire, ils semblent être, pour la plupart, des gens cultivés, et leurs productions ont pu être définies comme des amusements d'intellectuels, qui se servent du patois pour piquer la curiosité, par affectation de genre» (MARZYS 1978 : 204)<sup>4</sup>. Marzys (1978 : 213) relève aussi que

«formées dans des contextes culturels différents, ces deux traditions s'éteindront aussi chacune à sa manière : la scripta va s'identifier progressivement, par une évolution ininterrompue, avec la norme centrale, dans laquelle elle finira par se fondre lorsque l'école et l'État auront définitivement imposé, à l'ensemble des pays galloromans, une langue écrite standard ; les patois littéraires mourront de mort brusque lorsque

<sup>2</sup> Voir Greub, Chambon (2008 : 2555-2556), Remacle (1948 : 141, 168 et 172 et *passim*), Marzys (1978 : 193).

<sup>3</sup> Voir aussi Marzys (1978 : 196 et 206).

<sup>4</sup> Voir aussi Piron (1978 : 1459 et 1488) pour la vocation de la littérature patoise.

cette même langue standard se sera imposée dans l'usage oral, évinçant les patois parlés».

Nous pensons que l'édition de la littérature orale moderne dite « dialectale » se justifie d'autant plus qu'elle a des points communs avec la littérature en ancien français (fabliaux, lais et matière de Bretagne), sans préjuger de la qualité de l'écriture des auteurs. Vincensini (2000: 3) parle effectivement des motifs<sup>5</sup> présents dans les textes médiévaux en ces termes :

« Les traditions ethniques et culturelles rassemblent des histoires transmises de génération en génération aussi bien par l'écrit que par la voix, en vers comme en prose. Les éléments qui les constituent – ballades, épopées, légendes, contes, romans – se nourrissent de récits qui existent de façon autonome par rapport aux discours où ils viennent s'insérer. Passant de bouche à oreille, de l'expression orale au livre, ou inversement, ces récits traditionnels s'exposent à de multiples remaniements. Ils sont à la merci de l'imagination, des errances de la mémoire ou de la volonté transformatrice de la culture qui les adopte. Ils conservent cependant certains traits qui assurent leur identité. »

On peut dire que les textes dits de « littérature orale » en langue régionale sont en quelque sorte les descendants des textes médiévaux. En effet, bien que les *scriptae* ne soient pas les ancêtres des dialectes actuels, la langue, variant diatopiquement et graphiquement, ainsi que les motifs des fabliaux et lais médiévaux se retrouvent dans ces contes jurassiens. Il s'agit de contes ou de légendes orales mises par écrit, dans une langue sujette à la variation diatopique, et contenant des motifs communs à tout l'univers imaginaire occidental. Ce sont ces mêmes motifs qui ont traversé le temps, que l'on retrouve dans le *Roman de Renart* (épisode du puits), les fabliaux (le curé trompé, les époux qui se disputent), les *exempla* des sermons (le curé qui monte au ciel et voit les pêchés commis par ses ouailles) et, bien entendu, les motifs merveilleux tels qu'on les retrouve dans les lais médiévaux : cerf blanc, fée à la fontaine, autre monde dans lequel le temps cesse d'avancer, etc. Les textes attribués à Marie de France<sup>6</sup> mentionnent

<sup>5</sup> Pour une définition du « motif médiéval », voir Vincensini (2000: 2). Quelques motifs communs entre les contes de notre corpus et ceux présents dans les textes médiévaux : *interdit de la parole transgressée, fée à la fontaine, chasse de l'animal de couleur blanche, fausse morte, herbe magique qui guérit, mesnie Hellequin, royaume sans roi, serpente provocatrice, vœux exaucés*.

<sup>6</sup> Prologue des Lais, XII<sup>e</sup> siècle (éd. Walter 2000).



déjà la circulation des contes, qui passent constamment de l'oral à leur mise par écrit et inversement (nous traduisons) :

Des lais pensai k'oï aveie ;	J'ai pensé alors à des contes <sup>7</sup> que j'avais entendus ;
Ne dutai pas, bien le saveie,	Je ne doutais pas, je le savais bien,
Ke pur remembrance les firent	Que pour garder le souvenir
Des aveutures k'il oïrent	Des aventures qu'ils entendirent
Cil ki primes les comencierent	Ceux qui les commencèrent en premier les firent
E ki avant les enveierent.	Et les répandirent ensuite.
Plusurs en ai oï conter,	J'en ai entendu conter beaucoup,
Ne voil laisser nê oblïer ;	Je ne veux pas les laisser tomber dans l'oubli ;
Rimez en ai e fait ditié,	Je les ai rimés et rédigés,
Soventes fiez en ai veillé.	Souventes fois j'ai veillé
[...]	[...]
M'entremis des lais assembler,	J'entrepris de rassembler ces contes,
Par rime faire e reconter.	Les mettre en rimes et les raconter.

Pour nous, Jules Surdez suit la trace de ladite Marie de France, lorsqu'elle est allée collecter des contes populaires parmi son entourage et les a mis par écrit<sup>8</sup>.

## 1.4 Présentation des matériaux

### 1.4.1 Sources et corpus

Les manuscrits collectés par Jules Surdez sont actuellement déposés dans des archives réparties dans toute la Suisse, pour la plupart non cataloguées ni cotées (Bibliothèque de la Bourgeoisie de la ville de Berne, Archives des traditions populaires à Bâle, Musée d'art et d'histoire jurassien de Delémont, Archives littéraires suisses à Berne, Glossaire des patois de la Suisse romande

<sup>7</sup> Nous trouvons *lai* dans le texte original. À propos de son sémantisme, le TLFi en donne la définition suivante : « conte relativement court en octosyllabes et souvent marqué par le merveilleux ». Du lat. *laicus* (étym. discutée), devenu substantif autonome pour désigner une forme d'expression populaire (à côté de genres musicaux d'inspiration religieuse, créés par les clercs), une œuvre narrative au Moyen Âge, il rappelle à la fois les rapports que la littérature médiévale entretient avec la culture orale et ceux qui lient avec le folklore indo-européen.

<sup>8</sup> Bien que l'un et l'autre les aient remaniés différemment (Marie de France les a mis en rimes, Jules Surdez a gardé une syntaxe proche de l'oral).

15) Fôle des câtainnes  
 (Satois de Bonfol, en Ajori)  
 Le vîs n'avois pu <sup>conu</sup> ~~conu~~ s'te nom  
 d'Évart d'altorinnée de Coisatte, de Jeanne  
 à Cras Fèvre, vîs n'y avo pas p'edju grand  
 tchôs. Elle se baillait <sup>l'ouais</sup> ~~ait~~ des fions, d'avo  
 son fionguat de ribans d'avo lai tchoupe,  
 omban enne d'jume baichate.  
 Enn fôis qu'elle passait, vîs l'voim  
 cement de lai vîprie, à long di Braitou, elle  
 vîs lai Jeanne de ci Jeanne de <sup>1)</sup> Moulleé que  
 vîs en son honne, que vî retournait in  
 vîs pouéne: « Ne me <sup>3)</sup> le coude pu, s'è te p'oit,  
 Moulleé, ne fais que de me le <sup>4)</sup> p'afeli ».  
 Lai Coisatte, qu'allait stendu des man  
 nires d'avo lai fin, revîs pu allé dire en lai  
 Jeanne di Taitat: « Clilâime Ine, Mèli, so  
 qu'è <sup>1)</sup> s'è p'atchaint vîs! Ut ce que ci <sup>2)</sup> p'ouete-  
 tchin de Moulleé, ci <sup>2)</sup> vîs de Felat, ~~se d'avoit~~  
 en train de le coude en sai Jeanne, Jus qu'elle ne  
 se lèchecho, pus allé d'avo le <sup>3)</sup> P. Bonvaîd?  
 Fais vîs <sup>4)</sup> pouere Maryanne qu'raîlait,

Figure 1 : Manuscrit mis au propre par Jules Surdez. Début de la Fôle des câtainnes, milieu du xx<sup>e</sup> siècle, conservé à la Société suisse des traditions populaires, Bâle. Conte numéro 7 de la présente édition.

à Neuchâtel (GPSR)). Nous nous focalisons sur les contes et légendes, plus d'un millier récoltés, le travail de toute une vie<sup>9</sup>. Certains ont déjà été édités, en édition bilingue ou uniquement en traduction (SURDEZ 1941-1942; LOVIS 1984, 1987, 1991 et 2000; MONTELLE, WALDMANN 1987; MONTELLE 2010), mais pas de manière critique.

a) Archives publiques: les contes jurassiens recueillis par Jules Surdez (1878-1964) forment un ensemble de plus de 1 000 pièces et variantes en parler jurassien conservées sous forme manuscrite; les cahiers de Surdez sont disséminés dans diverses bibliothèques de Suisse. Ce corpus est le résultat d'une activité de recherche de plus de trente ans auprès de conteurs jurassiens. Les manuscrits sont en graphie francisée de type Vatré<sup>10</sup>, mais Surdez, correspondant et enquêteur du GPSR<sup>11</sup>, était familiarisé avec les exigences d'une transcription scientifique précise. Tous les témoins et les lieux de l'enquête sont indiqués. Surdez a cependant réécrit ces textes, de manière à les rendre agréables à lire à son public. Nous possédons quelques traces de ses notes prises «sur le vif» (voir ci-dessous, p. 41). La plupart de ces contes sont des *fôles*, à savoir des récits fantastiques transgressifs (voir ci-dessous le chapitre 1.4.3 *Types de récits*). Il y a également des récits comiques, la plupart du temps au détriment du diable, et quelques contes connus dans toute l'Europe (Le pont du diable, Le Petit Poucet, Les fées) mais racontés avec une coloration locale.

<sup>9</sup> Nous avons actuellement saisi de manière informatique 831 récits, dans lesquels nous pouvons effectuer des recherches lexicales.

<sup>10</sup> Les quelques amateurs écrivant en dialectes jurassiens se servent de cette graphie «françisante» depuis le travail glossairistique de Vatré (1947). Voir notamment son «Avant-propos» dans lequel il explique son procédé. Celui-ci a longtemps collaboré avec Jules Surdez, en partant de ses textes (rédigés et récoltés), et c'est de cette collaboration qu'est née cette graphie. Il s'agit d'utiliser les particularités graphiques du français écrit actuel (en gardant les lettres muettes étymologiques), et non d'une écriture phonologique, jugée trop difficile pour les lecteurs (Lovis 1987a: 30). Il est vrai que pour les langues d'oïl, la graphie est moins problématique que pour le francoprovençal, qui occasionne de nombreuses guerres de clochers entre les patoisants écrivains, notamment pour les concours d'écriture tels que celui organisé par la Fédération romande et internationale des patoisants (FRIP).

<sup>11</sup> Un **correspondant** était une personne originaire du village (un «indigène»), familiarisé avec le patois du lieu et la vie locale, à laquelle les questionnaires linguistiques et folkloriques du GPSR étaient envoyés. On lui laissait ainsi du temps pour remplir les fiches selon ses souvenirs, interroger son entourage, etc. Un **enquêteur** ou «auxiliaire compétent» était une personne formée à la transcription phonétique qui enquêtait dans un village dont il n'était pas originaire, afin de compléter les sources envoyées par les correspondants (les termes entre guillemets sont utilisés par le GPSR 1924-1933, tome I: 7-8. Voir aussi *Bibliographie linguistique du GPSR*, tome II, p. 197 et suivantes). Jules Surdez a été correspondant du GPSR pour Épauvillers, la commune de son enfance, et enquêteur pour le village des Bois, dans lequel il a séjourné lors de sa carrière d'instituteur.

- b) Archives privées : correspondance en français de Jules Surdez avec différentes personnes, dont son fils Denys et les rédacteurs du GPSR, à propos de sa méthode d'enquête. Autobiographie rédigée en parler jurassien, inédite.
- c) Matériaux publiés : par Jules Surdez lui-même, puis par Gilbert Lovis (SURDEZ 1941-1942; LOVIS 1987a avec un enregistrement sonore, 1991, 2000). Un certain nombre de contes ont également paru dans divers journaux locaux. Une trentaine d'enregistrements sonores de ses contes sont lus par des locuteurs natifs jurassiens (Radio Suisse Romande (RSR) Lausanne, entre 1953 et 1991). Nous pouvons également écouter la voix de Jules Surdez lisant un de ses contes, numérisation du document sonore publié par Gauchat *et al.* (1939). Certains des textes de Jules Surdez ont déjà été édités (SURDEZ 1941-1942), souvent en traduction française uniquement et remaniés par leurs éditeurs : Lovis (1984, 1987a, 1991, 2000); Montelle, Waldmann (1987); Montelle (2010). La RSR, en partenariat avec la Médiathèque de Martigny, en Suisse, a mis en ligne quelques récits lus par Jules Surdez lui-même (RSR 1951-1991), et dans diverses revues difficiles d'accès comme le *Bulletin pédagogique de l'Association des instituteurs catholiques du Jura*.

L'ensemble de ces matériaux permet de documenter encore la pratique de la transmission orale d'un savoir culturel et ethnographique de cette région linguistique. Contrairement aux recherches antérieures, la question de l'origine de ces contes ou les analyses de nature structurale sont secondaires pour nous. Dans une optique patrimoniale, notre intention est de documenter la variante jurassienne des récits ou des contes que nous possédons. En effet, certains motifs présents dans tous les contes occidentaux se retrouvent dans notre corpus, mais avec un ancrage local (DELARUE, TÉNÈZE 2002; BOAS 1940). La plupart des manuscrits à notre disposition ayant été recueillis à une époque où les enregistrements sonores de terrain étaient encore impossibles, nous ne possédons que les adaptations écrites des versions orales de la main de l'enquêteur.

### 1.4.2 Jules Surdez

Jules Surdez (1878-1964) était un instituteur originaire d'Ocourt dans le Clos-du-Doubs, où l'on parlait le patois ajoulot. Il s'est lancé dans une gigantesque collecte de folklore et de tout ce qui concernait sa langue

maternelle (contes, proverbes, chansons, jeux d'enfants, coutumes, etc.) dès qu'il a pris conscience de la menace d'extinction du patois. Lorsqu'on mentionne ce nom en terre jurassienne, il est apparemment assez connu pour qu'un journaliste du quotidien *L'Impartial* le cite simplement sous le nom de « Jules Surdez, le conteur » (ELZINGRE 2005 : 1). Il a commencé à récolter très jeune, dès le milieu des années 1890, car il aimait écouter les histoires racontées en patois par les clients du restaurant de ses grands-parents, et les mettait déjà par écrit. Écrivain lui-même, surtout de pièces de théâtre, il aimait romancer sa propre vie à la manière d'un conte, de sorte que l'on n'est jamais certain que ce qu'il raconte est tout à fait véridique (voir LOVIS 2000 : 31 pour plus de détails, notamment sur la légende de sa naissance, le départ de son père pour l'Amérique, la vie de famille difficile, les farces des habitants d'Ocourt, le rebouteux local qui lui racontait des farces, les histoires de chasse et de contrebande, son voyage au Mexique à la recherche de son père, sa rencontre avec le professeur Tappolet du GPSR, la naissance de ses huit enfants, etc.). Pour des repères bio-bibliographiques plus détaillés, voir ELZINGRE (2005 : 23-28).

Voici un extrait de son autobiographie inédite<sup>12</sup>, écrite uniquement en dialecte, dans laquelle il raconte l'abandon de sa mère par son père parti pour l'Amérique, et comment il vécut chez ses grands-parents, qui possédaient une auberge. On remarquera au passage les talents de conteur de Jules Surdez, car on se croirait presque dans un récit de Dickens (nous traduisons plus bas) :

« În soi d'herbâ, enne dozainne d'annèes aiprés lai dyierre de septante, enne djuene fanne, épâsse de trâs mois, que baillaît lai main en ses doux bouebats, qu'allint chus yôs trâs et quaitre ans, s'en allaît le long de lai vie que moinne, le long di Doubs, de Sint-Ouéchanne ai Ocoué. E fesâit aiche neût que dains lai painse d'enne noire vaitche et peus les brussâles, que montint di Doubs, étint che épâsses qu'en ne voyaît pe le doigt devant l'œîl. Lai fanne et les doux afaints grulint de pavou et de froid. L'ouere était dains lai côte. Les tchuattes raîlînt dains les petchus des bainçons de roitches. Des bouéres sâvaïdges djâsînt di nê dains les rôsés. Des tchîns aïbayînt chus les hâts. Lai mére et les petéts réssâtint tiaind qu'enne lâtre sâtaît dains l'Âve. Le saing yôs prenîaît le toué. Çoli yôs poétchaît dget. Els étint tot en pé de dgerenne. Les doux bouebats étint rudement sôles. Ès dreumînt quâsi en tchemenaint. Lai mére mœuraît aïtot de sanne. Es

<sup>12</sup> *En lai rive de l'Âve* « Sur les rives du Doubs », inédit et non traduit. Manuscrit conservé aux Archives littéraires suisses, Berne.

trînnînt les pies, ès bieutchînt ai tot bout de tchaimp. “Ç’ât encoé loin djunque tchie le papon et peus lai mînmin ?” que demaîndînt â retchâindge les doux frêrats. “Nian, mes petîngnats” que yôs réponjaît lai mère, “nôs sons bîntôt ai Sivoingnat... Voici dje Baintchefontaine. Ce que vôs ôtes ç’ât l’Âve que sâte aivâ l’éciuje...”

Lai vellatte était bîn mouetche. Les véyes fouerdges étînt veûdes. Les vâches ne virînt pus. Cman qu’èl aivaît pieût enne senainne de temps en ôyaît, dâs bîn loin, le bie de lai Cènie tchoire entre les roitches, le brut des gottes de Pontoye et de l’éciuje des Véyes-Mœulins. Mâgrê l’heure aittairdgie le raïssou était encoé chus lai raïsse et le mounnie dains le mœulîn laïvoué qu’è y aivaît de lai ciérance que fesaît enne souetche de raïvou dains les brussâles.

“Nôs airrivans, mes afaints”, que diét lai fanne és doux bouebats. “Prentes couéraidge, dains die menutes nos serains â cabaret de nôs dgens”. Les petîngnats n’en pouéyînt pus, mains, cman les tchevâx érouéyenês, que sentant l’ôta, ès se révoillentent, biêutchennent moins sœuvent et tchemenennent pus soie et pus vite. Sains s’en baillie en vâdje èls airrivennent ai Sivoingnat. Lai fanne n’y était veni qu’enne fois, devant ses naces, tiaind qu’elle aïppreniaît peulletiere en lai Velle. Mains aidont yôs dgens n’y teniînt pe encoé cabaret. Elle s’y recoinniât. Es péssant chus le pontat di roêûché de Sâcey. “Voici le cabaret de lai Ciê”. »

*Un soir d’automne, une douzaine d’années après la guerre de [18]70, une jeune femme, enceinte de trois mois, qui donnait la main à ses deux petits garçons, qui allaient sur leurs trois et quatre ans, s’en allait le long de la route qui mène, le long du Doubs, de Saint-Ursanne à Ocourt. Il faisait aussi nuit que dans la panse d’une vache noire, et les brouillards, qui remontaient du Doubs, étaient si épais que l’on ne voyait pas le doigt devant l’œil. La mère et ses deux enfants tremblaient de froid et de peur. Le vent soufflait dans la forêt. Les chouettes ululaient depuis les trous des bancs de rochers. Des canards sauvages criaient du nez dans les roseaux. Des chiens aboyaient sur les hauteurs. La mère et les petits sursautèrent quand une loutre sauta dans l’eau. Le sang leur prenait le tour [leur sang se glaçait]. Ils avaient peur et avaient la chair de poule [litt. étaient tout en peau de poule]. Les deux petits garçons étaient très fatigués. Ils dormaient presque en marchant. La mère était morte de sommeil, elle aussi. Ils traînaient les pieds, ils s’achoppaient à tout bout de champ. “C’est encore loin jusque chez grand-père et grand-mère?”, demandaient les deux frères à tour de rôle. “Non, mes poussins”, leur répondait la mère. “Nous*



*sommes bientôt à Sivoignat, voici déjà Blanchefontaine. Ce que vous entendez, c'est la rivière qui saute en bas l'écluse."*

*Le hameau était bien mort. Les vieilles forges étaient vides. Les roues motrices ne tournaient plus. Comme il avait plu pendant une semaine, on entendait au loin le ruisseau de la Cernie qui tombait entre les roches, le bruit des rapides de Pontoye et de l'écluse des Vieux Moulins. Malgré l'heure tardive, le scieur était encore sur la scie et le meunier au moulin, dans lequel il y avait de la lumière qui faisait une sorte de lueur dans le brouillard.*

*"Nous arrivons, mes enfants", dit la femme aux deux petits garçons. "Prenez courage, dans dix minutes nous serons à l'auberge de mes parents." Les petiots n'en pouvaient plus, mais, comme les chevaux exténués qui sentent la maison, ils se réveillèrent, arrêtaient de trébucher et marchèrent plus aisément et plus vite. Sans y prendre garde, ils arrivèrent à Sivoignat. La femme n'y était venue qu'une fois, avant son mariage, quand elle apprenait couturière à la ville [de Saint-Ursanne]. Mais à l'époque ses parents ne tenaient pas encore l'auberge. Elle s'y reconnut. Et en passant sur le pont du ruisseau de Saucey, elle dit : "Voici l'auberge de la Clef".*

Accueillie sèchement par ses parents, la jeune femme et ses deux garçons, dont le petit Jules [qu'il appelle Jean], s'habituent vite à la vie de l'auberge.

«Le Djeaintat, lu, ne se piâjaît qu'en l'ôtâ. El était aidé d'aivô sai mînmin qu'y recontaît les fôles di Petét Pueçat, di Roudge Crœutchat, di Roudge-Poulat, di Bieû l'Ôjé et encoé bin d'âtres. E se sietait sœuvent en in câre di cabaret se fesaint petét po qu'en ne le voyeuche pe. E vœulaît dinche écoutê djâsê les boyous des heures de temps, sains ren dire, sains boudgie, tiaind ç'ât qu'ès djâsint patois. S'ès se bottint ai pailê frainçais po tot de bon è se tyissaît fœûs di cabaret. Lai Phiphinne et peus lai Mayanne ne djâsint que frainçais és afaints. Le maître d'écôle ne vœulaît pe que les éyeuves djâseuchint patois. C'était le moillou moyin de yôs faire ai vouere hayi le frainçais. Aichetôt que les afaints étint fœûs de l'écôle, que le régent ne pouéyaît pus les ôyi, ès djâsint tus patois. Le petét Djeânat ainmaît ôyi les boyous pailê de lai dyierre de septante, tiaind ç'ât qu'ès bouédjint les frontieres. Lu, que ne riaît djemaîs, aivaît ri po tot de bon tiaind que le Djôset tchie Thomais reconté lai pavou des dgens de Bremoncoué en voyaint airrivê in soi, chus le pont, les tchievres et le bac de Sivoignat, qu'ès prieniennent po les Prussiens. Els ainmaît aitol tot

piein les hichtoires de pâtche, de tcheusse, de contrebande, de reveniains. Et les dgens de Sivoingnat en saivint ! Les direns, les louenes, l'aimusint brâment. E n'aivaît pe encoé doze ans qu'è les écriaît dje en patois, en sai façon, chus des câhiers. »

*Le Jeannot, lui, ne se plaisait qu'à la maison. Il était toujours avec sa grand-mère qui lui racontait les contes du Petit Poucet, du Rouge-Crochet, du Rouge-Poulet, de l'Oiseau Bleu et encore bien d'autres. Il s'asseyait souvent dans un coin de l'auberge et se faisait petit pour qu'on ne le remarque pas. Il espérait ainsi écouter les clients [les buveurs] des heures de temps, sans rien dire, sans bouger, quand ils parlaient patois. S'ils se mettaient à parler français pour tout de bon, il se glissait hors de l'auberge. La Joséphine et la Marianne ne parlaient que français aux enfants. Le maître d'école ne voulait pas que les élèves parlent patois. C'était le meilleur moyen de leur faire détester le français. Aussitôt que les enfants étaient dehors de l'école, que le régent [l'instituteur] ne pouvait plus les entendre, ils parlaient tous patois. Le petit Jean aimait entendre les clients de l'auberge parler de la guerre de 70, quand ils gardaient les frontières. Lui qui ne rigolait jamais avait ri pour tout de bon quand le Joseph chez Thomas raconta la peur de gens de Brémencourt en voyant arriver un soir, sur le pont, les chèvres et le bouc de Sivoignat, qu'ils prirent pour les Prussiens. Il aimait aussi beaucoup les histoires de pêche, de chasse, de contrebande, de revenants. Et les gens de Sivoignat en savaient !... Les dictons, les histoires à rire, l'amusaient beaucoup. Il n'avait pas encore douze ans qu'il les écrivait déjà en patois, à sa façon, sur des cahiers.*

Jules Surdez a aussi été un collaborateur local du GPSR pour lequel il a recueilli des milliers de fiches, correspondant pour le village d'Épauvillers (Ajoie) et enquêteur pour le village des Bois (Franches-Montagnes). Il était donc au courant des différentes variétés dialectales de sa région. Son ambition avouée était de sauvegarder ce qui pouvait encore l'être à l'époque, ce qu'il appelle les « vieilles traditions ». Pour lui, langue et folklore étaient intrinsèquement liés :

« Sous l'irrésistible effort du progrès, les vieilles coutumes, les contes, les légendes et plus encore, le patois des ancêtres, disparaissent partout. Ainsi s'en vont toutes choses qui donnent à chaque région son originalité, son cachet spécial et sa vie particulière. La Réforme sapa impitoyablement le vieux langage ancestral et la Révolution française lui donna, ici et là, le coup de grâce. » (SURDEZ 1941-1942 : 1)



«Comme le parler paysan des Clos-du-Doubs est ma langue maternelle et que, grâce à mes aïeuls et aux lieux où j'ai séjourné, je possède les autres patois jurassiens, j'y suis profondément attaché, ainsi qu'aux vieilles traditions. En devenant correspondant du Glossaire des patois de la Suisse romande, en recueillant les contes, les récits facétieux, les proverbes et les dictons, les coutumes, les croyances, les vieilles chansons, je n'ai point voulu essayer d'entraver l'œuvre graduelle et inéluctable d'effacement et d'usure, mais de fixer quelque peu le souvenir de cette vie qui meurt.» (SURDEZ 1941-1942: 2)

Il est intéressant de constater, à travers ses lettres manuscrites et son autobiographie, que cet instituteur était constamment tiraillé entre son devoir d'enseigner le «bon» français<sup>13</sup>, et son devoir de «sauvegarde» du patrimoine local, son attachement à la langue de ses parents. Jules Surdez se situe parfaitement dans le contexte de nationalisme exacerbé de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, qui voit fleurir les folkloristes amateurs et toutes sortes d'institutions de sauvegarde du folklore (que l'on n'appelait pas encore «patrimoine immatériel»<sup>14</sup>) dans un enjeu identitaire patriotique: la Société suisse des traditions populaires voit le jour en 1896, et le Glossaire des patois de la Suisse romande fondé par Louis Gauchat, Jules Jeanjaquet et Ernest Tappolet en 1899.

Jules Surdez parle ainsi du français et du patois dans un texte publié en 1953:

«Doit-on regretter la disparition de nos patois jurassiens? Ils étaient, eux, le vrai parler du terroir. Le français n'est, lui, qu'une langue étrangère que nos aïeuls ont dû apprendre. En l'enseignant aux dépens du patois, on l'a privé de racines et de sève. C'est pourquoi il garde encore pour ceux de ma génération un caractère artificiel. Quand nous le parlons et l'écrivons, il nous semble que nous sommes en classe. Il aurait fallu partir du patois pour enseigner le français. On serait parvenu à l'enraciner plus aisément dans notre terre jurassienne et à nous le rendre plus naturel. Que l'on sourie

<sup>13</sup> À ses élèves uniquement patoisants, qui devaient abandonner leur langue maternelle en arrivant à l'école afin de mieux parler la langue de prestige qu'était le français (puisque la notion de bilinguisme positif était encore inconnue de la plupart des pédagogues de l'institution scolaire).

<sup>14</sup> Terme repris actuellement par l'UNESCO, voir <<https://ich.unesco.org/fr/inventaire-du-patrimoine-immateriel-00080>> et Traditions vivantes de Suisse <<http://www.lebendige-traditionen.ch>> (sites consultés le 26 septembre 2018). À ce sujet, voir aussi le numéro d'*ethnographiques.org* n° 24 sur les pratiques patrimoniales, (en ligne <http://www.ethnographiques.org/Numero-24-juillet>) (WENDLING, DIÉMOZ, REUSSER-ELZINGRE, JACOT-DECOMBES 2013a).

si l'on veut mais la vérité m'oblige à dire que le vieux parler du Clos-du-Doubs, qui m'est si cher, a complété et non rendu vaines les excellentes leçons de M. Édouard Germiquet, mon ancien maître de français [...].» (Jules Surdez, *Le Jura*, 10 mars 1953, cité dans ELZINGRE 2005 : 29)

La méthode de collecte de Jules Surdez est connue. Elle ressemble à celle de tous les collecteurs folkloristes de cette époque : se rendre à plusieurs reprises auprès de voisins, d'amis, de membres de sa famille qui parlaient couramment le patois, les faire parler de telle ou telle histoire qu'il voulait mettre sur papier. Ces conteurs d'un jour n'étaient pas des conteurs professionnels, ce rôle n'ayant jamais existé dans le Jura (voir LOVIS 1982 ; LOVIS 1987a : 29). Ces *baidgés* (bavards) étaient des personnes de la parenté qui racontaient volontiers des histoires ou des anecdotes. Surdez mentionne aussi le difficile travail de l'enquêteur, qui doit amadouer et mettre en confiance le témoin :

«Les contes appartenaient à un groupe restreint de familles qui ne les disaient pas volontiers, quand on les leur demandait, surtout si le sollicitateur était un étranger.» (SURDEZ 1941-1942 : 3-4)

Jules Surdez pensait déjà à l'époque que ces contes devaient être édités en patois, pour en garder la «saveur», mais qu'il fallait y ajouter une traduction française pour aider les non patoisants :

«Le lecteur qui ne pourra en lire la transcription patoise comprendra difficilement ce que les “fôles” renferment d'attachant, de charme et de gaîté. Le talent du conteur, son entrain, sa malice, contribuent grandement au succès du conte fantastique. Il fait mieux ressortir le coloris de l'expression, le pittoresque de l'image, la hardiesse de la métaphore, avec une verve tour à tour grave ou railleuse, qui lui donne une saveur et un charme exquis.» (ELZINGRE 2005 : 32)

Arthur Rossat, qui a lui aussi recueilli des contes et travaillé avec Jules Surdez, affirme que la mémoire des conteurs était incroyable :

«Il est bien évident que la personnalité et le tempérament du conteur sont pour beaucoup dans le succès d'une fôle [...] cela n'empêche pas qu'une fois que le narrateur a donné à son récit sa forme définitive, il le répète dès lors presque mot à mot, sans variante appréciable. Il le récite sans se tromper et [...] sans aucune défaillance de mémoire, quelle que puisse être la longueur de la fôle. [...] J'ai entendu, par exemple, le vieux Pierre

[...] raconter deux fois de suite la fêle de “Jean de l’Ours”, d’abord à l’auberge devant un auditoire, puis plus tard, chez lui, quand il me l’a dictée: c’était absolument identique, sans une seconde d’hésitation.» (ELZINGRE 2005: 33)

Michel Valière (2013: 4) dit que «si cette méthode qui peut aujourd’hui faire sourire et paraître désuète obligeait le conteur à maîtriser et contenir le rythme de sa performance linguistique, en revanche, le texte y gagnait en clarté par une moindre occurrence d’hésitations, de troncations de mots ou de lapsus». On remarque effectivement qu’à cette époque où les enregistrements audio étaient encore très difficiles à réaliser, on faisait répéter le locuteur plusieurs fois afin d’avoir le terme voulu ou le conte entier demandé. Ce qui pose évidemment le débat de l’oralité mise par écrit, et donc transformée artificiellement<sup>15</sup>. Actuellement, ces méthodes ne sont plus utilisées, car on possède des outils performants pour enregistrer l’oral. On peut imaginer que Jules Surdez a pris des notes sur place, puis a essayé de respecter le patois des locuteurs.

«J’ai transcrit les contes fantastiques tels qu’ils tombèrent de la bouche de vieux patoisants, dont le dialecte de leur contrée était la langue habituelle, sans aucune retouche, en élaguant toutefois nombre de fastidieux “et puis, ou bien, mais, alors, comme cela, fut dit fut fait, ma foi c’est bon, il faut vous dire, il n’est pas de dire, etc.”. On verra qu’il en reste encore suffisamment.» (SURDEZ 1941-1942: 3)

On pourra voir, d’après les manuscrits, que ce n’a pas toujours été le cas, notamment par les différentes variétés de dialecte utilisées ainsi que les ratures sur les manuscrits, prouvant une réécriture du collecteur après la collecte<sup>16</sup>. Il a ensuite remis au propre ses notes dans un manuscrit unique et apographe, avec annotations, biffures et quelques commentaires sur les variantes diatopiques, ainsi que sur certains éléments de folklore ou de géographie locale, avec l’aide de son épouse, Amélie Macquat, originaire de Bonfol (Ajoie). Son fils Denys dit aussi que son père prenait des notes dans «de petits dossiers», qu’il réutilisait souvent des années plus tard (LOVIS 2000: 74). À propos des conteurs cités, cinq reviennent régulièrement: son épouse, Amélie (1879-1969), la mère de celle-ci, Marie Macquat-Faivre (1843-1911), la mère de Jules Surdez, Maria Surdez-Chappuis

<sup>15</sup> Voir notamment Belmont (1991 et 2016).

<sup>16</sup> Voir les conclusions d’Elzingre (2005), ainsi que de Diémoz et Reusser-Elzingre (2014).

(1860-1920), son grand-père, Xavier Chappuis (1816-1885) et «le Suzanne», de son vrai nom Joseph Guédât (1860-1931), un conteur-menteur du village d'Ocourt qu'il connut petit. Les autres conteurs sont des personnes âgées que Jules Surdez allait voir au home de Porrentruy ou chez eux dans les villages qu'il a habités (voir LOVIS 2000: 66-80; LOVIS 1987a: 20-28, avec un tableau des conteurs suivant les étapes de la vie de Jules Surdez, ainsi que des détails sur la vie de sa famille).

Sa façon de recueillir des contes à l'aide de la conversation dirigée a été racontée par son fils Denys (qui a collaboré avec son père dans les années 1925-1928) dans une correspondance ( inédite) avec Gilbert Lovis, datant de novembre 1984:

«Il fallait des gens patients, susceptibles de tenir deux heures durant. On devait faire face à des susceptibilités. Au fond, bien qu'elles s'en défendissent, les personnes questionnées étaient fières mais auraient voulu être les seules à recevoir les visites de mon père. [...] Cette sorte de rivalité puérule [...] provoquait bien des abandons. Mon père était un peu comme les chercheurs d'or: les filons affleuraient souvent mais ils étaient vite épuisés. Lorsqu'on tombait sur la bonne veine, on pouvait s'y attarder un hiver durant à raison de deux soirs par semaine. Ce n'était pas toujours facile de creuser... il fallait de la patience, mais alors mon père l'avait. Je ne le reconnaissais plus, lui si nerveux, lorsqu'il tombait sur un beau filon œuvrait comme un horloger sur une pièce rare, négligeant les sautes d'humeur de son patient, les remarques parfois désobligeantes, la fatigue apparente...»

Autre témoignage important du fils de Surdez, la passion de son père pour les richesses lexicales du patois jurassien. Il considérait les contes comme un moyen de parfaire ses connaissances en patois, en disant souvent que le dialecte (qu'il appelle «notre langue») était de loin plus riche que le français, notamment au niveau du lexique des adjectifs (voir LOVIS 1987c). Ce témoignage contribue à expliquer la présence des notes dont le folkloriste a cru nécessaire de doter ses contes fantastiques, mais attire aussi l'attention sur les risques et les problèmes que pose la traduction de ces récits: comment trouver le juste milieu, de la traduction littérale en malmenant le français à l'usage des règles habituelles pour que le lecteur lise facilement? D'après le témoignage de Denys Surdez, son père avait aussi une autre manière de recueillir des expressions du cru: il se rendait, avec son carnet de notes, dans les cabarets, à la foire, aux

19

fo 137

Lesi Moussum et kin éyam  
 El s'aj' avu de las behuince...  
 Anqu' avus tant v'oloci  
 Penfin ell vai biharé...  
 Anqu' Avu. y vaus d'apannai,  
 Y veirins à confossai.

Qui m'è sonnè drant lui m'esse  
 Y crasi y van le comna  
 Yt sui avu par l'assuise  
 Le n'eu t'chari in l'assuise.

Lesi servante de lai teure  
 L'je... Elle at trop vey di chure.  
 En dit qu lai d'heu l'aint  
 Va lai demanru que vint.

Lesi servante de lai teure  
 Lesi servante al p'ete p'et  
 (C'est un di p'ete p'ete p'ete)  
 Onne p'et d'p'ete p'ete  
 en las teure

Ref. Avu. y vaus d'apannai,  
 Y veirins à confossai.

à encor moussum qui p'anne  
 de moussum e' re

P. 2<sup>e</sup> 7<sup>e</sup> L'environ.

L'p'ete vint y p'ende coment in se fait garrin d'aino  
 Sai teure. Y comépo qu di temps d'la l'auceule è p'ant  
 inu se l'ospital qu les porche et les mairgats arrivint  
 Coglai p'et le p'ente. Les p'ente de p'ente è l'ant. 2 p'ente comé  
 des coes de p'ente en t'ouillies, les b'ais mairvint p'ete  
 d'p'aire, les p'ente s'atint l'indis en d'icourant. L'p'ete  
 savat p'et d'ave de qua d'harlaçra in mairgat  
 L'p'ente m'ave' de porche l'ceil d'aino in emoussin  
 pu p'ete in p'ete.

pu d'p'ete inu p'ete è l'chelle contu le blouche de  
 l'p'ete, y p'ete p'ente onon et y p'ete onon de p'ete  
 pu B'ce. Le p'ente de d'p'ete y l'p'ete mon è l'chelle de  
 p'ete, è l'p'ete et y me p'ete p'ente a'p'ès l'environ.  
 Anu me p'ete inu les b'aillets p'ete p'ete, p'ete  
 p'ete p'ete l'p'ete. Pu p'ete? L'p'ete p'ete p'ete  
 p'ente de mai p'ete l'p'ete l'p'ete m' l'p'ete l'p'ete  
 l'p'ete p'ete p'ete p'ete p'ete mais çai se çai que  
 de p'ete onon in p'ete d'ave çai onon çai onon  
 de p'ete et m' l'p'ete p'ete p'ete.

Père Couche, cougèl  
 et p'ete

in cop

Figure 2: Notes « prises sur le vif » par Jules Surdez (début xx<sup>e</sup> siècle), avec ratures et réécritures, qui contiennent le conte « L'environ » ainsi qu'une chanson, que le collecteur a vraisemblablement récoltées auprès du même témoin. Les termes patois intéressant le collecteur sont soulignés. En rouge, des notes de Gilbert Lovis. Des copies de centaines de manuscrits contenant des notes diverses et non triées se trouvent actuellement au Centre de dialectologie et d'étude du français régional de l'Université de Neuchâtel, don du travail de Gilbert et Hedwige Lovis (voir Lovis 1984, 1987a, 1991, 2000).

ventes de bois et écoutait les gens parler. Il prenait au vol les paroles qui fusaient naturellement lors d'une conversation non dirigée. Cela montre combien cet instituteur était attaché à sa langue maternelle, au point de lui consacrer une bonne partie de sa vie en recueillant pendant des années le témoignage de ses amis et de ses connaissances. Il était en effet persuadé que ces contes, vecteurs à la fois de la tradition orale traditionnelle et d'une langue en voie de disparition, pouvaient être sauvés de l'oubli par un travail méticuleux. En espérant qu'un jour, quelque linguiste tombe sur ses cahiers qu'il n'avait pas eu le temps de traduire et d'éditer mais qu'il avait remis au net dans l'attente d'un éventuel lecteur<sup>17</sup>.

### 1.4.3 Types de récits

Les récits collectés, la plupart destinés aux adultes, se répartissent en plusieurs catégories.

#### a) *Contes à rire*

Leur fonction est de se moquer des institutions (mariage, Église), des personnes puissantes (maire, seigneur, bourgeois, diable), des sots et des étrangers, des valeurs officielles (éloge de la paresse, maris cocus, prêtres débauchés). Parfois ils se révèlent très graveleux ou carrément scatologiques. Cette inversion du monde et des codes sociaux est une manière de soulager les tensions qu'on peut avoir dans le village, petit monde vivant en autarcie et où la place sociale de chacun est bien définie.

Ex. *Le lavon, Celui qui savait bien le latin sans l'avoir appris, Une bonne cuisinière, Le beau-frère, La fêle des cancanières.*

Dans cette catégorie, on trouve aussi les *Beotiana* > village de sots. Ex. *Ceux qui étaient allés acheter de l'esprit, les Contes de mensonges*, qui sont des récits de hâbleurs, et les *Histoires d'ogres/diables stupides*. Ex. *Comment le diable fut roulé.*

---

<sup>17</sup> Voir aussi Elzingre (2005 : 34-36).

### **b) Contes d'animaux**

Mises en scène d'animaux personnifiés, souvent tirées des branches du *Roman de Renart* médiéval ou du moins des mêmes motifs qui seraient arrivés jusqu'à nous par voie populaire.

Ex. *Le renard qui alla parrain.*

### **c) Randonnées ou contes en chaîne**

Conte énumératif, qui apprend à structurer sa pensée, descendant d'une technique antique d'apprentissage basée sur la répétition et l'imprégnation.

Ex. *L'amoureux.*

### **d) Contes merveilleux ou contes d'apprentissage**

Conte initiatique, souvent basé sur une quête, commençant fréquemment par la formule « il était une fois » ou une autre annonce pour montrer qu'on entre dans l'imaginaire. Par le biais de symboles, il indique un passage difficile dans la vie humaine : naissance, enfance, adolescence, mariage, travail, vieillesse, mort. Intervention du merveilleux et d'êtres surnaturels : fée, animal ou objet magique. Récits d'événements fabuleux considérés comme non véridiques, concernant un individu, et se terminant par la victoire du héros ou de l'héroïne. Le plus souvent, un jeune homme pauvre, fils de meunier ou de bûcheron, doit accomplir des épreuves impossibles afin de devenir un homme accompli. Il deviendra riche en épousant la princesse qui était promise par son père à qui réussirait l'épreuve, qui consiste par exemple à :

- Chasser un ennemi de la région (souvent un monstre qui terrorise le pays),
- Réussir à détourner la vigilance du roi vantard (par des jeux de mots),
- Réussir à rapporter un fruit frais au roi en plein hiver,
- Trier des grains de blé et d'avoine entremêlés en une seule journée,
- Sauver la princesse des griffes d'un monstre ou d'un enchantement.

Ex. *La fileuse, Les prunes.*



### e) Contes fantastiques ou fôles

Ces récits ressemblent aux contes initiatiques mais se terminent par l'échec du héros, sa mort ou sa damnation. L'auditeur reste toujours entre fiction et réalité. Ce type de récits est réservé aux adultes et aux adolescents; il rend compte de la déchirure entre la vie personnelle de l'individu et le poids de la société dans laquelle il vit. Effrayantes, ancrées dans la réalité quotidienne rurale et souvent en opposition avec les codes sociaux traditionnels et religieux, ces histoires finissent toujours mal pour le héros ou l'héroïne qui apprend à ses dépens que son statut dans le village ne doit pas changer (contrairement aux récits d'apprentissage). Pour le terme *fôle*, voir GPSR VII, 618b, *fôl*, s.f., 1. «conte, récit fantastique» 2. Par ext. «histoire, rengaine, plaisanterie». La forme est probablement empruntée au bourguignon (on attendrait \*fâl pour la forme autochtone). Du lat. FABULA «propos de la foule, conversation» mais aussi «récit sans garantie historique, pièce de théâtre ou conte» (GAFFIOT 2010), c'est un terme que l'on retrouve uniquement dans les parlers jurassiens pour la Suisse romande, mais bien attesté en Franche-Comté et en Bourgogne. Dans les archives Jules Surdez, ce terme est utilisé parfois plus rarement pour «conte à rire» ou plus général «récit».

Exemples :

- En opposition à la religion catholique dominante: pacte avec le diable, sorcellerie (souvent il s'agit d'un proche parent du héros qui possède un objet diabolique – parchemin, graisse de sorcier, etc.). Jeux avec la mort (on joue à faire le mort enveloppé dans un linceul).
- En opposition au couple traditionnel: l'épouse prend des initiatives ou une jeune fille choisit son futur mari hors de la communauté, contre la volonté de ses parents.
- En opposition aux statuts sociaux définis dans le village: un jeune homme pauvre devient riche grâce à la découverte d'un trésor.
- En opposition aux traditions locales: un homme transgresse l'interdit en s'asseyant à la place réservée à son supérieur (hiérarchique ou ancêtre), une femme se rend à l'église avant son retour de couches, actes homosexuels entre femmes, tour de danse accordé à une seule jeune femme durant toute une soirée, danse pendant le Carême, montée à l'alpage hors saison, fiancé refusant de payer *lai tirie-foeûs* (la taxe de la mariée) à la Société de garçons du village.



Ex. *La fôle de la danseuse, La sorcière des Aidges, A Carimentran, Le garçon de Ravines, La fée des Genévriers, La vouivre, La montagne de verre.*

### **f) Légendes**

Récit d'événements racontés avec réalisme par le conteur et considérés par son auditoire comme véridiques, la légende s'applique à un lieu seul ou à un seul personnage.

Ex. *La fôle de la nuit de Noël, L'oueratte, Le bossu, La bague, L'hirondelle, La fôle de la fiancée.*

### **g) Récits étiologiques**

Conte d'explication qui raconte l'origine (fictive) d'un lieu ou d'un personnage mythique. La cause événementielle est passée et imaginée, mais la conséquence actuelle est réelle et observée.

Ex. *La création de l'emposieu de La Chaux d'Abel.*

## **1.5 Le travail d'édition : mise en valeur d'un patrimoine dialectal jurassien<sup>18</sup>**

Premièrement, il est nécessaire de bien réfléchir au public d'une édition (ROQUES 1997). Même si elle s'adresse à des non-linguistes (historiens, étudiants, journalistes, amateurs d'histoire du patrimoine, patoisants), il nous semble indispensable de préparer ces documents de manière scientifique, avec notes critiques et glossaire conséquent. Pour un exemple de contes édités de façon bilingue (francoprovençal-français) et annotés linguistiquement, nous pensons que Jeanjaquet (1908) est un bon modèle. En ce qui concerne les éditions philologiques de textes en langue d'oïl moderne, nous pouvons aussi mentionner Straka (1964) pour la Loire (avec traduction française), Deloffre (1999) pour l'Île de France et Carton (1980, 2003) pour la région de Lille, dont les notes dites «de civilisation»

<sup>18</sup> Ce chapitre est partiellement tiré de REUSSER-ELZINGRE (2016) et (2017a).

sont particulièrement riches. Certains médiévistes et/ou chartistes se sont intéressés à éditer des textes folkloriques en dialecte moderne. Ils ont calqué leurs méthodes d'archivistes sur des matériaux plus actuels (DELMAS 2012; MARICHAL 2009; LUYET 1924). En ce qui concerne des éditions de textes en dialecte franc-comtois (Suisse et France), nous renvoyons à Roussey (1894a et 1894b); Rossat (1911-1918); Biétrix (1941, édité par G. Amweg); Garneret (1959), Dondaine (1997) et Daucourt (rééd. 2010 et 2011). Pour de plus anciens textes, voir Marzys, Scheurer et Schüle (2002).

Trop souvent, ce genre de textes spécifiques n'est pas compris par le grand public (utilisation de graphies phonétiques illisibles, par exemple) et il s'en lasse vite. Au contraire, les spécialistes trouvent parfois que le travail de recherche ne va pas assez loin, n'est pas assez « fouillé » (CHAMBON 2006; ROQUES 1997). Comment trouver le juste milieu? Il faut également souvent négocier les parties plus « universitaires » avec un éditeur grand public, qui n'en voit pas forcément l'intérêt. Nous avons donc opté pour une double édition d'un choix de contes tirés des manuscrits de Jules Surdez en dialecte jurassien suisse: une version pour grand public et une version philologique et critique, qui se font écho. Pour la version grand public, c'est-à-dire qui ne lit pas le patois jurassien et n'a pas de formation philologique, nous avons privilégié l'approche ludique, avec une version traduite en français régional qui comporte des termes en patois, afin de pouvoir lire le conte oralement. Des informations historiques, géographiques et folkloriques sont insérées dans le texte. Un lexique réduit mais scientifique, comportant une étymologie et une approche sémantique est à la disposition de qui veut aller plus loin. Il s'agit de faire ressortir « la couleur » du substrat dialectal sans que cela soit trop ardu et décourageant. Des illustrations commandées à cette fin complètent l'ouvrage (REUSSER-ELZINGRE 2017). Pour l'édition critique avec traduction, appareil complet et identification des sources correspondant aux critères d'exigence actuelle, nous allons la définir plus en détail ci-dessous.

Pour Jean Rychner (1962: 7), le philologue s'efforce d'établir les textes, de les comprendre lui-même et de fournir les instruments qui permettront au lecteur de les comprendre, de les apprécier pour eux-mêmes et dans l'histoire (de la littérature, des idées, etc.). C'est un effort de « mise en lumière du passé » (GUYOTJEANNIN, VIELLIARD 2001-2002, t. I: 18.). Pour une édition scientifique, qui mette en valeur les textes tant pour des historiens et dialectologues que pour des patoisants ou des personnes intéressées par le patrimoine jurassien suisse, il faut respecter les conventions des philologues mais aussi veiller à ce que les textes

soient lisibles par tous, avec un appareil léger proche des éditions dites «générales».

La traduction en français moderne est inévitable, compte tenu du fait que peu de personnes lisent le franc-comtois (TUAILLON 1981). Nous avons choisi de traduire ces textes de manière littérale et non littéraire, en employant les termes régionaux usités dans le français régional du lieu. Nous verrons que cette méthode fait ainsi ressortir nombre de termes intéressants sémantiquement et phonétiquement, étant pour la plupart restés dans la communication orale depuis l'époque médiévale. MÉNARD (1997) pense qu'il est indispensable de choisir un texte complet. La difficulté ici est de savoir ce qui est «complet» dans l'état actuel d'un conte récolté de façon orale, qui dépend de la mémoire et de l'expérience des témoins locuteurs. Un texte est une pensée fixée un jour par l'écriture, un état d'une œuvre fixé à un moment donné. Il y a choix, par l'auteur ou par ses représentants, d'une forme dans l'espoir de le rendre ainsi immortel. Ce qu'on édite, c'est un texte, une forme écrite de l'œuvre. Les manuscrits en sont les témoins (GUYOTJEANNIN, VIELLIARD 2001-2002, t. III: 27). Cette idée s'applique aussi à la littérature orale mouvante. Nous n'avons pas accès au conte originel (pour autant qu'il ait existé, ce dont nous doutons fortement) mais à une forme locale du motif connu, racontée par un locuteur particulier et à un moment donné (en l'occurrence ici récoltée par un folkloriste). Pour notre corpus, la méthode appropriée d'édition semble être la méthode de Joseph Bédier (respect graphique du premier manuscrit puis annotation de l'édition sur la base des manuscrits et des éditions postérieurs). En effet, nous sommes en présence de plusieurs variantes de ces contes réparties dans le temps, mais il s'agit d'un seul copiste. Ces documents originaux sont de l'auteur lui-même (manuscrits autographes), qui les a «remis au propre» après le collectage (on en voit les ratures, les remaniements et les corrections dans les manuscrits) et en fait donc des manuscrits apographe, «copie définitive» revue par sa famille, notamment son épouse Marie, originaire du village de Bonfol. En fait, nous nous trouvons au début de la chaîne diachronique, au moment où le transcripteur met de l'oral par écrit, puis se copie lui-même à des intervalles irréguliers, avant d'être repris par d'autres copistes (par oral ou par écrit).

Pour Gilles Roques (1997: 151), «le philologue est avant tout un lecteur qui s'efforce de faciliter aux autres lecteurs l'accès aux textes». Il faut toujours essayer de «combiner l'agrément du lecteur et l'intérêt de la recherche, savoir à quoi son édition pourra raisonnablement servir,

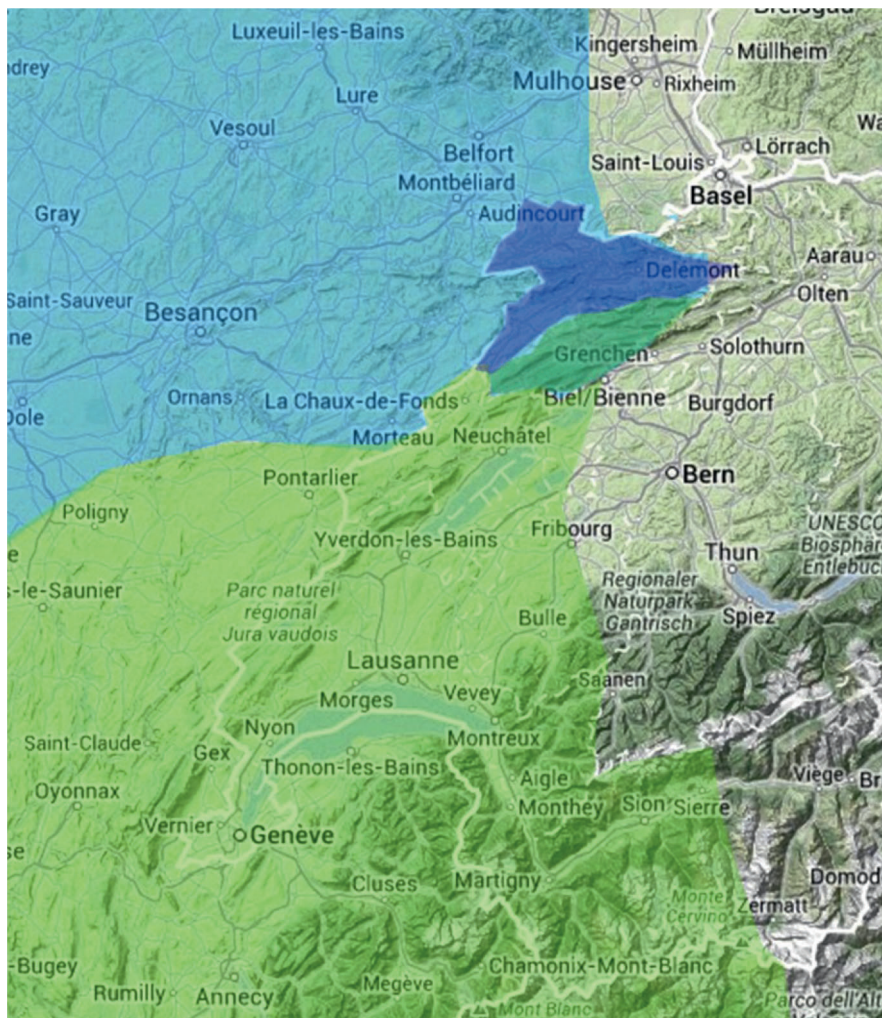


Figure 3: En bleu, la langue d'oil et particulièrement le franc-comtois, en bleu foncé la zone jurassienne, en vert le francoprovençal, en vert foncé la vallée de Saint-Imier, zone tampon entre les deux langues (mais rattachée la plupart du temps à la langue francoprovençale). À droite, l'alémanique.

c'est cela aussi le jugement critique de l'éditeur» (GUYOTJEANNIN, VIELLIARD 2001-2002, t. III : 25). Nous avons donc sélectionné une trentaine de contes qui seront présentés de manière bilingue. Cette sélection a été faite de manière à représenter chaque type de récit figurant dans la collecte de Jules Surdez, qui en tout correspond à plus de mille contes et légendes.

### 1.5.1 Les parlers jurassiens

Les parlers ou patois jurassiens, qui font partie des parlers oïliques de l'est, sont répartis en trois dialectes principaux<sup>19</sup> : l'aidjolat (région d'Ajoie, dont la capitale est Porrentruy), le vâdais (Vallée de Delémont) et le taignon (Franches-Montagnes), qui sont encore parlés et écrits actuellement par un petit nombre de locuteurs. Ces dialectes appartiennent à la famille des langues d'oïl, contrairement à ceux du reste de la Suisse romande qui sont de nature francoprovençale. Le parler jurassien est la continuité du franc-comtois français et se trouve tout à l'est des langues d'oïl. Il est bordé au nord-est par le germanique (alsacien et suisse alémanique), et par le francoprovençal au sud.

Les locuteurs de langue maternelle ont plus de soixante ans en Ajoie et dans la vallée de Delémont, plus de quatre-vingts ans dans les Franches-Montagnes. Comme presque partout dans la Galloromania, le dialecte n'est plus transmis de manière spontanée dans le milieu familial mais dans des groupes de théâtre, des chorales, à l'école par des cours facultatifs, etc. Faisant partie de la langue d'oïl, ce parler a trop longtemps été considéré comme «un dialecte du français»<sup>20</sup>. En effet, ce parler n'est pas postérieur ou ne descend pas du français, mais a longtemps vécu parallèlement à la langue de prestige : les premières traces écrites du franc-comtois datent du XIII<sup>e</sup> siècle (DONDAINE 1972 : 15), mais la Franche-Comté serait passée du francoprovençal à l'oïlique entre 1000 et 1200 (période antérieure aux documents écrits)<sup>21</sup>. De plus, les francophones<sup>22</sup> ont une fâcheuse tendance

<sup>19</sup> Voir la note explicative sur l'usage de ces termes dans notre introduction.

<sup>20</sup> Voir le site de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (<<http://www.dglf.culture.gouv.fr/>>), et le site wikipedia (<[http://fr.wikipedia.org/wiki/Langue\\_d'oïl](http://fr.wikipedia.org/wiki/Langue_d'oïl)>) qui montre bien l'opinion du plus grand nombre (sites consultés le 26 septembre 2018).

<sup>21</sup> Communication orale d'Andres Kristol, Université de Neuchâtel.

<sup>22</sup> Même les Suisses romands, dont le pays possède pourtant officiellement quatre langues nationales.

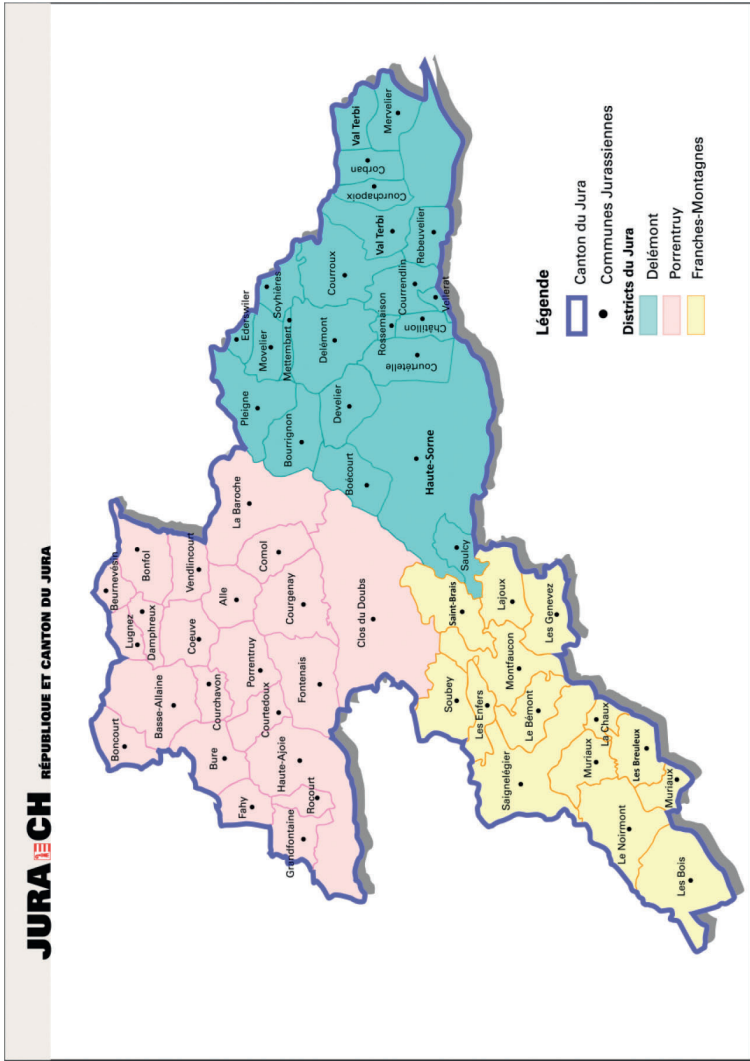


Figure 4: Le canton du Jura est divisé en trois parties politiques, qui correspondent à la plupart des isoglosses (ou frontières linguistiques) : parlars d'Ajoie (aidjolat) en rose, parlars de Delémont (vâdais) en bleu et parlars des Franches-Montagnes (taignon) en jaune. Certaines communes ont été regroupées récemment.



à mélanger unité du pays, unité du peuple et unité de la langue<sup>23</sup>. C'est bien évidemment une question politique. Le franc-comtois est donc une langue d'oïl très localisée, certes, et dont on ne possède pas énormément de textes mais qui recèle un vocabulaire et une syntaxe très riches. Nous aimerions que, par la minutie de notre travail d'édition, ce dialecte suscite l'attention patrimoniale qu'il mérite. Il est regrettable de penser qu'on ait laissé mourir une langue sous prétexte que c'était le sacrifice à faire pour apprendre et savoir correctement le français, alors que nos voisins suisses alémaniques connaissent parfaitement le système diglossique (dialecte alémanique/allemand). Tous les patoisants le disent : le patois est la langue du cœur, celle de leur identité, de leur « ancrage dans la terre des aïeux ». La sensibilité des locuteurs à ce qu'ils appellent leur « patrimoine » reste très présente. Il ne s'agit pas pour nous de militer pour le retour d'une langue en train de disparaître, mais de proposer une porte d'entrée à tout un univers linguistique et culturel oublié, celui des contes et légendes racontés dans la région de l'Arc jurassien. Rendre visible au public des manuscrits en dialecte jurassien de manière scientifique, c'est redonner justice à une langue romane sujette à la variation, sans norme, sans « drapeau » politique et littéraire, et sans centre de rayonnement actuel. Cette langue d'oïl a existé parallèlement au français, sur la frontière franco-suisse, pendant des centaines d'années<sup>24</sup>. Il ne s'agit pas de quelques termes ou d'accentuations régionales, mais bien d'un système linguistique complet.

<sup>23</sup> L'article 2 de la Constitution française de 1958 mentionne que la langue de la République est le français, faisant ainsi du français la seule langue officielle du pays. La révision constitutionnelle du 23 juillet 2008 a ajouté l'article 75-1, qui reconnaît la valeur patrimoniale des langues régionales. En 2001, la Délégation générale à la langue française devient la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF). Au Bureau européen pour les langues moins répandues, la branche française regroupe dix communautés linguistiques : breton, catalan, corse, langues créoles, allemand/alsacien, basque, luxembourgeois/mosellan, néerlandais/flamand, occitan, et langues d'oïl. Un rapport établi à la demande du gouvernement de Lionel Jospin en 1999, par Bernard Cerquiglini, de la Délégation générale à la langue française, intitulé *Les langues de la France*, dresse une liste de 75 langues auxquelles aurait pu s'appliquer la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires (mais qui n'a actuellement pas été ratifiée de manière complète par la France). La Suisse l'a ratifiée en 1997. Ses différents rapports mentionnent surtout le romanche et l'italien comme langues régionales ou minoritaires et elle reconnaît le yénilche et le yiddish comme langues sans territoire. La situation du francoprovençal a été abordée récemment, mais pas celle de l'oïlique jurassien (<<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-59922.html>>, texte datant de décembre 2015 et consulté le 26 septembre 2018). En septembre 2018, nos contacts patoisants jurassiens nous informent qu'ils sont en négociation avec l'Office fédéral de la culture à ce propos. À l'heure de la publication de ce livre (2020), le franc-comtois suisse est reconnu officiellement par le 7<sup>e</sup> rapport (décembre 2018) de la Suisse à la Charte européenne des langues minoritaires. (<<https://www.bak.admin.ch/bak/fr/home/sprachen-und-gesellschaft/langues/charte-europeenne-des-langues-regionales-ou-minoritaires.html>>)

<sup>24</sup> L'avancée de l'oïlique bourguignon vers l'est sur le francoprovençal se passe avant les premiers écrits (entre l'an 1000 et 1200) : voir les travaux de Dondaine (1972) ; Greule, Kully, Müller et Zotz (2013),

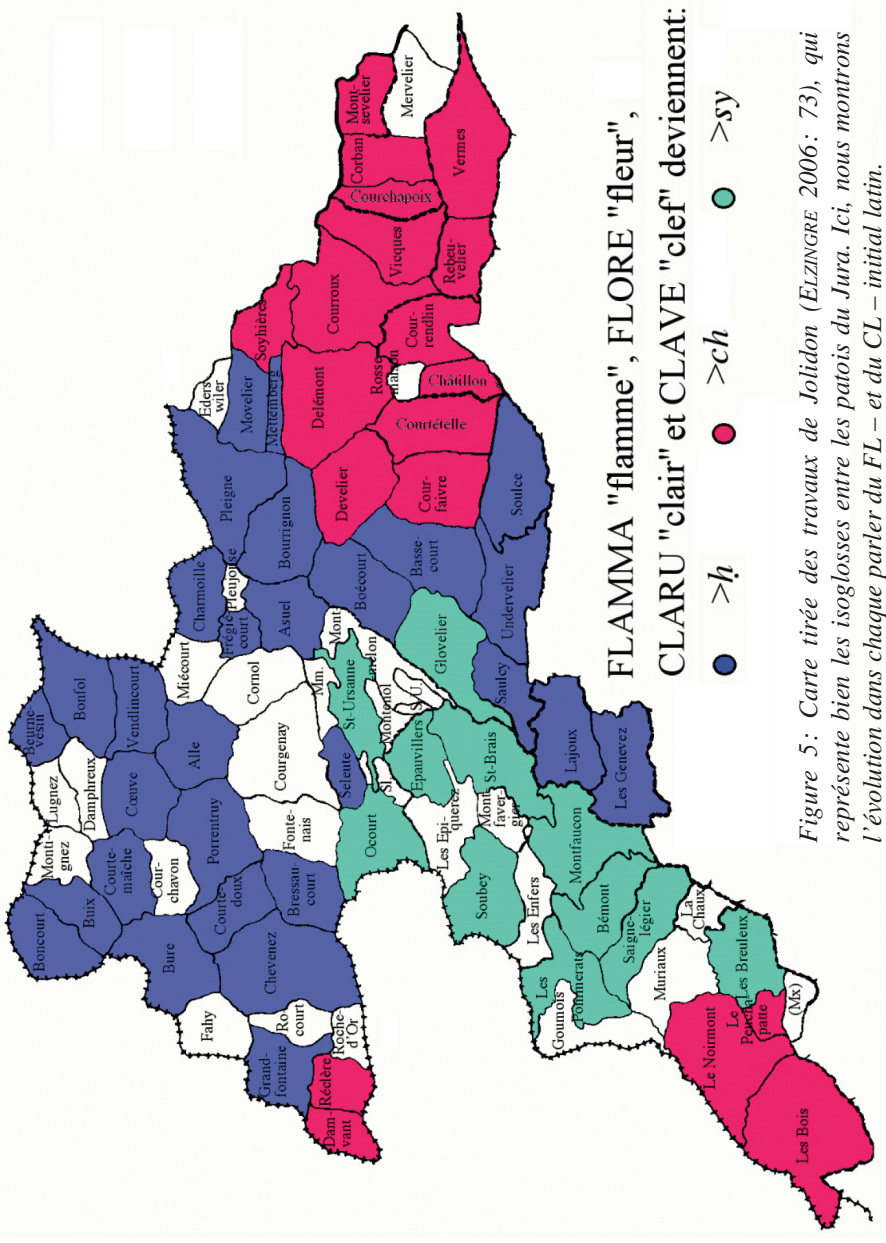


Figure 5: Carte tirée des travaux de Jolidon (ELZINGRE 2006: 73), qui représente bien les isoglosses entre les patois du Jura. Ici, nous montrons l'évolution dans chaque parler du FL – et du CL – initial latin.



### 1.5.2 Transcodage oral-écrit

D'après Kerbrat-Orecchioni (2003), la narratologie en linguistique ne s'intéresse souvent qu'aux récits écrits. Cependant d'autres disciplines, comme l'ethnologie et les études de folklore, se penchent aussi sur la littérature orale ou «oraliture» (ZUMTHOR 1972) en tant qu'objet d'étude, souvent comme production narrative orale élaborée et prise en charge par des professionnels de la parole. Elle fustige le fait que, pour certains linguistes, la description de la langue parlée ne concerne que les langues exotiques sans écriture, mais pas une langue de culture comme le français. Les stéréotypes en vigueur partagés par de nombreux francophones sont que seul l'écrit est prestigieux alors que l'oralité est mal considérée. Dans cette optique, les enquêtes orales en dialectologie ne sont légitimées par les études universitaires sérieuses que parce qu'il s'agit de dialectes. Selon certains auteurs, la langue parlée ne serait pas une vraie langue. Pour Imbs (1982), la langue est même «trahie quand on la parle» (*sic*). Par conséquent, Chafe et Tannen (1987: 383) pensent que «*linguists have been late to realize the differences between spoken and written languages are worth their attention. For more than two thousand years the systematic study of language in the West focused largely on languages as it was written, a natural enough bias*».

Le concept d'oralité a d'abord été développé par les africanistes: «La langue des œuvres de la littérature orale africaine n'est pas la même que celle de la langue de tous les jours» (DERIVE 1975). Ainsi, «on peut considérer comme *texte* dans une culture tout segment plus ou moins fixé de parole qui n'est pas communication quotidienne et donc usage strictement pratique du langage» (FABRE, LACROIX 1974: 90). Dans les différentes expressions de l'oralité nous trouvons la production quotidienne, spontanée, et à l'autre extrême la locution figée, mémorisée et transmissible (proverbes, dictons, poèmes, chansons, formules, énigmes, etc.); entre ces deux pôles, se trouve le récit fixé (contes, légendes, mythes). Tout en ayant une structure figée (mémorisée et reproduite) et des référents considérés comme «archaïques», le récit garde une certaine spontanéité due à la marge de manœuvre du conteur, à la complicité avec son auditoire et au lieu et à l'époque dans lequel il se trouve (FABRE, LACROIX 1974).

En France, on a utilisé ce concept pour l'analyse des contes populaires (SAVARD 1974). Les rapports entre la langue parlée et la langue écrite

---

en particulier les articles de Wulf Müller sur l'abbaye de Grandval et d'Andres Kristol sur la «Romania bâloise» dans ce dernier ouvrage.

sont complexes et contradictoires (PRIETO 1975: 85-93). Remodelant la linguistique traditionnelle, pour laquelle la primauté de la langue parlée dans la relation sémiologique était évidente depuis Aristote (la langue parlée était le code direct, la langue écrite le code substitutif, dont la signification découle de l'oral), Prieto propose de considérer l'écrit et l'oral comme deux codes parallèles, deux systèmes différents, car «l'insertion des phonèmes entre le sens et les lettres n'est nullement une condition nécessaire pour le fonctionnement de la langue, mais seulement une habitude de certains usagers qui est due à la façon dont la langue écrite est apprise». Klinkenberg (1974) et Barthélemy (1985) se demandent même si l'écrit et l'oral ne sont pas deux langues différentes. L'idée principale est qu'on ne peut pas définir la langue parlée par une simple opposition à la langue écrite (idée qui s'est d'abord imposée pour les langues dites «sans écriture»).

La transmission du patrimoine linguistique et culturel est complexe: un témoin transmet oralement et dans son parler un conte à un enquêteur, qui le met par écrit, en faisant par là-même subir une transformation au récit oral, même si la transcription est phonétique. L'éditeur-dialectologue lit le texte transcrit, le commente et le traduit en français pour un public non habitué à la lecture d'une langue de tradition orale. Ensuite, ces contes seront peut-être lus et transmis oralement par un nouveau conteur. Comme différents auteurs l'ont relevé, le cheminement entre l'oral et l'écrit n'est pas linéaire (PRIETO 1975; BOUVIER 1980a; BLANCHE-BENVENISTE, JEANJEAN 1987).

L'acte de transcrire l'oral est un processus de la plus haute complexité malgré l'existence de plusieurs systèmes de transcription phonétiques ou orthographiques reconnus. Première difficulté: le décodage du message. Un transcripneur est toujours prêt à entendre ce qu'il croit plausible (BLANCHE-BENVENISTE, JEANJEAN 1987). En effet, même si on comprend une langue, il est difficile de ne pas éviter les quiproquos. Il y a des divergences d'écoute, même entre deux rédacteurs linguistes professionnels ayant l'habitude des transcriptions phonétiques (GAUCHAT, JEANJAQUET, TAPPOLET 1925). D'autres difficultés surgissent quand l'enquêteur est locuteur d'une autre variété dialectale proche de celle qu'il transcrit. Ces difficultés sont encore plus évidentes si l'enquêteur et le transcripneur ne sont pas la même personne (FAVRE 1995). Le deuxième problème concerne la familiarité de l'enquêteur avec les réalités locales qui ont engendré les récits. Les difficultés de compréhension peuvent être dues à l'expérience personnelle et le milieu de provenance des participants à la communication, les doutes de l'informateur, son rapport à l'histoire, ce

que Bouvier (1995) appelle le «contexte socio-culturel». D'après Kerbrat-Orecchioni (1998 : 24), «l'exercice de la parole est une pratique collective, où les différents participants mettent en œuvre un ensemble de procédés leur permettant d'assurer conjointement la gestion du discours produit». Troisième problème: le choix des données. Tout acte de transcription nécessite des choix. Les auteurs qui en ont fait l'expérience savent que, lorsqu'on transcrit des contes, on ne peut pas tout transcrire (FAVRE 1995 ; BOUVIER 1995). Ces choix se feront aussi en fonction du public auquel on veut s'adresser. Lorsque l'éditeur désire rendre accessibles les données recueillies à un large public (en particulier les populations au sein desquelles les enquêtes ont été faites), cela exclut la transcription phonétique. Quand il favorise une exploitation scientifique des matériaux d'un point de vue ethnologique et historique, ses choix ne seront pas les mêmes que lorsque, d'un point de vue linguistique, il désire donner une priorité à la nature du discours. La difficulté constante est de surmonter la contradiction entre les exigences scientifiques et la volonté de répondre aux attentes de la communauté culturelle. L'intérêt de l'oïlique se trouve renforcé par son appartenance à la même famille que le français. Des tournures anciennes, une sémantique parallèle a pu évoluer sans normalisation, ce que n'a pas pu faire le français, engagé dans sa norme et ses dictionnaires. Il est donc intéressant de travailler sur une traduction littérale, avec laquelle on repère des tournures qui auraient pu ou qui ont pu exister ou qui existent toujours en français oral, moins normé que l'écrit mais tout aussi stigmatisé.

### 1.5.3 La graphie de Jules Surdez et ses commentaires linguistiques

Ce travail met en exergue le fameux problème de la transcription: comment rendre l'oral en texte écrit? Jules Surdez a adopté une graphie francisée, proche de l'orthographe française, malgré le fait qu'il maîtrisait parfaitement l'alphabet phonétique du GPSR. Voici un extrait de ses réflexions sur la graphie: il voulait que ses textes puissent être lus par le grand public et pas seulement par les linguistes. Il décrit sa manière de travailler le système phonétique dans l'introduction qu'il fait à son édition de 1942 des *Contes fantastiques du Jura bernois*:

«J'aurais pu employer un système de notation phonétique des patois – du Glossaire, par exemple, qui m'est familier – mais j'ai préféré les transcrire

et les noter, dans la mesure du possible, comme le français. Je pense que le lecteur aimera mieux, comme moi, que tchin, champ, et tchin, chant, soient orthographiés, conformément à leur étymologie, tchaimp et tchaint, plutôt que phonétiquement.

Dans ma notation, l'accent circonflexe indique toujours une voyelle simple ou composée longue ; è = e ouvert ; é = e fermé ; e = e muet ; oeu = eu ouvert. Les nasales sont an, in, ain, ein ; ïn, un sont les nasales pures de i et u ; oun ou on est la nasale pure de ou ; oi = ouè. Les consonnes ont la même valeur qu'en français ; gn et ny = n mouillé ; y = médiopalatale sourde (allemand ja) ; sh = médiopalatale sourde (allemand ich) indique un son particulier aux patois ajoulots et vâdais. » (SURDEZ 1941-1942 : 4)

Par ses notes de bas de page, il désirait certainement faciliter le travail de traduction de celui qui allait vouloir éditer ses manuscrits. Nous ne comprenons pas toujours ses choix : pourquoi expliquer tel mot au lieu d'un autre ? Ce ne sont pas forcément les termes les plus difficiles ou les plus rares. Ses explications géographiques et culturelles précises (par exemple la localisation de la commune des Bois, l'explication relative au marché-concours de Saignelégier ou la définition de *hôtâ* « maison ») ne semblent pas s'adresser à des Jurassiens, qui connaissent ces éléments même en étant non locuteurs patoisants. Comme Jules Surdez a vendu ses textes à la Bibliothèque de Berne et les a remaniés auparavant, peut-être a-t-il aussi voulu s'adresser à des germanophones.

Sa graphie francisée n'est pas toujours constante, pour un même mot et dans un texte similaire (par exemple pour *dolêje*, *dolaîje* « portail », *fouèrèdjie*, *fouèrèdgie* « forestier », *poille*, *pye* « chambre principale », *cman*, *cment* « comment ») (voir aussi ELZINGRE 2005 : 38-39). La conclusion de notre mémoire de master<sup>25</sup>, qui comparait phonétiquement les différents manuscrits, était que Jules Surdez a remanié ces contes dans son parler d'Ocourt, malgré les sous-titres qu'il a parfois ajoutés dans ses manuscrits indiquant un patois en particulier. On peut le remarquer, à part pour le Clos-du-Doubs, le patois de son enfance, les patois de ses témoins ne correspondent pas au lieu qu'il cite, sauf pour le texte de Bonfol, village d'origine de sa femme. L'aurait-elle corrigé ? Pour nous, il est clair que Jules Surdez a réécrit ces textes dans son patois maternel. Les deux textes des Franches-Montagnes et celui de la vallée de Delémont ne coïncident

<sup>25</sup> Elzingre (2005 : 96-97).

jamais avec les traits qui devraient pourtant se trouver là. Lorsqu'il y a un trait correspondant au lieu cité par Jules Surdez, c'est un trait de l'Ajoie, qui est généralement le même qu'au Clos-du-Doubs. Il mentionne bien le fait que ces contes ont été « mis au propre » en 1939. Voulait-il dire que ces textes avaient déjà été remaniés ou alors qu'ils n'ont tout simplement pas été transcrits directement lors de l'écoute du témoin ? Mais dans ce cas, pourquoi avoir mentionné des noms et des lieux ? N'oublions pas que certains de ses témoins sont décédés bien avant que Jules Surdez ne s'intéresse en dialectologue aux patois du Jura. A-t-il ajouté ces noms ultérieurement, en souvenir de personnes chères, qui lui auraient peut-être conté une histoire mais qu'il aurait réécrite de lui-même par la suite ? Notre corpus de master, qui représentait moins de 4% de tout le manuscrit, est un simple sondage dans l'œuvre de Jules Surdez. Nous pensons en voyant ce résultat que le travail de Jules Surdez n'a pas été le même en tant que dialectologue (correspondant du GPSR) et en tant que folkloriste (quand il entreprenait sa collecte de légendes). Le but de l'instituteur en recueillant ces contes a été plus une sauvegarde du folklore jurassien que des différents patois du Jura.

### **1.5.4 Intérêts et difficultés pour le philologue d'éditer des contes en dialecte moderne**

L'enregistrement possible de locuteurs de langue maternelle est un avantage certain pour le dialectologue, contrairement à l'éditeur de textes médiévaux, qui doit se contenter d'écrits sans avoir les moyens d'illustrer les prononciations qui y étaient associées. Pour l'éditeur de textes modernes, les manuscrits autographes sont prouvés, les informations sur la collecte et le but recherché du collecteur sont disponibles et la transcription graphique est aisée. En revanche, les représentations sont moins prestigieuses sur la littérature orale moderne que sur la littérature médiévale. Les patois ont été et sont encore souvent considérés par un large public comme du « mauvais français » (le franc-comtois de France est décrit comme un « parler de la famille du français » par la Charte européenne des langues minoritaires). Les textes en langue moderne ne sont pas revendiqués comme une richesse culturelle par les institutions intellectuelles. Dernier problème, les droits d'auteur sont parfois toujours en vigueur (dans notre cas, le collecteur des contes, Jules Surdez, est décédé en 1964). En Suisse, la protection du droit d'auteur prend fin soixante-dix ans après le décès de l'auteur.

### 1.5.5 Structure de l'édition bilingue

Les 33 contes choisis sont présentés selon une structure connue des conteurs (MONTELLE 1983 et 2010) : tout d'abord les contes merveilleux ou amusants destinés aux enfants, puis les légendes effrayantes, les contes fantastiques pour adolescents. Plus la soirée se prolonge, plus les contes deviennent graveleux. On envoie alors les petits se coucher. Les revenants sont de sortie après les récits humoristiques. Enfin, les contes de sorcellerie, car parler de ces choses-là réveille de vrais frissons dans la salle, la plupart des conteurs et auditeurs étant encore sensibles à cette réalité. Nous en avons encore fait l'expérience récemment auprès de familles rurales de l'Arc jurassien (voir aussi les ouvrages, les articles et la conférence dans la région neuchâteloise de Jeanne Favret-Saada, auprès de qui nous nous sommes rendue avec nos témoins patoisants)<sup>26</sup>.

Nous avons privilégié la présentation suivante : après un argument présentant le résumé du texte, suivent la source et les motifs indo-européens apparaissant dans le conte. Dans le texte reprenant la transcription du document original, en graphie dite de « Vatré »<sup>27</sup>, l'apparat critique reprend les notes de Jules Surdez ajoutées à son manuscrit, ses ratures, ses rajouts, etc. Le deuxième texte consiste en notre travail de traduction, la plus littérale possible, en respectant la syntaxe originale et les termes régionaux encore usités en français actuel de Suisse romande. En note, des compléments de traduction, des informations linguistiques, géographiques, historiques et folkloriques (les fameuses « notes de civilisation »), qui nous permettent d'entrer dans un monde imaginaire et parallèle, dans le temps et dans l'espace, qu'est un Ancien Régime catholique fantasmé, mais qui cependant comporte des touches de « réel » afin d'ancrer la narration dans le Jura (par exemple la présence des noms de lieux, d'un contexte catholique – le sacristain, le curé, le saint de la région –, rural – présence des animaux de ferme, de la fourche, de la cheminée traditionnelle le « tuyé »), ainsi que des expressions locales.

Nous nous basons pour notre édition critique sur les remarques de Guyotjeannin et Vielliard (2001-2002) en ce qui concerne les conventions

<sup>26</sup> Favret-Saada (1977).

<sup>27</sup> Établie en collaboration avec Jules Surdez, il s'agit d'une graphie basée sur l'orthographe française, qui n'est pas conséquente mais la langue d'oïl a cet avantage sur les autres langues galloromanes. En effet, nous pouvons nous appuyer sur la formation du lecteur potentiel, qui a appris inévitablement à lire et à écrire dans la tradition orthographique française.

suivies, par exemple les abréviations, les notes et variantes, les signes diacritiques, les dialogues, le respect de la graphie originale, la ponctuation, les citations, etc. La graphie du manuscrit original est respectée dans tous les cas. Les propositions de l'éditeur restent dans l'apparat et non dans le texte. Les problèmes de ponctuation et de signes diacritiques sont moindres puisque Jules Surdez a été formé à l'orthographe moderne du français. Il n'y a presque pas d'abréviations dans les textes de Surdez, sauf par suspension pour les noms propres. L'utilisateur peut aisément retrouver les informations qu'il cherche sur et dans le texte. Un glossaire sélectif<sup>28</sup> permet d'aller plus loin dans la sémantique des termes choisis. Chaque lemme est mis en italique dans les textes. Les informations d'aide à la compréhension du texte que l'on appelle «notes de civilisation» (qui peuvent ne pas être transparentes pour le lecteur d'aujourd'hui peu habitué à la réalité populaire sous l'Ancien Régime, comme la structure de la société, la religion, les interdits, l'architecture rurale, la vie quotidienne, les rites de passage, etc.) se situent en note de bas de page. Un index des étymons suit en fin de volume.

### 1.5.6 Le glossaire<sup>29</sup>

Éditer un glossaire de texte suppose un terrain d'entente entre linguistique, lexicologie, philologie textuelle et littéraire (MÖHREN 1997 : 162 ; CHAMBON 2006 : 127 ; THIBAUT 2006). Les glossaires ont trois fonctions : aider le lecteur à saisir le sens du texte, donner les moyens au lecteur de vraiment pénétrer le texte au travers de l'histoire, de discuter certaines particularités du vocabulaire et des formes verbales, et servir à la lexicographie générale en cours ou en refonte que sont le FEW, le GPSR, le TLFi. Ils apportent des matériaux neufs qui réclament souvent une interprétation. Frankwalt Möhren cite Albert Henry disant que «personne ne peut dire dans quelle mesure il connaît, et ignore, l'ancien français, s'il n'a pas rédigé le glossaire complet d'une œuvre au moins» (MÖHREN 1997 : 162). Nous pensons que cela vaut aussi pour le franc-comtois des XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles.

D'après Chambon (2005 et 2006) et son groupe de recherche (DE OLIVEIRA 2008), la glossairistique est une science complexe qui se

<sup>28</sup> Voir chapitre 1.5.6 ci-dessous.

<sup>29</sup> Ce chapitre est partiellement tiré de REUSSER-ELZINGRE 2017.

rapproche de la lexicographie. Ces spécialistes trouvent que les philologues actuels ne donnent pas à leurs glossaires toute l'attention qu'ils méritent et veulent en redorer le blason. En particulier, Chambon souhaite mettre l'accent sur certains problèmes que les glossairistes ne relèvent pas souvent. En effet, un glossaire n'est pas qu'un index, une suite de termes avec leur glose. Ce travail consistant à mettre en lumière une langue méconnue, sans longue tradition graphique et littéraire, sans norme officielle et sur le point de disparaître (et de devenir une langue «historique» uniquement écrite, comme l'ancien français) nous paraît indispensable. Chambon insiste sur la définition et non sur la simple traduction proposée dans les glossaires actuels, surtout quand le mot glosant est polysémique. Ce glossaire apporte donc une petite pièce à la description de la langue franc-comtoise. «Vu les lacunes de notre documentation dans l'histoire du vocabulaire [d'ancien français], il importe que les éditions soient accompagnées de glossaires solides [...]. On les préférera larges mais sélectifs, en tenant compte des variantes» (ROQUES 1997: 150). Trop souvent, les glossaires accompagnant les textes sont sommaires, voire inexistantes. Nous pensons que le glossaire est une grosse part du travail du philologue et dans ce sens nous rejoignons Chambon (2005). En effet, il ne suffit pas de «gloser» un terme en en donnant une simple traduction, mais une définition précise: «Pour les définitions données, on évitera de trop succomber à la tentation de la pure et simple traduction» (ROQUES 1997: 151). En revanche, il est certain que ce glossaire reste un choix sélectif et subjectif. Nous ne pouvons pas non plus transformer le glossaire de texte en dictionnaire, voire en encyclopédie se voulant exhaustive de type Glossaire des patois de la Suisse romande (reprenant la critique faite aux travaux de Jean-Pierre Chambon). Il ne faut pas perdre de vue qu'un glossaire mentionne uniquement des termes présents à l'écrit dans un texte en particulier et non la description de toute une langue. Nous avons donc préféré réaliser un glossaire sélectif bien fait qu'un index exhaustif des termes du lexique mais sans références autres que le renvoi au texte. Au premier abord, nous avons décidé de nous concentrer sur un champ sémantique seulement, le domaine des contes et légendes. Nous avons commencé par référencer les termes sémantiquement représentatifs concernant les personnages des contes populaires (sorcière, fée, bossu, princesse, diable...), ainsi que tout ce qui touchait à l'ancrage local des motifs populaires comprenant une symbolique littéraire (aspects du paysage délimitant le monde des humains et le monde des morts, grotte ou entonnoir dans lequel se cachent les diables, outils utilisés par le personnage principal, etc.), et continué par les termes restés en français régional actuel dans l'Arc



jurassien, faisant ainsi le lien entre l’Ancien Régime et aujourd’hui. Par la suite, nous avons réalisé que certains termes attiraient notre attention sur un point précis en comparaison à leur équivalent français, par exemple un changement de genre ou de sens, et nous les avons également intégrés dans notre glossaire. À propos de la sélection de la nomenclature, Chambon (2015: 152) estime que la quantité des unités lexicales traitées ne doit jamais prendre le pas sur la qualité de traitement et doit donner une image représentative du vocabulaire du texte (et surtout les sens mal attestés dans la lexicographie ou les termes régionaux), non pas une collection de mots rares ou difficiles. Nous avons jugé que la méthodologie habituelle, qui met en exergue un terme intéressant par sa rareté ou son ancienneté, n’était pas très intéressante pour des textes en dialectes modernes. Et puis, évidemment, l’éditeur doit assumer une part arbitraire dans son choix qui ne peut se permettre d’être exhaustif.

L’originalité de ce glossaire réside dans une sélection d’exemples illustrant diverses situations sémantiques tirées du reste du corpus Jules Surdez, qui n’a pas encore été édité. Ce choix pourra certainement être critiqué, mais il nous semble que cette méthode apporte une plus-value à des sens non encore attestés dans les dictionnaires déjà parus. Ce glossaire comprend 265 entrées.

La structure d’un article du glossaire accompagnant les textes se lit comme suit :

- L’entrée en graphie francisée des textes, graphie élaborée par Simon Vatré et Jules Surdez, dont la tradition est assez bien installée parmi les écrivains patoisants actuels. Jules Surdez écrit dans cette graphie dès ses premières collectes folkloriques, bien qu’il connaisse la graphie phonétique du GPSR. L’alphabet phonétique international suit entre crochets. La graphie francisée ne permet pas de manière absolue de savoir comment Jules Surdez et ses témoins prononçaient leur patois. Nous avons donc fait prononcer les lemmes par une locutrice de langue maternelle, que nous retranscrivons ici en API. C’est évidemment la prononciation actuelle et pas forcément celle des témoins de Jules Surdez d’il y a un siècle. Les termes ont été prononcés de manière spontanée (nous avons élaboré des paraphrases en français et la locutrice donnait le terme patois approprié selon elle). Pour nous, cela représente une information de plus et témoigne de la valeur d’une langue encore vivante. On a reconstruit l’infinitif des verbes.

- Les variantes graphiques avec le lieu d'origine du témoin si celui-ci diffère du Clos-du-Doubs (variantes qui ne sont pas rattachées à un sens, autrement elles se situent sous le numéro du sens).
- La catégorie grammaticale.
- Les formes conjuguées des verbes, si elles ont été trouvées dans les textes.
- Le sens 1, dont la définition est reprise au GPSR, à Jules Surdez ou établie par nous à l'aide du TLFi. Nous prêtons attention aux définitions contextuelles, nous n'attribuons pas de sens tiré d'un seul contexte.
- L'exemple. Une citation pour chaque sens est tirée du reste de notre corpus non édité, appelé dans cet ouvrage «le corpus Jules Surdez», comprenant 831 récits saisis dans une base de données interne. «On sait que les exemples facilitent l'assimilation des définitions; ils sont aussi un moyen de permettre au lecteur d'exercer rapidement son contrôle» écrit Jean-Pierre Chambon (2006: 137). L'information sémantique nous semble très importante, même si parfois le sens paraît logique à un francophone. Il peut y avoir de «faux amis», et il s'agit ici de décrire une langue qui l'a peu été jusqu'à présent.
- Le sens 2, etc.
- Un renvoi à la documentation lexicographique: GPSR, FEW, Vatré (1947); Dondaine (2002), avec les lemmes et les graphies des dictionnaires en question. Ces références permettent de «mettre en relief l'apport propre du glossaire mais aussi certaines imperfections criantes de la lexicographie générale» (CHAMBON 2006: 138). Quand le cas le demande (étymon suisse alémanique ou terme technique), un renvoi à Tappolet (1913) et aux *Maisons rurales de Suisse* (Jura) (ROLAND 2012) est effectué. La difficulté a été la suivante: les entrées du GPSR étant en patois vaudois (donc francoprovençal), il n'a pas été pratique de retrouver les termes en patois jurassien. Par la suite, la mise en ligne du GPSR en 2017 ([www.unine.ch/gpsr](http://www.unine.ch/gpsr)) a permis plus aisément de faire certaines vérifications, notamment de trouver des termes présents dans des exemples mais n'ayant pas encore été édités en lemmes. Concernant la recherche des lemmes dans les dictionnaires de Vatré et d'Oberli, elle n'a pas été évidente car certains mots se trouvaient sous une autre entrée ou à l'intérieur d'un exemple. Nous avons par chance eu un accès privilégié à leur version informatique, qui nous a permis de faire une recherche par mot-clé. Les définitions de ces sources, ajoutées ici dans le but de guider le lecteur, sont souvent synthétisées par nous. Pour en avoir la totalité, il faut aller voir la source originale.

- Un renvoi au terme si celui-ci existait déjà en ancien français, afin de mettre en valeur le lien de descendance directe par le même étymon, sans être passé par le français écrit.
- L'étymon: nous reprenons celui donné par le FEW ou le GPSR si celui-ci est discuté. Parfois, cet étymon ne nous satisfait pas pleinement ou le terme jurassien (ou son sens) n'est pas mentionné dans le FEW (nous nous contentons d'une forme jurassienne suisse). Dans ce cas, nous rajoutons «serait à raj. au FEW». Si nous ne trouvons pas un terme dans les dictionnaires de référence, nous essayons de lui trouver une famille par le Godefroy (<<http://micmap.org/dicfro/search/dictionnaire-godefroy/>>) ou le DMF (<<http://www.atilf.fr/dmf/>>). Il nous est arrivé parfois d'aller consulter les fiches du GPSR non encore traitées par les rédacteurs afin de comparer nos documents.
- Une partie encyclopédique ou folklorique, si le terme choisi le nécessite.
- Le nombre d'occurrences des termes du glossaire présents dans les textes. Certaines occurrences peuvent aussi se trouver dans les exemples du glossaire et dans l'extrait de l'autobiographie de Jules Surdez, mais elles n'ont pas été comptabilisées ici.
- Renvoi aux pages des textes édités.



## Chapitre 2

---

### Transmission d'un patrimoine culturel par l'édition de contes et légendes

#### 2.1 Les concepts de « patrimoine » et de « tradition »

L'UNESCO a institué le « patrimoine culturel immatériel » (PCI) ou *Intangible Heritage* en 2003, ce qui a lancé une vague de questionnements tant au niveau des politiques culturelles de chaque pays membre que des politiques touristiques et économiques, chaque partie essayant de tirer bénéfice de cette entreprise. Cette mise en lumière a évidemment aussi éveillé l'intérêt des ethnologues (en particulier Heinich 2009 et 2012; Noyes 2007, 2009 et 2012; Bendix 2011; Hafstein 2011; Tornatore 2011; Bortolotto 2011; Hertz, Chappaz 2012; Hertz 2015; Hertz, Graezer Bideau, Leimgruber, Munz 2018), qui ont essayé de thématiser et d'analyser cette énorme « machine à produire du patrimoine » (WATREMEZ : 2010) mise en branle par le projet PCI. Cinq domaines sont concernés par la convention : « Traditions et expressions orales », « Arts du spectacle », « Pratiques sociales, rituels et événements festifs », « Connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers » et « Savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel ». Ceux-ci ne peuvent prétendre à la labellisation que s'ils satisfont cinq critères : « être reconnus comme faisant partie de leur patrimoine culturel par des communautés, des groupes », ils doivent « être transmis de génération en génération », « recréés en permanence par ces mêmes communautés » et leur « procurer un sentiment d'identité

et de continuité». De plus, ils doivent être «conformes aux instruments internationaux existants relatifs aux droits de l'homme, au respect mutuel entre groupes et individus, et au développement durable»<sup>1</sup>. D'après Heinich, le PCI souffre d'un certain nombre de tiraillements qui le rendent difficile à gérer par les intéressés.

«Le principal problème provient de la notion d'“immatérialité”, en porte-à-faux par rapport à une tradition patrimoniale construite autour de la notion d'objet; les pratiques musicales et non les instruments de musique, les rituels et non les emblèmes ou les fétiches, les processions et non les costumes, les danses et les masques, bref les activités et non plus leurs supports ou leurs produits. Voilà qui déjoue tant la logique muséale associée à la notion de sauvegarde que la logique inventoriale – l'une et l'autre constitutives de toute démarche patrimoniale.» (HEINICH 2012: 2)

Une autre cause de trouble provient de la contradiction entre un objectif de protection, constitutif de toute patrimonialisation, et le critère de «transmission» et de «recréation» des pratiques, interdisant de les figer par des mesures qui en arrêteraient la définition: d'où l'adoption du terme plus souple de «sauvegarde» (HEINICH 2012: 2). Le terme même de «communauté» lui aussi fait problème, car il lui manque une définition claire dans le droit international, selon Bortolotto (2011). Ce terme devient donc sensible et les États sont réticents à l'employer par crainte de possibles revendications de droits par des minorités. D'où, pour certains États «très éloignés du communautarisme» (HEINICH 2012) comme la France, la tentation d'identifier la communauté avec la nation entière, avec l'exemple de l'inscription controversée du «repas gastronomique des Français» (HEINICH 2012: 2, citant Chiara Bortolotto dans une entrevue). Autre contradiction relevée par Bendix (2011), les principes d'universalisme de valeurs de l'UNESCO doivent s'intégrer dans la valeur locale, régionale de leur enracinement, et pas au niveau gouvernemental. C'est en effet trop souvent l'État qui prend des mesures à la place des «détenteurs de patrimoine» pour faire aboutir les candidatures. Hafstein (2011) souligne l'inadaptation des critères occidentaux de la propriété intellectuelle à la culture populaire, qui se nourrit de récréations et ignore l'auteur individuel (il prend comme exemple le célèbre chant traditionnel andin *El Condor pasa* repris par les chanteurs Simon and Garfunkel). Notre travail s'inscrit

<sup>1</sup> Site officiel de l'UNESCO: <<https://ich.unesco.org/fr/accueil>>.

dans la première branche distinguée par le projet PCI: «Traditions et expressions orales».

Pour le PCI, deux listes sont possibles: la «liste de sauvegarde d'urgence» et la «liste représentative», qui procure un simple label sans mesures particulières. Heinich parle de «l'effet Lascaux»: «De même que l'admiration des visiteurs contribue à détruire, par le seul effet de leur présence sur place, la grotte qui en fait l'objet, de même toute conduite de valorisation de l'authenticité d'un lieu ou d'une pratique entraîne inexorablement la destruction de ce qui fait cette authenticité» (HEINICH 2012: 3). Il en va de même pour le tourisme et la mondialisation des cultures, qu'aurait justement voulu repousser l'UNESCO par sa convention.

«La production du patrimoine n'est pas conçue simplement comme une production de connaissance mais aussi comme l'expression d'un pouvoir. En choisissant de transmettre certains éléments culturels au détriment d'autres, les interventions patrimoniales, souvent considérées comme éminemment techniques ou scientifiques, conditionnent les représentations identitaires des groupes sociaux et font apparaître leur dimension sociale et politique.» (HEINICH 2012: 3, citant BORTOLOTTI)

Noyes (2011) note que la médiation patrimoniale par les ethnologues apparaît aussi comme une façon de garantir l'avenir d'un métier toujours précaire, en se faisant les intermédiaires privilégiés entre communautés et bureaucratie. Entre pureté scientifique, ambiguïtés politiques et nécessités alimentaires, le PCI fait émerger de cruels dilemmes dans le monde de l'ethnologie, reprennent Heinich (2011) et Tornatore (2011). Selon Bondaz *et al.* (2014), les disciplines scientifiques et les acteurs sociaux qui ont pris en charge la culture ont eux-mêmes produit des formes d'externalisation, dont témoigne le paradigme de «la tradition», étudié par les ethnologues comme une justification du recours au passé par les acteurs d'une société donnée (LENCLUD 1987), ou celui de «folklore», qui a accompagné la formation des États-nations et la mise en archives des cultures nationales en Europe (FABRE 1996). La confusion se poursuit d'ailleurs aux xx<sup>e</sup> et xxi<sup>e</sup> siècles, le «patrimoine culturel» devenant aujourd'hui «l'équivalent de ces deux notions, que l'histoire et la critique des sciences sociales ont discréditées en tant que concepts opérationnels» (HEINICH 2009: 23).

«Le succès de la notion de “patrimoine” vient d'ailleurs peut-être de la critique et de la déconstruction mêmes des notions de tradition, folklore, culture, qui sont devenues épistémologiquement, sinon politiquement,

incorrectes. Le “patrimoine” constitue un champ social particulier et ne tend pas à se confondre, comme souvent dans la littérature anglo-saxonne des *Heritage Studies*, au seul “heritage”, “ce qui est transmis”, mais se traduit plus précisément par “cultural Heritage” ou “patrimony”, “les biens qui appartiennent à l’ensemble d’un groupe”. Les ethnologues sont en fâcheuse posture car ils étudient les effets de la patrimonialisation tout en étant mis dans des rôles de patrimonialisateurs ou d’acteurs intermédiaires entre les communautés et l’administration (État, Unesco)» (BONDAZ *et al.* 2014: 15)

Dans le cadre de la recherche FNS-Sinergia réunissant une équipe interdisciplinaire, nous avons été confrontée au processus d’inventorisation et de mise en valeur du «patrimoine culturel immatériel» par l’UNESCO, repris par l’Office fédéral de la culture suite à la ratification par la Suisse de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en 2008. Le terme de «patrimoine» est controversé, car il recouvre une notion de construction sociale, culturellement et historiquement située (HERTZ, CHAPPAZ-WIRTHNER 2012; HERTZ, GRAEZER BIDEAU; LEIMGRUBER, MUNZ 2018). On l’entend en général comme «un ensemble de biens, selon l’UNESCO, que toute société se doit collectivement de protéger [...], une représentation de l’héritage du passé en même temps qu’une activité sociale du soin de la culture» (BONDAZ *et al.* 2014). Les langues locales de la Suisse ont trouvé un espace de reconnaissance patrimoniale cantonale et fédérale à travers la mise en place de la Convention. Dans le cadre de l’Inventaire de l’Unesco sur le patrimoine culturel immatériel, les cantons suisses ont proposé 387 pratiques «traditionnelles» à la Confédération helvétique. Dans la liste définitive (septembre 2011), les éléments retenus par l’Office fédéral de la culture étaient au nombre de 167 «traditions vivantes»<sup>2</sup>. Les langues autochtones font leur apparition par le biais du théâtre en Valais sous le titre «Patois du Valais romand en scène» et «Pratiques des patois jurassiens» dans le canton du Jura. Dans le canton de Fribourg, c’est «le chant du Ranz des vaches» qui a été inscrit. Rappelons que dans la Convention pour la sauvegarde du PCI, les traditions et les expressions orales apparaissent comme un des domaines dans lesquels se manifeste le PCI et que les langues y figurent en tant que vecteurs. Pour cette raison, les langues en tant que telles ne figurent pas dans l’inventaire, ce sont plutôt les pratiques ou les activités véhiculées par les langues qui sont mises en avant<sup>3</sup>.

<sup>2</sup> [www.traditions-vivantes.ch](http://www.traditions-vivantes.ch). Pour une explication de ce terme, voir plus bas.

<sup>3</sup> Cet aspect est développé dans Diémoz et Reusser-Elzingre (2014: 208-209).



Graezer Bideau (2012) propose une problématique autour de la notion de construction d'un « inventaire des traditions », forcément subjectif, et met en abyme la pratique de la sauvegarde en Suisse, commencée il y a longtemps lors des collectes par les folkloristes en vue de la publication de l'*Atlas folklorique suisse* (AFS), dans un contexte de recherche d'identité nationale. Elle interroge la transformation d'un nouveau paradigme dans la politique patrimoniale: les « traditions vivantes » remplacent le « patrimoine culturel immatériel ». Bondaz *et al.* (2014) critiquent le concept de « tradition », étudié par les ethnologues comme une « justification du recours au passé par les acteurs d'une société donnée », et le concept de « folklore », qui a accompagné la formation des États-nations et la mise en archives des cultures nationales en Europe. Pour eux, le « patrimoine culturel » devient aujourd'hui l'équivalent de ces deux notions, que l'histoire et la critique des sciences sociales ont discrédité en tant que concepts opérationnels. Pour nous, qui représentons la dialectologie galloromane dans ce vaste mouvement de recherche, il est impossible de prendre autant de recul. Notre objet de recherche, les dialectes galloromans, nous oblige à nous distancier un peu du point de vue des ethnologues, car nous travaillons de manière empirique sur des documents (manuscrits, enregistrements) qui ne nous permettent pas de grandes comparaisons générales. Notre but est de transmettre ce que nous appelons un « patrimoine » local, identitaire pour les locuteurs patoisants, leurs descendants et toute personne intéressée, à travers une langue plus ou moins éteinte, mais néanmoins encore analysable. Nous sommes sensibles au fait que nous agissons nous-mêmes en tant qu'acteurs d'une « construction patrimoniale », nous faisons inévitablement des choix dans nos recherches, et parfois même nous revendiquons une certaine « sauvegarde » de la langue que nous appelons « traditionnelle »<sup>4</sup>. Notre sujet de recherche est donc doublement considéré par nous, dialectologue, comme du « patrimoine »: des contes et légendes dits « traditionnels » contés/véhiculés en langue dite « traditionnelle », le patois. D'après Chappaz-Wirthner (2016: 256), on pourrait même éventuellement y voir « la manifestation de la difficulté persistante à laquelle se heurtent des analyses visant à substituer les notions de processus, d'interaction et de contexte à celles de « génie du lieu », gardien d'une force de particularisation dont la langue orale serait le dépositaire ultime ».

<sup>4</sup> Cet aspect est complété dans Reusser-Elzingre et Diémoz (2016: VIII).

## 2.2 Les concepts d'«authenticité» et de «pureté»

En ce qui concerne la Suisse, celle-ci a ratifié la Convention du PCI en 2008. Il a fallu adapter cette grande machine à la structure fédéraliste suisse et à ses différents échelons (communes, cantons et confédération). Cette ratification a lancé un processus de recensement et d'inventorisation à l'échelle nationale: toute une série d'acteurs et d'actrices ont été impliqués dans cette démarche, dont des fonctionnaires, des politiques, des scientifiques, des conservateurs de musées, des journalistes, des membres d'ONG, des membres d'associations folkloriques et des «porteurs ou détenteurs de PCI». Ce processus de catégorisation et de sélection d'éléments du PCI «cherche à présenter l'image d'une Suisse riche et diverse, respectueuse de ses minorités géographiques, linguistiques et religieuses, attentive aux expressions innovantes et créatrices de modernité et inscrire les éléments retenus par les cantons sur une "liste indicative des traditions vivantes en Suisse"»<sup>5</sup>, avant une deuxième sélection qui enverra les meilleures propositions à l'UNESCO.

«Le PCI existe sur plusieurs plans en Suisse. Il existe tout d'abord comme une réalité culturelle vécue par les citoyen-ennes. Il relève ensuite des différentes instances en charge de la culture sur les plans fédéral et cantonal. Il joue également le rôle d'ambassadeur de la Suisse à l'étranger et fait ainsi l'objet de l'attention du DFAE. Enfin, il est un objet de marketing pour le tourisme suisse.» (GRAEZER BIDEAU 2012: 3)

Après quelques mois de réflexion, l'OFC a décidé de transformer le terme de PCI en «traditions vivantes» pour des raisons de communication et de sensibilisation de la population, et ce malgré les réticences de représentants culturels qui y voyaient une manière d'essentialiser les éléments de la culture suisse. Des ethnologues ont joué le rôle de conseillers ou d'experts dans différentes commissions cantonales. Graezer Bideau, elle-même ethnologue, analyse ses pairs en train de collecter ces objets et de travailler sur ces listes :

«La responsabilité des inventaires revient aux cantons (responsables de la culture), à l'aide d'un guide méthodologique qui contient deux approches possibles: ascendante (dite "*bottom-up*"), choix établis par la "base" de la société, et descendante (dite "*top-down*"), choix établis par les experts

<sup>5</sup> Voir aussi le site <[www.lebendige-traditionen.ch](http://www.lebendige-traditionen.ch)>.

ou les autorités sans consulter la “société civile”. Le délai imposé étant court, c’est souvent la deuxième option qui est retenue. Il y a eu peu de relais médiatiques du lancement du projet national, ce qui n’a pas aidé la population à se manifester. Des problèmes et conflits éclatent autour de la naturalisation des concepts de “tradition” et de “modernité” dans les discours des représentants, impliquant une reproduction d’idées reçues à l’histoire de la Suisse, comme : Suisse romande *versus* Suisse alémanique, urbaine *versus* rurale, catholique *versus* protestante, élitiste *versus* populaire, industrialisée *versus* artisanale.» (GRAEZER BIDEAU 2012 : 11)

Ces traditions prévisibles jouent un grand rôle dans l’économie du tourisme. Elles ont par ailleurs souvent été étudiées par la tradition du folklore suisse depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, notamment dans les années 1930-1940 lors des enquêtes de folklore<sup>6</sup> dans le contexte du mouvement de la défense spirituelle du pays (*Geistige Landesverteidigung*). Ce mouvement politique et culturel d’affirmation des valeurs nationales a été lancé contre les totalitarismes, en raison de la perception grandissante de la menace nazie en Suisse allemande, et relancé dans les années 1960 à l’occasion de l’Exposition nationale suisse à Lausanne en 1964. Chappaz-Wirthner précise que,

«sous l’influence de l’écrivain allemand Johann Gottfried Herder (1744-1803), “populaire” tend à devenir synonyme de “national”. En réaction aux perspectives universalistes de l’Esprit des Lumières et à sa conception de la nation comme produit d’une volonté politique, d’un “contrat social”, Herder voit en elle une communauté organique animée d’un génie créateur, “l’esprit du peuple” (*Volksgeist*); c’est dans le “peuple” (*Volk*) que s’incarne l’identité nationale, car il forme la “couche-mère” (*Mutterschicht*) de la nation et contrairement à la “couche supérieure” (*Oberschicht*) caractérisée par le cosmopolitisme, il a conservé intact un état “naturel” originel où s’est élaboré un savoir spécifique (*Volkstum*) incarné dans des pratiques qualifiées dès lors de “populaires”. Dans cette perspective, les contes apparaissent comme une manifestation exemplaire de cet “esprit du peuple”, selon la conception même des frères Jacob et Wilhelm Grimm, qui en amorcent la collecte en Allemagne en 1806. C’est donc dans cette collusion du mouvement romantique et des nationalismes européens et par la suite dans le sillage des poussées régionalistes répondant aux pressions centralisatrices de l’État qu’il faut replacer l’intérêt actuel pour le

<sup>6</sup> Voir aussi Belmont (1980) et son article «folklore» dans l’*Encyclopaedia Universalis*.

“patrimoine oral”, sa collecte, sa transmission et son édition.» (CHAPPAZ-WIRTHNER 2016: 254)

D'après Hafstein (2011), il existe une continuité perceptible entre la pratique traditionnelle du métier des ethnologues et le PCI. Les sujets abordés par le PCI ont en fait longtemps constitué l'une des dimensions fondamentales de leur travail. Et ces objets (l'artisanat, les traditions orales, les rituels) font partie de ce que l'on appelait le *folklore*, cette «bête noire» des ethnologues modernes pour qui il fait figure de «ringardisme absolu» (HEINICH 2012: 5, citant HAFSTEIN. Voir aussi TORNATORE 2011). Même si Bortolotto opère une distinction entre *folklore*, «produit d'une documentation réifiée», et *PCI*, «processus contextuel de recréation de ces éléments par les groupes», «elle est la première à constater la difficulté pour le PCI à se détacher d'une *logique d'objet* au profit d'une *logique de processus*. De plus, les pratiques folkloriques n'ont jamais été réduites aux objets produits, ayant toujours intégré les activités elles-mêmes» selon Heinich (2012: 5). Pour elle, la notion d'*authenticité* ne fait que reprendre sous une forme «ethnologiquement correcte» la matière même de ce qui a longtemps constitué le cœur de ce métier avant que des conceptions épistémologiques plus compréhensives et moins entachées de colonialisme viennent périmer sinon la chose, du moins le mot. Heinich conclut que si cette convention a si bien réussi (les listes se remplissent très bien)

«c'est non seulement parce qu'elle donne l'occasion aux pays dit «du Sud» anciennement colonisés de prendre leur revanche sur les pays dit «du Nord» dans l'accession à la dignité patrimoniale, mais aussi parce qu'elle offre aux ethnologues et aux anthropologues une possible reconversion de leurs compétences et une modernisation de leurs objets traditionnels, fût-ce au prix de quelques compromis avec la pureté du métier» (HEINICH 2012: 5).

Dans le Jura et ailleurs en Suisse romande, la rupture dans la transmission des langues dites «traditionnelles» au cours du xx<sup>e</sup> siècle, et en même temps des valeurs affectives et identitaires qu'elles véhiculent, lance un processus de sauvegarde à plusieurs facettes. Le sentiment de perte transforme une réalité linguistique et culturelle, autrefois dénigrée, en «patrimoine» à mettre en valeur (CIARCIA 2006, RAUTENBERG 2003). On assiste ainsi à différents processus de patrimonialisation: d'une part, c'est par le *haut* – les instances politiques, les élites scientifiques et culturelles – que l'on constate la fabrication et la normalisation de ce que doit être

un « patrimoine ». D'autre part, c'est par le *bas*, par un « mouvement de patrimonialisation ordinaire »<sup>7</sup> – associations de patoisants, associations culturelles bénévoles – que l'on observe une volonté croissante d'appropriation ou de réappropriation d'une *identité* culturelle et linguistique qui traduit une volonté d'en empêcher ou d'en diminuer la perte<sup>8</sup>.

Les contes en patois sur lesquels nous travaillons ici devaient donc satisfaire à plusieurs exigences d'éléments « traditionnels » (récits traditionnels/langues traditionnelles), non revendiqués par une communauté de « porteurs de PCI » (selon la définition de l'UNESCO) en particulier, mais se retrouvant dans la liste jurassienne tout de même. En effet, les patoisants jurassiens n'ont pas demandé eux-mêmes que leur « patrimoine » soit mis en valeur sur cette liste, mais le canton a jugé politiquement correct de placer le patois dans la liste officielle car cette sauvegarde figure dans la Constitution du canton, qui date de 1977. L'image donnée est un problème politique important: il arrive souvent que des communautés fassent une proposition mais que celle-ci ne corresponde pas à ce qui est attendu et soit refusée par les autorités (par exemple le personnage caricatural de *Ouin Ouin* qui n'est pas en adéquation avec l'image que l'on veut donner du pays de Vaud ou *Arlequin* pour la ville de Lyon). Au contraire, les Italiens de Pise attendent des ethnologues/décideurs qu'ils « valident » les éléments de leur patrimoine avant de les proposer sur les listes (voir Heinich 2009).

Pour nous, dialectologues, la recherche d'une « authenticité » linguistique idéalisée, d'un « bon patois », d'une « bonne prononciation » reste encore un souci<sup>9</sup>, qui est partagé par un certain nombre d'acteurs des pratiques de sauvegarde et de transmission des éléments de la culture « traditionnelle » (ISNART, DOS SANTOS 2011; CIARCIA 2006). Une dialectologue qui travaille sur le patois de Nendaz (VS) nous dit que deux de ses « témoins »<sup>10</sup>

<sup>7</sup> En ce qui concerne les formes de « patrimonialisation ordinaires », Hertz et Chappaz-Wirthner (2012: 8-9) en font la définition suivante: « pratiques [...] qui fleurissent en Europe depuis la seconde moitié du xx<sup>e</sup> siècle et qui ne sont pas le fait d'experts officiels ou d'institutions nationales, mais naissent de l'initiative d'érudits, de collectionneurs amateurs ou d'associations de défense de la mémoire et de l'identité locales ». Voir aussi Isnart (2010 et 2012).

<sup>8</sup> Déjà abordé dans Diémoz et Reusser-Elzingre (2014: 205).

<sup>9</sup> Alors que « l'Unesco [...] rejette le critère d'authenticité pour lui préférer celui de singularité et d'exemplarité et attribue aux "détenteurs de la tradition" la responsabilité de désigner ce qu'est la tradition pour eux » (GRAEZER BIDEAU 2012), il semble bien que l'authenticité fonctionne toujours comme un des critères principaux des pratiques patrimoniales du PCI (BORTOLOTTI 2012).

<sup>10</sup> Les dialectologues appellent « témoins » les locuteurs de langue maternelle qui sont ainsi « détenteurs » d'informations transmises aux linguistes.

«étaient inutilisables», car, selon elle, ils francisaient la syntaxe et récitaient des proverbes qui n'étaient pas «authentiques de l'endroit». Les patoisants eux-mêmes<sup>11</sup> se désolent de ce que les «jeunes qui apprennent» ne «disent pas les choses comme il faut», «font énormément de fautes» et ils les corrigent ou renoncent à leur transmettre leur langue. L'idée d'un patois «pur», «authentique», «d'un parler comme les anciens», reste encore très vivant chez les patoisants ainsi que chez certains linguistes (voir aussi Straka (1972: 255), lorsque Ernest Schüle demande à un patoisant du Morbihan si son patois est vraiment «authentique» et pas «artificiel»), même si ceux-ci semblent accepter que les langues évoluent inévitablement. Certains patoisants ne voient aucun intérêt ou aucune utilité à la transmission scolaire du patois, car selon eux «l'identité» qui y est associée ne peut pas se transmettre en dehors de la famille ou de la communauté. «Un patois ne pourrait pas s'apprendre comme langue seconde, il accompagnerait uniquement la socialisation première et sa fonction identitaire de langue de l'endogroupe réserverait l'exclusivité de son usage légitime aux seuls *natifs*» (ELMIGER, DE PIETRO 2012: 251).

## 2.3 Nommer le patrimoine : une rupture dans la transmission

Selon Rautenberg (2003), la patrimonialisation semble se développer à partir d'anciennes procédures juridiques, mais également des processus sociaux eux-mêmes qui mettent l'accent sur l'environnement, le contexte et se nourrissent de l'histoire des hommes et de leur mémoire. C'est, selon lui, la capacité des acteurs à mobiliser les procédures, à faire reconnaître leurs choix et à rendre légitime leurs modèles culturels et leur histoire qui transforme un objet ou un événement en un objet «patrimonial». Cependant, le passé n'est pas seulement construit dans le présent, il est aussi construit par le présent. La patrimonialisation détache symboliquement «l'objet patrimonial» de son contexte, le convertit en une ressource culturelle qui vise à perpétuer le souvenir de l'événement passé sous une forme stabilisée, et donc «se fige» en un moment T. Pour exister en tant que tel, le patrimoine naît d'une rupture (la fin du patois comme

<sup>11</sup> Ces extraits sont tirés d'enquêtes que nous avons réalisées à Coeuve (Jura) et à Nendaz (Valais). Voir aussi Diémoz, Reusser-Elzingre 2014: 221.

langue de contact dans la vie quotidienne) qui résulte d'un travail de deuil, mais aussi d'une opération fondamentale de mémoire collective.

«En décontextualisant l'objet patrimonial et en le rendant irrévocable, la patrimonialisation construit, entre un territoire ou un groupe social et son passé mis à distance, une relation souvent mythique mais néanmoins créatrice de lien social.» (RAUTENBERG 2003 : 15)

Ce travail de transmission et de conservation (l'énorme collecte de Jules Surdez, sa conservation dans des archives, la reprise de ces contes par une dialectologue puis finalement sa restitution au grand public) engage en définitive une problématique : d'un côté on cherche à «sauvegarder» ce qui disparaît en ravivant sa mémoire, de l'autre côté, on interrompt aussi le fil de son évolution dans le temps. Il importe donc de distinguer entre ce qui nous est transmis par ceux qui nous ont précédés et qui porte leur marque, et ce que nous en disons, à travers les mots, les images que nous produisons, les objets ou les savoirs que nous préservons au titre de leur valeur patrimoniale ou testimoniale. Un éditeur de texte écrit ou oral devrait savoir que, malgré toute sa bonne volonté, le produit qu'il met en avant sera façonné par lui, même s'il essaie de rendre l'original tel quel.

«La mémoire se construit dans l'échange, qu'elle se partage par la parole ou par la démonstration publique.» (RAUTENBERG 2003 : 75)

## **2.4 Le patois peut-il être un patrimoine ? Que véhicule-t-il ?**

La langue et les expressions orales sont uniquement considérées comme un vecteur de «patrimoine culturel immatériel» par l'UNESCO (et non un objet de culture en elles-mêmes, pour des raisons notamment politiques). L'application de la convention laissait dès lors le champ libre à deux approches possibles du rôle de la langue : «L'une, essentialiste, affirmant que la langue est le fondement d'une identité, l'autre ne voyant en elle qu'un instrument de communication, un "vecteur", variant en fonction des contenus, des contextes et des interlocuteurs» (LEMPEREUR 2016 : 43).

En Suisse romande, les dialectologues et les érudits locaux mentionnent depuis le XIX<sup>e</sup> siècle la richesse des langues dites «traditionnelles», ce qu'elles véhiculent et la nécessité de les sauvegarder, c'est-à-dire en

conserver la mémoire. Beaucoup plus tard, le terme « patrimoine » fait son apparition officielle dans la Constitution jurassienne de 1977, terme qui connaîtra une large diffusion grâce aux conventions de l'UNESCO ratifiées par la Suisse en 2008. Suite à ces événements, les locuteurs deviennent ainsi de plus en plus conscients de posséder un « patrimoine » intéressant et entreprennent des opérations de valorisation et de transmission<sup>12</sup>. Ces langues autochtones forment une partie constituante de ce que nous nommons « patrimoine linguistique » de la Suisse romande, tout en n'étant pas reconnues officiellement par la Confédération. Elles font l'objet actuellement d'une intense revitalisation ordinaire, car un développement récent de sensibilisation aux parlers locaux semble se dessiner, grâce à un élan de vivacité patrimoniale de petits groupes de patoisants, de politiciens et de scientifiques attachés à leur « identité » linguistique. Cette sensibilisation aux parlers locaux trouve une toute petite place entre les rares textes de loi qui leur sont consacrés, stimulée cependant par les instances internationales patrimoniales, et l'activité patrimoniale des associations de patoisants de la Suisse romande que nous avons explorée. Se dessine donc un continuum hétérogène des actions patrimoniales envers les dialectes romands en Suisse qui implique plusieurs niveaux de la société et s'inscrit de manière particulière dans l'histoire des politiques culturelles et des usages linguistiques de la Suisse.

La Constitution fédérale établit une liste de langues officielles, à côté desquelles les parlers n'ont qu'une place secondaire. L'article 70.1 de la Constitution suisse (1999) mentionne que « [l]es langues officielles de la Confédération sont l'allemand, le français et l'italien. Le romanche est aussi langue officielle pour les rapports que la Confédération entretient avec les personnes de langue romanche ». Les langues autochtones sont marginalement citées dans un autre article (70.2) : « Les cantons déterminent leurs langues officielles. Afin de préserver l'harmonie entre les communautés linguistiques, ils veillent à la répartition territoriale traditionnelle des langues et prennent en considération les minorités linguistiques autochtones. » Si le découpage linguistique de la Confédération semble clair, la situation est souvent bien différente d'un canton à l'autre et la place que l'on accorde aux parlers locaux varie selon les cantons et selon les époques. Dans la Constitution du canton du Valais de 1907, on ne mentionne par exemple que l'allemand et le français. En revanche, dans la Constitution jurassienne de 1977, le dialecte jurassien est

<sup>12</sup> Voir aussi Diémoz et Reusser-Elzingre (2014: 206).



défini par les instances politiques comme faisant partie du « patrimoine » jurassien. C'est dans le cadre des activités culturelles (art. 42) qu'on lit : « 1. L'État et les communes soutiennent les activités culturelles dans le domaine de la création, de la recherche, de l'animation et de la diffusion. Ils veillent et contribuent à la conservation, à l'enrichissement et à la mise en valeur du patrimoine jurassien, notamment du patois. »<sup>13</sup>

Si pour le mouvement constructiviste, « [l]e patrimoine est [...] le résultat d'un acte de mise en patrimoine, d'un cadrage institutionnel, autrement dit, il est le produit du pouvoir performatif des institutions de la culture (officielles ou non) et non pas une matière première qui serait localisée quelque part en amont de ces mêmes institutions » (HERTZ, CHAPPAZ 2012: 2), nous aimerions préciser que, en tant que dialectologue, nous nous focalisons autant sur cette fameuse « matière première » (la langue et ce qu'elle véhicule) que sur les représentations portant sur celle-ci. Nous pourrions imaginer le patois et les contes transmis en dialecte comme la « maison-terroir » dont parle Cuisenier (1995) dans sa collection *L'architecture rurale française*, image reprise par Rautenberg plus récemment :

« Dans nos sociétés qui ont [...] associé la construction de la nation à la folklorisation du local, la maison rurale, vernaculaire et généralement agricole, a été souvent désignée comme emblème des cultures “traditionnelles”, “enracinées” dans un terroir... La maison rurale est l'objet depuis un bon siècle d'un investissement affectif et culturel intense [...] elle est associée dans notre imaginaire [...] à une agriculture de l'âge préindustriel, à la sociabilité villageoise à laquelle nous pensons avec nostalgie. » (RAUTENBERG 2003: 96)

D'après Michel Rautenberg (s'agissant des maisons), les études idéologiques nous confortent dans l'idée qu'il y aurait une espèce de « naturalisation » des formes architecturales, comme cela existe pour le vin, le fromage, des races animales. La maison serait en quelque sorte le produit d'un terroir amalgamé à une identité locale. Nous pensons que ces termes sont parfaitement adaptés à notre matière de recherche. Les contes fournissent en effet un accès privilégié à la langue comme témoin et support d'une « expérience collective de très longue durée » (FABRE 2013) et nous voyons comment les histoires racontées en patois, langue locale autochtone

<sup>13</sup> Diémoz et Reusser-Elzingre (2014 : 207-208).

du Jura, font jaillir de la bouche des conteurs des tournures et des attitudes, des faits de la vie quotidienne, tout un monde disparu, que les différentes générations découvrent ou redécouvrent avec ravissement. Linguistes, ethnologues et spécialistes du patrimoine culturel immatériel se rejoignent dans leurs recherches en montrant comment les contes se font porteurs d'une culture<sup>14</sup>. Tout groupe social dispose de particularités linguistiques que la dialectologie, notamment, s'emploie à mettre en lumière: la description d'une langue vernaculaire mais également ce qu'elle transmet, la vision d'un monde, l'expression d'une société, d'une civilisation. La communauté patoisante a élaboré un outil de communication qui lui est propre et qui marque de son empreinte les récits dans lesquels elle relate son expérience du monde. Aussi toute traduction modifie-t-elle le contenu ou les nuances de la langue source. Nous visons l'exploitation et la mise en valeur de ces structures linguistiques qui témoignent, entre autres, d'un ancrage très fort dans un territoire et une communauté particuliers<sup>15</sup>.

## 2.5 Les collectes de folklore des XIX-XX<sup>e</sup> siècles

Le collecteur de «folklore» a plusieurs buts: fixer par l'écrit une langue qui disparaît (le patois) et valoriser son village et sa littérature orale, ou collectionner des récits pour les transmettre au grand public, ou encore faire connaître, à travers la langue de son pays, «l'âme d'un peuple, une image de sa manière de vivre, de penser et de sentir»<sup>16</sup> et donner à sa région une littérature populaire racontant les vieilles légendes, les vieilles coutumes, les traits saillants de son histoire. Pour Gaborit (2013), qui travaille sur le parler de l'île de Noirmoutier, l'intention du collecteur est de fournir une utilisation de la langue comme «revendication identitaire contre ceux du continent». Pour un éditeur et collecteur de textes anciens, comme Delmas (2012), l'objectif est de présenter un échantillonnage de documents (en l'occurrence, pour lui, en occitan), qui «montrerait que c'était aussi la langue de l'écriture des gens instruits, donc de toutes les classes sociales, et qu'il était l'égal du français» (DELMAS 2016: 142). Delmas cherche ainsi à démontrer que la connaissance et l'exploration de la langue occitane parlée en Rouergue ne peuvent être séparées de l'histoire, de l'ethnologie,

<sup>14</sup> Voir Wendling, Diémoz, Reusser-Elzingre, Jacot-Descombes (2013a).

<sup>15</sup> Cette thématique est reprise in Diémoz, Reusser-Elzingre (2013).

<sup>16</sup> Cette citation est d'Eloi Abert, folkloriste, évoqué par Claudine Fréchet (2016: 61).

de l'archéologie et de bien d'autres sciences humaines. Nous partageons sa vision pour tous les dialectes issus de l'aire galloromane, dont ceux du domaine d'oïl sur lesquels nous travaillons.

### 2.5.1 Collecte de contes

Hormis les contes dits «du cabinet des fées» (fameuse collection du XVIII<sup>e</sup> siècle, éditée par de Mayer et illustrée par des gravures de Marillier, réunissant des récits de Perrault, Rousseau, Mme la Comtesse d'Aulnoy, etc.), les richesses de la tradition orale sur sol européen francophone sont méconnues. La pratique du «contage»<sup>17</sup> a pratiquement disparu aujourd'hui en Europe. Il faut quand même souligner les efforts des associations de conteurs qui essaient de relancer cette pratique au moyen de «nuits du conte» ou autres fêtes médiévales. En ce qui concerne le terrain qui est exploré dans cet ouvrage, à savoir le Jura, les pratiques du contage spontané lors des veillées ont cessé au cours de la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle et ont été remplacées par des manifestations organisées (après-midi ou soirées de contes). La transmission des contes ne se fait plus oralement de génération en génération, comme cela a été le cas pendant des siècles, mais par des textes écrits (revues folkloriques et livres pour enfants) et par les canaux audiovisuels. D'après Simonsen (1981), Joisten (2010) et Valière (2006), on ne peut que rêver à ce que dut être la richesse du conte populaire dans l'espace francophone il y a cinq cents ans. La plupart de ces contes appartiennent en fait à un fond commun que l'on retrouve dans diverses variantes dans toute l'Europe et d'autres parties du monde. En réalité, il existe un va-et-vient constant entre tradition orale et tradition écrite. Le conteur européen aujourd'hui part de contes écrits et non plus oraux (MARTIN, DECOURT 2003).

C'est vers 1870 que commencent les recherches sur le conte populaire, sa collecte et son analyse (DELARUE, TÉNÈZE 2002). Les folkloristes, tentant de sauver ce patrimoine en voie de disparition, recueillent des milliers de documents oraux auprès des conteurs eux-mêmes ou mènent des enquêtes dans les villages, les consignnant par écrit. Ces grandes collectes méthodiques, opérées à la fin du XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle, ont rarement été publiées. Ces collecteurs de la première heure se sont intéressés presque uniquement au contenu des contes et non à leur narration orale, en tant que forme

<sup>17</sup> Voir aussi Reusser-Elzingre et Diémoz (2016: vii-xix).

esthétique originale et phénomène anthropologique (voir le très bel ouvrage de Cérésolle (1885) sur les légendes des Alpes vaudoises, avec des notations détaillées sur les termes régionaux employés). De plus, pour le linguiste, ces matériaux posent un problème de fiabilité : souvent les sources et la langue du récit original ne sont pas précisées (date et lieu de l'enquête, identité du conteur, transcription – pas de marques d'énonciation par exemple –, détails pratiques du travail de la collecte). Ainsi, le folkloriste Van Gennep (1910, 1911) a recueilli des centaines de contes en Savoie et dans le Dauphiné, mais ces contes sont publiés en français et non dans la langue de tradition orale vernaculaire<sup>18</sup>. Pourtant, à cette époque encore, la plupart des villageois parlaient leur dialecte, et c'est dans ces parlers que se transmettaient les contes. Les textes nous sont parvenus en français, langue de l'écrit. En effet, à part quelques amateurs et les personnes formées en dialectologie, personne ne lisait ou n'écrivait les dialectes locaux. Si ces textes avaient été rédigés dans ces langues, ils n'auraient pas été accessibles au grand public.

Même à une époque plus récente, des collecteurs comme de Félice (1957), Cuisenier *et al.* (1980), Massignon (2006), ont fourni un remarquable travail, une mise à disposition d'un gigantesque corpus, mais toujours en français (avec parfois quelques termes en patois explicités). Delarue et Ténèze (2002) continuent pour la France la classification commencée par Aarne et Thompson (1961) et compilent des centaines de contes avec leurs variantes. En effet, transmis oralement pendant des siècles, les contes ont subi bien des transformations, ils se présentent à nous, au gré des époques, des conteurs et des régions, dans de nombreuses variantes, sans qu'aucune puisse prétendre représenter le « véritable » conte d'origine, archétype mythique pour chacun des récits (BÉDIER 1911, SIMONSEN 1981, VALIÈRE 2006).

À côté du travail impressionnant fourni par les ethnographes de l'espace européen, il y a peu de contes recueillis par des dialectologues avec des objectifs linguistiques, et les rares matériaux disponibles en langue originale ne sont pas exploités. Or, sans analyse, ces matériaux ne sont pas accessibles. Il existe peu d'éditions de contes en langue vernaculaire et la plupart sont anciennes. Delarue et Ténèze (2002) recensent 345 recueils de contes sur le territoire français, dont une dizaine seulement respectent la langue d'origine (8 en occitan).

<sup>18</sup> Il aura fallu attendre les époux Joisten et leurs élèves pour que soient récoltés des récits en langue vernaculaire dans cette région (JOISTEN C. 1971, 1980, 1991-1997; JOISTEN C., JOISTEN A. (2000); ABRY C., JOISTEN A. 1995; ABRY N.; JOISTEN A. 2005).

## 2.5.2 Recueils de contes pour le domaine franc-comtois (Jura suisse et français)

Il existe peu de recueils de contes écrits en franc-comtois, variété d'oïl présente en France (Franche-Comté) et en Suisse (canton du Jura). Un premier manuscrit de contes jurassiens – mais rédigé en français – par Auguste Quiquerez en 1877 (cf. Lovis 1987a) est publié par Édith et Christian Montelle en 2003 (QUIQUEREZ 2003). Il avait déjà été repris sans indication de source par Daucourt (1895, réimpression 2000) et par Beuret-Frantz (1927, réimpression 1983). Pour la Franche-Comté voisine, Thuriot édite ses recueils de contes en 1877 et 1891, toujours en français. Amweg (1939) publie *Lai Lattre de Bonfô* d'Antoine Biérix, écrit vers 1880, premier recueil de contes en dialecte jurassien : celui-ci suscite une importante polémique parce que certains chapitres apparaissent comme grivois<sup>19</sup>.

Une seule publication sort du lot : c'est le recueil de contes en parler de Bournois (canton de l'Isle-sur-le-Doubs, Franche-Comté), accompagné d'un glossaire (ROUSSEY 1894a et 1894b). Cet ouvrage sérieux et détaillé, en transcription phonétique scientifique (système Rousselot-Gilliéron), comporte aussi des annotations géographiques, historiques, toponymiques et anthroponymiques. Il a influencé Jules Surdez en vue de ses propres recherches.

En Suisse, une phase d'exaltation pour la récolte de documents en dialecte suit la création du GPSR : Rossat (1911-1918), en collaboration avec Jules Surdez, recueille quelques contes fantastiques en parler jurassien auprès de témoins locaux.

En France, un regain d'intérêt pour les contes régionaux se fait sentir aujourd'hui, avec un grand nombre de publications de recueils en français, souvent édités par des conteurs eux-mêmes. Ils mentionnent rarement leurs sources. Les publications les plus récentes concernant la Franche-Comté sont Rochelandet (2003), Chappez (2005), Coulon (2006), Raguin (2007) et Gaillard (2007). Ce dernier fournit quelques phrases en patois franc-comtois pour créer une certaine couleur locale, sans en mentionner l'origine.

Quant à l'auteur qui est au centre de notre démarche, Jules Surdez, il publie un seul recueil bilingue de contes jurassiens : *Contes fantastiques*

<sup>19</sup> *Société jurassienne d'émulation* 1940-1941:16.

*du Jura bernois* (SURDEZ 1941-1942); un certain nombre d'autres récits sont disséminés dans des revues locales difficiles d'accès. L'essentiel de l'activité de Surdez reste manuscrite; les matériaux sont déposés dans des bibliothèques et des archives à Delémont, Bâle, Berne et Neuchâtel. Une petite partie (environ 150 récits de différente longueur) a été éditée par Gilbert Lovis entre 1984 et 2000, dont 24 textes en patois. Par la démarche de Surdez, ces manuscrits restent donc une exception parmi les publications et recherches de ce genre en dialecte. Nous avons souvent entendu dire que le Jura était très fécond en contes et légendes, à cause de son appartenance à la tradition catholique et rurale et de son décentrement économique. Nous pensons au contraire que chaque région devait avoir ses traditions locales, mais toutes n'ont pas bénéficié d'un tel collecteur. C'est évidemment par les sources accessibles que nous jugeons le passé.

## 2.6 Constructivisme : le dialectologue en déroute

Pendant longtemps, folkloristes, ethnologues «du domaine français» (ALTHABE 1992) et dialectologues du galloroman (recouvrant France, Belgique romane, Suisse romande et Vallée d'Aoste) ont travaillé main dans la main, réalisant enquêtes, collectes de données, atlas linguistiques et ethnographiques, monographies de village jusque dans les années 1960 (ALTHABE 1992; SCHÜLE 1963-2011, GARNERET 1959, SÉGUY 1954-1973, GARDETTE 1950-1976, WENDLING 2013). Après la fin des constructions nationalistes et régionales, qui ont duré jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle – et même jusqu'en 1979 en ce qui concerne la création du canton du Jura (BICHET 1975, RSR 1958) –, et la mort du fantasme de neutralité du chercheur (CHRISTOPHE 2009), les folkloristes ont été remisés au placard (BELMONT 1980), alors que les ethnologues ont continué leur chemin sur la route du constructivisme. Les dialectologues ont continué de leur côté, en voyant leur matière de travail, les patois, peu à peu disparaître, mais en utilisant des outils de plus en plus précis et avant-gardistes (enregistrements sonores puis audiovisuels, jusqu'aux logiciels linguistiques hautement spécialisés aujourd'hui permettant d'analyser la langue de façon très fine). Actuellement, avec l'avènement médiatique et politique de la sauvegarde du patrimoine immatériel lancé par l'UNESCO, ainsi que l'idée nouvelle dans les années 1980 (ALTHABE 1992; RTS 2015; HERTZ, CHAPPAZ 2012; HERTZ, WOBMANN 2014) considérant que le processus de sauvegarde est une construction identitaire et/ou politique, le

dialectologue est en déroute. Comment imaginer que la patrimonialisation est une construction des hommes, de la société occidentale, alors que sa matière de travail EST en elle-même «un patrimoine»: les patois et la richesse culturelle transmise par l'intermédiaire de la langue, qui est à sauvegarder car en train de disparaître. Pour l'ethnologue, le «patrimoine» n'existe que parce qu'on le nomme, il est une construction culturelle des identités et des altérités, un processus de communication, d'interprétation et de création qu'il y a lieu d'analyser (ALTHABE 1992: XI), tandis que la vision du dialectologue est de sauvegarder de la perte une richesse linguistique et culturelle existante en soi, naturalisée, d'après lui, avant son processus de sauvegarde (en collectant et en éditant). Il n'est donc plus l'heure d'amasser des connaissances, de collecter mais de mettre en valeur, de transmettre. Daniel Fabre (ALTHABE 1992: 41) critique cette vision trop folkloriste à son goût: «La justification est toujours la même: il faut s'empresser d'aller «recueillir à la source» ce qui deviendra peut-être «source» pour les chercheurs du futur, une responsabilité historique.» Le folklorisme, dans le sens dix-neuviémiste, entendu comme «collecte et conservation de croyances et de coutumes archaïques, vestige d'un état social depuis longtemps disparu» (ALTHABE 1992: 75-115; BELMONT 1980), tombe en désuétude. Althabe (1992: 252-253) analyse cette fixation de l'ethnologie française de rendre compte des sociétés paysannes locales en voie de disparition, avec la perspective de sauvegarde de témoignages et des langues de ces mondes en train de mourir. Pour lui, deux raisons expliquent une conception aussi étroite: d'une part la brutalité de la centralisation française qui s'est faite à travers la destruction sans nuances des sociétés et langues locales, d'autre part le débat ethnologique qui se jouait dans les situations coloniales, donc ailleurs.

### 2.6.1 «Fabrications» du patrimoine

Nous assistons actuellement à un regain d'intérêt pour les contenus culturels dits «traditionnels». Les ethnologues nous apprennent à nous méfier des concepts d'«authenticité» et de «tradition», qui fondent leur réputation sur l'ancienneté mais qui sont bien souvent des constructions modernes formées par des personnes certainement bien intentionnées, mais dans un but plus ou moins avoué de profit économique. À titre d'exemple, Raboud-Schüle et Rossier (2016) parlent de trois «traditions» paysannes suisses devenues emblèmes suite à l'inventivité d'individus: *La fête de*

*La Poya* à Estavannens (montée à l'alpage), *Le Ranz des vaches* (chanson des bergers) chanté devant des dizaines de milliers de personnes à la Fête des vigneron de Vevey et la légende de *Chalamala* (amuseur public du temps des comtes de Gruyère). Les « créateurs » donnent ainsi à leur invention, « un ensemble d'éléments disparates issus d'origines diverses réunis en un tout qui semble cohérent, une onction d'ancienneté favorisant l'adhésion populaire. » (REUSSER-ELZINGRE, DIÉMOZ 2016: XI-XII)

D'après Andres Kristol, professeur en dialectologie et histoire de la langue française, les dialectologues s'intéressent surtout, dans les contes traditionnels, au contenant, les langues, « qui ont servi pendant des siècles à véhiculer ces contenus » (KRISTOL 2016: xv). Il regrette que la plupart des collecteurs n'aient pas gardé dans leurs notes la langue dans laquelle ces récits étaient rapportés, mais qu'ils les aient traduits en français. Son avis est qu'il ne faudrait pas séparer le texte de la langue originale, car :

« le conte traditionnel n'est pas un "liquide" qu'on peut verser dans n'importe quel récipient, sans qu'il change de goût ou de consistance : le "récipient" n'est pas neutre, il a son importance. [...] La forme et le matériau du récipient ont leur importance. [...] On le sait bien : toute traduction est trahison. Le conte traditionnel ne vit pas seulement de son insertion dans le monde réel du conteur et de son public, localisé avec précision. Il vit aussi dans et à travers sa forme linguistique spécifique. » (KRISTOL 2016: xv)

Nous pensons à sa suite que la dialectologie a un service à rendre à la communauté scientifique et à un public plus large. À une époque où les langues traditionnelles de l'espace francophone (les patois) ont déjà en grande partie disparu, la dialectologie conserve et transmet encore le savoir-faire nécessaire qui permet de rendre ces « trésors du patrimoine de l'humanité » (KRISTOL 2016: xvi) accessibles à nos contemporains.

## 2.6.2 Transmission

Pour nous, le philologue est un transmetteur de « patrimoine ». Il fait parler des archives anciennes pas toujours accessibles du fait de leur langue (occitan, oilique, francoprovençal). « Le philologue organise une collecte d'une foule d'informations inconnues et qui étaient vouées à une rapide disparition » (DELMAS 2016: 140).



L'histoire de la recherche scientifique consacrée aux contes est complexe: d'abord centrées sur la question de l'origine, puis de la diffusion des contes, ensuite de la forme avec les classifications structurales commencées par Vladimir Propp au début du xx<sup>e</sup> siècle (PROPP 1979), les recherches sur la littérature orale se sont dirigées vers le sens (interprétations mythique, psychanalytique et marxiste) et la fonction de ces récits (rôle de la tradition orale dans une société donnée). On s'éloigne actuellement des grandes théories monolithiques auxquelles les contes servaient de simple illustration pour accorder une plus grande attention au texte même des contes, examinés dans un esprit pluridisciplinaire qui s'efforce d'opérer une synthèse entre diverses méthodes d'approche (SIMONSEN 1981; VALIÈRE 2006; BRICOUT – site de l'*Encyclopædia Universalis* consulté en juillet 2018).

L'étude scientifique de la littérature orale a pris le relais des grandes collectes des folkloristes du xix<sup>e</sup> siècle-début xx<sup>e</sup> siècle. Elle constitue une discipline carrefour ouverte sur des approches interdisciplinaires (littérature, histoire, ethnologie, linguistique, psychologie, psychanalyse, pédagogie, orthophonie, philosophie) et embrasse une diversité de formes et de genres en perpétuel mélange et renouvellement. Depuis les années 1970, un engouement est né pour des questions d'identité et de culture régionale en France (BOUVIER *et al.* 1980; BOUVIER 1980, 1986). Les autorités régionales subventionnent ces recherches, le CNRS lance en 1976 deux thèmes d'étude: la conservation du patrimoine culturel et l'observation du changement social et culturel. Depuis 1979 on assiste à la constitution d'«archives vivantes» (enregistrements sonores). Des programmes de recherche ont été entrepris par diverses universités, comme l'équipe du Centre de recherche et d'études anthropologiques de l'Université Lumière-Lyon 2 autour des questions de l'imaginaire et du patrimoine (MARTIN, DECOURT 2003) et l'École de Budapest. La principale idée de celle-ci est de recueillir le répertoire d'un seul conteur à la fois avec une caractéristique méthodique des recherches, comme les variantes de contes, le talent créatif du conteur, son répertoire, sa biographie, son style et son adaptation au public, sa vision du monde, sa relation à la réalité sociale, les auditeurs et les techniques de collecte (MARTIN, DECOURT 2003). Des journées d'étude ont été organisées à Paris par le Groupe de recherche en littérature orale (sous la responsabilité de Geneviève Calame-Griaule et de Vladimir Kőrög-Karady) en 1984, 1990 et 1991 (CALAME-GRIAULE 1984). Plus récemment, un congrès a eu lieu en Autriche à Innsbruck sur la littérature orale (SCHNEIDER 1996).

Les anthropologues ont beaucoup travaillé sur les contes. Pour eux, étudier la littérature orale est un moyen de comprendre une société, ses idées, ses croyances, ses valeurs et sa manière de négocier les relations sociales (FIRTH 1961 ; MURPHY 1978). De nombreux débats portent encore aujourd'hui sur les notions de «peuples de littérature orale» ou «sans écriture» (avec des connotations négatives rejetées par ces mêmes peuples) et les peuples de «littérature écrite». Par conséquent, le terme «folklore», utilisé pour l'étude des cultures orales, est ambigu et il faut le manier avec précaution. Boas (1940), qui s'intéressait aux pratiques des Indiens d'Amérique du Nord, s'est penché sur les documents de littérature orale pour étudier leur histoire et les coutumes locales. Il critiquait les analyses trop symboliques des psychanalystes et des ethnologues qui s'intéressaient, d'après lui, uniquement aux mythes fondateurs. Il a insisté sur le fait qu'il est primordial de savoir ce que ces contes signifient pour les populations les utilisant elles-mêmes. Pour lui, la littérature orale dans sa variation s'adapte au contexte local. Malinowski (1954), qui a mené des recherches sur les îles Trobriand, a rappelé que la littérature orale se réfère à un contexte toujours existant dans les populations locales (pêche, fermage, troc). L'ethnologue Abrahams (1968) pensait que la forme que prend le conte dans la bouche du conteur est influencée par son panel d'auditeurs. Une école d'*ethnography of speaking* ou ethnolinguistique voit le jour (LYONS 1977 ; FRIBOURG 1978 ; CALAME-GRIAULE 1989). Un exemple intéressant est donné par un corpus norvégien : apparemment certaines choses ne peuvent se dire qu'en dialecte, d'autres en langage standard (BLOM, GUMPERZ 1972).

### 2.6.3 Mémoire versus histoire

Michel Rautenberg (2003 : 26-27) nous apprend que la *mémoire* n'est pas l'*histoire*, qu'il n'existe pas pour autant, d'un côté, une approche positiviste et rationnelle du passé et, de l'autre, l'approximation de souvenirs échangés qui s'accumulent dans l'esprit des individus. La mémoire et l'histoire se nourrissent l'une l'autre. Pour lui, la question du support reste essentielle, car l'archive (l'écriture du passé, figée) et la mémoire (qui se transmet oralement, mouvante, qui condense «l'histoire des représentations sociales et individuelles qui se sont succédées») nous informent différemment sur le passé. L'*archive* (dans notre cas, les textes récoltés par Jules Surdez) peut permettre de redécouvrir un événement, de retrouver les conditions de vie d'une époque alors que la *mémoire* (celle des patoisants et des amateurs de

folklore vivant actuellement) inscrit forcément l'événement ou la période dans une durée qui existe par le sens que lui donne la société actuelle. La mémoire est donc une «représentation» contemporaine du passé, même si l'on peut admettre qu'elle nous renseigne parfois sur des événements passés. Nous avons donc tous tendance à faire un lien un peu trop rapide entre ce que dit un texte représentant le passé et ce qui s'est réellement passé (en ce qui nous concerne, le reflet du patois d'une certaine époque, d'un certain lieu et la vie quotidienne qui y est associée).

Le dialogue est difficile entre ethnologues et historiens, qui ont des divergences de nature épistémologique. «L'ethnologue n'a pas à rechercher la vérité historique, il construit son objet en confrontant les "vérités" de la mémoire à celles de l'histoire» (RAUTENBERG 2003: 28). Le dialectologue recherche le patois «authentique», du moins à une certaine période dans un certain lieu (en comparant quel terme pour quel lieu et en établissant des cartes géo-linguistiques), et ce que ce patois pouvait transmettre dans une civilisation et à une époque donnée (voir aussi BOURDIEU, CHARTIER 2010 et le chapitre 2.8 de cet ouvrage *Ancrage local et idéalisation d'un monde disparu*).

Les locuteurs patoisants sont très normatifs, car souvent formés à l'académisme de la langue française. Nous suivons Rautenberg (2003: 29) dans son analyse à propos du regard sur l'histoire, qui est différent suivant le rapporteur (un cleric de la ville ou un paysan de la montagne, par exemple): il n'y a pas de version véridique, mais des vérités «particulières». Le lien entre la tradition orale et l'écrit, entre le recueil de mémoire collective et la lecture des archives (croisant histoire orale locale, archives diocésaines et analyse ethnographique d'un rituel), serait précisé, selon lui, dans *La Tarasque* de Louis Dumont (1951), qui constituerait l'ouvrage fondateur de l'ethnologie moderne de la France, en rupture avec une ethnologie folklorisante encore vivante dans les années d'après-guerre.

Pour Ellen Hertz, une relation constructive entre dialectologues et ethnologues a pu s'établir tout récemment<sup>20</sup>. D'après elle, si la langue et la culture, «notions fondatrices de nos disciplines respectives» (HERTZ 2016: xvii), sont toutes deux des produits humains, elles diffèrent fortement de par leurs structures, leurs fonctionnements et leurs significations :

«Les formes linguistiques [...] font système, avec des frontières sinon closes, alors déterminables et déterminées à un moment donné dans

<sup>20</sup> Ellen Hertz mentionne la fructueuse collaboration entre ethnologues et dialectologues durant le projet FNS-Sinergia que nous détaillons en début d'ouvrage.

l'espace et dans le temps. La culture, par contre, ne fait pas système, et cela malgré les espoirs des culturalistes américains et des structuralistes français du siècle dernier. Il s'en suit des différences notables dans les interactions qui entourent ces objets différents : on "apprend" une langue (avec toutes les variétés que cela inclut), mais on "assimile" une culture. De même, la langue peut être étudiée avec les outils et des méthodes de l'objectification alors que la culture, pour sa part, nécessite une boucle réflexive "désobjectifiant", pour tenir compte de son caractère mi-conscient, mi-préconscient. Formulé tout autrement, aussi contestée soit-elle par les sciences du langage, l'Académie française existe, avec comme mission de procéder à une normalisation de la langue française. Or, cette idée, transposée au domaine de la culture, nous amènerait directement en territoire totalitaire ; elle serait par ailleurs politiquement irréalisable, car contestée de toute part. Ces différences entre nos objets et nos méthodes ont été à la base de la productivité, mais aussi des mécompréhensions et des incompatibilités, des échanges scientifiques entre nous au cours de cette recherche, les uns devant céder devant le caractère indéterminé de la culture, les autres devant reconnaître la pertinence de la démarche "positiviste" des dialectologues de l'équipe. » (HERTZ 2016 : xviii)

Nous partageons l'analyse d'Ellen Hertz (2016 : xix), quand celle-ci essaie, malgré l'écart de méthodologie et d'épistémologie entre les deux disciplines que sont l'ethnologie et la dialectologie, de trouver un point commun : les objets que nous étudions (croyances, rites, langues) sont les mêmes et « frappés d'une même ambivalence : honnis car "arriérés", chéris car "authentiques" [...] et sont le sujet "d'émotions patrimoniales" » (FABRE 2013) qui transforment leurs objets d'affection, produisant de nouvelles réalités linguistiques et sociales qui doivent être étudiées en parallèle.

## 2.7 La « nostalgie » comme moteur de sauvegarde

Il y a beaucoup de nostalgie dans les textes de Jules Surdez (1942, 1945, 1946, 1956, 1959) comme dans ceux de Beuret-Frantz, de Joseph Badet et d'autres partisans de la sauvegarde des patois (Lovis plus récemment). Valérie Feschet et Cyril Isnart (2013) parlent d'un besoin de « reconstruire le pays perdu ». Cette nostalgie d'un quotidien imaginaire touche aussi les chercheurs (BEUCHAT 2016) et se rapproche certainement de ce

que l'on appelle «l'empathie en anthropologie» (bien que le terme soit polysémique), une affectation réciproque entre l'«autochtone» et l'ethnologue (ISNART 2008; GALLENGA 2009), entre le patoisant et le dialectologue. L'émulation actuelle pour le folklore, l'identitaire, le patrimonial (journées du patrimoine, traditions suisses, festivals du terroir) met en avant une éventuelle perte de repères. Nous nous rassurons avec des coutumes, des rites de passage, qui remplacent une structure villageoise, des croyances religieuses et un ancrage local auxquels nous pouvions nous rattacher. «Nous avons été, et nous ne serons plus jamais ce que nous avons été. Ce sentiment d'un impossible retour provoque [...] la nostalgie.» (RAUTENBERG 2003: 18)

Ainsi, nous partageons la vision moderne et sensible, presque taboue en ce qui concerne la nostalgie des chercheurs eux-mêmes, de Rautenberg (2003: 18-21) selon laquelle le patrimoine culturel et la mémoire collective seraient en fait des constructions sociales du regret de ne pouvoir refaire le chemin inverse, une nostalgie qui n'est pas un retour en arrière ni le signe d'un refus devant le présent, mais un regard sur le chemin parcouru ensemble. Nostalgie «positive», constructrice d'imaginaire et capable de projection, elle est comme le sentiment de mélancolie qui naît de la conscience du temps, sans réellement vouloir revenir en arrière. Les acteurs «patrimoniaux» souhaiteraient, d'après Rautenberg, que leur projet s'inscrive dans un contexte économique et culturel plus vaste, des liens sociaux qui puiseraient dans un passé considéré comme une «matière première», comme «une sorte de mine qu'on creuse parce qu'on en suppose la richesse». Ce passé recomposé parle en fait des hommes et des femmes d'aujourd'hui, de leur désir d'honorer collectivement un lieu auquel ils sont attachés, de défendre des valeurs communes. Passant de la mémoire à la construction du patrimoine, nous aimons donc imaginer que le patois, ce viatique qui permet de toucher une certaine «civilisation disparue», pourrait véhiculer une vie passée, transmise oralement et gardant la structure et la symbolique d'une société rurale disparue. Cette «matière première» serait proche de ce que nous nommons «mémoire collective», un échange entre personnes d'une même communauté mais aussi un travail de la société sur elle-même. Les manifestations culturelles, les institutions, les débats autour du «patrimoine», le théâtre en patois, les cercles de patois ont un rôle à jouer: reconstruire la mémoire collective, qui n'existe que si elle fonctionne comme lien social. Pour Rautenberg (2003: 40), la mémoire collective est donc le lien que les hommes élaborent avec la société par la gestion de l'espace et du temps. La perception du monde

est déterminée par la mémoire collective qui appartient au domaine des représentations collectives, construites par l'école, la famille, l'église, l'entreprise, la communauté villageoise, etc. La mémoire lie l'individu à la société. Chaque mémoire individuelle est un point de vue sur la mémoire collective (qui change suivant la place qu'on occupe ou selon les relations qu'on entretient avec d'autres milieux). L'espace et les lieux sont ainsi très importants, les déplacements font le lien entre mémoire et espace, entre raison et symbolique du monde (ce que nous appelons « ancrage local »)<sup>21</sup>.

« La mémoire est, avec le rituel, la commémoration ou le patrimoine, l'un des principaux supports de transmission de la tradition [...] les sociétés "traditionnelles" privilégieraient les outils de la mémoire et du rituel pour transmettre les "traditions" indispensables à l'idée qu'elles se font de leur reproduction; les sociétés "modernes" instaurent le patrimoine et la commémoration comme instruments de revitalisation de traditions perçues comme ce qui nous relie au monde "traditionnel", ancien et irrémédiablement perdu. [...] La mémoire collective est aussi sujette à réification et devient objet de tradition. Ainsi, les nombreuses fêtes de la transhumance qui sont organisées depuis quelques années dans le Sud de la France peuvent être l'occasion de formaliser une certaine mémoire collective de cette pratique pastorale, elles les réinventent en les inscrivant dans des fêtes modernisées, généralement à destination des touristes, fêtes qui elles-mêmes passent très vite pour être "traditionnelles". » (RAUTENBERG 2003 : 45)

On note aussi souvent que plus nombreux sont les touristes assistant à cette fête, plus celle-ci est formalisée, abondant en rituels et en cérémonies. Pour Gérard Lenclud (1987), « la mémoire comme la tradition construit le lien entre passé et présent ».

### 2.7.1 La problématique du lien au lieu

La problématique du lien au lieu est une forme de recours à la tradition, à l'histoire ou à la mémoire qui a pour but de redonner un sens à l'espace et une dimension sociale à l'endroit où nous vivons.

---

<sup>21</sup> Voir aussi Rautenberg (2003 : 42).

«À travers le partage d'une mémoire qui s'inscrit dans un territoire, chacun d'entre nous, individuellement d'abord, puis collectivement, prend position vis-à-vis du passé et de l'histoire. C'est de cette façon qu'il faut comprendre l'importance que revêtent aujourd'hui les questions relatives à la mémoire ou au patrimoine. La disparition des modèles vernaculaires d'interprétation du passé, qu'ils appartiennent à la société locale ou [...] globale, et leur remplacement par des discours médiatiques ou pédagogiques très généraux dans lesquels chacun éprouve des difficultés à situer son histoire familiale et sa généalogie, est peut-être l'une des premières raisons du recours si fréquent à des mémoires et à des patrimoines particuliers. Leur fonction est double : elle est d'abord de reconstruire un lien social et symbolique entre le groupe et, souvent, un territoire interprété comme l'expression physique d'une histoire locale ; elle est ensuite de reconstruire le lien entre ce local de nouveau approprié symboliquement et le global dont on comprend mal le sens [...]. Mémoires et patrimoines sont des réponses sociales à ce qui apparaît, souvent, comme une déstructuration temporelle.» (RAUTENBERG 2003 : 47)

Ce texte résonne avec le besoin de retrouver des racines par la langue des néo-patoisants et par les contes avec lesquels on retrouve la symbolique de l'enfance mais aussi un ancrage local grâce aux noms de lieux utilisés ou à des symboles collectifs de notre lieu d'origine (par exemple dans nos textes : les paysages jurassiens, les emposieux (SR), les épicéas, les failles dans les rochers, les pâturages communaux, les barrières de pâturage, etc.).

«Nous voyons alors que la mémoire peut être aussi un lien symbolique entre des individus ou des groupes éparpillés qui, de génération en génération, se transmettent une représentation commune de l'histoire, un attachement à des valeurs partagées qui peuvent être réactivées [...] la mémoire est un des principaux outils de la **construction identitaire** [nous soulignons]. [...] L'identité est une relation qui se construit jour après jour, non un état qu'on hérite. Ses rapports avec le patrimoine, l'histoire ou la mémoire collective sont plus complexes qu'il n'y paraît. Elle procède par la formation d'un lien entre le particulier et le général, d'une relation au contexte. [...] Aborder la mémoire collective à partir de l'espace et du lieu où elle s'incarne nous renvoie donc à la construction du lien entre le particulier et le général, ce qui peut être une façon différente de poser la question de l'autre autour de laquelle s'est progressivement élaborée la pensée anthropologique.» (RAUTENBERG 2003 : 47-48)

La demande patrimoniale passe pour être l'expression la plus immédiate de cette «quête d'identité».

### 2.7.2 Passage d'un monde à l'autre : disparition du patois et des légendes, une histoire liée

Dans toute la Suisse romande catholique (Jura, mais aussi Valais et Fribourg), le répertoire des contes était fortement marqué par les règles, souvent non verbales, de la religion catholique et de la communauté agro-pastorale qui menaçaient des pires châtements celui qui les transgressait (ne pas observer le repos du dimanche, ne pas aller à la messe, danser pendant le Carême, monter au mayen/à la loge hors saison...), ce qui entretenait un sentiment de peur dont le souvenir demeure très vif chez les personnes que nous avons interviewées<sup>22</sup>. La perte d'une pratique quotidienne de la langue vernaculaire et des « valeurs » que celle-ci véhiculait (le poids de la religion catholique, le respect des personnes âgées, la peur de la mort, la structure stricte de la société), ainsi qu'une certaine dépréciation de cette réalité linguistique et culturelle peuvent avoir influencé le répertoire des histoires racontées dans cette langue, dont le recul des contes traitant de phénomènes « surnaturels » ou « merveilleux » au profit des contes de « mensonge ». Il en va de même d'autres facteurs, selon nos témoins, tels que la disparition des veillées avec la fin de la montée aux mayens, la construction de routes goudronnées et surtout l'apparition de la télévision et d'internet. Aussi la langue vernaculaire s'en est-elle ressentie, et celle que nous avons entendue à Nendaz, en Valais, n'est plus celle qu'avait entendue Rose-Claire Schüle, ethnolinguiste ayant travaillé dans les années 1950 dans cette commune. Cette dernière nous a fait part du sentiment de perte qu'elle ressentait, se plaignant de ne pas retrouver dans notre collecte<sup>23</sup> les contes « authentiques » en « vrai » patois. De plus, elle a connu ces personnages devenus mythiques, ainsi que nos conteurs du jour qu'elle a vu grandir, et pour elle les histoires contées lors de notre enquête à Nendaz n'étaient pas dignes d'un intérêt patrimonial.

<sup>22</sup> Nous rappelons que nous avons mené des enquêtes sociolinguistiques en 2011 et 2012 auprès de groupes de (néo)patoisants du Jura et, à titre de comparaison, du Valais (deux territoires catholiques sur lesquels le patois est encore présent – bien que n'étant pas de la même origine, oilique et francoprovençale – dans certaines communes et chez une population souvent âgée). Nous avons voulu essayer de décrire comment la perception des dialectes comme patrimoine s'inscrivait dans cette histoire culturelle et politique des particularismes linguistiques en Suisse. Notre recherche visait à montrer comment le recours à un vocabulaire patrimonial appliqué au champ linguistique permet d'observer la construction d'une mémoire et d'une identité régionale culturelle communautaire (voir Diémoz, Reusser-Elzingre 2013 et 2014).

<sup>23</sup> Nous avons imaginé une veillée de contes et récits « spontanés » (et non préparés à l'avance) avec les patoisants de la commune de Nendaz (VS), pour analyser quelles thématiques allaient ressortir de la mémoire de nos conteurs d'un jour.



Le lien nostalgique avec une enfance heureuse (souvent fantasmée) est encore plus fort chez les locuteurs passifs, qui regrettent de n'avoir pas appris cette langue et sont demandeurs de cours de patois qu'ils souhaitent transmettre à la jeune génération.

Une dame se définissant comme «patoisante de cœur et d'accent» raconte que, étant enfant, on ne lui parlait qu'en français, mais que ses frères et sœurs parlaient patois. Ainsi, quand elle entend cette langue, elle pense à l'ambiance d'autrefois dans sa maison natale<sup>24</sup>. Une patoisante jurassienne regrette de ne pas avoir transmis le patois à ses enfants. «Le patois était vu comme quelque chose d'un peu poussiéreux en ce temps-là.»<sup>25</sup> D'autre part, certains locuteurs passifs ou néo-locuteurs<sup>26</sup> – plus jeunes, souvent des enseignants – désirent découvrir l'ambiance d'une époque qu'ils n'ont pas connue; c'est pour eux l'occasion de remonter le temps, de revenir dans un village, une communauté dans laquelle tout le monde parlait cette langue. De plus, ils sont très soucieux de la disparition de la langue, parfois plus que certains locuteurs natifs qui semblent mieux l'accepter. Ils essaient de sauvegarder le maximum de traces à travers la rédaction de dictionnaires ou la collecte d'archives sonores. Un facteur de Coeuve (Jura), nous explique que son patois est une langue en perdition, et qu'il aurait fallu une aide politique à l'époque où il était encore possible de le transmettre au sein de la famille. Un instituteur ne croit pas que le patois redeviendra la langue du quotidien. Une image intéressante a été évoquée dans cette enquête, par la voix d'une dialectologue ayant vécu les années pendant lesquelles le patois était encore parlé quotidiennement: «Que voulez-vous – je pense que les patois et les langues viennent et meurent comme d'autres choses et c'est pour ça que ce qui est important c'est ce que mon mari [le prof. Ernest Schüle] et moi avons toujours fait: c'est de sauvegarder comme dans des archives le maximum qu'on puisse sauver pour que plus tard quelqu'un puisse retrouver [...] aujourd'hui c'est toujours intéressant de revenir à des choses qui ont 3 000 ans<sup>27</sup> [...] je peux m'imaginer que dans 50 ou 100 ou 200 ans quelqu'un s'intéresse au patois.»<sup>28</sup>

<sup>24</sup> Diémoz et Reusser-Elzingre (2014) détaillent ces témoignages.

<sup>25</sup> J. C., 69 ans, hôtelière, Chevenez, Jura.

<sup>26</sup> On désigne par néo-patoisants ou néo-locuteurs les personnes qui ont volontairement appris le patois en suivant des cours donnés par des associations ou par le biais du théâtre; les locuteurs actifs sont généralement des locuteurs dont le patois a été la première langue alors que les locuteurs passifs, tout en ayant entendu souvent le patois (par exemple en famille), le comprennent mais ne le parlent pas.

<sup>27</sup> Elle fait une comparaison avec les papyrus égyptiens.

<sup>28</sup> R.-C. S., 91 ans, ethnolinguiste, Crans-Montana, Valais. Diémoz, Reusser-Elzingre (2014: 216).

### 2.7.3 Le récit de la fin des patois

Jusqu'à une époque relativement récente (fin XIX<sup>e</sup> et début XX<sup>e</sup> siècle), les parlers francoprovençaux et oïliques ont été le véhicule de la communication orale quotidienne en Suisse romande, dans toutes les régions, rurales et urbaines, et dans tous les milieux sociaux. Le recul des patois s'explique par un ensemble de facteurs concomitants, politiques, sociaux et idéologiques. L'évolution linguistique et culturelle qui s'impose en France au lendemain de la Révolution de 1789 a accentué ce déclin. Le jacobinisme linguistique, le mépris et la politique de répression à l'égard de toutes les langues régionales et des dialectes a été imitée par les milieux intellectuels de la Suisse romande. L'évolution est particulièrement fulgurante dans les régions industrialisées du Jura Sud où, à partir de 1815, l'industrialisation provoque une immigration massive. Le brassage de la population est tel qu'en l'espace de deux à trois générations l'usage des dialectes traditionnels cesse complètement. En 1903, Louis Gauchat écrit que dans le Vallon de Saint-Imier, le dialecte a disparu « depuis longtemps ». En 1936, Oscar Keller a pu interroger les derniers dialectophones de l'extrême Jura Sud agricole. Dans le canton de Neuchâtel, c'est en 1904 que les enquêteurs des *Tableaux phonétiques* ont pu rencontrer les derniers dialectophones septuagénaires et octogénaires. La campagne genevoise – en particulier les communes savoyardes qui étaient devenues suisses en 1815 – a conservé ses dialectes au-delà de la Première Guerre mondiale ; les derniers dialectophones genevois ont disparu dans les années 1930 (KRISTOL 1999). Dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle, les patois jurassiens font l'objet de recherches attentives ; en effet, c'est à cette époque que l'on remarque que l'usage de cette langue se désagrège et qu'il faut urgemment en garder quelques traces. En 1815, Jean-Georges Quiquerez achève un glossaire patois et, François-Joseph Guélat travaille à un autre glossaire sur le patois de l'Ajoie (inédit). On crée la Société jurassienne d'émulation (SJE) en 1847, cercle dans lequel nombre de travaux sur le patois seront édités. En 1849 est publié le plus ancien texte en patois jurassien connu, datant de 1735, *L'Arrivée d'une Dame en l'autre monde habillée en panier* de l'abbé Ferdinand Raspieler, curé de Courroux, qui a traduit un poème de patois bisontin en parler de la vallée de Delémont. Il a également écrit un dictionnaire patois (resté à l'état de manuscrit, conservé à la Bibliothèque cantonale jurassienne) dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, à l'intention des jésuites qui ne comprennent pas le patois de leurs ouailles. Raspieler n'y a pas inséré le lexique patois proche du français parce qu'il

est compréhensible des non francophones et n'a donc pas d'intérêt, selon HENRY (1992). Cela confirme que les villageois jurassiens ne savent pas le français à cette époque, puisque les jésuites doivent apprendre à comprendre le patois. Dès 1877, Auguste Quiquerez (1801-1882) se met à traduire en français des récits populaires patois. Quelques années plus tard, Arthur Daucourt (1849-1926) continue, toujours en français, les travaux entrepris par Quiquerez. Il rédige des *Légendes jurassiennes* (1897) et des *Traditions populaires jurassiennes* (1903). Antoine Biétrix, rédacteur d'un vocabulaire non publié sur le patois d'Ajoie, commence son travail en 1895. C'est à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle que sont créées les sociétés qui joueront un rôle déterminant dans l'idée d'une sauvegarde de la langue vernaculaire et des traditions populaires : la Société suisse des traditions populaires (SSTP) en 1897 et le Glossaire des patois de la Suisse romande (GPSR) en 1898, dont les enquêtes démarrent dès 1899. Jules Surdez commence ses enquêtes la même année. François Fridelance (1859-1933), correspondant du GPSR pour le patois d'Ajoie, travaille déjà à son Glossaire de Charmoille (inédit)<sup>29</sup>. Puis vient Arthur Rossat (1858-1918) qui publie dès 1911 les premières fôles jurassiennes en patois, ainsi qu'un Glossaire de Develier (encore sous forme de manuscrit). Des tableaux phonétiques (TPPR) voient le jour en 1925, rédigés par Gauchat, Jeanjaquet et Tappolet, rédacteurs au GPSR. Il s'agit en fait de la traduction de phrases-types, recueillies dans tout le pays, afin de rendre compte de la diversité dialectale en Suisse romande. Joseph Beuret-Frantz (1878-1958) entreprend en 1927 de publier plusieurs ouvrages consacrés aux légendes du Jura ainsi qu'aux coutumes de la région. Gustave Amweg (1874-1944) publie dans les Actes de la SJE en 1939 le plus ancien recueil d'histoires drôles patoises connu : *Lai lattre de Bonfô*, rédigé vers 1880 par Antoine Biétrix dont nous avons parlé plus haut. Mais à cette époque, les textes écrits en patois intéressent peu le grand public, les patoisants ne sachant pas lire le patois mais le français, les non patoisants ne comprenant pas cette langue. L'abbé Jolidon, natif du village de Saint-Brais, se penche en 1940 sur les phrases-types des TPPR. Cela lui permet de constituer des relevés comparatifs de 480 mots tirés des patois de 34 localités du Jura. Il établit également de nombreuses cartes linguistiques<sup>30</sup>. En 1947 est édité le *Glossaire des patois de l'Ajoie et des régions avoisinantes* de Simon Vatré<sup>31</sup>, auquel Jules Surdez a collaboré, et qui reste le dictionnaire

<sup>29</sup> Henry (1995).

<sup>30</sup> Pour plus d'informations sur l'abbé Jolidon et son patois de Saint-Brais voir Henry (1994).

<sup>31</sup> Henry (1993) et (1997).

édité le plus intéressant sur le parler jurassien suisse jusqu'à présent. C'est ce glossaire également qui a aidé à fixer une graphie francisée des idiomes locaux pour les patoisants écrivains<sup>32</sup>. L'*Atlas linguistique de Franche-Comté* (ALFC), de Colette Dondaine, paraît en 1972 et recouvre toute la zone parlant franc-comtois, englobant donc également le Jura suisse. Il s'agit du travail le plus récent publié sur la variation interne du parler franc-comtois (ELZINGRE 2005 : 16-18). Dans les trois cantons plutôt agricoles et de tradition catholique (Valais, Fribourg et Jura), l'évolution a été plus lente que dans les cantons de tradition protestante et plus industriels. Ainsi existe-t-il aujourd'hui encore des locuteurs dialectophones, mais la rupture est effective pratiquement partout : le dialecte n'est plus transmis aux jeunes générations, hormis quelques cas particuliers ; dans la plupart des villages, les dialectophones – tous bilingues – ont près de soixante-dix ans, voire plus. On parle d'une situation de diglossie linguistique (LÜDI 1990) où la variété haute (le français) domine la variété basse (le dialecte), dont l'emploi est limité à certains contextes. Ces langues traditionnelles ont souvent été méprisées et leur emploi banni.

Comme le rappellent certaines personnes, l'école a joué un rôle décisif. Dans les témoignages recueillis, l'interdiction légale de parler patois nourrit le récit de la fin des patois en le liant à une institution centrale de la vie sociale, l'école, dont le pouvoir sur le parler permet de donner au locuteur contemporain une première définition en négatif. Le patois deviendrait ainsi une langue inadéquate au contexte scolaire, à la réalité urbaine, qui serait préposée à la vulgarité et donc moins tolérée dans la bouche des jeunes filles. C'est une définition pleine de regrets et d'amertume de ce qu'est un patois : le dialecte, c'est la langue qui a été interdite et qui mérite donc une réhabilitation morale. La patrimonialisation apparaît sans doute alors aux yeux des patoisants actuels comme la meilleure des contreparties possibles. La dimension institutionnelle et scolaire de la fin des dialectes se superpose parfois à la force des découpages administratifs, comme dans le canton du Jura, où les mouvements séparatistes sont encore très vivants dans les discours des acteurs (COTELLI 2007). L'idée que les Bernois<sup>33</sup> auraient volontairement écrasé le patois, tendant ainsi à associer l'élément « germanique » à la domination politique et linguistique, en l'occurrence le patois jurassien, circule encore.

<sup>32</sup> Goncerut (1987) : 36.

<sup>33</sup> La région jurassienne a longtemps appartenu au canton de Berne (1815-1978) avant de prendre son indépendance en 1979.

L'une des modalités les plus frappantes de la fin des patois consiste dans le déplacement des dialectes interdits par les pouvoirs institutionnels vers la sphère de l'intimité, de la famille et de l'identité individuelle. Mourant petit à petit dans l'espace collectif des instances publiques, les dialectes deviennent des espaces d'identification oraux qui se replient sur l'individu ou le groupe intime. Ce déplacement permet en quelque sorte de contrer les récits de l'histoire nationale par un récit de soi dit et pensé par le dialecte. Se dévoile alors une des nouvelles fonctions potentielles de ces langues européennes qui n'assurent plus leur fonction quotidienne : quelle est la « niche écologique » (HAUGEN 1972 ; BOUDREAU, DUBOIS, MAURAI, McCONNELL 2002) que les langues intimes peuvent occuper dans une société dominée par le français ? Pour certains, le patois est simplement perçu comme la langue dans laquelle on exprime ses émotions, le langage du cœur et de l'affectivité. Le patois occuperait ainsi la niche écologique de la sphère familiale, de la communication intime où les sentiments jouent un rôle essentiel. Il remplirait également les fonctions de langue secrète qu'on utiliserait afin de ne pas être compris, pratique qui était bien répandue au sein des foyers mais qui n'était pas si efficace, comme en témoigne un instituteur jurassien. Par ailleurs, le patois peut faire office de langage crypté, voire rebelle devant l'opresseur politique (ici, les Bernois). Pour d'autres personnes, le patois est un élément constitutif essentiel de leur identité, de leur personnalité. Beaucoup de Jurassiens font preuve d'un profond attachement sentimental à la langue du terroir, chacun connaît quelques mots de dialecte et les salutations se font en patois entre Jurassiens d'une même commune. Des dialectalismes survivent dans le français régional, français que certains locuteurs prennent pour du patois ; il faut dire qu'en général, le monde francophone est tellement puriste que le moindre écart par rapport à une norme dite « standard » peut facilement être considéré comme du patois<sup>34</sup>. Un patoisant jurassien dénonce par ailleurs le fait que le dialecte jurassien, étant une langue d'oïl comme le français, est parfois pris à tort pour du « mauvais français » et se bat contre cet « horrible préjugé »<sup>35</sup> (ELZINGRE 2005 : 19-21).

La fin des patois, dans la bouche des locuteurs, semble inexorable. Dès 1994, l'étude sociolinguistique de Carine Lehmann conclut, pour la région du Jura, que « [l]a survie de la langue vernaculaire est incontestablement mise en question, car le patois ne représente quasiment

<sup>34</sup> Kristol (1999) : 9.

<sup>35</sup> Moine (1996) : 136.

plus la langue maternelle des témoins, notamment celle de la jeune génération» (LEHMANN 1994: 128). Mais si certains locuteurs essaient de détourner l'usage des patois vers le privé et l'intime, la question et l'importance de leur survie sont indissociablement liées aux actions patrimoniales mises en place. Aux discours de la perte s'associent alors les éléments classiques de la mise en patrimoine: le risque de rupture intergénérationnel, la fin de la transmission culturelle, le renversement des stigmates (on valorise ce parler que l'on dénigrait autrefois) la nécessité de la sauvegarde.

## **2.8 Ancrage local et idéalisation d'un monde disparu**

«La notion de patrimoine culturel immatériel désigne un bien culturel vivant qui contribue à forger le sentiment d'identité et de continuité d'une communauté. [...] Chaque langue codifie et organise, selon ses propres modèles, les connaissances des communautés sociales et des individus. Dans les systèmes linguistiques sont ainsi déposées les manières dont l'espace et le temps sont perçus, les classifications du milieu et des espèces vivantes, les relations entre l'homme et son environnement. Ce réseau de rapports est à la base de la formation même des valeurs et de la vision du monde collectif. Un imaginaire pour exprimer la réalité. Avec les patois, c'est la vision du monde de la société préindustrielle qui nous est transmise.» (DIÉMOZ, ROSSIER 2011: 112)

Notre vision dialectologique actuelle montre bien que le patois et les contes véhiculés dans cette langue sont pour nous une porte d'entrée à un monde presque disparu, un «monde socio-historique muet» proposent Adam et Heidmann (2010). Souvent, les amateurs de contes militent pour la sauvegarde et le renouveau de la langue dont ils s'estiment les héritiers menacés dès lors que celle-ci est minoritaire ou dévalorisée. Ils lient l'évolution de leur langue à celle de la transmission des valeurs locales qui, d'après eux, ne se fait plus. La langue est donc associée intimement au «patrimoine» qu'elle transmet, jusque dans la crainte de sa disparition annoncée. Honoré (2013), Diémoz et Reusser-Elzingre (2013), Drouet (2013) rappellent comment, aujourd'hui, séances de contage, spectacles de chants et de théâtre, formations de conteurs, maisons des contes, glossaires en ligne, recueils de contes peuvent participer en de multiples lieux d'une stratégie identitaire globale. Pour les chercheurs, la langue témoigne

évidemment d'une transmission et du partage d'une certaine vision du monde : rien que dans l'aire francophone, un locuteur parlant exclusivement le français standard ne peut saisir tous les ressorts du rire que suscitent dans un patois ou un créole telle rime, tel jeu de mots, telle histoire. Aussi un bon bilinguisme est-il idéalement indispensable au collecteur dans toute situation de diglossie. En même temps, le chercheur en littérature orale ne peut qu'être partagé entre deux constats : d'un côté, ce n'est qu'au plus près de la langue d'énonciation que se donnent à comprendre tous les sens qui traversent un texte (écrit ou oral) ; d'un autre côté, les mots et les histoires se jouent sans cesse des frontières linguistiques. Autrement dit, étudier les contes et leur transmission permet de considérer la question centrale du sens comme le processus d'une construction individuelle et collective toujours incertaine. Entre le collecteur et son conteur s'établit ce que Fabre (2013) appelle un « contrat ethnographique ». Autrefois, le conteur ralentissait son débit, répétait ses propos pour que l'ethnologue, le folkloriste ou l'érudit puisse noter ses paroles ; aujourd'hui, il accepte de parler devant un micro ou face à une caméra, mais c'est toujours pour permettre la transmission de son témoignage. Malgré leurs différences souvent considérables – d'un côté (généralement) une personne plus âgée, plutôt rurale, parfois illettrée, de l'autre un(e) représentant(e) de la ville, plus jeune, plus diplômé(e) –, le conteur et le collecteur se ressemblent. Ils assurent un rôle de passeur et également un rôle d'intellectuel puisqu'ils expriment par leurs paroles ou leurs textes une réflexion sur la société. Ils se posent en témoins d'un monde qu'ils ont intimement connu ou indirectement approché. Les attitudes du chercheur et du conteur, leurs regards, leur curiosité peuvent aussi se rencontrer. Jeanne Drouet et Patricia Heiniger-Casteret (2013) décrivent les conteurs non-professionnels qu'elles ont observés, l'une en Bretagne, l'autre en Gascogne, comme de quasi-ethnographes à l'affût d'observations et d'expressions de la vie quotidienne qu'ils mobilisent ensuite pour enrichir leur verbe. Inversement, on sait que les ethnologues, étudiants ou chercheurs confirmés qui s'intéressent à l'oralité ne résistent pas tous à la tentation de la scène. Et quand Jeanne Drouet participe à un événement culturel en lançant le public d'un musée de Douarnenez dans une enquête policière nourrie d'histoires locales, elle imagine sous de nouvelles formes une matière narrative qui s'enracine dans les contes<sup>36</sup>.

<sup>36</sup> Une partie de ce chapitre est reprise de nos articles Wending, Diémoz, Reusser-Elzingre, Jacot-Descombes (2013) ; Diémoz, Reusser-Elzingre (2013).



Les histoires en patois sont racontées avec une couleur locale et elles sont liées à un événement et à des personnages ayant réellement existé afin d'accentuer le côté communautaire et identitaire, comme c'est le cas dans ce genre de récits. Elles permettent de s'évader de la réalité quotidienne tout en y restant attaché par le biais de l'identification du personnage « légendaire » qui appartient réellement à la communauté. De telles histoires contribuent dans le même temps, par cet effet de reconnaissance, au maintien et à la transmission d'un sentiment d'appartenance à la collectivité locale. Ce besoin d'ancrage dans la réalité se traduit aussi par le fait que nos témoins terminent leurs récits en disant : « et ça c'est vrai, c'est mon père qui l'a vécu », « ça c'est vrai, c'est mon grand-père qui le racontait », « ça s'est passé vrai ». Par le vecteur de la langue, les croyances sont profondément ancrées dans un espace défini. Matteo Rivoira (2016) pense que les êtres imaginaires (fées, sorcières, la vieille qui danse) présents dans les Alpes à travers la toponymie locale du Piémont sont souvent à l'origine d'explications étiologiques. Par le biais de ces toponymes, un nouvel espace intangible apparaît : l'espace habité (le village), l'espace sauvage (la forêt, les rochers) ou habité seulement une partie de l'année (les alpages), délimité par des bornes ou des frontières imaginaires, une poésie de l'espace chère aux légendes orales. Par les sobriquets et les dictons que se donnent les habitants entre eux, un paysage historique et économique surgit, des tensions historiques entre ruraux et urbains, entre émigrés et villageois « de souche » apparaissent. Pour ceux qui ont la lumière au printemps et ceux qui l'ont en automne, ceux qui habitent au centre ou en périphérie, il peut y avoir des retournements de situation suite à un événement historique (par exemple un village au passage important le devient moins quand la route en est déviée). Alexis Bétemps (2016) nous confirme ainsi que la langue n'était pas perçue comme un simple moyen de communication, mais qu'elle faisait et fait aussi partie du patrimoine culturel comme élément identitaire<sup>37</sup>. Les concepts d'« ancrage local » et de monde socio-historique rejaillissant du corpus de textes en patois jurassien édités dans ce volume seront traités plus en détail.

---

<sup>37</sup> Voir aussi Reusser-Elzingre, Diémoz (2016).



## 2.9 Patrimonialisation actuelle des patois

Au cours du xx<sup>e</sup> siècle, dans le Jura, à côté de l'article 42.2. de la Constitution jurassienne, trois amicales du patois ont veillé à la sauvegarde du dialecte: dans la vallée de Delémont, l'Amicale des Vâdais, créée en 1957, a disparu en 2011, faute de patoisants actifs, tous décédés. Dans les Franches-Montagnes, l'Amicale des Taignons est également née en 1957; elle comprend très peu de membres de langue maternelle, qui ont tous plus de quatre-vingts ans, mais des néo-locuteurs, qui ont appris le patois avec de la famille, des voisins ou lors des cours donnés en option à l'école, beaucoup plus actifs avec des enregistrements mis en ligne sur internet ou des glossaires inversés (avec des entrées en français), etc. En Ajoie, l'Amicale des Aidjôlats, créée en 1984, est la plus active et compte quelques centaines de membres. Les locuteurs de langue maternelle franc-comtoise y sont plus jeunes, dès la soixantaine. Par ailleurs, un Cercle d'étude du patois, nommé *Voiyin* (regain, en français), a vu le jour en 2001, au sein de la Société jurassienne d'émulation (société savante créée vers 1850). En dehors de ces cercles de sociabilité locale, une méthode pour l'enseignement du patois jurassien a été élaborée (SURDEZ, CHAPPUIS, FRUND 2002) pour les écoles primaires du canton du Jura. Les supports didactiques sont constitués de comptines, de vidéos et d'exercices pédagogiques à faire en plein air (par exemple aller demander à une vieille personne du village de traduire en français moderne les noms des rues aux enfants). En réalité, le programme consiste en quelques heures par année et l'usage de la méthode n'est pas obligatoire, l'enseignant pouvant décider du support adéquat à sa guise. Par conséquent, seuls les instituteurs attachés à ce qu'ils considèrent comme leur patrimoine historique et linguistique, d'un point de vue très affectif, l'utilisent.

À la différence du canton du Jura, où le patois tout en étant «protégé» par un article de la Constitution n'est pas vraiment valorisé par les instances politiques, en Valais on assiste à une importante prise en compte politique et institutionnelle du patrimoine linguistique et culturel francoprovençal, depuis quelques années, et à une reconnaissance des erreurs commises autrefois par les institutions (DIÉMOZ, REUSSER-ELZINGRE 2014: 217). Les différents acteurs sociaux ont cependant des opinions très partagées face à l'enseignement du patois. Certains politiciens et promoteurs y voient un devoir nécessaire de l'institution scolaire, «l'école doit refaire ce qu'elle a défait», et cherchent à mettre en œuvre une pédagogie spécifique en tentant de retrouver l'«authenticité» de la langue; d'autres pensent que

l'enseignement du patois n'est pas une solution, «enseigner le patois c'est le faire mourir plus vite» (DIÉMOZ, REUSSER-ELZINGRE 2014 : 218). Selon les nouveaux acteurs partisans d'un apprentissage du patois, la transmission actuelle de la langue ne peut se faire qu'à l'école, à travers des cours de langue ou des rencontres de patoisants, puisque la transmission «naturelle», quotidienne dans la famille et intergénérationnelle a presque complètement disparu. Le plaisir de faire revivre la langue des anciens est ainsi perçu comme très important pour motiver les apprenants. Reliant le temps de l'enfance et un goût pour le passé, même artificiellement recréé pour les néo-locuteurs, assumant également la fragilité du dialecte et son inutilité dans le monde contemporain, les acteurs de la revitalisation participent d'un effort collectif qui tente de déplacer l'image négative des parlers vers une sauvegarde réaliste. L'enjeu n'est pas un retour triomphant du patois dans un activisme patrimonial : il s'agit d'entretenir la langue, d'en conserver la trace. Dans le domaine valaisan, Maître et Matthey (2003, 2004, 2007) ont réalisé des recherches sociolinguistiques entre 2001 et 2004 où les motivations et la revalorisation du patois ont également été relevées comme un changement d'attitude face au patois. Autrefois minorisé et décrié, notamment par l'institution scolaire, lorsqu'il était la langue vernaculaire de toute la communauté, il se charge aujourd'hui de connotations positives auprès des locuteurs patoisants (MAÎTRE, MATTHEY 2004 : 384).

Le besoin de partager ce «patrimoine» autrefois commun à toute la communauté et de se rencontrer pour parler le patois pousse des locuteurs que nous avons interrogés à travers la Suisse romande à organiser des soirées de contage, de récits pour ne pas perdre leur langue maternelle et ainsi tenter de sauvegarder leur dialecte. Il s'agit de locuteurs qui sont des patoisants de langue maternelle dont le parler est en train de disparaître. Diémoz et Reusser-Elzingre (2014) relèvent différentes phases de patrimonialisation, que nous retrouvons dans le modèle de Ciarcia (2006). Une première phase est caractérisée par la conscientisation d'une perte de la pratique de la langue et des «valeurs» que celle-ci véhiculait (ancestralisation). En second lieu, on constate un essai de valorisation, en se réappropriant et en mythifiant des bribes personnelles et affectives de cette identité locale (immémorialisation). Puis on les transmet aux plus jeunes générations, au grand public, aux médias, comme on le faisait avec la langue quotidienne, mais cette fois dans un esprit de construction réfléchi, en toute conscience d'une perte qui se doit de durer (perte durable). Entrepreneurs de la reconstruction du passé, les érudits locaux,

les chercheurs et les pédagogues se voudraient ainsi paradoxalement fidèles à ce qu'ils nomment l'«authenticité». On constate aussi en général un intérêt croissant pour le parler des générations précédentes, qui se traduit par des représentations positives aux antipodes des jugements négatifs dont l'institution scolaire avait pétri l'imaginaire linguistique de leurs aînés. Par ailleurs, les locuteurs patoisants – qui ne doivent plus se taire – sont maintenant fiers et conscients de la richesse patrimoniale qu'ils veulent partager avec la communauté. Ce revirement de la situation a été observé dans d'autres régions linguistiques, par exemple dans le sud de la France où «les efforts du militantisme occitan ont réussi dans une large mesure – surtout après 1968 – à lever le sentiment de «honte» qui pesait sur la plupart des locuteurs occitanophones, massivement culpabilisés par l'endoctrination qu'ils avaient subie à l'école» (WÜEST, KRISTOL 1993). De plus, les différents détenteurs prennent la parole à propos de la valorisation et de la sauvegarde du patois, mais aussi de leur identité communautaire. Ce renversement est classique dans toutes les patrimonialisations ordinaires, qu'elles concernent la disparition et la réhabilitation de langues, de coutumes ou de lieux jugés «identitaires» par les «détenteurs de patrimoine» (CIARCIA 2006; GRAEZER BIDEAU 2012). Si nous avons pu observer des visions parfois divergentes au sujet de la transmission de la langue traditionnelle et des représentations qu'elle véhicule, une sorte de consensus existe sur la nécessité de sa sauvegarde, qui touche les cercles de patoisants et les politiciens, et qui fonde finalement le souci patrimonial pour les langues dialectales locales, au-delà des différents niveaux d'action. D'ailleurs, comme l'a bien souligné Isnart (2010), «en s'intéressant aux pratiques effectives [...] ce n'est pas tant la concurrence et la différence entre l'institutionnel et l'ordinaire qui apparaissent pertinentes, que le partage de modalités d'actions et de valeurs qui constituent l'action patrimoniale».

Selon nos témoins, le patois reflète pour ainsi dire «l'âme du pays». Il incarne le parler des aïeux et l'héritage que ceux-ci leur ont légué (LEHMANN 1994: 135-136). Si l'action patrimoniale dans les deux régions linguistiques étudiées (Jura et Valais) est en train de modifier les attitudes envers les patois, le défi sera de voir si la niche identitaire et affective qu'ils occupent actuellement pourra assurer des usages et des fonctions linguistiques complémentaires dans la communauté bi-plurilingue. Il s'agirait d'un résultat qui ne permet certainement pas de remédier à la grave disparition de la spécificité culturelle constituée par la régression de la langue locale, mais assurerait la vitalité d'un important secteur de

la diversité des formes communicatives qu'un écosystème sain demande, sur le plan linguistique, anthropologique et culturel. Le patois peut avoir sa place dans la société moderne, à côté des langues officielles. Les locuteurs ont ainsi le choix de poursuivre, à côté du français, l'utilisation du patois, car celui-ci semble avoir trouvé une nouvelle niche écologique : l'identité collective<sup>38</sup>.

Le patrimoine est l'expression d'un groupe social, surtout local, attaché à une spécificité culturelle. Il possède une forte dimension pragmatique et procède de la reconnaissance par les acteurs sociaux d'objets du passé auxquels ils réaffectent un rôle concret dans le présent. C'est le cas du patois et des récits et légendes qu'il véhicule. Cette production d'objets patrimoniaux « consommables » (folklore, arts et traditions populaires) serait, selon Rautenberg (2003 : 156), les marques du différentielisme culturel et social, car chaque groupe social reconstruirait son propre système de renvoi à une histoire propre. Notre travail de dialectologue fait donc de nous une « faiseuse de mémoire » (RAUTENBERG 2003 : 75). Selon Rautenberg, le travail de mémoire doit être accompagné, encadré par des professionnels, qui sont garants du contrôle social et, accessoirement, de la validité scientifique ou artistique du travail. Ces professionnels sont des « médiateurs » qui, en outre, ont pour mission de construire une parole publique de mémoire, de rassembler des souvenirs éparpillés et parfois confus en un faisceau cohérent de représentations collectives. Dans un cadre social différent, ils jouent le rôle qui est celui des « porteurs de mémoire » des sociétés traditionnelles, en recueillant et en fabriquant une mémoire commune appelée à participer à la construction du lien social. Ces spécialistes, qu'ils soient éducateurs, ethnologues ou artistes, que leurs objectifs soient sociaux, scientifiques ou culturels, sont considérés par les acteurs sociaux comme les garants de la parole collective. Les souvenirs individuels ou les bribes de mémoire collective qu'ils ont recueillis prennent avec leurs mots, leurs textes ou leurs œuvres une forme plus figée qui peut ensuite faire référence. Ce sont eux qui mettent en ordre et classent la matière en vue d'une production sociale déterminée – sous forme de livre, de film, de spectacle, etc. En institutionnalisant la mémoire collective, ils la transforment en mémoire sociale qui peut dès lors être conservée et réutilisée par quiconque, qu'il ait été impliqué ou non dans ce

<sup>38</sup> Certains extraits de ce paragraphe sont tirés de Diémoz, Reusser-Elzingre (2014 : 221-223). À propos de la sauvegarde du folklore et de la volonté de transmission actuelle, voir aussi Schüle (1965); Jakobson (1929, trad. française 1973); Marzys (1989); Knecht (1982); Détraz, Grand (1982); Montelle (1983); Cuisenier (1991 et 1993); Pooley (2010); Diémoz (2011).

qui est raconté. C'est précisément ce que nous avons essayé de réaliser dans cette thèse : créer un espace de transmission de cette « parole collective », reflétant une certaine identité jurassienne (langue intrinsèquement liée à ce monde disparu et fanstamé), mais selon nous bien réel dans la construction identitaire des habitants de la région de l'Arc jurassien.



## Conclusion

Le défi que consistait l'interdisciplinarité de cet ouvrage a été difficile à appréhender. Comment exprimer sa propre fragilité, ses propres questionnements face à une matière «patrimoniale» et donc identitaire, tout en démontrant ses compétences dialectologiques? Ce travail nous a permis de comprendre les processus de construction et de déconstruction d'un patrimoine et de l'identité culturelle qui y est associée, tout en apprenant à appréhender un monde, une civilisation qui nous étaient presque inconnus. Les notions de protection et de sauvegarde, de transmission et de recréation, ainsi que la polysémie des termes «folklore», «traditionnel» et «authentique» nous ont conduite à réaliser la complexité et l'ambiguïté des chercheurs et des patrimonialisateurs eux-mêmes dans leur quête de pureté scientifique, à travers ambiguïtés politiques et nécessités alimentaires. Selon nous, le philologue doit apprivoiser sa matière pour pouvoir la restituer, elle doit faire écho en lui. Gilles Roques (1997), spécialiste de glossairistique, dit également que le philologue ne connaît véritablement une langue qu'à partir du moment où il produit une édition de texte dans cette langue, avec un glossaire conséquent. Ce travail d'édition est donc une mise en abyme du processus de sauvegarde: en mettant 33 contes et légendes collectés par Jules Surdez à la disposition du public scientifique, par l'intermédiaire de cet ouvrage, mais aussi par un autre livre destiné à un plus large public contenant des contes traduits en français régional (REUSSER-ELZINGRE 2017), par nos conférences, nos entretiens, notre exposition au Musée d'art et d'histoire jurassien<sup>1</sup>, par l'entremise des médias, par le travail des enseignants de l'école

---

<sup>1</sup> Exposition *Contes du Jura*, qui a eu lieu du 24 février au 6 mai 2018, et ateliers organisés autour de cet événement pour les classes de l'école obligatoire jurassienne.

jurassienne et la reprise de ces contes par un groupe de conteurs<sup>2</sup>, nous devenons nous-même «passeuse de patrimoine».

Les textes en langue d'oïl moderne, même s'ils sont marginaux, méritent une approche scientifique. Actuellement, notre chance est de pouvoir vérifier sur le terrain la sémantique des lexèmes auprès de la dernière génération de locuteurs patoisants. Nous avons considéré que les dialectes étaient le véhicule d'une culture. Nous avons mis au jour des termes disparus, qui parlaient de réalités traditionnelles, d'une certaine façon de voir le monde. Ces termes, comme *tirie-foeûs*, *comméré*, *recegnon*, *soupatte*, *empouse*, *tchéfa*, *étchène de Nâ*, *lôvre*, renferment une histoire en chacun d'eux, qui fait écho à un passé bien réel pour certains, à la nostalgie d'un monde imaginaire pour d'autres. Les parlers jurassiens, peu étudiés et peu décrits, comportent un riche lexique qui est parfois passé inaperçu dans la tradition lexicographique. Le glossaire de 265 entrées tiré des 33 textes étudiés ici a permis de mettre au jour des termes ou des sens à ajouter dans la lexicographie existante. Nombre de termes et d'expressions du français régional considérés comme archaïques en France sont restés en usage dans les zones marginales de la francophonie, comme *peut*, *chotte*, *clédar*, *baume*, *billon*, *bied*, *crouille*, *darre*, *emposieu*, *aller au dommage*, *golée*, *gor*, *tacon*, *chneuquer*, prolongeant la vie de ces vocables aujourd'hui disparus. Les centaines d'exemples repris du corpus entier de 831 contes donnent une petite idée de l'ampleur du travail de collecte de Jules Surdez, sans qui cette richesse culturelle jurassienne se serait tout simplement perdue. Il est à envisager pour la suite une base de données interrogeable en ligne à partir de ces textes. Ce système d'information pourrait renvoyer aux nombreux textes du folkloriste Beuret-Franz, notamment, parus dans d'anciennes revues, ce qui permettrait de résumer les longs paragraphes explicitant les coutumes de notre glossaire (*la tirée-dehors*, *le baptême*, *le carnaval*, etc.) et de pouvoir éventuellement les relier au portail du GPSR qui vient d'être mis en ligne<sup>3</sup>.

Cette édition fait également émerger, par le biais de la langue (traduction et glossaire), mais aussi des «notes de civilisation», tout un monde disparu méritant d'être transmis au public actuel: la tradition du jambon pour célébrer l'arrivée d'un enfant, la coutume de *lai tirie-foeûs* qui explique le rapport d'une commune avec l'exogamie, le *vâlat* qui est partie prenante de la parenté (nos *dgens*), le pâturage communal (*tieumnâ*), système agricole de l'économie rurale jurassienne, la présence des *haïllons di duemoinne* (les habits du dimanche), les rites de veillées amoureuses avec des

<sup>2</sup> Association des conteuses et conteurs du Jura, lors du festival *Conte et Compagnies* (septembre 2018).

<sup>3</sup> <<http://portail-gpsr.unine.ch>>.



expressions comme *è ve dje â lôvre*, qui indique qu'un adolescent a passé le cap de l'enfance. Nous aurions eu envie de prolonger notre travail sur les représentations et les entretiens avec les patoisants âgés qui ont tous une histoire personnelle liée à un quotidien commun, peut-être dans le cadre d'une prochaine recherche... Nous aurions pu aussi nous étendre sur les notions de «matériel» et d'«immatériel» concernant notre corpus : fallait-il vraiment considérer celui-ci comme de l'écrit ou comme de l'oral mis par écrit ? La problématisation relevée par Chambon sur la question structurelle entre linguistique et philologie (relevée par Greub in CHAMBON 2017b : 599-600), qui va d'après lui bien au-delà de la période médiévale, de la littérature en général et de l'opposition oral/écrit, nous semble prendre tout son sens dans notre étude. Cet avis, venant d'une personne ayant beaucoup travaillé sur le lexique régional mais aussi sur les dialectes d'oïl, se rapporte bien à ce que nous avons pu produire ici, nous semble-t-il. En effet, le glossaire de texte doit avoir comme objectif d'aider le lecteur en élucidant le sens des unités lexicales du texte dans leur contexte, en fournissant des matériaux fiables pour l'inventaire et la description du lexique d'une langue donnée, si on ne dispose pas d'un ouvrage lexicographique de référence et surtout si l'édition est pourvue d'une traduction. C'est une responsabilité toute particulière qui est dévolue aux éditeurs travaillant sur des textes en galloroman moderne, dont la tâche est de valoriser la langue<sup>4</sup>.

La question, divisant Chambon (2015 : 161) et Tuailon (1981 : 20), selon laquelle un glossaire d'édition est le lieu adéquat ou pas pour donner des explications relevant de la vulgarisation, nous a semblé particulièrement délicate, et nous avons décidé de prendre parti pour Tuailon. En effet, nous pensons que le rôle du dialectologue est de sauvegarder si possible (en réalisant des glossaires, des fiches, en éditant des ouvrages, en donnant des conférences), mais aussi de partager avec le plus grand nombre, cette richesse par des livres en graphie accessible (et non en phonétique), par des expositions, à travers la presse, en informant les classes par des ateliers, et par des discussions avec les groupes d'amateurs de patois et d'histoire locale. Nous devons nous situer sur la place publique. Ce que Jules Surdez a voulu faire, ce que nous avons voulu faire à sa suite, en mettant sa collecte en valeur. Notre objectif n'était pas la recherche de la pureté de la langue ou d'une hypothétique version originelle/originale d'un conte. Pour nous, seul le manuscrit compte, comme la version locale racontée par le conteur. Le même motif-type voyage, mais l'ancrage local reste et c'est ce qui aide à créer une identité et une communauté, des souvenirs,

<sup>4</sup> Voir Chambon (2012, 2014, 2017a) et particulièrement (1990 : 143) et (2015 : 151-152, 155, 158-159).

un socle qui lie les hommes et les femmes entre eux. Malgré leur inquiétude de voir disparaître leur langue maternelle, les patoisants sont pleins de ressources et d'espoir. Nous sommes de l'avis, comme Andres Kristol, qu'il n'est pas bon de séparer le contenant du contenu. Il est nécessaire que le philologue ou le dialectologue interroge son propre rapport au passé, sa propre vision de la «nostalgie» que font émerger ces textes, qu'il doit d'abord apprivoiser avant de s'en saisir, en réfléchissant à la mission qu'il s'est donnée: se préoccuper de son public-cible, qui doit aller au-delà de la petite communauté des chercheurs spécialisés. Un lien social est ainsi créé, qui est la fonction même du conte et de sa transmission. Pour nous, la mémoire collective est donc le lien que les hommes élaborent avec la société par la gestion de l'espace et du temps. Le dialectologue doit se profiler entre les rôles de gestionnaire patrimonial, de gardien du patrimoine et/ou devenir patrimonialisateur lui-même. Il met en valeur une civilisation disparue ou en train de disparaître. L'ethnologue déconstruit et analyse le système de volonté de sauvegarde. Il est important que chacun soit au courant de la vision de l'autre, voire des autres disciplines attenantes, et ainsi soit mieux à même de situer son propre rôle et son action au regard des enjeux politiques et idéologiques actuels, «travail de la mémoire et de la valorisation culturelle» (ALTHABE 1992: X).

Cet ouvrage est une porte d'entrée sur un passé imaginaire mais faisant partie néanmoins de l'identité des Jurassiens. Nous nous inscrivons dans le modèle des pratiques philologiques tout en essayant d'apporter un regard nouveau, qui concerne une langue encore vivante bien que peu représentée en linguistique romane. Nous avons essayé de contribuer ainsi par ce travail d'édition à la valorisation d'un patrimoine suisse, dont la réalité linguistique d'origine devient invisible en cas de traduction française. Nous avons eu parfois l'impression de mélanger, comme le disent Roger Chartier et Pierre Bourdieu dans leur débat confrontant les méthodes des historiens et des sociologues, le producteur et le produit, car les historiens, «passant d'une analyse des positions sociales, des structures sociales, à une analyse des productions ou des pratiques culturelles, ont pratiqué, autant que d'autres, parfois plus que d'autres, une sorte de court-circuit en mettant en rapport directement la production et la position» (BOURDIEU, CHARTIER 2010: 96). Nous avons considéré les informations lexicales et historiques données par Jules Surdez comme étant révélatrices de son époque, de son temps. Car un beau récit pour un chercheur, c'est aussi une manière de construire un objet scientifique, de le faire sentir, de le faire voir et de l'évoquer<sup>5</sup>.

---

<sup>5</sup> Voir Bourdieu, Chartier (2010: 103).

## **DEUXIÈME PARTIE**



## Chapitre 3

---

### Contes et légendes du Jura<sup>1</sup> : édition bilingue

#### 3.1 L'AIMOUÉREUX

##### Argument

Un jeune homme séduit une jeune fille qui le fuit, sous forme d'une poésie en chaîne. Par sa rhétorique, il imagine se transformer pour la poursuivre sous toutes sortes de formes, au fur et à mesure que celle-ci se change en oiseau, en fleur, en étoile, etc. À la fin, la jeune fille accepte de l'épouser. Et se venge en devenant une insupportable mégère, qui finit par faire fuir celui qui la désirait tant.

##### Source et motif(s)

BBB noté n° 19.

Témoin : Alexis Choulat, Ocourt.

---

<sup>1</sup> Pour les abréviations, voir la liste en début d'ouvrage.

## Texte

È y aivaît enne fois, ai Sint-Ouéchanne<sup>2</sup>, in djuene hanne qu'était tot fô d'enne djuene baîchate, qu'èl aivaît trovê dains les sâces<sup>3</sup>, enne neût qu'è pâchaît en lai traite<sup>4</sup>. Selon le temps qu'è fesaît, è rallaît pâchie tos les neûts<sup>5</sup> le long de l'Âve<sup>6</sup>. Cman qu'elle ne s'en saivaît débairraissie elle y diét enne fois :

- Se te m'ennues<sup>7</sup> encoé i me veux tchaindgie en ouejelat<sup>8</sup>.
- Et bin, i me feraîs ouejelie<sup>9</sup> et peus i te veux poire dains in *beuguëlat*<sup>10</sup>.
- Ah! ç'ât dînche que te l'ôs!<sup>11</sup> Et bin, se te te faîs ouejelie i me faîs *roi*<sup>12</sup> po me coitchie â fond de l'Âve.
- Te rébies qu'i seus pâchou? Te serôs vite dedains mon *boeudetyin*<sup>13</sup>.
- Aichetot que ç'ât dînche<sup>14</sup> i me feraîs *rôse de botenie*<sup>15</sup>.
- Ce serait enne belle science<sup>16</sup> de te tioeudre<sup>17</sup> et de te bottê en mai botenièr<sup>18</sup>.
- Et bin, i me feraîs *ailombrate*<sup>19</sup>.
- *Dobatte*<sup>20</sup>, serait-ce malaîjie de te poire, lai neût, dains ton nid?
- Po me débairraissie de toi, i me veux tchaindgie en étoile.

<sup>2</sup> JS: « Saint-Ursanne ».

<sup>3</sup> JS: « saules ».

<sup>4</sup> JS: « truite ».

<sup>5</sup> JS: « toutes les nuits ».

<sup>6</sup> JS: « l'Eau = le Doubs ».

<sup>7</sup> JS: « Si tu m'ennuies, m'importunes ».

<sup>8</sup> JS: « oiselet ».

<sup>9</sup> JS: « oiseleur ».

<sup>10</sup> JS: « lacet (à oiseaux) ».

<sup>11</sup> JS: « que tu l'entends, le comprends ».

<sup>12</sup> JS: « âpron ».

<sup>13</sup> JS: « vivier portatif ».

<sup>14</sup> JS: « puisqu'il en est ainsi ».

<sup>15</sup> JS: « églantine ».

<sup>16</sup> JS: « tour (de cartes, etc.) », « truc », « une belle affaire ».

<sup>17</sup> JS: « cueillir ».

<sup>18</sup> JS: « boutonnière ». Jeu de mot avec *bouton* (de rose) et *boutonnière* (de blouse).

<sup>19</sup> JS: « hirondelle ».

<sup>20</sup> JS: « Petite folle ».

- Et bïn, i veus deveni enne biaintche nue que te veut allê *envôdre*<sup>21</sup> â cie<sup>22</sup>.  
I redéchendraîs en coueye<sup>23</sup> chus lai terre et peus i me veus coitchie dains les biês<sup>24</sup>.
- I me feraîs aîye ai quoue fouértchie<sup>25</sup> et i t’airaiîs bïn vite dains mes grïmpes<sup>26</sup>.
- Pouere fô, te ne me tïns pe encoé, i me feraîs soeuratte<sup>27</sup> dains ïn covent.
- Et peus moi, i devïnraîs moïnne dains ton covent, i te tchaineraîs lai mâsse, i te prâdjeraîs<sup>28</sup> chus lai tchoiyiere<sup>29</sup>, i te confësseraîs derrie lai *lâdate*<sup>30</sup>.
- Et bïn, i tchoiraîs mouetche et peus m’enterron, i seraîs enfin débairraissie de toi.
- I veus aitot moeuri le mïnme djoué, en lai mïnme heure que toi et peus en m’enterron â long de toi<sup>31</sup>.
- I vois que te m’ainmes po tot de bon et que te me serés aidé â tchemïn, qu’i sès<sup>32</sup> mouetche vou bïn vétïainne. Et bïn vains<sup>33</sup> vite trovê le préte en lai tiure<sup>34</sup>, qu’è nôs marieuche sains trïnnê.

Ci côp, elle aivaît trovê le bon *moyïn* de se débairraissie de ci cheût-tiu<sup>35</sup>. Enne fois mairiês elle en fesét taint en son hanne qu’â bout de ren de tot è paitché po ne pus revenie. Tiaïnd ç’ât qu’enne fanne è âtze<sup>36</sup> en lai tête elle ne l’é pe â tiu<sup>37</sup> et, en le voit, elle aïrrive aidé en ses fins.

<sup>21</sup> JS: « envelopper ».

<sup>22</sup> JS: « au ciel ».

<sup>23</sup> JS: « caille ».

<sup>24</sup> JS: « blés ».

<sup>25</sup> JS: « le milan ».

<sup>26</sup> JS: « serres ».

<sup>27</sup> JS: « petite sœur (religieuse) ».

<sup>28</sup> JS: « prêcherai ».

<sup>29</sup> JS: « chaire ».

<sup>30</sup> JS: « petit volet (du confessionnal) ».

<sup>31</sup> JS: « à côté de toi ».

<sup>32</sup> JS: « que je sois ».

<sup>33</sup> JS: « allons ».

<sup>34</sup> JS: « cure, presbytère ».

<sup>35</sup> JS: « « suiveur », « suit-cul », importun ».

<sup>36</sup> JS: « quelque chose ».

<sup>37</sup> JS: « elle est têtue, obstinée ».

## L'AMOUREUX

Il y avait une fois, à Saint-Ursanne, un jeune homme qui était tout fou d'une jeune fille, qu'il avait trouvée dans les saules, une nuit qu'il partait à la truite. Selon le temps qu'il faisait, il allait pêcher toutes les nuits le long du Doubs. Comme elle n'arrivait pas à s'en débarrasser, elle lui dit une fois :

- Si tu m'ennuies encore, je me veux changer en oiseau.
- Eh bien, je me ferai oiseleur et puis je te veux prendre dans un filet.
- Ah, c'est comme ça que tu l'entends ! Eh bien si tu te fais oiseleur, je me fais âpron pour me cacher au fond de la rivière.
- Tu oublies que je suis pêcheur ? Tu serais vite dans mon vivier portatif.
- Puisqu'il en est ainsi, je me ferai églantine.
- Ce serait une belle affaire que de te cueillir et de te mettre à ma boutonnière.
- Eh bien, je me ferai hirondelle.
- Petite folle ! Ce serait facile de te prendre, la nuit, dans ton nid.
- Pour me débarrasser de toi, je me veux changer en étoile.
- Eh bien, je veux devenir un nuage blanc qui va aller t'envelopper dans le ciel.
- Je redescendrai en caille sur la terre et puis je me veux cacher dans les blés.
- Je me ferai milan et je t'aurai bien vite dans mes serres.
- Pauvre fou, tu ne me tiens pas encore, je me ferai sœur dans un couvent.
- Et puis moi je deviendrai moine dans ton couvent, je te chanterai la messe, je te ferai le prêche sur la chaire, je te confesserai derrière le petit volet du confessionnal.
- Eh bien, je tomberai morte et puis on m'enterrera, je serai enfin débarrassée de toi.
- Je veux aussi mourir le même jour à la même heure que toi et on m'enterrera à côté de toi.
- Je vois que tu m'aimes pour de vrai et que tu seras toujours sur mon chemin, que je sois morte ou bien vivante. Eh bien, allons vite trouver le prêtre à la cure, qu'il nous marie sans traîner.



Cette fois, elle avait trouvé le bon moyen de se débarrasser de cet importun. Une fois mariés, elle en fit tant à son mari qu'au bout de peu de temps il partit pour ne plus revenir. Lorsqu'une femme *a quelque chose en tête elle ne l'a pas au cul* (elle est obstinée) et on le voit, elle arrive toujours à ses fins.

Conté par Alexis Choulat d'Ocourt

### 3.2 C'MENT QUE LE DIAÏLE FEUT RÔLÉ

#### Argument

Un homme défie le diable en construisant sa maison sur son territoire. Celui-ci accepte en échange de la moitié de ses récoltes. L'homme, rusé, lui promet tout ce qui poussera sur la terre et pour lui-même tout ce qui poussera sous la terre. Bien évidemment, il ne plante cette année-là que des légumes racines. Le diable est furieux et réclame sa part. L'homme lui promet que l'année d'après il aura tout ce qui pousse sous la terre, et il ne plante que des céréales. Le diable, vexé, saute dans le Doubs.

#### Source et motif(s)

Récit 90, cahier VIII bis, p. 377-379 (3 p).

Motif du Diable trompé (type de récit: *ogre stupide*): *The Crop Division* ATU 1030.

Témoin: Conrad Willemin, Épauvillers (patois du Clos-du-Doubs, district des Franches-Montagnes).

## Texte

Le diaïfle<sup>38</sup>, i ne sais c'ment, se léché<sup>39</sup> enne fois cènê<sup>40</sup> dains lai Grôsse *Bâme*<sup>41</sup> di Montouérban<sup>42</sup> pai enne rotte de Tchait<sup>43</sup> que braicoinnînt de ces *sens*-li<sup>44</sup>. E y en é un, le Grôs *Mairgat*<sup>45</sup>, qu'aivaît minme, pus taîd, bâiti pai li enne bairaique, qu'en en voit encoé le tchésâ<sup>46</sup>. E diét â diaïfle :

- È te fât me léchie lai *bâme* et peus<sup>47</sup> fottre le caimp qu'i me veux bâiti in ôtâ<sup>48</sup> ci.
- Se te veux, mains bâitâs-li chus les roitches<sup>49</sup> et nian dedôs ; i te veux baillie tos les terres et peus to ce que crâtré<sup>50</sup> dedains. Ce que crâtré dechus seré po moi.
- D'aiccoué<sup>51</sup>, que réponjét le Grôs *Mairgat*, que se diét que li diaïfle serait bîn aitraipé, tot malîn qu'èl était...

E se dépâdjé<sup>52</sup> de bâiti sai mâjon<sup>53</sup> et ne piainté que des *câres* de *gairattes*<sup>54</sup>, de rétis<sup>55</sup>, de *baîrbe-boc*<sup>56</sup>, de raîves et de béderaîves<sup>57</sup>.

Tiaind ç'ât que le diaïfle veniét<sup>58</sup>, l'*herbâ*<sup>59</sup>, po tieuré sai paît, le Grôs *Mairgat* y diét : – Et bîn, c'man<sup>60</sup> qu'èl ât aivu conveni, i ais retieuillè<sup>61</sup>

<sup>38</sup> JS: « diable ».

<sup>39</sup> JS: « se laissa ».

<sup>40</sup> JS: « cerner ».

<sup>41</sup> JS: « Grande Baume (caverne) ».

<sup>42</sup> JS: « Monturban ».

<sup>43</sup> JS: « Chats, surnom des habitants de Fontenais ».

<sup>44</sup> JS: « dans ces parages ».

<sup>45</sup> JS: « Grand Matou ».

<sup>46</sup> JS: « assise ».

<sup>47</sup> JS: « et puis, et ».

<sup>48</sup> JS: « habitation ».

<sup>49</sup> JS: « roches, rochers ».

<sup>50</sup> JS: « croîtra ».

<sup>51</sup> JS: « d'accord ».

<sup>52</sup> JS: « se hâte ».

<sup>53</sup> JS: « maison ».

<sup>54</sup> JS: « carottes ».

<sup>55</sup> JS: « radis ».

<sup>56</sup> JS: « salsifis ».

<sup>57</sup> JS: « betteraves ».

<sup>58</sup> JS: « vint ».

<sup>59</sup> JS: « en automne ».

<sup>60</sup> JS: « comme, ainsi que ».

<sup>61</sup> JS: « j'ai récolté ».

tot ce qu'è *crâchu*<sup>62</sup> dains lai tierre en te léchaint<sup>63</sup> ce qu'è *crâchu* dechus<sup>64</sup>.

Le diaïle fesé<sup>65</sup> in sacré peut tchoueré<sup>66</sup>: é n'y demoérait que les feuillaidges.

En ciérait<sup>67</sup> des grôs peuts bians l'oeûyes<sup>68</sup> le diaïle diét â Grôs *Mairgat*:

– È vai po ç'te fois mains l'*herbâ* que vînt<sup>69</sup> c'en seré en mon toué<sup>70</sup> d'aivoi tot ce que crâtré dains tierre.

– C'man de djeûte<sup>71</sup> qu'y réponyé le Grôs *Mairgat*, que riaît en dedôs<sup>72</sup>.

Tiaind que le diaïle veniét tieuré sai paît<sup>73</sup> é baillé in bé raîlet<sup>74</sup>. Le Grôs *Mairgat* n'aivaît *voingnie*<sup>75</sup> que di bié<sup>76</sup>, de l'ouerdge et di soile<sup>77</sup>. È ne démoérait<sup>78</sup> â diaïle que les raicennes. Le *Mâtan*<sup>79</sup> voeulaît fottre aivâ lai bairaique de l'Aidjolat<sup>80</sup> mains cetu-ci aivaît tot bottê les *essiaivîns*<sup>81</sup> di toit en croux<sup>82</sup> qu'étiint aivu benit pai le véye préte de Lai Motte. E compreniét qu'èl aivait ai faire en un qu'était encoé pus diaïle que lu. Dâs enson les roitches è ne fesét qu'in sât<sup>83</sup> djunque dains le Doubs, â Couérbe<sup>84</sup>.

È fât craire qu'è ne s'y ât pe noyie di môment<sup>85</sup> qu'è y é encoe taind de *dgens* que tirant li diaïle pai lai quoue.

<sup>62</sup> JS: « qui a crû ».

<sup>63</sup> JS: « laissant ».

<sup>64</sup> JS: « dessus ».

<sup>65</sup> JS: « fit ».

<sup>66</sup> JS: « une mine terriblement » [ARE sic].

<sup>67</sup> JS: « en clairant ».

<sup>68</sup> JS: « de vilains grands blancs yeux ».

<sup>69</sup> JS: « l'automne prochain ».

<sup>70</sup> JS: « tour ».

<sup>71</sup> JS: « comme de juste, cela va de soi ».

<sup>72</sup> JS: « sournoisement ».

<sup>73</sup> JS: « quérir (chercher) sa part ».

<sup>74</sup> JS: « poussa un beau cri ».

<sup>75</sup> JS: « semé ».

<sup>76</sup> JS: « blé ».

<sup>77</sup> JS: « seigle ».

<sup>78</sup> JS: « il ne restait (demeurait) ».

<sup>79</sup> JS: « Satan ».

<sup>80</sup> JS: « Ajoulot ».

<sup>81</sup> JS: « petits bardeaux ».

<sup>82</sup> JS: « en croix ».

<sup>83</sup> JS: « un saut ».

<sup>84</sup> JS: « Le Courbe, en aval d'Ocourt où le Doubs fait un méandre ».

<sup>85</sup> JS: « puisque, attendu que ».

## COMMENT LE DIABLE FUT ROULÉ

Le diable, je ne sais pas comment, se laissa une fois cerner dans la grande grotte de Monturban par une troupe de Chats<sup>86</sup> qui braconnaient dans les environs. Il y en eu un, le Gros *Mairgat*<sup>87</sup>, qui avait même, plus tard, bâti par là une baraque dont on voit encore l'assise. Il dit au diable :

– Il te faut me laisser la grotte et foutre le camp car je veux me bâtir une maison ici.

Le diable répondit : – Si tu veux, mais bâtis là sur les rochers et pas dedans ; je vais te<sup>88</sup> donner toutes les terres et tout ce qui poussera dedans. Ce qui poussera au-dessus sera pour moi.

– D'accord, répondit le Gros *Mairgat*, qui se dit que le diable serait bien attrapé, tout malin qu'il était...

Il se dépêcha de bâtir sa maison et ne planta que des carreaux de carottes, des radis, des salsifis, des raves et des betteraves.

Lorsque le diable vint, l'automne, pour chercher sa part, le Gros *Mairgat* lui dit : – Eh bien, comme il a été convenu, j'ai récolté tout ce qui a poussé dans la terre en te laissant ce qui a poussé dessus.

Le diable fit une sale mine : il n'y avait que les feuilles. En faisant de vilains yeux blancs, le diable dit au Gros *Mairgat* :

– Ça va pour cette fois mais l'automne prochain, ce sera à mon tour d'avoir tout ce qui poussera dans la terre.

– Comme de juste, lui répondit le Gros *Mairgat*, qui riait surnoisement.

Lorsque le diable vint chercher sa part, il poussa un beau cri de colère. Le Gros *Mairgat* n'avait semé que du blé, de l'orge et du seigle. Il ne restait au diable que les racines. Satan voulut foutre en bas la baraque de l'ajoulot mais celui-ci avait mis les petits bardeaux du toit en forme de croix qui avaient été bénis par le vieux prêtre de La Motte<sup>89</sup>. Il comprit

<sup>86</sup> Surnom des habitants de Fontenais.

<sup>87</sup> Litt. «Le gros Matou».

<sup>88</sup> Litt. «je te veux donner».

<sup>89</sup> Petit hameau à proximité de la frontière franco-suisse près de Monturban, à 6 km de Fontenais.

qu'il avait affaire à un gars qui était encore plus diable que lui. Il ne fit qu'un saut depuis les rochers jusque dans le Doubs, dans le Courbe<sup>90</sup>.

Il faut croire qu'il ne s'y est pas noyé puisque, aujourd'hui, il reste tant de gens qui tirent le diable par la queue.

Conté par Conrad Willemin, d'Épauvillers

### 3.3 L'OUERATTE

#### Argument

Un vieux cordonnier de Bonfol a vendu son âme au diable. Le jour fixé, le diable, sous la forme d'un cochon noir, vient le chercher comme convenu. Le vieillard appelle au secours et les voisins, ainsi que le curé, lui viennent en aide en le retenant par les pantalons. On appelle finalement saint Fromont, qui réussit à se débarrasser du diable en répondant correctement à son énigme. Celui-ci, fou de rage, se transforme alors en fort courant d'air, et disparaît par la cheminée, en emportant le toit de la maison.

#### Sources et motif(s)

JS précise : patois de Bonfol.

BBB, cahier d'écolier bleu de format 22/17 cm, récit noté n° 11, p. 68-71.

Motifs : vendre son âme au diable (ATU 1188). Les énigmes du diable / Aide d'un saint pour se débarrasser du diable (ATU 812, DT IV, p. 259). Diable sous la forme d'un cochon noir (motif connu dans l'imaginaire populaire, le diable grognant et se vautrant dans l'ordure, comme le porc).

Témoin : Marie Macquat, née Faivre, Bonfol.

<sup>90</sup> Le Courbe, en aval d'Ocourt, où le Doubs fait un méandre.

## Texte

E y aivaît enne fois, â Véye-Bonfô<sup>91</sup>, in *crevoijie* qu'aivaît vendu son aîme â diaîle po in pien de tchâsse piein de louyis d'oue. Èl était aivu conveni que lo diaîle laiverait tieuri dains quarante ans, lo soi de lai neût de *Nâ*.

È y aivaît belle couene en vélat<sup>92</sup> que les louyis étînt aivu maindgies et que lo *crevoijie* aivaît rébiê ci mairtchie tiaind que le soi de lai mâsse de mieneût, l'annèe de ses quatre-vingts ans, èl ôyèt *gronsenê* â devaint l'heus. E rétrémalé<sup>93</sup>. In *létan* péssé pai lai tchaitouere et veniét sâtê angolê<sup>94</sup> lo *crevoijie* pai lo tiu de sai tiulatte. Lo petét poue était pus noi qu'in *poue saiyâi*, è sentaît lo soeûffré, lo breûlé, èl aivaît des pies de tchievre et ses oeîls épluînt<sup>95</sup>.

Lo *létan* se menté<sup>96</sup> ai rire metchainment: – Ha! Ha! Ha! Lo temps pèsse vite, non pe? Ma foi, les mairtchies sont cman qu'en les fait. Nôs l'ains dit è y é quarante ans, non pe? Couene de bue, couene de vaitche, djemaîs lo mairtchie ne se déferé<sup>97</sup>... I te vîns tieuri. Et lo diaîle éprouév de lo tirie aimont lo *tyué* pai lo tiu de sai tiulatte. Lo pouere véye se bottét ai vouînnê<sup>98</sup> cman in poue dechus lo trâte<sup>99</sup>.

Les véjîns et peus lo préte s'aimoînnent<sup>100</sup> et peus raittraipennent lo véyat pai les pies. Ès prayînt tot foue<sup>101</sup> lo tchapelat. Le *ciaivie* pitiaît le diaîle d'aivô lo fouértche di soitchou.

Le diaîle se mentét ai rire: – I me fâs pé mâ de vos et peus de vâs prayieres, i n'aîs pavou que cetu di Grôs tchêne. Lo *mérelie* ritté tyeri Saint-Fromond dains son *bacu*<sup>102</sup>. È feut vite li d'aivô sai benéchauere.

– Vais-t'en, qu'è diét â diaîle.

<sup>91</sup> JS: « Vieux Bonfol, détruit pendant la guerre de Trente Ans ».

<sup>92</sup> JS: « *belle corne en petit veau* = belle lurette ».

<sup>93</sup> JS: « frissonna ».

<sup>94</sup> JS: « happer ».

<sup>95</sup> JS: « étincelaient ».

<sup>96</sup> Variante de JS: « Ou: *se bottét* = se mit ».

<sup>97</sup> JS: « *Corne de bœuf, corne de vache, jamais le marché ne se défera*: formulette enfantine et formule de marché ».

<sup>98</sup> JS: « crier ».

<sup>99</sup> JS: « tréteau, gril en bois ».

<sup>100</sup> Note de prononciation de JS insérée dans le texte: « s'èmouin.nin.n' ».

<sup>101</sup> JS: « tout fort, tout haut ».

<sup>102</sup> JS: « cahute, hutte ».

– En *âve*, en fue, en tierre, en pierre, vous en *oueratte* ?

– En *oueratte*.

Le pouere véye retchoyé chus l’âtre et lo *létan*, vou putot lo diaïle, repaitch en *oueratte*, pai lo *tyué*, en preniaint lo toit qu’èl empotché djunque à *Bôs-Médecin*. De lai tchaince que St-Fromond n’y aivaît pe dit de s’en allê en fue, en fie, en *âve*, en pierre vou en tierre, èl airait breulê, noyie, écassié<sup>103</sup> vou enterrê tot lo velaidge.

## L’OUERATTE

Il y avait une fois, à Vieux Bonfol<sup>104</sup>, un cordonnier qui avait vendu son âme au diable pour un bas de laine plein de louis d’or. Il avait été convenu que le diable le viendrait chercher dans quarante ans, le soir de la nuit de Noël.

Il y avait « belle corne en petit veau »<sup>105</sup> que les louis avaient été mangés et que le cordonnier avait oublié ce marché lorsque le soir de la messe de minuit, l’année de ses quatre-vingts ans, il entendit grogner au-devant de l’huis<sup>106</sup>. Il frissonna. Un porcelet passa par la chatière et « sauta mordre » le cordonnier par le trou de sa culotte<sup>107</sup>. Le petit cochon était plus noir qu’un sanglier, il sentait le soufre, le brûlé, il avait des pieds de chèvre et ses yeux étincelaient. Le porcelet se mit à rire méchamment : – Ha ! Ha ! Ha ! Le temps passe vite, n’est-ce pas ? Ma foi les marchés sont tels qu’on les fait. Nous l’avons dit il y a quarante ans, n’est-ce pas ? Corne de bœuf, corne de vache, jamais le marché ne se défera... je te viens chercher. Et le diable essaya de le tirer en haut de la cheminée par le trou de son pantalon. Le pauvre vieux se mit à crier comme un porc sur le tréteau.

Les voisins et le curé s’amenèrent et rattrapèrent le petit vieux par les pieds. Ils priaient « tout fort » le chapelet. Le sacristain piquait le diable avec la fourche du faucheur.

<sup>103</sup> JS : « écrasé ».

<sup>104</sup> Jules Surdez nous indique que ce village a été détruit pendant la guerre de Trente Ans. En 1634, les Suédois rasèrent le village, appelé aussi Bonfol-le-Haut. L’église du village de Bonfol semblait abriter des reliques de saint Fromont, saint légendaire supposé avoir vécu à Bonfol au VII<sup>e</sup> siècle. Une statue et de nombreux ex-voto datant de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle lui sont consacrés. Il est honoré le vendredi qui suit l’Ascension.

<sup>105</sup> *Il y a belle couene en vélat*, expression. « Il y a belle lurette, longtemps », signifie que le veau est devenu vache, beaucoup de temps a passé depuis lors.

<sup>106</sup> Derrière la porte.

<sup>107</sup> Son pantalon, sens archaïque du mot *culotte*.

Le diable se mit à rire : – Je me fiche pas mal de vous et de vos prières, je n'ai peur que de celui du Gros-Chêne<sup>108</sup>.

Le sacristain courut chercher saint Fromond dans sa hutte. Il fut vite là avec sa « bénissoire ». – Va-t'en, qu'il dit au diable.

– En eau, en feu, en terre, en pierre ou en courant d'air ?

– En courant d'air, dit saint Fromond.

Le pauvre vieux retomba sur l'âtre et le porcelet, ou plutôt le diable, repart en courant d'air, par la cheminée, en prenant le toit qu'il emporta jusqu'au Bois-Médecin<sup>109</sup>. De la chance que saint Fromond ne lui avait pas dit de s'en aller en feu, en fer, en eau, en pierre ou en terre, il aurait brûlé, noyé, écrasé ou enterré tout le village.

Conté par Marie Macquat<sup>110</sup>, née Faivre, Bonfol

### 3.4 LO DIAÏLE ET L'HUSSIE

#### Argument

Un diabolotin s'enfuit de l'enfer pour venir visiter la Terre. Il croise un huissier qui chemine par la campagne. Le petit diable lui raconte qu'il attend que quelqu'un soit voué au diable pour l'emporter avec lui en enfer. Ils rencontrent plusieurs personnes qui, sous le coup de la colère, envoient au diable qui sa femme, qui sa fille, qui sa vache. Mais le diabolotin ne les emporte pas, car, pense-t-il, ils ne disent pas cela pour de vrai. L'huissier est très désireux de se débarrasser de cet importun compagnon de voyage, mais il n'y arrive pas. Voilà qu'il arrive à la ferme où il doit saisir des biens. Comme les habitants le jettent à la porte en lui criant « que le diable te prenne », le petit démon emporte finalement l'huissier avec lui.

<sup>108</sup> Le diable parle de saint Fromont, qui serait contemporain de saint Ursanne et de saint Imier. La tradition rapporte que la chapelle à Bonfol est élevée près d'un chêne séculaire issu, selon la légende, du bâton lancé par Fromont et où l'ermite avait établi sa hutte, au fond d'une grande forêt, dont une partie a été coupée au début du XIX<sup>e</sup> siècle <<http://www.diju.ch/f/notices/detail/4576>> (consulté le 26 septembre 2018).

<sup>109</sup> Ou Bois du Médecin (bois se trouvant au sud de la commune de Bonfol, le long de la Vendline, direction Vendlincourt).

<sup>110</sup> Belle-mère de Jules Surdez (mère de son épouse Amélie Surdez, née Macquat), originaire de Courtemaîche.



## Source et motif(s)

Texte lu par Amélie Surdez-Macquat, de Bonfol (recueilli par Jules Surdez).

Motif: type ATU 1186 «The Devil and the Lawyer».

Lien: <<http://xml.memovs.ch/s024-51-007.xml>>.

Émission du 26 janvier 1953 «Un trésor national, nos patois» (de Fernand-Louis Blanc), RSR.

## Texte

E y avait, enne fois, in p'tet diaïle chi *tiudra*, qu'è s'savé in maitin d'l'enfie, sains aiv'chi yôs *dgens*, po v'ni pâre in po lo frâs chu lai tiërre. Ma foi, lo voili que feut raittraipè tot d'in côp pai l'hussie de Veindlincoué, vas lai Grôsse Etaing d'Bonfô. Achitôt qu'l'hussie voyét ol Diaïla, è se dépadgé de faire lo signe de lat croux mains l'âtre n'en é pe aivu pavou. Cré nom! que s'pensé l'hussie, c'ât in rude randeuchi, c'tu-ci!

Vô se musètes prou, non pétes, que note hanne, n'en mouennaît p'laîrdge. Potchaint, en piaice que d'se sâvè, è d'maindé â p'tét diaïle vâ-c'qu'l allaît.

– Ma foi, i m'promenne et peus s'iôs quéqu'un dire an enne *dgens*: «Qu'lo diaïle te prennye! i y veux sâte d'chus et peus lai trinnè en enfie.»

Devas d'chu d'lai P'téte Etaing, ès voyienne in hanne et peus sai fanne que virint in *câre*. Çoli était mâlaîjje cman tot et peus la fanne n'aïttieuillaît p'd'aidroit les doués vaitches. (Es fesint tot des rantchas). L'hanne se boté ai *groncenè*, ai gremounè ai djurie cman in tchairreton. Mai foi, è y allé dire tot d'in côp:

– Sains-*dget* qu'tès, se lo diaïle te preniaît pie!

– Te l'és ôyi? que dièt l'hussie â p'tét diaïle. Vais vite lai pare po l'embruë dain ton sai.

– Te r'bôles, Petét l'îne, è ne dit p'çoli po tot de bon; tirans aivaint.

Voili qu'in pô pus loin, ès trovenne in hanne, sai fanne et yot'baîchatte que creûillint ès pommes de tiërre dains lai fin. Cman

qu'lai djeuëne baîchatte écrèmeutchaît les pus grôsses, son père s'engringné et peus yi diét :

- Sains-nue-bin qu'tès, se lo diaïle t'empochaît pie.
- T'és sodge, caimerâde ? que l'hussie allé dire, te daîrôs aivoi tiute d'allè raîmèssè ço qu'an t'eûffre.
- E n'y é ran ai faire ci po moi ; l'hanne è dit çoli po rire, el ainme bin trop sai baîchate po m'lai tiuâtre.
- Me voili bin piaintè, ques'diaît lo pouëre hussie, i n'veux dj'mais être débairraissie de ci peut l'ouëjé ?

Es trovenne in po pus loin des p'téts bardgies que crüint an enne de yôs vaîches, qu'allaît aidé à *dannaîdge* :

- Lo diaïle te breule, véy-péssouse.
- T'ôs, ce qu'diant ces bouébas, caimerâde ? Te ne veux pe potchaint dire que c'nât p'de bon tiuère ?
- Nôs n'ains qu'faire de yot-béte en enfie ; è yétch prou d'écouènes sains les doues sînes.

L'hussie entré dain enne mâjon de Bevnéjin, po y allè saisi enne tchièvre.

Lo diaïla fesé bin minne de ren et peus s'allé catchi d'rrie lai mâjenatte d'aîchates. Enn'boussèe aiprés, èl ôyé beillie des grôs raîlets. C'était note hussie qu'les *dgens* de l'hôtâ fotint an lai pouëtche ai côps d'écouve. Els aivint délayie lai tchièvre, que veniét yi beillie des côps d'écouènes â derrie. Es crüint très tus, â dépét yun de l'âtre :

- Qu'lo diaïle t'empotcheuche et qu'an ne te revioyeuche pu djemaîs !

Ma foi, c'ât bon, lo diaïle ne fesé qu'in sât djunque â pie des égrès, et peus, èl embrué l'hussie dains son sai.

## LE DIABLE ET L'HUISSIER

Il y avait une fois, un petit diable si fantasque qu'il se sauva un matin de l'enfer, sans avertir ses parents, pour venir prendre un peu le frais sur la Terre. Ma foi, le voilà qui fut rattrapé tout d'un coup par l'huissier de Vendlincourt, vers le Grand Étang de Bonfol. Aussitôt que l'huissier vit le

diablotin, il se dépêcha de faire le signe de la croix mais l'autre n'en eut pas peur. – Crénom ! que pensa l'huissier, c'est un rude endurci celui-ci !

Vous pensez bien, n'est-ce pas, que notre homme n'en menait pas large. Pourtant, à la place de se sauver, il demanda au petit diable où est-ce qu'il allait.

– Ma foi, je me promène et puis si j'entends dire à une personne : « Que le diable te prenne ! », j'y veux sauter dessus et puis le traîner en enfer.

Près du petit étang, ils virent un homme et sa femme qui tournaient une charrue. Cela était difficile comme tout et puis la femme ne guidait pas droit les deux vaches. Elles faisaient plein d'ornières. L'homme se mit à râler, à gourmander, à jurer comme un charretier.

Ma foi, il y alla dire tout d'un coup :

- Stupide que tu es, si le diable te prenait seulement !
- Tu l'as entendu ? dit l'huissier au petit diable. Va vite la<sup>111</sup> prendre pour l'introduire dans ton sac.
- Tu perds la boule, petit âne que tu es, il ne dit pas cela pour de vrai ; continuons notre route...

Voilà qu'un peu plus loin, ils trouvèrent un homme, sa femme et leur fille qui creusaient les pommes de terre dans le champ.

Comme la jeune fille meurtrissait les plus grosses, son père s'énerva et lui dit :

- Simple d'esprit que tu es, si le diable t'emportait seulement !
- Tu es sourd, camarade ? dit l'huissier. Tu devrais avoir hâte d'aller ramasser ce qu'on t'offre.
- Il n'y a rien à faire ici pour moi. L'homme dit cela pour rire, il aime bien trop sa fille pour me la souhaiter.
- Me voilà bien à plaindre, se disait le pauvre huissier, je ne vais<sup>112</sup> jamais être débarrassé de cet oiseau de malheur.

Ils trouvèrent un peu plus loin des petits bergers qui criaient à une de leurs vaches, qui faisait des dégâts<sup>113</sup> :

- Que le diable te brûle, vieille pisseuse.

<sup>111</sup> C'est-à-dire prendre la femme qui a été vouée au diable par son mari.

<sup>112</sup> Litt. « veux ».

<sup>113</sup> Litt. pour « aller au dommage », voir glossaire s.v. *dannaïdge*.

- Tu entends ce que disent ces garçons, camarade ? Tu ne vas pas pourtant dire que ce n'est pas de bon cœur ?
- Nous n'avons que faire de leur bête en enfer : il y a assez de cornes sans les deux siennes.

L'huissier entra dans une maison de Beurnevésin, pour aller y saisir une chèvre.

Le petit diable fit bien mine de rien et puis alla se cacher derrière la ruche<sup>114</sup>. Un instant après, il entendit pousser des grands cris. C'était notre huissier que les gens de la maison foutaient à la porte à coups de balai<sup>115</sup>. Ils avaient détaché la chèvre, qui vint lui donner des coups de cornes au derrière. Ils criaient tous, au dépit l'un de l'autre :

- Que le diable t'emporte et qu'on ne te revoie plus jamais !

Ma foi, c'est bon, le diable ne fit qu'un saut jusqu'au pied des escaliers<sup>116</sup>, et il introduisit l'huissier dans son sac.

### 3.5 LES BELOUECHES

#### Argument

Un roi promet sa fille en mariage à qui lui apportera un sac de prunes, car il en raffole. Un jeune homme de Delémont vient lui en apporter, mais lorsqu'il traverse la forêt, il rencontre un vieil homme qui lui demande ce qu'il y a dans son sac. Le jeune homme ne dit pas la vérité, de peur que le vieillard ne prenne les fruits. En arrivant auprès du roi, il ouvre son sac et des quantités de puces sautent sur le roi. Celui-ci fait immédiatement emprisonner le jeune homme. Puis la même chose arrive à son second frère. Quand le troisième frère se met en route et qu'il croise le vieil homme, il lui dit la vérité. Alors il gagne son pari auprès du roi en lui amenant des prunes fraîches. Mais le roi n'est pas encore satisfait et lui fait passer encore toutes sortes d'épreuves, avant d'être obligé de lui donner sa fille. Le jeune marié se venge alors du roi pendant la nuit de noces.

<sup>114</sup> Litt. « maisonnette des abeilles ».

<sup>115</sup> Litt. « d'écouve ».

<sup>116</sup> Litt. « des degrés ».

## Source et motif(s)

Manuscrit noté n° 30 du cahier 3 conservé aux Archives de la Bibliothèque de la Bourgeoisie de Berne. Une version des Franches-Montagnes a aussi été collectée par Jules Surdez (manuscrit conservé au Musée jurassien d'art et d'histoire. Cahier B. *Contes en patois*. Numéroté 49b, p. 85) avec un autre conteur, non nommé. Dans celle-ci, le vieil homme est remplacé par une sorcière. L'épreuve de la chasse aux lièvres se transforme en chasse aux loups (ce sont également eux qui remplacent les ours). C'est la princesse du château des Sommètres, qui, en charmant son fiancé, lui prend son sifflet. Mais les épreuves de la bague au fond de l'eau et celle du tri des grains, ainsi que la moquerie des puissants sont comparables. Voir aussi «Le sac de figues et le sac de vérité», in MONTELLE, WALDMANN (1987 : 56-62 et 146), dont la source est soleuroise.

Motifs : ATU 610 (les fruits qui guérissent) et 570 (le troupeau de lapins). DELARUE, TÉNÈZE610 : 454-466.

Témoïn : Marc Beuchat, Les Bois.

## Texte

E y aivaît enne fois in roi qu'était tot fô des *beloueches*<sup>117</sup>. E fesét ai tambourenê païtchot qu'è baillerait sai baîchate en mairiaïdge en cetu qu'y en aïpoëtcherait enne tchairpingne<sup>118</sup>.

In be djuene bouebe di Vâ en rempiâché in *penâ* qu'è poëtché dains in sai en lai Coué di roi. En trévoichaint lai Grôsse Côte in véye hanne y demaindét :

- Qu'ât-ce te poëtches dains ci penie ?
- Des puces, qu'è y réponjêt, de pavoue qu'è n'y prenïeuche ses *beloueches*
- Que çoli en sèt ! qu'y dièt le véye hanne.

Tiaind qu'è vœulét tirie son *penâ* de *beloueches* fœus di sai po les œuffie â roi in djetün de puces sâtét chus le roi, lai reinne, yote baîchate et

<sup>117</sup> JS : « sorte de petites prunes rondes ».

<sup>118</sup> JS : « sorte de panier ».

chus tos les *chires* de lai Coué. Çoli engringnét le roi que fesét emprijené le pouere afaint dains le *croton* de lai grôsse toué.

Po saivoi ce qu'èl était deveni son frère poétché aïtot in *penâ* de *beloueches* â roi.

En trévoichaint lai Grôsse Côte è trové aïtôt le mînme véye hanne qu'y demaindét :

- Qu'ât-ce te poétches dains ci penie ?
- Des satrés.
- Et bin que c'en sèt !

Aïrrivè â tchéte di roi tiaïnd ç'ât qu'èl eut œûvie son sai et débouetchie son penie les satrés se botennent ai sâte dains tos les *câres* et coïnats. Le roi veniét che tchâd qu'è le fesé aïtot enfromê dains le *croton*.

En ne le voyaint pe non pus reveni le pus djuene païché aïtot po lai Velle d'aivô in penie de *daimaissinnes*<sup>119</sup>. En trévoichaint lai Grôsse Côte le véye hanne y demaindét aïtot :

- Qu'ât-ce te poétches dains ton penie ?
- Des prünnes.
- C'en ât... Pisque te m'és dit lai voiretê i te baïlle ci siôtrat. Tiaïnd que t'airés envie d'âtye te n'airés ren qu'ai siôtrê.

Tiaïnd ç'ât qu'è débâllé ses *beloueches* et que le *roi* voyét qu'èl était in pô ènonçaint è n'eut pus les envies de teni sai pouérmanse. E-z-y dièt : – Se te peux raïppoétché en mai baïchatte lai baïgue qu'elle é léchie tchoir dains le Doubs i te lai veux baïllie en mairiaïdge. El allé en lai rive de l'Ave, ai Sint-Ouéchanne et siotrét trâs côps d'aivô le siôtrat que y aivaît baïllie le véye hanne. Tot comptant in grôs boïtchat t'y raïpoïtché lai baïgue dains lai gouerdge.

Mains le roi n'était pe encoé d'aïccoue de le poire cman dgïndre. E-z-y dièt : – Ci côp, ç'ât po de bon, se te me raïpoétches cent lievres de lai tchaisse i te baïlleraïs mai baïchate en mairiaïdge.

Tiaïnd qu'è feut â *tieumenâ*<sup>120</sup> è tiré son siôtrat fœus de lai baïgate et siotrét trâs côps. Pan ! pan ! pan ! ... les cent lievres feunnt vite bé. E

<sup>119</sup> JS : « prunes de Damas ».

<sup>120</sup> JS : « pâturage communal ».

les éttaitchét pai les quoue et les raippoéchtét en lai Velle. Mains en y en aivaît voulè ün en tchemiïn et le roi n'en trovét que nonante-nuefe. I n'aie pe fâte de vos dire que lai baîchate péssét encoé dôs le nê di djuene hanne. E y baillèt ai démâssiê les grainnes di *cieûjîn* que retieuviaît l'*iere* de lai *graindge*. Le djuene siôtreté trâs côps d'aivô son siôttrat. L'ouere se yevét, sioueciét dains lai *graindge* et en enne *boussayate* tos les grainnes di *cieûjîn* se trovennent en moncelats, pai lai *graindge*.

Mains le roi ne pouéyaît se décidè ai baillie sai baîchate en in che pouere diaîle. E y proméchét sai baîchate s'èl ôjaît déchendre dains lai fôsse és oués. Tiaind que les oués *tiudennent* se tchaimpê chus lu è siôtreté trâs côps d'aivô son siôttrat. In étai arrivé dains ses mains. E preniâit dedains les paittes és oués que boussint des railès que puétchint pavou.

Le roi feut bïn fouéchie d'y baillie sai baîchate mains le maitiïn des naces è réusséchét ai y voulè son siôttrat qu'était demouéré dains ses haillons des *djnôvrâles*<sup>121</sup>. En allaint â môtie è laîché ses oués prevaidjés<sup>122</sup> aiprés ci pouere djuene hanne. El aivaît bé ai tieuri dains les baigattes de ses haillons de naces è ne trovét pe son siôttrat. Mains tiaind que les oués s'aïpprœutchennent è *fesâit côte sens*<sup>123</sup> d'aivô ses mains de yos pîncie les paittes dains in étai. Les oués épaivuries se sâvennent en boussaint des breûyets.

Le mairiaidge se fesét. En dénaint le djuene mairié maindgét de pai lu tos les piatés et è ne demouérét ren qu'ai boire ès âtres nacies.

A moitan de lai neût è allét faire ses bésoingnes entre le roi et lai reinne et entre le premie menichtre et lai sinne, dains lai bouéte de soeûffrattes<sup>124</sup>, dains les bottes di roi et dains in soyat qu'è pendét devés-dechus de lai pouetche di tchéte.

A moitan de lai neût le roi crièt en son premie menichtre :

- E y é mai fanne qu'é fait â yé!
- Lai mîinne aitot... » qu'y reponjét le menichtre.

E s'ouedjoyét tos les doigts en *tiudaint* poire des sœuffrattes et les atchoyes<sup>125</sup> en épreuvaint d'enfelê ses bottes. Cman qu'è trovaît de lai

<sup>121</sup> JS : « des jours ouvrables ».

<sup>122</sup> SJ : « apprivoisés ».

<sup>123</sup> JS : « mine, semblant, feignait ».

<sup>124</sup> JS : « boîte d'allumettes ».

<sup>125</sup> JS : « orteils ».

miedje paichtot le roi diét en son premie menichtre : – Vais vouere â devaint l'heus s'è pieût de lai miedje.

Tiaind que le menichtre eut œvûie lai grôsse pouetche di tchéte le soyat se renvoichét chus lu. E se dépâdjét de rentrê et de criê â roi : – Revisés cman qu'èl en pieût de lai miedje !

## LES PRUNES

Il y avait une fois un roi qui était tout fou des « bloûches »<sup>126</sup>. Il faisait savoir<sup>127</sup> partout qu'il donnerait sa fille en mariage à celui qui lui en apporterait un panier.

Un beau jeune garçon de la Vallée<sup>128</sup> en remplit une mesure qu'il porta dans un sac à<sup>129</sup> la Cour du roi. En traversant la « Grosse Côte »<sup>130</sup>, un vieil homme lui demanda :

- Qu'est-ce que tu portes dans ce panier ?
- Des puces, qu'il lui répondit, de peur qu'il ne lui prenne ses prunes.
- Que cela en soit, lui dit le vieil homme<sup>131</sup>.

Lorsqu'il voulut tirer son boisseau de bloûches hors du sac pour les offrir au roi, un essaim de puces sauta sur le roi, la reine, leur fille et sur tous les seigneurs de la Cour. Cela fâcha le roi qui fit emprisonner le pauvre enfant dans le cachot de la grosse tour.

Pour savoir ce qu'il était devenu, son frère porta aussi une mesure de bloûches au roi.

En traversant la Grosse Côte, il trouva aussi le même vieil homme qui lui demanda :

- Qu'est-ce que tu portes dans ce panier ?

<sup>126</sup> Petite prune ronde acide, bleue rouge ou jaune, avec laquelle on fait de l'eau-de-vie. Ce nom est présent dans tout l'Arc jurassien. À ne pas confondre avec le fruit du prunellier. Voir glossaire, *belouche*.

<sup>127</sup> Litt. « à tambouriner ».

<sup>128</sup> Vallée de Delémont.

<sup>129</sup> Litt. « en », *idem passim*.

<sup>130</sup> Signifiant « la grosse forêt ». Voir glossaire, *côte*. Comme Jules Surdez l'indique en majuscule, il doit s'agir d'un lieu-dit. Nous avons connaissance d'une Grosse Côte au Noirmont (ABBÉ PRINCE 1955). Comme le conteur vient des Bois, il est probable que ce soit cette forêt-là.

<sup>131</sup> Litt. « que lui dit le vieil homme ».



- Des sauterelles.
- Eh bien que cela soit !<sup>132</sup>

Arrivé au château du roi, lorsqu'il eut ouvert<sup>133</sup> son sac et débouché son panier, les sauterelles se mirent à sauter dans tous les coins et recoins. Le roi devint si « chaud »<sup>134</sup> qu'il le fit aussi enfermer dans le cachot.

En ne le voyant pas non plus revenir, le plus jeune<sup>135</sup> parti aussi pour la ville avec un panier de damassines<sup>136</sup>. En traversant la Grosse Côte, le vieil homme lui demanda aussi :

- Qu'est-ce que tu portes dans ce panier ?
- Des prunes.
- C'en est... puisque tu m'as dit la vérité, je te donne ce sifflet. Lorsque tu auras envie de quelque chose, tu n'auras qu'à siffler.<sup>137</sup>

Lorsqu'il déballa ses prunes, et que le *roi* vit qu'il était un peu simplet<sup>138</sup>, il n'eut plus envie<sup>139</sup> de tenir sa promesse. Il lui dit<sup>140</sup> : – Si tu peux rapporter à ma fille la bague qu'elle a laissée tomber<sup>141</sup> dans le Doubs, je te la veux donner en mariage.

Il alla sur les rives du Doubs<sup>142</sup>, à Saint-Ursanne, et siffla trois coups avec le sifflet que lui avait donné le vieil homme. Immédiatement, un gros brochet lui rapporta<sup>143</sup> la bague dans la gueule.

Mais le roi n'était pas encore d'accord de le prendre pour gendre. Il lui dit : – Cette fois<sup>144</sup>, c'est pour de bon, si tu me rapportes cent lièvres de la chasse je te donnerai ma fille en mariage.

<sup>132</sup> Litt. « que c'en soit ».

<sup>133</sup> Litt. « lorsque c'est qu'il eut ».

<sup>134</sup> Énervé, furieux.

<sup>135</sup> Sous-entendu : le plus jeune des trois frères, qu'on a omis de présenter, car il y a toujours trois frères dans le schéma du conte d'apprentissage.

<sup>136</sup> Petite prune rouge de couleur rouge violet, avec laquelle on fait de l'eau-de-vie, très réputée dans le Jura. Voir le glossaire, *daimassinne*.

<sup>137</sup> Litt. « rien qu'à siffler ».

<sup>138</sup> Litt. « innocent ».

<sup>139</sup> Litt. « il n'eut plus les envies ».

<sup>140</sup> *E-z-y diét*, litt. « il y dit », avec une liaison apparaissant vraisemblablement à l'oral.

<sup>141</sup> Litt. « choir ». Terme littéraire en français (TLFi, *choir*), il est utilisé usuellement en patois jurassien pour « tomber ».

<sup>142</sup> Litt. « en la rive de l'Eau ». Voir glossaire, *Âve*.

<sup>143</sup> Litt. « t'y rapporta ».

<sup>144</sup> Litt. « ce coup ».

Lorsqu'il fut au pâturage communal, il tira son sifflet hors de la poche et siffla trois coups. Pan ! pan ! pan !... Les cent lièvres furent vite abattus<sup>145</sup>. Il les attacha par les queues, et les rapporta à la ville. Mais on lui en avait volé un en chemin et le roi n'en trouva que nonante-neuf. Je n'ai pas besoin de vous dire que la jeune fille passa encore sous le nez du jeune homme. On lui donna à trier la fleur de foin qui recouvrait l'aire de la grange. Le jeune siffla trois coups avec son sifflet. Le vent se leva, souffla dans la grange en un instant<sup>146</sup> tous les grains de foin se trouvèrent en petits tas, par la grange.

Mais le roi ne pouvait se décider à donner sa fille à un si pauvre diable. Il lui promit sa fille s'il osait descendre dans la fosse aux ours. Lorsque les ours « crurent »<sup>147</sup> se jeter sur lui, il siffla trois coups avec son sifflet. Un étau arriva dans ses mains. Il prit dedans les pattes des ours qui poussaient des cris qui portaient peur.

Le roi fut bien forcé de lui donner sa fille. Mais le matin des noces, il réussit à lui voler son sifflet qui était resté dans ses vêtements « des jours ouvrables »<sup>148</sup>. En allant à l'église, il lâcha ses ours apprivoisés après ce pauvre jeune homme. Il avait beau chercher<sup>149</sup> dans les poches de ses habits de noces, il ne trouva pas son sifflet. Mais lorsque les ours s'approchèrent, il fit semblant avec ses mains de leur pincer les pattes dans un étau. Les ours apeurés se sauvèrent en poussant des cris perçants.

Le mariage se fit. En dînant, le jeune marié mangea tout seul<sup>150</sup> tous les plats et il ne resta qu'à boire aux autres noceurs. Au milieu de la nuit, il alla faire ses besognes entre le roi et la reine et entre le Premier ministre et la sienne<sup>151</sup>, dans la boîte des allumettes, dans les bottes du roi et dans un seau qu'il pendit au-dessus de la porte du château.

Au milieu de la nuit, le roi cria à son premier ministre :

- Il y a ma femme qui a fait au lit !
- La mienne aussi... lui répondit le ministre.

<sup>145</sup> Litt. « furent vite bas ».

<sup>146</sup> Litt. « une petite poussée ». Voir glossaire, *boussayatte*.

<sup>147</sup> Dans le sens de « tentèrent, essayèrent ». Voir glossaire, *tiudie*.

<sup>148</sup> Sous-entendu : il avait mis ses « habits du dimanche », ses beaux habits pour la nocce.

<sup>149</sup> Litt. « à quérir ».

<sup>150</sup> Litt. « de par lui ».

<sup>151</sup> Sous-entendu : la femme du Premier ministre.

Il se salit tous les doigts en «croyant»<sup>152</sup> prendre des allumettes et ses orteils en essayant d'enfiler ses bottes. Comme il trouva de la merde partout, le roi dit à son premier ministre :

– Va voir dehors<sup>153</sup> s'il pleut de la merde.

Lorsque le ministre eut ouvert la grosse porte du château, le seau se renversa sur lui. Il se dépêcha de rentrer et de crier au roi : – Regardez comme il en pleut de la merde !

Conté par Marc Beuchat, Les Bois<sup>154</sup>

### 3.6 LE LAVON

#### Argument

Un mari et sa femme se disputent pour des brouilles. Comme il n'y a qu'un seul lit, ils sont obligés de dormir ensemble, malgré leur mésentente. L'homme a alors l'idée de placer une planche entre eux, au milieu du lit, de sorte qu'ils ne se voient ni ne se touchent plus. Mais le temps passe, et aucun des deux ne s'excuse. La quatrième nuit, la femme éternue. L'homme lui dit alors «à tes souhaits». Cela brise le silence, et la femme lui répond alors qu'elle désire qu'il enlève la planche, ce qu'il ne se prive pas de faire.

#### Source et motif(s)

SSTP cahier 41-50, n° 47, p. 148-150.

Sous-titre : Patois des Clos-du-Doubs.

Autres versions de JS : *Le lavon* BBB, *Le lavon 2* BBB, *Le lavon* MJ3, *Le lavoun* BBB, *Dâs tiaind que les fannes relaivant les*

<sup>152</sup> *Idem* que ci-dessus, «essayant».

<sup>153</sup> Litt. «au-devant de l'huis».

<sup>154</sup> Il est intéressant de constater que, bien que le conteur vienne des Bois, cette version du conte est en patois d'Ajoie, alors que la version franc-montagnarde mentionnée ci-dessus est effectivement en «patois des Bois», comme signalé par JS. Pour en savoir plus, nous vous renvoyons à Elzingre (2005).

*aîjements*, BBB (mais là, les époux se battent pour savoir qui fera la vaisselle).

Motifs: ATU 1351 «Le pari du silence» (The Silence Wager), sous-version A «À tes souhaits» (God help you). Voir aussi BROWN W. Norman (1922), «The Silence Wager stories», *American Journal of philology*, XLIII, p. 289-318; DECOURT Nadine (2009), «Un bouquet de variantes... ou l'impossible pari de garder le silence», in FRÉCHET Cl. (dir.), *Langues et cultures de France et d'ailleurs*, Lyon: Presses universitaires de Lyon, p. 477-489; MASSIGNON Geneviève (2007), *De bouche à oreille. Anthologie des contes populaires français*, n° 59 «Qui parlera le premier?», Paris: José Corti, p. 30 et suivantes. Autres versions publiées: *Zeitschrift für Volkskunde* 16 (1906).

Voir aussi la carte AFS 122 (II, 241) «Formeln beim Niesen - Éternuement».

Témoïn: Joseph Gouvier, né à Épiquerez, en 1857.

## Texte

È y aivaît, enne fois, â Peûtchaipatte<sup>155</sup>, in *tchaippus*, le Baptiche de lai *Bâme*<sup>156</sup>, qu'aivaît bin sœuvent tcheusse d'aivô lai Mayanne, sai fanne. È n'y é pe de quoi s'émeillie, non pés, çoli airrive dains les moillous ménaïdges. Cman qu'ès feuchînt greignes l'un de contre l'âtre, è yôs failiaît bin couthie ensoenne: ès n'aivînt qu'in yét...

Enne *vâprèe* qu'ès foennînt en lai Fin di Téchon<sup>157</sup>, le Baptiche<sup>158</sup> feut pitiê pai in *gravalon*. Lai Mayanne, qui trayé le dgermon, diét que c'était pai in bouédjon; son hanne sôteniét que c'était pai enne vouépre. Èls aivînt les toues les doux, vos le voites. Ç'ât craibîn po çoli qu'ès feunent prâs de se bairre ai côps de fouértche et de rété.

Le soi, ès ne s'étiñt pe encoé rebottê, bin le contrére. Èl airait failllu vouere le tchoueré qu'ès se fesint. Ès ne se renoncennent pe le mot, en moirandaint. Ce n'en feut pus prou, â yét, de se virie le derrie, cman les âtres fois, mains le Baptiche de lai *Bâme*, bottét, â moitan, in *lavon*

<sup>155</sup> JS: «ou: Peû-Tchaipatte».

<sup>156</sup> JS: «*Bâme* = baume, caverne».

<sup>157</sup> JS: «Ce nom de lieu-dit est inconnu au Peuchapatte». (ARE: Le *Téchon* est le blaireau en français).

<sup>158</sup> JS: «Prononcez *Batiche*».

pendu pai doues couedjes â piaintchie<sup>159</sup>, cman qu'en le fait, en l'étâle, po envoidjê doux tchevâx de se baittre.

È y aivaît dje trâs neûts que le *lavon* était en piaice. Ç'ât tiaind qu'en se tchicoinne po ren que çoli dure le pus longtemps. Èl ât vrai de dire qu'ès sôlint dje les doux de lai sèparanse. Ès mœurînt aïtot d'envie de se redjâsê mains *piepe* un ne vœulaît aivoî le nom de raïcmencie le premie.

Lai quaitrieme neût, èls en aivînt les doux ai sô de se tapê le tiu de contre le *lavon*. Le Baptiche, chutot, n'y teniaît pus. È se botét ai teuchenê, aïprés ai tœutre et feut doux trâs còps prâs de faire lai premiere pèssê. Tot d'in còp lai Mayanne allé étènuê.

– En tes souhaits ! qu'y tiuâché son hanne.

– Rôte le *lavon* ! qu'y réponjêt lai fanne.

È n'ât pe de dire qu'è ne se le fesét pe ai dire doux còps.

## LA PLANCHE<sup>160</sup>

Il y avait une fois, au Peuchapatte, un charpentier, le Baptiste de la Baume, qui se disputait souvent avec la Marianne, sa femme. Il n'y a pas de quoi s'étonner, n'est-ce pas, cela arrive dans les meilleurs ménages. Lorsqu'ils étaient fâchés l'un contre l'autre, il leur fallait bien coucher ensemble : il n'y avait qu'un lit...

Une matinée qu'ils fanaient au finage<sup>161</sup> du Blaireau, le Baptiste fut piqué par un frelon. La Marianne, qui tira le dard, dit que c'était par un bourdon. Son mari soutint que c'était par une guêpe. Ils avaient tort tous les deux, vous le voyez. C'est peut-être pour cela qu'ils furent prêts à se battre à coups de fourche et de râteau.

Le soir, ils ne s'étaient pas encore réconciliés, bien au contraire. Il aurait fallu voir la tête qu'ils se faisaient. Ils ne prononcèrent pas un mot, en soupant. Ce ne fut plus assez, au lit, de se tourner le dos, comme les autres

<sup>159</sup> JS: « *Piaintchie* = plancher. Désigne ici le plancher de l'étage servant également de plafond du rez-de-chaussée ».

<sup>160</sup> Concernant le terme *lavon*, voir aussi le *Bulletin du GPSR* 1907, p. 62.

<sup>161</sup> Ensemble des terres exploitées par une même communauté rurale (terme spécialement employé en Bourgogne, en Franche-Comté et en Suisse romande). En français régional de Suisse romande, on parle de *fin* (Pierrehumbert 251 et 700) et ce mot se retrouve dans de nombreux noms de lieux.

fois. Le Baptiste installa, au milieu du lit, une planche suspendue par deux cordes au plancher comme on le fait, à l'étable, pour empêcher deux chevaux de se battre.

Il y avait déjà trois nuits que la planche était en place. C'est lorsqu'on se chicane pour rien que cela dure le plus longtemps. Il est vrai de dire qu'ils étaient déjà fatigués tous les deux de la séparation. Ils mouraient d'envie de se reparler mais aucun ne voulait être celui qui recommencerait le premier.

La quatrième nuit, ils en avaient marre<sup>162</sup> de se taper le cul contre la planche. Le Baptiste, surtout, n'y tenait plus. Il se mit à tousser, à toussoter et fut deux trois coups près de faire le premier pas.

Tout d'un coup la Marianne alla éternuer.

- À tes souhaits ! lui dit son mari.
- Ôte la planche ! lui répondit sa femme.

Il n'est pas de dire qu'il ne se le fit pas dire à deux fois.

Conté par Joseph Gouvier, né à Épiquerez, en 1857

### 3.7 LAI FÔLE DES CÂTAÏNNES

#### Argument

Une femme de couturier demande à son mari de lui recoudre son jupon. Des voisines l'entendent se plaindre et imaginent que son mari lui coud le sexe pour qu'elle n'aille pas voir d'autres hommes. La rumeur enfle, le conflit gronde, les femmes étant du côté de la pauvre épouse, les maris trouvant que le couturier a eu une bonne idée, et même qu'ils devraient le suivre. Finalement, le couturier apprend que sa femme le trompe effectivement avec le garde-champêtre. Il devient fou et lui court après pour lui faire subir réellement ce que les voisines craignaient.

---

<sup>162</sup> Litt. « à saoul ».

## Source et motif(s)

Manuscrit noté n° 15 dans un cahier conservé à la SSTP. Jules Surdez ajoute : « en patois de Bonfol, Ajoie ».

Témoin : Guillaume Macquat, né à Bonfol, en 1833.

## Texte

Se vôs n'ais pe aivu coniu ç'te nom d'évaltouinnèe de Coisatte, de fanne â Gros Faivre, vos n'y ais pe predju grand'tchôse. Elle se baillaît touedje<sup>163</sup> des fions, d'aivô son fiouquat de ribans dains lai *tchoupe*, cman enne djuene baîchate.

Enne fois qu'elle péssaît, vâs l'aicmencement de lai *vâprèe*, â long di Baittou, elle ôyét lai fanne de ci fanneré<sup>164</sup> de Pheulebê que diaît en son hanne, que yi *retacounâit* in véye *gouéné* : « Ne me le couds pe, s'è te piaît, Pheulebê, ne fâis que de me le fâfelê. »

Lai Coisatte, qu'allait étendre des mounnieres dains lai fin, reviré po allê dire en lai fanne di *Taitat* :

- Ailaîrme Due, Mélie, ço qu'è fât pôchaint ôyu ! Ât-ce que ci fouete-tchîn<sup>165</sup> Pheulbê, ci vâren de Frelat<sup>166</sup>, n'ât pe en train de le coudre en sai fanne, po qu'elle ne se lécheuche pus allê d'aivô le *banvaîd*? I aîs ôyu lai pouere Mayanne que raîlaît, tiaînd<sup>167</sup> qu'i aîs péssê dôs yôs fenêtres : « Ne me le couds pe, s'è te piaît, Pheulebê, ne fâis que de le fâfelê, qu'i poyeuche encoé *caquê* ! »
- Èl en fât potchaint vouere de totes les souetches, devant que de mœuri !
- Ât-ce çoli ne potche pe pavou ?
- Se nôs hannes s'allînt aivîsê de nôs l'âchi coudre...

Ç'te *vâprèe*-li, en ne voyaît pus que des fannes que se djâsînt en l'araille<sup>168</sup>, â *bæné*. Çoli freméyaît cman chus enne fremiere. Mains i craîs

<sup>163</sup> JS note puis barre : « aidé ».

<sup>164</sup> JS : « qui fait les travaux des femmes ».

<sup>165</sup> JS : « qui ne peut faire que des riens ».

<sup>166</sup> JS : « qui a les cheveux quelque peu roux et frisottés ».

<sup>167</sup> JS note puis trace : « tchâind ».

<sup>168</sup> JS note puis trace : « l'aroi- ».

que vôs airîns ôyu frijenê<sup>169</sup> dains les triaisses, se c'était aivu les heures di médi, et en ôyaît finfenê<sup>170</sup> les boutchats de *véliere* que feumînt les nitious.

I ne vôs sairôs dire lai *dôbe* que reconté çoli en son hanne. È vôs fât dire que les fannes aivînt tus rébiê de yôs potchê ai nounne et peus que les hannes s'en étînt revenis de lai fin. C'en feut enne évoirbèe tot pai le velaidge ! Paidé, les hannes baillînt tus tos les droits en ci Pheulebê, se les fannes yî baillînt tos les toues.

– Ç'ât in idé, qu'ès se musînt trétus, «d'aivô les fannes, en ne saît pe touedje !<sup>171</sup> Ci pouere Pheulebê, nôs se ne méfîns dière de ço que tieûjaît dains sai *tiaisse* ! Ma foi, se nos ne vœulans pe tus être âchi bîn écouennès que des cies, è nôs le fât âchi coudre en nôs fannes...

Tiaind ç'ât que lai fanne â Pheulebê s'en veniét tieuri in saillat d'âve â *bœné*, tos les fannes se mentennent<sup>172</sup> ai lai ravouétie cman se son hanne était aivu étendu chus le bainc<sup>173</sup>. Elles feurent rudement ébâbis de yî vouere le sôri chus les mairmattes, cman ce de ren n'était.

Ç'ât lai MÉRASSE que djâsé lai premiere :

- Et bîn, po fini, ât-ce qu'è te l'é couju vou bîn ât-ce qu'è n'ât ren que fâfelê ?
- Èl é voyu po tos les diaîles me le coudre. Tiaind ç'ât qu'è y ât<sup>174</sup>, vôs ne le sairîns râê.
- Ce n'ât pe ren, non pés, d'aivoi dînche des hannes ?
- I vôs crais... Ç'ât lu que relaive les *aîjements*, lai moitié di temps, que vache lai bue.
- Te ne le veux saivoi découdre tiaind que...
- Ma foi, ç'ât âchi bîn conju que pai enne coudri. I vôs gairaintâs que çoli veut teni âchi longtemps que moi.
- Te nôs potches grôsse pidie.
- Oh ! ç'ât ennuaint, des fois, d'aivoi in fanneré.

<sup>169</sup> JS : «crépiter, en parlant de la viande qui rissole».

<sup>170</sup> JS : «se dit du bois vert qui susurre, siffle, en brûlant».

<sup>171</sup> JS : «ce qui peut arriver, ce dont elles sont capables».

<sup>172</sup> JS : «pron. : *man.tin.n'*».

<sup>173</sup> JS : «en certains lieux, dans certaines fermes de la commune des Bois, par exemple, on place encore le mort, enveloppé dans un linceul, sur un banc. «Être sur le banc», c'est être mort.

<sup>174</sup> JS : «au travail».



- È vârait encoé meux aivoi in fannie<sup>175</sup>, non pés, cman i *banvaîd*?
- Ma foi...
- Cment â-t-ce te t'en veux tirie d'aivô lu, mitenaint ?
- È m'é dit que c'était bon po ç'te fois, d'aivoi frâtchi<sup>176</sup> le petét prê de ci Fridatu, mais que s'i le tripôs encoé, è vœulaît voidjie cman d'aivô les âtres.
- È frâtchât bin le tîn.
- Ç'ât vrai ! Tiaind â-t-ce vos l'ais vu ? Lai lenne ne baillaît pe.

Tiaind ç'ât que le Pheulebê pèssé emmé le velaidge ai roue-neût, po allê yevê ses naiches, dains les golats de lai reviere, les fanne se mentennent ai tapê les pouettes, ai faire ai grillenê<sup>177</sup> yôs *tiaisses*, ai yi traîre lai langue, ai yi faire les écouenes, ai étieupê, ai yi *caquê* lai main chus yôte tiu, ai ailouxie<sup>178</sup> le tchîn de contre lu.

Tiaind ç'ât que ci Pheulebê pèssé devaint lai Fouerdge, les hannes se mentennent ai *caquê* des mains.

- Voili cment qu'è les fât *ayue*, Pheulebê. Te l'és â moins bin couju ?
- Ce n'ât pe le *banvaîd* que le porrait découdre d'aivô ses effoueches.
- Tot de meînme, ç'ât l'Âve que doue noye.
- È n'y é ren ai pare en enne po rebaille en l'âtre.
- Se léchie allê d'aivô ci crattou de *banvaîd*, que n'é qu'enne dent dains lai gouerdge et peus que shoueshe<sup>179</sup> cman in fainna de fouerdge !
- Enne fanne qu'en n'airait ôjê fredjie<sup>180</sup> en pèssaint !
- Çoli potche *étieût*.
- Çoli vôs fait ai fréjenê.
- Qu'ât-vôs me tchaintês ? Que mai fanne se léche allê d'aivô le *banvaîd* ? Et bin, i le veux tot redécoudre...

È musâit â véye *gouéné* de sai fanne, bin chure, qu'èl aivaît chi bin retacoinnê.

<sup>175</sup> JS : « juponnier, coureur de guilledou ».

<sup>176</sup> JS : « froisser, courber, légèrement écraser (herbes, etc.) ».

<sup>177</sup> JS : « faire sonner comme des grelots ».

<sup>178</sup> JS : « ou : *enneussie*, exciter (un chien, etc.) ».

<sup>179</sup> JS : « Prononcez *sh* comme le *ch* doux allemand ».

<sup>180</sup> JS : « effleurer, frôler, raser ».

– Ci pouere Pheulebê, que diét le Grôs-Faivre, è y é bîn pi-die en lu. Vôs l'aid ôyu ? Èl aicmence de rebôlê<sup>181</sup>.

Tiaind que le Pheulebê feut en l'ôtâ et que sai fanne le voyét, lai mînne tot renfoinnèe, elle y diét :

– Qu'ât-ce qu'è y é ? En t'on yevê tes naiches ?

– E y é, que yi ré-ponjêt son hanne, en apparailaint enne aidieuille et enne tiœûtirie de felê, qu'ai *foueche* de fouttemaissie<sup>182</sup> enne yemaice, qu'en yi fait ai traîre les écouenes. E y é, que ci poue de *banvaîd* é fini de veni *frâtê*<sup>183</sup> pai chi<sup>184</sup>. Étends-te chus ci yét et peus rébraisse-te, qu'i te le veux coudre.

Lai pouere fanne voyét bîn que le Pheulebê, qu'y chéraît doux œîls cman des braisets, le vœulaît faire cman qu'è le diaît. Elle sâtê pare lai pouetche et se mentét ai fure bâton<sup>185</sup>, ai fure cman enne *ailombrate*, tot aivâ le velaidge. Se vôs aivîns vu son hanne yi rittê aiprés, cman in môlaîre évadenê chus sai meule, l'aidieuille dains enne main, le felê dains l'âtre.

– Â secoué ! Â secoué ! que raîlaît lai pouere fanne.

– À laîre ! Â laîre ! que breûyaît le Pheulebê.

Ce n'en feut peu ren que de le râttê et peus de l'allê éttaitchie, d'aivô in tchevâtre, en lai roitche de l'êtâle. Èl était fô tot outre...

## LA « FÔLE » DES CANCANIÈRES

Si vous n'avez pas connu cette satanée étourdie de Coisatte<sup>186</sup>, la femme au Gros Faivre<sup>187</sup>, vous n'y avez pas perdu grand-chose. Elle se donnait toujours des airs, avec son nœud de rubans dans la chevelure, comme une jeune fille.

<sup>181</sup> JS : « “rebouler”, renvoyer les boules au joueur, déraisonner, perdre l'esprit ».

<sup>182</sup> JS : « agacer, pousser à bout ».

<sup>183</sup> JS : « frotter le bas des pantalons l'un contre l'autre ».

<sup>184</sup> JS note puis barre : « ci ».

<sup>185</sup> JS : « à courir à toute vitesse, comme l'on court à côté d'un cerceau que l'on chasse avec un bâton, ou : comme l'on fait devant un bâton ».

<sup>186</sup> Française.

<sup>187</sup> Forgeron.

Une fois qu'elle passait, vers le commencement de l'après-midi, le long du Battoir, elle entendit la femme de ce « fanneré »<sup>188</sup> de Philibert qui disait à son homme, qui lui recommandait un vieux jupon :

– Ne me le couds pas, s'il te plaît, Philibert, ne fais que de me le faufiler.

La Françoise, qui allait étendre des taupinières dans son champ, rebroussa chemin pour aller dire à la femme du *Taitat*<sup>189</sup> :

– Alarme Dieu, Mélie<sup>190</sup>, ce qu'il faut pourtant entendre ! Est-ce que ce bon à rien de Philibert, ce vaurien de Frelat<sup>191</sup>, n'est pas en train de le coudre à sa femme, pour qu'elle ne se laisse plus aller avec le garde-champêtre ? J'ai entendu la pauvre Mayanne<sup>192</sup> qui criait, lorsque je suis passée sous leurs fenêtres : « Ne me le couds pas, s'il te plaît, Philibert, ne fais que de le faufiler, que je puisse encore faire l'amour ! »

– Il en faut pourtant voir de toutes les sortes, avant de mourir !

– Est-ce cela ne donne pas peur ?

– Si nos hommes allaient s'aviser de nous le coudre aussi...

Cette après-midi-là, on ne voyait plus que des femmes qui se parlaient à l'oreille à la fontaine. Cela fourmillait comme sur une fourmilière. Mais je crois que vous auriez entendu rissoler dans les casseroles, si cela avait été les heures du midi. On entendait susurrer les petits bouts de clématite<sup>193</sup> que fumaient les enfants.

Je ne saurais vous dire l'idiote qui raconta cela à son homme. Il me vous faut dire que les femmes avaient toutes oublié de leur porter à goûter et puis que les hommes s'en étaient revenus des champs. Ce fut une rumeur dans tout le village ! Pardi, les hommes donnaient tous les droits au Philibert, si les femmes lui donnaient tous les torts.

– C'est une idée, qu'ils se disaient tous, avec les femmes on ne sait pas toujours ! Ce pauvre Philibert, nous ne nous méfions guère de ce qui

<sup>188</sup> Litt. « celui qui fait les travaux des femmes » (en l'occurrence ici, des raccomodages).

<sup>189</sup> Couvreur.

<sup>190</sup> Amélie ou Émilie.

<sup>191</sup> Nom propre signifiant « celui qui a les cheveux roux et frisés ».

<sup>192</sup> Marianne ou Marie-Anne.

<sup>193</sup> Voir glossaire, *vélière* (les enfants autrefois jouaient à fumer des bouts de la tige séchée de cette plante, comme des cigarettes. Peut-être y jouent-ils encore aujourd'hui...). On retrouve ce terme franc-comtois (dans le même contexte) dans *La guerre des boutons* de Louis Pergaud.

cuisait dans sa casserole!<sup>194</sup> Ma foi, si nous ne voulons pas tous être aussi bien encornés que des cerfs<sup>195</sup>, il nous le faut aussi coudre à nos femmes.

Lorsque la femme du Philibert s'en vint chercher un seau d'eau à la fontaine, toutes les femmes se mirent à la regarder comme si son homme avait été étendu sur le banc<sup>196</sup>. Elles furent bien ébaubies de lui voir le sourire sur les lèvres, comme si de rien n'était.

C'est la Mairesse qui parla la première :

- Eh bien, pour finir, est-ce qu'il te l'a cousu ou bien est-ce qu'il n'est que faufilé ?
- Il a voulu pour tous les diables me le coudre. Quand il y est<sup>197</sup>, vous ne le sauriez arrêter.
- Ce n'est pas rien, n'est-ce pas, d'avoir des hommes comme ça ?
- Je vous crois... C'est lui qui «relave» la vaisselle, la moitié du temps, et qui verse la lessive<sup>198</sup>.
- Tu vas le découdre quand ?
- Ma foi, c'est aussi bien cousu que par une couturière. Je vous garantis que cela va tenir aussi longtemps que moi.
- Tu nous fais grand pitié.
- Oh ! c'est ennuyeux, parfois, d'avoir un «fannerê»<sup>199</sup>.
- Il vaudrait encore mieux avoir un «fannie»<sup>200</sup>, n'est-ce pas, comme le garde-champêtre ?
- Ma foi...
- Comment est-ce tu vas<sup>201</sup> t'en tirer avec lui<sup>202</sup>, maintenant ?

<sup>194</sup> Ce qu'il pensait dans sa tête.

<sup>195</sup> Être trompés par nos femmes.

<sup>196</sup> Jules Surdez précise qu'en certains lieux, dans certaines fermes de la commune des Bois, par exemple, on plaçait encore le mort, enveloppé dans un linceul, sur un banc. «Être sur le banc», c'est être mort.

<sup>197</sup> Sous-entendu : au travail.

<sup>198</sup> Qui lave le linge.

<sup>199</sup> Litt. « un mari qui fait les travaux de femmes ».

<sup>200</sup> Un coureur de jupons.

<sup>201</sup> Litt. « veux ».

<sup>202</sup> Elle parle du garde-champêtre.

- Il m’a dit que c’était bon pour cette fois, d’avoir froissé<sup>203</sup> le petit près de ce Frédéric, mais que, si je le foulais encore, il voulait verbaliser comme avec les autres.
- Il a bien froissé le tien.<sup>204</sup>
- C’est vrai ! Quand est-ce vous l’avez vu ? La lune ne « donnait » pas.<sup>205</sup>

Quand le Philibert passa au milieu du village, à la tombée de la nuit, pour aller lever ses nasses, dans les goulets de la rivière, les femmes se mirent à taper les portes, à « grillonner » leurs casseroles, à lui tirer la langue, à lui faire les cornes, à cracher, à « lui » taper la main sur leur cul, à exciter le chien contre lui.

Quand le Philibert passa devant la Forge, les hommes se mirent à frapper des mains.

- Voilà comment il faut les soigner Philibert. Tu l’as au moins bien cousu ?
- Ce n’est pas le garde-champêtre qui le pourrait découdre avec ses « forces »<sup>206</sup>.
- Tout de même, c’est l’eau qui dort qui noie.
- Il n’y a rien à prendre à une pour redonner à l’autre.<sup>207</sup>
- Se laisser aller avec ce crasseux de garde-champêtre, qui n’a qu’une dent dans la bouche et puis qui souffle comme un fourneau de forge !
- Une femme qu’on n’aurait pas osé frôler en passant !
- Cela écœure.
- Cela vous fait frissonner.
- Qu’est-ce vous me chantez ? Que ma femme se laisse aller avec le garde-champêtre ? Eh bien, je le veux tout redécoudre...

Il pensait au vieux jupon de sa femme, bien sûr, qu’il avait si bien raccommodé.

- Ce pauvre Philibert, dit le Gros Faïvre, il y a bien pitié pour lui. Vous l’avez entendu ? Il commence à « rebouler »<sup>208</sup>.

<sup>203</sup> Elle a marché dans le pré d’un de ses voisins, c’est-à-dire qu’elle a foulé et abîmé l’herbe qui y poussait.

<sup>204</sup> Sous-entendu : ton pré, ton jardin, symbolisant des relations sexuelles.

<sup>205</sup> La nuit était noire.

<sup>206</sup> Sorte de grands ciseaux servant à tondre les brebis ou la crinière des chevaux. Voir glossaire, *effources*.

<sup>207</sup> Sous-entendu : « toutes les mêmes ! ».

<sup>208</sup> Perdre la raison.

Quand le Philibert fut à la maison et que sa femme le vit, la mine toute maussade, elle lui dit :

- Qu'est-ce qu'il y a ? On t'a levé tes nasses ?
- Il y a, lui répondit son homme, en apprêtant une aiguille et une aiguillée de fil, qu'à force d'agacer un escargot, on lui fait tirer les cornes. Il y a que ce porc de garde-champêtre a fini de venir se « froter les pantalons » par ici. Étends-toi sur ce lit et puis retrouse-toi, je vais te le coudre.

La pauvre femme vit bien que le Philibert, qui lui « clairait » deux yeux comme des braises, voulait le faire comme il le disait. Elle sauta prendre la porte et se mit à « fuir bâton »<sup>209</sup>, à fuir comme une hirondelle, tout en bas du village. Si vous aviez vu son mari lui courir après, comme un rémouleur emballé sur sa meule, l'aiguille dans une main, le fil dans l'autre.

- Au secours ! Au secours ! criait la pauvre femme.
- Au voleur ! Au voleur ! criait Philibert.

Ce ne fut pas rien d'aller l'arrêter et puis d'aller l'attacher, avec un licol, à la crèche de l'écurie. Il était fou tout outre...

### 3.8 LE BÂ-FRÈRE

#### Argument

Un homme vient de perdre sa mère qu'il aimait beaucoup. Il a envie de lui offrir un bel enterrement. Mais au moment où il demande au curé le prix des différents services, il manque de s'étrangler. Il récite alors au prêtre tous les malheurs qui lui sont arrivés l'année précédente : récoltes pourries, prix des porcs qui baissent, une de ses sœurs qui a épousé un bon à rien et surtout, son autre sœur qui est devenue bonne sœur dans un couvent. Le curé est choqué de son mécontentement, il lui dit qu'il doit au contraire se réjouir d'avoir une sœur qui a épousé le bon Dieu. Sur ce, l'homme dit au curé de faire une magnifique messe, c'est son beau-frère qui offre.

<sup>209</sup> JS précise : « courir à toute vitesse, comme l'on court à côté d'un cerceau que l'on chasse avec un bâton, ou : courir comme l'on fait devant un bâton ».

## Source et motif(s)

Sous-titre: patois des Clos-du-Doubs. SSTP, cahier 1-10, récit n° 6, p. 39-42.

Motif: ATU 1807B: un homme se vante d'être le beau-frère de Dieu (il a dormi avec des nonnes), donc il n'a plus besoin de se faire confesser.

Témoin: Joseph Gouvier, né à Épiquerez, en 1853.

Autre version *Lo bâ-frère*, MJ.

## Texte

Tiaind que le Yâde de lai Bosse<sup>210</sup> predjêt sai pouere mère, lai Mélie de lai Deûte<sup>211</sup>, è pueré po tot de bon. Èl â vrai de dire, entre nos sèt dit, que c'était enne braîve, enne maîtrâsse fanne... È djuré ses grands dues qu'è ferait son devoi djunque â bout et qu'elle airait in bél entierrement. È demaindé lai pére de bues di Mérat<sup>212</sup> po moennê le *voie*<sup>213</sup> chus in train de tchie et èl envié des invitous dains tos les *câres* et coinnats di pays.

È vétét sai neûve blaude, ses bés sabats bîn teinturies, po s'en allê tirie les plans en lai tiure. Le tiurie yéjaît lai feuille en *nounnaint*. È veniét bîn vite â devaint de lu, le fesét ai se sietê â long de lu et y œuffrét enne dgetiainne. Le Yâde y diét qu'è ne ravouérait ren po sai pouere mère mains qu'èl était bon de couinniâtre d'aivaince les pries. Le tiurie ne se fesét pe ai tirie l'araille et les y baillé aichetôt, d'aivô enne frœuguenèe d'échplications. En les ôyaint, le pouere Yâde serrait les tieuches, en voyaint que po lai moue, cman po tot, le moillou était aïto le pus tchie. Èl aïcencé de mairtchайдé mains le préte ne vœulait ren raibaittre. È y aivaît lai mâsse, non pés, et peus les tchaintous de môtie, et peus le *ciaivie*, et peus les soinnous, et peus les servaints, et peus lai fanne que poétchaît lai métche, et peus les poé-tchous de croux et d'â-benète... C'était bîn le câs de dire que ce n'était pe le bîn de Due po ren.

<sup>210</sup> JS: «Du patois *bosse* s.f. = tonne. Diminutif: *bossat* = tonneau, tonnelet. Dans les Clos-du-Doubs: *véché* s.m. et *véchelat*.»

<sup>211</sup> JS: «*Deûte* = *laive* = *pierre rosse* = dalle nacrée».

<sup>212</sup> JS: «Jeune maire, fils du maire. *Mérâsse* s.f. = femme du maire. *Mérelat*, diminutif de *mérat*, avec sens péjoratif».

<sup>213</sup> JS: «*voie*, ou: *vaie*, s.m. = cercueil».

- Ma foi, nôte *chire*, qu'y diét le Yâde, vos me bottrès l'entierrement po lai *vâprée*. Lai maintenèe, ç'ât trop tchie po moi. È n'y airé qu'enne *nounné* en piaice de grosse nouenne et pon de mâsse tchaintèe. S'i ne seus pe in pouere diaïle i ne seus pe in *chire* non pus. Nôs n'ains pe aivu de tchaince ç't'annèe: nôs près sont aivu *raitès*, nôs biès et nos ouerdges voichès, nôs pommattes édgealès et les poues qu'aint béchie ai pan. Tos les malheurs nôs sont tchois dechus et ce n'ât pe encoé tot. Voili nôte Mélie qu'è mairiê in *craimpet* de Bonfô<sup>214</sup>, nôte Dyitatte, que s'ât piédie pai Béfoue, mai mère don, qu'ât mouetche, et peus... è fât qu'i puereuche en y re-musaint... et peus nôte Djeanne<sup>215</sup>, qu'é mâ virie.
- C'ment, qu'é mâ virie ?
- Vôs sâites bîn qu'elle étâit *poirâjouse* cman tot, pus qu'enne serpent qu'elle n'é pus djemaïs ren voulu faire pai l'ôtâ, ne tirie les vaitches, ne baillie le boire és poues, ne allê dains lai fin. Qu'ât-ce qu'i aïs don fât â bon Due, po qu'elle sèt allê se faire sœur dains in covent ?
- Mains, mains, Yâde...
- È ne y é pe de mains, mains, elles é mâ virie et peus voili tot.
- Voyans, Yâde, en ne djâse pe dînche. È lai fât ainmê, réchpectê, vote Djeanne, ç'ât lai fanne di bon Due, mitenaint.
- Qu'ât-ce vôs dites ? que demaindé le Yâde, en drassaint les aroilles<sup>216</sup>.
- I dis lai voiretê<sup>217</sup>, ç'ât lai fanne di bon Due.

Le Yâde siouessyé épâs, aivâlé son réchtaint de dgetainne, voiché les gottes di fond di voirrat dains sai main, se frotté les doues mains, béché lai tête, *révisé* le nê de ses sabats, en se coijaint, et musé enne boussayatte. Tot pai in côp è se redrassé et peus diét â prête :

- Et bîn, *chire*, di môment que nôte baîchate ât lai fanne di bon Due, tchaintètes enne mâsse d'entierrement, ne répraindjietes<sup>218</sup> ren, bottêtes tot bâtons chus bout, mon bâ-frere, le bon Due, pèsséré vos payie. Ai Due sis-vos !

<sup>214</sup> JS : « un marchand ambulant de Bonfol ».

<sup>215</sup> JS : « Prononcez *Djean.ne* ».

<sup>216</sup> JS : « Prononcez *arouèye*. En Ajoie, *araille (a.ra.y')* ».

<sup>217</sup> JS : « Pron. *vouèretê*. En Ajoie, *varetê* ».

<sup>218</sup> JS : « En bon patois: *vôs répraindjies* = vous épargnez; *ré-praindjietes* = épargnez, impératif présent ».



## LE BEAU-FRÈRE

Lorsque le Claude de La Bosse<sup>219</sup> perdit sa pauvre mère, l'Amélie de La Deûte<sup>220</sup>, il pleura pour tout de bon. Il est vrai de dire, entre nous soit dit, que c'était une brave, une maîtresse-femme... Il jura ses grands dieux qu'il ferait son devoir jusqu'au bout et qu'elle aurait un bel enterrement. Il demanda la paire de bœufs du fils du maire, pour mener le cercueil sur un train de char et il envoya des « inviteurs » dans tous les coins et recoins du pays.

Il vêtit sa chemise neuve, ses beaux sabots bien vernis, pour s'en aller tirer les plans à la cure. Le curé lisait « la feuille »<sup>221</sup> en prenant le goûter. Il vint bien vite au-devant de lui, le fit s'asseoir à côté de lui et lui offrit une gentiane<sup>222</sup>. Le Claude dit qu'il ne regarderait rien<sup>223</sup> pour sa pauvre mère mais qu'il était bon de connaître d'avance les prix. Le curé ne se fit pas tirer l'oreille et les lui donna aussitôt, avec une « fourgonnée »<sup>224</sup> d'explications. En les entendant, le pauvre Claude serrait les cuisses, en voyant que pour la mort, comme pour tout, le meilleur était aussi le plus cher. Il commença de marchander mais le prêtre ne voulait rien « rabattre »<sup>225</sup>. Il y avait la messe, n'est-ce pas, et puis les chanteurs d'église, le sacristain, les sonneurs, les servants de messe, la femme qui portait la miche de pain, les porteurs de croix et d'eau bénite<sup>226</sup>... C'était bien le cas de dire que ce n'était pas le bien du bon Dieu pour rien<sup>227</sup>.

– Ma foi, notre sire<sup>228</sup>, lui dit le Claude, vous me mettez l'enterrement pour l'après-midi. La matinée, c'est trop cher pour moi. Il n'y aura qu'un goûter à la place d'un gros buffet et pas de messe chantée. Si je ne suis pas un pauvre diable, je ne suis pas un riche non plus. Nous n'avons pas eu de chance cette

<sup>219</sup> Note de JS : « hameau franc-montagnard situé dans un bas-fond marécageux ».

Dans la version de Bonfol, le protagoniste s'appelle le *Pierat des Raïes-Tchènes* « des Chênes rares », lieu-dit de la forêt sur la commune de Bonfol.

<sup>220</sup> Note de JS : « La Deûte, ferme, près de Saignelégier ».

<sup>221</sup> *La feuille d'Avis*, le journal.

<sup>222</sup> Eau-de-vie locale.

<sup>223</sup> C'est-à-dire qu'il ne regarderait pas à la dépense.

<sup>224</sup> « Une grande quantité de ».

<sup>225</sup> Ne voulait pas baisser les prix.

<sup>226</sup> Note de JS : « Un enfant porte la croix, et, en certains lieux (Ocourt, etc.), un autre porte une tasse d'eau-bénite, devant le char mortuaire. Une femme (Les Bois, etc.) suit le char et porte un pain, qu'elle place sur un des autels latéraux, à l'intention du prêtre. D'autres pains sont distribués aux pauvres, sous le porche de l'église ».

<sup>227</sup> L'expression *ce n'ât pe le bin de Due po ren* est employée quand on estime que quelque chose à une grande valeur, ou même est trop chère. Équivalent au français « c'est pas donné ! ».

<sup>228</sup> « Bourgeois, homme riche » (ton moqueur). En l'occurrence, Claude s'adresse au curé. Voir glossaire, *chire*.

année: nos prés ont été mangés par les souris, nos blés et nos orges mangés par les vers, nos pommes de terre ont gelé et les porcs<sup>229</sup> qui ont baissé à pic. Tous les malheurs nous sont tombés dessus, et ce n'est pas encore tout. Voilà notre Amélie qui «a marié» un minable<sup>230</sup> de Bonfol, notre Marguerite, qui «s'est plaidée»<sup>231</sup> à Belfort<sup>232</sup>, ma mère qui est morte donc, et puis... il faut que j'en pleure en y repensant... et puis notre Jeanne, qui a mal tourné.

- Comment ça, qui a mal tourné ?
- Vous savez bien qu'elle était paresseuse comme tout, plus qu'un serpent, qu'elle n'a plus jamais rien voulu faire à la maison, ni traire les vaches, ni donner le boire aux cochons, ni aller dans les champs. Qu'est-ce que j'ai donc fait au bon Dieu, pour qu'elle soit allée se faire bonne sœur dans un couvent ?
- Mais, mais Claude...
- Il n'y a pas de «mais, mais», elle a mal tourné et puis voilà tout.
- Voyons Claude, on ne parle pas ainsi. Il la faut aimer, respecter votre Jeanne, c'est la femme du bon Dieu, maintenant.
- Qu'est-ce que vous dites ? demanda le Claude, en dressant les oreilles.
- Je dis la vérité, c'est l'épouse du bon Dieu.

Le Claude respira fort, avala son restant de gentiane, versa les gouttes du fond du verre dans sa main, se frotta les deux mains, baissa la tête, regarda le nez de ses sabots en se taisant, et réfléchit un instant. Tout d'un coup, il se redressa et puis dit au curé :

- Eh bien, monsieur, du moment que notre fille est la femme du bon Dieu, chantez une messe d'enterrement, n'épargnez rien, «mettez tous les bâtons sur le bout», mon beau-frère, le bon Dieu, passera vous payer. À Dieu soyez-vous !<sup>233</sup>

Conté par Joseph Gouvier, né à Épiquerez en 1853

<sup>229</sup> Sous-entendu : « le prix des porcs a baissé ».

<sup>230</sup> Colporteur ou vendeur saisonnier. Ce pourrait aussi vouloir dire simplement « un habitant de Bonfol ». Voir le récit de *L'Ailombratte*. Voir glossaire, *craimpet*.

<sup>231</sup> Litt. « se plaider », s'engager comme domestique.

<sup>232</sup> Dans une autre version, collectée à Bonfol (manuscrit appartenant au Musée jurassien d'art et d'histoire), une de ses filles « s'ât mairiée aiprés avoi emprâtê enne métche tchus lai fouennèe », c'est-à-dire qu'elle s'est mariée parce qu'elle était enceinte, et son fils « vai dje â lôvre », c'est-à-dire qu'il courtise déjà les filles dans les soirées malgré son jeune âge.

<sup>233</sup> Expression donnant le signal du départ, équivalant à « au revoir ». Voir article sur les salutations dans les patois romands dans le *Bulletin du GPSR* (1904 : 41-48).

### 3.9 CETU QUE SAIVAÏT BÏN LE LAITÏN SAINS L'AIVOI AIPPRIS

#### Argument

Des prêtres partis dîner dehors se font attaquer par un voleur sur le chemin du retour. Un bûcheron leur sauve la vie. Pour le remercier, les prêtres l'invitent à partager un repas avec eux la semaine suivante. Le bûcheron, ravi, mange rapidement et bredouille quelques mots que les prêtres prennent pour du latin. Ainsi ils passent le reste de la soirée à essayer de deviner ce qu'a dit le bûcheron, et finissent par déclarer qu'ils sont moins instruits que lui puisqu'ils ne comprennent pas ce qu'il dit. Le bûcheron leur avoue alors ce qu'il a réellement dit, en patois. Il rentre chez lui tout fier d'en savoir plus que les prêtres.

#### Sources et motif(s)

Manuscrit noté n° 36, cahier 4, conservé à la Bibliothèque de la Bourgeoisie de Berne.

Motif du prêtre moqué (fabliaux médiévaux).

Variante chez JS : *Ïn saivaint*, MJ.

Témoin : Arnould Willemin, Épauvillers.

#### Texte

E y aivaît enne fois des prétes qu'étïnt aivu dénê defœus cman qu'èls aint *aivéjïe* de faire tos les yundis et peus que s'étïnt bottê en lai neût po s'en reveni. Voili qu'en trévaichaint le Noi-*Bôs* ïn bregaind qu'était aiche *peut* que le diaïle sâté â moitan de lai vie ïn pichtolet en enne main ïn grôs coute en l'âtre et peus que yos criét :

– Lai bouéche vou lai vie ! Vos peutes craire s'èls eunent pavou ! Es se râtennent pile<sup>234</sup> aiche biains que des *païssats*<sup>235</sup>. Lais moi ! è n'y aivaît pus *moyïn*

<sup>234</sup> JS : « immobiles ».

<sup>235</sup> JS : « langes ».

de moyinnê<sup>236</sup>. Es tirennent yôs bouéches fœus de lai baigatte po les bayie â laîrre. Mains di bouinheur qu'in *copou* les aivaît ôyu raîlê. C'était in grôs l'hanne qu'aivaît des bras cman des coues<sup>237</sup> de fouinna et qu'en diaît aiche foue qu'in touéré. E se bottét ai fur de lai *sens* qu'èl aivaît ôyu criê, d'aivô sai grand'haitche. Tiaind que le vouleur le voyét airrivê en *viandoulaint*<sup>238</sup> sai grand'haitche è n'aattendét pe son réchte, è fesét in sât de tchevri dains le *bôs* et peus se sâvét â traivie des copes cman in laîrre qu'èl était. Vos peutes craire se ces poueres hannes remèchiennent le *copou* et peus, pai dechus, le tiurie de Yére<sup>239</sup> le pryét ai veni banquetê d'aivô yos le yundi aiprés. Le *copou* ne demaindaît pe meux. Le yundi èl airrivé ai boinne heure en lai tiurie. El aivaît copê lai voille et lai maitenèe sains ren maindgie que doues trâs *gaudes*<sup>240</sup> et peus èl aivaît in *petchus* dains le ventre qu'è n'ât pe de le dire. E se sietét dains in *câre* di *tché*. En *révisaint* lai servainte que remuaît les *roeûties* en sentaint les boinnes sâces è *rebourraît* des œîls cman in *mairgat* que vai sâtê dechus enne raite. Chus le côm de médi les tiuries s'aimoinnennent, baillennent bin le bondjoué â *copou* et peus s'aitâlenent d'aivô lu. Mes aimis de Due se vos aivîns vu maindgie le *copou*! En airait dît qu'èl aivaît pavou qu'en y reprenieuche ço qu'èl aivaît dains son aissiette *foueche* qu'è dévoueraît vite en se fotaint pé mâ de ce que dyînt les prétes et peus qu'è ne compreniaît pe aidé pouéche qu'ès se pôsînt des *devises* en laitîn. Tos les côm qu'en y péssaît in nové piaite le *copou* diaît: – Meucicâbô! (Meux ci qu'â *bôs*). Les tiuries *tiudennent* qu'è diaît aïtot di laitîn et peus ès se bottennent tus ai *devisê* ço que çoli voeulaît dire. Mains lais moi! èls aivînt bél ai se câssê lai tête ès n'y comprenyînt gotte. Es baillennent yote langue â tchait tiaind ç'ât qu'ès voyennent que c'était le diaîle ai mê<sup>241</sup> et peus se dyennent qu'èl était *foueche*<sup>242</sup> de le demaindê â *copou*.

- Dites vouere, *copou* qu'i diét le préte de Yére, vos ne dyîns pe que vos saivîns encoé meux le laitîn que nôs âtres.
- Cman? I djâse laitîn? E n'ât *moyîn*!<sup>243</sup> Mai fanne ne me l'aivaît djemaîs dît; è me sannaît bin qu'i n'êtôs pe bête. Mains qu'ât-ce qu'i dis?

<sup>236</sup> JS: «il n'y avait pas possibilité de se tirer d'affaire».

<sup>237</sup> JS: «tuyaux de fourneaux».

<sup>238</sup> JS: «faisant tourner».

<sup>239</sup> JS: «Glère».

<sup>240</sup> JS: «bouillie de maïs».

<sup>241</sup> JS: «le diable à moi».

<sup>242</sup> JS: «force, nécessaire».

<sup>243</sup> JS «Est-ce possible».

- Meucicâbô, ç’ât di laitîn, et peus di bon di veye mains nos ne sains ce que çoli veut dire.
- E n’ât *moyîn* ! vos qu’ais taint *raiccouédjê*<sup>244</sup> ès ecôles.
- Çoli ne fait ren, nos n’y comprenians ren.

Voili que le *copou se retendaît*<sup>245</sup> de vouere qu’èl en saivaît pus que les *chires*<sup>246</sup> et peus qu’è les aivaît botté ai bout.

- Et bin, qu’è yôs diét, Meucicâbô<sup>247</sup> çoli veut dire qu’en ât meux ci qu’â *bôs*, ai copê des tchènes. Vos m’ôtes bin ? I seus meux ci, en lai tâle, que dains lai *côte*<sup>248</sup>. Meucicâbô ! At-ce des mentes ?

Les tiuries en feurent tot bêtes et peus le copou s’en rallét dains son baku bin content d’aivoi che bin banquetê et tot fie de vouere qu’èl était bin pus saivaint que les tiuries.

## CELUI QUI SAVAIT BIEN LE LATIN SANS L’AVOIR APPRIS

Il y avait une fois des prêtres qui avaient été<sup>249</sup> dîner dehors comme<sup>250</sup> ils avaient l’habitude de faire tous les lundis et qui s’étaient « mis de nuit » pour revenir<sup>251</sup>. Voilà qu’en traversant le Noir-Bois<sup>252</sup>, un brigand aussi laid que le diable sauta au milieu du chemin un pistolet dans une<sup>253</sup> main, un gros couteau dans l’autre, et puis qui leur cria : – La bourse ou la vie ?

Vous pouvez croire s’ils eurent peur ! Ils s’arrêtèrent, immobiles, aussi blancs que des langes.

<sup>244</sup> JS : « étudié ».

<sup>245</sup> JS : « se pavanait ».

<sup>246</sup> JS : « les curés ».

<sup>247</sup> Souligné dans le manuscrit.

<sup>248</sup> JS : « côte, forêt ».

<sup>249</sup> Litt. « qui étaient eu dîner ».

<sup>250</sup> Litt. « comme qu’ils ».

<sup>251</sup> Litt. « s’étaient mis en la nuit pour s’en revenir ». *Se mettre de nuit* est une expression régionale signifiant « rentrer tard, quand la nuit est déjà tombée ».

<sup>252</sup> Le Noir-Bois étant une appellation très courante dans le Jura, nous avons imaginé que c’est la forêt se situant entre Les Enfers et la frontière française (<http://goo.gl/maps/mOXBj>), *Noir-Bois* le plus proche du village de Glère, d’où vient notre curé (et en direction d’Épauvillers, d’où provient le narrateur).

<sup>253</sup> Litt. « en une ».

Hélas !<sup>254</sup> Il n'y avait plus moyen de moyenner<sup>255</sup>. Ils tirèrent leurs bourses hors de la poche pour les donner au voleur<sup>256</sup>. Mais heureusement<sup>257</sup> qu'un bûcheron les avaient entendu crier. C'était un gros homme<sup>258</sup> qui avait les bras comme des tuyaux de fourneau et qu'on disait aussi fort qu'un taureau. Il se mit à courir<sup>259</sup> dans la direction où il avait entendu crier, avec sa grande hache. Lorsque le voleur le vit arriver en faisant tourner sa grande hache, il ne demanda pas son reste, il fit un saut de cabri dans le bois et puis se sauva à travers des coupes de bois comme un brigand qu'il était. Vous pouvez croire si ces pauvres hommes remercièrent le bûcheron et puis, par-dessus, le curé de Glère<sup>260</sup> le pria à venir manger<sup>261</sup> avec<sup>262</sup> eux le lundi d'après. Le bûcheron ne demandait pas mieux. Le lundi il arriva de bonne heure à la cure<sup>263</sup>. Il avait coupé la veille dans la matinée sans rien manger d'autre que deux trois cuillères de bouillie de maïs et il avait un creux dans le ventre qu'il n'est pas de dire. Il s'assit dans un coin de la cuisine. En observant la servante qui remuait les rôties, en sentant les bonnes sauces il «rebroussait» les yeux comme un matou qui va sauter sur une souris. Sur le coup de midi, les curés s'amènèrent, donnèrent bien le bonjour au bûcheron et puis s'attablèrent avec lui. Mes amis de Dieu si vous aviez vu manger le bûcheron ! On aurait dit qu'il avait peur qu'on lui en reprenne ce qu'il avait dans son assiette, tellement<sup>264</sup> il dévorait vite, en se fichant<sup>265</sup> pas mal de ce que disaient les prêtres et qu'il ne comprenait pas toujours parce qu'ils se posaient des devinettes en latin.

Toutes les fois qu'on y passait un nouveau plat, le bûcheron disait :

– Meucicabô !<sup>266</sup> Les curés crurent qu'il disait aussi du latin et ils se mirent tous à chercher<sup>267</sup> ce que cela voulait dire. Mais hélas ! Ils avaient beau

<sup>254</sup> Litt. « Hélas moi ! ».

<sup>255</sup> Vieilli en français moderne. Signifie « mener des tractations pour un arrangement entre deux parties » (TLFi, *moyenner*).

<sup>256</sup> Litt. « larron ».

<sup>257</sup> Litt. « du bonheur ».

<sup>258</sup> Litt. « un grand l'homme ».

<sup>259</sup> Litt. « fuir », employé ici dans l'exact opposé de son sens habituel, « se sauver pour échapper à quelqu'un ou quelque chose ». Voir plutôt le sens qu'en donne en mfr. Villon « se hâter d'accourir » in FEW 3, 837b, FUGÈRE (ce sens est indiqué pour l'Ajoulot).

<sup>260</sup> Glère, commune se situant dans l'enclave française que forme le Doubs (<http://goo.gl/maps/8sTph>).

<sup>261</sup> Litt. « banqueter ».

<sup>262</sup> Litt. « d'avec ». *Idem passim*.

<sup>263</sup> Litt. « il arriva à bonne heure en la cure ».

<sup>264</sup> Litt. « force que ».

<sup>265</sup> Litt. « foutant ».

<sup>266</sup> JS ajoute « Meux ci qu'à bôs = mieux ici qu'au bois ». Nous traduisons par « Je suis mieux ici (à table) que dans la forêt (à travailler) ».

<sup>267</sup> Litt. « deviner ».

se creuser<sup>268</sup> la tête, ils n’y comprenaient goutte. Ils donnèrent leur langue au chat lorsqu’ils virent que c’était impossible<sup>269</sup> et se dirent qu’il fallait<sup>270</sup> le demander au bûcheron.

- Dites voire<sup>271</sup>, bûcheron, lui dit<sup>272</sup> le prêtre de Glère, vous ne disiez pas que vous saviez encore mieux le latin que nous autres.
- Comment, je parle latin ? Est-ce possible !<sup>273</sup> Ma femme ne me l’avait jamais dit ; il me semblait bien que je n’étais pas bête ! Mais qu’est-ce que je dis ?
- Meucicabô, c’est du latin, et puis de l’ancien<sup>274</sup>, mais nous ne savons pas ce que cela veut dire.
- Pas possible ! Vous qui avez tant étudié aux écoles.
- Cela ne fait rien, nous n’y comprenons rien.

Voilà que le bûcheron se pavanait de voir qu’il en savait plus que les curés<sup>275</sup> et qu’il les avait mis à bout.

- Eh bien, qu’il leur dit, Meucicabô<sup>276</sup>, cela veut dire qu’on est mieux ici qu’au bois, à couper des chênes. Vous m’entendez<sup>277</sup> bien ? Je suis mieux ici, à table<sup>278</sup>, que dans la forêt<sup>279</sup>. Meucicabô. Est-ce des mensonges ?

Les curés en furent tout bêtes et puis le bûcheron s’en retourna<sup>280</sup> dans sa cabane, bien content d’avoir si bien mangé<sup>281</sup> et tout fier de voir qu’il était bien plus savant que les curés.

Conté par Arnould Willemin, Épauvillers

<sup>268</sup> Litt. « ils avaient bel à se casser ».

<sup>269</sup> JS traduit par « le diable â moi » [*sic*]. Cette expression franc-comtoise *dialaléma* qui marque un juron d’étonnement est cité plusieurs fois (Morteau, Grand Combe) in FEW 3, 63b, DIABOLUS « diable ». Von Wartburg questionne sa traduction littérale et donne comme piste « diable ait l’âme » avec un point d’interrogation. Voir aussi GPSR 5/2, 669a et 670a, « exclamation négative », dont le deuxième élément est obscur.

<sup>270</sup> Litt. « qu’il était force de le demander ».

<sup>271</sup> Nous considérons que dans l’expression régionale *dis-voir*, *voir* est utilisé comme un adverbe et non comme un verbe. Il adoucit ou renforce une injonction placée après un impératif (comme *donc*). Très courant à l’oral en Suisse romande, il est parfois orthographié *voire*, ce que nous préférons pour notre part car il le différencie de l’emploi verbal. bdlp.org, s.v. *voir*.

<sup>272</sup> Litt. « que lui dit ».

<sup>273</sup> Litt. « il n’est moyen ! ». Voir le glossaire, *moyin* et la note de JS sur le texte original.

<sup>274</sup> Litt. « du bon du vieux ».

<sup>275</sup> Litt. « sires ».

<sup>276</sup> Comprendre, en graphie Vatré, *meux-ci qu’à bôs* « mieux ici qu’au bois ».

<sup>277</sup> Dans le sens (vieilli en français) de « comprendre ».

<sup>278</sup> Litt. « en la table ».

<sup>279</sup> Litt. « côte ».

<sup>280</sup> Litt. « ralla, alla de nouveau ».

<sup>281</sup> Litt. « banqueté ».

### 3.10 CES QU'ÉTINT ALLÈS AITCHETÈ DE L'ÉCHPRIT

#### Argument

Les gens du Peuchapatte, réputés dans tout le Jura pour leur bêtise, en ont un jour assez qu'on se moque d'eux. Ils décident d'aller acheter de l'esprit à Morteau. On envoie deux gars de la commune pour aller faire cette course. Les deux compères partent de bonne heure, en profitent pour passer la journée au restaurant. À la tombée de la nuit, un boucher, flairant les naïfs, leur vend des saucisses en guise d'esprit. Quand on ramène la viande au village, on la laisse dans une armoire pour la nuit. Le lendemain, les souris ont tout mangé. Voilà pourquoi les gens du Peuchapatte n'ont toujours pas d'esprit.

#### Source et motif(s)

Manuscrit noté dans le cahier n° 5, récit n° 47, p. 172-176, conservé à la Bibliothèque de la Bourgeoisie de Berne.

Motifs : les villages de nigauds. Au Jura, ce sont Bonfol (surtout le curé, voir *Le tiurie de Bonfô*, BBB ou *Le Bon Due de Baïle*, MJ) et Le Peuchapatte. Voir aussi les cartes AFS 135 (II, 256) «Schildbürger – villages de nigauds» et AFS 135 (II, 257) «Schildbürgerstreiche – Contes facétieux attribués aux habitants» et les commentaires. Dans le corpus JS, les habitants des villages de nigauds font remonter le taureau du village sur le toit de l'église pour brouter l'herbe qui y pousse, plantent des sous pour en récolter au printemps, etc.

Voir aussi *Lai lattre de Bonfô*, d'Antoine Biérix et l'article d'Alexis Bétemps (2016) sur les villages de nigauds au Val d'Aoste.

Témoin : Arnould Willemin, à Épauvillers.



## Texte

E vôs fât recontê qu'è y é enne fois qu'ai *foueche* de s'ôyi dire que ce n'étaient que des *mâfins*<sup>282</sup> les *dgens* di Peûtchaipatte s'engringnennent po de bon.

– N'en voili prou d'inche, qu'ès se dyennent, ci côp que nôs ains enne belle neûve cioeutche è nôs fât allê aitchetê de l'échprit ai Mouétchâ<sup>283</sup>. Çoli fait que les *étraindges* ne pouérraint pus s'aimusê ai nos *redjannê*<sup>284</sup>. Ce qu'ès voelant bisquê, mâtiche et mâtiche!<sup>285</sup>

A *tieumena*<sup>286</sup> en décidon qu'è failaît n'en aitchetê po n'en aivoi pus que le Nairmont èt Les *Bôs* en lai fois. En tchoiséchon les doux pus malins po allê en France, le Batiche di Peû et le Tânis de Cèneux. Le mère yôs baillét cent l'étius po l'allê, le veni et po l'échprit.

Es ritennet vite bottê yôs bieûves blaudes et peus yôs neûs soulês et peus s'en allennent ai Mouétchâ pai les Etchieles de lai Moue<sup>287</sup> et peus Tchairquemont.

– S'en maindgaît enne *golèe* de peus et de fromaidge po aicmencie, que dièt le Batiche.

– Ce n'ât pe in *croueye* idée, que y réponjêt le Tânis.

– Ma foi ô, dâs les heures et le temps que nos tchemenans que dièt le premie.

– I te crais, que réponjêt l'âtre, les *gaudes* di dédjunon sont aivâ dâs longtemps.

– Et bin entrans en lai Demé lenne.

– Entrans-y.

Enne fois aitâlês l'appétit veniét en maindgeaint. Aiprés le fromaidge ès demaindennent dains l'aindouéye. En ne serait maindgie sains boire et les tchâvés<sup>288</sup> de vin de Bouérgoingne se cheuyennent de près. Els en

<sup>282</sup> JS: «nigauds».

<sup>283</sup> JS: «Morteau».

<sup>284</sup> JS: «contrefaire».

<sup>285</sup> JS: «juron».

<sup>286</sup> JS: «assemblée communale».

<sup>287</sup> JS: «Échelles de la Mort».

<sup>288</sup> JS: «chopines».

boyennent taint â Tchevâ biainc, ès Doues Ciês, ès Trâs Rois, i ne sais encoé laivoué que le soi ès n'airrînt pu saivu décoinniâtre in bouéchat de d'aivô in belin<sup>289</sup>. Es voyennent tot de mînme bin tiaind qu'en emprenion<sup>290</sup> les tchaindoiles qu'é n'était pu médi.

- Et s'en aitchetê çte truerie<sup>291</sup>, que diét le Tânis, nos velans être d'aidroit en lai neût.
- Vains-en en aitchetê, que réponjêt le Batiche. Mains ce n'ât dje pe che *epâs*<sup>292</sup>, qu'en n'en voit pe dains les boutissyes.

En se fotaît de yos tiaind qu'ès demaîndînt de l'échprit.

- Vos n'ais qu'ai retrové cetu que vos ais predju, qu'en y diaît, et peus des côps qu'en les fottaît en lai pouetche.

Ai *foueche* d'allê èt de veni ès ne pouéyînt quâsi pus levê lai simelle. In bouéchie que voyét bîn qu'èl aivaît ai faire en doux l'ainnonçaints<sup>293</sup> yôs demaîndét po cobîn qu'èls en voeulînt.

- Nos en voeulans po cent l'étius et nos les voeulans payie comptant. Vos ne voites pe que nôs sons des consoillies di Peûtchaipatte? Ç'ât po lai commûne.

E yôs allét tyeri â moins cent l'ânes<sup>294</sup> de boués<sup>295</sup> qu'étiint pendus â *piaintchie*<sup>296</sup>.

- Ah! ç'ât de l'échprit, çoli que dyennent nôs doux *pianteusses*<sup>297</sup>, nos airîns *tiudie* que c'étaient des tripes. E yôs envôyéyét bîn l'échprit, ès payennent et peus s'en venyennent.

Le mère di Peutchaipatte trovèt qu'èls en aivînt raippoètechê po yôs sous, que çoli voeulait être de lai boinne échprit et en l'enfrommon dains enne airmère djunque â lendemain le maitîn. Ç'ât ces di Nairmont et peus des

<sup>289</sup> JS : « bélièr ».

<sup>290</sup> JS : « on alluma ».

<sup>291</sup> JS : « saleté ».

<sup>292</sup> JS : « commun ».

<sup>293</sup> JS : « innocents = simples d'esprit ».

<sup>294</sup> JS : « aunes ».

<sup>295</sup> JS : « boyaux ».

<sup>296</sup> JS : « plafond ou plancher ».

<sup>297</sup> JS : « deux ivrognes ».

*Bôs* que vouelint bisquê! E yôs aittairdgeât d’être â maitîn po vouere cman qu’ès serint tiaind qu’èls airint de l’échprit.

Le lendemain, tot â maitîn, lai diaîdge<sup>298</sup> tambourenét que le mère voelaît baillie les paîts<sup>299</sup> d’échprit â Coue de diaîdge<sup>300</sup>.

Ailairme Due! mes afaints, ât-ce qu’enne niêe de raites n’étint pe en train de roeujyie le rêchte de l’échprit. Ç’ât craibîn<sup>301</sup> dâs aidont qu’elles sont che finnes<sup>302</sup>. Le mère et les consoillies venyennent aiche biaîves<sup>303</sup> qu’in *paissat*<sup>304</sup>. Qué *raimaidge* c’en feut tiaind que les *dgens* qu’aattendint devaint le Coue de Diaîdge seussent çoli.

Lais moi! voili poquoi ces poueres *dgens* di Peûtchaipatte sont encoé sains échprit. Et peus voili!

## CEUX QUI ÉTAIENT ALLÉS ACHETER DE L’ESPRIT

Il me faut vous raconter<sup>305</sup> qu’il y a une fois qu’à force de s’entendre dire que ce n’étaient que des nigauds<sup>306</sup>, les gens du Peuchatte se fâchèrent pour de bon.

– En voilà assez!<sup>307</sup> qu’ils se dirent, cette fois que nous avons une belle nouvelle cloche, il nous faut aller acheter de l’esprit à Morteau! Comme ça<sup>308</sup> les étrangers<sup>309</sup> ne pourront plus s’amuser à se moquer de nous<sup>310</sup>. Ce qu’ils vont pester<sup>311</sup> mâtin de mâtin!<sup>312</sup>

<sup>298</sup> JS: « le guet-de-nuit ».

<sup>299</sup> JS: « parts ».

<sup>300</sup> JS: « corps de garde ».

<sup>301</sup> JS: « peut-être ».

<sup>302</sup> JS: « rusées, fines ».

<sup>303</sup> JS: « pâles ».

<sup>304</sup> JS: « lange ».

<sup>305</sup> Litt. « il vous faut raconter ».

<sup>306</sup> Les habitants du village du Peuchapatte (ainsi que ceux de Bonfol) sont réputés dans le folklore pour leur bêtise. Ainsi, des dizaines de récits leur sont consacrés, dans lesquels ceux-ci sont tournés en dérision.

<sup>307</sup> Litt. « N’en voilà assez donc ! ».

<sup>308</sup> Litt. « cela fait que ».

<sup>309</sup> Litt. « les étranges ».

<sup>310</sup> Litt. « nous contrefaire ».

<sup>311</sup> Litt. « bisquer ». Voir TLFi, *bisquer* (pop.). Avec futur en « vouloir ».

<sup>312</sup> JS traduit ainsi cette interjection dans d’autres récits manuscrits.

À l'assemblée communale, on décida qu'il fallait en acheter pour en avoir plus que Le Noirmont et Les Bois à la fois. On choisit les deux plus malins pour aller en France, le Baptiste du Peu<sup>313</sup> et le Stanislas du Cerneux<sup>314</sup>. Le maire leur donna cent écus<sup>315</sup> pour l'aller, le retour<sup>316</sup> et pour l'esprit.

Ils coururent vite mettre leurs blouses bleues<sup>317</sup> et leurs souliers neufs et s'en allèrent à Morteau par les Échelles de la Mort<sup>318</sup> et puis Charquemont.

- Si on mangeait un morceau<sup>319</sup> de lard et de fromage pour commencer ? dit le Baptiste.
- Ce n'est pas une mauvaise idée lui répondit le Stanislas.
- Ma foi oui, depuis les heures et le temps que nous cheminons que dit le premier.
- Je te crois dit l'autre, la bouillie de maïs du petit déjeuner est en bas depuis longtemps.
- Eh bien, entrons dans la Demi-Lune<sup>320</sup>.
- Entrons-y.

Une fois attablés, l'appétit vint en mangeant. Après le fromage, ils demandèrent l'andouille. On ne saurait manger sans boire, et les chopines de vin de Bourgogne se suivirent de près. Ils en burent tant au Cheval Blanc, aux Deux Clés, aux Trois Rois<sup>321</sup>, je ne sais encore où que le soir ils n'auraient pas su reconnaître un bouc d'un bélier. Ils virent tout de même bien que lorsqu'on allumait les bougies qu'il n'était plus midi.

<sup>313</sup> Peu-Péquignot ou Peu-des-Vaches.

<sup>314</sup> Cerneux-Veusil ou Cerneux-Lombard.

<sup>315</sup> Litt. « cent l'écus ».

<sup>316</sup> Litt. « le venir ».

<sup>317</sup> L'habit du dimanche pour les paysans suisses.

<sup>318</sup> Ces Échelles de la Mort (commune de Charquemont, France) se situent le long des falaises menant au Doubs, qui fait la frontière franco-suisse, en passant par le Cerneux-Godat. Voir Google Maps (<http://goo.gl/maps/Telwz>). Celles-ci étaient très utilisées par les contrebandiers, jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle. Leur nom fait écho au lieu-dit « Les Moulins de la Mort » (Suisse), tout proches, dont les ruines font l'objet de légendes. L'une d'elles a été recueillie par JS : « Lai djenouetche de lai Moue », *La sorcière des Moulins de la Mort* (sur manuscrit non édité, conservé aux Archives de la Bibliothèque de la Bourgeoisie de Berne, noté n° 113 du cahier VIII).

<sup>319</sup> Litt. « une golée ».

<sup>320</sup> Nom d'un restaurant.

<sup>321</sup> Nom d'un restaurant.

– Et si on achetait cette saleté dit le Stanislas, nous allons être vraiment de nuit<sup>322</sup>.

– Allons-y en acheter répondit le Baptiste.

– Mais ce n'est déjà pas si commun qu'on n'en voit pas dans les boutiques.

On se moqua d'eux quand ils demandèrent de l'esprit.

– Vous n'avez qu'à retrouver celui que vous avez perdu qu'on leur disait, et puis des fois on les mettait à la porte. À force d'aller et de venir, ils ne purent quasi plus lever la semelle. Un boucher qui voyait bien qu'il avait à faire à deux idiots<sup>323</sup> leur demanda pour combien ils en voulaient.

– Nous en voulons pour cent écus et nous allons payer comptant. Vous ne voyez pas que nous sommes des conseillers communaux du Peuchapatte ? C'est pour la commune.

Il alla leur chercher au moins cent aunes<sup>324</sup> de boyau qui étaient pendus au plafond<sup>325</sup>.

– Ah, c'est de l'esprit, ça ? dirent nos deux ivrognes, nous aurions cru que c'était des tripes.

Il leur emballa bien l'esprit, ils payèrent et s'en revinrent. Le maire du Peuchapatte trouva qu'ils en avaient rapporté pour leurs sous, que cela allait être du bon esprit<sup>326</sup> et on l'enferma dans une armoire jusqu'au lendemain matin. C'est ceux du Noirmont et des Bois qui allaient bisquer ! Il leur tardait d'être au matin pour voir comment ils seraient lorsqu'ils auraient de l'esprit.

Le lendemain, tôt le<sup>327</sup> matin, le guet de nuit tambourina tant que le maire aurait voulu donner ses parts d'esprit au corps de garde.

Alarme Dieu ! Mes enfants, est-ce qu'une nichée de souris n'était pas en train de ronger le reste de l'esprit. C'est peut-être depuis lors qu'elles sont si finaudes. Le maire et les conseillers devinrent aussi pâles qu'un lange.

<sup>322</sup> Litt. « Nous voulons être d'adroit en la nuit », nous allons rentrer de nuit.

<sup>323</sup> Litt. « innocents ».

<sup>324</sup> Ancienne unité de mesure, correspondant à quatre pieds (1,18 m), mais qui a diverses valeurs selon les lieux.

<sup>325</sup> Litt. « plancher ».

<sup>326</sup> Au féminin dans le texte.

<sup>327</sup> Litt. « au ».

Quel boucan ce fut quand les gens qui attendaient devant le corps de garde surent ceci !

Hélas moi ! Voilà pourquoi ces pauvres gens du Peuchapatte sont encore sans esprit. Et puis voili !

Conté par Arnould Willemin, à Épauvillers

### 3.11 ENNE BOINNE TIEÛJENIERE

#### Argument

Une tenancière d'auberge se comporte comme une souillon : elle se mouche avec les doigts, elle prend son peigne pour faire des dessins sur son beurre, et bien pire. Un jour qu'elle sert du poisson, un bourgeois de La Chaux-de-Fonds entre dans son auberge pour y dîner. Comme la tenancière a la goutte au nez, celui-ci attend de voir où la goutte tombera pour savoir s'il va rester manger ou non.

#### Source et motif(s)

Manuscrit noté n° 73 du cahier 16 des Archives de la Bibliothèque de la Bourgeoisie de Berne.

Motifs : récit scatologique du type « fabliau ». Voir aussi *lai gotte â nê*, SSTP.

Témoin : Joseph Choulat dit Mérat, à Ocourt.

#### Texte

Quél *ouedjiron*<sup>328</sup> c'était que lai Génie des *Païssats*<sup>329</sup>. Elle vôs éprouvaît se les ues tieûts dus l'étînt ai point en y embrauint dedains enne de ses épïnyes ai poi ; elle vos fêsaît des roues<sup>3</sup> chus ses mottes de beurre d'aivô sai

<sup>328</sup> JS : « souillon ».

<sup>329</sup> JS : « l'Eugénie des Langes (petits draps) ». ARE : Nous n'avons pas pu définir la localisation de ce surnom (il y a un quartier des Pessates à Courtemaîche).

peingnatte; les gottes y tchoyînt di nê dains ce qu'elle tieûjenaît, piétréchaît; les bôlattes de tchie, les «*golèes*» cman qu'elle aivaît réjon de dire, elle les airondéchaît dains sai gouerdge et les mouéyaît d'aivô son *tieuperat*<sup>330</sup>.

Son hanne lai fouéché enne fois ai se tot dévêtre po préti lai paîte d'enne fouennèe. In long vie y pendaît â tiu. – Tchou! qu'elle fesét en enne dgerenne que s'était veni bottê ai djoué chus lai mé. En lainçant le brais d'enne *sens* le vie se vôle â di toué de lai *réssiatte*<sup>331</sup> qu'elle teniaît et demoéré dains lai paîte...

Ç'ât lai mînme Genie que laitchaît lai rive des voirres devant de les bottê chus lai tâle.

Tiaind qu'elle ne *se pannaît* pe le nê d'aivô son *paintat* elle se mouétchaît d'aivô les doigts. Elle ne se dgeinnaît pe de patê en bé piain môtie. I n'ôjerôs recontaît tot ce qu'elle pouéyaît bin faire de prou *oue* mains i veux fini pai ceté-ci.

Tiaind qu'elle teniaît *cabairet* en lai Voidge Hierbe<sup>332</sup> è y veniét in *chire* de lai *Tchâx*. Lai Génie était en train d'aippointie enne belle grôsse traite â biainc vîn. Çoli sentaît bon tot pai le *cabairet*. Cment que lai cabaretiere<sup>333</sup> aivaît lai rhunme, enne grôsse gotte y pendaît â bout di nê et pouéyaît tchoir dains lai *tiaisse*<sup>334</sup> d'enne menute en l'âtre.

Tot en fricotaint lai Génie demaindé â Tchâlîe :

- Ât-ce vos vœulés maindgie ci ?
- Çoli dépend de qué sens çoli tchoiré.

Lai tieûjeniere se diét que le *chire* rebôlaît. Tot d'in côp lai gotte allé tchoir nian dains lai *tiaisse* mains chus in tieuvieche<sup>335</sup> de foinna.

- Et bin, aye<sup>336</sup>, lai fanne, que diét le Tchâlîe, çoli ât bin tchoi, i veux *nounné*<sup>337</sup> ci.
- En tchoit aidé bin en lai Voidje Hierbe.
- Due vôs ôyeuche !

<sup>330</sup> JS : « salive, crachat ».

<sup>331</sup> JS : « autour du râcloir, de la râclette ».

<sup>332</sup> JS : « Verte Herbe, ferme-auberge ».

<sup>333</sup> JS : « pron. : cabartier' ».

<sup>334</sup> JS : « poêle à frire ».

<sup>335</sup> JS : « couvercle (de fourneau) ».

<sup>336</sup> JS : « pron. : èy' ».

<sup>337</sup> goûter.

Lai Génie des *Paissats* ne se doté vouere qu'è s'en etait faillu de bïn pô que le voyaidgeou ne sèt allê *nounné* és Mœulïns-Djainotat.

En ne m'on pe dit se sai rhunme s'était dïnche voire tot d'in còp et s'è n'y était pus tchoi d'âtres gottes de son nê. E y é dïnche des *dous*<sup>338</sup> que se tairéchant ai moins qu'en ne s'y aittende.

## UNE BONNE CUISINIÈRE

Quelle souillon c'était l'Eugénie des *Païssats*<sup>339</sup>. Elle vous essayait de voir si les œufs cuits durs l'étaient à point en y fourrant dedans une de ses épingles à cheveux. Elle vous faisait des roues sur ses mottes de beurre avec son peigne. Les gouttes lui tombaient du nez dans ce qu'elle cuisinait, pétrissait. Les boulettes de viande<sup>340</sup>, les «golées»<sup>341</sup> comme elle avait raison de dire, elle les arrondissait dans sa gorge et les mouillait avec sa salive.

Son mari<sup>342</sup> la força une fois à tout se dévêtir pour pétrir la pâte d'une fournée<sup>343</sup>. Un long ver lui pendait au cul. – Tchou ! qu'elle fit à une poule qui était venue se percher<sup>344</sup> sur la maie<sup>345</sup>. En lançant le bras d'un côté, le ver s'enroula autour<sup>346</sup> de la raclette qu'elle tenait et resta dans la pâte...

C'est la même Eugénie qui léchait le bord des verres avant de les mettre sur la table.

Lorsqu'elle ne s'essuyait pas le nez avec sa chemise, elle se mouchait avec les doigts. Elle ne se gênait pas de péter en plein milieu de l'église<sup>347</sup>. Je n'oserais raconter tout ce qu'elle pouvait bien faire de suffisamment sale, mais je veux finir par celle-ci.

<sup>338</sup> JS: «*dous* ou *douves* = sources». ARE: Ces deux termes ont le même sens mais pas la même étymologie (voir glossaire).

<sup>339</sup> Litt. «langes, petits draps».

<sup>340</sup> Litt. «de chair».

<sup>341</sup> bouchées.

<sup>342</sup> Litt. «son homme».

<sup>343</sup> Sous-entendu : une fournée de pain.

<sup>344</sup> Litt. «qui s'était venue mettre à "juche" (du verbe *se jucher*)».

<sup>345</sup> Grand coffre rustique à couvercle plat, souvent monté sur pieds, dans lequel on pétrissait le pain et où, parfois, on le conservait (TLFi, s.v. *maie*).

<sup>346</sup> Litt. «à du tour».

<sup>347</sup> Litt. «en beau plein môtier».



Lorsqu'elle tenait l'auberge<sup>348</sup> de la Verte-Herbe<sup>349</sup>, il y vint un bourgeois de la Tchaux<sup>350</sup>. L'Eugénie était en train d'apprêter une belle grosse truite au vin blanc. Cela sentait bon dans tout le restaurant<sup>351</sup>. Comme la cabaretière avait le rhume<sup>352</sup>, une grosse goutte lui pendait au bout du nez et pouvait tomber dans la poêle d'une minute à l'autre. Tout en fricotant, l'Eugénie demanda au Chaux-de-fonnier :

- Est-ce que vous voulez manger ici ?
- Cela dépend de quel côté cela tombera.

La cuisinière se dit que le bourgeois perdait la tête<sup>353</sup>. Tout d'un coup, la goutte alla tomber non dans la poêle mais sur un couvercle du fourneau.

- Eh bien oui, la femme, que dit le Chaux-de-fonnier, cela est bien tombé, je veux manger ici.
- On tombe toujours bien à la Verte-Herbe.
- Dieu vous entende !

L'Eugénie des *Paissats* ne se doutait guère qu'il s'en était fallu de bien peu que le voyageur ne soit allé manger au Moulin-Jeannotat<sup>354</sup>.

On ne m'a pas dit si son rhume s'était guéri d'un seul coup et s'il n'y était plus tombé d'autres gouttes de son nez. Il y a ainsi des sources<sup>355</sup> qui se tarissent plus vite qu'on ne s'y attend<sup>356</sup>.

Conté par Joseph Choulat dit Mérat, à Ocourt

<sup>348</sup> Litt. « elle tenait cabaret », voir glossaire.

<sup>349</sup> Ce restaurant existe toujours, au bord du Doubs, à Goumois.

<sup>350</sup> Litt. « sire », voir glossaire. *La Tchaux*, appellation habituelle pour La Chaux-de-Fonds.

<sup>351</sup> Litt. « de par tout le cabaret ».

<sup>352</sup> *Rhume* est féminin en patois, comme la plupart des maladies.

<sup>353</sup> Litt. « reboulaît ».

<sup>354</sup> Le Moulin-Jeannotat est une ferme (commune des Pommerats), à 8 km en amont de la Verte-Herbe sur les rives du Doubs.

<sup>355</sup> Litt. « douves ».

<sup>356</sup> Litt. « à moins qu'on ne s'y attende ».

### 3.12 LE RENAÏD QU'ALLÉ PARRAIN

#### Argument

Un loup et un renard sont embauchés comme moissonneurs d'un jour dans une ferme. On leur donne une parcelle de blé à couper et un pot de miel pour leur repas de midi. Le renard met celui-ci à l'ombre d'un cerisier, loin du pré. Ils sont en train de travailler lorsque, soudain, le renard prétend qu'on l'appelle à l'église du village voisin pour être le parrain d'un enfant à baptiser. Le loup ne peut refuser, il le laisse donc partir en lui recommandant de faire vite. Le renard en profite pour aller manger un peu de miel dans le pot. Et cela trois fois de suite. À la fin du récit, le loup s'aperçoit de la supercherie et se jette sur le renard, qui réussit à s'enfuir.

#### Source et motif(s)

Ce manuscrit, noté n° 4 dans un cahier conservé aux Archives littéraires suisses, à Berne, n'a jamais été édité ni traduit.

Même motif : récit *Les moissonneurs*. Voir aussi l'article en français de Jules Surdez «Le renard et le loup», paru dans *Le Jura* (16 octobre 1954), qui mentionne des motifs renardiens présents dans certains contes jurassiens.

Autre version bilingue en patois de Miécourt publiée par ROSSAT Arthur, «*Lo rnê et lo lu/Le Renard et le Loup*», in *Archives suisses des traditions populaires*, 19, 1915, p. 4-7, citant DÄHNHARDT Oskar, *Natursagen*, tome 4 (Tiersagen), 1912, p. 228, 256, 221, 225.

ATU Conte-type 15 Le renard parrain «The Theft of Butter (Honey) to Playing Godfather» (renvoi à 92 versions, dont une de Bournois).

DELARUE, TÉNÈZE (295-303). MASSIGNON (2006: 287) tiré de Jean GARNERET (recueilli en 1950 à Burgille-lès-Marnay, Doubs).

## Texte

È y aivaît, enne fois, in braëve hanne de loup (è y en aivaît dains le temps<sup>357</sup>) et peus in fin renaîd (cman qu'è n'y en é pus) que les *dgens* di Mâran aivînt piédie en lai djouennèe po moichenê. E y en é que diant que c'était Chus le Mont de Ticœuve, è n'en tchât, non pès ?

En yôs aivaît baillie, po yôte noûne, in pota de mie que le loup et peus le renaîd aivînt botê en l'ailombre â pie d'in celéjie, en lai rive de lai vie des *Sairraizîns*<sup>358</sup>, encoé prou loin di *câre* de biê qu'è yôs fallaît soyie, po ne pe â moins aivoi les envies<sup>359</sup> de noûnnê devaint l'heure.

Es se botennent en *braisses*, ès molennent yôs voulins<sup>360</sup> et peus aïcencennent de soyie. Es chuînt les grôsses gottes de lai taint que Thiebât était tchâd<sup>361</sup>.

Tot d'in còp, dâs qu'en n'ôyaît que tchaintê les ailouattes et siôtê les grillats en l'entrèe<sup>362</sup> de yôs *petchus*, le renaîd diét â loup :

- T'ôs, frêrat, les *dgens* de Beunevéjin que me récriant po allê teni in petét *tioeuniat* â môtie. Ât-ce te me léches y allê ?
- Vai pie, paidé, que yi réponjêt le loup, tiu ât-ce qu'ôjérait refusê de faire in bon chrétien ? Mains te te dépâdjerés â moins, que nôs pouéyeuchîns fini de soyie ci *câre* devaint lai neût.
- Te n'és pe fâte d'aivoi pavou, qu'i veux vite rétre ci.

Ci *loit chou* de renaîd s'en allé tot boinnement dôs le celéjie maindgie aiprés le pota de mie. Tiaind qu'è reveniét vés son caimerâde è se loitchaît encoé les mairmattes.

- Ât-ce qu'i aîs fait long ? qu'è diét â loup.
- Nian, çoli vai... Cman ât-ce que vôs y ais botê ai nom ?
- L'Enson.
- Ç'ât in souetche de nom<sup>363</sup> qu'i n'aivôs encoé djemaîs ôyu.

<sup>357</sup> JS note : « jadis, autrefois ; var. : *aidon*, alors, en ce temps-là ».

<sup>358</sup> JS : « Sarrasins, tziganes. Il existe, en maints endroits, une route, une roche, un gué, etc. des S[arrasins] ».

<sup>359</sup> JS : « Var. : *l'envie* ».

<sup>360</sup> *fâx* biffé.

<sup>361</sup> JS : « tant le soleil était chaud ; var. : *taint qu'è fesâit touffe*, tant la chaleur était étouffante ».

<sup>362</sup> JS : « Var. : *lai rive*, le bord ».

<sup>363</sup> JS : « Var. : *enne souetche de nom* ».

Le renaîd molé son voulin<sup>364</sup> d'aivô sai molatte et peus raicmencé de soyie. Â bout d'in môment è drassé les aroilles et peus diét en l'âtre :

- T'ôs, frêrat ? Ès me raippelant po allê parrain. Veux-te<sup>365</sup> me léchie y rallê ?<sup>366</sup> Ç'ât encoé po in pouere petét tioeuniat.
- È n'ât *moyîn*. T'ôs rudement ciaî<sup>367</sup>, qu'i n'aîs ren ôyu. Vais et peus ne fais pe long.
- Te peus être tranquille<sup>368</sup>.

Ç'ât bin chure que le loup<sup>369</sup> rallé mandgie aiprés ço que demoéraît de mie. Tiaind ç'ât qu'è s'en reveniét è pannaît en pie ses mouéstaîtches<sup>370</sup>.

- È t'en é faillu di temps ! qu'e yi diét le loup, en dirait que t'és aivu tyeri lai *boinne fanne*. Tiaind qu'è fâré envie tyeri lai moue, ç'ât toi qu'i veux envie... Qué nom ât-ce vôs y ais baillie, en cetu-ci ?
- Le Moitan.
- Laivoué ât-ce qu'ès vaint crœûyie yôs noms, en ci Beunevéjin ?

Le renaîd tiré lai molatte fœûs di covie et remolé son voulin et peus raicmencé enne pairèe. Â bout d'in môment, è yevé lai tête et peus fesét les minnes<sup>371</sup> d'écoutê.

- T'ôs ? que redemaindé â loup, ât-ce qu'ès rebôlant ? Ès me redemaindant po *compère*, et peus ç'ât encoé po in tioeuniat.

Le loup ravouété le renaîd de traivie (èl aicmençaît d'en sôlê)<sup>372</sup> et peus yi diét :

- At-ce que tos<sup>373</sup> les baîchates di velaidge aint le *boquat* ?<sup>374</sup> È y é de bons pous pai Beunevéjin. Vais pie, mais te ferés le pus vite que te pouérrés et te ne demoérerés pe po le *comêré*. I ne veux pe tot de meînme soyie tot ci *câre* de biê de pai moi.

<sup>364</sup> JS : « faucille est, en patois, du g[enre] fém[inin] ». *Nota bene* : nous rectifions : du genre masculin.

<sup>365</sup> JS : « Pron. : *veux-t'* ».

<sup>366</sup> JS : « Pron. : *y' rallê* (y = Il mouillées) ».

<sup>367</sup> JS : « Var. : *djoué, jour* ».

<sup>368</sup> JS : « Var. : *Te n'és pe fâte d'être en tiaeûsin*, tu n'as pas besoin d'être en souci. (=d'être inquiet) ».

<sup>369</sup> Nous corrigeons : *le renaîd*.

<sup>370</sup> JS : « Var. : *moustaîtches* ».

<sup>371</sup> JS : « Var. : *les sembiants*, les semblants, ou : *fesét côte sens* ».

<sup>372</sup> De s'en lasser.

<sup>373</sup> JS : « Var. : *totes, toutes* ».

<sup>374</sup> JS : « ont le "bouquet" = sont enceintes. Var. : *sont épâsses*, sont épaisses, sont grosses ».

Le renaïd s'en allé en brâlaint lai quoue, dains lai vie des *Sairraisins*, et finéchét de maindgie le réchte di mie. È s'en reveniét encoé prou longtemps aiprés, è en se reloitchaint le toué de<sup>375</sup> lai gouerdge, en brâlaint lai quoue d'uchte et hote<sup>376</sup>.

– Ci côp, que *gronsené* le loup, les *gouïnes* de Beunevejin âdrant tyeri<sup>377</sup> in compère laivoué â diaïle è yôs chiqueré, vou bin ç'ât moi qu'âdré teni yôs baïtaïds â môtie. T'és dje aivu en trâs commérés, soye<sup>378</sup> enne pairée di temps qu'i adraïs *véprâlê*<sup>379</sup> dôs le celéjie... Oh! te n'és pe fâte d'aivoi pavou, qu'i te veux léchie tai paît, dâs qu'i aïs enne faim de loup. (Ât-ce qu'è pouéyaît meux dire?) Et peus, cment y aïs-vos baillie ai nom en ci *désaitchon*?

– Le Fond.

– Es sont fôs tot outre, pai Beunevéjin... Et bin, qu'ât-ce t'aïtends po molê ton voulin?

Le loup se botét ai fure cman enne lievre<sup>380</sup> chus lai vie des *Sairraisins*<sup>381</sup>. Tiaind ç'ât qu'è yevé le tiaëvieche<sup>382</sup> di pota et peus qu'è voyét qu'è ne y aivaît pus ren dedains è grîncé<sup>383</sup> les dentes po tot de bon et peus, en enne demé-dozaïne de sâts de *tchevireû*, è se retrouvé vés le renaïd.

– Ah! ç'ât... L'Enson, Le Moitan et Le Fond di pota de mie que t'és baptoillie? qu'è yi diét, et bin, i t'en veux pèssê le goût po aidé!

Le loup l'airait churement étrainyie mains le renaïd te yi fesét doues fonjes taillesses, d'in côp de voulin, és tchaimbes de devaint. Di temps<sup>384</sup> que le pouere loup *heûlaît*, le renaïd paitchét, ventre ai tierre, en redrassaint<sup>385</sup> lai quoue, de lai *sens* des Bouenes.

<sup>375</sup> Autour de.

<sup>376</sup> JS: « *Uchte* (ou: *Vuichte*), *Hote!* (ou: *o.y't'*; y = Il mouillées. C'est par ces mots que l'on commande à une bête de trait de tirer à gauche ou à droite).

<sup>377</sup> JS: « Pron.: *tyeu.ri* ».

<sup>378</sup> JS: « Pron.: *soi.y'* ».

<sup>379</sup> JS: « prendre le goûter de l'après-midi. On dit aussi: *poire les quatire*, prendre les quatre, *p. les q. heures*, prendre les quatre heures ».

<sup>380</sup> JS: « lièvre est, en patois, du genre féminin ».

<sup>381</sup> JS: « Var.: *les Sairraidins* ».

<sup>382</sup> JS: « *Tiaëvieche*, s.m. couvercle, *tiaëvietche*, s.f. couvertures ».

<sup>383</sup> JS: « Var.: è *lînné*, il lima ».

<sup>384</sup> Pendant que.

<sup>385</sup> JS: « Var.: *en reyevaint*, (pron.: *re.ye.vin*), en relevant, *en yevaint*, en levant ».

## LE RENARD QUI ALLA PARRAIN<sup>386</sup>

Il y avait une fois un brave homme de loup (il y en avait dans le temps) et puis un renard ruse<sup>387</sup> (comme il n'y en a plus)<sup>388</sup> que les gens du Malran<sup>389</sup> avaient engagés<sup>390</sup> à la<sup>391</sup> journée pour moissonner. Il y en a qui disent que c'était Sur le Mont de Cœuve<sup>392</sup>, mais peu importe<sup>393</sup>, n'est-ce pas ?

On leur avait donné, pour leur dîner<sup>394</sup>, un pot de miel que le loup et le renard avaient mis à l'ombre, au pied d'un ceriser, au bord<sup>395</sup> de la Voie des Sarrasins, encore assez loin du champ<sup>396</sup> de blé qu'il leur fallait faucher, pour ne pas au moins avoir envie<sup>397</sup> de manger avant<sup>398</sup> l'heure.

Ils se mirent en manches de chemise, ils aiguisèrent leurs faucilles et puis commencèrent de faucher. Ils suaient les grosses gouttes tant le soleil était chaud<sup>399</sup>.

<sup>386</sup> Motif dit de *Renart-parrain* (ATU type 15). Une version franc-comtoise de ce conte, appelée sobriement *Le loup et le renard*, existe sur le site du CMLLO (<http://www.euroconte.org>), tiré de *Revue des traditions populaires*, n° 8, 1886. On trouve également une version en auvergnat dans BRUGÈS (1984). Nous n'avons pas trouvé ce motif dans les branches du *Roman de Renart* médiéval, mais les personnages sont vraisemblablement tirés du même univers, qu'on appelle *le cycle de Renart* (LACOURCIÈRE 1978: 51; BATANY 2003: 7). Voir aussi DELARUE ET TÉNÈZE (1976: 68-69, 106-109 et 295-303) qui en recensent 92 versions.

<sup>387</sup> Litt. « fin ».

<sup>388</sup> Litt. « comme qu'il n'y en a plus ».

<sup>389</sup> Note de JS: « ferme située entre Bonfol et Beurnevésin; il y a une ferme de ce nom près de St-Ursanne. Ferme du mauvais talus, de la mauvaise pente ».

<sup>390</sup> Litt. plaidé.

<sup>391</sup> Litt. « en la journée ».

<sup>392</sup> Note de JS: « ferme ajoulotte ».

<sup>393</sup> Litt. « il n'en chaut ».

<sup>394</sup> Note de JS: « ou: goûter ». Dans le Jura en général, *nônnaie* veut dire « prendre un repas, un casse-croûte ». *Dénaie* pour le repas de midi et *moirandaie* (Franches-Montagnes) ou *marandaie* (Ajoie) pour le repas du soir.

<sup>395</sup> Litt. « en la rive de ».

<sup>396</sup> Litt. « coin, carré ».

<sup>397</sup> Litt. « les envies ».

<sup>398</sup> Litt. « devant ». *Idem passim*.

<sup>399</sup> Litt. « de la tant que Thiébaud était chaud ». Nous avons pu traduire cela grâce à une note de JS. Nous pensons que cette citation fait référence à la vie de saint Thibault, patron des charbonniers, des faucheurs et des hommes à tout faire, voir <[http://fr.wikipedia.org/wiki/Thibaut\\_de\\_Provins](http://fr.wikipedia.org/wiki/Thibaut_de_Provins)> (consulté le 26 septembre 2018). Voir aussi des notes de Jules Surdez reprises par un certain J.R. (1924-1925), « Notes de folklore du Clos-du-Doubs », *Schweizerisches Archiv für Volkskunde = Archives suisses des traditions populaires*, 25, p. 281: « Le soleil est surnommé "Thiébât" (Thibaut) », sans autre explication. Voir aussi Vatré 190, *Tiebâ* « soleil; beau temps » et Pierrehumbert 599, s.v. *Thiébaud* « ancien prénom employé comme surnom du soleil ».

Tout d'un coup, alors même qu'on n'entendait que chanter les alouettes et siffler les grillons à<sup>400</sup> l'entrée de leur terrier<sup>401</sup>, le renard dit au loup :

- Tu entends, frérot, les gens de Beurnevésin qui m'appellent<sup>402</sup> pour aller tenir<sup>403</sup> un petit enfant illégitime à l'église. Est-ce que tu me laisses y aller ?<sup>404</sup>
- Va seulement<sup>405</sup>, pardi, lui répondit<sup>406</sup> le loup, qui est-ce qui oserait refuser de faire un bon chrétien ?<sup>407</sup> Mais tu te dépêcheras au moins que nous puissions finir de faucher ce coin avant la nuit.
- Tu n'as pas besoin<sup>408</sup> d'avoir peur, que je veux vite être à nouveau<sup>409</sup> ici.

Ce gourmand<sup>410</sup> de renard s'en alla tout bonnement sous le cerisier manger<sup>411</sup> le pot de miel. Lorsqu'il revint vers son camarade il se léchait encore les « marmottes »<sup>412</sup>.

- Est-ce que j'ai fait long ? qu'il dit au loup.
- Non, ça va... Comment est-ce que vous l'avez appelé ?<sup>413</sup>
- L'Enson<sup>414</sup>.
- C'est une sorte de nom que je n'avais encore jamais entendu.

<sup>400</sup> Litt. « en ».

<sup>401</sup> Litt. « pertuis ».

<sup>402</sup> Litt. « qui me récrient ».

<sup>403</sup> Tenir au-dessus des fonds baptismaux. Au Moyen Âge et jusqu'à la Réforme, les enfants bâtards (nés hors mariage) pouvaient éventuellement être baptisés par le seigneur ou un noble des environs, qui les prenait ainsi sous son aile en devenant leur parrain. C'est lors de cette cérémonie, qui se fait tôt dans le Jura (l'enfant a une ou deux semaines, voire quelques jours), que l'on attribue le prénom, à l'aide des parrain-marraine (BEURET-FRANTZ 1920 : 168). Voir aussi Lett (2000) ; Alexandre-Bidon, Lett (2004). Pour l'appellation par le parrain et sa protection, voir Beck (2001).

<sup>404</sup> Litt. « Est-ce tu me laisses y aller ? ».

<sup>405</sup> Dans le sens de l'adhésion de l'interlocuteur : « bien sûr, évidemment », voir bdlp.org s.v. *seulement*.

<sup>406</sup> Litt. « que lui répondit ».

<sup>407</sup> En baptisant l'enfant, on en fait un chrétien. Si un enfant n'est pas baptisé, il restera dans les *limbes* (séjour des innocents, avant d'avoir été sauvés par la Rédemption). Être chrétien est donc, selon cette définition et ce contexte catholique rural dans lequel la vie religieuse est intrinsèquement mêlée à la vie sociale, un état que l'on obtient par le baptême, et non par son lieu de naissance, sa famille ou sa foi (voir aussi TERTULLIEN, *Apologétique*, chap. XVIII « On ne naît pas chrétien, on le devient »).

<sup>408</sup> Litt. « faute ».

<sup>409</sup> Litt. « re-être ».

<sup>410</sup> Litt. « lécheur ».

<sup>411</sup> Litt. « manger après ».

<sup>412</sup> Les lèvres.

<sup>413</sup> Litt. « Comment est-ce que vous lui avez donné à nom ? ».

<sup>414</sup> Litt. « Le Haut ».

Le renard aiguïsa sa faucille avec<sup>415</sup> sa pierre à aiguïser et puis recommença de faucher. Au bout d'un moment, il dressa les oreilles et puis dit à l'autre :

- Tu entends, frérot ? Ils me rappellent pour « aller parrain »<sup>416</sup>. Veux-tu me laisser y aller à nouveau ?<sup>417</sup> C'est encore un pauvre petit bâtard.
- Pas possible !<sup>418</sup> Tu entends bien clairement<sup>419</sup>, car<sup>420</sup> je n'ai rien entendu. Va et puis ne fais pas long.
- Tu peux être tranquille.

C'est bien sûr que le renard alla manger ce qui restait<sup>421</sup> de miel. Quand<sup>422</sup> il s'en revint il nettoyait<sup>423</sup> ses moustaches.

- Il t'en a fallu du temps ! que lui dit le loup, on dirait que tu as été chercher la sage-femme<sup>424</sup>. Lorsqu'il faudra envoyer chercher la mort, c'est toi que je veux envoyer<sup>425</sup>... Quel nom est-ce que vous lui avez donné à celui-ci ?
- Le Milieu.
- Où est-ce qu'ils vont chercher leurs noms, dans ce Beurnevésin ?<sup>426</sup>

Le renard tira la mollette<sup>427</sup> hors du coffre et ré-aiguïsa sa faucille et puis recommença une allée<sup>428</sup>. Au bout d'un moment, il leva la tête et puis fit mine<sup>429</sup> d'écouter.

- Tu écoutes ? qu'il redemanda au loup, est-ce qu'ils « reboulent » ?<sup>430</sup> Ils me redemandent pour parrain<sup>431</sup> et puis c'est encore pour un bâtard.

<sup>415</sup> Litt. « d'avec ».

<sup>416</sup> Faire le parrain.

<sup>417</sup> Litt. « re-allier ».

<sup>418</sup> Litt. « il n'est moyen », en tour impersonnel, comme dans « il n'y a pas moyen = ce n'est pas possible ». Voir TLFi, *moyen*, sens B 3.b) en loc. verb.

<sup>419</sup> Litt. « tu ouïs bien clair ».

<sup>420</sup> Litt. « que ».

<sup>421</sup> Litt. « ralla manger après ce qui demeurait ».

<sup>422</sup> Litt. « quand c'est qu'il ».

<sup>423</sup> Litt. « torchait en seulement ».

<sup>424</sup> Litt. « que tu es été quérir la bonne femme ». Pour cette expression, voir glossaire, *boinne fanne*. Ici, c'est à double sens : d'abord ironiquement, car le renard a fait très long, ensuite parce qu'il est soi-disant allé à un baptême (c'est souvent la sage-femme qui apporte l'enfant, la mère n'étant pas encore de retour de couches, voir GPSR 2, 236b, *baptême*, partie encycl. et Beuret-Frantz 1920 : 168).

<sup>425</sup> Que je vais envoyer.

<sup>426</sup> Litt. « Là où est-ce qu'ils vont creuser leurs noms, en ce Beurnevésin ? ».

<sup>427</sup> La pierre à aiguïser.

<sup>428</sup> Un chemin de fauchée.

<sup>429</sup> Litt. « les mines ».

<sup>430</sup> Perdent la tête.

<sup>431</sup> Litt. « compère », voir glossaire, *coméré*.



Le loup regarda le renard de travers (il commençait de s'en lasser) et puis lui dit :

– Est-ce que toutes les filles du village ont le « bouquet » ?<sup>432</sup> Il y a de bons coqs par Beurnevésin. Va seulement, mais tu feras le plus vite que tu pourras et tu ne resteras pas pour le repas de baptême. Je ne veux pas tout de même faucher tout ce coin de blé tout seul<sup>433</sup>.

Le renard s'en alla en balançant<sup>434</sup> la queue, sur la route des Sarrasins, et finit de manger le reste du miel. Il s'en revint encore assez longtemps après, en se pourléchant le tour de la bouche<sup>435</sup>, en branlant la queue de gauche à droite.

– Ce coup, que grogna le loup, les garces de Beurnevésin iront chercher un parrain là où au diable il leur conviendra, ou bien c'est moi qui irai tenir leurs bâtards à l'église. Tu as déjà été<sup>436</sup> à trois repas de baptême, fauche une allée le temps que j'aïlle<sup>437</sup> prendre les quatre heures sous le cerisier... Oh ! tu n'as pas besoin d'avoir peur, que je te veux laisser ta part, même si j'ai une faim de loup. (Est-ce qu'il pouvait mieux dire ?) Et puis, comment l'avez-vous appelé cet avorton ?

– Le Fond.

– Ils sont fous tout outre, par Beurnevésin... Eh bien, qu'est-ce que tu attends pour aiguïser ta faucille ?

Le loup se mit à courir<sup>438</sup> comme un lièvre sur la route des Sarrasins. Quand il<sup>439</sup> leva le couvercle du pot et puis qu'il vit qu'il n'y avait plus rien dedans, il grinça les dents pour tout de bon et puis, en une demi-douzaine de sauts de chevreuil, il se retrouva vers le renard.

– Ah ! c'est L'Enson, Le Milieu et Le Fond du pot de miel que tu as baptisé ? qu'il lui dit. Eh bien, je t'en veux passer le goût pour toujours !

<sup>432</sup> Sont enceintes. Voir glossaire, *boquat*.

<sup>433</sup> Litt. « de par moi ».

<sup>434</sup> Litt. « branlant ».

<sup>435</sup> Litt. « gorge ».

<sup>436</sup> Litt. « tu es déjà eu ».

<sup>437</sup> Litt. « du temps que j'irai ».

<sup>438</sup> Litt. « à fuir ».

<sup>439</sup> Litt. « quand c'est qu'il ».

Le loup l'aurait sûrement étranglé mais le renard te lui fit deux profondes taillasses, d'un coup de faucille, aux jambes de devant. Pendant que<sup>440</sup> le pauvre loup hurlait, le renard partit, ventre à terre, en redressant la queue, du côté des Bornes<sup>441</sup>.

### 3.13 LAI MONTAIGNE DE VOIRRE

#### Argument

La fille du seigneur d'Asuel a un serpent comme compagnon depuis toute petite. Devenue jeune fille, elle refuse tous ses prétendants. Le seigneur la fait enfermer dans une tour au sommet d'une montagne faite de verre, en espérant qu'elle tombe amoureuse de son sauveur et oublie son serpent. Tous les jeunes seigneurs des alentours tentent leur chance, mais sans succès, car le verre est très glissant. Un jeune homme pauvre, fils de boisselier, décide de tenter sa chance, avec l'aide du serpent qu'il a capturé. Grâce à la mue de celui-ci et à des sabots magiques, il parvient à sauver la fille du seigneur. Mais celle-ci se donne la mort le soir des noces.

#### Source et motif(s)

BBB n° 2, p. 10-21.

Autre version dans Surdez (1942) : *Lai fôle de lai Serpent*.

Type AT530 «The Princess on the Glass Mountain», DT p. 309, t. III.

Témoins : d'après des versions de Suzanne Guédât et d'Aristide Choulet, à Ocourt.

<sup>440</sup> Litt. « du temps que ».

<sup>441</sup> Ce lieu-dit fait référence à la frontière entre la Suisse, la France et l'Allemagne, dans «Le Bois Défendu», où trois bornes de démarcation frontalière sont implantées, dont celle dite des «Trois puissances». Voir <[http://fr.wikipedia.org/wiki/Borne\\_des\\_Trois\\_Puissances](http://fr.wikipedia.org/wiki/Borne_des_Trois_Puissances)> (site consulté le 23 septembre 2018).

## Texte

Le *chire* di tchéte des Uès n'aivaît qu'enne baîchate que ne voeulaît pe po tos les diaîles se mairiê. Elle étai pouétchaint demaindê en mairiaidge pai les pus bés chirats di pays : les djuenes *chires* des tchétes de Pieûdjouse, de Montvaie, de Raivînne, de lai Roitche d'*Oue* et mînme de Sint-Ouéchanne. Mains elle les rembâllaît tus dgentiment et è y aivaît bin des tchainces qu'elle baillerait enne véye baîchate.

Tiaind ç'ât qu'elle tchoyé â monde, enne petéte serpent<sup>442</sup> se tyissê dains le bré de lai baichenatte. En *tiudon*<sup>443</sup> lai tiuê, ç'ât enne tchôse chure, mains è n'y eut pe *moyîn* de l'aïtraipê. Elle ne se reviraît pe contre ces que lai pouércheuyînt mains elle fuaît cman l'ouere, s'embruaît cman enne éyuje dains in *petchus* de raite, repaitchaît pai in âtre. En eut bé faire, lai petéte serpent reveniaît aidé dains le bré de lai baichenatte. Cman qu'elle n'y fesaît pe de mâ en finéchon pai ne lai pus traquê. L'*afenat* s'aimusaît d'aivô lé, lai rembraissaît<sup>444</sup> sains râte. Lai bétate se *vôjaît* â di toué de son cô. Lai baichenate ne voulét djemaîs d'âtre popenatte. Les *dgens* di tchéte s'y aivéjennent et ne voyînt pus mînme lai serpent que maindgaît, djôtaît, coutchaît d'aivô lai baichenatte. Ceté-ci veniaît grande ; c'en feut bintôt enne belle djuene baîchate. Lai serpent grandéchaît aïtot et feut bintôt aïche grôsse qu'enne *piertche ai foin*.

E y aivaît longtemps qu'en ne lai léchaît pus entrê dains le tchéte, mains lai baîchate l'allaît retrovaît dains lai *côte*. Les aimouéreux de lai baîchate éprouevnent de tiuê lai serpent, de lai poire dains in coullet vou dains in tchairdgerat. Es n'y airrivennent pe.

En aïcmençaît de dire dains le pays que lai baîchate di tchéte étaît in pô ènonceinne. Le *chire* des Uès s'engringné po tot de bon et peus lai fesét enfromê dains in virat enson lai montaigne de voirre. E fesét ai publiê dains tos les velaidges qu'è baillerait sai baîchate en cetu que pouérait allê lai repoire. Po pouéyé païtchi de sai dgeaiviôle tiu saît s'elle ne serait

<sup>442</sup> *Enne petéte serpent*, serpent au fém. comme la plupart des langues galloromanes. Toute la description qui vient ensuite est au fém.

<sup>443</sup> La troisième personne du singulier, « on » générique (pronom personnel indéfini) donne une forme verbale plurielle. Voir aussi plus loin : *en finéchon* (ligne 14), *en drasson* (ligne 104), *En maindgeon*, *en boyon*, *en tchainon*, *en dainson* (ligne 105) et *en tyeron* (ligne 110). Mais pas *En se baillaît* (ligne 31).

<sup>444</sup> Le re- ne signifie pas la répétition d'une action, mais bien un verbe avec préfixe aggloméré, comme dans « relaver la vaisselle » ([www.bdplp.org](http://www.bdplp.org), s.v. *relaver*). Voir aussi ligne 47 « rôtes ». Voir Butz (1981 : 71 et 83).

pe d'aiccoue mitenaint de mairiê<sup>445</sup> cetu que grèpoinnerait djunque vés lé? Craibîn qu'elle voyâit mitenaint aiche hayi lai serpent qu'elle ne l'ainmaît ci-en-devaint En se baillaît vouere en diaîdge que lai serpent se trinnaît tos<sup>446</sup> les neûts djunque enson lai montaigne de voirre po allê retrovê et siaitti ceté<sup>447</sup> qu'elle ainmaît taint. I n'aîs pe fâte de dire que les bés chirats des tchétés aivint dje tus éprouvê de grèpoinnê aimont lai montaigne de voirre. Tiaind ç'ât qu'èls airrivînt in pô pus hât que yôte hâtou les voili que retyissint aivâ. Le voirre de lai montaigne était pus tyissaint que de lai yaice. In étiureû n'airait saivu non pus airrivê enson.

Dains ci temps-li vétiâit ès Uès in pouere *sélie* qu'aivaît in djuene bouebe bé cman le djoué, mince cman in foyîn<sup>448</sup>, bon cman le pain. E péssaît lai moitie de son temps en lai tcheusse. El était pus malin qu'in renaîd et ne rentraît djemaîs bredouéy. E n'y en aivaît pe cman lu po tendre les coullets, les laics<sup>449</sup>, les chelâgues, les mâchemîns et les tchairdgerats. E y aivaît dje bîn enne pére de djoués que lai pouere baîchate di tchété était enfromé<sup>450</sup> dains sai dgeôle tiaind que le bouebe â<sup>451</sup> *sélie* trové in bé maitîn lai grôsse serpent ai moitie étrainyie dains in coullet qu'èl aivaît tendu devaint in *petchus* de roitche. E s'appointaît ai y étrocê lai tête d'aivô son haitchatte tiaind qu'è feut bîn ébâbi d'ôyi lai bête y dire :

– Leche-moi lai vie, te ne t'en veux djemaîs repentre. Se te rôtes ci coullet que m'envoïdje quâsi de siouessiê i te veux<sup>452</sup> dire cman ç'ât qu'è te fât faire po grèpoinnê enson lai montaigne de voirre. I saîs que t'ainmes ç'te pouere baîchate. I l'ainme aïtot, mains âtremet que toi. Elle te veut aïtot ainmê, cman te l'ainmes. Crais-me. Nôs sains des tchôses que vôs ne saîtes pe... En te remèchiaint... Voili qu'i peux repoire mon siouecye mitenaint... Revîns ci dains enne tyînzainne de djoués, i airaîs tchaindgie

<sup>445</sup> « Marier quelqu'un » en v. tr.

<sup>446</sup> À remarquer: adjectif *tos* au masculin (*neût* est féminin).

<sup>447</sup> *Ceté* « celui, celle ». Parle-t-on du serpent ou de la jeune fille ? Pas facile de le savoir puisque le genre de *serpent* est féminin. C'est très ambigu dans cette histoire puisque le serpent, de genre féminin en patois, a des comportements de jeune homme amoureux.

<sup>448</sup> *Foyîn* « fouine », masc. en patois.

<sup>449</sup> JS: « pron. laî ».

<sup>450</sup> Rotation de r (peut-on parler ici de rhotacisme ?) comme dans *formaidge* « fromage ».

<sup>451</sup> Le franc-comtois fait encore la différence entre la possession d'objet inanimé (*de*) et les liens de parenté avec un être humain (*à*), comme en ancien français. *Le bouebe à sélie* (le fils au boisselier) mais *bairrés di virat* (les barreaux de la cage). Jules Surdez ou son témoin n'est pas conséquent (voir lignes 84 *bouebes di moue* « fils du mort » et 97 *baîchate di chire* « fille du seigneur »). Cf. Buridant (2000: 91, chapitre 59).

<sup>452</sup> Futur en vouloir.

de pé. Te veux retrovê ceté-ci coitchie dedâs ç' te petéte *fuat*<sup>453</sup> et peus te lai repoétcherés en l'ôtâ en coitchenatte de vôs *dgens*<sup>454</sup>. I te diraîs aidont ço que t'airés encoé ai faire.

Lai serpent s'était enfelê dains in *petchus* de renaîd et le bouebe â *sélie* s'en rallé en l'ôtâ. Ç'ât lai premiere fois qu'è rentraît de lai tcheusse sains dgibie dains sai dgibeciere. Yôs *dgens* n'en reveniint pe !

Tyînze djoués aiprés èl allé raiméssê lai véye pé de lai serpent. Lai bête paitché di *petchus* de renaîd et peus diét â bouebe :

- Vai duemaine â soi â tchéte de Pieûdjouse. Le véye *chire* seré en biere.
- Mains è n'ât *piepe* malaite.
- Faîs ço qu'i te dis sains rébabouinnê, se te tîns d'aivoi lai baîchate.
- Qu'ât-ce qu'i veut dire és *dgens* di tchéte ? Que me fâre-t-é faire ?
- Ne m'en demainde pe taint, i ne t'en veux pe dire de pus.

Le *chire* de Pieûdjouse moeurét le duemaine lai vâpreé. El était vavré et vétiaît d'aivô ses trâs bouebes. Devaint de *raincoillie* èl eut le temps de yôs dire :

- I sens qu'i m'en vais. Voillietes-me bin ç' te neût; cetu que me voilleré le meux, et le pus longtemps, veut hèrtê, en pus de sai paît, lai pére de véyes sabats qu'ât dedâs le métra.

S'èls aivînt ôjê rire devaint yôte pére qu'allaît baillie le derrie sôpi èls airînt ri en se teniaint l'embreuille. Els aïcencennent de voillie yôte pére les trâs ensoinne. À bout d'enne demé-houre le pus véye diét grôchierement :

- Ma foi ! i en aîs prou i tchois de sanne; i aîs prou de mai paît de l'hértaince, que cetu qu'é envie des sabats voilleuche pus longtemps !

È<sup>455</sup> peus è s'allé tot boinnement couthie. In quât d'heure aiprés, le second des bouebes diét encoé pus grôchierement que le premie :

- I en aîs aïtot piein le dôs, *raîve* po lai pére de sabbats ! Se te les veux, voille le pére djunque en demain le maitîn !

<sup>453</sup> Voir glossaire, *fiat*.

<sup>454</sup> JS : « vos gens » = tes parents ». ARE : utilisation du pluriel avec possesseur et possession multiples.

<sup>455</sup> JS : « pron : è ».

È peus èl allé tot boinnement â yét. Enne boussayatte aiprès, le pus djuene des bouebes diét encoé pus grôchierement que le second :

– Miedje po lai pére de sabats ! Mai paît d'hértaince ne me serait fure.

È peus è s'allé coutchie en<sup>456</sup> lai tchaimbre hâte. Ren de temps aiprès le bouebe â *sélie* entraît â *poille*. En voyaint le moue étendu chus le bainc, *envôju* dains son biainc *yeussue*<sup>457</sup>, è tchaimpé de l'â-benète dechus lu et peus se bottét ai dgenonyons. E se diét qu'è voelaît demoêrê enne boussée po le voillie djunque tiaind qu'è y verait<sup>458</sup> tiétiu de l'ôtâ. Niun ne se môtré. Èl en feut po être voillou djunque en lai pitiatte di djoué tiaind que le pus véye des bouebes di moue<sup>459</sup> déchendé en se pannaint les oeîls, en se rémoïnaint et peus en baïllaint.

– Dâs laivoué tchois-te ? Qu'è diét encoé prou fierement â bouebe â *sélie*.

– I seus veni proye hyie â soi<sup>460</sup>. Cman qu'è n'y aivaît pe de voillous i aîs péssê lai neût chus ç'te selle.

– Et bin, po tai poînne, te peux empoétchê ç'te pére de sabats qu'ât â *tché* dâs le métrat.

– Aidue sis-vos et en vôs remèchiaint<sup>461</sup>.

– E n'y é pe de quoi.

– Ma foi ô, qu'è n'y é pe de quoi, que se musaît le djuene bouebe en raïllaint en l'ôtâ. È voelaît tot droit fottre les doux traitiets dains enne *empouese* tiaind qu'èl ôyét siôtê. C'était lai grôsse serpent qu'était vôju â di toué d'in pôté de dalaîje.

– Voidjê ces sabats, qu'elle diét â djuene tchessou. Te les tchâsserès lai neût que vînt, te botterés mai véye pe le toué de ton coue, te siôtêrêrès en bottaint les doux doigts dains tai gouerdge et peus te veux pouyéè montê enson lai montaigne de voirre. Te raïsserès doux bairrés di virat d'aivô lai raïssatte de ton couté de baigate. Te mèrmeûjerès en lai djuene baîchate di *chire* des Uès : « Cetu que n'é ne pies, ne âles, ne naidgeoures te vînt tieuri po te recondure en vôs *dgens*. » Vôs se lécherès tyissie les

<sup>456</sup> Préposition locative *en* marquant l'inclusion, comme en français médiéval. Cf. Buridant (2000 : 487, chapitre 392).

<sup>457</sup> Adjectif de couleur antécédent le substantif. Cf. Butz (1981 : 46).

<sup>458</sup> *vérait* est une forme au conditionnel.

<sup>459</sup> JS : « pron. : *mou* ; ici et là : *mo* ».

<sup>460</sup> JS : « pron. : *yâ-souè* ».

<sup>461</sup> Expression au participe présent qui représente l'indicatif présent (voir aussi plus haut ligne 63).

doux chus le tiu aivâ lai montaigne de voirre et peus vôs âdrès â tchétié. È n'âdré pe heût djués que le bouebe â *sélie* seré l'hanne de lai baîchate di tchétié et seré le chirat de Pieûdjouse.

Feut dit, feut fait... Tot se péssé cman que lai serpent l'aivaît dit. Le lendemain, les *vâlots* di *chire* des Uès galopint dje de totes les *sens* po proyeie les parents et les aimis és naces. Le tchétié ne feut pe prou grôs po leoudgie tos les nacies. Cman qu'en était en bé piein tchâtemps en drasson des tâles dains lai coué. En maindgeon trâs bues grais, en boyon i ne saîs cobîn de grôs *bassats* de vin, en tchainton, en dainson. Le Chirat de Raivînes qu'airrivé chus le tâd, tot d'in côp qu'èl aivaît tiuê, en montaint lai Mâle-Côte, enne serpent grôsse cman enne piertche ai tchie, que puerait dains le *terrâ*, cman enne *dgens*, et peus que diaît sains râte :

– I aîs predju mon aimie !

Tiaind que c'en feut po allê â yét lai djuene fanne ne se retrovaît pe. En lai tyeron tot<sup>462</sup> lai neût dains le vésenai d'aivô des failles empris. En allaint pujie de l'âve, le maitîn, enne servainte lai retiré, noyie, d'aivô le peûjou ai touérelat. Tchaigrinnée de lai moue de lai serpent lai mâlhèvouroux<sup>463</sup> s'était allê tchaimpê dains le *pouche*<sup>464</sup> creuyie â moitan de lai coué di tchétié.

## LA MONTAGNE DE VERRE

Le seigneur du château d'Asuel<sup>465</sup> n'avait qu'une fille, qui ne voulait pas pour tous les diables<sup>466</sup> se marier. Elle était pourtant demandée en mariage par les plus beaux seigneurs du pays : les jeunes seigneurs des châteaux de

<sup>462</sup> Comme à la ligne 32, le pronom indéfini est au masculin, alors qu'il accompagne un substantif féminin (*neût*).

<sup>463</sup> Adjectif au féminin ou au masculin ?

<sup>464</sup> JS : « aussi : *poue* ».

<sup>465</sup> Le village d'Asuel (commune de La Baroche) se situe entre le Mont Terri, Montavon et Pleujouse, au nord de l'Ajoie. Le château, construit au XI<sup>e</sup> siècle, est aujourd'hui en ruine (détruit par les Bâlois en 1374). Pour une illustration de ce château, voir Roland (2012 : 78).

<sup>466</sup> *Ne voeulaît pe po tos les diaîles*. JS traduit par : « absolument pas ».

Pleujouse<sup>467</sup>, de Montvoie<sup>468</sup>, de Ravines<sup>469</sup>, de la Roche d'Or<sup>470</sup> et même de Saint-Ursanne. Mais elle les remballait<sup>471</sup> tous gentiment et il y avait bien des chances qu'elle reste<sup>472</sup> vieille fille.

Lorsqu'elle « tomba » au monde<sup>473</sup>, un petit serpent se glissa dans le berceau de la fillette. On voulut le tuer, mais il n'y eut pas moyen de l'attraper. Il ne se retournait pas contre ceux qui le poursuivaient mais fuyait comme le vent<sup>474</sup>, s'engouffrait comme un éclair dans un trou de souris, repassait par un autre. On eut beau faire, le petit serpent revenait toujours dans le berceau de la fillette. Comme il ne lui faisait pas de mal, on finit par ne plus le chasser. Le bébé s'amusait avec lui, l'embrassait sans arrêt. La petite bête s'enroulait autour de son cou. La petite fille ne voulut jamais d'autres poupées. Les gens du château s'y accoutumèrent et ne voyaient même plus le serpent qui mangeait, bougeait, dormait avec la fillette. Celle-ci devenait grande ; ce fut bientôt une belle jeune fille. Le serpent grandissait aussi et fut bientôt aussi grand qu'une perche à foin<sup>475</sup>.

Il y avait longtemps qu'on ne le laissait plus entrer dans le château, mais la jeune fille allait le retrouver dans la forêt. Les prétendants de la jeune fille tentèrent de le tuer en le prenant dans un piège, mais ils n'y arrivèrent pas.

On commençait à dire dans la région que la jeune fille du château était un peu « innocente ». Le seigneur d'Asuel « s'engroga » pour tout de bon et la fit enfermer dans un donjon sur la montagne de verre. Il fit publier dans tous les villages qu'il donnerait sa fille à celui qui pourrait aller la chercher. Pour pouvoir sortir de sa prison, qui sait si elle ne serait pas d'accord maintenant de « marier » celui qui grimperait jusque vers elle ? Je crois bien qu'elle allait maintenant autant détester le serpent qu'elle ne

<sup>467</sup> Le château de Pleujouse, édifié vers 1100, est aujourd'hui un restaurant.

<sup>468</sup> Le château de Montvoie, dans la commune d'Ocourt, a été bâti au XII<sup>e</sup> siècle. Actuellement seules subsistent quelques ruines.

<sup>469</sup> Ravine ou Ravines, hameau de la commune de Montmelon. On trouve des traces du château dès 1210 dans les archives. Il est en ruine aujourd'hui.

<sup>470</sup> La localité de Roche-d'Or fait maintenant partie de la commune de Haute-Ajoie. Château de l'évêque de Bâle, construit en 1283-1284, aujourd'hui disparu.

<sup>471</sup> *Rembâllât*. JS traduit par : « éconduisait ».

<sup>472</sup> Litt. « qu'elle donnerait une vieille fille ».

<sup>473</sup> Lorsqu'elle vint au monde.

<sup>474</sup> Sur le sémantisme de l'*ouere*, voir article de Gauchat (1903-1914) sur les vents dans le *Bulletin du GPSR*. Vatré 127, *ouere* traduit simplement par « vent, air ».

<sup>475</sup> Perche qui maintient le foin sur le char à échelles ou au sol au centre d'une botte, d'environ deux mètres. Voir Vatré (1947 : 218-219) avec illustration des parties d'un char à échelles (*perche à foin* ou *presse*, n° 43).



l'aimait auparavant. On ne se doutait guère que le serpent se traînait toutes les nuits jusque sur la montagne de verre pour aller retrouver et rassurer celle qu'il aimait tant. Je n'ai pas besoin de dire que les beaux jeunes seigneurs des châteaux voisins avaient déjà tous essayé de grimper sur la montagne de verre. Quand ils arrivaient un peu plus haut que leur hauteur, les voilà qui glissaient au sol. Le verre de la montagne était plus glissant que de la glace. Un écureuil n'aurait pu non plus arriver là-haut.

En ce temps-là vivait à Asuel un pauvre boisselier<sup>476</sup> qui avait un fils beau comme le jour, mince comme une fouine, bon comme le pain. Il passait la moitié de son temps à la chasse. Il était plus malin qu'un renard et ne rentrait jamais bredouille. Il n'y en avait pas comme lui pour tendre les collets, les liens, les « chlàgues »<sup>477</sup>, les « mauvais chemins » et les traquenards.

Il y avait déjà bien une paire de jours que la pauvre jeune fille du château était enfermée dans sa prison quand le fils du boisselier trouva un beau matin le grand serpent à moitié étranglé dans un collet qu'il avait tendu devant un trou de roche. Il s'apprêtait à lui trancher la tête avec sa hachette lorsqu'il fut bien ébaubi d'entendre la bête lui dire :

– Laisse-moi la vie, tu ne vas<sup>478</sup> jamais t'en repentir. Si tu ôtes ce collet qui m'empêche de respirer, je vais te dire<sup>479</sup> comment est-ce qu'il te faut faire pour grimper sur la montagne de verre. Je sais que tu aimes cette pauvre jeune fille. Je l'aime aussi, mais autrement que toi. Elle va aussi t'aimer, comme tu l'aimes, crois-moi. Nous savons des choses que vous ne savez pas, vous les humains. Je te remercie<sup>480</sup>. Voilà que je peux reprendre mon souffle maintenant. Reviens ici dans une quinzaine de jours, j'aurai changé de peau. Tu vas retrouver celle-ci cachée sous ce petit sapin et tu la rapporteras à la maison en cachette de tes parents<sup>481</sup>. Je te dirai alors ce que tu auras encore à faire.

<sup>476</sup> Artisan qui fabrique et qui vend divers objets en bois, particulièrement des mesures de capacité comme le boisseau (TLFi).

<sup>477</sup> *Chelâgues*. JS traduit par « sorte de piège, de trébuchet ». Vatré 36, *chlâgue*, f. « bastonnade, pièges qui assomment ».

<sup>478</sup> Litt. « tu ne t'en veux jamais repentir ».

<sup>479</sup> Litt. « je te veux dire ».

<sup>480</sup> *En te remèchiaint*. Ici on utilise le participe présent pour l'indicatif présent, qui note une action faite simultanément à la parole ou performative (le jeune homme libère le serpent, qui continue à parler pendant ce temps). Cf. Charaudeau/Maingueneau (2002 : 16, s.v. *acte de langage*).

<sup>481</sup> Voir glossaire, *dgens*.

Le serpent s'était enfilé dans un terrier de renard et le fils du boisselier retourna à la maison. C'est la première fois qu'il rentrait de la chasse sans gibier dans sa gibecière. Ses parents n'en revenaient pas !

Quinze jours après, il alla ramasser la peau sèche du serpent. La bête sortit du terrier du renard et dit au garçon :

- Va dimanche soir au château de Pleujouse. Le vieux seigneur sera en bière<sup>482</sup>.
- Mais il n'est pas malade, dit le jeune homme.
- Fais ce que je te dis sans répliquer, si tu tiens à avoir la jeune fille.
- Qu'est-ce que je vais dire aux gens du château ? Que me faudra-t-il faire ?
- Ne m'en demande pas tant, je ne vais pas t'en dire plus.

Le seigneur de Pleujouse mourut le dimanche après-midi. Il était veuf et vivait avec ses trois fils. Avant de rendre l'âme<sup>483</sup>, il eut le temps de leur dire :

- Je sens que je m'en vais. Gardez-moi bien cette nuit ; celui qui me veillera le mieux, et le plus longtemps héritera, en plus de sa part, la paire de vieux sabots qui est dans le buffet<sup>484</sup>.

S'ils avaient osé rire devant leur père qui allait rendre le dernier soupir, ils auraient ri en se tenant le nombril. Ils commencèrent à veiller leur père les trois ensemble. Au bout d'une demi-heure le plus âgé dit grossièrement :

- Ma foi ! J'en ai assez, je tombe de sommeil : j'ai assez avec ma part de l'héritage, que celui qui a envie des sabots veille plus longtemps !

Et puis il alla tout bonnement se coucher. Un quart d'heure après, le second des fils dit encore plus grossièrement que le premier :

- J'en ai aussi plein le dos, rave<sup>485</sup> pour la paire de sabots ! Si tu les veux, veille le père jusqu'à demain matin !

<sup>482</sup> sera mort.

<sup>483</sup> *Raincollie* « râlâ du mourant », voir glossaire.

<sup>484</sup> *Métra*. JS traduit par « dressoir ». Vatré 117, *métra* ; *biffat* ; *crédence* ; *réchetrouge* f. « buffet ; garde-manger ; rayon ; étagère ; dressoir ».

<sup>485</sup> Litt. « rave ». Interjection. JS traduit par « rave, zut ! ».

Et puis il alla tout bonnement au lit. Une «poussinée»<sup>486</sup> après, le plus jeune des fils dit encore plus grossièrement que le second :

– Merde<sup>487</sup> pour la paire de sabots ! Ma part d’héritage ne va pas s’enfuir<sup>488</sup>.

Et puis il alla se coucher dans la chambre haute.

Un rien de temps après le fils du boisselier entra dans la chambre du poêle. En voyant le mort étendu sur le banc, enveloppé dans son linceul blanc, il lança de l’eau bénite sur lui et se mit à genoux. Il se dit qu’il voulait rester un moment pour le veiller jusqu’à ce qu’il voie quelqu’un de la maison. Personne ne se montra. Il en fut pour être veilleur jusqu’à la pointe du jour lorsque le plus âgé des fils du mort descendit en se frottant les yeux, en s’étirant et en baillant.

– D’où est-ce que tu tombes ? qu’il dit au fils du boisselier d’un ton dédaigneux.

– Je suis venu prier hier soir. Comme il n’y avait pas de veilleur j’ai passé la nuit sur cette chaise.

– Eh bien, pour ta peine, tu peux emporter cette paire de sabots qui est sous le vaisselier.

– À Dieu soyez-vous et en vous remerciant.

– Il n’y a pas de quoi.

– Ma foi oui, qu’il n’y a pas de quoi, se disait le jeune homme en retournant chez lui. Il voulait «tout droit»<sup>489</sup> jeter<sup>490</sup> les deux vieilles chaussures dans un emposieue<sup>491</sup>, lorsqu’il entendit siffler. C’était le grand serpent qui était enroulé autour d’un poteau de portail de pâturage.

– Garde ces sabots, qu’il dit au jeune chasseur. Tu les chausseras la nuit qui vient, tu mettras ma vieille peau autour de ton corps, tu siffleras en mettant les deux doigts dans ta bouche et ainsi tu pourras monter sur la montagne de verre. Tu scieras deux barreaux de la cage avec la petite scie de ton couteau de poche. Tu murmureras à la fille du seigneur d’Asuel :

<sup>486</sup> *Boussée*. JS traduit par : «Une “poussée”, un instant ; ou : un temps indéterminé». Voir glossaire, *boussayate*.

<sup>487</sup> *Miedge*. JS traduit par «merde = zut ! » afin de démontrer qu’en patois le sens est moins fort, moins grossier qu’en français.

<sup>488</sup> Litt. « ne me saurait fuir ». Vatré 93, *fure* v. « fuir ; se sauver ; s’écloigner ».

<sup>489</sup> Vraiment.

<sup>490</sup> *Tchaimpé*. Vatré 181, *tchaimpaie* v. « jeter, lancer ».

<sup>491</sup> JS traduit par « emposieue », creux en forme d’entonnoir ». Voir glossaire, *empouse*.

«Celui qui n'a ni pieds ni ailes ni nageoires vient te chercher pour te reconduire chez tes parents.» Vous vous laisserez glisser les deux en bas de la montagne de verre et vous irez au château. Il n'ira pas huit jours que le fils du boisselier sera le mari de la fille du château et sera le jeune seigneur de Pleujouse<sup>492</sup>.

Fut dit fut fait. Tout se passa comme le serpent l'avait dit. Le lendemain, les serviteurs du seigneur d'Asuel galopèrent déjà dans tous les sens pour inviter<sup>493</sup> les parents et amis à la noce. Le château ne fut pas assez grand pour loger tous les invités. Comme on était en plein été, on dressa des tables dans la cour. On mangea trois bœufs gras, on but je ne sais combien de gros tonneaux de vin, on chanta, on dansa. Le seigneur de Ravines arriva en retard. Il avait tué d'un seul coup, en montant la Mauvaise-Côte<sup>494</sup>, un serpent grand comme une perche de char à foin, qui pleurait dans le fossé à côté de la route, comme un être humain, et qui disait sans s'arrêter :

– J'ai perdu mon amie !

Quand ce fut l'heure d'aller au lit, on ne retrouva pas la jeune femme. On la chercha toute la nuit dans le voisinage avec des torches<sup>495</sup>. En allant puiser de l'eau, le matin, une servante la retira, noyée, avec le puisoir. Très chagrinée par la mort du serpent, la malheureuse était allée se jeter dans le puits creusé au milieu de la cour du château.

D'après des versions de Suzanne Guédât et Aristide Choulet, à Ocourt

### 3.14 LAI VOUIVRE

#### Argument

On raconte qu'il existe dans le Jura une sorte de serpent à tête d'aigle et aux ailes de chauve-souris, qu'on appelle *vouivre*. Celle-ci porte une pierre précieuse sur le front, qu'elle enlève quand elle va boire. Cette

<sup>492</sup> Pourquoi Pleujouse ? Le père de la jeune fille est le seigneur d'Asuel ! Les sabots donneraient-ils aussi droit à l'héritage du château ?

<sup>493</sup> Litt. « prier ».

<sup>494</sup> JS note : « Côte, près de St-Ursanne, route dangereuse ».

<sup>495</sup> JS traduit par « brandons allumés ».

pierre suscite beaucoup de convoitise. Pour l’attraper, la seule solution est d’attraper le joyau quand il est posé au bord de l’eau et de s’enfermer dans un tonneau orné de pics en attendant que la bête se déchire sur les piquants. C’est ce qu’a réalisé une fois un jeune domestique. Avec la pierre, il hérite également du don de comprendre les animaux. Il peut aussi guérir son maître handicapé et trouver un trésor. Mais il est dangereux de vouloir changer de statut dans la communauté. Passer de valet à homme riche suscite des jalousies. Une année après, le serpent revient se venger et tue le voleur.

## Source et motif(s)

Sous-titre : en patois des Bois. Dans ce manuscrit, JS fait bien garde de transposer le récit en patois des Bois (voir ratures). Ce manuscrit est conservé à la Bibliothèque de la Bourgeoisie de Berne, noté n° 15 du cahier II bis. JS traduit par : «Le dragon».

Motifs : le motif de la pierre qui guérit n’est pas courant, en général dans les récits de *vouivre* de JS et autres, la pierre est recherchée à cause de son immense valeur. Voir aussi Beauquier 1908 (repris par Beuret-Franz).

Auteurs de Franche-Comté qui abordent la *Vouivre* : Marcel Aymé, Louis Pergaud.

ATU 305 œil du dragon comme remède et ATU 672 «The Serpent’s Crown» (vol du diamant, diamant qui permet de parler le langage des animaux).

Témoignage : Justin Joly, Cerneux-Godat.

## Texte

Bin soeuvent, dains le temps<sup>496</sup>, on pouéyaît<sup>497</sup> vouere, lai neût, *yure* ai lai *boquette* des *fiates*, enne petéte chérance qu’on n’ôsaît dren pus<sup>498</sup> *révisé* que le *soroille*, *foueche* qu’elle<sup>499</sup> était vive. C’était l’oeîl en pierre d’enne

<sup>496</sup> Locution figée pour « autrefois » (on ne peut pas décomposer cette locution sans en détruire le sens).

<sup>497</sup> JS : « Var. *puât* ».

<sup>498</sup> *Droit plus* : expression typique de l’Arc jurassien. Voir GPSR V, 947b et ss, *droit*, sens III (adv.).

<sup>499</sup> *Force que* marque l’intensité ou la nécessité : expression de l’Arc jurassien. Voir GPSR VII 674 et ss, *force* (sens II loc. et III).

souetche de bête que teniaît de lai<sup>500</sup> serpent et peus de l'âye. Elle viraît le cô, cman qu'elle voeulaît, po *révisê* de tos les chaimps, ai gouetche, ai droite, en aimont, en aivâ.

Elle pouéyât<sup>501</sup> sâtê, vou putôt voulê, d'aivô ses doues âles, d'in *bôs* ai l'âtre. Elle montaîve aimont in *bôs*, vou bin en redescendaît<sup>502</sup>, en se *vôsaint* le toué de lai *béye*. Dains les *côtes*, sutot dains lai *noi* vou tchaind qu'èl aivaît pieût, on voyaît<sup>503</sup> vou qu'elle s'était trinnê; elle creûyaîve cman in petét *tairâ*. Ceule souetche de serpent était enne *vouivre*. Ces bêtes pouéyint trevoichie bin aise le Doubs en se touérdjaint cman des viês de tiêrre. Elles se teniînt dains des *petchus* de roeutches cman les renaîds. Elles allaîvint boire lai neût dains les bies. Devaint de boire, de *paivu* qu'è ne tchoyêsse dedains l'Âve, elles rôtaivint yôte oeîl de pierre et peus le bottaivint â chaimp de lues.

In valotat<sup>504</sup> s'enfromé<sup>505</sup> enne fois â long d'enne maîniere (laivou que veniaît aidé boire enne *vouivre*) dedains enne bosse tot heursenê en de foeûs de pountes de chôs. El aivaît raïssie enne petéte beuïllatte po poueye<sup>506</sup> y péssê lai main. Tiaind que lai *vouivre* veniét boire en lai mieneût, aissetôt qu'elle eut rôte son oeîl è péssé lai main pai le *petchus*, preniét lai pierre et peus refomé<sup>507</sup> lai beuïllatte. Lai *vouivre* tchudé<sup>508</sup> bin se *vôdre* â di toué de lai bosse mains elle ne fesét que de se devouérê, que de se détripê aiprès les chôs. Le vâlotat eut bin tcheûsin de ne paichi de sai dgeôle qu'en lai piquatte di djoué, tiaind<sup>509</sup> qu'è n'ôyet pus boudgi lai *vouivre*. Elle était bin mouetche et, vos le saîtes cman moi, mouetche lai bête, mouetche le verîn. E n'y aivaît pus ai en avoi *paivu*.

L'oeîl de lai *vouivre* était enne pierre, vou putôt enne souetche de varre, que yuyaît cman in soroillat et qu'en ne saivait quâsi teni dedains lai main *foueche* qu'èl était tchâd. Qu'ât-ce que le vâlotat voeulaît bin faire de l'oeîl de lai *vouivre*? El en était dje bin empoétché. Mains voili qu'è se baillé

<sup>500</sup> Le genre de *serpent* est féminin, propre à l'ensemble des patois galloromans. Voir aussi le récit de *Lai montaigne de voirre*.

<sup>501</sup> JS: «Var. *puât*».

<sup>502</sup> JS note puis trace: «*redescendaive*».

<sup>503</sup> JS note puis trace: «*voyaive*» (comme *montaive*, ligne 9).

<sup>504</sup> Diminutifs en *-at*. Graphie inconséquente: vâlotat ou valotat.

<sup>505</sup> Variante donnée par JS: «*s'enfouèrmé*».

<sup>506</sup> JS: «Var. *puè*».

<sup>507</sup> JS: «Var. *refouèrmé*».

<sup>508</sup> Variante donnée par JS puis tracée par lui: «*tiudé*».

<sup>509</sup> JS: «Var. *tchaind*».

bîntôt en vâdge qu'è compreniaît mitenaint le langaidge des ôsés. Èl ôyét in cra, enson in *bôs*, que diaît en in pi raîmé :

– Voili le vâlotat que veut poyè<sup>510</sup> voiri son maître<sup>511</sup>, mitenaint qu'èl é l'oeîl de lai *vouivre* et peus nos, nos vians poyè dremi tranquilles lai neût. Ç'te tchervôte de serpent veut être tchitte<sup>512</sup> de veni sopê nôs ues vou maindgie nôs ôselats<sup>513</sup> emmi lai neût.

In pê pus loin<sup>514</sup> le vâlotat ôyét enne bouére sâvaidge<sup>515</sup> que criaît en in foiyin<sup>516</sup> :

– Voili le vâlotat de lai Cènie-dedôs-le-Mont qu'ât prou rêtche ci côp. È n'é que d'allê en lai *bâme* di Tchu-des-Prês, d'aivô l'oeîl de lai *vouivre* cman laintiène, è voeut puè<sup>517</sup> pusie ai son sô des étchus et peus<sup>518</sup> des loyis dedains l'aîrtche de pierre.

En airrivaint en lai Cènie èl oyét le pou que tchaintaît dechus le feumie :

– Kikiriki ! Le petét *chire* qu'ât li ! Le véye seré voiri !

Son maître, qu'aivaît les tchaimbes condamnées, s'aipprâtaîve ai le gremoinnê de s'être aittairdgie mains le vâlotat n'y en baillé pon le temps. È t'y frotté<sup>519</sup> les doux dgeronyes d'aivô l'oeîl de lai *vouivre*. Le véye baillé doux raîlets, se drassé dechus ses tchaimbes et peus aïcencé de dainsie emmê le *poille* en tchaintaint in *vouéyeri*.

– I n'aîs pon d'afaints, qu'è diét â vâlotat, pisque<sup>520</sup> te m'és voiri te serés mon hêrtie.

– Et peus vôs ne faîtes pon in *croueye* mairtchie. Çeti<sup>521</sup> soi nos voeulans<sup>522</sup> être prou rêtches po aitchetê tot le velaidge de Biâfond.

<sup>510</sup> JS : « Var. *puè* ». Pour le futur en vouloir, Cf. Butz (1981 : 144 et suivantes).

<sup>511</sup> Note de JS : « *père* » tracé par la suite.

<sup>512</sup> Note de JS puis tracée : *tyitte*.

<sup>513</sup> Diminutif en *-at*. Correspondance avec valôtat, soroillat, curetat, etc.

<sup>514</sup> Variante donnée par JS : *loun*.

<sup>515</sup> Au féminin.

<sup>516</sup> Variante donnée par JS : *fouin*.

<sup>517</sup> Variante donnée par JS : *pouyéè*.

<sup>518</sup> *Et peus*.

<sup>519</sup> Il t'y frotta (datif éthique).

<sup>520</sup> Note de JS : *qu'i* tracé.

<sup>521</sup> Variante donnée par JS : *c'ti*.

<sup>522</sup> Variante donnée par JS : *vians*. Futur en vouloir.

Et peus è reconté â véye tot ço que s'était péssê et ço qu'aivînt dit vou tchaintê le cra, lai bouére et le pou.

Aissetôt qu'èls eurent dédjunê èls emboérlennent lai Grije<sup>523</sup>, ès l'aipiaiyennent â tchiaî et peus hue! contre le Tchu-des-Prês. Dains lai *bâme*, rudement fondje, l'oeîl de lai *vouivre* chéraîve cman in soroillat. On voyaît chaî cman en bé piain djoué. Ès trovennent sains panne l'ârtche piounne d'éthchus et de louyis et peus en rempiâssennent<sup>524</sup> vingt grôs sais. Ç'était quâsi pus que lai djement n'en puaît<sup>525</sup> tirie.

Tot se ressaît<sup>526</sup> aidé. On aippenion bintôt, tchu saît cman, que le vâlotat aivait puê poire lai pierre d'enne *vouivre* en s'enfromaint<sup>527</sup> dedains enne bosse. Tos les djuenes bouebes des *Côtes* di Doubs s'aippointievînt ai en faire âtaint mains, dâs dont, niun ne voyé pus de *vouivre* en lai *boquatte* des *fiates* vou bîn allê boire â Doubs vou dains les maînieres.

L'année aiprés on trovon le véye et le vâlotat moues dains lus<sup>528</sup> yéts. Èls étînt aivu étôffês pai enne grôsse serpent, que s'était vôsu le toué de lus coues. En feûnon pai tot lai mâson<sup>529</sup> mains on ne seut<sup>530</sup> trovê l'oeîl de lai *vouivre*. Ç'était sûrement enne âtre de ces métchainnes bêtes que l'était veni repare en lai Cènie-dedôs-le-Mont et peus qu'aivait fait ai moeuri<sup>531</sup> le maître et le vâlotat ai *foueche* de les étraindre<sup>532</sup>.

<sup>523</sup> Variante donnée par JS: *Grise*. Substantivation de l'adjectif de couleur, avec majuscule + article devant nom de personne ou animé.

<sup>524</sup> remplirent.

<sup>525</sup> Variantes données par JS: *poyaît*, *pouéyaît*.

<sup>526</sup> Verbe «ressaivoi», *re-savoir*. Parallèle avec «pate à relaver», re- préfixe d'intensité et non de duplication (voir TLFi), lexicalisation du sème.

<sup>527</sup> Variante donnée par JS: *s'enfoirmaint*.

<sup>528</sup> Variante donnée par JS et tracée: *yôs*. Preuve de la réécriture: JS a spontanément mis la forme ajoulote, et il l'a remplacée par la suite par la forme franc-montagnarde (texte attribué à un locuteur du patois des Bois). Cf. Elzingre (2006): p. 74 (l/j) ou p. 76 (z/3).

<sup>529</sup> Variante donnée par JS et tracée: *mâjon*. Voir note précédente (z/3).

<sup>530</sup> *Savoir* pour *pouvoir*.

<sup>531</sup> *Faire à mourir*, forme intéressante pour «tuer, faire mourir». GPSR VII, 81b, *faire*. *Te fari a mori* > «je te tuerais». Dans le *Dictionnaire inversé* de Moine (2007), on trouve cet exemple: *Ci chlampîn [...] é fait è meuri sai mère de tchaigrîn* «Cet homme de mauvaise vie a fait mourir sa mère de chagrin». Dans Oberli 2006: *meuri* «mourir».

<sup>532</sup> Variante donnée par JS: *étrouandre*.



## LA VOUIVRE

Bien souvent, autrefois, on pouvait voir, la nuit, luire à la cime des épicéas, une petite lumière qu'on n'osait « droit pas plus »<sup>533</sup> regarder que le soleil, tant elle était vive. C'était l'œil en pierre précieuse d'une sorte de bête qui tenait du serpent et de l'aigle. Elle tournait le cou comme elle voulait, pour regarder de tous les côtés, à gauche, à droite, en haut, en bas.

Elle pouvait sauter, ou plutôt voler, avec ses deux ailes, d'un arbre à l'autre. Elle montait en haut d'un arbre, ou bien en redescendait en s'enroulant autour du tronc. Dans les forêts, surtout dans la neige ou lorsqu'il avait plu, on voyait où elle s'était traînée, car elle creusait comme un petit fossé. Cette sorte de serpent était une vouivre. Ces bêtes pouvaient traverser bien facilement le Doubs en se tordant comme des vers de terre. Elles se tenaient dans des trous de rochers, comme les renards. Elles allaient boire la nuit dans les biefs. Avant de boire, de peur qu'elle tombe dans l'eau, elles ôtaient leur pierre précieuse et la posaient à côté d'elles.

Un jeune valet de ferme s'enferma une fois au bord d'une mare (dans laquelle venait toujours boire une vouivre) dans un grand tonneau tout hérissé par en dehors de pointes de clous. Il avait scié une petite ouverture pour pouvoir y passer la main. Lorsque la vouivre vint boire à la minuit, aussitôt qu'elle eut enlevé son œil, il passa la main par le trou, prit la pierre précieuse et referma l'ouverture. La vouivre tenta bien de s'enrouler autour du tonneau mais elle ne fit que se déchirer, s'éventrer sur les clous. Le jeune valet eut bien soin de ne sortir de sa geôle qu'à la pointe du jour, quand il n'entendit plus bouger la vouivre. Elle était bien morte et, vous le savez comme moi, morte la bête, mort le venin. Il n'y avait plus à en avoir peur.

L'œil de la vouivre était un diamant, ou plutôt une sorte de verre, qui luisait comme un petit soleil et qu'on ne pouvait presque pas tenir dans la main tant il était chaud. Qu'est-ce que le jeune valet allait<sup>534</sup> bien faire de l'œil de la vouivre ? Il en était déjà bien embarrassé. Mais voilà qu'il remarqua qu'il comprenait maintenant le langage des oiseaux. Il entendit une corneille en haut d'un arbre, qui disait à un pic tacheté :

– Voilà le petit valet qui va pouvoir guérir son maître, maintenant qu'il a l'œil de la vouivre, et nous, nous pourrions dormir tranquilles la nuit.

---

<sup>533</sup> Vraiment pas.

<sup>534</sup> Litt. « voulait ».

Cette charogne<sup>535</sup> de serpent veut être quitte de venir gober nos œufs ou manger nos petits pendant la nuit.

Un peu plus loin, le valet entendit un canard sauvage qui criait à une fouine :

– Voilà le petit domestique de La Cernie-sous-le-Mont<sup>536</sup> qui est assez riche cette fois. Il n'a qu'à aller à la grotte du Cul-des-Prés<sup>537</sup>, avec l'œil de la vouivre comme lanterne, il va<sup>538</sup> pouvoir puiser tout son saoul des écus et des louis d'or dans le coffre de pierre.

En arrivant à La Cernie, le valet entendit le coq qui chantait sur le tas de fumier :

– Cocorico ! Le petit seigneur qui est là ! Le vieux sera guéri !

Son maître, qui avait les jambes condamnées, s'apprêtait à le gronder de s'être attardé mais le petit valet ne lui en laissa pas le temps. Il lui frotta<sup>539</sup> les deux genoux avec l'œil de la vouivre. Le vieux poussa deux petits gémissements, se dressa sur ses jambes et commença à danser dans la chambre du poêle en chantant un « *vouéyeri* »<sup>540</sup>.

– Je n'ai pas d'enfants, qu'il dit au jeune domestique, puisque tu m'as guéri, tu seras mon héritier.

– Et vous ne faites pas un mauvais marché. Ce soir, nous allons être assez riches pour acheter tout le village de Biaufond.

Et il raconta au vieux tout ce qui s'était passé et ce qu'avaient dit ou chanté le corbeau, le canard et le coq. Aussitôt qu'ils eurent mangé ils harnachèrent la Grise<sup>541</sup>, ils l'attelèrent au char et hue ! Direction le Cul-des-Prés. Dans la grotte, rudement profonde, l'œil de la *vouivre* éclairait comme un petit soleil. On voyait clair comme en plein jour. Ils

<sup>535</sup> *Tchervôte* du lat. REPOSITO CARNE « charogne ».

<sup>536</sup> La Cernie-sous-le-Mont est une ferme située à l'ouest du Cerneux-Godat, sous l'Aiguille, juste à côté des ruines des Moulins de la Mort.

<sup>537</sup> L'étang du Cul-des-Prés se situe entre La Ferrière et Les Bois, au-dessus de Biaufond.

<sup>538</sup> Litt. veut.

<sup>539</sup> Litt. « il te lui frotta ».

<sup>540</sup> Chanson à danser (VATRÉ 1947 : 203).

<sup>541</sup> Sous-entendu : la jument grise.

trouvèrent sans peine le coffre plein d'écus et de louis et ils en remplirent vingt gros sacs. C'était presque plus que la jument ne pouvait en tirer.

Tout se sait toujours. On apprit bientôt, qui sait comment, que le petit domestique avait pu prendre la pierre précieuse d'une vouivre en s'enfermant dans un tonneau. Tous les jeunes hommes des Côtes du Doubs se préparaient à en faire autant mais, depuis, personne ne vit plus de vouivre à la cime des épicéas ou bien aller boire au Doubs ou dans les marnières.

L'année d'après, on trouva le vieux et le domestique morts dans leurs lits. Ils avaient été étouffés par un gros serpent, qui s'était enroulé<sup>542</sup> autour de leurs corps. On chercha dans toute la maison mais on ne put trouver l'œil de la vouivre. C'était sûrement une autre de ces méchantes bêtes qui était venue la reprendre à La Cernie-sous-le-Mont et qui avait fait mourir le maître et le domestique à force de les étreindre.

Conté par Justin Joly, du Cerneux Godat

### 3.15 LAI FELOUSE

#### Argument

Une jeune fille paresseuse est embauchée chez des bourgeois pour filer. La pauvre se met à pleurer devant le tas de lin qui l'attend, lorsqu'un petit homme habillé de vert la console en lui disant qu'il filera tout le lin si elle donne son imprononçable prénom à son premier enfant. Elle accepte avec joie. Lorsqu'il s'agit de se souvenir du prénom, elle l'a évidemment oublié, mais se le remémore grâce à un passant qui chante au-dehors. C'est ainsi que son fils est un des premiers habitants de Bonfol à ne pas être idiot.

#### Source et motif(s)

Manuscrit conservé au MJ, pas de numéro ni de témoin mentionné. Indiqué: patois ajoulot de Bonfol.

<sup>542</sup> JS traduit par « enroulée », *serpent* étant féminin en patois jurassien.

Motif: ATU 500 «The Name of the Helper» (Rumpelstilzchen), DT p. 207, t. III.

Villages de nigauds / Ricoupet avec ancrage local. Pour une explication récente sur les moqueries entre villageois, voir BÉTEMPS 2016.

## Texte

È y aivaît, dains lo temps, ai Bonfô, des grôs paysains que yôte baîchatte ne vœulaît pe po tos les diaîles s'édie ai felê yôte yîn d'aivô lai *felatte*<sup>543</sup>. Lai mère se menttét<sup>544</sup>, enne maitenèe, è yî traîre<sup>545</sup> lo poi foèus de lai tète, po lai peuni.

Elle beillaît de tâs raîlets que lai mērâsse de Cotchavon<sup>546</sup>, qu'était veni aitchetê des chôtats<sup>547</sup> tchie l'Ochane<sup>548</sup>, demaindé an c'te métchainne fanne :

- Ailaîrme Due, fanne, qu'ât-ce que vôs faites ?
- Mai foi<sup>549</sup>, i vorôs envadgê<sup>550</sup> c'te dôlratte de felê neût ai djoué. Elle ne muse pus qu'an çan<sup>551</sup>. Elle éfeule nôs yeçues<sup>552</sup> po avoi lo piaîji de les refelê.
- Se ce n'ât que çoli, qu'elle venieuche ai maître<sup>553</sup> tchie nos. Dâs tiaind que nôs doues baîchattes se sont mairières ai Veloncoué<sup>554</sup>, i ne serôs pus émondure de felê lo yîn de nôs œûtches<sup>555</sup>. Se note bouebe y allait mouennê fête, po lai mairiê, i n'airôs ren contre.

<sup>543</sup> JS: «rouet».

<sup>544</sup> JS: «se mit».

<sup>545</sup> JS: «arracher».

<sup>546</sup> JS: «Courtavon, en Alsace».

<sup>547</sup> JS: «des sifflets en terre; prononcez le ch comme le *ch* doux allemand».

<sup>548</sup> JS: «Ursanne».

<sup>549</sup> JS: «Les gens de Bonfol et de Vendlincourt disaient familièrement *sœur* ou *frêrat* à leurs interlocuteurs».

<sup>550</sup> JS: «empêché».

<sup>551</sup> JS: «ou: qu'à cela, *qu'an çoli*».

<sup>552</sup> JS: «draps de lit».

<sup>553</sup> JS: «en service».

<sup>554</sup> JS: «Levoncourt en Alsace, où l'on parla longtemps patois comme à Courtavon».

<sup>555</sup> JS: «ouches».

Feut dit, feut fait. Lai *poirâjouse* paitchét d'aivô lée. Lo lendemain lo maitin, sai daïnne y aippouétché dains sai tchaimbratte enne grôsse djurnée de *couérâ*<sup>556</sup> de yin ai felê.

– Tiaind que t'airés fini, qu'elle yi diét, è v'être<sup>557</sup> l'heure de *nonnê*. Aiprés, te veux poyé<sup>558</sup> t'allê *brelandê*<sup>559</sup> pai lo velaidge.

Tiaind que sai daïnne ât-aivu â fond des égrès, lai pouere baîchatte ât allê puerê ai tchâdes laîgres<sup>560</sup> an lè fenétratte que beillaît chus lai vie. Musêtes in pô, elle n'airait *piepe* saivu tchâtchie lai frâte<sup>561</sup> de sai *felatte* po faire ai virie lai rue, ni découenniâtre lai dèmenâle de lai mairtchâle<sup>562</sup>. Elle se voiyaît condannèe ai pèssê sai vie<sup>563</sup> dains sai tchaimbratte.

De lai tchaince qu'in hanne tot véti de voi, que veniét ai pèssê chus lai vie<sup>564</sup>, l'ôyé<sup>565</sup> et lai voiyét puerê et peus yi diét *bâlement* :

– I saîs ço que vôs ais et peus i aie aivu pidie de vos. Eurvirietes-vos.

Lai baîchate fesét lai pregatte<sup>566</sup> et voiyét sai djurnée de *couérâ* felê.

– I aie nom *Mironton Mirontaînne*. Tiaind que te serés mairièe, beille dînche ai nom, se te t'en raivises, an ton premie l'afaint. En aittendaint tes naces, tot ton *couérâ* se feleré dînche de pa lu. Se te rébies mon nom, po lo beillie an ton afaint, tiaind c'ât qu'an lo bataiyeron<sup>567</sup>, te veux veni *dôbe* tot outre (t'és dje bouenne aivaince). Se te t'en raivises â derrie môment, ton afaint airé pus de sené<sup>568</sup> que tos les âtres Bats<sup>569</sup>.

<sup>556</sup> JS : « plein un tablier retroussé de filasse de lin ».

<sup>557</sup> JS : « ou : è veut être, il veut être, il sera ».

<sup>558</sup> JS écrit po.yé.

<sup>559</sup> JS : « rôder ».

<sup>560</sup> JS : « larmes ».

<sup>561</sup> JS : « presser la pédale ».

<sup>562</sup> JS : « distinguer la tige du marchepied (de la pédale du rouet) ».

<sup>563</sup> JS : « passer la vie ».

<sup>564</sup> JS : « passer sur la route (voie) ».

<sup>565</sup> JS écrit l'ô.yét.

<sup>566</sup> JS : « pirouette ».

<sup>567</sup> JS : « on le baptisera ».

<sup>568</sup> JS : « d'esprit ».

<sup>569</sup> JS : « Surnom des gens de Bonfol ».

Trâs ans pus taîd, an batoillaît son *bouebat* â môtie. È y aivaît dje longtemps qu'elle aivaît rébiê lo nom de l'hanne voi. Elle s'en raivisé â derrie môment, an ôyaint tchaintê in *rôlou* devant lo môtie :

– *Malbrouque paît po lai dyiere, mironton, mironton, mirontainne...*

Èl était grôs temps ! Et voili poquoi è y é-t-aivu, dains lo temps, ai Bonfô, in bouebe (et pus taîd in hanne) moins *caqué*<sup>570</sup> que les âtres.

### LA FILEUSE<sup>571</sup>

Il y avait dans le temps à Bonfol des paysans aisés dont la fille ne voulait pas pour tous les diables filer le lin avec un rouet. Un matin, la mère se mit à lui arracher les cheveux hors de la tête pour la punir. Elle poussa de tels cris que la maïresse<sup>572</sup> de Courtavon<sup>573</sup>, qui était venue acheter des sifflets<sup>574</sup> chez l'Ursanne, demanda à cette méchante femme :

– Alarme Dieu, Madame, qu'est-ce que vous faites ?

– Ma foi, je veux empêcher cette drôlesse de filer nuit et jour. Elle ne pense plus qu'à ça. Elle effile nos draps pour avoir le plaisir de les filer à nouveau.

– Si ce n'est que ça, qu'elle vienne «à maître»<sup>575</sup> chez nous. Depuis que nos deux filles se sont mariées, à Levoncourt, je ne peux plus maîtriser le filage du lin de nos ouches<sup>576</sup>. Si notre garçon venait à lui mener fête pour la marier<sup>577</sup>, je n'aurais rien contre.

<sup>570</sup> JS : « borné ».

<sup>571</sup> Conte sur le motif de *Rumpelstilzchen* des contes de Grimm (en français traduit par Outroupistache, Ricoupet ou le nain Tracassin) ATU 500.

<sup>572</sup> La femme du maire.

<sup>573</sup> Courtavon, village d'Alsace voisine.

<sup>574</sup> Sifflets de Bonfol en terre cuite destinés à être insérés dans des pâtisseries en forme d'animaux, pour la fête du village. Après avoir mangé la pâtisserie, les enfants jouaient avec le sifflet. On appelait ces pains d'épices « les ptés tchvas qu'syotant pouè l'tiu » > les petits chevaux qui sifflent par le cul. Voir article de Jules Surdez très détaillé sur leur fabrication et leur utilisation « Les petits sifflets de Bonfol » (1946), *Folklore suisse, Bulletin de la Société suisse des traditions populaires*, Bâle, 1946, p. 53-56. Illustration sous [www.mucem-sifflets-terre-cuite.fr](http://www.mucem-sifflets-terre-cuite.fr) (Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée de Marseille).

<sup>575</sup> En service.

<sup>576</sup> Jardin clos proche de la maison.

<sup>577</sup> La courtoiser dans le but de l'épouser.

Fut dit, fut fait. La paresseuse partit avec elle. Le lendemain matin, sa maîtresse lui apporta dans sa petite chambre une grosse « journée »<sup>578</sup> de filasse de lin à filer.

– Lorsque tu auras fini, lui dit-elle, il sera l’heure de manger. Après tu pourras aller te balader par le village.

Lorsque la maîtresse eut descendu les escaliers, la pauvre fille se mit à pleurer à chaudes larmes à la fenêtre qui donnait sur la rue. Pensez voir, elle n’aurait nullement su presser la pédale de son rouet pour en faire tourner la roue, ni distinguer la tige du marchepied. Elle se voyait condamnée à passer sa vie dans cette chambre.

De la chance qu’un homme tout vêtu de vert, qui vint à passer sur la route, l’entendit et la vit pleurer, lui dit gentiment :

– Je sais ce que vous avez et j’ai eu pitié de vous. Retournez-vous.

La jeune fille fit la pirouette et vit son monceau de lin tout filé !

– J’ai nom Mironton Mirontaine. Lorsque tu seras mariée, tu donneras ce nom, si tu t’en souviens, à ton premier enfant. En attendant tes noces, tout ton lin se filera ainsi de par lui-même. Si tu oublies mon nom pour le donner à ton enfant lorsqu’on le baptisera, tu deviendras parfaitement idiote. Tu as déjà une bonne avance. Si tu t’en souviens au dernier moment, ton enfant aura plus d’esprit que tous les autres Crapauds<sup>579</sup>.

Trois ans plus tard, on baptisait son enfant à l’église. Il y avait déjà longtemps qu’elle avait oublié le nom de l’homme en vert. Elle s’en souvint au dernier moment, en entendant chanter un rôdeur devant l’église :

– Malbrouque part pour la guerre, mironton, mirontaine....

Il était grand temps ! Et voilà pourquoi il y a eu, à Bonfol<sup>580</sup>, un garçon (et plus tard un homme) moins idiot que les autres.

<sup>578</sup> Unité de mesure désignant la surface de terre qui pouvait être travaillée en une journée.

<sup>579</sup> Surnom des habitants de Bonfol.

<sup>580</sup> Bonfol a la réputation d’être un village d’idiots dans le Jura, voir l’*Atlas de folklore suisse* : AFS 135 (II, 256) « Schildbürger – villages de nigauds » et AFS 135 (II, 257) « Schildbürgerstreiche – Contes facétieux attribués aux habitants ».

### 3.16 LAI FÉE ÉS DGENAVRES

#### Argument

Un vieux bûcheron se plaint auprès de sa femme, car il regrette de faire du mal aux arbres. Sa femme le traite de fou. En les entendant se disputer, une fée propose de leur donner une bourse qui leur donnera un écu par jour et un pot qu'ils doivent enterrer dans leur jardin, cela à la condition qu'ils n'aient pas la curiosité d'aller voir ce qu'il y a dans le pot. Jusqu'à l'hiver, tout se passe bien, mais la femme, trop curieuse, décide d'aller déterrer le pot. Il ne contient que des cendres. La fée réapparaît et leur dit que, en punition de leur curiosité, ils doivent reprendre leur vie simple d'avant.

#### Source et motif(s)

Manuscrit L 871, noté n° 9, conservé aux Archives littéraires suisses, BNS, Berne.

Motifs: bourse sans fond (voir le conte *La sirène et la jeune fille* in MONTELLE, WALDMANN 1984) / récit biblique de Pandore (curiosité féminine).

Pas de témoin indiqué.

#### Texte

È y aivaît, enne fois, ïn véye *copou*, que se botét ai puerê, ïn soi, qu'è<sup>581</sup> ne saivaît quâsi repoire son siouessye.

- Qu'ât-ce te pueres, Djôselét? que yi diét sai fanne, çoli n'ât pe bïn allê dains lai *côte*, âdjed'heûs?
- Çoli ât trop bïn allê, qu'i aïs dje fini mai cope di *Bôs*<sup>582</sup> és Dgeaïs.
- Et bïn, ât-ce te ne dèrôs pe rire en â yue de puerê?
- E n'y en é pe prou po puerê, Nannette, tiaind qu'i muse és *fuattes*, és piaïnnes, és pitalins, és cœûjerâles, és boules, és hêtés, qu'i aïs fotu bés

<sup>581</sup> JS: «de sorte qu'il».

<sup>582</sup> JS: «Var.: de lai *Djoux* des Dgeaïs».



dâs mai djuenance, sains comptê ces<sup>583</sup> qu'i veus encoé copê devaint de mœuri. Ât-ce que les *bôs*<sup>584</sup> des *côtes* ne demaïndant pe ai mœuri aïtot de yôte belle moue, tot cman les *dgens*? Ât-ce qu'i ne dèrôs pe être dâs longtemps â Chalvêre<sup>585</sup> cman ïn aïssaïssïn qu'i seus?

- Qu'ât-ce te me tchaintes?
- Tiaind qu'ïn *bôs* creut devaint que de tchoire, è me sanne, mitenaint, qu'è piaint cman enne *dgens* qu'ïn bregand yi boterait le coutê<sup>586</sup> â cô.
- Te rebôles<sup>587</sup> po tot de bon... I aïs creûyie és pommattes tot lai *vâprêe*<sup>588</sup> mains, enne tchôse chure, ç'ât qu'i n'aïs pe ôyu piaindre les pies<sup>589</sup>.
- Se lai premiere fanne n'était pe aïvu che courieûse en serait tyitte, mitenaint, de se fouéchie lai *misse* des djoués tot di long<sup>590</sup>.
- I coïnniâs les *chouequês* de tai rieme... mains moi i ne seus pe ïn poi<sup>591</sup> courieûse.
- I n'en baïllos pe mai tête ai copê, que yi diét enne fannatte, que se trovê tot d'ïn côm emmé lai tieûjenne et que teniaît enne boéche, dains enne main, et peus ïn pota bïn bouetchie, dains l'âtre.

C'était lai Fée és Dgenavres, qu'écoute aidé dôs les fenêtres vou bïn és pouetches.

- Cman que vos ais bïn di mâ<sup>592</sup>, les doux, qu'elle diét encoé, i aïs bïn pidie de vos tot de meïnme. Vôs encrotterès ci pota dains vôte *ciôs*<sup>593</sup> et vôs boterés ç'te bouéche dains le tirou de lai tâle di *pouille*. Vos y vœulès pouéyè pujie<sup>594</sup> ïn étïu taint que vos ne désencrotterès<sup>595</sup> pe et ne débouetcherès pe le pota, po saivoi ço qu'è y é dedains.

<sup>583</sup> *Ceus* biffé.

<sup>584</sup> JS: «arbres forestiers».

<sup>585</sup> JS: «de l'allemand *Schältenwerk*, nom de l'ancien pénitencier bernois dont les forçats, jadis, portaient des sonnettes».

<sup>586</sup> *Côt* biffé.

<sup>587</sup> JS: «Tu requilles, tu renvoies les boules, tu divagues».

<sup>588</sup> JS: «Var.: *ræüssue*, *ræûchue*, s.f. après-midi».

<sup>589</sup> JS: «plants, pieds, de pommes de terre».

<sup>590</sup> JS: «Var.: *tot le long*, des jours entiers».

<sup>591</sup> pas du tout.

<sup>592</sup> JS: «Var.: *de lai poïn.ne*, de la peine».

<sup>593</sup> JS: «clos, enclos, verger. Var.: *ciôjure*, enclos, *voirdgie*, verger».

<sup>594</sup> JS: «Var.: *Vôs y pouèrès pujie*, vous y pourrez puiser». ARE: *dedains* barré.

<sup>595</sup> JS: «désenfouirez».

Le *copou* et peus sai fanne djurenent yôs grains dues qu'ès ne serînt djemaîs che<sup>596</sup> courîeux que çoli.

– Ç'ât ço qu'en voirron<sup>597</sup>, que diét lai fannatte, devaint de se rallê embrue dains les dgenavres des Echés-Rossats<sup>598</sup>.

Enne annèe de temps, ès ne mainquennent ne ai biainc<sup>599</sup>-pain, ne ai tchie, ne ai vîn, ne ai touétché, ne ai ren, yos que n'étiint *aivéjies* qu'â pain de *soile*, qu'étrainyaît<sup>600</sup>, et en l'âve de *pouche* que sentaît les échannes mœusis.

Çoli allé bin djunque emmé l'huvie. E y aivaît aidé in étieu neû dains lai bouèche po rempiaicie cetu qu'en veniaît de dépensie. Mains lai fanne musaît aidé â pota encrottê dains le *ciôs*.

– I seus chure qu'èl ât rempiâchu de louyis d'*oue*, qu'elle diét in soi â *copou*, se nos le désencrottîns!<sup>601</sup>

– Lai couriosité n'é djemaîs poétché tchaince en niun.

– Nôs le rencrotterains aiprés l'aivoi vudie.

Ma foi, l'hanne lai léché faire. Elle allé *empoire*<sup>602</sup> lai laintienne et preniét in lombaid<sup>603</sup> po allê dains le *ciôs*. Ailaîrme Due! lai Nannette siâssié quâsi, tiaind qu'elle é aivu rôttê le bouetcheille di pota, en voyaint qu'èl était piein<sup>604</sup> de ceindres, â yue de louyis d'*oue*.

Le lendemain le maitîn, aiprés dédjunon, èls étînt en train de se gremoennê<sup>605</sup>, tiaind que lai Fée és Dgenavres<sup>606</sup> se retrouvê<sup>607</sup> tot d'in còp vés yos.

<sup>596</sup> JS: « Var.: *aiche*, aussi, *âchi* (Bonfol) ».

<sup>597</sup> JS: « Var.: *ç'ât ce qu'en voirron*, pron.: *ç'k'an* ».

<sup>598</sup> JS: « Nom d'un pâturage de la commune d'Ocourt couvert de genévriers ».

<sup>599</sup> Ce terme est suscrit.

<sup>600</sup> JS: « Var.: *que demoérait à cô*, qui restait au cou, *que ne saivaît pèssê*, qui ne savait passer, *que ne pouéyaît déschendre*, qui ne pouvait descendre ».

<sup>601</sup> JS: « Var.: *désenterrîns* ».

<sup>602</sup> JS: « Var.: *aillumê* ».

<sup>603</sup> JS: « sorte de pic, (= *pi*) de « piochard », à pioche et hache ».

<sup>604</sup> JS: « Var.: *pioun*, plein (Les Bois), *rempiachu*, rempli ».

<sup>605</sup> JS: « Var.: *de se déchpîtê*, d.s. disputer, *de se tchaimaillie*, (pron.: *tchè.mê.yie*) de se chicaner, *de se tchicoinnê* ».

<sup>606</sup> JS: « Var.: *Dgenneveries* (L[es] B[ois]) ».

<sup>607</sup> Re ajouté à *truvé*.

- Cœuvre vouere tai bouéche, qu'elle diét en lai Nannette. Laîs Due ! è n'y aivaît qu'enne feuille de tia dedains.
- Pisque<sup>608</sup> vôs êtes aivu che courieûx, qu'elle yôs diét, è veut faillè vôs rebotê ai maîndgie di pain de soile et ai boire de l'âve de *pouche*.

Lai pouere fanne s'allê sietê en lai rive de l'hât-être<sup>609</sup> et aicmencé de puerê dains son devaintrie. L'hanne preniét son haitchatte<sup>610</sup> et sai raïssatte<sup>611</sup> et paitchét ai grôsses entchaimbèes po lai *côte*, en siôtraint cman enne *mèïse*<sup>612</sup>. Çoli valillaît meux, non pés, que d'être courieux cman ç't'ôjé ?

Dâs ci djoué-li, è n'ôyét pus les *bôs*, qu'èl aibaittaît, piandre cman des *dgens*.

## LA FÉE AUX GENÉVRIERS

Il y avait une fois un vieux bûcheron, qui se mit à pleurer, un soir, tellement fort qu'il ne pouvait plus reprendre son souffle<sup>613</sup>.

- Pourquoi est-ce que tu pleures, Joseph ?<sup>614</sup> lui dit sa femme, cela n'est pas bien allé dans la forêt, aujourd'hui ?
- Cela est trop bien allé, puisque j'ai déjà fini ma coupe du Bois aux Geais.
- Eh bien, est-ce que tu ne devrais pas rire au lieu<sup>615</sup> de pleurer ?
- Il n'y en a pas assez pour pleurer, Nannette, quand je pense aux épicéas, aux planes<sup>616</sup>, aux sorbiers des oiseleurs, aux érables champêtres, aux bouleaux, aux hêtres, que j'ai abattus<sup>617</sup> depuis ma jeunesse, sans compter ceux que je veux<sup>618</sup> encore couper avant<sup>619</sup> de mourir. Est-ce que les arbres des forêts ne demandent pas à mourir aussi de leur belle mort,

<sup>608</sup> JS : « Var. : *di mômement que* ».

<sup>609</sup> JS : « âtre surélevé ».

<sup>610</sup> JS : « *Haitchatte*, diminutif de *haïtche*, qui n'est plus employé, hache, hachette ».

<sup>611</sup> JS : « *Raïssatte*, (ou : *sciatte*) diminutif de *raïsse*, scierie, scie ».

<sup>612</sup> JS : « Prononcez : *mè.y'z'*. (comme l'allemand *Meis*) ».

<sup>613</sup> Litt. « qu'il ne savait quasi reprendre son souffle ».

<sup>614</sup> Litt. « qu'est-ce que tu pleures, petit Joseph ? ».

<sup>615</sup> Litt. « en au lieu de ».

<sup>616</sup> Érable plane. Voir TLFi, s.v. *plane* (s.m.).

<sup>617</sup> Litt. « foutus bas ».

<sup>618</sup> Vais (futur en vouloir).

<sup>619</sup> Litt. « devant de ».

tout comme les êtres humains ?<sup>620</sup> Est-ce que je ne devrais pas être depuis longtemps au pénitencier, comme un assassin que je suis ?

- Qu'est-ce tu me chantes ?
- Quand un arbre craque avant de tomber, il me semble maintenant qu'il se plaint comme une personne à laquelle un brigand mettrait le couteau sous le cou<sup>621</sup>.
- Tu «reboules»<sup>622</sup> pour tout de bon... J'ai sorti les pommes de terre<sup>623</sup> toute l'après-midi mais, une chose est sûre, c'est que je n'ai pas entendu les plants<sup>624</sup> se plaindre.
- Si la première femme<sup>625</sup> n'avait pas été si curieuse on serait quitte, maintenant, de se «forcer la rate»<sup>626</sup> des jours entiers.
- Je connais les cinglées de ton fouet... mais moi, je ne suis pas un poil curieuse.
- Je n'en donnerais pas ma tête à couper ! lui dit une petite femme qui se retrouva tout d'un coup au milieu de la cuisine et qui tenait une bourse, dans une main, et un pot bien bouché dans l'autre. C'était la Fée aux Genévriers, qui écoute toujours sous les fenêtres ou bien aux portes.
- Comme vous avez bien du mal<sup>627</sup>, les deux, qu'elle dit encore, j'ai bien pitié de vous tout de même. Vous enfouirez ce pot dans votre jardin<sup>628</sup> et vous mettrez cette bourse dans le tiroir de la table de la chambre du poêle. Vous pourrez y puiser<sup>629</sup> un écu tant que vous ne déterrerez pas et ne déboucherez pas le pot, pour savoir ce qu'il y a dedans.

Le bûcheron et sa femme jurèrent leurs grands dieux qu'ils ne seraient jamais aussi curieux que cela.

<sup>620</sup> Litt. « gens », voir glossaire, *dgens* (s. f. sing.).

<sup>621</sup> Litt. « une gens qu'un brigand lui mettrait le couteau au cou ».

<sup>622</sup> Délirer, perdre la boule (*rebôlaie* c'est « redresser les quilles de bois »).

<sup>623</sup> Litt. « j'ai creusé aux petites pommes ».

<sup>624</sup> Litt. « pieds ».

<sup>625</sup> Ève.

<sup>626</sup> « Travailler dur ». Voir FEW 16, 673a, RATE pour l'expression française la plus proche, considérée comme familière ou populaire (TLFi, Littré, Larousse 1863, s.v. *fouler*), (*ne pas*) *se fouler la rate* « (ne pas) travailler dur, (ne pas) se donner de la peine ». Voir aussi FEW 3, 730b, \*FORTIARE « pousser à un effort excessif ».

<sup>627</sup> De la peine à joindre les deux bouts.

<sup>628</sup> Litt. « clos ». « Terrain clos situé à proximité des maisons, en herbe et planté d'arbres fruitiers, soustrait toute l'année au parcours collectif du bétail ». Voir Roland (2012) et FEW 2, 755b, CLAUSUS « fermé ».

<sup>629</sup> « Vous y voulez pouvoir puiser ».

– C’est ce qu’on verra, dit la fée avant de s’engouffrer dans les genévriers des Esserts-Roussauds<sup>630</sup>.

Une année durant<sup>631</sup>, ils ne manquèrent ni de blanc pain<sup>632</sup>, ni de viande, ni de vin, ni de gâteau, ni de rien, eux qui n’étaient accoutumés qu’au pain de seigle, qui restait coincé dans la gorge<sup>633</sup>, et à l’eau de puits qui sentait les bardeaux moisis.

Cela alla bien jusqu’au milieu de l’hiver. Il y avait toujours un écu neuf dans la bourse pour remplacer celui qu’on venait de dépenser. Mais la femme pensait toujours au pot enfoui dans le jardin.

- Je suis sûre qu’il est rempli de louis d’or, qu’elle dit un soir au bûcheron, si nous le déterriions !
- La curiosité n’a jamais porté chance à personne.
- Nous le renfouirons après l’avoir vidé.

Ma foi, l’homme la laissa faire. Elle alla allumer la lanterne et prit une pioche pour aller dans le clos. Alarme Dieu ! la Nannette défaillit presque, quand elle ôta<sup>634</sup> le couvercle du pot en voyant qu’il était plein de cendres, au lieu de louis d’or.

Le lendemain matin, après déjeuner, ils étaient en train de se disputer, lorsque la Fée aux Genévriers se retrouva tout d’un coup vers eux.

- Ouvre « voire »<sup>635</sup> ta bourse, qu’elle dit à la Nannette. Las Dieu ! Il n’y avait qu’une feuille de tilleul dedans.
- Puisque vous avez été si curieux, qu’elle leur dit, il va<sup>636</sup> falloir vous remettre à manger du pain de seigle et à boire de l’eau de puits.

La pauvre femme alla s’asseoir au bord de l’âtre et commença à pleurer dans son tablier. L’homme prit sa hache et sa scie et partit à grandes enjambées pour la forêt en sifflant comme une mésange. Cela valait mieux, n’est-ce pas, que d’être curieux comme cet oiseau ?

<sup>630</sup> Voir note de JS dans le texte original.

<sup>631</sup> Litt. « une année de temps ».

<sup>632</sup> Litt. « à blanc-pain ».

<sup>633</sup> Litt. « qui étranglait », voir note de JS dans le texte original.

<sup>634</sup> Litt. « elle a eu rôté ».

<sup>635</sup> Adverbe régional qui, placé après un impératif, sert à adoucir ou à renforcer une injonction. BDLP. org, s.v. *voir*.

<sup>636</sup> Litt. « veut ».

Depuis ce jour-là, il n'entendit plus les arbres qu'il abattait se plaindre<sup>637</sup> comme des êtres humains.

### 3.17 LAI FÔLE DES AIMIS

#### Argument

Un seigneur et sa femme sont très généreux envers leurs sujets. Un soir, lors d'un banquet, un seigneur voisin leur dit que les villageois se moquent bien d'eux et qu'en réalité, ils critiquent leur seigneur par derrière. Celui-ci, voulant en avoir le cœur net, emprunte de la graisse de sorcier à un anabaptiste de la région, et se faufile dans les cheminées des maisons du village pour écouter ce que disent les gens à la veillée. Effectivement, ceux-ci disent du mal de la famille du seigneur. Ce dernier se jure bien de ne plus rien leur donner, mais dès qu'il croise un villageois dans le besoin, il recommence à lui venir en aide. Une morale clôt le récit, en disant qu'on reste bête toute sa vie si on est né bête, et qu'aucune expérience vécue ne peut changer cela.

#### Source et motif(s)

Manuscrit noté n° 36, cahier 36-40, p. 333-340 conservé aux Archives de la Société suisse des traditions populaires, Bâle. Sous-titre: patois d'Undervelier. Ce récit a également été traduit par Lovis 1987a: 34-51, avec le fac-similé du manuscrit patois.

Motifs: seigneur trompé par ses sujets/la graisse de sorcier.

Témoin: Marie Surdez-Chappuis, née à Undervelier, en 1861.

<sup>637</sup> Litt. « plaindre comme », sans pronom personnel.

## Texte

È y aivaît, dains le temps<sup>638</sup>, pai les Shôs-di-Doubs, in *chire* qu'était rudement bon aivô tos les *dgens* et que yi<sup>639</sup> rendait tos les services qu'è yi poyint demaindê. È laichaît les pôres *dgens* allê â *bôs*<sup>640</sup> pai dains ses *côtes*<sup>641</sup> et yi faisait ai mannê aivô ses tchevâx djunque devaint louete ôtâ. È teniaît aivô sai fanne tos les *tioeuniats* â môtie et peus è y aivaît aidé in bon *commêré* à tchéte. Tiaind ç'ât qu'in pôre paysain peurjaît enne bête è yi prêtaît des sous po en raitchetê enne âtre et peus è n'ât pe de dire qu'è ne les revoyaît quâsi djemaïs. Ç'ât sai fanne et peus lu qu'aichetint les *mainndres*<sup>642</sup>, lai *felatte*<sup>643</sup> et le fusil<sup>644</sup> des pôres *dgens* que se mairiint. Tiaind ç'ât qu'en faisait â fo, â tchéte, è y aivaît aidé di *tyeniê* po les malaites. Le duemaine, en yi por-tait di *brue* de sope en lai tchie. Lai schirâsse allaît voi les fannes en coutches et ses mains n'étiint djemais veûdes. En les *aibaingnaît* po tot. Els en poyint baillie des brés, des coutchattes, des tins-te bin<sup>645</sup>, des virats<sup>646</sup>. Louete bouebe et louete baîchate étiint aiche dgentils que loues *dgens*. Vôs n'en airins saivu *môlé* de moillous. Le bouebe allaît djuere és gréyes aivô les bouebes di villaidge et lai baîchate allaît faire lai tchâssatte<sup>647</sup> aivô les âtres baîchates.

In duemaine, qu'è y aivaît enne grôsse *moûne* â tchéte, les *envellies*, tus des *chires* aichebin, djâsennent chutot des *dgens* des loues villaidges. Ès s'en piainyint quâsi trétus : – Ç'ât tus des *dgens* en dedôs, trétes comme tot, que vôs faint belle minne pai devaint et que vôs délavant pai derrie, qu'è y en é un que diaît.

<sup>638</sup> JS : « autrefois, jadis ».

<sup>639</sup> *Yos* « leurs » biffé.

<sup>640</sup> JS : « ramasser du bois mort ».

<sup>641</sup> JS : « Dans les montagnes, ce mot signifie “côte” et “forêt”. Suivant les lieux, *côte*, *bôs*, *djoux*, désignent un bois, une forêt ».

<sup>642</sup> JS : « suivant les lieux : meubles, trousseau, des futurs époux ».

<sup>643</sup> JS : « Var. : *brogue* s.m. ».

<sup>644</sup> JS : « Pour se marier, la femme devait, en certains lieux, acheter un rouet et l'homme un fusil ».

<sup>645</sup> JS : « sorte de tabouret sans siège au moyen duquel un enfant apprend à marcher ».

<sup>646</sup> JS : « sorte de tourniquet au moyen duquel un enfant apprend à marcher ; pilori à cage tournante ; sorte de tourniquet pour amener un chaudron, etc. au-dessus de l'âtre ou l'en éloigner ; gouffre d'un cours d'eau où l'eau tourne ; passage de clôture à tourniquet ».

<sup>647</sup> JS : « On dit dans d'autres patois, *faire lai tchâsse*, faire le bas, tricoter, etc. *tchâssatte* signifie chaussette ».

- Ès ne vòs aint d'obligâtion de ren, que prétendaît in âtre. Ç'ât enne rotte<sup>648</sup> de laîrres<sup>649</sup>, de mentous, de pacans. Nòs ne les conniéchans ne chus le monde, ne chus lai tierre<sup>650</sup>. Vòs n'en sairîns faire faïçon qu'ai còps de rieme et de<sup>651</sup> cops de pie â tiu. È y en é un que diaît que comme en se ne saivaît faire ai ainmê de loues è failiaît â moins s'en faire ai craire.
- En prend les mouetches aivô di mie, nian aivô di verdjus<sup>652</sup>, que diaît le *chire* des Shòs di Doubs. Nòs aînmans-bin nòs *dgens* et peus ès nòs ainmant bin aichebin.
- Faîtes di bin en in *vilain* et peus è vòs tchieré dains lai main.
- Nòs peurnians nòs *dgens* en lai boinne et nòs aint djemaîs faît in ticcûsin.
- Ne te yi fie pe et peus raime aidé. È y aarrive aidé in còp vou in djo que ne ressanne pe les âtres.
- Ç'ât in vrai piaîji po nos que de péssê le long di villaidge. Tos les *dgens* nòs sôriant et nòs trayant<sup>653</sup> le tchaipê.
- Vòs ne voites pe ces que vòs tryant<sup>654</sup> lai langue vou que vòs môtrant<sup>655</sup> le poing dâs derrie les lâdes<sup>656</sup>.
- I bailleròs mai tête ai copê qu'è ne y en é pe... Et peus, è vòs fârait voi tot ço qu'ès nos aipportant â *Bon-An*, meînme<sup>657</sup> les pus pôres.
- Vòs craites comme çoli qu'ès ne faint tos<sup>658</sup> que de vòs braiguê, tiaind que vòs n'êtes pe li ?
- Çoli, i vòs ne le sairòs dire, mains enne tchòse chure ç'ât qu'ès ne nòs criant pe aiprés.
- Ât-ce vòs pairiê<sup>659</sup> vôte djement bâssaînne contre mon bidet bâssenuê qu'ès vòs sâlêchant tus â dépét l'un de l'âtre ?
- D'aiccoue, mains comment le saivoi ?

<sup>648</sup> JS : « Var. : *enne bande* ».

<sup>649</sup> JS : « Var. : *vouleurs, voleurs* ».

<sup>650</sup> JS : « pron. : *ti.e.r'* ».

<sup>651</sup> Ai « à » tracé.

<sup>652</sup> JS : « Var. : *vairdjus, vardjus*, vinaigre de pommes sauvages ».

<sup>653</sup> JS : « Var. : *tirant*, tirent, *yevant*, lèvent ».

<sup>654</sup> JS : « Var. : *tirant* ».

<sup>655</sup> JS : « Var. : *vòs faint*, vous font ».

<sup>656</sup> JS : « Var. : *volets*, ou : *fenêtres* ».

<sup>657</sup> *Meînne* tracé.

<sup>658</sup> JS : « Var. : *tus*, tous, ou : *trétus*, très tous ».

<sup>659</sup> JS : « Var. : *gaidgies*, gagez ».



– Vôs n’ais que de demaindê de lai *gréche de djuélâsse* â Tœûfê de Pie-tchiesson, de vôs en frayie tot le coue aivô, de vôs aitchevalê, le soi, chus in maindge d’écouve, comme enne sorciere, et de déschendre aivâ les tués di villaidge, djunque enson le crômaïlle. Vôs vœulès tot poyè ôya ço que les *dgens* diant de vos, â di to de l’aître di fue, sains vôs voi ne vôs ôyu. Devaint de vôs émœûdre, vôs ferès lai croux di bon Due chus le *brenie* de vôte tue, vôs pôserès le pie gâtche dains le cœurchat di crômaïlle et vôs dirais: «Pai le bon Due, en lai montée!» et vôs se vœulè envoulé aimont la tué. Po deschendre dains le tué d’enne mâjon vôs n’airais que de dire: «Pai le bon Due, en lai déschente!»

Feut dit, feût fait. È déschendét, po commencie, aivâ le tué d’enne fanne malaite, que lai chirâsse et lu étint djé ayu bin bons aivô lé. Tos les *dgens* de l’ôtâ étint droit en lai tieûjenne. Les hannes feumînt lai pipe et les fannes faisînt ai brondenê<sup>660</sup> loues *felattes*. Ès djâsînt droit de loues *chires*: – Ces-li aint aidé les quatre pies biains et lai roue di tiu noire, que diaît l’hanne de lai fanne que teniaît le yét. Ès faint ço que bon yi sanne. Èls aint inco laïchie vaguê tot ç’ti djo louete *proue* de roudges-bêtes pai le villaidge. Tiaind que ç’ât les nôtres que vaint â *dannaidge*, ç’ât tot in affaire. Comme que lai pouerte de lai tchaimbre était œûvie, le *chire* ôyét lai malaite que craît dâs son yét: – Et peus tiaind ç’ât qu’ès vôs aint aipporté enne étyéyatte de relaiivre ès *tiudant* qu’ès vôs aint baillie lai moitie de louete tchéyé. Çoli ne m’ébâbirait pe qu’ès tireuchînt louete *brue* de sope dains lai *mèltre* di boire és poues.

Le pôre *chire* n’é pe ayu le coraidge d’en ôyi pus long et s’en allé déschendre dains le tué d’enne âtre mâjon vou que des bouebes et des baîchates *teniînt* droit ses doux afaints *en taille*<sup>661</sup>: – Àt-ce que ç’ti chirat ne dêrait pe aivoi grôsse honte de bandoulê, de *brelandê*, des djos tot di long! Di temps que nôs s’éroyenans, è n’ât ren bon que po vôs étiaibussie<sup>662</sup> aivô son tchevâ et de vôs quâsi *frâtê* dechus.

– Et peus lai baîchate di tchéyé, ât-ce qu’i airait fâte de taint veni trinnê son tiu pai le villaidge? Àt-ce qu’in tâ raitchet, in tâl écraissi, ne fairait pe mieux de se rembrîntyenê â tchéyé?

<sup>660</sup> JS: «*ai rontchie*, à ronfler».

<sup>661</sup> JS: «pron.: *tè.y’*».

<sup>662</sup> JS: «ou: *étiaiboué*».

- I<sup>663</sup> airait meillou temps de demoêré en l'ôtâ que de nos aipportê des raiveûjons, des tchéfions, de frutes vairméchelês.
- Et peus ç'ât qu'i se recraît, qui se redrasse, qu'i vôs *révise* de son hât.
- I n'ât djé pe che belle, aivô son more tot mitcholê<sup>664</sup>.

Dains enna âtre tieûjenne, enne rotte de fannes en diïnt pés que pendre de sai pôre fanne. Le *chire* en aivaît les laïgres és œîls.

- I ferait meux de ne nôs pus aipportê de ses raivâderies<sup>665</sup>. S'il aivînt de lai vailléchaince, is ne sèrint pe po nôte nè. Et peus i ne saîs comment prou bîn djâsê, qu'en ne comprend pe lai moitie de ço qu'i dit. I s'évoirpéye ai nôs pradjie, i nôs en dit des rétchâinnêes<sup>666</sup>, qu'en en sôle. I en veut remôtrê ès âtres et çoli ne saît ne ne braquê, ne seléjje, ne redjancie<sup>667</sup>.

Le *chire* se diét qu'èl en saivaît djé prou, qu'èl aivaît peurju son pairi, mains qu'è sèrait tot de meînme courieux d'inco allê écoutê ço que poyaît bîn dire de loues lai pôre vave qu'ès y édînt ai éyevê sai grôsse niêe d'afaints, que sai fanne et peus lu aivînt tos teni â môtie. Èl airrivé droit aivâ le tué po l'ôyu dire en enne véjenne : – *Révise* voi, Tchaîlatte, les gailles que lai chirâsse m'ôje envie po mon *tchioni* ! Ât-ce te vorôs qu'i yi botteuche dînche des paîsats, que sont tot droits bons ai tchaimpê chus le moncé de feumie !

Le lendemain lai *vâprêe*, è manné sai djement bâssaînne â *chire* qu'èl aivaît gaidgie aivô.

- Et pus, que yi diét cetu qu'aivaît diaingnie le pairi, ât-ce qu'i vôs aivôs dit des mentes ?
- Nian, et peus dâs ci en delai i ne veux *révisê* mes *dgens* ren pus que des étrons. I les laicheraîs putôt crevê que de yi baillie ïn yaîd. I veux fottre lai pâle â tiu en tos ces que vèraînt *pètlê* en lai pouerte de mon tchéte. Tiu voré seré compére et commére des baîtaîds de loues *gouïnes* de baîchates et peus ès se pésseraînt de *commêrés* !

<sup>663</sup> Elle tracé.

<sup>664</sup> JS : « Var. : *pitcholêe* ».

<sup>665</sup> JS : « choses de peu de valeur ».

<sup>666</sup> JS : « Var. : *des coulaînnêes* ».

<sup>667</sup> JS : « Var. : *réchâvê* ».

En airrivaint chus le pontat di fôssê de son tchéyé, è trové sai fanne et sai baîchate que potchînt tchétienne in cabas bin gonshes: – Vou ce<sup>668</sup> que vôs allês ? qu'è yi diét.

- Vois le véye Lestîn, que s'ât rontu enne tchaimbe, en tchoyaint d'in celéjje, et peus louete baîchate é ayu son ticœuniat lai neût péssèe.
- Tennis, qu'è yi diét, vôs yi baillerès inco ç'te étîu neû<sup>669</sup> et peus vôs yi dirès que s'ès n'aint pe inco<sup>670</sup> de parrain et de marrainne, qu'ès poyant compté chus le bouebe et lai baîchate.

È n'y aivaît pe enne heure qu'èl était â tchéyé qu'in pôre hanne se veniét piaindre que sai vaitche avaît crevê: – Vais yi baillie lai Bisatte, que diét le *chire* en son *vâlat*.

- Mains ç'ât in hanne que ne fait que de vôs criê aiprés.
- Oh ! que sèt !<sup>671</sup> que faisét le *chire*.

Qu'ât-ce qu'i vôs veux dire de pus ? Cetu qu'ât trop bon â trop bête, et cetu qu'ât veni â monde bête veut mœuri bête.

## LA « FÔLE » DES AMIS

Il y avait, dans le temps, par les Clos-du-Doubs, un seigneur qui était rudement bon avec tous les gens et qui leur rendait tous les services qu'ils lui pouvaient demander. Il laissait les pauvres gens « aller au bois »<sup>672</sup> dans ses forêts<sup>673</sup> et le leur faisait amener avec ses chevaux jusque devant leur maison. Il tenait avec sa femme tous les bâtards à l'église et il y avait toujours un bon repas de baptême au château<sup>674</sup>. Lorsqu'un<sup>675</sup> pauvre paysan perdait une bête, il lui prêtait des sous pour en racheter une autre et puis il n'est

<sup>668</sup> JS: « Var.: *Laivou*, ou: *laivou ât-ce* ».

<sup>669</sup> JS: « Var.: *ç'ti neû l'étîu* ».

<sup>670</sup> *En tracé*.

<sup>671</sup> JS: « Qu'est-ce que cela peut faire ? ».

<sup>672</sup> Ramasser du bois mort.

<sup>673</sup> Litt. « par dans ses côtes ». Voir glossaire, *côte*.

<sup>674</sup> C'est-à-dire qu'il devenait parrain des enfants nés sans père officiel, en les tenant au-dessus des fonds baptismaux et en offrant un repas de baptême à la famille. Voir le récit *Le renard qui alla parrain* pour plus de détails historiques. FEW, 13/1, 212a, TĚNĚRE.

<sup>675</sup> Litt. « Quand c'est que ».

pas besoin de dire qu'il ne les revoyait presque jamais. C'est sa femme et lui qui achetaient le trousseau, le rouet et le fusil des pauvres gens qui se mariaient<sup>676</sup>. Lorsqu'on faisait au four<sup>677</sup>, au château, il y avait toujours du gâteau pour les malades. Le dimanche, on leur portait du bouillon de viande. La «siresse»<sup>678</sup> allait voir les femmes en couches<sup>679</sup> et ses mains n'étaient jamais vides. On avait besoin d'eux pour tout. Ils pouvaient en donner des berceaux, des couchettes, des «tintébins»<sup>680</sup>, des tourniquets. Leur fils et leur fille étaient aussi gentils que leurs parents<sup>681</sup>. Vous n'en auriez su mouler de meilleurs. Le fils allait jouer aux quilles avec les garçons du village et la fille allait «faire la chaussette»<sup>682</sup> avec les autres filles.

Un dimanche qu'il y avait un grand dîner au château, les invités, tous seigneurs également, causèrent surtout des gens de leurs villages. Ils s'en plaignaient presque tous : – C'est tous des gens «en dessous», traîtres comme tout, qui vous font belle mine par devant et qui vous «délaivent»<sup>683</sup> par derrière, disait l'un<sup>684</sup>.

– Ils ne vous sont reconnaissants de rien<sup>685</sup>, prétendait un autre. C'est une troupe de voleurs, de menteurs, de fainéants. Nous ne les connaissons «ni sur le monde, ni sur la terre»<sup>686</sup>. Vous n'en sauriez faire façon qu'à coups de fouet et de coups de pied au cul.

Il y en a un qui disait que comme on ne savait se faire aimer<sup>687</sup> d'eux, il fallait au moins s'en faire «à croire»<sup>688</sup>.

– On prend les mouches avec du miel, non avec du vinaigre, disait le seigneur des Clos-du-Doubs. Nous aimons bien nos gens et puis ils nous aiment bien aussi.

<sup>676</sup> Voir note de JS sur le trousseau dans le texte original. Voir aussi glossaire, *mainndres*.

<sup>677</sup> «Faire au four» : utilisation du four à pain en pierre du château (ancien «four banal» sur l'utilisation duquel le seigneur prélevait une taxe) pour la fournée hebdomadaire ou mensuelle de pain de la maisonnée du seigneur. On profitait de la chaleur du four pour faire des gâteaux ce jour-là.

<sup>678</sup> L'épouse du seigneur.

<sup>679</sup> Les femmes venant d'accoucher.

<sup>680</sup> Voir notes de JS dans la version originale. *Tintébin*, s.m. terme région. suisse et franc-comtois pour désigner un déambulateur pour enfant ou personne âgée. Litt. «tiens-toi bien». FEW, 13/1, 212a, TËNËRE.

<sup>681</sup> Litt. «leurs gens». Voir glossaire, *dgens*.

<sup>682</sup> Tricoter.

<sup>683</sup> Critiquent.

<sup>684</sup> Litt. «qu'il y en a un qui disait».

<sup>685</sup> Litt. «Ils ne vous ont l'obligation de rien».

<sup>686</sup> Note de JS : «c'est-à-dire absolument pas».

<sup>687</sup> Litt. «à aimer».

<sup>688</sup> Note de JS : «obéir, craindre».

- Faites du bien à un vilain<sup>689</sup> et il vous chiera dans la main.
- Nous prenons nos gens «à la bonne»<sup>690</sup> et ils ne nous ont jamais causé un souci.
- Ne t’y fie pas et puis «rame toujours»<sup>691</sup>. Il arrive toujours une fois<sup>692</sup> qui ne ressemble pas aux autres<sup>693</sup>.
- C’est un vrai plaisir pour nous que de passer à travers le<sup>694</sup> village. Tous les gens nous sourient et nous tirent leur<sup>695</sup> chapeau.
- Vous ne voyez pas ceux qui vous tirent la langue ou qui vous montrent le poing derrière les volets.
- Je donnerais ma tête à couper qu’il n’y en a pas... Et puis, il vous faudrait voir tout ce qu’ils nous apportent pour Nouvel An<sup>696</sup>, même les plus pauvres.
- Vous croyez comme cela qu’ils ne font tous que de vous vanter, quand vous n’êtes pas là ?
- Cela, je ne vous le saurais dire, mais une chose est sûre, c’est qu’ils ne nous crient pas après.
- Est-ce que vous pariez votre jument «bassaine»<sup>697</sup> contre mon cheval hongre «bassenuré»<sup>698</sup>, qu’ils vous salissent tous «au dépit l’un de l’autre» ?<sup>699</sup>
- D’accord, mais comment le savoir ?

<sup>689</sup> Jeu de mot sur *vilain*, s.m., terme français pour «personne désobéissante» (Vatré 108, *lédèt*, TLFi, s.v. *vilain*), «personne méprisante pour sa bassesse» (TLFi, s.v. *vilain* II.A.1.), «démon» (Vatré 51, *demaïle*) mais aussi «paysan libre» (TLFi, s.v. *vilain* I. A.). FEW 14, 453a, *VĪLLĀNUS* «paysan». Nous ne savons pas ici quel sens est mis en avant par JS, car il ne cite ce terme dans aucun autre manuscrit patois de notre corpus.

<sup>690</sup> Note de JS: «par la douceur».

<sup>691</sup> JS: «Allusion à un conte facétieux mettant en scène un prêtre portant le viatique et un batelier». Nous pensons plutôt que cette expression est très courante en français, voir TLFi, s.v. *ramer*<sup>2</sup>, 3. (désigné comme populaire ou familier) «travailler, se donner de la peine, se fatiguer». On pourrait donc traduire par «ne te fatigue pas».

<sup>692</sup> Litt. «il y arrive toujours un coup».

<sup>693</sup> Litt. «qui ne ressemble pas les autres».

<sup>694</sup> Litt. «le long du».

<sup>695</sup> Litt. «le».

<sup>696</sup> Litt. «au Bon An».

<sup>697</sup> JS: «à la robe marquée de noir et de blanc, ou à la robe bai brun». Vatré 39, *bassaine* traduit par «pommelée». FEW 1, 226b, *BALTEUS* «ceinture».

<sup>698</sup> JS: «qui a une marque blanche sur le front». Qu’on appelle communément «liste» dans le monde du cheval (voir TLFi, s.v. *liste*<sup>1</sup>). Vatré 17, *bassenure*. Oberli 25, *bassnûre*. GPSR 2, 271a, *bāsmūr*. FEW 1, 227a, *BALTEUS* «ceinture».

<sup>699</sup> Note de JS: «à qui mieux mieux».

– Vous n’avez qu’à<sup>700</sup> demander de la graisse de juive<sup>701</sup> à l’anabaptiste du Pietchiesson<sup>702</sup>, de vous en enduire tout le corps avec, de vous mettre à califourchon<sup>703</sup> le soir, sur un manche de balai, comme une sorcière, et de glisser en bas des cheminées du village, jusqu’en haut de la crémaillère<sup>704</sup>. Vous allez<sup>705</sup> pouvoir entendre tout ce que les gens disent de vous, autour de l’âtre<sup>706</sup>, sans qu’ils vous voient ou vous entendent. Avant de vous mettre en mouvement, vous ferez la croix du bon Dieu sur le «brenier»<sup>707</sup> de votre cheminée, vous poserez le pied gauche dans le crochet de la crémaillère et vous direz : «Par le bon Dieu, à la montée!<sup>708</sup>» Et vous vous envolerez en haut de la cheminée<sup>709</sup>. Pour descendre dans la cheminée d’une maison vous n’aurez qu’à dire<sup>710</sup> : «Par le bon Dieu, à la descente!<sup>711</sup>»

Fut dit, fut fait. Il descendit, pour commencer, dans<sup>712</sup> la cheminée d’une femme malade, qui avait déjà profité de sa générosité et de celle de sa femme<sup>713</sup>. Tous les gens de la maison étaient «droit»<sup>714</sup> à la cuisine. Les hommes fumaient la pipe et les femmes faisaient bourdonner leurs rouets. Ils parlaient précisément de leurs seigneurs. – Ceux-là ont toujours les quatre pieds blancs et la raie du cul noire, disait le mari<sup>715</sup> de la femme qui «tenait le lit»<sup>716</sup>. Ils font ce que bon leur semble. Ils ont encore laissé errer

<sup>700</sup> Litt. «que de demander».

<sup>701</sup> Voir glossaire, *grêche*.

<sup>702</sup> Note de JS : «ferme ajoulotte».

<sup>703</sup> Litt. «achevaler».

<sup>704</sup> *Crémaille* «crémaillère» est masculin en patois. Il s’agit de la «tige de fer à crans, fixée dans la cheminée, permettant de suspendre un récipient à hauteur variable, au-dessus du foyer» (TLFi, s.v. *crémaillère*, A.).

<sup>705</sup> Litt. «voulez». Futur en vouloir.

<sup>706</sup> Litt. «l’âtre du feu».

<sup>707</sup> Note de JS : «les trois poutres supportant la cheminée». JS traduit par «beurnie». Pierrhumbert 80, *brenier*. GPSR 2, 768a, *brønɲ* «support du manteau de cheminée en bois, parfois en pierre». FEW 23 (inconnus), 42b, *manteau de cheminée (brenier et beurnie)*.

<sup>708</sup> Litt. «en la montée».

<sup>709</sup> Litt. «et vous se voulez envoler amont le tuyé».

<sup>710</sup> Litt. «que de dire».

<sup>711</sup> Note de JS : «Les sorciers et sorcières disent, après avoir enfourché leur manche de balai : “Par le diable, à la montée!” et “Par le diable, à la descente!”». En ce qui concerne le motif de la graisse de sorcier qui permet de s’envoler par la cheminée, voir le récit du *Fils du sorcier* in MONTELLE, WALDMANN (1987 : 87 et 147) (citant DT I : 120-122).

<sup>712</sup> Litt. «aval, en bas de».

<sup>713</sup> Litt. «que la sîresse et lui avaient déjà été bien bons avec elle».

<sup>714</sup> Justement.

<sup>715</sup> Litt. «l’homme de».

<sup>716</sup> Celle qui était malade, alitée. Pierrhumbert 596, s.v. *tenir*, FEW 5, 13/1, 215b, TĒNĒRE.

sans surveillance leur troupeau<sup>717</sup> de vaches par le village. Quand c'est les nôtres qui vont « au dommage »<sup>718</sup>, c'est toute une affaire.

Comme la porte de la chambre était ouverte, le seigneur entendit la malade qui criait depuis son lit : – Et puis quand ils vous ont apporté une petite écuelle<sup>719</sup> d'eau de vaisselle, ils croient qu'ils vous ont donné la moitié de leur château. Cela ne m'étonnerait pas qu'ils puisent leur bouillon de soupe dans le seau du « boire aux porcs ».

Le pauvre seigneur n'eut pas le courage d'en écouter plus et s'en alla descendre dans la cheminée d'une autre maison où des garçons et des filles tenaient justement ses deux enfants « en taille »<sup>720</sup>.

- Est-ce que ce petit seigneur ne devrait pas avoir grand'honte de flâner, de se promener, des journées entières !<sup>721</sup> Pendant que nous nous éreintons, il n'est bon qu'à vous éclabousser<sup>722</sup> avec son cheval et presque de vous écraser<sup>723</sup>.
- Et puis la fille du château, est-ce qu'elle aurait besoin de tant venir traîner son cul par le village ? Est-ce qu'une telle rachitique, une telle malingre, ne ferait pas mieux de se retirer au château ?
- Elle aurait meilleur temps de rester à la maison que de nous apporter des détritits, des restes, des fruits véreux.
- Et puis c'est qu'elle se « recroit »<sup>724</sup>, qu'elle se redresse, qu'elle vous regarde par-dessus<sup>725</sup> de son haut.
- Elle n'est déjà pas si belle, avec son visage tout couvert de taches de rousseur.

Dans une autre cuisine, une troupe de femmes en disaient « pis que pendre »<sup>726</sup> de sa pauvre femme. Le seigneur en avait les larmes aux yeux.

<sup>717</sup> Litt. « proie ».

<sup>718</sup> Qui vont sur des terrains privés. Voir glossaire, *dannaidge*.

<sup>719</sup> JS : « une tasse ».

<sup>720</sup> Ils parlaient justement de ses deux enfants. L'expression *mie en taiye* « tenir en taille », signifie « ragoter, ternir la réputation ». *Tailler en pièce quelqu'un* « flétrir la réputation de quelqu'un » et fr. *tail* « coupure, blessure » (voir sous FEW 13/1, 40a et 43b, TALIARE). Voir aussi FEW 13/1, 51a, mfr *mettre à taille* « vaincre quelqu'un » et *faire quelque chose sur la taille de quelqu'un* « faire du mal en rejetant la faute sur un autre ». Voir glossaire, *mi en taille*.

<sup>721</sup> Litt. « des jours tout du long ».

<sup>722</sup> Litt. « il n'est rien bon que pour vous éclabousser ».

<sup>723</sup> Litt. « marcher dessus ».

<sup>724</sup> Se recroire, terme romand pour « s'enorgueillir », voir Pierrehumbert 501.

<sup>725</sup> Litt. « de son haut ».

<sup>726</sup> Disaient du mal de la châtelaine.

- Elle ferait mieux de ne plus nous apporter ses ravauderies. Si elles avaient de la valeur, elles ne seraient pas pour notre nez. Et puis, elle ne sait pas bien parler, on ne comprend pas la moitié de ce qu'elle dit. Elle s'évertue à nous sermonner, elle nous dit plein de choses, qu'on en fatigue. Elle en veut remontrer aux autres et cela ne sait ni macquer le chanvre, ni sérancer la filasse, ni rincer le linge.

Le seigneur se dit qu'il en savait déjà assez, qu'il avait perdu son pari, mais qu'il serait tout de même curieux d'aller encore écouter ce que pouvait bien dire d'eux la pauvre veuve dont ils aidaient à élever la grande nichée d'enfants, que sa femme et lui avaient tous «tenus» à l'église. Il arriva juste au bas de la cheminée pour l'entendre dire à une voisine: – Regarde donc, Charlotte, les guenilles que la dame du château ose m'envoyer pour mon dernier-né! Est-ce que tu voudrais que je lui mette des petits langes pareils, qui sont tout justes bons à jeter sur le tas de fumier!

Le lendemain après-midi, il mena sa jument «bassaine» au seigneur avec lequel il avait gagé.

- Et alors, lui dit celui qui avait gagné le pari, est-ce que je vous avais dit des mensonges?
- Non, et désormais je ne vais plus considérer mes gens que comme des excréments. Je les laisserai plutôt crever que de leur donner un liard. Je veux flanquer la pelle au cul à tous ceux qui viendront «pécler»<sup>727</sup> à la porte de mon château. Qui voudra sera parrain et marraine des bâtards de leurs putains de filles<sup>728</sup> et puis ils se passeront de repas de baptême!

En arrivant sur le petit pont du fossé de son château, il trouva sa femme et sa fille qui portaient chacune un panier bien «gonfle». – Où ce que vous allez? qu'il leur dit.

- Vers le vieux Célestin, qui s'est cassé une jambe en tombant d'un cerisier, et puis leur fille a eu son enfant illégitime la nuit passée.
- Tenez qu'il leur dit, vous leur donnerez encore cet écu neuf et puis vous leur direz que s'ils n'ont pas encore de parrain et de marraine, qu'ils peuvent compter sur mon fils et ma fille<sup>729</sup>.

<sup>727</sup> Mendier. Voir glossaire, *pétaie*.

<sup>728</sup> Les filles-mères.

<sup>729</sup> Litt. «le fils et la fille».



Il n’y avait pas une heure qu’il était au château qu’un pauvre homme vint se plaindre que sa vache était morte.

– Va lui donner *la Bisette*<sup>730</sup>, dit le seigneur à son valet.

– Mais c’est un homme qui ne fait que de vous insulter<sup>731</sup>.

– Oh ! Qu’est-ce que cela peut faire !<sup>732</sup> fit le sire.

Qu’est-ce que je vais vous dire de plus ? Celui qui est trop bon est trop bête, et celui qui est venu au monde bête veut<sup>733</sup> mourir bête.

### 3.18 LAI FÔLE DES NÉS

#### Argument

Deux jumeaux musiciens, l’un qui a le nez trop long, l’autre trop court, sont amoureux de la même fille. Mais la belle ne les regarde même pas. Pour tâcher de se faire aimer d’elle, ils se rendent souvent à la veillée. Un soir, le père de la jeune fille leur pose une devinette et leur dit que la fille sera à celui qui la devinera. Plus tard dans la soirée, un homme en noir vient donner la réponse au « long nez » et l’engage pour faire danser les sorciers et les sorcières au sabbat. En échange, il peut choisir entre raccourcir son nez ou la fortune. Celui-ci accepte, en échange de son âme bien entendu. Après avoir fait danser les sorciers, il demande un nez plus court. Quand il revient à la veillée, son frère et les autres se moquent de lui, car il aurait dû demander des louis d’or au lieu de la beauté. Le frère « court-nez » décide alors de tenter sa chance. Mais, après le sabbat, au lieu de demander la fortune, il demande ce que son frère n’a pas voulu. Le diable lui donne alors un long nez.

<sup>730</sup> JS précise « vache à la robe grise ».

<sup>731</sup> Litt. « crier après ».

<sup>732</sup> Litt. « qu’il soit ! ».

<sup>733</sup> Va.

## Source et motif(s)

Manuscrit noté n° 31 du cahier 27-35, conservé aux archives de la Société suisse des traditions populaires, Bâle. Un sous-titre ajoute: «patois de Mervelier, Val Terbi».

Motifs: sabbat des sorciers/Les deux frères (l'un beau, l'autre laid).

Témoin: Xavier Chappuis, né à Mervelier, en 1829.

## Texte

È y aivaît, enne fois, pai l'Aidjoue, doux *bâssins* que sèrint ayu<sup>734</sup> doux rudement bés bouebes si yun<sup>735</sup> n'aivaît pe ayu<sup>736</sup> le nê aiche long que le grôs doigt de lai main et l'âtre le nê ren pus grôs que lai *capate* di puece<sup>737</sup>. Mains, en aittendaint, ès potchint le rire et, aichetôt qu'ès bottint foêus de l'ôtâ, les *dgens* se fottint de loues. Ço que les afaints yi en pouéyint crié tiaind ç'ât qu'ès péssint chus lai vie.

– Nouchatte<sup>738</sup>, Pommatte!<sup>739</sup> qu'ès crïint en cetu qu'aivaît in petét nê, Pi raimé, Pitye mai, Baque celiejes! en cetu qu'en aivaît in long.

En lai Sînt-Mairtin<sup>740</sup>, ès n'ôjint demaindê enne baîchate po dainsie, elle yi airait<sup>741</sup> ri â nê mains ès ne vâguïnt pe de se faire ai aiffrontê<sup>742</sup>.

Ès se voyint dje hayis<sup>743</sup> comme doux pous tiaind ç'ât qu'ès tchoyennent les doux aimouéreûx de lai meïnme féye<sup>744</sup>. I était bin loin d'être belle mains c'était lai Yâdîne de lai Saigne<sup>745</sup> et loues *dgens* voirdint in moncé<sup>746</sup> de

<sup>734</sup> JS: «pr.: è.yu».

<sup>735</sup> JS: «Variantes: s'un, se l'un».

<sup>736</sup> «Aiyu» est tracé, remplacé par «ayu». Une correction de Jules Surdez, dont le patois ajoutot prend le dessus sur le patois indiqué pour ce texte, celui du Val Terbi.

<sup>737</sup> JS: «Variante: *peûce*».

<sup>738</sup> JS: «Petite noix, roitelet».

<sup>739</sup> JS: «Variante: pomme de terre».

<sup>740</sup> JS: «fêté dans la plupart des villages de l'Ajoie et de la Vallée [de Delémont]».

<sup>741</sup> JS: «pr[ononcer]. yèrè».

<sup>742</sup> JS: «ils ne risquaient pas (ne couraient pas le risque) de se voir éconduits, d'en avoir la honte».

<sup>743</sup> JS: «Ils se haïssaient déjà».

<sup>744</sup> JS: «*fé*, fils, *féye*, fille. Variante: *djuene baîchate*, jeune fille».

<sup>745</sup> JS: «On retrouve le prénom de Claudine, dans les autres versions, mais le nom de la ferme varie».

<sup>746</sup> JS: «Variante: une proie. (*proue*)».

roudges bêtes. È n'ât pe de dire qu'i<sup>747</sup> fèsaît le fô de loues<sup>748</sup> tiaind qu'ès *tiudint* allê â *lôvre* vois lé et ço qu'i se pouéyaît redrassie en se teniaint aiche droite qu'in pâ comme s'i aivaît aivâlê l'âne. Dâs que lai baîchate ne fèsaît ren pus aitteintion en loues qu'ai doux étrons les doux *bâssins* étint djaloux l'un chus l'âtre et se *revôjînt* tos les duemoines â soi en s'en reveniaint di *lôvre*.

- T'és vu ? que diaît le Long nê, i<sup>749</sup> étaît aissietê pus prés de moi que de toi.
- I me le muse prou, que réponjaît le Co<sup>750</sup> nê, i était ai in bout de lai tâle et peus toi en l'âtre.
- Et peus, ç'ât en moi vou en toi qu'i é dit d'allê refromê enne *lâde*<sup>751</sup> di *poille* ?
- C'était po être débairraissie de toi enne boussayatte.

Les âtres bouebes se coitchînt derrie lai *baîrre* et poyînt<sup>752</sup> rire ai s'éléfûchie lai pé di ventre de les ôyu dînche se tchauptîrê<sup>753</sup>.

S'ès n'étint pe tot droit ènoncéints èls étint tot de méinne in pô en lai boinne. En yi djuait totes souertes de tos. En les enviaît porté le mois d'aivri vou traquê le dairi. Comme qu'è y'en é un que djuait de lai musique ai gouerdje et peus l'âtre de lai *rebaîrbe*, èls en étint les tos doux, le duemoine â soi, po moennê lai dainse di temps que les âtres s'en baillînt de dainsie lai londge et peus le brâle des sabats.

Le long nê et le Co nê se diennent, enne fois, que po aivoi lai Yadinne â to<sup>754</sup>, ès yi vœulint allê â *lôvre* in djuedé â soi, qu'è n'y aieuche pe enne bande d'âtres *lôvrous*. Ce n'ât pe lai môde que les bouebes alleuchiint â *lôvre* in djo chus senainne<sup>755</sup> et les *dgens* de lai Saigne feunent bin ébâbis<sup>756</sup> de voi s'aimannê les doux *bâssins* vétus en haïllons di duemoine<sup>757</sup>. N'envoidje<sup>758</sup>

<sup>747</sup> Elle tracé.

<sup>748</sup> Qu'elle se moquait d'eux.

<sup>749</sup> Jules Surdez traduit par «je» avant de se raviser et de noter «elle». *Idem passim*. Le parler du Val Terbi diffère en effet du parler du Clos-du-Doubs, langue maternelle de JS. Nous avons nous-même failli nous tromper en traduisant.

<sup>750</sup> *Coué* (patois ajoulot) biffé. Nous constatons la difficulté qu'a JS de rester sur la ligne du patois du Val Terbi.

<sup>751</sup> JS : « Variante : *volet* ».

<sup>752</sup> *Pouéyînt* tracé (voir ci-dessus).

<sup>753</sup> JS : « se chicaner. Variantes : *se déchpitê*, *se tchaimaïllie* ».

<sup>754</sup> JS : « assise à côté de lui ».

<sup>755</sup> JS : « Variante : *djenôvrâle* ».

<sup>756</sup> JS : « Variante : *émeillies* ».

<sup>757</sup> JS : « Variante : *vétus en duemoine* ».

<sup>758</sup> JS : « Variante : *N'empêche* ».

qu'ès feunent inco prou dgentils aivô<sup>759</sup> loues et qu'ès les fèsennent entrê tot comptant â *poille*. Mains ès ne poyennent, ren pus que le duemoinne, faire de lôvrèe aivô lai baîchate, que felé tot le soi, aivô sai *felatte*, comme lai mère et louete servainte. Ç'ât po le còp que les *bâssins* en fèsint un de nê... Le père de lai Yâdîinne, qu'était ïn rude farçou, yi diét: – I n'aîs pe fâte de vòs dire, n'ât-ce pe, qu'i n'aîs pe les œîls dains mai baigate et qu'è y é belle couene en vélat qu'i vois que vòs en pîncies po mai baîchatte. Vòs yi reveni inco prou les doux mains, comme i ne saîrait aivoi doux hannes, i lai veux baillie en cetu que me parré éspliquê les doux sondges qu'i aîs fait âdjed'heûs, en fèsaint mon médé â long de mon tchiin. I aîs sondgie en premie qu'en me raisaît aivô ïn résou rudement étchaidjê, et peus aiprés, que le bairbie m'étyissaît lai fidiure aivô de l'âve tchâde. Qu'ât-çoli peut bin vœulê dire?

Les doux *bâssins* se creûyennent lai tête longtemps, sains faire d'aivance, djunque â derrie di lôvré.

Le soi aiprés, le Long nê, que s'était aissietê<sup>760</sup> chus le pont de *graindge*, di temps que son frère était demoêrê en lai tchambre et peus musaît cman lu és sondges di véye graindgie de lai Saigne, voyét tot d'ïn còp ïn noi l'hanne drassie devant lu. Èl aivaît doux l'œîls que yujînt comme doux braîsets, enne pieume de cra ai son tchapié et peus è sentaît le sœûfre: – Qu'ât-ce qu'è y é que ne vai pe, bouebe? que yi, diét l'hanne, te muses inco és sondges di véye de lai Saigne? Ce n'ât pe potchaint enne gròsse science de *devisê* que son tchiin l'é latchie aivô sai rétche langue, di temps qu'è dourmaît, et peus aiprés qu'è y é pichie dechus. Mitenaint que te le saîs ès ne te vœulant pe po tot âtaint baillie lai baîchate. Vîns mannê<sup>761</sup> lai dainse saimedé â soi, vois le Peut-Rotchet<sup>762</sup>, â derrie còp de lai mieneût, djunque â premie tchaint di pou. Po te contenté<sup>763</sup> i te veux raiccorci ton nê vou te baillie piein tes baigates de loyis<sup>764</sup> d'*oue*<sup>765</sup>. È vai sains dire que ton âime m'aïppairtinré tiaind que te mœurirés.

- Enne fois moue<sup>766</sup>, i n'en aîs pus fâte.
- È vai bîn, en l'Âtre ne sès pe.

<sup>759</sup> *D'aivo* tracé.

<sup>760</sup> JS: « Variantes: *aissetê, sietê, setê* ».

<sup>761</sup> *Mænnê* biffé.

<sup>762</sup> *Roetchet* biffé.

<sup>763</sup> JS: « en guise de paiement ».

<sup>764</sup> JS: « pr.: *lo.yi* ».

<sup>765</sup> JS: « Var.: *d'ô.e* ».

<sup>766</sup> JS: « Var.: *mô.e* ».

Le Long nê se trovê â Peut-Rotchet bîn devaint le premie côp de lai mieneût aivô sai musique ai gouerdge<sup>767</sup>. È voyét bîntôt aïrrivê â *Saïbbait* les sorcies et les sorcieres<sup>768</sup> ai tchevâ chus des maindges d'écouvés. È feut bîn émeillie de reconiâtre lai MÉRâsse, le Véye maître d'écôle et lai baîchate â shaivie<sup>769</sup>, que veniïnt l'un aiprés l'âtre baïjje le diaïfle â tchu<sup>770</sup> devaint de dainsie en cène. Tiaind ç'ât que le diaïfle yi demaindé ço qu'è vœulaît po le contentê, lai biâtê vou lai rétchance, le mannou de dainse yi réponjêt : – Faîtes-me ïn nê comme és âtres, qu'i ne baqueuche pe mai dainsouse en lai dainse.

– Te te contentes de pô, toi, et bîn, voili tchôse faîte, te peux allê és féyes<sup>771</sup> mitenaint.

Tiaind ç'ât qu'èl allé â *lôvre* de pair lu, le lundé â soi, et qu'è reconté en lai Saigne que, s'èl aivait voyu, ç'ât piein ses baigates de pieces<sup>772</sup> d'*oue* qu'èl airait ayu en piaice d'ïn nê moins long, ès se riennent tus de lu et le pére de lai Yâdîinne yi diêt : – Bogre d'ènonceint, ç'ât les loyis que te devôs demaindé et lai Yâdîinne t'airait sâtê â cô ! Lai biâtê, te ne lai sairôs maindgie ai lai tyie<sup>773</sup>, i ne vât pe enne boinne nounne et te n'és pe musê que djemaïs long nê n'é défidiurie biâtê. Ma foi, t'és inco pus en lai boinne qu'i ne le crayôs.

Le Co nê feut aicochtê, lai senainne aiprés chus louete pont de *graindge*, pai ïn noi l'hanne que sentaît aichebîn le sœûfre et qu'aivaît enne pieume de cra en son tchaîpé : – Qu'ât-ce que ne vai pe, bouebe ? qu'è y diêt, en sondge inco és sondges di graindgie de lai Saigne ?

Paidé, è n'ât pe de dire, que le saimedé aiprés le Co nê fèsét ai virie ai louete sô, aivô sai rebaibe, les sorcies et les sorcieres qu'étint veni â *Saïbbait*, vois le Peut-Rotchet. Tiaind c'ât que le diaïfle yi demaindé ço qu'è yi failiaît baillie po le contentê, ïn nê pus long vou piein ses baigates de loyis d'*oue*, ât-ce qu'è n'allé pe bêtement répondre : – Baillietes-me ço que mon frère n'è pe vœulu.

<sup>767</sup> JS : « Var. : *gô.erdj'* ».

<sup>768</sup> JS : « Var. : *dgenâts, dgenâtches* ».

<sup>769</sup> JS : « pr. *sh* comme le *ch* doux allemand ».

<sup>770</sup> JS : « Var. : *â tiu* ».

<sup>771</sup> JS : « courtoiser les filles. Var. : *â lôvre* ».

<sup>772</sup> JS : « Pron. : *pie.s'* ».

<sup>773</sup> JS : « Variantes : *tyiyie, tyiyerèe* (cuillerée) ».

È n'ât pe de dire qu'è vœulaît pailê des loyis d'oue mains le diaïle fèsét les sembiants de compare que le bouebe vœulaît le long nê que l'âtre n'aivaît pus vœulu.

– Et bîn, qu'è yi diét, è ne fât vouere non pus po te contentê, toi, ç'ti cômpe te peux allê bacquê les celiejes.

En se *révisaint* dains le *tenatte*<sup>774</sup> de l'âve le pôre bouebe voyét que c'était lu, mitenaint, le Long nê...

### LA « FÔLE » DES NEZ

Il y avait, une fois, par l'Ajoie, deux jumeaux qui auraient été<sup>775</sup> deux rudement beaux garçons si l'un n'avait pas eu le nez aussi long que le grand doigt de la main et l'autre le nez pas<sup>776</sup> plus grand que la phalange du pouce. Mais, en attendant, ils « portaient le rire »<sup>777</sup> et, aussitôt qu'ils sortaient<sup>778</sup> de la maison, les gens se moquaient<sup>779</sup> d'eux. Ce que les enfants leur en pouvaient crier lorsqu'ils passaient sur la route : – Petite noix, Pomme de terre ! qu'ils criaient à<sup>780</sup> celui qui avait un petit nez, Pic rayé, Pique mai, Becquète-cerises ! à celui qui en avait un long.

À la Saint-Martin, ils n'osaient pas demander à une jeune fille de danser, elle leur aurait ri au nez mais ils n'essayaient pas de se faire « à affronter »<sup>781</sup>.

Ils se voyaient déjà hâis comme deux coqs lorsqu'ils tombèrent les deux amoureux de la même fille. Elle était bien loin d'être belle mais c'était la Claudine de la Saigne et ses parents<sup>782</sup> gardaient un « monceau » de bêtes à cornes<sup>783</sup>. Il n'est pas besoin de dire qu'elle se moquait d'eux<sup>784</sup> lorsqu'ils

<sup>774</sup> JS : « grande seille de l'eau potable qui se trouve à la cuisine, souvent sous le dressoir ».

<sup>775</sup> Litt. « seraient eu ».

<sup>776</sup> Litt. « rien ».

<sup>777</sup> Ils étaient comiques.

<sup>778</sup> Litt. « qu'ils mettaient hors de la maison ».

<sup>779</sup> Litt. « se foutaient d'eux ».

<sup>780</sup> Litt. « en ». *Idem passim*.

<sup>781</sup> Ils ne s'y risquaient pas, de peur d'un refus. Une patoisante nous confie que cette façon de parler (verbe à l'infinitif + à) était très courante autrefois.

<sup>782</sup> Litt. « leurs gens ».

<sup>783</sup> Ils avaient de nombreuses vaches, donc elle était fille de paysans aisés, un bon parti.

<sup>784</sup> Litt. « faisait le fou d'eux ».

essayaient d'aller à la veillée près d'elle<sup>785</sup>, et ce qu'elle se pouvait redresser en se tenant aussi droite qu'un pieu, comme si elle avait avalé l'aune. Même si<sup>786</sup> la jeune fille ne faisait pas<sup>787</sup> plus attention à eux<sup>788</sup> qu'à deux étrons, les deux jumeaux étaient jaloux l'un de l'autre<sup>789</sup> et se battaient tous les dimanches soir<sup>790</sup> en s'en revenant de la veillée : – Tu as vu ? disait<sup>791</sup> le Long nez, elle était assise plus près de moi que de toi.

– Je me le « pense » assez<sup>792</sup>, répondait le Court nez, elle était à un bout de la table et puis toi à<sup>793</sup> l'autre.

– Et puis, c'est à moi ou à toi qu'elle a dit d'aller refermer un volet de la chambre ?

– C'était pour être débarrassée de toi un moment.

Les autres garçons se cachaient derrière la haie et pouvaient rire à se distendre la peau du ventre de les entendre se disputer<sup>794</sup> ainsi.

S'ils n'étaient pas tout à fait<sup>795</sup> innocents<sup>796</sup>, ils étaient tout de même un peu « à la bonne »<sup>797</sup>. On leur jouait toutes sortes de tours. On les envoyait porter le mois d'avril<sup>798</sup> ou traquer le « dairi »<sup>799</sup>. Comme il y en avait un<sup>800</sup> qui jouait de la musique à bouche et l'autre de la guimbarde, ils jouaient le

<sup>785</sup> Pour comprendre cette coutume (les garçons se relaient auprès des jeunes filles à la veillée), voir glossaire, *lôvre*.

<sup>786</sup> Litt. « Alors que ».

<sup>787</sup> Litt. « rien ».

<sup>788</sup> Litt. « en eux ».

<sup>789</sup> Litt. « l'un sur l'autre ».

<sup>790</sup> Litt. « dimanches au soir ».

<sup>791</sup> Litt. « que ». *Idem passim* quand il s'agit d'un dialogue.

<sup>792</sup> Phrase ironique, correspondant à « tu dis n'importe quoi, ce n'est pas vrai ».

<sup>793</sup> Litt. « en ». *Idem passim* quand il s'agit de la préposition « à » dans le contexte de l'appartenance (à/ en moi) ou de l'espace (au/en bout de la table, aller à/en tel lieu).

<sup>794</sup> Litt. « se chapitrer ».

<sup>795</sup> Litt. « tout droit ».

<sup>796</sup> Mentalement retardés.

<sup>797</sup> Un peu benêts, niais. On remarquera que dans les récits « traditionnels », en général, les personnages aux particularités physiques différentes (bossus, nez trop long ou trop court, œil « vagabond », jambe « folle », etc.) sont souvent considérés comme un peu niais, comme si leur handicap physique faisait ressortir leur vraie nature.

<sup>798</sup> « Porter le mois d'avril » sont des farces que l'on tend aux personnes crédules (souvent des enfants ou des jeunes gens). On les envoie chercher des œufs de coq, des mèches à percer des trous carrés ou de l'huile de coude. À mettre en rapport avec les blagues du 1<sup>er</sup> avril actuelles, jour des fous et de ceux qui n'acceptent pas la réalité ou la voient autrement.

<sup>799</sup> Ou *dahu*, animal imaginaire qui vit dans les pentes et dont les deux pattes gauches sont plus courtes que les pattes droites, ou l'inverse. Voir aussi le récit de *La sorcière des Aidges*.

<sup>800</sup> Litt. « comme qu'il y en a un ».

dimanche soir<sup>801</sup>, pour « mener » la danse lorsque les autres se donnaient de danser « la longue »<sup>802</sup> et le « branle des sabots »<sup>803</sup>.

Le Long nez et le Court nez se dirent, une fois, que pour avoir la Claudine assise à côté d'eux<sup>804</sup>, ils y voulaient aller<sup>805</sup> à la veillée un jeudi soir, qu'il n'y ait pas une bande d'autres « veilleurs »<sup>806</sup>. Ce n'est pas la coutume<sup>807</sup> que les garçons aillent à la veillée un jour de la semaine<sup>808</sup> et les gens de la Saigne furent bien ébaubis de voir s'amener les deux jumeaux vêtus en habits du dimanche. N'empêche qu'ils furent encore assez gentils avec eux et qu'ils les firent entrer rapidement dans la chambre du poêle. Mais ils ne purent, pas plus<sup>809</sup> que le dimanche, faire de veillée avec la jeune fille, qui fila tout le soir, avec son rouet, comme la mère et leur servante. C'est pour le coup que les jumeaux en faisaient un de nez<sup>810</sup>... Le père de la Claudine, qui était un rude farceur, leur dit : – Je n'ai pas besoin de vous dire, n'est-ce pas, que je n'ai pas les yeux dans ma poche et qu'il y a « belle corne à petit veau »<sup>811</sup> que je vois que vous en pincez pour ma fille. Vous lui revenez<sup>812</sup> encore assez les deux mais, comme elle ne « saurait »<sup>813</sup> avoir deux maris, je la veux donner à celui qui pourra m'expliquer les deux songes que j'ai faits aujourd'hui, en faisant mon « midi »<sup>814</sup> à côté de mon chien. J'ai rêvé en premier qu'on me rasait avec un rasoir bien émoussé, et puis après, que le barbier me giclait la figure avec de l'eau chaude. Qu'est-ce cela peut bien vouloir dire ?

Les deux jumeaux se creusèrent la tête longtemps, sans faire d'avance, jusqu'au « derrière »<sup>815</sup> de la veillée.

<sup>801</sup> Litt. « ils en étaient tous les deux le dimanche au soir ».

<sup>802</sup> Voir Jules Surdez, *Le Jura*, 14 août 1953, « La longue » : les danseurs forment une chaîne non fermée en forme de S, avec un meneur à chaque bout et un danseur qui fait pivot au milieu. De temps en temps, les danseurs soulèvent leur partenaire ; on chante alors : « Sautons l'Ajoulot ! » (voir fonds Jolidon scanné sous [www.djasans.ch](http://www.djasans.ch) et [www.chronologie-jurassienne.ch](http://www.chronologie-jurassienne.ch) pour la datation des sources bibliographiques).

<sup>803</sup> Danse campagnarde en ronde.

<sup>804</sup> Litt. « à tour ».

<sup>805</sup> Chez les parents de la jeune fille.

<sup>806</sup> D'autres garçons, d'autres soupirants.

<sup>807</sup> Litt. « la mode ».

<sup>808</sup> Litt. « sur la semaine ».

<sup>809</sup> Litt. « rien plus ».

<sup>810</sup> Ils faisaient la tête.

<sup>811</sup> Expression signifant « il y a longtemps ».

<sup>812</sup> Plaisez.

<sup>813</sup> Comme elle ne peut pas avoir deux maris.

<sup>814</sup> Ma sieste. Voir TLFi, s.v. *méridienne*.

<sup>815</sup> Jusqu'à la fin.



Le soir après, le Long nez, qui s'était assis sur le pont de grange, pendant que son frère était resté dans la chambre, pensait comme lui aux songes du vieux grangier de la Saigne, vit tout d'un coup un homme en noir dressé devant lui. Il avait deux yeux qui luisaient comme deux braises, une plume de corbeau à son chapeau et il sentait le souffre : – Qu'est-ce qu'il y a qui ne va pas, mon gars ? lui dit l'homme, tu penses encore aux songes du vieux de la Saigne ? Ce n'est pas pourtant une chose difficile<sup>816</sup> de deviner que son chien l'a léché avec sa langue rugueuse, pendant qu'il dormait, et puis après qu'il lui a pissé dessus. Maintenant que tu le sais, ils ne veulent pas<sup>817</sup> pour tout autant te donner la fille. Viens mener la danse samedi soir, vers le Vilain-Roc, depuis le dernier coup de minuit<sup>818</sup> jusqu'au premier chant du coq. Pour te contenter<sup>819</sup>, je vais<sup>820</sup> te raccourcir le nez ou te donner des louis d'or plein tes poches. Il va sans dire que ton âme m'appartiendra quand tu seras mort.

– Une fois mort, je n'en ai plus besoin.

– Ça va bien, à l'Autre<sup>821</sup> ne sois pas.

Le Long nez se trouva au Vilain-Roc bien avant le premier coup de minuit avec sa musique à bouche. Il vit bientôt arriver au Sabbat les sorciers et les sorcières à cheval sur des manches à balais. Il fut bien étonné de reconnaître la maïresse, le vieux maître d'école et la fille du sacristain, qui venaient l'un après l'autre baiser le diable au cul avant de danser en ronde. Lorsque le diable lui demanda ce qu'il voulait comme paiement<sup>822</sup>, la beauté ou la richesse, le meneur de danse lui répondit : – Faites-moi un nez comme aux autres, que je ne becquète pas ma danseuse à la danse.

– Tu te contentes de peu, toi, eh bien, voilà chose faite, tu peux aller aux filles<sup>823</sup> maintenant.

<sup>816</sup> Litt. « une science ».

<sup>817</sup> Ils ne vont pas.

<sup>818</sup> Litt. « la minuit ».

<sup>819</sup> Dans le sens de « payer, donner en retour ».

<sup>820</sup> Litt. « je te veux ».

<sup>821</sup> À Dieu.

<sup>822</sup> Litt. « pour le contenter ».

<sup>823</sup> Aller à la veillée courtoiser les jeunes filles. À ne pas confondre avec l'expression française *aller aux filles*, aller voir les prostituées (TLFi, s.v. *fille* II. C. 2.).

Lorsqu'il alla à la veillée tout seul<sup>824</sup> le lundi soir, et qu'il raconta à la Saigne que, s'il avait voulu, c'est plein ses poches de pièces d'or qu'il aurait eu à la place d'un nez moins long, ils se rirent tous de lui et le père de la Claudine lui dit : – Bougre d'imbécile<sup>825</sup>, c'est les louis que tu devais demander et la Claudine t'aurait sauté au cou ! La beauté, tu ne la saurais manger à la cuiller, elle ne vaut pas un bon dîner et tu n'as pas songé que jamais long nez n'a défiguré beauté. Ma foi, tu es encore plus naïf que je ne le croyais.

Le Court nez fut accosté, la semaine après, sur leur pont de grange, par un homme en noir sentant aussi bien le soufre et qui avait une plume de corbeau à son chapeau : – Qu'est-ce qui ne va pas, garçon ? qu'il lui dit, on songe encore aux rêves du grangier de la Saigne ?

Pardi, il n'est pas de dire<sup>826</sup> que le Court nez fit tourner<sup>827</sup> à leur soûl, avec sa guimbarde, les sorciers et les sorcières qui étaient venus au Sabbat, vers le Vilain-Roc. Quand<sup>828</sup> le diable lui demanda ce qu'il lui fallait donner pour le contenter, un nez plus long ou ses poches pleines de louis d'or, est-ce qu'il n'alla pas bêtement répondre : – Donnez-moi ce que mon frère n'a pas voulu ?

Il n'est pas besoin de dire qu'il voulait parler des louis d'or mais le diable fit semblant<sup>829</sup> de comprendre que le garçon voulait le long nez dont l'autre n'avait plus voulu.

– Eh bien, qu'il lui dit, il ne faut pas grand-chose<sup>830</sup> non plus pour te contenter, toi, cette fois tu peux aller becqueter les cerises.

En se regardant dans la tinette d'eau, le pauvre garçon vit que c'était lui, maintenant, le Long nez...

Conté par Xavier Chappuis, né à Mervelier en 1829

<sup>824</sup> Litt. de par lui ».

<sup>825</sup> Litt. « innocent ».

<sup>826</sup> Il va de soi.

<sup>827</sup> Litt. « à tourner ».

<sup>828</sup> Litt. « quand c'est que ».

<sup>829</sup> Litt. « fit les semblants ».

<sup>830</sup> Litt. « guère ».

### 3.19 LAI BOINNE AIMIE

#### Argument

Une femme ne supporte pas que son fils soit constamment avec sa bonne amie. Un jour où celui-ci lui demande de l'argent, elle lui dit qu'elle lui donnera cinq louis s'il lui rapporte le cœur de son amie. Le jeune homme s'exécute, arrache le cœur de sa belle et le rapporte à sa mère. Pris par l'envie, il décide alors qu'il a besoin de plus d'argent et arrache également le cœur de sa mère, avant de partir pour l'Amérique.

#### Source et motif(s)

Manuscrit noté n° XXIII du cahier II, p. 82-83, conservé aux Archives de la Bibliothèque de la Bourgeoisie de Berne, «BIBLIOTHECA BERNENSIS».

Motifs : cœur arraché ou mangé.

Témoin : Modeste Guédât, Ocourt.

#### Texte

E y aivaît enne fois en Fraince enne fanne que sôlaît de vouere son bouebe rentrè tos les sois aiprés mieneût. E péssaît quâsi tot son temps vés sai blonde<sup>831</sup> que demoéraît en l'âtre bout de lai Velle. Ce n'était pe des fois<sup>832</sup> encoé prou d'y péssè ses *lôvrèes* et bin sevent des *vâprèes*, è y allè bin sevent lai maitenè tiaind qu'è n'y demoéraît pe lai neût. Elle aivaît bé gremoinnè son bouebe, ren n'y fesaît.

Enne belle fois qu'è *tiudaît* y demaîndè des sous et peus qu'elle ne y en voelaît pe po tos les diaîles baillie elle finéchét pai y dire : – Et bin, i te veux baillie cîntyè louyis, se te me raippoétches le tiue de tai boinne aimie.

<sup>831</sup> Voir GPSR 2, 422b, *blond*, sens 2 « Sans la notion de couleur blonde. Bonne amie, jeune fille qu'on courtise, fiancée » (surtout Jura).

<sup>832</sup> JS : « parfois ».

Sains piedre enne minute le voili qu'enféle sai pus neûve blaude, que prend son couté de baigate et que s'en vai tchie son<sup>833</sup> blonde en l'âtre bout de lai Velle.

E caqué trâs còps en l'heûs, trâs tot petéts còps. Lai pouere baîchate ne fesét qu'in sât po y allê oeuvie lai pouetche. E lai preniét pais sai baintche main et peus lai moinnét tot *bâlement*<sup>834</sup> dains le *ciôs* en l'ailombre d'in tia. Tiaind qu'ès feurent bîn sietè chus l'hierbe voidje le bouebe tiré son couté foeus de lai baigate, l'oeuvrét et peus diét en lai pouere baîchate: – Ç'ât ci qu'è te fât moeuri! Et t'y trayés<sup>835</sup> le tiue foeus di ventre, l'envôjé dains son pannou de baigate et ritté contre l'ôtâ.

E caqué en l'heûs trâs còps, trâs gròs còps. Lai mère y veniét oeuvie lai pouetche. E lai prenié pai sai main grêlée<sup>836</sup> et peus lai moinné en l'*allou* di dyenie<sup>837</sup> en rittaint quâsi. Tiaind qu'èl eut refromè lai premiere pouetche è tiré son couté foeûs de lai baigate, l'oeuvrét et peus diét en lai pouere fanne: – Voici le tiue de mai pouere blonde mains cman l'appétit vînt en maindgeaint ce n'ât pe cîntyé louyis qu'è me fât ç'ât tos tes sous! E t'y trayés le tiue foeûs di ventre et le tchaimpé ai maingie â tchîn. Et peus, devant de paitchi poi les Aimériques elle allé encrotê le tiue de sai boinne aimie dains in *câre* di cemeteré.

## LA BONNE AMIE

Il y avait une fois, en France, une femme qui se lassait de voir son fils rentrer tous les soirs après minuit. Il passait quasi tout son temps vers sa blonde qui habitait à<sup>838</sup> l'autre bout du village<sup>839</sup>. Ce n'était parfois<sup>840</sup> pas assez d'y passer ses veillées et bien souvent des après-midis<sup>841</sup>, il y allait bien souvent la matinée lorsqu'il n'y restait pas la nuit. Elle avait beau réprimander son garçon, rien n'y faisait.

<sup>833</sup> Sic.

<sup>834</sup> JS: « doucement, lentement ».

<sup>835</sup> JS: « arracha ».

<sup>836</sup> JS: « ridée ».

<sup>837</sup> JS: « vestibule du grenier ».

<sup>838</sup> Litt. « en ».

<sup>839</sup> Litt. « ville ».

<sup>840</sup> Litt. « des fois ».

<sup>841</sup> Litt. « vesprée ». Du latin VĒSPERA « soir », litt. « après les vêpres », partie de l'office divin qu'on célèbre vers trois heures de l'après-midi.

Une fois<sup>842</sup> qu'il essayait<sup>843</sup> de lui demander des sous et qu'elle ne voulait pas lui en donner pour tous les diables, elle finit par lui dire : – Eh bien, je vais te donner<sup>844</sup> cinq louis si tu me rapportes le cœur de ta bonne amie.

Sans perdre une minute, le voilà qui enfile sa blouse la plus neuve, qui prend son couteau de poche et qui s'en va chez sa blonde à l'autre bout de la ville.

Il frappa trois coups à la porte<sup>845</sup>, trois tout petits coups. La pauvre jeune fille ne fit qu'un saut pour aller lui ouvrir la porte. Il la prit par sa blanche main, et puis la mena tout doucement dans le « clos », à l'ombre d'un tilleul. Lorsqu'ils furent bien assis sur l'herbe verte, le garçon tira son couteau hors de la poche, l'ouvrit et dit à la pauvre fille : – C'est ici qu'il te faut mourir. Il lui<sup>846</sup> arracha le cœur du ventre, l'enveloppa dans son mouchoir de poche et courut en direction de sa maison<sup>847</sup>.

Il frappa à la porte trois coups, trois gros coups. La mère vint lui ouvrir la porte. Il la prit par sa main ridée, et la mena dans le vestibule du grenier<sup>848</sup>, presque en courant. Quand il eut refermé la première porte, il tira son couteau hors de la poche, l'ouvrit et dit à la pauvre femme : – Voici le cœur de ma pauvre amie mais, comme l'appétit vient en mangeant, ce n'est pas cinq louis qu'il me faut, c'est tous tes sous ! et il lui arracha le cœur hors du ventre et le jeta à manger au chien. Et puis, avant de partir pour les Amériques, il alla enfouir le cœur de sa bonne amie dans un coin du cimetière.

Conté par Modeste Guédât, d'Ocourt

<sup>842</sup> Litt. « une belle fois qu'il ».

<sup>843</sup> Litt. « il cuida ». Voir glossaire, *tyudie*.

<sup>844</sup> Litt. « je te veux bailler ».

<sup>845</sup> Litt. « en l'huis ».

<sup>846</sup> Litt. « t'y arracha ».

<sup>847</sup> Litt. « contre la maison ».

<sup>848</sup> Voir le glossaire, *allou*, ainsi que le plan en coupe d'une ferme jurassienne traditionnelle in ROLAND (2012).

### 3.20 LAI FÔLE DE LAI DAINSOUSE

#### Argument

Lors de la fête du village, une vieille femme inconnue se fait inviter à danser par le fils du meunier. À la fin du bal, elle lui donne son foulard en lui promettant qu'il aura une meilleure danseuse le lendemain. Effectivement le soir suivant, une femme plus jeune, qui lui ressemble, revient danser avec lui. Elle revient encore le dimanche suivant, plus jeune et plus belle que jamais. Elle lui promet de l'épouser s'il porte son foulard blanc pour le prochain bal. Malheureusement, une jeune fille jalouse s'empare du foulard. La jeune femme inconnue explique alors au jeune homme qu'elle était ensorcelée et que s'il avait gardé le foulard, elle serait restée jeune. Elle s'enfuit en courant, suivie par le jeune meunier, mais celui-ci se noie dans un étang.

#### Source et motif(s)

Manuscrit noté n° 27, p. 262-269, sous titré: patois de Bonfol, en Ajoie. Conservé aux Archives de la Société suisse des traditions populaires, à Bâle.

Motifs : la femme qui rajeunit à chaque bal/Le foulard comme viatique.

Témoin: Marie Macquat-Faivre, née à Courtemaîche, en 1843.

#### Texte

Lo duemaine à soi des Beniessons de Veindlînco, les beniessenaîres<sup>849</sup> s'en baillînt chus lo pont de dainse, emmé lo velaidge. Ès dainsînt trétus, les véyes cman les djuenes, niun ne vendâit de *pelê*, *piepe* lai Peulletiere, que n'était pus djuene et que bouétayaît d'in pie, ne lo véye Poilie<sup>850</sup>, qu'était in pô *bossuat* et petét cman in *désaitchon*.

<sup>849</sup> JS: «ceux qui fêtent la "bénichon" (les beniessons)».

<sup>850</sup> JS: «ramasseur de résine, vendeur de poix. Les gens de Vendlincourt colportaient de la poix, jadis».

Pa emmé lai lôvrèe<sup>851</sup> voili qu'en voyon montê tot po in côp, chus lo pont de dainse, enne fanne que n'était pus djuene, in ren couérbatte, que sai *tchoupe* était tote biantche<sup>852</sup> mains que tchemenaît encoé prou ladgierement. Elle s'allé sietê vas lo bainc des violaîres que moinnint lai dainse et qu'étînt droit en train de réssiouessiê. Tiaind ç'ât qu'ès raïcmencennent de djuere, lo Mounnerat<sup>853</sup> n'allé pus demaîndê lai baîchate de lai *Raîsse*<sup>854</sup> mains veniét dire en lai véye *dgens*: – Nôs vains ceté-ci, lai fanne ?

- Ce n'ât pe de refus, bouebe. Po aïcmencie, les *dgens* se fottennent ai rire. Ès se diînt que c'était pa pidie qu'è dainsaît d'aivô lé. Aïprés tot, ât-ce que lo Raitie ne fesaît pe ai dainsie lai Peulletiere ? Lai baîchate â tchétrou n'aivaît pe rembâllê lo Poilie et dainsaît de bon tiue d'aivô lu. Mains tiaind que les baîchates voyennent que lo bé Mounnerat les virait tus d'aivô lai véye fanne, elles aïcmencennent de yi schérie<sup>855</sup> des rudes brelishes. Dâs laïvou ât-ce qu'elle tchoyaît, aïprés tot, que niun ne lai conniéchaît ? Ce n'était craibîn qu'enne *dgenâche* po aivoi dînche endgenâchie lo Mounnerat. Elle aivaît bél ai être tote biantche, elle virait cman enne freguéye<sup>856</sup>, d'aivô son djuene dainsou, elle ne totchaît pe quâsi terre et son noi devaintrie vannaît<sup>857</sup> cman les âles d'enne conaille. Ès dainsînt che bîn qu'è y é bîn des péres<sup>858</sup> que râtennent de dainsie po les ravouétié.
- Elle en é di front<sup>859</sup>, ceté-li, de me pare mon dainsou, que se musaît lai baîchate de lai *Raîsse*.
- I seus sôle, que diét lai véye dainsouse â djuene mounnie, tiaind qu'elle ôyét décrœutchie lo relœudge, po lo premie côp de lai mieneût, remoenne-me djinqe en lai Fontenatte. È ne demaîndaît pe meus, bîn chure, de ne pus dainsie d'aivô lé et de veni retavê les pus djuenes, poche qu'enne véye fanne, non pés, ce n'ât pe enne baîchate, et peus qu'en sôle de tot et chutot de rendre service és *dgens*.

<sup>851</sup> *Vaprée* «après-midi» tracé et remplacé par *lôvrée* «soirée, veillée».

<sup>852</sup> JS: «Une version dit: *biantche cman in tchevri d'aivri*, blanche comme un "chevreau" d'avril, c'est-à-dire, comme la neige d'avril».

<sup>853</sup> JS: «petit meunier ou fils de meunier».

<sup>854</sup> JS: «la Scierie».

<sup>855</sup> JS: «Pron. *sh* comme le *ch* doux allemand».

<sup>856</sup> JS: «toupie formée d'un bouton et d'un bâtonnet».

<sup>857</sup> JS: «vannait, flottait, s'agitait».

<sup>858</sup> JS: «des couples».

<sup>859</sup> JS: «du toupet».

– T'és aivu<sup>860</sup> bin aibiéchant d'aivô moi et te m'és fait ai péssê enne belle lôvrèe, djemaîs i ne m'en étôs encoé taint baillie de dainsie. Se te vadjes ci noi pannou de cô, djinque ai demain â soi, te veux poyè dainsie d'aivô enne pus crâne dainsouse. Elle le rembraissé chus le cevré et s'embrué dains lo Noi-*Bôs*.

Lo yundi des Beniessons, pa emmé lai lôvrèe, voili qu'en voyon monté tot po in côp, chus lo pont de dainse, enne belle grôsse<sup>861</sup> fanne que n'était pus djuene, mains p'encoé véye non pus, et qu'aivaît enne *tchoupe* pus grije que noire. Elle resannaît encoé prou en lai véye dainsouse de lai vaille mains son vésaïdge n'aivaît pe quâsi de *grélons* et elle tchemenaît cman enne djuene baîchate. Elle s'allé sietê vas lo bainc des viôlaîres. Niun que lo Mounnerat ne l'était veni demaindê po dainsie lo soi devaint, mains elle n'était pe sietê d'aidroit qu'enne demé-dozainne de djuenes bouebes s'élaïncennent vâs lé. Elle ne vœulét dainsie ren que d'aivô son dainsou de lai vaille et ès n'en mainquennent *piepe* enne<sup>862</sup>. Elle aivaît bél ai être bintôt grije, elle virait cman enne prôfile d'aivô lo bé Mounnerat, elle était fièutche cman tot et ne fiennaît pe quâsi le pont de dainse. S'è y en aivaît encoé bin que lai ravoétint de *câre*, d'aivô son bieû devaintrie que voulaît cman in bieû l'ôjé, è y en aivaît brâment d'âtres que ne sôlînt pe de lai vouere dainsie.

– I seus in pô sôle, qu'elle diét â djuene mounnie, tiaind que décroûtché lo relœudge, po lo premie côp de lai mieneût, remoenne-me djinque en lai Fontenatte.

– Vôs êtes bin préssie, fanne, que y diét lo bouebe. Cman que bin des dainsous yi semonjînt de lai remœnnê<sup>863</sup> en l'ôtâ, è se dépâdjé de paitchie d'aivô lé.

– Mains tiu ât-ce que ç'te fanne? que se diînt les beniessenaîres, que niun ne lai coinniât? Dâs qu'è fesaît âchi shaî que dains in foué<sup>864</sup>, lo Mounnerat ne l'ôjaît trop resserrê<sup>865</sup>. L'herbe *fiondjaî*<sup>866</sup> dôs yôs pies et en ôyaît fioquê l'âve di *bie*. È y demaindé laïvou elle demoraît et s'elle n'aivaît pe pavou de s'en allê de pa lé en ces heures. – Cetu que me

<sup>860</sup> JS: «*T'és-t-aivu*, dit une autre version».

<sup>861</sup> *Graind* tracé.

<sup>862</sup> JS: «ils dansèrent toutes les danses, sans exception».

<sup>863</sup> JS: «ramener, accompagner».

<sup>864</sup> JS: «c'est-à-dire sombre comme dans un four».

<sup>865</sup> JS: «presser».

<sup>866</sup> JS: «faisait entendre un bruit de chose humide pressée».



parait ci soi airait tiute de me raïppotchê demain lo maitin, qu'elle y réponjêt en riaint. I aîs aïvu lo piaîji â diaîle<sup>867</sup> de dainsie ci soi d'aivô toi et peus è m'aïttairdge d'être ai duemoïne que vînt. Se te vadjes ci bieû pannou de cô, djinque â soi di *Revirat*<sup>868</sup>, te veux poyè dainsie d'aivô enne belle djuene dainsouse. Elle le rembraïssé chus les doux œîls et s'embrué dains le Noi-*Bôs*.

Lo soi di *Revirat*, pa emmé lai lôvrèe, voili qu'en voyon montê tot po in côp, chus lo pont de daïnse, enne rudement belle djuene baïtchate, flïnnatte cman tot, qu'aïvaît enne noire *tchoupe* et qu'était âchi ladgiere qu'in ôjé. Elle n'eut pe lo temps de s'allê sietê chus lo bainc, vâs les viôlaïres, qu'enne frœuguenèe<sup>869</sup> de djuenes dainsous léchennent en plan<sup>870</sup> les âtres baïchates po veni lai prayie<sup>871</sup>. Elle les refusé tus se ce n'ât lo Mounnerat, qu'aïvaît son bieû pannou â toué di cô, et que veniét potchaint lo derrie lai demaindê. Ç'ât bin chure qu'è rébié, cman les doux âtres soïs, lai baïchate de lai *Raïsse*, et qu'è ne daïnsé pus que d'aivô lai djuene et belle *étraindge*<sup>872</sup>. Potchaint, aïprés tos les dainses, les hannes cman les bouebes tchudînt lai veni très tus demaindê. Les fannes cman les baïchates yôs airînt bin traît les œîls. Ce n'était pe dainsie, qu'ès fesînt, c'était voulotê, vôs airîns droit dit doux pavilleux, et son biainc devaintrie voulaît cman in biainc colomb. El était temps que lo relœudge décrœutcheuche po lo premie côp de lai mieneût, les beniessenaïres aïcmencînt dje tus de yôs tieuri *roïngne*. Ès les boussînt en péssaint, èls éprouvînt de yôs faire tchaimbat.

– I ne seus ren sôle, que diét lai djuene et belle dainsouse, mains les heures sont li, remoenne-me djunque en lai Fontenatte. I ne seus djemaîs aïvu âchi binhèyrouse<sup>873</sup>. Se t'és mon biainc pannou â cou, en lai Saint-Maitchin, nôs se vœulans mairîê lai senainne d'aïprés. Elle le rembraïssé chus les doues djoues et s'embrué dains le Noi-*Bôs*.

<sup>867</sup> JS : « un très grand plaisir ».

<sup>868</sup> JS : « le dimanche après la fête du village ».

<sup>869</sup> JS : « un grand nombre, un essaim ».

<sup>870</sup> JS : « abandonnèrent, délaissèrent, « plantèrent » ».

<sup>871</sup> JS : « l'inviter. Pr. *pra.yie* ».

<sup>872</sup> JS : « les *étraindges*, les *dgens étraindges*, les gens qui ne sont pas de la localité; les *étraindgies (ieres)* les étrangers ».

<sup>873</sup> *Binhèvurouse* tracé. Forme existant dans les Clos-du-Doubs, voir GPSR 2, 393b et Vatré 21. Même remarque plus bas pour « malheureux », ligne 88.

En s'en allant de contre l'ôtâ è y sanné qu'èl ôyaît *fionfenê* devant lu, cman des petêts soulês qu'airint in pô *gréjelê*<sup>874</sup>. C'était lai baîchate de lai *Râisse* que les aivaît cheuyê cman in échprit et qu'avaît tot ôyu.

Le lendemain lo maitîn, di temps que les hannes étint loin, elle allé dire en lai véye Mounniere: – Vôs me dairîns bîn môtrê lo bé bianc pannou de cô que vôte bouebe aivaît huyie â soi<sup>875</sup>, qu'i en veux dinche *crômê* un en lai foire.

– Ç'ât cetu-li ?

– Tot droit.

– I me muse que ç'ât enne de ces gâguis<sup>876</sup> de lai Velle que se l'ât léchie pare, te n'és que<sup>877</sup> de lo vadjê po toi.

Lo duemaine de lai Saint-Maitchin, aiprés *moirande*, tiaind que lo Mounnerat ne trové pus le pannou, è s'en ne deviré pe âtrement<sup>878</sup>. – Pouh ! qu'è se diét, ce n'ât pe cetu-li que lo préte veut pare po *guenélyatte*<sup>879</sup>, et peus è se veut dje bîn retrouvê.

Tiaind<sup>880</sup> que lai belle djuene *étraindge* monté chus lo pont de dainse, pa emmé lai lôvrêe, elle voyét tot comptant que lai baîchate de lai *Râisse* aivaît son bianc pannou â cô. En piaice que d'allê vâs lo bianc des violaîres elle reviré<sup>881</sup> et redéshendét les trâs l'égrê<sup>882</sup> di pont de dainse. Lo Mounnerat ritté cman in fô aiprés lé et lai raittraipé pa vâs lai Fontenatte.

– Qu'és-te fait mâlhèyeroux ? Se te n'aivôs pe baillie mon bianc pannou en ç'te baîchate nôs se serîns mairiês lai senainne que vînt. È failiaît qu'in bouebe m'ainmeuche prou po qu'i revenieuche djuene et enne fanne cman les âtres.

– Mains i ne l'aîs pe baillie, i l'aîs preju, en l'on retrouvê.

<sup>874</sup> JS: « On dit que ce sont les souliers non encore payés qui “crépitent” ainsi ».

<sup>875</sup> JS: « ou : *yâ soi* ».

<sup>876</sup> JS: « fille mal attifée, fille de conduite légère ».

<sup>877</sup> JS: « tu peux ».

<sup>878</sup> JS: « Il n'y attacha pas grande importance, il ne s'en inquiéta pas ».

<sup>879</sup> JS: « Le voile (ou : *guenélyatte*) que le prêtre étendait jadis, en certains lieux, sur la tête des futurs époux ; *péssê dôs lai guenélyatte*, passer sous le voile, (la guenillette) se marier ».

<sup>880</sup> *Tchaind* biffé (forme des Franches-Montagnes). On peut expliquer ces hésitations par le fait que JS était enquêteur pour le GPSR et qu'il habitait Les Bois (après Épauvillers), bien qu'originaire d'Ocourt, dans le Clos-du-Doubs.

<sup>881</sup> JS: « elle fit demi-tour ».

<sup>882</sup> *Mairtches d'ég-* biffé.

– Ç’at tot di meïnme... Ât-ce te n’airôs saivu vouere, en dainsaint d’aivô lé, que lai baîchate de lai *Raïsse* l’aivaît â toué di cô ? Elle lo rembraissé chus lai gouerdge et s’embrué dains lo Noi-Bôs. En *tiudaint* rittê aiprés, èl allé tchoire dains enne<sup>883</sup> étaing et n’éprœuvé *piepe* de noie...

## LA « FÔLE » DE LA DANSEUSE

Le dimanche soir des « Beniessons »<sup>884</sup> de Vendlincourt, les fêtards s’en donnaient<sup>885</sup> sur le pont de danse, au milieu du village. Ils dansaient tous<sup>886</sup>, les vieux comme les jeunes, nul ne « vendait de semoule de millet »<sup>887</sup>, même pas la Pelletière, qui n’était plus toute jeune et qui boitait d’un pied, ni le vieux ramasseur de résine, qui était un peu bossu et petit comme un nabot.

Pendant la soirée, voilà qu’on vit soudain<sup>888</sup> monter sur le pont de danse une femme qui n’était plus toute jeune, un peu voûtée, dont la chevelure était toute blanche mais qui cheminait encore assez légèrement. Elle alla s’asseoir vers le banc des ménétriers qui menaient la danse et qui étaient « droit »<sup>889</sup> en train de reprendre haleine. Quand ils recommencèrent à jouer, le fils du meunier n’alla plus demander la fille de la Raisse<sup>890</sup> pour danser mais vint dire à la vieille dame : – Nous allons pour celle-ci, la femme ?

– Ce n’est pas de refus, garçon. Pour commencer, les gens éclatèrent de rire. Ils se disaient que c’était par pitié qu’il dansait avec elle. Après tout, est-ce que le taupier ne faisait pas danser<sup>891</sup> la Pelletière ? La fille au

<sup>883</sup> *ÿn* biffé.

<sup>884</sup> Fête annuelle patronale du village (Jura et Fribourg). GPSR 2, 328a, *bénichon* (sens 3°), surtout Encycl. p. 329-330 (Jura). Voir aussi Von Hornstein (1924) et Beuret-Frantz (1920). Voir aussi Pierrehumbert 49 et 667.

<sup>885</sup> À cœur joie.

<sup>886</sup> Litt. « très tous ».

<sup>887</sup> Expression qui signifie « rester assis, faire tapisserie ». JS emploie encore cette expression dans le récit de la fôle de l’écrenieûle (la fôle du nabot), manuscrit 16-25, p. 184 a conservé aux *Archives de la Société des traditions populaires* à Bâle. Voir aussi FEW 6/2, 84a, MILIUM « millet » : « bouillie de millet offerte aux étrangers le jour de la fête du village ».

<sup>888</sup> Litt. « tout pour un coup ».

<sup>889</sup> Justement.

<sup>890</sup> Scierie.

<sup>891</sup> Litt. « faire à danser ».

châtreur n'avait pas éconduit<sup>892</sup> le ramasseur de résine et dansait de bon cœur avec lui. Mais quand les jeunes filles virent que le beau meunier «les tournait» toutes<sup>893</sup> avec la vieille femme, elles commencèrent à lui «clavier» de «rudes» besicles<sup>894</sup>. D'où est-ce qu'elle tombait celle-là, après tout, personne ne la connaissait? Ce n'était peut-être qu'une sorcière pour avoir ainsi ensorcelé le fils du meunier. Elle avait beau être<sup>895</sup> toute blanche<sup>896</sup>, elle tournait comme une toupie avec son jeune danseur, elle ne touchait quasi pas terre et son tablier noir s'agitait comme les ailes d'une corneille. Ils dansaient si bien qu'il y a bien des paires<sup>897</sup> qui arrêtaient de danser pour les regarder.

- Elle en a du toupet<sup>898</sup>, celle-là, de me prendre mon cavalier<sup>899</sup>, pensait la fille de la Scierie.
- Je suis fatiguée, dit la vieille danseuse au jeune meunier, quand elle entendit sonner<sup>900</sup> l'horloge pour le premier coup de minuit, reconduis-moi jusqu'à La Fontenette. Il ne demandait pas mieux, bien sûr, de ne plus danser avec elle et de venir retrouver les plus jeunes, parce qu'une vieille femme, n'est-ce pas, ce n'est pas une jeune fille, et puis on se lasse de tout et surtout de rendre service aux gens. – Tu as été bien complaisant avec moi et tu m'as fait passer une belle soirée, jamais je ne m'en étais encore autant donné de danser. Si tu gardes ce foulard<sup>901</sup> noir autour du cou jusqu'à demain soir, tu veux<sup>902</sup> pouvoir danser avec une plus fière<sup>903</sup> danseuse. Elle l'embrassa sur le front<sup>904</sup> et s'engouffra dans le Bois-Noir.

Le lundi des «Beniessons», pendant la soirée, voilà qu'on vit monter soudain sur le pont de danse, une belle grande femme qui n'était plus toute jeune, mais pas encore vieille non plus, et qui avait une chevelure plus

<sup>892</sup> Litt. «remballé».

<sup>893</sup> Sous-entendu : toutes les danses.

<sup>894</sup> À le regarder furieusement.

<sup>895</sup> Litt. «à être».

<sup>896</sup> Elle avait les cheveux blancs.

<sup>897</sup> Des couples.

<sup>898</sup> Litt. «front». FEW 3, 820a, FRONS, -DIS, *avoir du front*, «avoir du toupet, être effronté».

<sup>899</sup> Litt. «mon danseur».

<sup>900</sup> Litt. «décrocher». Pour ce *sens*, voir TLFi, s.v. *décrocher* I.A.1. a (signalé comme populaire) «sonner, en parlant des heures».

<sup>901</sup> Litt. «mouchoir de cou».

<sup>902</sup> Va.

<sup>903</sup> Litt. «crâne». TLFi, s.v. *crâne*<sup>2</sup> 1. «personne qui montre une fière témérité», 2. «gaillard, bien portant, vaillant» et 3. «beau, remarquable» (noté comme vieilli).

<sup>904</sup> Litt. «le cerveau». Voir Vatré 173, *sevré*.

grise que noir. Elle ressemblait assez<sup>905</sup> à la vieille danseuse de la veille mais son visage n'avait quasi pas de rides et elle cheminait comme une jeune fille. Elle alla s'asseoir vers le banc des ménétriers. Personne d'autre que le fils du meunier ne l'était venue demander pour danser le soir avant, mais elle n'était pas encore « droit » assise qu'une demi-douzaine de jeunes hommes s'élançèrent vers elle. Elle ne voulut danser qu'avec son danseur de la veille et ils n'en manquèrent même pas une<sup>906</sup>. Elle avait beau être bientôt grise<sup>907</sup>, elle tournait comme une toupie avec le beau meunier, elle était souple comme tout et n'effleurait quasi pas le pont de danse. S'il y en avait encore bien qui la regardaient de coin<sup>908</sup>, avec son tablier bleu qui volait comme un oiseau bleu<sup>909</sup>, il y en avait beaucoup d'autres qui ne se lassaient pas de la voir danser.

- Je suis un peu fatiguée, qu'elle dit au jeune meunier, quand l'horloge sonna le premier coup de minuit, reconduis-moi jusqu'à La Fontenette.
- Vous êtes bien pressée, Madame, lui dit le garçon. Comme bien des danseurs offraient de la reconduire à la maison, il se dépêcha de partir avec elle.
- Mais qui est cette femme que nul ne connaît ? se disaient les fêtards. Alors même qu'il faisait aussi clair que dans un four<sup>910</sup>, le meunier n'osait pas trop la « resserrer »<sup>911</sup>. L'herbe faisait un bruit humide<sup>912</sup> sous leurs pieds et on entendait clapoter l'eau du bief. Il lui demanda où elle demeurerait, et si elle n'avait pas peur de s'en aller toute seule<sup>913</sup> à ces heures<sup>914</sup>. – Celui qui me prendrait ce soir aurait hâte de me rapporter demain matin, qu'elle lui répondit en riant. – J'ai eu un diablement grand plaisir de danser ce soir avec toi et puis il me tarde d'être dimanche qui vient. Si tu gardes ce foulard bleu jusqu'au soir du Revirat, tu vas pouvoir danser avec une belle jeune danseuse. Elle l'embrassa sur les deux yeux et s'engouffra dans le Bois-Noir.

<sup>905</sup> Litt. « encore assez ».

<sup>906</sup> Sous-entendu : de danse.

<sup>907</sup> Elle allait bientôt être vieille.

<sup>908</sup> De travers.

<sup>909</sup> Litt. « un bleu l'oiseau ».

<sup>910</sup> Il faisait nuit noire.

<sup>911</sup> La serrer contre lui.

<sup>912</sup> Voir note de JS dans le texte original et le glossaire s.v. *fiondaie*.

<sup>913</sup> Litt. « de par elle ».

<sup>914</sup> Sous-entendu : tardives.

Le soir du Revirat, au milieu de la soirée, voilà qu'on vit soudain monter sur le pont de danse une très belle jeune fille, fine comme tout, qui avait une chevelure noire et qui était aussi légère qu'un oiseau. Elle n'eut pas le temps d'aller s'asseoir sur le banc, vers les ménétriers, qu'une «fourgonnée»<sup>915</sup> de jeunes danseurs laissèrent en plan les autres jeunes filles pour venir l'inviter<sup>916</sup>. Elle les refusa tous si ce n'est le fils du meunier, qui avait son foulard bleu autour du cou, et qui vint la demander le dernier. C'est bien sûr qu'il oublia, comme les deux autres soirs, la fille de la Scierie, et qu'il ne dansa plus qu'avec la jeune et belle étrangère. Pourtant, après toutes les danses, les hommes comme les garçons essayaient<sup>917</sup> tous de venir la demander pour danser. Les femmes comme les filles leur auraient bien arraché les yeux. Ce n'était pas danser, qu'ils faisaient, c'était voltiger, vous auriez vraiment dit deux papillons, et son tablier blanc volait comme une colombe<sup>918</sup>. Il était temps que l'horloge sonne le premier coup de minuit, car les fêtards commençaient déjà tous de leur chercher chicane<sup>919</sup>. Ils les poussaient en passant, ils tentaient de leur faire un croche-pied.

– Je ne suis pas fatiguée, dit la jeune et belle danseuse, mais les heures sont là, reconduis-moi jusqu'à La Fontenette. Je n'ai jamais été aussi heureuse. Si tu as mon mouchoir blanc autour du cou, à la Saint-Martin, nous nous marierons<sup>920</sup> la semaine d'après. Elle l'embrassa sur les deux joues et s'engouffra dans le Bois-Noir.

En s'en allant «contre»<sup>921</sup> la maison il lui sembla qu'il entendit crépiter devant lui, comme des petits souliers qui auraient un peu «crécelé»<sup>922</sup>. C'était la fille de la Scierie qui les avait suivis comme un fantôme<sup>923</sup> et qui avait tout entendu.

<sup>915</sup> «Beaucoup». Les noms féminins se terminant en *-ée* signifiant «une grande quantité» sont très courants en Suisse romande. Voir BDLP, s.v. *trâlée*, *craquée*, *bourrée*.

<sup>916</sup> Litt. «la prier».

<sup>917</sup> Litt. «cuidaient».

<sup>918</sup> Litt. «un blanc pigeon». *Colomb* [kɔ'ljɔ̃] est au masculin en patois.

<sup>919</sup> Litt. «rogne».

<sup>920</sup> Litt. «nous se voulons marier».

<sup>921</sup> En direction de.

<sup>922</sup> Bruit de soulier neuf (d'après Vatré).

<sup>923</sup> Litt. «un esprit».

Le lendemain matin, pendant que les hommes étaient loin, elle alla dire à la vieille meunière :

- Vous devriez me montrer le beau foulard blanc que votre fils avait hier soir, car j’aimerais en acheter un comme ça à la foire.
- « C’est celui-là ?
- Tout juste<sup>924</sup>.
- J’imagine que c’est une de ces « gâguis »<sup>925</sup> de la ville qui se l’est laissé prendre, tu n’as qu’à le garder pour toi.

Le dimanche de la Saint-Martin, après souper, quand le jeune meunier ne trouva plus le mouchoir, il ne s’inquiéta pas<sup>926</sup>. – Bah ! qu’il se dit, ce n’est pas celui-là que le prêtre veut prendre comme « guenillette »<sup>927</sup> et puis il se veut toujours bien retrouver.

Lorsque la belle jeune étrangère monta sur le pont de danse, au milieu de la soirée, elle vit tout de suite que la fille de la Scierie avait son mouchoir blanc au cou. À la place d’aller vers le banc des ménétriers, elle se retourna et redescendit les trois marches du pont de danse. Le jeune meunier courut comme un fou après elle et la rejoignit vers La Fontenette. – Qu’as-tu fait malheureux ? Si tu n’avais pas donné mon mouchoir blanc à cette fille, nous nous serions mariés la semaine prochaine. Il fallait qu’un garçon m’aimât assez pour que je redevienne jeune et une femme comme les autres.

- Mais je ne l’ai pas donné, je l’ai perdu, on l’a retrouvé.
- C’est tout du même... Est-ce que tu n’aurais pu voir, en dansant avec elle, que la fille de la Scierie l’avait autour du cou ? Elle l’embrassa sur la bouche et s’engouffra dans le Bois-Noir. En essayant de lui courir après, il tomba dans un étang et n’essaya même pas de nager...

Conté par Marie Macquat-Faivre<sup>928</sup>, née à Courtemâche, en 1843

<sup>924</sup> Litt. « tout droit ».

<sup>925</sup> Poupée de laine, fille légère. Voir Pierrehumbert 270, s.v. *gagui*.

<sup>926</sup> Litt. « Il ne s’en détourne pas autrement ».

<sup>927</sup> Voile de mariage qu’on mettait sur les mariés le jour des noces. Voir note de JS dans le texte original et le glossaire, *guényatte*.

<sup>928</sup> Belle-mère de JS.

### 3.21 L'EMPOUESE

#### Argument

Un méchant homme, surnommé le Noir, habite à l'extérieur de La Chau-d'Abel, au bord d'un étang. Il ne supporte pas les étrangers, les mendiants et déteste encore plus les femmes. Lorsque l'un d'eux passe devant sa cahute, il lance son chien contre lui ou siffle entre ses dents de mauvaises paroles. Jésus ne peut plus supporter de telles méchancetés et descend sur terre sous la forme d'un mendiant afin d'éprouver ce mauvais chrétien. Il est très mal reçu par le Noir. Il invoque alors une tempête qui emporte la cahute et son habitant et laisse à la place de l'étang un gouffre au fond tourbeux et profond.

#### Source et motif(s)

Manuscrit L87/3 noté n° 10, conservé aux Archives littéraires suisses, Berne.

Motifs: conte étiologique (qui raconte la création d'un lieu, d'un objet, etc.), cette histoire renferme les motifs suivants: Jésus déguisé en mendiant pour éprouver un mauvais homme/ tempête vengeresse/création d'un emposieu ou d'un gouffre à la place d'une maison. ATU 930 et 751A «God as beggar».

Anonyme.

#### Texte

Dains le temps, és *Tchâx* d'Abelle, en lai piaice de lai grôsse *empouese*, è y aivaît enne petéte étaing<sup>929</sup> que fesaît ai mairtchie enne *raïsse*. L'âve n'était pe noire cman ceté qu'en voit mitenaint â fond de ci *petchus*<sup>930</sup> en *embossou* mains elle était ciaïre cman de l'âve de noi fonjaïne, â

<sup>929</sup> JS: «étang est, en p[atois] du genre f[éminin]».

<sup>930</sup> JS: «Var.: *creïx, tanne*, s.f.».



premie-temps<sup>931</sup>. Les ôjés<sup>932</sup> y veniïnt baingnie en lai pitiatte di djoué. Mïtenaint, vôs n'y voitès pus que des nois tés<sup>933</sup> et des bats<sup>934</sup> tot maïtchuries que poétchant *condoingne*.

È y demoéraït aidont, en lai rive de lai petéte étaing, dains enne souetche de cabœüne, in véye hanne qu'en ne yi diaït que le Noi dâs qu'èl aivaït les pois de lai *tchoupe* et peus de lai bârbe vi-biains. Se ce n'était pe crais bin in *dgenât* n'envoidje qu'èl était métchaint cman le diaïle, qu'èl était en *roingne* d'aivô tos les dgens des *tchâx*<sup>935</sup>, qu'èl aivaït aidé des *chouequès*<sup>936</sup> de sai rieme ai vôs fotre et des raimouechies pieïnes de verïn. Tiaïnd que des *dgens étraindges*<sup>937</sup> yi demaïndïnt des fois le seïntie d'enne *graindge*<sup>938</sup> è yôs viraït le tiu sains yôs répondre vou bin enneussâit son tchïn de contre yos. S'è y aivaït in laïrre pai les *Tchâx* d'Abelle c'était bin lu. Ren n'était chure devant lu qu'in *trisset* vou in fie étchâdê ai biainc. E se ne dgeïnaït pe de tirie enne lievre devant les tchïns d'in tcheussou, de faire ai tchaimpoyie sai tchievre chus le *câre* d'in âtre, de ne djemaïts mainquê ai pommattes dâs qu'è ne piaintaït pe in piainton de raitattes<sup>939</sup>. Les dgens saivïnt bin tiu ç'ât que yôs veniaït traïre, lai neût, des raïves vou des rétis dains yôs œûtches. È n'ât pe de dire que ce n'ât pe vés lu que les *aimœünies* et peus les *rôlous* serïnt allês *pêtlê*. Son tiuere n'était pe târe mains du cman in caillô. Ç'ât les fannes qu'è voyaït encoé le pus *grie*<sup>940</sup>, et peus èl étieumaït, cman in tchïn enraidgi<sup>941</sup> tiaïnd qu'è y en péssaït enne devant son *bacu*. Le bon Due n'é pu saïvu endurie<sup>942</sup> çoli. È djâbié de se vétre cman in *aimœünie* que vai demaïndê. È n'était pe d'aidroit<sup>943</sup> vés lai dolaijatte di tieutchelat di *bacu* que le Noi te yi cièraït dje des œïls cman des braïsets. Le bon Due poétchaït grôsse pidie dains ses haïllons de *paittie*<sup>944</sup> : – Enne golayatte de pain, po l'aimoué de Due, qu'i n'aïs ren étrainyie dâs devant-hyie-â-soi<sup>945</sup>, qu'è diét â Noi.

<sup>931</sup> JS : « printemps ».

<sup>932</sup> *Se tracé*.

<sup>933</sup> JS : « salamandres, tritons ».

<sup>934</sup> JS : « crapauds ; var. : *craipâds*, crapauds, gosses ».

<sup>935</sup> JS : « sortes de pâturages dénudés, de bas-fonds marécageux ».

<sup>936</sup> JS : « paroles blessantes, à double sens ».

<sup>937</sup> JS : « Variante : *les étraindges*, les étrangers ».

<sup>938</sup> JS : « métairie, ferme de métayer ».

<sup>939</sup> JS précise : « variété de pommes de terre naines ».

<sup>940</sup> JS : « *aïvoi lai grie*, avoir l'ennui ; *i l'aïs grie*, je le hais ».

<sup>941</sup> JS : « Var. : *enroidgi* ».

<sup>942</sup> JS : « Var. : *durie* ».

<sup>943</sup> JS : « Il était à peine ».

<sup>944</sup> JS : « Var. : *goïllie* ».

<sup>945</sup> JS : « Pron. : *dvin.yâ-soi* ».

– Se te n'êtôs pe in pacan, que yi réponjêt le Noi, te n'airôs pe dinche des biaintches menattes. Tiu saît se te n'és pe in laîrre que vint po farfouéyie dains mai cabêune. Allans, tire aivaint<sup>946</sup>, vou bin i déséttaitche mon tchin ! Cman que le bon Due ne s'en allaît pe prou vite, le Noi aicmencé de yi tchaimpê des pierres. Mains en piaice d'allê feri le goillie les pierres reveniennent<sup>947</sup> en derrie quâsi aissannê le Noi.

Ç'ât les dgens que péssint chus lai vie que sont aivu bin émeillies de vouere enne biaintche nue déchendre di cie et veni *envôdre l'aimœûnie*, que raimoyaît mitenaint comme enne étoile, et peus que remonté tot *bâlement* â cie. L'ouere se yevé et peus aicmencé de tirie, de siôtrê che foue que çoli poétchaît *dget*. È se botét ai éyujenê, ai toinnê, ai taint *creutre*, que les creuchets fesint ai rombenê les fenétres di velaidge. Le toinnerre tchoyé côp chus côp en fue, en pierre, en âve, en fie<sup>948</sup>. Des toits d'échanne sont aivu empoétchês pai l'ouere, les vies enavêes, des *fuattes* s'empreniennent cman des touertches de bæûtchion vou se fendennent di capiron<sup>949</sup> és raicennes. Lai grale tchoyé aiprés lai pieudje et peus tchapié les *câres* de voingne<sup>950</sup>. Se vôs aivins ôyi brure. Dôs les *bôs* c'était tot grebi d'ôjés aissannês pai les gralons. D'épâsses brussâles<sup>951</sup> retioeuvennent bîntôt les *Tchâx* d'Abelle. Enne heure aiprés, tiaind ç'ât que le *soroille* rebailé, que les brussâles sont aivu remontées et peus épairpeuillies<sup>952</sup>, les dgens qu'eunent le couéraidge de se vâguê â devaint l'heus, en grulaint, ç'ât bin chure, feunent bin émeillies de ne pus vouere le *bacu* di Noi et lai petéte étaing. L'ouere aivaît empoétchê le Noi et son *bacu* djunque pai les Ciôs-di-Doubs et niun ne les é revus dâs don. En lai piaice de lai petéte étaing et en piaice de son âve che ciaîre è s'y était creûyie enne *tanne*<sup>953</sup> rudement fonde, d'aivô de l'âve de touérbiere, â fond, pieinne de tés et de bats que poétchînt étieû<sup>954</sup> et peus *condoingne*. Se vôs me ne craites pe vôs n'ais que d'y allê vouere.

<sup>946</sup> JS : « va t'en ».

<sup>947</sup> JS : « Pron. : *eurvenyin.n'* ».

<sup>948</sup> JS : « Croyance populaire ».

<sup>949</sup> JS : « Var. : *boquatte*, s.f. ».

<sup>950</sup> JS : « Var. : *de vouingne, de grainne* ».

<sup>951</sup> JS : « brouillard est, en patois, du [genre] f[éminin] ».

<sup>952</sup> JS : « Var. : *épairpussies* ».

<sup>953</sup> JS : « Var. : *empouese*, emposieu, *embossu*, entonnoir ».

<sup>954</sup> JS : « qui éccœuraient ».

## L'EMPOSIEU

Dans le temps, aux Chaux d'Abel<sup>955</sup>, à la place du grand emposieu<sup>956</sup>, il y avait un petit étang qui faisait marcher<sup>957</sup> une scierie. L'eau n'était pas noire comme celle qu'on voit maintenant au fond de ce pertuis en entonnoir mais elle était claire comme de l'eau de neige fondante au printemps<sup>958</sup>. Les oiseaux s'y venaient baigner à la pointe du jour. Maintenant, vous n'y voyez plus que de noirs tritons et des crapauds souillés de noir<sup>959</sup>, qui portent dégoût.

Il y demeurait alors, sur la rive du petit étang<sup>960</sup>, dans une sorte de cabane, un vieil homme qu'on appelait<sup>961</sup> que «le Noir» alors qu'il avait les poils de la chevelure et de la barbe vifs-blancs. Si ce n'était peut-être<sup>962</sup> pas un sorcier, n'empêche qu'il était méchant comme le diable, qu'il était en rogne avec<sup>963</sup> tous les gens des Chaux, qu'il avait toujours des cinglées de son fouet à vous jeter<sup>964</sup> et des méchantes répliques pleines de venin.

Quand des étrangers<sup>965</sup> lui demandaient parfois<sup>966</sup> le sentier d'une «grange»<sup>967</sup>, il leur tournait le dos<sup>968</sup> sans leur répondre ou bien excitait son chien contre eux<sup>969</sup>. S'il y avait un voleur<sup>970</sup> par les Chaux-d'Abel, c'était bien lui. Rien n'était sûr devant lui que de reculer<sup>971</sup> ou un fer chauffé<sup>972</sup>

<sup>955</sup> La Chaux-d'Abel se trouve sur le plateau des Franches-Montagnes, territoire de la commune de La Ferrière (canton de Berne depuis 1815). Jules Surdez orthographe *Tchâx d'Abelle*.

<sup>956</sup> Emposieu, *empouese*, est féminin en patois jurassien.

<sup>957</sup> Litt. « à marcher ».

<sup>958</sup> Litt. « au premier temps ».

<sup>959</sup> Litt. « mâchurés ».

<sup>960</sup> Litt. « En la rive de la petite étang ».

<sup>961</sup> Litt. « qu'on ne lui disait que ».

<sup>962</sup> Litt. « crois bien ».

<sup>963</sup> Litt. « d'avec ».

<sup>964</sup> Litt. « foutre ».

<sup>965</sup> Litt. « gens étranges ». Ce terme est utilisé dans toute la Suisse romande pour désigner des personnes n'étant pas originaires de la région, des inconnus (mais qui peuvent venir de la vallée d'à côté comme de l'autre bout du monde). Sens premier du lat. *EXTRANEUS* « du dehors, extérieur; qui n'est pas de la famille, du pays, étranger ». FEW 3, 332a.

<sup>966</sup> Litt. « des fois ».

<sup>967</sup> Une métairie. Voir le glossaire, *graindge*.

<sup>968</sup> Litt. « le cul ».

<sup>969</sup> Litt. « de contre eux ».

<sup>970</sup> Litt. « larron ».

<sup>971</sup> JS traduit par « foirade ». Voir *trisset* dans glossaire.

<sup>972</sup> Litt. « échaudé ».

à blanc. Il se ne gênait pas de tirer une lièvre<sup>973</sup> devant les chiens d'un chasseur, de faire brouter<sup>974</sup> sa chèvre sur le champ<sup>975</sup> d'un autre, de ne jamais manquer de<sup>976</sup> pommes de terre alors même qu'il ne plantait pas un plant de «souriceaux»<sup>977</sup>. Les gens savaient bien qui<sup>978</sup> leur venait arracher, la nuit, des raves ou des radis dans leurs potagers. Il n'est pas besoin de dire<sup>979</sup> que ce n'est pas vers lui que les mendiants et les vagabonds seraient allés «pêcler»<sup>980</sup>. Son cœur n'était pas tendre mais dur comme un caillou. C'est les femmes qu'il voyait encore de plus mauvais œil et puis il écumait, comme un chien enragé, lorsqu'il en passait une devant sa cahute.

Le bon Dieu<sup>981</sup> n'a plus su<sup>982</sup> endurer cela. Il eut l'idée de se vêtir comme un mendiant qui va quémander. Il n'était pas «d'adroit»<sup>983</sup> vers la petite barrière du jardinet de la cahute que le Noir t'y clairait déjà des yeux comme des braises. Le bon Dieu portait grande pitié dans ses vêtements de chiffonnier: – Une petite goulée de pain, pour l'amour de Dieu, car<sup>984</sup> je n'ai rien avalé<sup>985</sup> depuis avant-hier soir, qu'il dit au Noir.

– Si tu n'étais pas un fainéant, lui répondit le Noir, tu n'aurais pas d'ainsi blanches menottes<sup>986</sup>. Qui sait si tu n'es pas un voleur qui vient pour farfouiller dans ma cabane. Allons, tire avant<sup>987</sup>, ou bien je détache mon chien! Comme<sup>988</sup> le bon Dieu ne s'en allait pas assez vite, le Noir commença à lui jeter des pierres. Mais à la place d'aller frapper<sup>989</sup> le chiffonnier, les pierres revinrent quasi assommer le Noir par<sup>990</sup>-derrière.

<sup>973</sup> *Lièvre* est généralement féminin en galloroman (oïl, oc et francoprovençal). On traduit généralement par «une lièvre» en français quand il s'agit d'écrits occitans (voir p.ex les textes de Daudet). FEW 5, 258b, du lat. *LEPUS*.

<sup>974</sup> Litt. «faire à brouter».

<sup>975</sup> Litt. «coin».

<sup>976</sup> Litt. «à»

<sup>977</sup> JS nous explique que «les souriceaux» sont une variété de pommes de terre.

<sup>978</sup> Litt. «c'est qui».

<sup>979</sup> Litt. «il n'est pas de dire».

<sup>980</sup> Mendier, demander plusieurs fois au risque d'excéder une personne (on parle ainsi des enfants qui «pèclent» ou «pètlent» pour avoir un jouet, un bonbon). Voir glossaire, *pètlè*.

<sup>981</sup> Dans les contes de JS, *Le Bon Dieu* peut signifier aussi bien Dieu en personne que son fils, Jésus-Christ.

<sup>982</sup> Il n'a plus pu endurer cela.

<sup>983</sup> À peine.

<sup>984</sup> Litt. «que».

<sup>985</sup> Litt. «étranglé».

<sup>986</sup> Petites mains.

<sup>987</sup> Va-t-en.

<sup>988</sup> Litt. «comme que».

<sup>989</sup> Litt. «férir».

<sup>990</sup> Litt. «en».

C'est les gens qui passaient sur la voie qui ont été<sup>991</sup> bien surpris de voir une blanche nuée descendre du ciel et venir envelopper le mendiant, qui rayonnait maintenant comme une étoile, et puis qui remonta tout doucement au ciel. Le vent se leva et puis commença de « tirer »<sup>992</sup>, de siffler si fort que cela faisait frémir<sup>993</sup>. Il se mit à faire des éclairs, à tonner, à tant craquer, que les craquements faisaient vibrer<sup>994</sup> les fenêtres du village. Le tonnerre tomba, coup sur coup en feu, en pierre, en eau, en fer<sup>995</sup>. Des toits de bardeaux ont été<sup>996</sup> emportés par le vent, les chemins inondés, des épicéas s'allumèrent comme des torches de résine ou se fendirent de la cime aux racines. La grêle tomba après la pluie et hacha les champs<sup>997</sup> de céréales. Si vous aviez entendu ce bruit!<sup>998</sup> Sous les arbres, c'était tout couvert d'oiseaux assommés par les grêlons. D'épais brouillards<sup>999</sup> recouvrirent bientôt les Chaux d'Abel.

Une heure après, lorsque le soleil « redonna »<sup>1000</sup>, que les brouillards furent<sup>1001</sup> remontés et éparpillés, les gens qui eurent le courage de se risquer à sortir devant leur porte<sup>1002</sup> en tremblant, c'est bien sûr, furent bien surpris de ne plus voir la cabane du Noir et le petit étang. Le vent avait emporté le Noir et sa cahute jusque par les Clos-du-Doubs et nul ne les a revus depuis lors.

À l'emplacement du petit étang et au lieu de son eau si claire, il s'y était creusé un emposieu rudement profond, avec une eau de tourbière, au fond, pleine de tritons et de crapauds qui portaient dégoût et répulsion.

Si vous me ne croyez pas, vous n'avez que d'y aller voir.

<sup>991</sup> Litt. « sont été ».

<sup>992</sup> Souffler fort.

<sup>993</sup> Litt. « portait peur ». Voir glossaire, *dget*.

<sup>994</sup> Litt. « faisaient à résonner ».

<sup>995</sup> Proverbe populaire, voir le conte *L'oueratte*.

<sup>996</sup> Litt. « sont été ».

<sup>997</sup> Litt. « les coins ».

<sup>998</sup> Litt. « si vous aviez ouï bruire ».

<sup>999</sup> Litt. « d'épaisses brumes ».

<sup>1000</sup> Brilla de nouveau. On dit que la lune, le soleil, la lumière, le vent « donnent », c'est-à-dire qu'ils émettent leurs rayons ou leur souffle (voir TLFi, s.v. *donner*, II.b en emploi intransitif).

<sup>1001</sup> Litt. « sont eu ».

<sup>1002</sup> Litt. « de se risquer à-devant l'huis ».

### 3.22 LAI BAIGUE

#### Argument

L'épouse du seigneur du Vorbourg meurt d'une maladie contagieuse. On l'enterre donc sans prendre la peine de lui retirer ses bijoux. Le fossoyeur, par appât du gain, essaie de retirer une bague au cadavre pendant la nuit. Comme il n'arrive pas à la retirer, il lui tranche le doigt. Alors la morte pousse un cri et s'échappe du tombeau. Elle essaie de rentrer dans le château mais le portier, la prenant pour une revenante, lui ferme la porte au nez. Le lendemain, on la retrouve morte dans la cour, pour de bon cette fois.

#### Source et motif(s)

Manuscrit sur cahier d'écolier portant le titre «Contes fantastiques et autres du Jura bernois. Légendes. Patois des Clos-du-Doubs». Dedicacé à «mon cher fils Denys». Conte noté n° 13, p. 106-111. Conservé aux Archives littéraires suisses, Bibliothèque nationale, Berne (Mns L 873). Vendu à la BNS par Jules Surdez le 6 mars 1941, avec d'autres textes à titre d'auteur (lettre de crédit jointe aux manuscrits).

Motifs : personne qu'on croit morte enterrée/vol de bijou sur un mort.

Anonyme.

#### Texte

E y aivaît, enne fois, lai fanne d'in *chire* di Forboué<sup>1003</sup> que mœuré<sup>t</sup> tot d'in côp sains être aivu malaite. Craibin que c'était des *bossattes*<sup>1004</sup> vou bin d'enne âtre *lôson*. Ç'ât po çoli qu'en l'enterron tot comptant sains yi rô<sup>t</sup> sai belle baigue d'*oue*. En l'aivaît botê dains in *voie* ai cînty<sup>e</sup> *lavons*, sains tiœuvieche<sup>1005</sup>, *envôju* dains in biainc yessue que ne léchaît vouere que le vé<sup>s</sup>aidge et les doues mains crouejies chus l'échtomaic<sup>1006</sup>.

<sup>1003</sup> JS: «le Vorbourg, au nord de la ville de Delémont».

<sup>1004</sup> La note de JS manque.

<sup>1005</sup> La forme *tiaœuviêche* est biffée.

<sup>1006</sup> La note de JS manque.

– Qué *dannaidge* d'encrottê ç'te baigne et sa rétche pierre que yut<sup>1007</sup> âtrement<sup>1008</sup> qu'enne tchaindoilatte<sup>1009</sup>, que se musé le fôssoyou, en lai vendaint, i en pouerrôs tirie prou po m'aitchetê enne pére de djvencés<sup>1010</sup>.

Le soi, è n'é saivu s'endremi. Lai sanne ne vœulaît pe veni. Cman qu'è n'y pouéyaît pus teni è sâté bés di yét, empreniét sai laintiene et allé chus le cemetére. È pouéyaît être les doux de lai neût. Lai lenne baillaît. En n'ôyaît *piepe* in brut, se ce n'ât, de temps ai âtre, in tchîn qu'aibayaît dains enne *vaitcherie*<sup>1011</sup>.

En montaint les égrês di cemetére le fôssoyou aivaît quâsi pavou di brut de ses péssès et de son ailombre que dainsaît chus le murat. En grulaint cman in *gravalon* è sôyevé lai *laive* de lai fôsse de lai chirâsse di Fôrboué et peus rôté lai *tirieille*<sup>1012</sup> que bouetchaît le vésaïdge et peus les mains de lai mouetche. Lai pierre de lai baigne raimoillaît pus que de djoué. Le laîrre<sup>1013</sup> éprœuvé de tirie lai baigne foêûs di doigt. Le doigt s'était regonsiê et peus était che ensye qu'èl en feut po le copê d'aivô son couté de baigate po pouyéê aivoi lai baigne. L'*almelle* n'était pe d'aidroit dains lai tchie que lai mouetche baillé in raîlet que poétché djet â fôssoyou. E léché tchoire son couté et peus se sâvé cman in évadenê aivâ les égrês di cemetére et chus le côté.

Lai pouere chirâsse qu'en aivaît enterré vétianne repreniét son sené et dévôjé son yessue. Cman que le bregand aivaît léchie sai laintiene en lai rive de lai fôsse elle voyét qu'elle était dains in *voie* et que sai main gâche était tote roudge de saing. Elle rétrémolé, lai pavou lai preniét et elle se botét ai criê â secoué. E n'ât pe de dire que niun ne lai saivaît ôyi. Lai boinne air frâche de lai neût lai rebotét bin. Elle se baillé en vâdje de ço que s'était péssê. Elle veniét â còp de se tirie foêûs di *voie*, de *revôdre* le yessue â di toué de son coue, de repaïchi de lai fôsse, de déchendre les égrês di cemetére et de se trînnê djunque â tchété, en se trèbeutchaint, en biœutchaint, en se tœuraint de contre les *bôs*, en bôlaint<sup>1014</sup> de temps ai âtre.

<sup>1007</sup> *Yujâit* tracé.

<sup>1008</sup> JS: «= bien mieux».

<sup>1009</sup> JS: « chandelle placée dans l'huile qu'on allume dans la chambre mortuaire ».

<sup>1010</sup> JS ajoute entre parenthèses «jouvençaux».

<sup>1011</sup> JS: « Ferme où l'on élève beaucoup de vaches ».

<sup>1012</sup> La note de JS manque.

<sup>1013</sup> JS: « Variante: *voulou*, voleur ».

<sup>1014</sup> JS: « boulant, roulant, tombant ».

Elle taissié doux trâs côps en l'heûs. Ìn *vâlat* œuvrét lai pouetche et peus, en voyaint sai daïne, *tiudé* qu'elle reveniaît dje dâs l'âtre *sens* po demandê des proyeres: – Due vos paidjenè! qu'è-z-y diét, en yi refromaint lai pouetche â nê.

Le lendemain le maitin, le *chire* de Fôrboué que voœulaît allê tchaimpê de l'â-benète chus lai fôsse de sai fanne trové lai chirâsse mouetche po tot de bon dains lai coué di tchétié.

Niun se ne baillé djemaïs en vâdje de ço que s'était pèssê â djeûte<sup>1015</sup> et peus en se muson qu'enne bête y aivaît maindie ìn doigt.

Ce n'ât que chus son yét de moue que le fôssoyou aivoué son crînme.

## LA BAGUE

Il y avait, une fois, la femme d'un seigneur du Vorbourg<sup>1016</sup> qui mourut tout d'un coup sans avoir été<sup>1017</sup> malade. Je crois bien que c'était de la petite vérole ou bien d'une autre épidémie. C'est pour cela qu'on l'enterra rapidement sans lui ôter<sup>1018</sup> sa belle bague d'or. On l'avait mise dans un cercueil à cinq planches, sans couvercle, enveloppée dans un linceul blanc qui ne laissait voir que le visage et les deux mains croisées sur la poitrine<sup>1019</sup>.

– Quel dommage d'enfourir cette bague et sa pierre précieuse qui luit autrement mieux qu'une chandelle, pensa<sup>1020</sup> le fossoyeur, en la vendant, j'en pourrais tirer assez pour m'acheter une paire de petits bœufs.

Le soir, il ne sut<sup>1021</sup> s'endormir. Le sommeil ne voulait pas venir. Comme<sup>1022</sup> il n'y pouvait plus tenir, il sauta en bas du lit, alluma sa lanterne et alla sur le cimetière. Il pouvait être les deux heures de la nuit. La lune

<sup>1015</sup> JS: «exactement».

<sup>1016</sup> Le château du Vorbourg (anciennement appelé de Telsperg), qui est aujourd'hui en ruine, surveillait le passage de la cluse de la Birse. Il reste la chapelle Notre-Dame du Vorbourg, au nord de la ville de Delémont en direction de Soyhières.

<sup>1017</sup> Litt. «être eu».

<sup>1018</sup> Litt. «rôté».

<sup>1019</sup> Litt. «l'estomac». Pour le sens ancien de «poitrine», voir FEW 12, 281b, STÖMÄCHUS.

<sup>1020</sup> Litt. «que se musa».

<sup>1021</sup> Il ne put s'endormir.

<sup>1022</sup> Litt. «Comment qu'il n'y pouvait».



donnait. On n'entendait pas un bruit, si ce n'est, de temps à autre, un chien qui aboyait dans une vacherie.

En montant les escaliers<sup>1023</sup> du cimetière, le fossoyeur avait quasi peur du bruit de ses pas<sup>1024</sup> et de son ombre qui dansait sur le mur. En tremblant comme un frelon, il souleva la dalle de la fosse de la dame<sup>1025</sup> du Vorbourg et puis ôta<sup>1026</sup> le drap qui couvrait le visage et les mains de la morte. La pierre de la bague rayonnait plus que de jour. Le voleur<sup>1027</sup> éprouva<sup>1028</sup> de tirer la bague hors du doigt. Le doigt s'était regonflé et puis était si enflé qu'il en fut pour le couper avec<sup>1029</sup> son couteau de poche pour pouvoir avoir la bague. La lame était à peine<sup>1030</sup> dans la chair que la morte poussa un cri<sup>1031</sup> qui glaça de frayeur<sup>1032</sup> le fossoyeur. Il laissa choir son couteau et puis se sauva comme un évadé en bas<sup>1033</sup> des escaliers du cimetière et sur le côté<sup>1034</sup>.

La pauvre dame qu'on avait enterrée vive reprit son sens<sup>1035</sup> et déroula son linceul. Comme le brigand avait laissé sa lanterne au bord<sup>1036</sup> de la fosse, elle vit qu'elle était dans un tombeau et que sa main gauche était toute rouge de sang. Elle frémit, la peur la prit et elle se mit à crier au secours. Il n'est pas nécessaire de dire<sup>1037</sup> que personne ne la savait<sup>1038</sup> entendre. Le bon air<sup>1039</sup> frais de la nuit la remit bien. Elle remarqua<sup>1040</sup> ce qui s'était passé. Elle arriva à<sup>1041</sup> se traîner hors du cercueil, à dérouler le linceul autour de son corps, à repartir<sup>1042</sup> de la fosse, à descendre les

<sup>1023</sup> Litt. « les degrés ».

<sup>1024</sup> Litt. « passées », s.f.pl., de même formation que jambes/enjambées.

<sup>1025</sup> Litt. « la siresse ».

<sup>1026</sup> Litt. « rôta ».

<sup>1027</sup> Litt. « le larron ».

<sup>1028</sup> Essayé.

<sup>1029</sup> Litt. « d'avec ».

<sup>1030</sup> Litt. « n'était pas d'adroit dans la chair ».

<sup>1031</sup> Litt. « donna un râle ».

<sup>1032</sup> Litt. « qui porta *djet* au fossoyeur ».

<sup>1033</sup> Litt. « aval ».

<sup>1034</sup> JS nous informe que « le côté » est la place de l'église sur laquelle les hommes discutent après l'office divin.

<sup>1035</sup> Reprit tous ses sens, reprit vie.

<sup>1036</sup> Litt. « en la rive de la fosse ».

<sup>1037</sup> Litt. « il n'est pas de dire que ».

<sup>1038</sup> Dans le sens de « pouvait ».

<sup>1039</sup> Au fém. en patois.

<sup>1040</sup> Litt. « elle se donna en garde de ».

<sup>1041</sup> Litt. « vint à bout de ».

<sup>1042</sup> Sortir.

escaliers du cimetière et à se traîner jusqu'au château, en trébuchant<sup>1043</sup>, en se heurtant, en se cognant contre les arbres, en tombant de temps à autre.

Elle frappa deux trois coups à la porte<sup>1044</sup>. Un valet ouvrit la porte et puis, en voyant sa dame, crut qu'elle revenait déjà de l'autre côté<sup>1045</sup> pour demander des prière: – Dieu vous pardonne!<sup>1046</sup> qu'il lui dit, en lui refermant la porte au nez.

Le lendemain matin<sup>1047</sup>, le sire du Vorbourg qui voulait aller jeter de l'eau bénite sur la tombe<sup>1048</sup> de sa femme trouva la dame morte pour tout de bon dans la cour du château.

Nul ne se douta jamais<sup>1049</sup> de ce qui s'était passé au juste et puis on pensa<sup>1050</sup> qu'une bête lui avait mangé un doigt.

Ce n'est que sur son lit de mort que le fossoyeur avoua son crime.

### 3.23 L'AILOMBRATTE

#### Argument

Une belle gitane, surnommée l'Hirondelle, car elle revenait tous les printemps, faisait le bonheur de la région du Clos-du-Doubs en soignant les malades et en prédisant l'avenir. Une année que les gitans étaient devenus trop nombreux, et trop voleurs au goût des habitants, ils les chassèrent hors de chez eux. La belle gitane jura de se venger. On vit les récoltes saccagées par de terribles grêles, les bêtes puis les gens dépérir, les enfants disparaître. On décida de brûler vive la gitane pour la faire cesser de nuire. Elle arriva quand même à s'échapper, grâce à un homme de la commune qui eut pitié d'elle et l'épousa. Le pauvre vieux fut retrouvé pendu à une branche le lendemain matin des noces.

<sup>1043</sup> Litt. « en se trébuchant ».

<sup>1044</sup> Litt. « en l'huis ».

<sup>1045</sup> JS précise « depuis l'autre monde ».

<sup>1046</sup> JS explique que c'est ce qu'on est censé dire si on croise un revenant.

<sup>1047</sup> Litt. « le lendemain le matin ».

<sup>1048</sup> Litt. « fosse ».

<sup>1049</sup> Litt. « ne se bailla jamais en garde ».

<sup>1050</sup> Litt. « se musa ».

## Source et motif(s)

Manuscrit de la Bibliothèque de la Bourgeoisie de Berne, noté cahier IX, n° 123 nv. JS note: «d'après divers récits de vieillards des Clos-du-Doubs».

Motifs: le secret de guérison, les présages de mort, la colère de la sorcière (déperissement des gens), taper les bords d'une source pour faire grêler, jeune fille sauvée du supplice par un mariage. Voir aussi les cartes AFS 114 (II, 225) «Tod und Begräbnis – Présages de mort: oiseaux» et (II, 227) «Tod und Begräbnis – Présages de mort: bruits, mouvements».

Ce conte raconté à Jules Surdez par plusieurs personnes âgées venant du Clos-du-Doubs permet de comprendre la peur encore très actuelle de l'étranger à la peau foncée (qui devient exagérément maléfique et angoissant) et jusqu'où un groupe de simples villageois peut aller pour se débarrasser de la personne indésirable. À travers une histoire imaginaire, le personnage de la sorcière sort de son rôle statique de méchante et devient le symbole d'une femme comme une autre prise au piège pendant la période de la chasse aux sorcières, qui a eu lieu dans le Jura entre le XVI<sup>e</sup> et le XVII<sup>e</sup> siècle. On passe alors des peurs ancestrales (la puissance du diable et du Mal sur les éléments, les bêtes et les gens) à l'effet de réel (la séance de torture par laquelle le bourreau trouve la marque du diable sur la peau de la présumée sorcière et le bûcher qui s'ensuit). À travers ce récit, la vie quotidienne sous l'Ancien Régime apparaît: la vie agricole de la population locale qui reçoit des saisonniers pour l'aide nécessaire aux récoltes. Celle qui détient «le secret» peut annoncer les visites, événement particulièrement attendu par les habitants isolés. Elle soigne les petites maladies. Elle peut prévoir la grêle et le feu, ce qui est très important quand on vit de ses récoltes. On peut comprendre qu'elle devienne indispensable au village! Le paysage est bien celui du Jura: il y a les rives du Doubs, les épicéas, les grottes creusées dans le calcaire, les buissons et les hêtres des pâturages de montagne, les «loges», ces petits bâtiments typiques pour la garde du bétail, l'été, dans l'Arc jurassien, ainsi que le château de Porrentruy, le symbole du pouvoir temporel du prince-évêque jusqu'en 1792, date à laquelle celui-ci s'enfuit de Porrentruy, chassé par la Révolution française.

## Texte

Â temps de çoli les dgerennes aivînt des dents et peus les pous ôvînt. Tos les bontemps enne rotte de *Sairraisîns*<sup>1051</sup> s'aimoînnînt dains les Ciôs-di-Doubs d'aivô les *ailombrates*. Ès moinnînt in pô tos les métiers : ès fesînt les maignîns<sup>1052</sup>, les penolies, les *sélies* ; ès raiyuînt les étiéyes et peus les potas. En diaît que tiaînd les caîmps-voulaints airînt vu yôte côp que çoli ne yôs airait ren fait de voulê in afaint vou de noyie enne *dgens*. Enne tchôse chure ç'ât que paitchot voue qu'êls aivînt péssê è y mainquaît des dgerennes, des counis, des aignes, des tchevris.

E y aivaît enne djuene *Sairraisinne* aiche noire que lai seûtche, belle cman enne *aîndgeatte* et peus dgentille cman in sô. En n'y diaît que l'*Ailombrate* poêche qu'elle était noire et peus vive cman ces ôjés di bon Due.

Elle coéniéchaît des secrets po tot et peus en airait remôtrê és pus fins *mires*. Elle diaît és djuenes fannes chus qués *laives* elles se devînt tyissie po aivoi in afaint. Elle vôs fesâit ai péssê le syâ, ai paitchi les verues et peus les mitchôlures et peus voiréchaît les rontures, les étontchures, lai *roîngne*. Elle n'aivaît pavou ne di réton, ne des *cieuletons*, ne des étoiles que se mouétchant, ne de diaîle, ne de Due, ne de ren. Elle coinniéchaît tos les *senaidges* de moue : le gotterat, que baille sains qu'è pieuve ; le pavoyeux, que voulotte le toué de lai laimpe ; l'*aidiaice*, que djaitiaice dains le *ciôs* ; lai *béye*<sup>1053</sup> que s'émeût de pai lé dains lai *côte* ; lai tchâveseri, que caque en lai fenêtre ; le grôs cra, que vai ai djoué chus le *tyué* ; lai pouetche que s'œuvre de pai lé ; le bousserœu, que bousse enne monniere dôs le tchairi<sup>1054</sup> vou le pou, que tchainte devaint lai mieneût.

Elle saivaît yére l'aiveni dains les lingnes de lai main ; elle pouéyaît dire és fannes épâsses s'elles vœulînt aivoi in *bouebat* vou enne *baîchenatte* ; elle diaît és baîchattes vou és bouebes tiaînd ç'ât qu'ès se vœulînt mairiê et peus proyie és naces. Elle pouéyaît déssavrê les ues ai covê, que vœulînt baillie des poulats vou des pucenattes. Elle vôs vœulaît tot *devisê* ; elle pouéyaît senaidgie, doux djoués en l'aivaince, le temps qu'è vœulaît faire. Elle vôs vœulaît dire s'è vôs vœulaît veni des envellies, des bons vou des métchaints novés. Elle saivaît longtemps en l'aivaince laivoué et peus

<sup>1051</sup> JS note : « Tziganes ».

<sup>1052</sup> JS note : « étameurs, chaudronniers ambulants ».

<sup>1053</sup> JS note : « la "bille", le tronc d'arbre ».

<sup>1054</sup> JS note : « remise à chars, etc. ».

tiaind è vœulaît gralê. Elle pouéyaît éteindre enne mâjon en fue, d'aivô in *té raimé* et peus *devisê* ço que vos musîns, s'elle aivaît in bat, in *roi* vou enne serpent chus lé. Elle pouéyaît tot, se ce n'ât râê le temps et peus envoldjê de mœuri.

L'*herbâ*, tiaind que les *Sairraisins* étint repaitchis, tos les *dgens* étint bin aîjes, mains èls aivînt trétus<sup>1055</sup> lai *grie* de l'*Ailombratte*. En y musaît tot l'huvie. Aichetôt qu'en aivaît in envoicha, le mâ és dents, è n'en tchâd que' malaidie, s'âtye n'allait pe d'aidroit<sup>1056</sup> en se diaît : – Ah ! se l'*Ailombratte* était pie ci !<sup>1057</sup>

A bontemps tiaind que les *dgens* des Ciôs-di-Doubs aïppreniînt que les *Sairraisins* déchendînt lai *Côte* â Bovie ès se criînt d'enne pouetche en l'âtre : – L'*Ailombratte* que re-vînt ! Mains tos les ans lai rotte des caïmps voulaints était pus grôsse. E y en aivaît chéx lai premiere annèe, ès venyennent ai vingt. Les dgeurnis se vudînt, les bouéres et peus les oueyes païchînt. Djunque és *létans* que s'en allînt. Enne neût en voulon in moton, enne âtre in poue grais. Ce n'en pouéyaît être que les *Sairraisins*, les laîrres. Pus taîd ès voulennent des baïgues, des môtres, des étius, des louyis. L'annèe d'aïprés ès preniennt in vé, in polain. Ai câse de l'*Ailombratte* les *dgens* endurennent encoé çoli. Mains, dains lai cheûte, c'en feut in bue, in tchevâ, qu'en ne retrovon djemaîs.

C'en était prou. Les paysains déséttaitchennent yôs tchîns, sâtennent chus des *souetas* et traquennent tot lai rotte de laîrres fœûs des Ciôs-di-Doubs. – Vos s'en velès repentre ! yôs crié l'*Ailombratte*, en yôs môtraint le poing, en ciérait des œûyes cman in tchîn enraidgi, en étieumaint, en étieupaint, cman enne *dgenâtche*, enne diaîlâsse qu'elle était.

Tiaind<sup>1058</sup> le bontemps airrivé les Caimps-voulaints demoérennent pai les velles de lai. Le tchâtemps l'*Ailombratte* fesét ai égralê les Ciôs-di-Doubs en tapaint l'âve d'enne *douve* d'aivô enne rouetche. Tot feut tchaipiê : hierbe, frutes, voingne. Pus taîd, en empojenon les dgerennes<sup>1059</sup> ; le poichon viré biainc<sup>1060</sup> dains les âdges<sup>1061</sup> ; les vaïtches désaitchennent ; les djements demoérennent *baidieres* ; les dgeneusses feunent *russes*<sup>1062</sup> ; les

<sup>1055</sup> JS note : « très tous », tous.

<sup>1056</sup> JS note : « si quelque chose n'allait pas convenablement, à sa guise ».

<sup>1057</sup> JS note : « était seulement ici ».

<sup>1058</sup> JS note puis barre : « le tchain ».

<sup>1059</sup> JS note puis barre : « le poi ».

<sup>1060</sup> JS note : « tourna blanc » = périt.

<sup>1061</sup> JS note : « auges, viviers ».

<sup>1062</sup> JS note : « toujours en rut ».

tchôx montennent ; l'ouerdge voiché ; le biê ne veniét pe épiê ne l'avoinne raippê. Aiprés les bêtes et peus les piantes le mâ tchoyé chus les *dgens*. E y en é qu'eunent lai *roingne*, d'âtres les *bossattes*<sup>1063</sup>. Les afaints aivint le vésaidge pien de besés<sup>1064</sup>, de métchaints fues<sup>1065</sup>.

Mains tot çoli n'était encoé que di mie de brondon. En aicmençon de voulê les *afenats* dains yôs brés dâs qu'en fromaît ai ciê tos les pouetches. C'était des toués de l'*Ailombrate* : les *afenats* ne puerint pe, les tchîns n'aibaiyint pe. Tos les *dgens* étint épaivuries.

En botton des diaîdges tot le toué di Ciôs-di-Doubs. E y en aivaît dains les *bâmes*, emmé les bouetchets, â capiron des *fuattes*, en lai *boquette* des hêtés. È n'allé pe long que lai *dgenâtche* se fesét ai poire vés lai *loeudge* des Enfies. Doux djoués aiprés elle etait â<sup>1066</sup> Tchété<sup>1067</sup> dains in des Sept Pucès<sup>1068</sup> et peus è n'allé pe long qu'en lai déchendon â fond d'in crotton.

C'était bin enne *dgenâtche*. Le *riga* y trové lai maîrque chus enne de ses tieuches. En y pouéyaint enfoncie enne aidieuille dedains sains qu'elle y senteuche ren. En y pendon és pies les petétes et peus les grôsses pierres, elle ne vœulét ren aivouê. Çoli ne l'envoidjé pe d'être condamnée ai être breûlée tote vive po devant lai mâjon de velle<sup>1069</sup>. En lai voyaint montê lai Rue di Maîrtchie, en *paintat*, détchâ<sup>1070</sup>, tos les *dgens* puerint. Ç'ât qu'elle était belle, et peus djuene, l'*Ailombrate* !

In bé djuene hanne de Sint-Ouéchanne, que l'ainmaît en coitchatte dâs longtemps, œuffrét de lai mairiê, po lai sâvê de lai moue, cman c'e c'en était encoé lai môde. Elle t'y fesét les pies de nê. Vos peutes bin craire qu'elle vœulaît poire in hanne dains les Ciôs-di-Doubs !

En l'éttaitchon en in pâ de fie, enson in moncé de faigats. L'*Ailombrate* sôriaît cman enne *aindgeatte*. Le *riga* s'aippointaît ai lai retieuvie d'étrain, tiaind qu'in véye *craimpet* de Bonfô, les haîllons tot détripês, le vésaidge égralê, *oue* cman in poue, criê dâs bin loin : – Râte, râte, s'elle mé veut i lai prends. Tos les *dgens*, mînme le Prince, enson les égrês, mînme le *riga*, ne seunent s'envoidjê de rire. – Ô, mon petét véye, ô, qu'i te veux bin mairiê, qu'i réponjét l'*Ailombrate*. Elle s'en allé, d'aivô le *craimpet*, retrouvê lai

<sup>1063</sup> JS note : « la petite vérole, la peste ».

<sup>1064</sup> JS note : « croûtes aux lèvres ».

<sup>1065</sup> JS note : « mauvais feux » = croûtes au visage.

<sup>1066</sup> JS note puis barre : « da. »

<sup>1067</sup> JS note : « au Château (de Porrentruy) ».

<sup>1068</sup> JS note : « Sept Puciers = sept couches à puces. On dit à tort "Sept Pucelles", pour les 7 cachots ».

<sup>1069</sup> JS note : « Hôtel de Ville (Porrentruy) ».

<sup>1070</sup> JS note : « nu-pieds ».

rotte des *Sairraisins*, dains le *bôs* de Veindlincoué. E y eut enne boinne *moirande*, enne moilloue neût de naces encoé et peus les *Sairraisins* ne ménaidgennent pe lai pouére. Mains, â premie tchaint di pou, tot lai rotte fotté le caimp en France. En lai pityatte di djoué, des vendous de celiejes de lai Bairreûtche voyennent le pouere *craimpet* pendu pai le cô, et peus trayaint lai landye, tot enson in tchène.

## L'HIRONDELLE

En ce temps-là, les poules avaient des dents et les coqs pondaient des œufs. Tous les printemps, une troupe de Sarrasins<sup>1071</sup> se ramenait dans les Clos-du-Doubs avec les hirondelles. Ils menaient un peu tous les métiers: ils faisaient les chaudronniers ambulants, les vanniers, les selliers. Ils réparaient les écuelles et les pots. On disait que lorsque les «camp-volant»<sup>1072</sup> auraient «vu leur coup»<sup>1073</sup>, cela ne leur aurait rien fait de voler un enfant ou de noyer une personne. Une chose sûre c'est que partout où ils avaient passé, il y manquait des poules, des lapins, des agneaux, des chevreaux.

Il y avait une jeune Sarrasine aussi noire que la suie, belle comme une angelotte et puis gentille comme un sou. On ne lui disait<sup>1074</sup> que l'Hirondelle, parce qu'elle était noire et puis vive comme ces oiseaux du bon Dieu.

Elle connaissait des secrets<sup>1075</sup> pour tout, et en aurait «remontre» aux plus fins médecins. Elle disait aux jeunes femmes sur quelles dalles elles devaient se glisser pour avoir un enfant<sup>1076</sup>. Elle vous faisait «à passer» le hoquet, partir les verrues et les taches de rousseur<sup>1077</sup> et guérissait les hernies, les foulures, la gale. Elle n'avait peur ni de l'écho ni des feux

<sup>1071</sup> Gitans venus d'Espagne.

<sup>1072</sup> *Camp-volant*, s.m. «gitan, bohémien, tzigane». Dondaine 111, *camp volant*. GPSR 3, 55a, *camp volant* et FEW 2, 161b, CAMPUS. Terme répandu principalement dans l'est de la France et dans le Jura suisse.

<sup>1073</sup> S'ils en avaient eu l'occasion.

<sup>1074</sup> On ne l'appelait que.

<sup>1075</sup> Avoir «le secret», expression notamment utilisée dans le canton du Jura, est une pratique de guérison traditionnelle, faite de prières à l'attention de la personne touchée, notamment pour les brûlures, les entorses et les hémorragies, qui se transmet entre initiés ou personnes de la famille «ayant le don».

<sup>1076</sup> On disait que toucher certaines pierres erratiques pouvait rendre fertile.

<sup>1077</sup> Qu'on disait être les marques du diable.

follets<sup>1078</sup>, ni des « étoiles qui se mouchent »<sup>1079</sup>, ni du diable, ni de Dieu, ni de rien. Elle connaissait tous les présages de mort : la gouttière qui goutte sans qu'il pleuve ; le papillon qui vole autour de la lampe à pétrole ; la pie qui jacasse dans le verger ; la bille<sup>1080</sup> qui descend toute seule la pente ; la chauve-souris qui tape la fenêtre ; la corneille qui se perche sur la cheminée ; la porte qui s'ouvre « de par elle »<sup>1081</sup> ; la taupe qui pousse sa taupinière sous le hangar ou le coq qui chante avant la minuit.

Elle savait lire l'avenir dans les lignes de la main ; elle pouvait dire aux femmes « épaisses »<sup>1082</sup> si elles voulaient avoir<sup>1083</sup> un petit garçon ou une petite fille ; elle disait aux filles et aux garçons « quand c'est qu'ils se voulaient marier »<sup>1084</sup> et « prier aux noces »<sup>1085</sup>. Elle pouvait reconnaître les œufs à couver, qui voulaient<sup>1086</sup> donner des poussins ou des poussines. Elle vous voulait<sup>1087</sup> tout deviner. Elle pouvait prédire, deux jours à l'avance, le temps qu'il voulait<sup>1088</sup> faire. Elle vous voulait dire s'il vous voulait venir<sup>1089</sup> des visites, des bonnes ou des « méchantes » nouvelles. Elle savait longtemps à l'avance où et quand il voulait<sup>1090</sup> grêler. Elle pouvait éteindre une maison en feu avec une salamandre<sup>1091</sup> et deviner ce que vous pensiez,

<sup>1078</sup> On dit que les flammes des feux follets égarent les promeneurs attardés. Ils se mettent à tourner en rond jusqu'à l'apparition de l'aurore. On peut les éviter en prononçant l'incantation suivante :

*Pouéche-feilles et vos cieuletons,*

*Ne me faites pe ai virie en rond ;*

*Éteintes-vos o que saint Brice*

*vos traiye tot comptant lai misse ! Porte-brandons, et vous feux follets,*

*Ne me faites pas tourner en rond ;*

*Éteignez-vous ou que Saint Brice*

*vous arrache tout de suite la rate !*

(Jules Surdez, *Le Jura* 137, 15 novembre 1960).

<sup>1079</sup> Étoiles qui se mouchent, s.f.pl., « étoiles qui s'éteignent, comme on souffle une bougie ». Le conteur veut parler des étoiles filantes dans un langage très imagé.

<sup>1080</sup> Le tronc d'arbre.

<sup>1081</sup> Qui s'ouvre toute seule.

<sup>1082</sup> Enceintes.

<sup>1083</sup> Futur périphrastique avec le verbe « vouloir ». Si elles allaient avoir.

<sup>1084</sup> Futur périphrastique avec le verbe « vouloir ». Quand ils allaient se marier.

<sup>1085</sup> Elle leur disait quelle période était favorable pour inviter les gens au mariage.

<sup>1086</sup> Futur périphrastique avec le verbe « vouloir ».

<sup>1087</sup> Futur périphrastique avec le verbe « vouloir ». Les œufs qui allaient donner des poussins, qui étaient fécondés.

<sup>1088</sup> Futur périphrastique avec le verbe « vouloir ». Le temps qu'il allait faire.

<sup>1089</sup> Elle vous disait si des gens viendraient vous visiter.

<sup>1090</sup> Quand il allait grêler.

<sup>1091</sup> *Té raimé*. D'origine inconnue mais certainement proche du dieu mythologique romain qui a donné en français *triton*. La salamandre, dans les traditions populaires, est un animal qui vit dans le feu, il est donc incombustible et meurt quand celui-ci s'éteint (créature importante dans les bestiaires médiévaux). Pline l'Ancien dans son *Historiae Naturalis* t. X, chap. XXIX, 23 déclare que ce batracien « est tellement



si elle avait un crapaud, un *roi* du Doubs ou un serpent sur elle. Elle pouvait tout, si ce n'est arrêter le temps et empêcher de mourir.

L'automne, quand les Sarrasins étaient repartis, tous les gens étaient bien aise, mais ils avaient tous la nostalgie de l'Hirondelle. On y pensait tout l'hiver. Aussitôt qu'on avait un furoncle, le mal aux dents, je ne sais quelle maladie, si quelque chose n'allait pas droit, on se disait : – Ah si l'*Ailombratte* était seulement ici !

Au printemps, lorsque les gens des Clos-du-Doubs apprenaient que les Sarrasins descendaient La Côte-au-Bouvier<sup>1092</sup>, ils se criaient d'une porte à l'autre : – L'Hirondelle qui revient !

Mais tous les ans, la troupe des « camps-volants » était plus grosse. Il y en avait six la première année, ils vinrent à vingt. Les poulaillers se vidaient, les oies et les canards partaient. Jusqu'aux porcelets qui s'en allaient. Une nuit on volait un mouton, une autre un porc gras. Ce ne pouvait être que les Sarrasins, les voleurs. Plus tard, ils volèrent des bagues, des montres, des écus, des louis<sup>1093</sup>. L'année d'après, ils prirent un veau, un poulain. À cause de l'Hirondelle, les gens endurent encore cela. Mais, par la suite, ce fut un bœuf, un cheval, qu'on ne retrouva jamais.

C'en était trop. Les paysans détachèrent leurs chiens, sautèrent sur des gourdins et traquèrent toute la troupe de voleurs hors des Clos-du-Doubs.

– Vous voulez vous en repentir ! <sup>1094</sup> leur cria l'*Ailombratte* en leur montrant le poing, en « clairant »<sup>1095</sup> des yeux comme un chien enragé, en écumant, en crachant, comme une sorcière, une diablesse qu'elle était.

Quand le printemps arriva, les « camp-volant » demeurèrent dans les villes « de là »<sup>1096</sup>.

froid, qu'il éteint le feu par son contact, comme ferait la glace». Voir aussi Schüle (2012: 648) et FEW 21, 263b (étymons inconnus).

<sup>1092</sup> Entre le village des Enfers et Soubey.

<sup>1093</sup> Le *louis* (en or) et l'*écu* (en argent) sont les dénominations courantes de la monnaie française sous l'Ancien Régime. À cette époque, le Jura fait encore partie du Saint Empire germanique qui utilise le *kreuzer* frappé par le prince-évêque, de 1640 à 1792. Par la suite, la pièce de vingt francs fut appelée *louis* avant qu'elle ne devienne le *napoléon*. Le locuteur se réfère aux louis et aux écus certainement parce qu'il se sent appartenir au patrimoine francophone plus que germanique. Cela peut aider à situer l'histoire sous l'Ancien Régime, avant 1792, date à laquelle le prince-évêque est chassé par les troupes françaises.

<sup>1094</sup> Futur en vouloir. « Vous allez vous en repentir ! ».

<sup>1095</sup> «Éclairer, lancer des éclairs».

<sup>1096</sup> Les villages alentour.

L'été, l'Hirondelle fit «à grêler» les Clos-du-Doubs en tapant l'eau d'une source avec une roche. Tout fut haché: herbe, fruits, semailles. Plus tard, on empoisonna les poules. Le poisson «tourna blanc»<sup>1097</sup> dans les auges<sup>1098</sup>. Les vaches se détachèrent; les juments restèrent stériles; les génisses furent toujours en chaleur<sup>1099</sup>; les choux montèrent; l'orge se coucha; le blé ne monta pas en épi et l'avoine n'eut pas de grappe. Après les bêtes et les plantes, le mal tomba sur les gens. Il y en a qui eurent la gale, d'autres «les petites bosses»<sup>1100</sup>. Les enfants avaient le visage plein de croûtes aux lèvres, de «mauvais feux»<sup>1101</sup>.

Mais tout ceci n'était encore que du miel de bourdon<sup>1102</sup>. On commença de voler les bébés dans leur berceau depuis qu'on fermait à clé toutes les portes. C'étaient des tours de l'Hirondelle: les bébés ne pleuraient pas, les chiens n'aboyaient pas. Tous les gens étaient épouvantés.

On plaça des gardes tout autour des Clos-du-Doubs. Il y en avait dans les grottes, au milieu des buissons, à la cime des épicéas, à la pointe des hêtres. Il n'alla pas long que la sorcière se fit «à prendre» vers la loge des Enfers. Deux jours après, elle était au Château<sup>1103</sup> dans un des sept «puciers»<sup>1104</sup>, et puis il n'alla pas long qu'on la descendit au fond d'une oubliette.

C'était bien une sorcière. Le bourreau y trouva la marque sur une de ses cuisses. On y pouvait enfoncer une aiguille sans qu'elle n'y sentit rien<sup>1105</sup>. On y pendit aux pieds les petites, puis les grandes pierres, elle ne voulut rien avouer. Cela ne l'empêcha pas d'être condamnée à être brûlée toute vive devant l'Hôtel de Ville.

---

<sup>1097</sup> Périt.

<sup>1098</sup> Les viviers.

<sup>1099</sup> Donc demeurèrent sans veau.

<sup>1100</sup> La petite vérole.

<sup>1101</sup> «Croûtes au visage», nous dit JS. Celui ou celle qui détient le secret de guérison peut aussi se retourner contre le bien qu'il a fait et redonner le mal qu'il a enlevé, surtout les maladies de peau et les brûlures.

<sup>1102</sup> Tout ceci n'était encore rien par rapport à ce qui allait arriver.

<sup>1103</sup> Sous-entendu: au château de Porrentruy, siège de la justice.

<sup>1104</sup> Cachots.

<sup>1105</sup> On croyait littéralement que l'on trouvait la marque du diable sur le corps de la suppliciée. On la torturait avec des aiguilles, selon une planification minutieuse retrouvée dans les manuels du parfait petit inquisiteur, jusqu'à ce qu'on découvre un endroit sur sa peau qui ne réagissait pas (évidemment la malheureuse était épuisée!). La traque aux sorcières a duré entre le <sup>xvi</sup>e et la fin du <sup>xvii</sup>e siècle dans le Jura. Pour des détails historiques, nous renvoyons à <<http://www.diju.ch>> (consulté le 26 septembre 2018), sous l'entrée «sorcellerie» et à la bibliographie annexée, notamment Ginzburg (1984).

En la voyant monter la rue du Marché, en chemise, nu-pieds, tous les gens pleuraient. C'est qu'elle était belle et puis jeune, l'Hirondelle ! Un beau jeune homme de Saint-Ursanne, qui l'aimait en cachette depuis longtemps, offrit de «la marier», pour la sauver de la mort, comme c'en était encore la coutume. Elle t'y fit les pieds de nez. Vous pouvez bien croire qu'elle voulait prendre un mari dans les Clos-du-Doubs !

On l'attacha à un pieu de fer, sur un monceau de fagots. L'Hirondelle souriait comme une angelotte. Le bourreau s'apprêtait à la recouvrir de paille, lorsqu'un vieux mendiant de Bonfol, les vêtements rapiécés, le visage vérolé, sale comme un porc, cria de bien loin :

– Arrête, arrête, si elle me veut, je la prends !

Tous les gens, même le prince-évêque, du haut de l'escalier, même le bourreau, ne purent s'empêcher de rire.

– Oui, mon petit vieux, oui, que je te veux bien marier ! lui répondit l'Hirondelle. Elle s'en alla, avec le mendiant, retrouver la troupe de Sarrasins, dans le Bois de Vendlincourt. Il y eut un bon souper, une meilleure nuit de noces encore, et les Sarrasins ne ménagèrent pas la poudre<sup>1106</sup>.

Mais, au premier chant du coq, toute la troupe foutut le camp en France. À la pointe du jour, des vendeurs de cerises de la Baroche virent le pauvre mendiant pendu par le cou et tirant la langue, tout en haut d'un chêne.

### 3.24 LAI DGENOUETCHE DES AIDGES

#### Argument

Des jeunes filles reviennent d'une fête en passant à travers les pâturages. La sorcière des Aidges, qui se tient dans les buissons et les creux de marne, n'aime pas que les jeunes gens rôdent la nuit autour de son territoire. Elle emporte une des jeunes filles du groupe, qui se moquait d'elle, et la traîne dans les ronces et les étangs. Celle-ci parvient à s'enfuir, mais elle est trop affaiblie et meurt l'année suivante.

<sup>1106</sup> Ils tirèrent en l'air avec leurs fusils, pour fêter le mariage.

## Source et motif(s)

Manuscrit de la Bibliothèque des Bourgeois de la ville de Berne, noté n° 122. Jules Surdez traduit par «La sorcière des Aiges», mais la toponymie actuelle de l'endroit a gardé le terme patois «*Aidges*». Il note encore entre parenthèses: «patois de la Montagne des Bois». Sous-titre: «légende».

Motifs: chant des filles qui répond à celui des garçons/Sorcière et se confond avec le paysage/Jeune fille moqueuse punie/Chemin rendu très difficile pour rentrer chez soi (voir aussi le conte *Lai saibbait*).

Témoignage: Justin Joly, Cerneux-Godat.

## Texte

È y aivaît enne fois enne *dgenouetche* que se teniaît dains les brossons de lai maînere des *Aidges*. Elle n'était pon âtrement<sup>1107</sup> métchainne mains elle n'ainmaît pon vouere rôlê les soi les bouebes et les baïssates<sup>1108</sup> pai sus les vies vou les tchemainnes<sup>1109</sup>. Ces qu'étiint trap évadenês elle t'y piondgie<sup>1110</sup> lai tête dedains l'âve d'in creux de moîne.

În duemonne lai *roeÛssie*<sup>1111</sup> enne rotte de baïssates di Peu-Yâde<sup>1112</sup> étiint allês maindgie des *belouesses* és *Aidges*. Elles se bottennent en lai neût po repaitchi. En ne voyaît dje pus gotte qu'elles n'étiint pon encoé à Cèneux-Mâdeux. Ne craites pon que nos femellattes eunent *paivu*<sup>1113</sup> de lai *dgenâche* tchaind<sup>1114</sup> qu'elles ôyennent soinnê les Avé Mairiâ<sup>1115</sup> és *Bôs*. Elles aicmencennent de faire les *dôbattes*<sup>1116</sup> et peus de hieutchie cman des bouebes. D'in pô paitchô le réton yôs renvié yôs hieutchets. Elles tchudînt<sup>1117</sup> que c'était les bouebes qu'allînt â *lôvre*, qu'y réponjînt,

<sup>1107</sup> Note de JS: «autrement» = à vrai dire.

<sup>1108</sup> La forme ajoutée «baïchates» est tracée et remplacée par la forme «baïssates». L'auteur a remanié le patois de cette histoire pour qu'il sonne «taignon». Même remarque pour tout le texte.

<sup>1109</sup> Note de JS: «les pâtures communes».

<sup>1110</sup> Note de JS: «plongeaient».

<sup>1111</sup> Note de JS: «Un dimanche après-midi».

<sup>1112</sup> Note de JS: «Peu-Claude, hameau des Bois».

<sup>1113</sup> «Pavou» est tracé et remplacé par «*paivu*».

<sup>1114</sup> De même «tchaind que» remplace «tiaind que». Même remarque pour tout le texte.

<sup>1115</sup> Note de JS: «l'Angelus».

<sup>1116</sup> Note de JS: «les étourdies, les petites folles».

<sup>1117</sup> «Tiudînt» tracé, remplacé par «tchudînt».

et peus elles se dépâdjînt de remontê â Peu-Yâde. – En voili que sont cman nos, que n’aint vouere *paivu* de lai *dgenouetche* des *Aidges*, qu’allé dire lai pus djuene de lai rotte. Elle n’aivaît pon fini d’aidroit<sup>1118</sup> de djâsê qu’on ôyon in taibaillat<sup>1119</sup> di diaîle pai sus les tchemaînes : les roudges-bêtes breuyievînt, les tchevâx hæunêvînt, les tchievres et peus les berbis bêlêvînt ; des tchiîns et peus des tchaignes aibayievînt, des tchaittes miânêvînt, des *mairgats* maïrgouessievînt<sup>1120</sup>, des poues graingnievînt, des pous tchaintevînt, des ôsés chôtrêvînt. Çoli faissaît ai drassie le poi dessus lai maillœutche. Çoli vôs faissaît ai frisenê, <sup>1121</sup> poétchaîve *dget*. Le saing vos prenîaît le toué. On était tot en *pé de dgelenne*. Lai pus véye des baîchates aivaît<sup>1122</sup> tchoi ai dgeronyons. Les baîssattes ne faissînt pus d’écaclès<sup>1123</sup>, ne hieutchievînt pus. Mains lai pus djuene se riaît de ses caimerâdes : – Bogre de paivurouses, qu’elle yôs diaît, ât-ce vôs n’ôtes pon que ç’ât les bouebes que nôs faint ai endiaîlê ?<sup>1124</sup> Et peus elle baillê le pus bé hieutchet, qu’on œut djemaîs ôyu, et peus que rétuinnê<sup>1125</sup> dâs les Roitches de lai Ceindrêe. – T’és bêl ai faire lai crâne, qu’y diét dâs l’emmé d’in bouétchet lai *dgenouetche* des *Aidges*, ci côm i te tîns. Les baîssattes s’embruennent<sup>1126</sup> dedains lai *loeudge* et peus bousennent lai beurratte<sup>1127</sup>. Mains lai *dgenouetche* aivaît raiteni lai pus djuene pai lai *tchoupe*<sup>1128</sup>. Elle te lai trînnê dînche djunque és *Aidges* et peus t’y piondgé lai tête, dedains in creux de maîne pion d’âve, djunque és épales. Tchaind qu’elle feut prâte d’étôffê elle te lai tchaimpé dains l’hierbe voué qu’elle tchoyé siâssye. Enne éluse, in côm de toinnerre, et peus lai *dgenouetche* feut évâdenê.

Les baîssattes, que grulînt cman des gravelons, lai faissennent ai reveni, et peus remontennent lai *côte* d’aivô lue. Elles trovêvînt paitchot des *aïdges* d’épennes que les dévouerêvînt, elles ne saivînt aitraipê les *dolaîses*, elles bolêvînt â fond des *empoueses*, elles s’êsserrêvînt<sup>1129</sup>, elles se faissînt ai mouedre pai des dairis. E se bottét ai pieuvre en lai roéye. Ce n’ât qu’en lai picatte di djoué qu’elles retrovennent lus ôtâs, môves cman des *seris*.

<sup>1118</sup> Note de JS : « tout à fait ».

<sup>1119</sup> Note de JS : « vacarme ».

<sup>1120</sup> Note de JS : « miaulaient comme des matous en rut ».

<sup>1121</sup> « Vôs » tracé.

<sup>1122</sup> « Était » tracé.

<sup>1123</sup> Note de JS : « éclats de rire ».

<sup>1124</sup> « Endiaîlê » a été remplacé par « endiaîlê ».

<sup>1125</sup> Note de JS : « fut renvoyé par l’écho ».

<sup>1126</sup> Note de JS : « s’engouffrèrent ».

<sup>1127</sup> Note de JS : « verrou de bois ».

<sup>1128</sup> Note de JS : « chevelure ».

<sup>1129</sup> Note de JS : « s’égarèrent ».

Dâs aidont ceule djuene baïssatte qu'était se vive, s'aiveniainne, s'aibiéssainne, se *siéjainne*, ne fôlayé pus djemaïs. On ne lai voyon pus rire. Elle dédeveniaît tos les djoués. Elle aïcencé de teni le lét et peus tchaint ç'ât que s'aimoïnnent les premieres *ailombrattes* elle s'en allé dremi en in *câre* di cemetére.

## LA SORCIÈRE DES AIDGES

Il y avait une fois une sorcière qui se tenait dans les buissons de la marnière des *Aidges*<sup>1130</sup>. Elle n'était pas autrement méchante mais elle n'aimait pas voir rôder le soir les garçons et les filles sur les chemins ou les pâtures du communal<sup>1131</sup>. Ceux qui étaient trop étourdis, elle t'y plongeait la tête dans l'eau d'un creux de marne.

Un dimanche après-midi, une troupe de jeunes filles du Peu-Claude étaient allées manger des petites prunes à la ferme des *Aidges*. Elles se mettaient de nuit pour repartir. On ne voyait déjà plus goutte qu'elles n'étaient pas encore au Cerneux-Mâdeux. Ne croyez pas que nos jeunes femmes eurent peur de la sorcière quand elles entendirent sonner les *Ave Maria* aux Bois<sup>1132</sup>. Elles commencèrent à faire les bécasses et à laouter<sup>1133</sup> comme des garçons. D'un peu partout l'écho leur renvoyait leurs laoutis. Elles crurent que c'était les garçons qui allaient à la veillée qui leur répondaient et elles se dépêchaient de remonter au Peu-Claude.

« En voilà qui sont comme nous, qui n'ont guère peur de la sorcière des *Aidges* » alla dire la plus jeune de la bande. Elle n'avait pas droit<sup>1134</sup> fini de parler qu'on entendit un vacarme du diable à travers les pâtures : les rouges-bêtes<sup>1135</sup> beuglaient, les chevaux hennissaient, les chèvres et

<sup>1130</sup> Les Aidges, clairière au-dessus de l'étang du Cul des Prés, en direction des Bois (Franches-Montagnes). Cet endroit humide et sombre, au bas de falaises, est réellement inquiétant.

<sup>1131</sup> Un « pâturage communal » est une pâture appartenant à tous les habitants d'une commune, sur laquelle ils peuvent laisser paître leur bétail gratuitement, à condition que leur nom de famille soit originaire de ladite commune. Sur le pâturage communal et le droit de « vaine pâture », voir COMMENT Albert (1952), « Une institution plusieurs fois séculaire de la vie jurassienne : le droit de vaine pâture », *Revue Jurassienne*, 1953 et glossaire, *tieumnâ*.

<sup>1132</sup> L'angélus, prière à laquelle les croyants sont appelés trois fois par jour par les cloches, sonne l'heure de la fin du travail et la sortie des créatures de la nuit.

<sup>1133</sup> Jodler, iouler. Chant vocalisé en usage dans certaines régions montagneuses, parfois pour communiquer à longues distances, et qui est caractérisé par des changements de registres constants.

<sup>1134</sup> Tout à fait.

<sup>1135</sup> Les vaches.

les brebis bêlaient; des chiens et des chiennes aboyaient, des chattes miaulaient, des matous « margoussaient », des porcs grognaient, des coqs chantaient, des oiseaux sifflaient. Cela faisait dresser les cheveux sur la tête. Cela vous faisait frissonner, vous épouvantait. Le sang vous prenait le tour. On était tout en chair de poule. La plus âgée des jeunes filles était tombée à genoux. Les filles ne faisaient plus d'éclats de rire, ne chantaient plus. Mais la plus jeune se riait de ses camarades. – Bougre de peureuses, qu'elle leur disait, est-ce que vous n'entendez pas que ce sont les garçons qui nous font peur? Et elle lança le plus beau laouti qu'on n'eut jamais entendu, et qui fut retourné par l'écho depuis les Roches de la Cendrée<sup>1136</sup>.

– Tu as beau faire la crâneuse lui dit depuis le milieu d'un buisson la sorcière des *Aidges*, ce coup-ci je te tiens!. Les jeunes filles se précipitèrent dans la loge de la pâture et poussèrent le verrou. Mais la sorcière avait retenu la plus jeune par les cheveux. Elle te la traîna ainsi jusqu'à la ferme des *Aidges* et puis t'y plongea la tête dans un creux de marne plein d'eau, jusqu'aux épaules. Lorsqu'elle fut près d'étouffer, elle te la lança dans l'herbe où elle tomba évanouie. Un éclair, un coup de tonnerre, et la sorcière disparut.

Les jeunes filles, qui tremblaient comme des frelons, la firent revenir à elle, et remontèrent la côte avec elle. Elles trouvaient partout des haies d'épines qui déchiraient leurs vêtements, elles n'arrivaient pas à ouvrir les portails des pâturages, elles roulaient au fond des emposieux<sup>1137</sup>, elles s'égarèrent, elles se faisaient mordre par les dairis<sup>1138</sup>. Il se mit à pleuvoir « à la roille »<sup>1139</sup>. Ce n'est qu'à la piquette du jour qu'elles retrouvèrent leurs maisons, mouillées comme des musaraignes.

Depuis, cette jeune fille qui était si vive, si avenante, si aimable, si « séante », ne folâtra plus jamais. On ne la vit plus rire. Elle dépérisait

<sup>1136</sup> De l'autre côté du Doubs, sur sol français.

<sup>1137</sup> Un *emposieu* est un entonnoir naturel créé par l'eau s'écoulant dans la roche calcaire du Jura, au fond communicant parfois avec une cavité. Dans ces paysages de la chaîne du Jura, on trouve également des *dolines*, cuvettes formées par la dissolution du karstique dont le fond en rétention d'eau est couvert d'argile ou de marne (les fameux « creux de marne » de l'histoire), créant ainsi une riche végétation qui contraste avec le reste du plateau.

<sup>1138</sup> Le *dairi* ou *dahu* est un animal sauvage imaginaire; on envoie les naïfs le chercher les jours de pluie un sac à la main. Vivant uniquement en pente, il aurait les pattes plus courtes d'un côté que de l'autre suivant le versant sur lequel il vit.

<sup>1139</sup> Pluie abondante, souvent chassée par le vent.

chaque jour. Elle commença de tenir le lit et lorsque les premières hirondelles arrivèrent, elle s'en alla dormir dans un coin du cimetière.

Conté par Justin Joly, du Cerneux-Godat

### 3.25 LAI FÔLE DE LAI NEÛT DE NÂ

#### Argument

On dit que la nuit de Noël, les animaux se mettent à parler. On dit aussi que si quelqu'un tente d'aller les écouter, il tombera mort. Une de ces fameuses nuits, un valet de ferme tente quand même l'aventure. Il se faufile derrière le volet du râtelier et entend alors les bêtes parler de la ferme, se plaindre de leur traitement, présager de l'avenir du propriétaire et de sa famille. Le lendemain matin, le domestique est bel et bien retrouvé mort. Au printemps suivant, rien ne va à la ferme, les bêtes se rebiffent: les cochons ne veulent pas qu'on les tue, les poules et les chèvres ne veulent pas qu'on leur prenne leurs petits et les chevaux ruent parce que leur charge est trop lourde. Le Noël d'après, la maîtresse des lieux décide d'aller écouter les bêtes pour régler ces histoires. Le lendemain matin, elle ne s'est pas relevée.

#### Source et motif(s)

Manuscrit SSTP 36-40, n° 31, p. 341a – 347a. JS ajoute: «patois de Undervelier».

Motifs: *Le paysain révisaint* (BBB)/Bêtes qui parlent la nuit de Noël/ Interdit transgressé/Bêtes qui se rebiffent contre leurs maîtres.

Témoin: Marie Surdez-Chappuis, née à Undervelier, en 1869.

#### Texte

Comme vôs le saîtes aichebîn que moi, i n'aivôs pe fâte de vôs le dire. Lai neût de Nâ, aichetôt que les *dgens* ès sont pairtis po lai mâsse de mieneût, et djunque tiaind qu'ès sont de reto, les bêtes ne faint que de revirie en l'étâle, de se rétendre, de se remannê, de mannê in traiyîn, in tairgat di in cents



diaïles et peus de djâsê en lai fois comme des *dgens*. Vôs saïtes aichebin qu'è ne demoère en l'ôtâ, po *révisê* breûlê *l'étchenne de Nâ*<sup>1140</sup>, que les afaints â bré et les malaites que tenant le yét. S'è y en aivaît des prou poëûrris po vardê le fona è y é bin des tchainces qu'è n'âdrait pe long qu'ès tchoirînt malaites. È Dé! vôs saïtes inco que cetu que se catcherait<sup>1141</sup> dains l'étâle, po craire écoutê djâsê les bêtes, tchoirait shâsse et ne trînnèrait pe de mœuri.

È y aivaît, enne fois, in *vâlat* bin *ayeutchie*<sup>1142</sup>, que n'allaît n'ai mâsse, n'ai vépres<sup>1143</sup>, que ne croyaît n'ai Due, n'ai diaïle<sup>1144</sup>, que ren ne yi portaît<sup>1145</sup> *dget* ne *paivu*, que n'aivaît djemaïs grulê dains sai pé. In soi de *Nâ*, è faisét les minnes de pairti po lai mâsse de mieneût mains è reviré et peus s'enfelé dains lai *graindge*. Tiaind qu'èl ôyét feri le premie côm de mieneût en l'horlodge<sup>1146</sup> di môtie èl ât réssâtê et peus èl ât rittê œuvri lai *borainshe* po s'enfelé dains le rételî. Che vrai qu'i seus ci è y aivaît de lai shérance dains l'étâle. Ailaïrme, mes aimis, ç<sup>1147</sup> qu'è yi faillét ôyu!

- Enne annèe de pus que s'en vai se rédure, qu'allé dire le toré. Ç'ât comme se nôte maître te vendaît â botchie po faire des saucisses<sup>1148</sup>, que yi diét enne vaitche.
- Aittends pie comme qu'i te le veux chiquê tiaind qu'è me fairé ai pairti foëus de l'étâle! Te veux voi qu'i te yi<sup>1149</sup> cravê lai painse d'in côm d'écouenne.
- Le<sup>1150</sup> *vâlat* nôs rieme inco tiaind que nôs ferains en lai tchairrue, nôs vœulans aivoi lai tête de ne pus creûyie enne roue, de ne pus faire enne péssèe, que diennent les doux bues d'aippié. – Ç'ât le trop bin que botte mâ, que diét enne âtre roudge-bête, lai baîchate de l'ôtâ, qu'ât che *révisainne*<sup>1151</sup> de lai sâ et di<sup>1152</sup> *creûchon*, ne prézinme vouere comme qu'i veut lâgrèyie, tyisenê et puerê, tiaind ç'ât qu'i sèrè<sup>1153</sup> mairiêe. I

<sup>1140</sup> JS note : « Variante : *lai tronche de Nâ* ».

<sup>1141</sup> JS note puis barre : *coitcherait*.

<sup>1142</sup> JS note : « élevé, éduqué, déniâsé ».

<sup>1143</sup> JS note : *ne en lai mâsse, ne és vépres*.

<sup>1144</sup> JS note : *Var. ne en Due, ne â diaïle*.

<sup>1145</sup> JS note puis barre : *potch*.

<sup>1146</sup> JS note : *Var. â relodge, â relœudge*.

<sup>1147</sup> JS note puis barre : « que ».

<sup>1148</sup> JS note : *Var. : aindo.ye*.

<sup>1149</sup> JS note puis barre : « veux ».

<sup>1150</sup> JS note puis barre : *Se*.

<sup>1151</sup> JS note puis barre : *po*.

<sup>1152</sup> JS note puis barre : *le*.

<sup>1153</sup> JS note puis barre : *sairé*. Nous pouvons constater ses hésitations quant à la graphie à adopter (note de ARE).

ne veux bïn sœuvent n'aivoi ai maindgie qu'ai demé de ses dents. I ne muse vouere, tiaind qu'i nôs fot des côps de pie, qu'i en veut recidre<sup>1154</sup> aichebin, pus sœuvent qu'en son to, de son hanne. È<sup>1155</sup> ne yi veut pus faire ses belles mînes, comme tiaind qu'i<sup>1156</sup> veniaît à l'ôvre vois lé, que diét un des tchevâx.

- Qu'è n'épœurveuche pe de faire le *rigat* d'aivô nos, que diét lai djement, vou qu'i yi yeuve le tiu et qu'i te l'aissanne d'in cop de pie.

Les motons commencennent de se piaindre di tchiin di bairdgie<sup>1157</sup> que les mouerjât<sup>1158</sup> aidé, de lai servainte que les copaît en tonjoint louete laine aivô les *éffouerces*<sup>1159</sup>.

- S'en me prend inco mes tchevris â bontemps, que diét lai tchievre, i veux me laichie *tassie* pai les coleûvres, po ne pus ren baillie de laicé. Les poues<sup>1160</sup>, que saivînt qu'in côp de couté â cô, chus le trâté, les aittendaît, aichetôt qu'ès sèrînt grais, se diennent<sup>1161</sup> qu'ès ne vœulînt pus être que de méchaint l'*aigrun*<sup>1162</sup> et se ne pus laichie engrachie. Mains tiaint<sup>1163</sup> qu'en yi aipportait<sup>1164</sup>, le lendemain le maitîn, louete *mèltre* de boire, è n'ât pe de dire qu'ès yi souhaitennent lai beveniance<sup>1165</sup> et qu'ès n'en laichennent pe enne gotte dains louete âdge. Le *vâlat* ne se seut quâsi reteni de rire en ôyaint enne dgerenne dire: – Se lai daîgne *étrôce*<sup>1166</sup> inco lai tête en mes poulats, i te yi veux tchiere dains lai main tiaind qu'elle craire veni sentre s'i aîs ue<sup>1167</sup>.

- Et peus moi, que diét le pou, i ne veux pus tchâtchie que les dgerennes des âtres *dgens*, et peus i veux tchaintê enne heure pus taîd, tos les

<sup>1154</sup> JS note: *Var.*: *recevoi*.

<sup>1155</sup> JS note puis barre: *I*. Il est intéressant de constater qu'il y a hésitation entre les deux pronoms (il = le fiancé/elle = la fille de la maison, note de ARE).

<sup>1156</sup> Là aussi, il y a hésitation. Normalement c'est le jeune homme qui vient voir sa fiancée à la veillée et non le contraire (note de ARE).

<sup>1157</sup> JS note: *Var.*: *bardgie, boirdgie*.

<sup>1158</sup> JS barre: *mouerdjât*. *Var.*: *môrjât*.

<sup>1159</sup> JS note: *Var.*: *éffôrces*.

<sup>1160</sup> JS note: *Var.*: *pô.es*.

<sup>1161</sup> JS note: *pr.*: *dyin.n'*.

<sup>1162</sup> JS explique: « il y a les bêtes de bon ou de mauvais "aigrun", celles qui prospèrent ou non ».

<sup>1163</sup> JS note puis barre: « que ».

<sup>1164</sup> JS note: *Var.*: *qu'on yi aipporton* (ou: *aippotchon*).

<sup>1165</sup> JS ajoute: *Beuveniaints sis-vos! ou: Binveniaints sis-vos! Soyez les bienvenues! Bienvenus (bienvenants) soyez-vous!*

<sup>1166</sup> JS note: *Var.*: *trôce*.

<sup>1167</sup> JS note: *Var.*: *s'i veut ôvê, si elle veut pondre*. Note de ARE: sous-entendu: si je veux pondre (c'est la poule qui parle).

maitîns, s'en ne nôs baille pe ai maindgie di biê, â yue di<sup>1168</sup> soile qu'i ne sairôs shérie. Les bores<sup>1169</sup> se piainjennent<sup>1170</sup> qu'è ne y aivaît pus ren que de lai borbe dains l'étaing et diennent qu'is vœulint allê tchaimpyie, dâs ci en delai, aivô les oueyes. L'eûtchè yi réponjêt que le tchaimpoi n'était pe po louete nê. Les ôyes<sup>1171</sup> aippiaîjennent en faisaint ai chaquê loues bacs. – Ât-ce vôs se voulès coijie ? que yi breûyé le toré, que nôs *dgens* reveniant di môtie. I aîs ôyu virie lai shê de lai poerte<sup>1172</sup> de devaint... Cetu que nôs ât veni écoutê dâs dains le rételi ne veut saivoi allê boêûjenê<sup>1173</sup> ço qu'èl é ôyu, porce qu'è veut mœuri devaint djo.

Tiaind que le *daînnè* veniét shérie les bêtes, devaint que d'allê â yét, è les trové tos que raiindgint chus louete *rétraînnure*, comme se de ren n'était. Le pou et les dgerennes dœurmint, bin aidjoquis chus le djotchou<sup>1174</sup> de louete dgeurni. En n'airait vouere dit que les bores et les ôyes s'étînt déchpites, ne que les motons, les poues et lai tchievre s'étînt dînche piants. Les tchevâx, les doux bues et lai vaitche, aivînt l'âir d'être bin aîjes de revoi louete maître. I sêrôs ayu en sai piaice i sêrôs ayu loin de me yi fiê.

En repairtaint de rételi, le *vâlat* tchoyé chus enne fôse et se saingné. Tiaind que son maître le trové, en veniaint aifforê les bêtes, èl était djé tot froid. Niun, se ce n'ât lai maîtrâsse, ne se mefié d'âtye, mains elle se le voirdé<sup>1175</sup> po lé. Les âtres crayennent tot bonnement<sup>1176</sup> que le pôre diaîle s'était<sup>1177</sup> trêbeutchie de contre lai fôse et aivaît tchoi de chus lai fôse.

L'heûvie se péssé sains grôs l'aiccrœucs<sup>1178</sup>. Aiche tot que le bontemps feut li tot commencé d'allê de traivie. Les bores ne vœulint pus allê dains l'étaing et ne faisînt que de tripê l'herbe di voirdgie<sup>1179</sup>. Les ôyes ne vœulint pus allê en tchaimps et se sâvînt aidé dains l'étaing vou dains l'Âve. Elles venînt che maîgres qu'elles portînt pidie. Les dgerennes allînt ôvê en ne

<sup>1168</sup> JS note : *Var.* : en piaice di, en place du, au lieu du.

<sup>1169</sup> JS ajoute : *bare s.m. canard, bore s.f. cane.*

<sup>1170</sup> JS note puis barre : *piaingner.*

<sup>1171</sup> JS note puis barre : *ôuiyes* (pr. : ô.y').

<sup>1172</sup> JS note : *Var.* : *pô.e rt'.*

<sup>1173</sup> JS note : *Var.* : *reconnê, recoinnê.*

<sup>1174</sup> JS note : *djouétchou. (C. du D.).* C'est-à-dire Clos-du-Doubs (remarque de ARE).

<sup>1175</sup> JS note : *vadjê, voidjê.*

<sup>1176</sup> JS note : *boinnement, bannement.*

<sup>1177</sup> JS note puis barre : *aivaît*, ce qui marque une première confusion avec la conjugaison du verbe français «trébucher». En patois jurassien, on utilise le verbe pronominal *se trêbeutchie*, litt. «se trébucher» et non le type «s'encoubler» comme en français régional de Suisse romande et dans les patois francoprovençaux, cf. www.bdlp.org (remarque de ARE).

<sup>1178</sup> JS note : *pron.* : *ècreu.*

<sup>1179</sup> JS note : *Var.* : *shôs, clos, vardgie.*

saît laivou. Tiaind que louete daïnne crayaît sentre s'is aivînt ue ai<sup>1180</sup> yi tchînt dains lai main. I<sup>1181</sup> ne seut aivoi de pussîns<sup>1182</sup> porce que le pou ne vœulaît pus tchâtchie loues dgerennes. Les dgerennes que covaissint<sup>1183</sup> crayînt bîn covê les ues qu'en yi baillaît mains ès pœurréchînt et n'êshôjînt djemaîs. Lai tchievre feut tairi che têt qu'en yeut pris ses tchevris. I se léché traîre le laicé pai enne serpent. Les motons étînt aidé peurjus. En en retrovaît aissannês dôs lesrotches, cravês dains les épennes, noyies dains l'Âve. Les poues dédevenînt putôt que d'engraichie. Ès sâtînt aivê le trâté, qu'en yi aivaît djé bottê le couté â cô, et se sâvînt tot pai le villaidge<sup>1184</sup>. Â premie côp de rieme que le nové vâlat baillé és doux bues, que tirînt lai tchairrue, ès râtennent et demoérennent chus piaice, djunque en lai neût. Le *vâlat* peurjêt son temps de djurie comme îñ tchairreton, de chaquê, de riemê les bues, de yi feri des côps de *mainçat*. Tiaind que le maître manné le véye toré â botchie, ès n'étînt pe d'aidroit de l'âtre *sens* de lai *gattre*, que lai bête yi cravé lai painse d'îñ côp d'écouenne et peus qu'èl eut bîn di mâ de s'en tirie. È n'y aivaît pe chéx senainnes que lai baîchate de l'ôtâ étâit mairièe que son hanne lai borriuâdaît djé. Comme qu'è mâtrétéchaît îñ djo ses tchevâx, qu'aivînt trop poijaint ai tirie, cetu de fœûs main<sup>1185</sup> l'aissanné tot rai<sup>1186</sup> d'îñ côp de pie.

– Qu'ât-ce nôs ains fait â bon Due? que se diâit lai dainne, que tos les malheurs nôs tchoyant dechus c't'annèe?

Tiaind que lai neût de *Nâ* airrivé, i se diét qu'i vœulaît allê écoutê ço que loues bêtes dirînt di temps de lai mâsse de mieneût. D'aiprés ço qu'elle ôyé, is vœulînt aivoi enne bonne annèe: de lai tchaince po les *dgens*, les bêtes et le temps. – Ç'ât pie *dannaidge* que lai daïnne nôs ât veni écoutê pai le *borainshe*, elle ne veut pus voi le soreil se yevê, que diét enne véye vaitche. Ma foi, ç'ât bon, comme sai mère ne yevaît pe, le maitîñ, sai baîchate lai veniét trovê mouerte sains son yét.

<sup>1180</sup> JS note puis barre: *elles*.

<sup>1181</sup> JS note puis barre: *Elle*.

<sup>1182</sup> JS note puis barre: *puessîns*.

<sup>1183</sup> JS précise: [les poules] *qui étaient disposées à couvrir*.

<sup>1184</sup> JS ajoute: *pron.*: *vilêdj'*.

<sup>1185</sup> JS précise: *Le cheval de gauche est le cheval de la main, celui de droite le cheval hors la main (fœûs de lai main, de fœûs main, de fœûr main)*.

<sup>1186</sup> JS précise: *roi, ou rai, roide, raide*.

## LA « FÔLE » DE LA NUIT DE NOËL<sup>1187</sup>

Comme vous le savez aussi bien que moi, je n'aurai pas besoin de vous le dire. La nuit de Noël, aussitôt que les gens de la ferme sont partis pour la messe de minuit, et jusqu'à leur retour, les bêtes ne font que de remuer à l'étable, de s'étirer, de mener un train de cent diables et puis de parler toutes à la fois comme des personnes. Vous savez aussi que ne demeurent à la maison, pour regarder brûler la bûche de Noël<sup>1188</sup>, que les enfants au berceau et les malades qui tiennent le lit. S'il y en avait d'assez « pourris »<sup>1189</sup> pour garder le fourneau, il y a bien des chances qu'il ne faudrait pas long pour qu'ils tombent malades. Hé Dieu ! Vous savez encore que celui qui se cacherait dans l'étable, pour croire<sup>1190</sup> écouter parler les bêtes, tomberait évanoui et ne tarderait pas à mourir.

Il y avait une fois, un valet bien déniaisé, qui n'allait ni à messe, ni à vêpres, qui ne croyait ni à Dieu, ni à diable, dont rien ne lui portait frayeur ni peur, qui n'avait jamais tremblé dans sa peau. Un soir de Noël, il fit « les mines de »<sup>1191</sup> partir pour la messe de minuit mais il rebroussa chemin et se glissa dans la grange. Quand il entendit sonner le premier coup de minuit à l'horloge de l'église, il « ressauta »<sup>1192</sup> et courut ouvrir l'abat-foin pour s'enfiler dans le râtelier. Si vrai que je suis ici, il y avait de la lumière dans l'écurie. Alarme, mes amis, ce qu'il lui fallut entendre !

<sup>1187</sup> La nuit de Noël dans la tradition populaire correspond toujours à un espace hors du temps, où peuvent arriver des choses extraordinaires, comme la parole donnée aux animaux (ATU 671D), ou une brèche temporelle entre le monde des morts et celui des vivants (voir la légende de « La dame blanche de Rouelbeau » in: MONTELLE, WALDMANN 1987). Une autre version de cette *fôle de lai neüt de Nâ*, conservée au Musée jurassien d'art et d'histoire de Delémont (notée n° 61), nous montre un laboureur grangier écoutant parler ses deux juments lors de la nuit de Noël. Celles-ci se plaignent car elles vont devoir tirer dans la neige le char à banc portant le cercueil de leur maître, le jour suivant, puisque celui-ci les a entendues. Il semble que les animaux soient toujours omniscients dans ce type de motif.

<sup>1188</sup> La cérémonie de la bûche de Noël, « lai trontche de Nâ ». Il était coutume, la veille de Noël et avant la messe de minuit, d'aller chercher une bûche dans le bûcher en chantant une chanson, bûche dont on recueillait ensuite les cendres et qu'on gardait toute l'année comme porte-bonheur. Voir COLLECTIF (2005), *Foklore et Traditions – Jura*, reprenant des textes parus dans diverses revues, p. 25-28. Vatré 81, *etchènne* « bûche refendue ». GPSR 6, 74a s.v. *échine*, sens n° 3 « bûche, quartier de bois fendu pour être brûlé, souvent de grande dimension » du germ. \*SKINA. À ne pas confondre avec *ételle* (GPSR 6, 776b), de même sens, plus répandu dans le reste de la Suisse romande.

<sup>1189</sup> Paresseux.

<sup>1190</sup> Le verbe « croire » est utilisé dans le sens de « tenter, essayer, s'imaginer, penser » (en français vieilli *cuider*). Voir glossaire, *tyiudie*.

<sup>1191</sup> Semblant de.

<sup>1192</sup> Sursauta.

- Une année de plus qui s'en va se « réduire »<sup>1193</sup>, alla dire le taureau.
- C'est comme si notre maître te vendait déjà au boucher pour faire des saucisses, lui dit une vache.
- Attends seulement comme je te le veux arranger<sup>1194</sup> quand il me fera sortir de l'étable ! Tu veux voir que je te lui veux crever la panse d'un coup de corne.
- Si le valet nous donne encore des coups de fouet quand nous serons à la charrue, nous voulons avoir la tête de ne plus creuser un sillon, de ne plus faire un pas, dirent les deux bœufs d'attelage.
- C'est le trop bien qui boute mal, dit une autre « rouge-bête »<sup>1195</sup>.
- La fille de la maison, qui est si regardante sur le sel et le son, ne se doute pas qu'elle va larmoyer, pleurnicher et pleurer, quand elle sera mariée. Elle ne veut bien souvent n'avoir à manger qu'à demi de ses dents. Elle ne pense pas, quand elle nous flanque des coups de pied, qu'elle en veut recevoir aussi, plus souvent qu'à son tour, de son mari. Il ne va plus lui faire ses belles mines, comme lorsqu'il venait à la veillée vers elle, dit un des chevaux.
- Qu'il n'essaye plus de faire le bourreau avec nous, dit la jument, ou je rue et je te l'assomme d'un coup de pied.

Les moutons commencèrent de se plaindre du chien de berger qui les mordait toujours, de la servante qui les coupait, en tondant leur laine avec les forces<sup>1196</sup>. – Si on me prend encore mes cabris au printemps, dit la chèvre, je veux me laisser téter par les couleuvres, pour ne plus donner de lait. Les porcs, qui savaient qu'un coup de couteau au cou sur le tréteau les attendait aussitôt qu'ils seraient gras, se dirent qu'ils ne voulaient plus être que des bêtes qui ne prospèrent pas et ne plus se laisser engraisser. Mais lorsqu'on leur apporta leur nourriture, le lendemain matin, il n'est pas besoin de dire qu'ils lui souhaitèrent la bienvenue et qu'ils n'en laissèrent pas une goutte dans leur auge. Le valet ne se sut quasi retenir<sup>1197</sup> de rire en entendant une poule dire : – Si la maîtresse tranche encore le cou à mes poussins, je te lui veux chier dans la main quand elle croira sentir venir si

<sup>1193</sup> Se terminer, se coucher.

<sup>1194</sup> Comme je vais te l'arranger (futur en vouloir). Même remarque pour la suite.

<sup>1195</sup> Une vache.

<sup>1196</sup> Les forces sont un ancien outil utilisé pour tondre la laine et couper la crinière des chevaux. Voir <<http://www.musee-moutiers.fr/album/les-objets-insolites-du-musee/forces.html>> (site consulté le 26 septembre 2018) et glossaire, *effoueches*.

<sup>1197</sup> Ne put se retenir.

j'ai œuf. – Et puis moi, dit le coq, je ne veux plus cocher<sup>1198</sup> que les poules des autres gens, et puis je veux chanter une heure plus tard, tous les matins, si on ne nous donne pas à manger du blé, au lieu du seigle que je ne saurais supporter. Les canes se plaignirent qu'il n'y avait plus que de la bourbe dans l'étang et dire qu'elles voulaient aller pâture dorénavant, de-ci, de-là, avec les oies. Le jars leur répondit que la pâture n'était pas pour leur nez. Les oies applaudirent en faisant claquer leurs becs. – Est-ce que vous voulez bien vous taire ? beugla le taureau, car nos gens reviennent de l'église. J'ai entendu tourner la clef de la porte de devant... Celui qui est venu nous écouter depuis le râtelier ne veut pouvoir aller rapporter ce qu'il a entendu, parce qu'il veut mourir avant le jour.

Quand le maître vint «clairer»<sup>1199</sup> les bêtes, avant d'aller au lit, il les trouva toutes qui rumaient sur leur litière, comme si de rien n'était. Le coq et les poules dormaient, bien perchés sur le perchoir de leur poulailler. On n'aurait guère dit que les canes et les oies s'étaient disputées, ni que les moutons, les porcs et la chèvre s'étaient ainsi plaints. Les chevaux, les deux bœufs et la vache avaient l'air d'être bien aise de revoir leur maître. J'aurais été à sa place, j'aurais été loin de m'y fier.

En repartant du râtelier, le valet chuta sur une faux et «se saigna». Lorsque son maître le trouva, en venant fourrager les bêtes, il était déjà tout froid. Nul, si ce n'est la maîtresse de maison, ne se méfia de quelque chose, mais elle se le garda pour elle. Les autres crurent tout bonnement que le pauvre diable avait trébuché contre la faux et était tombé sur celle-ci<sup>1200</sup>.

L'hiver se passa sans grand accroc. Aussitôt que le printemps fut là, tout commença d'aller de travers. Les canes ne voulaient plus aller dans l'étang et ne faisaient que piétiner l'herbe du verger. Les oies ne voulaient plus aller à la pâture<sup>1201</sup> et se sauvaient toujours dans l'étang ou dans l'eau<sup>1202</sup>.

<sup>1198</sup> « Couvrir, coïter ». Mot vieilli et rare en français actuel, le terme *tchâtchie* « cocher », usuel en patois jurassien, est employé pour tous les animaux et pas seulement les oiseaux. Verbe avec une évolution sémantique très intéressante, aussi employé pour 1. « fouler, piétiner, briser des mottes de terre », 2. « presser, serer », 3. Dériv. du *sens* décrit ci-dessus, « chevaucher quelqu'un ou quelque chose ». FEW 2, 62 b, CALCARE (lat.) « fouler ». De la même famille étymologique que *cauchemar* « rêve pénible avec la sensation d'un poids qui oppresse », *Chauchevieille* « créature qui vient la nuit opprimer la poitrine de sa victime » et *Cocatrix* « basilic, créature fantastique sortant d'un œuf pondu par un coq et couvé par un crapaud, qui peut tuer d'un seul regard ». Voir glossaire, *câquaie*.

<sup>1199</sup> Éclairer.

<sup>1200</sup> Litt. « s'était trébuché de contre la faux et avait chu de sur la faux ».

<sup>1201</sup> Litt. « en champ ».

<sup>1202</sup> Au sens de « rivière ». Il est intéressant de constater que, dans les patois jurassiens en général, « l'Âve » (avec une majuscule chez Jules Surdez) est métonymique et désigne une rivière ou, plus

Elles devenaient si maigres qu'elles portaient pitié. Les poules allaient pondre on ne sait où. Lorsque leur maîtresse essayait de sentir<sup>1203</sup> si elles «avaient œuf», elles lui chiaient dans la main. Elle ne sut<sup>1204</sup> avoir de poussins parce que le coq ne voulait plus couvrir ses poules. Les poules qui couvaient croyaient<sup>1205</sup> bien couvrir les œufs qu'on leur donnait mais ils pourrissaient et n'éclosaient jamais. La chèvre fut tarie sitôt qu'on lui eut pris ses chevreaux. Elle se laissa traire le lait par un serpent. Les moutons étaient toujours perdus. On en retrouvait assommés sous les roches, crevés dans les épines-vinettes, noyés dans la rivière. Les porcs dépérissaient plutôt que d'engraisser. Ils sautaient au bas du tréteau, alors qu'on leur avait déjà mis le couteau au cou, et se sauvaient par tout le village. Au premier coup de fouet que le nouveau valet donna aux deux bœufs qui tiraient la charrue, ils s'arrêtèrent et demeurèrent sur place, jusqu'à la nuit. Le valet perdit son temps à jurer comme un charretier, à claquer du fouet, à fouetter les bœufs, à leur donner des coups de manche de fouet. Lorsque le maître mena le vieux taureau au boucher, ils étaient à peine de l'autre côté de la barrière tournante<sup>1206</sup> que la bête lui creva la panse d'un coup de corne et puis qu'il eut bien du mal de s'en tirer. Il n'y avait pas six semaines que la fille de la maison était mariée que son homme la brutalisait déjà. Comme il maltraitait un jour ses chevaux, qui avaient «trop pesant» à tirer, celui de «hors main»<sup>1207</sup> l'assomma tout raide d'un coup de pied.

– Qu'est-ce nous avons fait au bon Dieu se disait la patronne<sup>1208</sup>, pour que tous les malheurs nous tombent dessus cette année ?

Quand la nuit de Noël arriva, elle se dit qu'elle voulait aller écouter ce que leurs bêtes diraient pendant<sup>1209</sup> la messe de minuit. D'après ce qu'elle entendit, ils allaient avoir<sup>1210</sup> une bonne année : de la chance pour les gens, les bêtes et le temps. – C'est seulement dommage que la maîtresse nous

---

souvent, le Doubs lui-même. Ici le doute n'est plus permis puisque les oies ont le choix d'aller dans l'étang ou dans la rivière, qui sont faits d'eau tous les deux. Voir glossaire, *Âve*.

<sup>1203</sup> Litt. «croyait sentir».

<sup>1204</sup> Le verbe «savoir» est utilisé ici dans le sens de «pouvoir, avoir la faculté de faire quelque chose ou de produire un effet».

<sup>1205</sup> Encore une fois, le verbe «croire» est utilisé ici dans le sens d'«essayer».

<sup>1206</sup> Note de JS : «barrière en grille».

<sup>1207</sup> En termes d'attelage, cheval du côté opposé à celui où se tient le conducteur, c'est-à-dire le cheval de droite. On attelle toujours le même cheval à la même place.

<sup>1208</sup> Litt. «dame», du lat. DOMINA «maîtresse du domaine, patronne».

<sup>1209</sup> Litt. «du temps de».

<sup>1210</sup> Litt. «voulaient avoir», futur en vouloir.



est venue écouter par l'abat-foin, elle ne veut plus voir le soleil se lever, dit une vieille vache. Ma foi, c'est bon, comme sa mère ne «levait» pas, le matin, sa fille la trouva<sup>1211</sup> morte dans son lit.

Conté par Marie Surdez-Chappuis, née à Undervelier, en 1869

### 3.26 LE BOSSU

#### Argument

Une très belle jeune fille refuse tous ses prétendants, en disant qu'elle n'épousera qu'un jeune homme aussi beau qu'un ange. Un galant se présente alors, beau comme le jour. Elle l'épouse et ils vivent heureux. Chaque matin, le nouveau marié part et ne revient que le soir. Le frère *bossu* de la jeune épouse décide de le suivre pour connaître son secret. Il le suit jusque dans une grotte, parsemée de papillons. Il apprend alors que le jeune homme est en fait un ange gardien du purgatoire. Le *bossu* se réveille cent ans après, et cherche à rejoindre sa maison. Il y trouve sa sœur, une toute vieille femme, a qui le *bossu* raconte ce qui est arrivé. Pour rejoindre son époux adoré, celle-ci s'arrange pour avoir un ou deux péchés sur la conscience et ainsi arriver au purgatoire à sa mort.

#### Source et motif(s)

Manuscrit L 872, noté n° 32, conservé aux Archives littéraires suisses, Bibliothèque nationale suisse, Berne.

Motifs : Amour et Psyché/La fille qui refuse tous ses prétendants (voir aussi *La tirée-dehors*)/Le bossu rusé et curieux/La nuit qui dure cent ans/Le purgatoire et les âmes en peine qui attendent de gagner le paradis.

Anonyme.

<sup>1211</sup> Litt. «la vint trouver».

## Texte

È y aivaît, enne fois, és Annébôs<sup>1212</sup>, des *dgens* qu'aivînt doux afaints : ïn bouebe et peus enne baîchate. Se le bouebe était *bossu*, èl aivaît de lai *malice* piein sai bosse. Lai baîchate, qu'aivaît ai nom Mairie, allaît chus ses déjeûte ans. Elle était djôlie cman enne sainte. Ses œîls étînt ciaîs cman de l'âve de *noi*, ses djoues aiche târes que de lai rôsèe et peus sai teille aiche *felinnatte* que ceté d'ïn foiyîn<sup>1213</sup> et aiche droite qu'ïn djonc<sup>1214</sup>. Dâs qu'elle ne ritaît pe aidé aiprés les bouebes, cman qu'è y en é taint, çoli ne l'envoïdjaît pe d'aivoi ïn djetun d'aimouéreûx<sup>1215</sup> aiprés lé. Yôte *poille*<sup>1216</sup> était des fois trop petét, le duemoenne â soi, *foueche* que<sup>1217</sup> les *lôvrous*<sup>1218</sup> s'aimœnnînt de totes les *sens*. S'elle était aiveniainne d'aivô trés tus, elle diaît en tiu que le vœulaît ôyi qu'elle se ne mairierait que d'aivô ïn hanne que serait aiche bé qu'enne *aindgeatte*<sup>1219</sup>. Çoli fesaît ai rire le *bossu* de vouere que tus ces que *tiudînt* moennè fête en sai sœur se fesînt ai rembâllè les uns aiprés les âtres.

In duemoenne lai *roêûchue*, â paitchi-fœûs, è y veniét â *lôvre*, vés lai baîchate, ïn bouebe bé cman enne *aindgeatte* (è n'yi mainquaît que les âles) tot véti de biainc que vos airîns dit ïn vrai *chire*, dâs qu'è n'en vœulaît pe po tos les diaîles ôyi pailè<sup>1220</sup>. È n'était pe encoé d'aidroit<sup>1221</sup> â *poille* qu'è diét en lai djuene baîchate que felaît sai quenonye : – I me vouérôs mairiè d'aivô vos, dains trâs djoués i reveraîs tieuri vote réponse. Et peus è s'en rallé dje... – N'en voili â moins un qu'ât bé cman enne *aindgeatte*, que diét en sai sœur ci *fôlat* de *bossuat*.

Ç'ât bîn chur que tiaind que ci bouebe reveniét â *lôvre* que lai baîchate yi réponjét qu'elle ne demaîndaît pe mieux que de deveni sai fanne.

<sup>1212</sup> JS : « ou : Ennebôs ».

<sup>1213</sup> JS : « une fouine ; var. : ïn *petôs*, un putois, *enne môtelte*, une belette ».

<sup>1214</sup> JS : « Pron. : *djon* ».

<sup>1215</sup> JS : « Var. : *aimouerou* ».

<sup>1216</sup> JS « Le *poille* de ses parents ».

<sup>1217</sup> JS : « force que ; var. : *ai foueche que*, à force que ».

<sup>1218</sup> JS : « vieillèrs, courtisans ».

<sup>1219</sup> « Ange » en patois jurassien est toujours un terme féminin. Voir aussi le conte *L'Ailombrate*, et le glossaire, *aindgeatte*. Apparemment ça ne gêne pas le conteur d'utiliser un terme féminin pour un personnage de sexe masculin (note de ARE).

<sup>1220</sup> JS : « Var. : *aivoi le nom*, avoir le nom ».

<sup>1221</sup> JS : « Il n'était pas encore "d'adroit" = tout à fait, juste ».

Le djoué des naces airrivè, le bouebe diét qu'è n'aivaît pe proye ses prés-poirents que demoérînt tus trop loin, pai les Echpaignes et les Allemaignes.

Le *bossu* remairtié bintôt que son djuene et bé bâ-frère, s'è péssaît bin ses neûts d'aivô sai fanne, péssait ses djouennées en ne saît trop laivoué. E s'en allaît foêus de l'ôtâ en lai pitiatte di djoué po n'y reveni qu'en lai roue de lai neût. Le *bossu* péssé enne neût dôs le tchairi<sup>1222</sup>, chus enne dgierbe d'étrain, po n'â moins pe mainquè son bâ-frère tiaind qu'è s'en âdrait, en lai pitiatte di djoué.

El entré d'aivô lu, dains lai *Revenue és aidiaices*, le cheuyét dains lai *Djoux és deus* et peus s'embrué derrie lu dains lai *Bâme és tchâves-seris*. In long *allou* que les *âves*<sup>1223</sup> aivînt creûyie dains lai roitche, les aimoenné dains enne tchambre froide et mâl éciérie. Des gros pavoilleux y voulotînt et s'allînt tœurè contre lai roitche. C'était des poueres âmes en poînne. Des côps qu'elles puerînt vou qu'elles mèrmeûjînt : – Lais Due ! i en âs encoé po cent ans, moi po mille ans, moi po cent mille ans ! Las moi ! qu'è fait froid ci ! Tiaind que le bouebe se reviré et voyét son bâ-frère, le *bossu*, è yi diét : – T'és â purgâtoire... et peus i seus enne des *aindgeattes* que voidjant les âmes en poînne. Ç't'annè-cî, ç'ât de djoué qu'i monte lai diaîdge, l'annè que vînt, ce veut être lai neût. Cman que t'és aivu trop courieux, te te veux endrœumi po cent ans devaint que de pouèyè rallè en l'ôtâ.

Tiaind ç'ât que le *bossu* se révoillé, le lendemain le maitîn, è se rémoenné in pô et peus se diét : – Cman que lai neût ât aivu couétche ! I tchois encoé de sanne. E se frotté les œîls et tiaind ç'ât qu'è les é aivu pouéyu œûvie è voyét qu'è se trovaît en lai rives de lai *Revenue és aidiaices*. E retrouvè bîn soie les Annébôs. E yi sanné que les œûjerâles des tîœumaînes n'étiînt pus les meînmes, que le velaidge<sup>1224</sup> aivaît pus de mâjons. Lai yôte n'aivaît vouere<sup>1225</sup> tchaidgie. Enne véye fanne tote grêlée, tote biantche, tote couérbatte, fesaît lai tchâsse<sup>1226</sup> devaint l'ôtâ. C'était sai sœur. Elle le recouenniéché en sai bosse. – I peux mœuri, mitenaint qu'i t'âs revu, frèrat. E y é cent ans, âdjed'heûs, que mon pouere hanne et peus toi se trovennent predjus. Le *Copou* vos aivaît vu entrè in maitîn, l'un aiprés

<sup>1222</sup> JS : « Variante : *remije*, remise ».

<sup>1223</sup> JS : « Variante : *l'Âve*, l'eau ».

<sup>1224</sup> JS : « Var. : *velaidgeat*, hameau ».

<sup>1225</sup> JS : « Var. : *dière*, guère ».

<sup>1226</sup> JS : « faisait le bas ; bas est, en p[atois], du genre f[éminin] ».

l'âtre, dains lai noire *djoux*. Dâs dont, i n'aîs pus fait que de vos puerè. Ât-ce que mon hanne se veut aitot retrouvè ? – Te ne le veux pus djemaîs revouere, ç'ât enne des *aindgeattes* que voidje les poueres âîmes en poînne di purgâtoire.

Lai pouere fanne s'airrandgé po aivoi doux trâs pechés<sup>1227</sup> chus lai conscience, po ne pe allé tot droit â cieles, et peus se décidé de<sup>1228</sup> mœuri. È y é bîn des tchainces qu'elle sèt allè retrouvè son hanne. Crais bîn aitot que, dâs les houres et le temps<sup>1229</sup>, qu'ès sont les doux ai pairaidis. Ât-ce ç'ât aidé les meîmnes soudaîts que montant lai diaîdge, i vos le demaînde in pô ?<sup>1230</sup>

## LE BOSSU

Il y avait une fois, aux Émibois, des gens qui avaient deux enfants : un fils et une fille. Si le garçon était *bossu*, il avait de la malice plein sa bosse<sup>1231</sup>. La fille, qui se nommait<sup>1232</sup> Marie, allait sur ses dix-huit ans. Elle était jolie comme une sainte. Ses yeux étaient clairs comme de l'eau de neige, ses joues aussi tendres que de la rosée et sa taille aussi fluette que celle d'une fouine et aussi droite qu'un jonc. Lors même qu'elle ne courait pas toujours après les garçons, comme il y en a tant, cela ne l'empêchait pas d'avoir un essaim d'amoureux après elle. La<sup>1233</sup> chambre du poêle était parfois trop petite, le dimanche soir<sup>1234</sup>, tant les veilleurs s'amenaient de tous les côtés<sup>1235</sup>. Si elle était avenante avec tous<sup>1236</sup>, elle disait à qui voulait

<sup>1227</sup> JS : « Prononcer : *p'ché* ».

<sup>1228</sup> JS : « Var. : *ai*, à ».

<sup>1229</sup> JS : « depuis si longtemps ».

<sup>1230</sup> JS : « Var. : *dites-me in pô*, dites-moi un peu, dites-moi donc ».

<sup>1231</sup> Loc. « c'est un *bossu* plein de malice ». Source : ABBÉ GLAIRE (dir.) (1842), *Encyclopédie catholique. Répertoire universel et raisonné des sciences, des lettres, des arts et des métiers*, Paris [en ligne, consulté le 17 février 2015]. Aussi dans *Dictionnaire de l'Académie française*, 1<sup>re</sup> éd., 1694 et GPSR 2, 546a. Dans ce conte, *malice* n'a apparemment pas sa connotation péjorative (TLFi, s.v. *malice*), bien que la plupart des nabots/bossus soient des personnages ambigus dans les récits populaires. Le bossu de ce récit est plutôt plaisantin et curieux (et il en est bien puni), plutôt que réellement plein de malice.

<sup>1232</sup> Litt. « qui avait à nom ».

<sup>1233</sup> Litt. « leur chambre », sous-entendu « la chambre de la maison de ses parents ».

<sup>1234</sup> Litt. « le dimanche au soir ».

<sup>1235</sup> Pour des explications sur la veillée, voir glossaire, *lôvre* et *poille*.

<sup>1236</sup> Litt. « très tous ».

l'entendre<sup>1237</sup> qu'elle ne se marierait qu'avec un homme<sup>1238</sup> qui serait aussi beau qu'un ange<sup>1239</sup>. Cela faisait rire<sup>1240</sup> le *bossu* de voir que tous ceux qui tentaient<sup>1241</sup> de courtiser<sup>1242</sup> sa sœur se faisaient remballer<sup>1243</sup> les uns après les autres.

Un dimanche après-midi, au printemps, il vint à la veillée, vers la jeune fille, un gars beau comme un ange (il ne lui manquait que les ailes), tout vêtu de blanc, que vous auriez dit être un vrai monsieur<sup>1244</sup>, alors même qu'il n'en voulait pas pour tous les diables entendre parler<sup>1245</sup>. Il était à peine dans la chambre principale qu'il dit à la jeune fille, qui filait sa quenouille: – J'aimerais me marier avec vous<sup>1246</sup>. Dans trois jours je reviendrai chercher votre réponse. Et puis il s'en repartit<sup>1247</sup> déjà... – En voilà<sup>1248</sup> au moins un qui est beau comme un ange, dit<sup>1249</sup> à sa sœur ce follet<sup>1250</sup> de *bossu*.

C'est bien sûr que lorsque ce garçon revint à la veillée, la fille lui répondit qu'elle ne demandait pas mieux que de devenir sa femme.

Le jour des noces arrivé, le jeune homme dit qu'il n'avait pas invité<sup>1251</sup> ses proches parents qui demeuraient tous trop loin par les Espagnes et les Allemagnes<sup>1252</sup>.

<sup>1237</sup> Litt. « elle disait en qui que le voulait ouïr ».

<sup>1238</sup> Litt. « qu'elle se ne marierait que d'avec un homme ».

<sup>1239</sup> Litt. « une angette ».

<sup>1240</sup> Litt. « faisait à rire ».

<sup>1241</sup> Litt. « cuidaient ».

<sup>1242</sup> Litt. « mener fête en sa sœur ».

<sup>1243</sup> Éconduire, repousser. Litt. « à remballer ».

<sup>1244</sup> Litt. « sire », monsieur de la ville, bourgeois. Voir glossaire, *chire*.

<sup>1245</sup> Nous le comprenons ainsi: le garçon dit qu'il ne vient pas de la ville, malgré ce qu'on pourrait croire. Il ne veut pas qu'on dise qu'il est « un monsieur de la ville », il ne veut pas « en avoir le nom » (nous nous basons sur la note de JS sur son manuscrit). Il est vrai que dans les contes de Jules Surdez, les « gens de la ville » sont souvent raillés, bien qu'enviés.

<sup>1246</sup> Litt. « je me voudrais marier d'avec vous ».

<sup>1247</sup> Litt. « r-alla ».

<sup>1248</sup> Litt. « N'en voilà ».

<sup>1249</sup> Litt. « que dit ».

<sup>1250</sup> Le bossu est considéré comme malicieux, « fantasque, étourdi, d'une gaieté un peu folle » (TLFi, s.v. *follet*). Nous pensons qu'il s'agit là d'un trait de personnalité se rapportant au personnage du bossu dans les récits populaires. Voir aussi DT *passim*.

<sup>1251</sup> Litt. « prié ».

<sup>1252</sup> L'expression plurielle est utilisée jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, le terme « Espagne » désignant ici non une entité politique centralisée, mais un simple espace géographique divisé en royaumes et nations historiques ([http://fr.wikipedia.org/wiki/Espagnes\\_médiévales](http://fr.wikipedia.org/wiki/Espagnes_médiévales), consulté le 17 février 2015). En ce qui concerne l'Allemagne, le pluriel peut se rapporter aux divers éléments constitutifs des terres allemandes au XIX<sup>e</sup> siècle, ou même aux cantons suisses de langue allemande (idée corroborée par Michel Hauser, historien et archiviste jurassien).

Le *bossu* remarqua bientôt que son jeune et beau beau-frère, s'il passait bien ses nuits avec sa femme, passait ses journées on ne sait trop où<sup>1253</sup>. Il s'en allait hors de la maison à la « piquette » du jour<sup>1254</sup> pour n'y revenir qu'à la « raie » de la nuit<sup>1255</sup>. Le *bossu* passa une nuit sous le hangar, sur une gerbe de paille, pour n'au moins pas manquer son beau-frère lorsqu'il s'en irait à la pointe du jour.

Il entra avec lui dans le *Taillis aux Agaces*<sup>1256</sup>, le suivit dans la *Joux*<sup>1257</sup> *aux Ducs* et pénétra derrière lui dans la *Baume*<sup>1258</sup> *aux Chauves-souris*. Un long « alloir<sup>1259</sup> », que les eaux avaient creusé dans la roche, les amena dans une salle<sup>1260</sup> froide et mal éclairée. De grands papillons y voletaient et allaient se heurter contre la roche. C'étaient de pauvres âmes en peine. Parfois<sup>1261</sup> elles pleuraient ou elles murmuraient : – Las Dieu ! J'en ai encore pour cent ans, moi, pour mille ans, moi, pour cent mille ans ! Las moi ! Qu'il fait froid ici ! Lorsque le jeune homme se retourna et vit son beau-frère, le bossu, il lui dit : – Tu es au purgatoire... et je suis un des anges qui gardent les âmes en peine. Cette année-ci, c'est de jour que je monte la garde, l'année qui vient, ce sera<sup>1262</sup> la nuit. Comme tu as été<sup>1263</sup> trop curieux, tu t'endormiras<sup>1264</sup> pour cent ans avant de pouvoir retourner à la maison.

Lorsque le *bossu* se réveilla, le lendemain matin, il s'étira un peu et se dit : – Comme la nuit a été courte ! Je tombe encore de sommeil. Il se frotta les yeux et lorsqu'il « a eu pu les ouvrir », il vit qu'il se trouvait au bord du *Taillis aux Agaces*. Il retrouva bien aisément les Émibois. Il lui sembla que les érables des pâtures communes n'étaient plus les mêmes, que le village avait davantage de maisons. La leur n'avait guère changé. Une vieille femme toute ridée, toute blanche<sup>1265</sup>, toute courbée, tricotait un

<sup>1253</sup> Litt. « là où ».

<sup>1254</sup> Voir TLFi, s.v. *pique*<sup>5</sup>.

<sup>1255</sup> Tombée de la nuit.

<sup>1256</sup> JS : « pies ».

<sup>1257</sup> Forêt.

<sup>1258</sup> Grotte. Je n'ai rien trouvé de tel dans Gigon (1986) ni dans swisstopo.ch.

<sup>1259</sup> JS : « allée, corridor, passage ». Voir glossaire, *allou*.

<sup>1260</sup> Litt. « chambre ».

<sup>1261</sup> Litt. « des coups que ».

<sup>1262</sup> Litt. « ce veut être ».

<sup>1263</sup> Litt. « comme que tu es eu ».

<sup>1264</sup> Litt. « tu te veux endormir ».

<sup>1265</sup> Avec les cheveux blancs.

bas<sup>1266</sup> devant la maison. C'était sa sœur. Elle le reconnut à<sup>1267</sup> sa bosse. – Je peux mourir, maintenant que je t'ai revu, petit frère. Il y a cent ans, aujourd'hui, que mon pauvre mari et toi se trouvèrent perdus. Le bûcheron vous avait vu entrer un matin, l'un après l'autre, dans la forêt sombre<sup>1268</sup>. Depuis lors, je n'ai plus fait que de vous pleurer. Est-ce que mon homme se retrouvera aussi ? – Tu ne le reverras plus jamais, c'est un des anges qui gardent les pauvres âmes en peine du purgatoire.

La pauvre femme s'arrangea pour avoir deux, trois péchés sur la conscience, pour ne pas aller tout droit au ciel, et puis se décida à mourir. Il y a bien des chances qu'elle soit allée retrouver son homme. Peut-être aussi, depuis les heures et le temps, qu'ils sont les deux au paradis. Est-ce que c'est toujours les mêmes soldats qui montent la garde, je vous le demande un peu ?

### 3.27 AI CARIMENTRAN<sup>1269</sup>

#### Argument

Le soir du dernier jour du Carnaval, à la veille du Carême, un jeune homme de Moutier se vante de n'avoir peur de rien. Ses amis lui lancent un défi : aller chercher une cloche à « la loge » (l'alpage des Jurassiens, voir glossaire, *loedge*) pendant la nuit. En chemin, il tombe sur une procession d'âmes en peine qui essaient de le pousser dans le vide, mais il est protégé par une croix formée par deux tavillons, qu'il porte autour du cou. Dans la loge, par la fenêtre, il aperçoit les fantômes de personnes qu'il a connues, punies pour avoir dansé un soir de Mardi gras. Ceux-ci l'invitent à manger un morceau d'une vache qu'ils ont mis à cuire dans un chaudron. Une fois le repas terminé, la vache se relève comme si de rien n'était. Le gars s'empare de la cloche et redescend en courant au village. Le lendemain matin, ses parents le retrouvent mort dans son lit, ainsi que la vache qu'il avait gagnée avec son pari.

<sup>1266</sup> Litt. « la chausse ».

<sup>1267</sup> Litt. « en ».

<sup>1268</sup> Litt. « noire joux ». Les noires joux étaient les propriétés en propre du prince-évêque. Voir aussi le glossaire, *djoux*.

<sup>1269</sup> JS : « Mardi gras, Carnaval ».

## Source et motif(s)

Manuscrit Mns L 873, n° 34, conservé aux Archives littéraires suisses, Berne.

Motifs: jeune homme encouragé par ses camarades à transgresser quelque chose d'interdit (ici: les âmes en peine). Voir aussi Montelle, Waldmann 1987: 114 (récit «Jean Sans Peur»)/Vache mangée à laquelle il manque un morceau (MONTELLE, WALDMANN 1987: 87, récit «Le fils du sorcier»).

Anonyme.

## Texte

Le soi de *Carimentran*, in bouebe de Môtie se *brâgué*, â *cabaret*, de n'aivoi pavou de ren.

- Te monterôs bin tot de pai toi djunque en nôte *loedje* di Raimeux<sup>1270</sup> que yi demandé un de ses caimerâdes, et peus te nôs raippoétcherôs bin le *pota* de nôte Raimelle ?<sup>1271</sup>
- Lai belle aiffaire !
- Et bin, se te rés ci devaint lai pitiatte di djoué, i te baille nôte Falatte<sup>1272</sup>.

Le bouebe boyét encoé in tchâvé de vîn et peus tiuâché lai boenne neût en tus ces qu'étint â *cabaret*. En rallaint chus le pont de dainse, les baîchates aivint trétus les laîgres<sup>1273</sup> és œîls. – Nôs ne le vœulans pus revouere, qu'elles diennent en yôs dainsous, et è y en é aivu pus d'enne que proyaît<sup>1274</sup> in Âvé po lu, en dainsaint.

Le bouebe allé raïpellê sai véye taintin, que demoéraît en l'âtre bout di velaidge po yi demandê consoille (c'était enne boenne consoillouse). Elle feut bin ébâbi, po aïcmencie, qu'en lai venieuche révoillie aïprés les heures. Elle yi allé tot de meînme œûvie lai pouetche de lai tieûjenne et peus le fesét ai entrê â *poille*. Tiaind ç'ât qu'è yi é aivu échpliquê son

<sup>1270</sup> Point d'interrogation barré dans le texte.

<sup>1271</sup> JS: « Vache rayée, génisse ».

<sup>1272</sup> JS: « Vache fauve ».

<sup>1273</sup> JS: « Var.: *laîmes*, larmes ».

<sup>1274</sup> JS: « Var.: *proyé*, (pron.: *proi.yé*) pria ».



aiffaire, elle yi péssé les doux éciaivîns â cô<sup>1275</sup> et peus yi baillé enne botoillatte d'â-benète.

În pô aivaint d'arrivê dains lai Combe és Reveniaints, devés-dedôs<sup>1276</sup> de yôte *loeudge*, è boyét enne gouguenèe d'âve de celiejes<sup>1277</sup>, po se baillie di couéraidge. Tiaind qu'èl airrivé dains lai Combe és Reveniaints, èl allé tchoire chus enne pochession d'aîmes en poînne. – Qu'ât-ce vôs faites ci? qu'è yôs diét. – Poéche nôs aivîns dainsie, de nôte vétiaint, le soi de *Carimentran*<sup>1278</sup>, è nôs fât reveni ci, tos les ans, en pochession, lai neût de *Carimentran*, di derrie còp de lai mieneût<sup>1279</sup> â premie tchaint di pou. Aiprés, è nôs fât rallê, devaint lai pitiatte di djoué, soëuffie dains les ciaimes di Purgâtoire... Vîns d'aivô nos, que yi raîlint tus les aîmes en poinne<sup>1280</sup>, en le *tiudaint*<sup>1281</sup> tirie pai sai blaûde. Cman qu'è rêteniaît, qu'è déraimaît, les reveniaints raîlennent : – Fotons-le aivâ les roitches ! Mains è y en é enne que yôs diét : – Nôs ne yi pouéyans ren, è poétche de l'â-benète et peus les dous éciaivîns<sup>1282</sup>, un devaint et peus ün derrie ! È se n'en pouéyét défaire qu'en feriaint<sup>1283</sup> des còps de *mainçat* de rieme<sup>1284</sup> pai dains le moncé.

E reboyét encoé doues trâs gouguenèes et peus è veniét â<sup>1285</sup> còp de montê<sup>1286</sup> lai Combe és Reveniaints. Tiaind ç'ât qu'èl â aivu devaint yôte *loeudge* di Raimeux, è feut bîn ébâbi<sup>1287</sup> de vouere de lai ciérance dedains. El œuvrét *bâlement* lai *lâdate*<sup>1288</sup> po pouéyè beuïllie dains lai *loeudge*. Ailaîrme, Due ! In dyindyiaîre étaiet sieté chus l'*enræutchou* et raîssaît<sup>1289</sup> cman ün bon diaîle d'aivô son aichon<sup>1290</sup> de crîns. Tos les hannes et peus les fannes, qu'étînt moues dâs sept ans dains le velaidge, dainsînt et peus

<sup>1275</sup> JS : « Var. : â toué di, le toué di, â di toué di ».

<sup>1276</sup> JS : « au-dessous ».

<sup>1277</sup> *De dgetiainne* barré (note des ARE : gentiane).

<sup>1278</sup> JS : « Variante : Carimentra (Clos-du-Doubs) ».

<sup>1279</sup> JS : « Var. : de mieneût, de minuit ».

<sup>1280</sup> JS : « revenants, fantômes, âmes en peine... ».

<sup>1281</sup> JS : « Var. : en crayaint, en croyant, en éprouvait de le, en essayait de le ».

<sup>1282</sup> JS : « ici : les deux rectangles d'un scapulaire ».

<sup>1283</sup> JS : « frappant, assénant ».

<sup>1284</sup> JS : « fouet est, en patois, du genre f[éminin] ».

<sup>1285</sup> « Â » à double.

<sup>1286</sup> JS : « Var. : grèpoenné, grimper, gravir ».

<sup>1287</sup> JS : « Var. : écâmi, ébahi ».

<sup>1288</sup> JS : « lâde, diminutif, lâdatte, désigne un volet sans persiennes. Volet est, en patois, du genre f[éminin] ».

<sup>1289</sup> JS : « Variante : raîciaît, râclait ».

<sup>1290</sup> JS : « arc, archet ».

tchaintint in *vouéyeri*<sup>1291</sup>. Mains, â-t-ce que çoli ne vôs poétche pe *dget*<sup>1292</sup>, voili que lai Raimelle boussé lai pouetche devant lé et peus entré dains lai *loedje*. Voili que les reveniains yi sâtennent dechus, l'aissannent, yi botennent le couté â cô, yevennent lai pé, décopennent lai bête et peus tchaimpennent les mouéchés dains in tchâdiron pendu â crêmeille<sup>1293</sup>. Tiaind qu'ès sont aivu tieûts, les âmes en poïnne se les sont paitaidgies po le *ressegnon*<sup>1294</sup>. En en semonjon un â bouebe que se breûlé tot lai gouerdge en le *tiudaint* maindgie. Ès tchaimpint les oches â fur et ai meûjüre chus les *laives*<sup>1295</sup> de lai *loedje*. Tiaind qu'ès sont tus aivu en moncé, les reveniains raflennent<sup>1296</sup> tus ensoinne: – Raimelle, yeuve-te<sup>1297</sup> et peus vais *raindgie* dôs le grand l'eûjërâle! Elle se yevé<sup>1298</sup>, cman s'è n'y aivaît ren aivu et s'en allé aiche belle gonsye<sup>1299</sup> qu'en veniaint. Le bouebe yi sâté désaiccrœutchie son *pota* et peus sâté aivâ lai *côte*. El airait faillu ôyi le *pota* soennê â fue, dâs l'enson<sup>1300</sup> di Raimeux ai Môtie. Les dainssous l'ôyennent et râtennent<sup>1301</sup> de dainsie. – Sâvês-vous vite en l'ôtâ, que yôs crié le bouebe, en entrain<sup>1302</sup> dains le *cabiret*, qu'i aïs vu les âmes en poïnne de tos les grôsses *dgens*<sup>1303</sup> que sont mouetches, dâs sept ans, et peus qu'aivint, une fois vou l'âtre, dainsie le soi de *Carimentran*. Et peus è tchaimpé le *pota*<sup>1304</sup> emmé le<sup>1305</sup> *poille*.

Le bouebe aivaît diaingnie lai Falatte mains, le lendemain le maitin, yôs *dgens* lai trovennent creuvée en l'étâle. Cman que yôte bouebe ne déschendaît pe po le dédjunon ès l'allennent trovê moue dains son yét.

<sup>1291</sup> JS: « chanson à danser, ronde ».

<sup>1292</sup> JS: « ne vous glace pas de frayer ».

<sup>1293</sup> JS: « Crémaillère est, en patois, du genre féminin. <Masculin, plutôt> (note de ARE).

<sup>1294</sup> JS: « repas en général, collation à la fin de la soirée ».

<sup>1295</sup> JS: « dalles, dalles nacrées ».

<sup>1296</sup> JS: « Var.: *heûlennent*, hurlèrent ».

<sup>1297</sup> JS: « Var.: *yeuve*, lève (=lève-toi) ».

<sup>1298</sup> JS: « Var.: *elle yevé*, elle leva (=elle se leva) ».

<sup>1299</sup> JS: « *gonsye*, gonfle, adj. ou attr.; le p. passé avec avoir est *gonsiê*, gonflé, *gonsye*, signifie aussi, météorisée ».

<sup>1300</sup> JS: « le sommet ».

<sup>1301</sup> JS: « Var.: *piaquennent*, (pron.: *piakin.n'*) cessèrent, *tyttennent*, quittèrent = cessèrent ».

<sup>1302</sup> JS: « Var.: *en airrivaint â*, en arrivant au ».

<sup>1303</sup> JS: « Var.: *tus ces qu'êtint moues*, tous ceux qui étaient morts ».

<sup>1304</sup> JS: « Cloche de bétail plus ou moins ovale, variant de forme suivant les lieux ».

<sup>1305</sup> JS: « Var.: *â moitan di*, au milieu du ».

## AU CARNAVAL<sup>1306</sup>

Le soir de Carnaval<sup>1307</sup>, un jeune homme de Moutier se vanta, au cabaret<sup>1308</sup>, de n'avoir peur de rien.

– Tu monterais vraiment<sup>1309</sup> tout seul<sup>1310</sup> jusqu'à notre « loge »<sup>1311</sup> du Raimeux, lui demanda un de ses camarades, et puis tu nous rapporterais bien la cloche de notre Raimelle ?

– La belle affaire !

– Eh bien, si tu es de retour ici avant la piquette du jour, je te donne notre Falatte<sup>1312</sup>.

Le gars but encore une chopine de vin et puis souhaita la bonne nuit à tous ceux qui étaient au cabaret. En retournant sur le pont de danse, les jeunes filles avaient toutes les larmes aux yeux. – Nous n'allons plus le revoir<sup>1313</sup>, qu'elles dirent à leurs danseurs<sup>1314</sup>, et il y en a eu plus d'une qui pria un *Ave* pour lui, en dansant.

Le garçon alla réveiller<sup>1315</sup> sa vieille tante, qui demeurait à l'autre bout du village pour lui demander conseil (c'était une bonne conseillère). Elle fut bien ébaubie, pour commencer, qu'on vienne la réveiller « après les heures »<sup>1316</sup>. Elle alla tout de même lui ouvrir la porte de la cuisine et puis

<sup>1306</sup> JS traduit par : « A Carnaval ».

<sup>1307</sup> Semaine avant le Mercredi des cendres, pendant laquelle se déroulent des réjouissances publiques (bals, cortèges, les enfants chantent et vont quérir des friandises). Le dimanche soir, on brûle ou on noie *Carimentran*. En l'occurrence ici, on parle de la soirée de Mardi gras, dernier jour du carnaval, qui précède le carême (*Carimentran*, litt. « Carême entrant »). Voir glossaire, *Carimentran*. Voir aussi JR reprenant les notes de JS, « Notes de folklore du Clos-du-Doubs », *Schweizerisches Archiv für Volkskunde = Archives suisses des traditions populaires*, 25, 1924-1925, p. 279-285 ; SURDEZ Jules, « *Carimentran* = Coutumes : patois de St-Ursanne », *Le Nouveau conteur vaudois*, 83, 1956, p. 23.

<sup>1308</sup> Café, bistrot. Voir glossaire, *caibairet*.

<sup>1309</sup> Litt. « bien ». Adv. d'intensité, appuyant les énoncés. Même expression plus loin. TLFi, s.v. *bien* adv. a).

<sup>1310</sup> Litt. « tout de par toi ».

<sup>1311</sup> « Petit bâtiment rural pour la garde du bétail dans les pâturages à la belle saison ». Voir glossaire, *loeudge*.

<sup>1312</sup> *Raimelle* « La Rayée », *Falatte* « Fauvette » : noms de vaches, par rapport à leurs robes (voir notes de JS dans le texte original).

<sup>1313</sup> Litt. « nous ne le voulons plus revoir ».

<sup>1314</sup> Leur partenaire de danse.

<sup>1315</sup> Litt. « rappeler ». Note de JS.

<sup>1316</sup> Si tard, après l'heure normale du coucher.

le fit entrer<sup>1317</sup> à la chambre du poêle. Lorsqu'il lui eut expliqué son affaire, elle lui passa les deux «tavillons»<sup>1318</sup> au cou et puis lui donna une petite bouteille d'eau bénite.

Un peu avant d'arriver dans la Combe aux Revenants, au-dessous<sup>1319</sup> de leur loge, il but une gorgée d'eau de cerises<sup>1320</sup> pour se donner du courage. Lorsqu'il arriva dans la Combe aux Revenants, il alla tomber sur une procession d'âmes en peine. – Qu'est-ce que vous faites ici ? qu'il leur dit. – C'est parce que nous avons dansé, de notre vivant, le soir de Mardi gras qu'il nous faut revenir ici tous les ans, en procession, la nuit de Carnaval, du dernier coup de minuit<sup>1321</sup> au premier chant du coq. Après, il nous faut retourner, avant la piquette du jour, souffrir dans les flammes du Purgatoire... Viens avec nous !, lui râlaient toutes les âmes en peine, en essayant<sup>1322</sup> de le tirer par sa blouse. Comme il se retenait, qu'il se débattait, les revenants dirent dans un souffle : – Flanquons-le en bas les rochers ! Mais il y en a une qui leur dit : – Nous n'y pouvons rien, il porte de l'eau bénite et puis les deux tavillons, un devant et un derrière ! Il se n'en put défaire qu'en frappant des coups de manche de fouet dans le tas.

Il rebut encore deux trois gorgées et puis il parvint à monter<sup>1323</sup> la Combe aux Revenants. Lorsqu'il fut devant la<sup>1324</sup> loge du Raimeux, il fut bien ébaubi de voir de la clarté à l'intérieur. Il ouvrit doucement le petit volet pour pouvoir guigner<sup>1325</sup> dans la loge. Alarme, Dieu ! Un ménétrier était assis sur la presse à fromage et sciait comme un bon diable avec son archet de crins<sup>1326</sup>. Tous les hommes et les femmes, qui étaient morts depuis sept ans dans le village, dansaient et puis chantaient une ronde. Mais, est-ce que cela ne vous donne pas le frisson<sup>1327</sup>, voilà que la Rayée poussa la porte devant elle et puis entra dans la loge<sup>1328</sup>. Voilà que les revenant lui sautèrent dessus, l'assommèrent, lui mirent le couteau au cou,

<sup>1317</sup> Litt. « le fit à entrer ».

<sup>1318</sup> Note de JS : « scapulaires ». Carré d'étoffe bénite, souvent double, orné ou non d'images pieuses. TLFi, s.v. *scapulaire*, 2.

<sup>1319</sup> Litt. « devers-dessous ».

<sup>1320</sup> Eau-de-vie.

<sup>1321</sup> Litt. « de la minuit ».

<sup>1322</sup> Litt. « cuidant ». Voir glossaire, *tiudie*.

<sup>1323</sup> Litt. « il vint au coup de monter ».

<sup>1324</sup> Litt. « leur ».

<sup>1325</sup> Litt. « béer », regarder avec étonnement, TLFi, s.v. *béer* B.

<sup>1326</sup> Il jouait du violon.

<sup>1327</sup> Litt. « ne vous porte pas peur ». Voir glossaire, *dget*.

<sup>1328</sup> C'est tout à fait réaliste, car à la loge, les génisses sont en stabulation libre. Elles peuvent donc entrer et sortir à leur gré. En revanche, la loge devrait être vide à cette saison.

levèrent la peau, découpèrent la bête et puis jetèrent les morceaux dans un chaudron pendu à la crémaillère. Lorsque les morceaux furent cuits, les âmes en peine se les partagèrent pour le *recegnon*<sup>1329</sup>. On en offrit au gars qui se brûla toute la bouche en essayant de le manger. Ils jetèrent les os au fur et à mesure sur les dalles de la loge. Lorsqu'ils eurent été tous en tas, les revenants hurlèrent tous ensemble : – Rayée, lève-toi et puis va ruminer sous le grand érable ! Elle se leva comme s'il n'y avait rien eu, aussi belle ronde<sup>1330</sup> qu'en venant. Le gars lui sauta au cou pour décrocher sa cloche et puis sauta en bas la côte. Il aurait fallu entendre la cloche « sonner au feu »<sup>1331</sup>, depuis le sommet du Raimeux jusqu'à Moutier. Les danseurs l'entendirent et arrêtèrent de danser. – Sauvez-vous vite à la maison, leur cria le gars, en entrant dans le cabaret, car j'ai vu les âmes en peine de toutes les grandes personnes qui sont mortes, depuis sept ans, et puis qui avaient, une fois ou l'autre, dansé le soir de Mardi gras. Et puis il jeta la cloche au milieu de la chambre du poêle.

Le gars avait gagné la Fauvette mais, le lendemain matin, « leurs gens »<sup>1332</sup> la trouvèrent morte<sup>1333</sup> à l'étable. Comme leur fils ne descendait pas pour le petit déjeuner, ils le trouvèrent<sup>1334</sup> mort dans son lit.

### 3.28 LAI FÔLE DE LAI FIANCIE

#### Argument

Suite à une épidémie, les habitants d'une paroisse décident de tous partir en pèlerinage, bêtes et gens. Ils ne laissent derrière eux que les malades, les vieillards, les femmes allaitantes et une jeune fille un peu guérisseuse pour prendre soin d'eux. Cette jeune fille est fiancée à un gars du village. Celui-ci a un pressentiment concernant leur union et en fait part à son amie. Cette dernière le rassure en lui promettant qu'elle sera la première qu'il verra en rentrant de voyage. Lorsqu'il revient en effet, celle-ci est bien là. Mais elle est transparente. Elle lui dit d'aller se mettre au lit sans

<sup>1329</sup> Collation de fin de veillée. Voir glossaire, *ressegnon*.

<sup>1330</sup> Litt. « gonfle ». Voir note de JS dans le texte original.

<sup>1331</sup> Sonner fort, comme lorsqu'on sonne l'alarme du feu (sonnerie du tocsin) à la cloche de l'église.

<sup>1332</sup> Sa famille, ou le valet de ferme (peuvent être toutes les personnes vivant dans la maisonnée). Voir glossaire, *dgens* et *vâlat*.

<sup>1333</sup> Litt. « crevée ».

<sup>1334</sup> Litt. « ils l'allèrent trouver ».

chercher à en savoir plus. Le jeune homme n'en peut plus d'impatience et va frapper à la fenêtre de la maison de sa fiancée. Il regarde à travers : tous les morts de la famille sont là, entourant la jeune fille, morte elle aussi. Le lendemain, il retrouve le fantôme au pied d'un tilleul, qui lui explique que s'il avait suivi ses indications, elle aurait repris vie mais qu'il est trop tard à présent. Elle lui promet que tous les ans, elle reviendra sous le tilleul sous la forme d'un feu follet. Mais le tilleul est coupé par le meunier et le garçon oublie bien vite sa fiancée.

### Source et motif(s)

Manuscrit noté n° 25 du cahier 16-25, p. 251-256, conservé aux Archives de la Société suisse des traditions populaires, Bâle. Sous-titre: patois des Clos-du-Doubs.

Motifs: voir *Lai fiaincie*, BBB. Pèlerinage de tout un village/Fiancée morte qui revient voir son fiancé/Transgression de l'interdit/Âme qui revient sous la forme d'un feu follet.

Témoin: Arnauld Willemin, né à Épauvillers, en 1831.

### Texte

È y aivaît, enne fois, pai les velles de lai, ïn yue<sup>1335</sup> qu'è y tchoyé, ïn bon-temps, tôtes souetches de *lâsons* chus les bêtes et les *dgens*. È y mœurét bin des *dgens* des *bossattes*<sup>1336</sup> et è y crevé ïn érâ de roudges-bêtes di mâ de lai langue<sup>1337</sup>. Les *dgens* de lai *baroitche* décidennent de faire ïn *viaidge*, l'*herbâ*, és Ermites, po demaindê qu'en ne revoyeuche pus djemaïs enne tâle aif-fliction. Cman que les bêtes étïnt aivu aiche malaites que les *dgens*, en yôs pendon des tchapelats â cô et en les prenion d'aivô. È ne demouéré â velaidge que les malaites, les véyats<sup>1338</sup>, les échtropiês, les fannes qu'aivïnt des afaints en lai tyitye, les vaïtches prâtes â vé et enne<sup>1339</sup> djuene baïchate que saivaît bin *ayue* les bêtes et les *dgens*.

<sup>1335</sup> JS: «ou: *ïn endroit, enne velle*, un lieu habité, une localité».

<sup>1336</sup> JS: «la peste, la petite vérole». Voir glossaire, *bossattes*.

<sup>1337</sup> JS: «la surlangue, la fièvre aphteuse».

<sup>1338</sup> JS: «ou: *véyaïds*, vieillards».

<sup>1339</sup> *Une barré* (francisme).

C'en feut enne de pochession, tyïnze djoués de temps, le long des vies ! Lai pus belle vaitche, qu'en y aivaît pendu â cô lai cioëtuche de lai tchaipèlle, était en tête. Les âtres bêtes lai cheuyînt, èbœûjenèes<sup>1340</sup>, sains djemaîs tyittie<sup>1341</sup> lai vie po allê â *dannaïdge*.

Lai djuene baîchate, qu'en aivaît léchie â velaidge, était fiaincie d'aivô in djuene hanne qu'était tot trichte dâs tiaïnd qu'è saivaît qu'elle ne seraît pe di *viaïdge*. Ès se dèvînt mairiês tiand ç'ât que les *dgens* serînt revenis des Ermites.

- I ne saîs poquoi, qu'è y diét devaint de paitchi, mains i sens que te ne veux djemaîs être mai fanne.
- Ât-ce qu'en se botte dinche des idés en tête ?, qu'elle y réponjêt, tyïnze djoués, ce n'ât pe lai fin di monde, ne toi, ne moi, nôs se ne vœulans rébiê<sup>1342</sup>.
- I ne dis pe l'*airie*<sup>1343</sup> mains i seus en tieûsin, i aîs pavou d'i ne saîs quoi. Se te tchoyôs malaite ?
- È ne fât djemaîs musè en ço que peut airrivê vou en ço qu'ât dje pèsse.
- Et bîn, aidue.
- Ai Due sès-te et peus proye po ces que demoérant.
- I n'y veux pe mainquê.
- Tchaind ç'ât que vôs reverès, lai voille di Djoué des moues, i vôs veux allê â devaint djunque enson lai Beuille<sup>1344</sup>.
- I veux aitôt poire les devaints, le premie qu'y seré aittendré l'âtre.

C'en feut in bé *viaïdge*, pés in aiccrœuc<sup>1345</sup>, aidé le bé temps. Ces poueres *dgens*, qu'i me muse, en aivînt dje prou vu, le bon Due aicmençaît d'aivoi pidie de yos.

Tiaïnd ç'ât que le djuene hanne airrivé enson lai Beuille, lai voille di Djoué des moues, èl aivaît quâsi in djoué d'aivaince chus les âtres. È fesaît *serre-neût*. – Se mai fiaincie n'ât pe mouetche, qu'è se diaît, elle n'ât pe<sup>1346</sup>

<sup>1340</sup> JS: « la tête baissée, comme une buse (*bœûjon*) à l'affût ».

<sup>1341</sup> *S'écâtchie de biffé*.

<sup>1342</sup> *Pe mairiê biffé*.

<sup>1343</sup> JS: « *Airie* ! cri pour commander aux bœufs, etc., de reculer. *I ne dis pe l'airie*, (ou: *le contre*) je ne dis pas le contraire, ou: *i ne dis pe que nian*, je ne dis pas (que) non ».

<sup>1344</sup> JS: « colline, d' où l'on jouit d'une certaine vue ».

<sup>1345</sup> JS: « pron. : *ècreu* ».

<sup>1346</sup> *Ne vœulaît veut pe biffé*.

tot de meïnme demoêrê ci, ai m'aïttendre, djunque en l'heure qu'èl ât, i seus bïn trop aïttairdgie. Elle l'aïttendaït dje pouétchaint<sup>1347</sup>, drassie dôs lai croux. Dâs que lai lenne ne baillaït pe, en lai voyaït cman en bé piain djoué. Elle était maïgre cman enne esquelette et biainche cman enne mouetche.

- Cman t'és biaïve ! qu'è y diét, t'és aïvu malaïte ?
- Vais vite en l'ôtâ, mains trove-te demain le maitïn, â premie tchaint di pou, dôs le tia di Mœulin, i te veux dire laïvoué nôs se vœulans allé mairiê. Vais â yét tot comptant et ne demaïnde pe aïprés moi en niun, sains çoli te me ne revoïrôs pus djemaïs.
- Elle était tot cman i ne sais quoi<sup>1348</sup>, que se musaït le bouebe, en allaint de contre l'ôtâ, elle djâsaït â siouessye, elle était cman enne ailombre raimoyainne, en voyaït djoué â traïvie<sup>1349</sup>... Ât-ce qu'i n'aïs pe des fois sondgie ? Ma foi, en piaïce que d'allê en l'ôtâ, i veux allé *caquê* en sai fenêtre. Elle dait être malaïte, i ne saïrôs aïttendre enne boussée de pus po saïvoi â djeûte ço qu'èl en ât, i ne tins pus en piaïce.

Tiaïnd qu'èl airrivé Chus les *Ciôs*, è y aïvaït cman enne *raïvou* dains le *poille* tchie sai fiaïcie et en airait dit qu'in *cieuleton* rittaït le long di frête di toit. Èl allé tot *bâlement révisê* pai lai fenêtre. Ât-ce qu'è n'y aïvaït pe tot enne rotte de *dgens*, emmé le *poille*, â di toué de sai fiaïcie étendue chus le bainc et vœyu dains in *yeussue* ! Ât-ce qu'elle droëmaït vou ât-ce qu'elle était mouetche ? Mains è n'y aïvaït pe enne demé-heure qu'èl aïvaït encoé djâsê d'aïvô lé... Ât-ce n'était pe des reveniaïnts qu'étïnt â *poille* ? È recoëniéchaït mitenaint le *papon* de lai baïchate, moue è y aïvaït bïn die ans, lai mémé, mouetche l'année péssée, sai taintïn de lai Sâçaïe, qu'en aïvaït enterrê è n'y aïvaït pe in mois, sai petéte *fieûche*, que le *group* aïvaït pris en sai sœur, ai nue ans. Miséricouedje ! Mains è n'y aïvaït que des moues dains ci *poille*. Ât-sai fiaïcie était aïtot mouetche ? Ce n'était don pe po ren qu'èl était aïvu chi<sup>1350</sup> en tieûsin, en païtchaint en *viaïdge* !

Sains s'en baïllie en voidje<sup>1351</sup> le bouebe caqué en lai fenêtre. Lai neût se fesét â *poille* et in djetun de *cieuletons* s'évoulé pai lai tchaitouere de lai pouetche de lai tieûjenne.

<sup>1347</sup> *Poe* biffé.

<sup>1348</sup> JS : « Elle était toute drôle, singulière ».

<sup>1349</sup> JS : « elle était transparente ».

<sup>1350</sup> *Païtchi* biffé.

<sup>1351</sup> JS : « ou : *vâdje*, dans une autre version, sans s'en baïller en garde ».



Tiaind que le pou di Mœulîn tchainté po le premie côp, è y aivaît enne boinne demé-houre que le pouere bouebe aittendaît sai fiaincie dôs le tia. Le pou n'aivaît pe fini de tchainté que lai djuene baîchate se trové tot d'in côp devant son fiaincie. È lai vœulét sâtê rembraissie mains c'était cman s'èl aivaît étraint de l'ouere.

– I seus mouetche devant-hyie â soi<sup>1352</sup>, ès me vœulant poéyè enterrê ç'te *vâprèe*, en reñtraint de yôte *viaidge*, qu'elle y diét. Se t'étôs allé â yét, cman qu'i te l'aivôs bîn recommaindê, t'és che bîn proyie po moi és Ermite, qu'i airôs repris vie és aipprœutches di djoué et que l'ermite<sup>1353</sup> de lai Roitche Grivée nôs airait mairiê. Nôs serïns paitchis po les brussâles de lai Mê que niun, â velaidge, ne nôs revoyeuche djemaïs, pouêche qu'in moue ne dèt djemais reveni chus terre d'aivô son coue de vétiain. Se te ne me rébies pe, revïns tos les ans, dôs ci tia, lai voille di Djoué des moues, di derrie côp de lai mieneût â premie tchaint di pou. Ìn *cieuleton* veut veni virie â di toué de toi. Te sairés que ç'ât l'airmatte de tai fiaincie. Le pou di Mœulîn se bottét droit ai tchainté po le second côp et le bouebe se trové tot d'in côp tot de pai lu.

Chéx mois aiprés, lai fiaincie était dje rébiê et le bouebe moennaît dje ìn pô fête<sup>1354</sup> en lai baî-chate di Mœulîn. Le mounnie copé le tia, en ne saît trop pouquoi. Lai voille di Djoué des moues, tiaind que le *cieuleton* ne retrové pus le tia, è s'échairé et s'en rallé dâs laivoué è veniaît. Ç'ât ço qu'èl aivaît de moillou ai faire : le bouebe ne serait pe tot de meïnme veni dedôs.

## LA « FÔLE » DE LA FIANCÉE

Il y avait une fois, par les villages<sup>1355</sup> de la région, un endroit<sup>1356</sup> sur lequel il tomba, un printemps, toutes sortes de maladies sur les bêtes et les gens. Il y mourut bien des gens de la petite vérole et il y creva une grande

<sup>1352</sup> JS : « gâsoi ».

<sup>1353</sup> JS : « ou : *ermite* ».

<sup>1354</sup> JS : « courtoisait déjà un peu ».

<sup>1355</sup> Litt. « les villes ».

<sup>1356</sup> Litt. « lieu ».

quantité<sup>1357</sup> de « rouges-bêtes »<sup>1358</sup> du mal de la langue<sup>1359</sup>. Les gens de la paroisse décidèrent de faire un pèlerinage, aux Ermites<sup>1360</sup>, pour demander qu'on ne revoie plus jamais une telle affliction. Comme<sup>1361</sup> les bêtes avaient été<sup>1362</sup> aussi malades que les gens, on leur pendit des chapelets au cou et on les prit avec<sup>1363</sup>. Il ne demeura au village que les malades, les vieillards, les estropiés, les femmes qui allaitaient<sup>1364</sup>, les vaches prêtes au veau et une jeune fille qui savait bien soigner les bêtes et les gens.

C'en fut une de procession, quinze jours durant<sup>1365</sup>, le long des chemins ! La plus belle vache, à laquelle on avait<sup>1366</sup> suspendu au cou la cloche de la chapelle, était en tête. Les autres bêtes la suivaient, la tête baissée, sans jamais quitter la voie pour aller « au dommage »<sup>1367</sup>.

La jeune fille, qu'on avait laissée au village, était fiancée avec un jeune homme qui était tout triste depuis qu'il savait qu'elle ne serait pas du pèlerinage. Ils devaient se marier lorsque les gens seraient revenus des Ermites.

– Je ne sais pas pourquoi », qu'il lui dit avant de partir, mais je sens que tu ne seras<sup>1368</sup> jamais ma femme.

<sup>1357</sup> Litt. « airée ».

<sup>1358</sup> Bétail.

<sup>1359</sup> Voir Jules Surdez in : *Le Jura* du 11 octobre 1952, « le mal de la langue » : fièvre aphteuse du bétail. Il explique dans cet article comment, en cas d'épidémie, on barricadait les frontières et quels remèdes étaient utilisés pour prévenir et guérir cette épizootie (voir fonds Abbé Jolidon scanné, <http://www.image-jura.ch/djasans/spip.php?rubrique99>, consulté le 3 mars 2015, ainsi que [www.chronologie-jurassienne.ch](http://www.chronologie-jurassienne.ch) pour la datation des sources bibliographiques et la datation des épidémies de fièvre aphteuse dans l'ancien Évêché de Bâle).

<sup>1360</sup> Notre-Dame des Ermites, à Einsiedeln. Les Jurassiens se rendaient en pèlerinage notamment à trois endroits définis : la chapelle Notre-Dame du Vorbourg (Delémont), l'abbaye Notre-Dame de la Pierre à Metzleren-Mariastein (Soleure) et à Einsiedeln (voir aussi l'émission sonore « Un trésor national, nos patois » du 21 mars 1956 sur le pèlerinage aux Ermites par Eugène Girardin, en patois jurassien avec sa traduction, numérisée par la Médiathèque de Martigny, en ligne <http://xml.memovs.ch/s024-51-070.xml>). Selon Michel Hauser, historien et archiviste jurassien, il existait encore d'autres pèlerinages de portée plus locale mais bien fréquentés par les gens de la région : Lorette à Porrentruy, Sainte-Croix à Fontenais, Saint-Dizier en France voisine et Saint-Grat en un lieu indéterminé.

<sup>1361</sup> Litt. « comme que ».

<sup>1362</sup> Litt. « étaient eu ».

<sup>1363</sup> Litt. « d'avec ».

<sup>1364</sup> Litt. « les femmes qui avaient des enfants au sein ».

<sup>1365</sup> Litt. « de temps ».

<sup>1366</sup> Litt. « qu'on lui avait ».

<sup>1367</sup> Dans un endroit défendu, privé (voir sous TLFi, s.v. *dommage* A 1.b), locutions *être à dommage* ou *en dommage* « dans une situation, un domaine défendu ». Noté comme vieilli ou régional.

<sup>1368</sup> Litt. « tu ne veux jamais être ».

- Est-ce qu'on se met ainsi des idées en tête ?, qu'elle lui répondit, quinze jours, ce n'est pas la fin du monde, ni toi, ni moi, nous n'allons nous oublier<sup>1369</sup>.
- Je ne dis pas le contraire<sup>1370</sup> mais je suis en souci, j'ai peur de je ne sais quoi. Si tu tombais malade ?
- Il ne faut jamais penser à ce qui peut arriver ou à ce qui est déjà passé<sup>1371</sup>.
- Eh bien, adieu.
- À Dieu sois-tu et puis prie pour ceux qui demeurent.
- Je n'y veux pas manquer.
- Quand vous<sup>1372</sup> reviendrez, la veille du Jour des morts<sup>1373</sup>, je vais aller au-devant de vous<sup>1374</sup> jusqu'en haut de la Beuïlle<sup>1375</sup>.
- Je vais<sup>1376</sup> aussi prendre les devants, le premier qui y sera attendra l'autre.

Ce fut un beau pèlerinage, pas un accroc, toujours le beau temps. Ces pauvres gens, je pense<sup>1377</sup>, en avaient déjà assez vu, le bon Dieu commençait à avoir pitié d'eux.

Quand le jeune homme arriva en haut de la Beuïlle, la veille du Jour des morts, il avait quasi un jour d'avance sur les autres. Il faisait nuit noire<sup>1378</sup>.

- Si ma fiancée n'est pas morte, qu'il se disait, elle n'est pas tout de même restée ici à m'attendre, jusqu'à l'heure qu'il est, je me suis bien trop attardé. Elle l'attendait déjà pourtant, dressée sous la croix. Alors même que la lune ne donnait pas<sup>1379</sup>, on la voyait comme en beau plein jour. Elle était maigre comme une<sup>1380</sup> squelette et blanche comme une morte.
- Comme tu es pâle !, qu'il lui dit, tu as été malade ?

<sup>1369</sup> Litt. « nous ne se voulons oublier ».

<sup>1370</sup> Voir note de JS dans le texte original.

<sup>1371</sup> Litt. « passe ».

<sup>1372</sup> Litt. « Lorsque c'est que ».

<sup>1373</sup> La Toussaint (note de Jules Surdez).

<sup>1374</sup> Litt. « je vous veux aller au-devant ».

<sup>1375</sup> Voir note de JS dans le texte original.

<sup>1376</sup> Litt. « je veux ».

<sup>1377</sup> Litt. « que je me pense ».

<sup>1378</sup> Litt. « serre-nuit ». Voir glossaire, *serre-neût*.

<sup>1379</sup> Qu'elle ne brillait pas. Voir explication dans la traduction de *l'empoûese* (note 46).

<sup>1380</sup> Au féminin dans le texte patois.

- Va vite à la maison, mais trouve-toi demain matin<sup>1381</sup>, au premier chant du coq, sous le tilleul du Moulin, je te dirai<sup>1382</sup> là où nous allons nous marier<sup>1383</sup>. Va au lit rapidement et ne demande pas après moi à quiconque, sans cela tu me ne reverrais plus jamais.
- Elle était tout comme je ne sais quoi, pensait le jeune homme, en allant vers<sup>1384</sup> la maison, elle parlait dans un souffle<sup>1385</sup>, elle était comme une ombre brillante, on voyait jour à travers. Est-ce que je n'ai pas des fois rêvé? Ma foi, à la<sup>1386</sup> place d'aller à la maison, je vais aller frapper à sa fenêtre. Elle doit être malade, je ne pourrais<sup>1387</sup> attendre un instant<sup>1388</sup> de plus pour savoir au juste ce qu'il en est, je ne tiens plus en place.

Lorsqu'il arriva Sur les Clos, il y avait comme une lueur dans la chambre du poêle chez sa fiancée et on aurait dit qu'un feu follet courait le long du faite du toit. Il alla tout doucement regarder par la fenêtre. Est-ce qu'il n'y avait pas toute une troupe de gens, dans la chambre, autour de sa fiancée étendue sur le banc et enroulée dans un linceul! Est-ce qu'elle dormait ou est-ce qu'elle était morte? Mais il n'y avait pas une demi-heure qu'il avait encore parlé avec elle. Est-ce que ce n'étaient pas des revenants qui étaient dans la chambre?<sup>1389</sup> Il reconnaissait maintenant le grand-père de la jeune fille, mort il avait bien dix ans, la grand-mère, morte l'année d'avant, sa tante de la Soulaie, qu'on avait enterrée il n'y avait pas un mois, sa petite filleule que la diphtérie avait prise à sa sœur, à neuf ans. Miséricorde! Mais il n'y avait que des morts dans cette chambre du poêle. Est-ce que sa fiancée aussi était morte? Ce n'était donc pas pour rien qu'il avait été si en souci, en partant en pèlerinage!

Sans y prendre garde le garçon frappa à la fenêtre. La nuit se fit dans la chambre et un essaim de feux follets s'envola par la chatière de la porte de la cuisine.

Lorsque le coq du Moulin chanta pour la première fois<sup>1390</sup>, il y avait une bonne demi-heure que le pauvre garçon attendait sa fiancée sous le tilleul.

<sup>1381</sup> Litt. « le matin ».

<sup>1382</sup> Litt. « je te veux dire ».

<sup>1383</sup> Litt. « là où nous se voulons aller marier ».

<sup>1384</sup> Litt. « de contre ».

<sup>1385</sup> Litt. « elle parlait au souffle ».

<sup>1386</sup> Litt. « en place que ».

<sup>1387</sup> Litt. « saurais ».

<sup>1388</sup> Litt. « une poussée ».

<sup>1389</sup> On se souvient que tout le village est parti en pèlerinage.

<sup>1390</sup> Litt. « pour le premier coup ».

Le coq n'avait pas fini de chanter que la jeune fille se trouva tout d'un coup devant son fiancé. Il voulut l'embrasser<sup>1391</sup> mais c'était comme s'il avait étreint du vent.

– Je suis morte avant-hier soir, ils vont pouvoir m'enterrer<sup>1392</sup> cette après-midi, en rentrant de leur pèlerinage, qu'elle lui dit. Si tu étais allé au lit, comme je te l'avais bien recommandé, tu as si bien prié pour moi aux Ermites, que j'aurais repris vie aux approches du jour et l'ermite de la Roche Grivée nous aurait mariés. Nous serions partis pour les brouillards de la Mer pour que nul, au village, ne nous revoie jamais, parce qu'un mort ne doit jamais revenir sur terre avec son corps de vivant. Si tu ne m'oublies pas, reviens tous les ans, sous ce tilleul la veille du Jour des morts, du dernier coup de minuit au premier chant du coq. Un feu follet viendra tourner autour<sup>1393</sup> de toi. Tu sauras que c'est la petite âme de ta fiancée. Le coq du Moulin se mit « droit »<sup>1394</sup> à chanter pour la seconde fois et le garçon se trouva tout d'un coup tout seul.

Six mois après, la fiancée était déjà oubliée et le jeune homme menait déjà un peu fête à la fille du Moulin. Le meunier coupa le tilleul, on ne sait trop pourquoi. La veille du Jour des morts, lorsque le feu follet ne retrouva plus le tilleul, il s'égara et s'en retourna de là où il venait. C'est ce qu'il avait de meilleur à faire : le garçon ne serait de toute façon pas venu dessous<sup>1395</sup>.

Conté par Arnauld Willemin, né à Épauvillers en 1831

### 3.29 LAI BAÏCHATTE SAINS AILOMBRE

#### Argument

Un jeune couvreur tombe amoureux d'une jeune fille inconnue, qu'il ramène chez lui pour l'épouser. Mais les parents du jeune homme ne l'apprécient pas, quand bien même elle fait tous les efforts pour s'intégrer

<sup>1391</sup> Litt. « il la voulut sauter rembrasser ».

<sup>1392</sup> Litt. « ils me veulent pouvoir enterrer ».

<sup>1393</sup> Litt. « à du tour ».

<sup>1394</sup> Juste.

<sup>1395</sup> Litt. « le garçon ne serait pas tout de même venu dessous ».

à la maisonnée : ménage, cuisine, lessive, travaux de l'écurie. Le jour avant le mariage, les fiancés se promènent dans un pâturage. On est en plein été. Le garçon remarque que sa bonne amie n'a pas d'ombre. Il comprend alors qu'il a affaire au diable et se signe. La diablesse le griffe au visage et disparaît dans un gouffre.

## Source et motif(s)

Manuscrit BBB n° 67, cahier n° 6. Sous-titre : légende.

Motifs : épouser une diablesse/le diable sans ombre/le diable a peur de l'eau bénite.

Témoin : Séraphine Choulat, à Ocourt.

## Texte

In bé djuene *taitat*<sup>1396</sup> de Lobschez aivaît fait lai couéniéchaince<sup>1397</sup>, ès Melins-Djeainottat<sup>1398</sup>, de lai pus belle djuene baîchatte qu'en ayeuche djemaîs vu le long de l'Âve<sup>1399</sup>. Elle veniaît di Sât di Doubs, qu'elle diaît, mains è y en é bîn que craiyînt<sup>1400</sup> qu'elle veniaît encoé dâs bîn pus loin. Elle était aiveniainne<sup>1401</sup>, *siéjainne*<sup>1402</sup>, douçatte cman enne *boinnatte*<sup>1403</sup>.

È l'aivaît raimoinné en Sobschez. El en était tot fô mains yôs *dgens*<sup>1404</sup> n'y moinnînt pe bîn fête<sup>1405</sup>. Es n'airînt saivu dire poquoi mains lai baîchatte n'y reveniaît pe<sup>1406</sup>.

<sup>1396</sup> JS : « couvreur de toits en bardeaux ».

<sup>1397</sup> JS : « connaissance ».

<sup>1398</sup> JS : « Moulin-Jeannotat, en amont de Soubey ».

<sup>1399</sup> JS : « l'Eau = le Doubs ».

<sup>1400</sup> JS : « croyaient ».

<sup>1401</sup> JS : « avenante ».

<sup>1402</sup> JS : « plaisante ».

<sup>1403</sup> JS : « sorte de petite pomme douce ».

<sup>1404</sup> JS : « ses parents ».

<sup>1405</sup> JS : « n'étaient pas très aimables avec elle ».

<sup>1406</sup> JS : « ne leur plaisait pas ».

Pouétchaint elle fesaît tot ce qu'elle pouéyaît po yôs *aibiâtre*<sup>1407</sup>. Elle relaivaît les *aîjements*<sup>1408</sup>, écouvaît<sup>1409</sup> le *tché* et peus le *poille*. Elle aippoétchait le *bôs* dechus l'indie<sup>1410</sup>, pendaît les mairmites â crâmeille<sup>1411</sup>, poétchait lai meltre di boire ès poues<sup>1412</sup>, échaipaît dechus l'*échaipouere*<sup>1413</sup> di *bie*<sup>1414</sup>.

Lai voille des naces èl allé faire in toué dains lai fin d'aivô lé. È ne se baillé pe en vâdge<sup>1415</sup> qu'elle se déviré<sup>1416</sup> en péssaint devaint lai croux di *Bottenie*<sup>1417</sup> et peus qu'elle ne fesét<sup>1418</sup> pe cman lu le sinne de lai croux.

En étai en piein *tchâd-temps*. Çte *vâprèe*-li<sup>1419</sup> le *soroille* fesaît ai brussi<sup>1420</sup> lai reviere, è fesaît *touf*<sup>1421</sup>. Tot d'in côp le djuene *taitat*, en se raïpellai que son oncia<sup>1422</sup> se riaît de lu en y diaint qu'è cheuyaît<sup>1423</sup> aidé sai blonde cman son ailombre, voyét que lai djuene baîchatte n'aivaît pe d'ailombre. E y reveniét en tête qu'elle ne preniaît djemaîs d'â-benète<sup>1424</sup>, devaint que d'allê â yét, et peus, que djunque ai ci, elle aivaît aidé trovê des échtiuses po ne p'allê en lai mâsse ai Tchaichenay<sup>1425</sup>. E compreniét ai temps en tiu qu'èl aivaît aiffaire, fesét in graind sinne de croux et peus se bottét ai proye tot foue.

Lai dialâsse<sup>1426</sup> – pouêche c'en étai bîn enne et peus enne *croueye*<sup>1427</sup> – aïcencé de virie les œîls, de faîre des grînmaïces que poétchînt pavou<sup>1428</sup>,

<sup>1407</sup> JS: « pour leur complaire ».

<sup>1408</sup> JS: « les ustensiles, la vaisselle ».

<sup>1409</sup> JS: « balayait ».

<sup>1410</sup> JS: « le landier ».

<sup>1411</sup> JS: « la crémaillère ».

<sup>1412</sup> JS: « le seau du breuvage des porcs ».

<sup>1413</sup> JS: « lavait sur la planche à lessive ».

<sup>1414</sup> JS: « du ruisseau, du bïed ».

<sup>1415</sup> JS: « il ne remarqua pas, ne prit pas garde ».

<sup>1416</sup> JS: « elle se détourna ».

<sup>1417</sup> JS: « de l'Églantier, nom de lieu-dit ».

<sup>1418</sup> JS: « ne fit pas ».

<sup>1419</sup> JS: « Cette vesprée-là ».

<sup>1420</sup> JS: « à s'évaporer ».

<sup>1421</sup> JS: « il faisait une chaleur étouffante ».

<sup>1422</sup> JS: « son oncle ».

<sup>1423</sup> JS: « qu'il suivait toujours ».

<sup>1424</sup> JS: « d'eau bénite ».

<sup>1425</sup> JS: « Chercenay, au-dessus de Soubey ».

<sup>1426</sup> JS: « La diablesse ».

<sup>1427</sup> JS: « une mauvaise ».

<sup>1428</sup> JS: « qui faisaient peur ».

de tchaimpê<sup>1429</sup> di fue pai lai gouerdge<sup>1430</sup> et de lai femiere<sup>1431</sup> pai le nê. Elle égraifene<sup>1432</sup> le djuene *taitat* tot pai le vésaïdge<sup>1433</sup> et peus s'allé tchaimpê dains in *goué*<sup>1434</sup>... E l'aivaît étchaippê belle !

## LA JEUNE FILLE SANS OMBRE

Un beau jeune couvreur de Lobschez avait fait la connaissance, aux Moulins-Jeannotat<sup>1435</sup>, de la plus belle jeune fille qu'on n'eût jamais vu le long du Doubs. Elle venait du Saut du Doubs, qu'elle disait, mais il y en a bien qui croyaient qu'elle venait de bien plus loin. Elle était avenante, plaisante, douce comme une petite pomme. Il l'avait ramenée à Lobschez. Il en était fou mais ses parents ne lui menaient pas bien fête<sup>1436</sup>. Ils n'auraient pas bien su dire pourquoi, mais cette fille ne leur revenait pas. Pourtant, elle faisait tout ce qu'elle pouvait pour leur plaire. Elle «relavait» la vaisselle, balayait la cuisine et la chambre commune. Elle apportait le bois sur le landier<sup>1437</sup>, pendait les marmites à la crémaillère, portait le seau du breuvage des porcs, lavait sur la planche à lessive du ruisseau.

La veille des noces, il alla faire un tour dans le finage<sup>1438</sup> avec elle. Il ne prit pas garde qu'elle se détourna en passant devant la croix du *Bottenie*<sup>1439</sup> et qu'elle ne fit pas comme lui le signe de croix. On était en plein été. Cette après-midi-là, le soleil faisait s'évaporer la rivière, il faisait une chaleur étouffante.

Soudain, le jeune couvreur, en se rappelant que son oncle se moquait de lui en lui disant qu'il suivait sa blonde<sup>1440</sup> comme son ombre, vit que la jeune fille n'avait pas d'ombre. Il lui revint en tête que celle-ci ne prenait

<sup>1429</sup> JS: « lancer, jeter ».

<sup>1430</sup> JS: « la bouche ».

<sup>1431</sup> JS: « la fumée ».

<sup>1432</sup> JS: « Elle griffa ».

<sup>1433</sup> JS: « visage ».

<sup>1434</sup> JS: « gouffre, tourbillon ».

<sup>1435</sup> En amont de Soubey (note de JS).

<sup>1436</sup> Ne l'appréciaient pas.

<sup>1437</sup> Grand chenet (support en métal) qui supportait, dans les grandes cheminées de cuisine, des broches à rôtir et permettait de maintenir à la chaleur du charbon de bois des aliments dans les corbeilles de fer en les surmontant (TLFi).

<sup>1438</sup> Limites, étendue d'un territoire communal.

<sup>1439</sup> Lieu-dit. *Bottenie* = églantier.

<sup>1440</sup> Sa bonne amie.



jamais d'eau bénite avant d'aller au lit, et que jusqu'ici elle avait toujours trouvé des excuses pour ne pas se rendre à la messe à Chercenay<sup>1441</sup>. Il comprit à temps à qui il avait affaire, fit un grand signe de croix et se mit à prier à haute voix. La diablesse – car c'en était bien une et une «crouille»<sup>1442</sup> – commença à rouler des yeux, à faire des grimaces qui portaient peur, à lancer du feu par la gorge et de la fumée par le nez. Elle griffa le jeune couvreur sur tout le visage et sauta dans un gouffre.

Il l'avait échappé belle !

Conté par Séraphine Choulat, à Ocourt

### 3.30 LAI TIRIE-FOEÛS

#### Argument

Un jeune homme refuse de prendre pour épouse sa fiancée, une jeune fille de la commune d'Épiquez, car le prix demandé par la Société de garçons du village est trop élevé. La jeune fille jure qu'elle épouserait le diable plutôt que l'un d'entre eux. Malheureusement pour elle, le diable a entendu sa demande et vient la chercher, métamorphosé en beau jeune homme. La jeune fille l'épouse, mais au moment de se coucher, elle fait le signe de croix, ce qui fait fuir le démon.

#### Source et motif(s)

Manuscrit de la Bibliothèque de la Bourgeoisie de Berne, noté n° 90 du cahier VII. JS précise : « légende ».

Motifs : coutume des fiancailles/La fille qui refuse tous ses prétendants/Le diable comme mari ATU 1476B/Épousailles avec une personne métamorphosée (Amour et Psyché).

Témoignage : Justin Genin, Sous-le-Mont.

<sup>1441</sup> Au-dessus de Soubey.

<sup>1442</sup> Mauvaise, méchante.

## Texte

Ïn djuene *copou* des Velles de lai tchoyé moue, ïn soi de *tirie-foeûs*<sup>1443</sup>, tiaind qu'en y dion cobin qu'en y demaïnderaît po qu'è pouéyeuche mairiê et remoinnê dains son pays enne djuene baîchatte des Pityerés qu'èl ainmaît dâs bin longtemps et peus qu'était tote *daube* de lu.

- Et bin, c'en ât â moins enne que nôs demoéreré, que diét ïn des bouebes des Pityerés, è y en ât prou païtchi dâs enne pére d'annès.
- Et bin, que yôs réponjêt lai baîchate, i mairieraïs putôt le diaîle qu'ïn de vos.

Doux ans pus taïd ïn âtre djuene hanne des Velles de lai allaît â *lôvre*<sup>1444</sup> ves lai mînme baîchate. El était d'enne grainde biâtê. E y é des peutes *dgens* qu'en dit qu'elles aint enne *peutetê* que revint. En pouéyaît dire â contrére de ci djuene ètrandgie qu'èl aivaît enne biâtê que ne reveniaît pe. I n'aïs pe fâte de vôs dire que ce n'était pe ce que lai djuene baîchate se musaît.

Le soi de lai tirie foeus èl ébâbéché<sup>1445</sup> les bouebes en yôs baïllaint dieche fois pus d'étius qu'ès n'en demaïdint po léchie païtchi lai baîchate de lai commünne. Çoli vai sains dire qu'ès ne ménaïdennent pe lai pouere. Es tirennent des côps d'airtieubuse, de pichtolet et peus les mouétchies<sup>1446</sup> tot lai neût. E y eut enne *moirande* cman ïn dénê de naces et peus en en vudon doux *véchés*<sup>1447</sup> de vin. En en pailon longtemps de çte *tirie-foeûs* pisqu'en en paille encoé.

Lai neût des naces, aivaint d'allê retrouvê son djuene hanne â yét, lai mairiê trempé lai main dains l'â-benétie, cman qu'elle aivaît *aivéjje* de faire tos les sois, et peus fesét le sinne de lai croux... Le mairiê boussé ïn raïlet que poétchaît *dget* et peus s'élaincé â devant l'heus en éffondraïnt lai fenêtre.

Cman qu'elle en aivaît menaïcie ïn pô en lai loïdgiere les bouebes des Pityerés lai malhèvurouse aivaît *bogrement*<sup>1448</sup> bin mairiê le diaîle.

<sup>1443</sup> JS précise : « soirée en début de laquelle les garçons de la commune fixent le tribut à payer par un jeune homme d'une autre commune pour pouvoir épouser et emmener une jeune fille ».

<sup>1444</sup> JS note : « courtoisait, allait "à la veillée" ».

<sup>1445</sup> JS : « stupéfia, ébahit (pass. déf.) ».

<sup>1446</sup> JS : « mortiers ».

<sup>1447</sup> JS : « tonneaux ».

<sup>1448</sup> JS : « bel et bien ».

Le lendemain de ses trichtes naces elle entraît â covent de lai Roudge-Mâjon<sup>1449</sup>. E y en é que soteniant que son hanne – i veux dire le diaîle – veniaît *caquê* tos les neûts en lai fenétratte de sai tchaimbratte. I n'aïs pe fâte de vôs dire qu'elle ne s'oeûvrét djemaïs.

### LA COUTUME DE « LA TIRÉE-DEHORS »

Un jeune bûcheron d'un village alentour tomba mort, un soir de la fête de la « tirée-dehors »<sup>1450</sup>, lorsqu'on lui dit combien qu'on y demanderait pour qu'il puisse épouser et ramener dans son pays une jeune fille d'Épiquez qu'il aimait depuis bien longtemps et puis qui était toute folle de lui.

- Eh bien, c'en est au moins une qui nous demeurera<sup>1451</sup>, dit un des garçons d'Épiquez, il y en a assez qui sont parties depuis une paire d'années.
- Eh bien, répondit la jeune fille, j'épouserais plutôt le diable que l'un de vous.

Deux ans plus tard, un autre jeune homme d'un village alentour allait à la veillée<sup>1452</sup> vers la même jeune fille. Elle était d'une grande beauté. Il y a des laides gens qu'on dit qu'ils ont une laideur qui revient. On pouvait dire au contraire de ce jeune étranger qu'il avait une beauté qui ne revenait pas. Il n'est pas besoin de vous dire que ce n'était pas ce que la jeune fille se disait. Le soir de la « tirée-dehors », il stupéfia les garçons en leur donnant dix fois plus d'écus qu'ils n'en demandaient pour laisser partir la fille de la commune. Cela va sans dire qu'ils ne ménagèrent pas la poudre. Ils tirèrent des coups d'arquebuse, de pistolet et de mortier toute la nuit. Il y eut un souper comme un dîner de noces et on vida deux tonneaux de vin. On en parla longtemps de cette « tirée-dehors » puisqu'on en parle encore.

La nuit des noces, avant d'aller retrouver son jeune mari au lit, la mariée trempa la main dans l'eau bénite, comme elle avait l'habitude de faire tous les soirs, et fit le signe de la croix. Le marié poussa un cri qui donnait le frisson et s'élança devant la porte en effondrant la fenêtre.

<sup>1449</sup> JS précise : « Maison-Rouge, ancien couvent, Les Bois ».

<sup>1450</sup> À propos de la coutume mariale de « la tirée-dehors », voir le glossaire, *tirie-foeûs*.

<sup>1451</sup> Resterà.

<sup>1452</sup> À propos de la coutume de la veillée amoureuse, voir glossaire, *lôvre*.

Comme elle en avait menacé un peu à la légère les garçons d'Épiqueuz, la malheureuse avait bel et bien épousé le diable.

Le lendemain de ses tristes noces, elle entra au couvent de Maison-Rouge<sup>1453</sup>. Il y en a qui soutiennent que son mari – je veux dire le diable – venait frapper toutes les nuits à la petite fenêtre de sa chambrette. Je n'ai pas besoin de vous dire qu'elle ne s'ouvrit jamais.

Conté par Justin Genin, Sous-le-Mont

### 3.31 LE COMÈRÉ

#### Argument

Lors d'un repas de baptême, le père du nouveau-né ne prend pas garde de laisser vide la place du dernier défunt de la maison, malgré l'intervention de la marraine. Le jeune père sort de table en plein repas, et le valet revient quelques instants plus tard annoncer qu'il l'a retrouvé mort par terre. Pendant qu'on l'enveloppe dans un linceul, un petit vieillard, le grand-père de l'enfant, revient manger tranquillement à sa place. Le revenant s'est ainsi vengé de la transgression qui lui a été faite.

#### Source et motif(s)

JS: « légende ». Manuscrit numéro 92, cahier VII, p. 294-295, conservé aux archives de la Bibliothèque de la Bourgeoisie de Berne. Une autre version de ce conte a été publiée par JS en patois de Goumois dans *Le nouveau conteur Vaudois* du 15 novembre 1955, 83<sup>e</sup> année, n° 3, p. 73.

Motifs : la place du mort à laisser vide/Revenant qui reprend sa place à table/Punition du transgresseur.

Témoin : Maria Surdez-Chappuis<sup>1454</sup>.

<sup>1453</sup> Maison-Rouge est très certainement un ancien établissement des sœurs Ursulines (près du village des Bois), d'après Michel Hauser, historien et archiviste jurassien.

<sup>1454</sup> Maria Surdez-Chappuis est la mère de Jules Surdez, elle parlait le patois vadais d'Undervelier.

## Texte

En veniaît de *batoyie*, â môtie, le premie l'afaint de l'ôtâ. Lai boinne-fanne, et l'*afenat*, le compère et peus lai commère, le père et lai poirentê, revenyînt di *cabairet*.

- Ât-ce vos en ais fait in bon chrétien ? que yôs crié lai mère, das dedains son yét.
- Ô, vos peutes être bin tranquille.
- Ât-ce que c'en seré in bon tchaintou ?
- Aye, èl é *siompené* qu'en dét l'aivoi ôyü djunque dechus le côté<sup>1455</sup>.
- En lai boinne hoûre...

Lai tâle était dje bin botté pai lai véjenne qu'aivaît aipointie le *comêré*. En s'aitâlon. Mains en rébion de léchie vûde lai piaice di derrie moue de lai poirentê. Lai comère le fesét remairtié â père de l'*afenat* que hâssé les épales.

In pô aiprés è paitchét di *poille*. Bîntôt le *vâlat*, biaîve cman in yessue, veniét ainnocie que le père de l'*afenat* *raincoyaît* dedains l'*allou* di dyenie. Tot le monde rittét foeûs di poye en aibaindenaint lai djuene mère que baillaît ai *tassie* en son afaint.

Tiaind ç'ât qu'en eut fromé les oeûyes â moue, qu'è feut enseveli et étendu dechus le bainc, dains lai tchambre â long<sup>1456</sup>, en revenion â *poille*. Ĩn petét véyat, que resannaît â *papon* de l'*afenat*, moue l'annès devaint, était aittâlê en lai piaice di moue et peus maindgeaît sains brut.

È ne réponjêt ren en niun et peus, aiprés le *comêré*, è s'en allé cman qu'èl était veni...

<sup>1455</sup> JS : « place de l'église aux Franches-Montagnes ».

<sup>1456</sup> JS : « la chambre contiguë ».

## LE REPAS DE BAPTÊME

On venait de baptiser, à l'église, le premier enfant<sup>1457</sup> de la maison. La sage-femme<sup>1458</sup> et le nouveau-né, le parrain et la marraine, le père et la parenté revenaient du restaurant<sup>1459</sup>.

- Est-ce que vous en avez fait un bon chrétien ?<sup>1460</sup> que leur cria la mère depuis<sup>1461</sup> son lit<sup>1462</sup>.
- Oh, vous pouvez être bien tranquille.
- Est-ce que ce<sup>1463</sup> sera un bon chanteur ?
- Oh oui, il a tant hurlé qu'on doit l'avoir entendu jusque sur le Côté<sup>1464</sup>.
- À la<sup>1465</sup> bonne heure...

La table était déjà bien mise par la voisine qui avait préparé le repas de baptême. On s'attabla. Mais on oublia de laisser vide la place du dernier mort de la parenté. La marraine le fit remarquer au père du bébé qui haussa les épaules.

Un peu après, il sortit<sup>1466</sup> de la chambre principale<sup>1467</sup>. Bientôt le valet de ferme, blême comme un linceul, vint annoncer que le père de l'enfant agonisait dans le vestibule du grenier<sup>1468</sup>. Tout le monde courut hors de la salle en abandonnant la jeune mère qui allaitait<sup>1469</sup> son bébé.

<sup>1457</sup> Litt. « le premier l'enfant ».

<sup>1458</sup> Litt. « bonne-femme », voir glossaire, *batoyie* et *boinne fanne*.

<sup>1459</sup> Litt. « du cabaret ». Voir glossaire, *caibairet*.

<sup>1460</sup> Litt. « est-ce vous en avez fait », on n'utilise pas le *que* de conjonction.

<sup>1461</sup> Litt. « depuis dedans ».

<sup>1462</sup> La jeune accouchée n'était souvent pas présente au baptême, car on baptisait tôt un enfant dans le Jura, dès ses premiers jours (BEURET-FRANTZ 1920: 168). La mère, qui n'a pas encore fait son retour de couches, reste seul à la maison ou veillée par une parente. Il faudra attendre la messe de relevailles pour paraître à nouveau en public. GPSR 1, 90b, *accouchée*, folk. Voir VAN GENNEP Arnold (1937-1958), *Manuel de folklore français contemporain* (titré *Le Folklore français* dans la réédition chez Robert Laffont, collection Bouquins); SURDEZ Jules, « Du berceau à la tombe », *Le Jura* 133, 3 novembre 1956; SURDEZ Jules, « "Rosées", veillées et relevailles », *Le Jura* 56, 9 mai 1956, MONNIER Désiré (1823), « Mémoires et dissertations sur les antiquités nationales et étrangères » dont une grande partie se rapporte au Haut-Jura et à la Bresse (Désiré Monnier (1788-1867); SÉBILLLOT Paul (1904-1906), *Folklore de France*, II, p. 213-214 (cité par GPSR).

<sup>1463</sup> Litt. « s'en sera ».

<sup>1464</sup> Place de l'église où se tenaient les hommes après la messe. Voir le conte *La bague*.

<sup>1465</sup> Litt. « en la ».

<sup>1466</sup> Litt. « partit ».

<sup>1467</sup> Litt. « du poêle ».

<sup>1468</sup> Litt. « l'alloor ».

<sup>1469</sup> Litt. « donnait à têter ».

Lorsqu'on<sup>1470</sup> eut fermé les yeux du<sup>1471</sup> mort, qu'il fut enveloppé d'un drap<sup>1472</sup> et étendu sur<sup>1473</sup> le banc dans la chambre contiguë<sup>1474</sup>, on revint dans la salle du poêle. Un petit vieillard, qui ressemblait au grand-père du bébé, mort l'année d'avant<sup>1475</sup>, était attablé à la<sup>1476</sup> place du mort<sup>1477</sup> et puis mangeait sans bruit.

Il ne répondit rien à<sup>1478</sup> personne et puis, après le repas, il s'en alla comme<sup>1479</sup> il était venu...

### 3.32 LE BOUEBE DE RAIÏNNES

#### Argument

Un jeune homme qui a mis une fille enceinte refuse de l'épouser. Il s'obstine malgré les demandes de la famille de la jeune fille. Les aïeux de celle-ci reviennent sous forme de revenants lui demander de l'épouser mais comme le jeune homme refuse toujours, il est jeté dans le Doubs.

#### Source et motif(s)

Manuscrit noté n° 58 du cahier 6, conservé aux Archives de la Bibliothèque de la Bourgeoisie de Berne. Sous-titre du cahier: Fôles et recontes retieullès pai Jules Surdez. Patois des Ciôs di Doubs.

Motifs: les aïeux de la jeune fille qui la protègent au-delà de la mort/ Transgression triple de l'annonce des morts.

Témoin: Suzanne Guédât, à Ocourt.

<sup>1470</sup> Litt. « Lorsque c'est qu'on eut fermé ».

<sup>1471</sup> Litt. « au ».

<sup>1472</sup> Litt. « enseveli ».

<sup>1473</sup> Litt. « dessus le banc ».

<sup>1474</sup> Litt. « la chambre au long ».

<sup>1475</sup> Litt. « devant ».

<sup>1476</sup> Litt. « en la ».

<sup>1477</sup> Ironiquement, « la place du mort » prend deux significations conjointes. Cette place, qui était censée être la place du grand-père décédé, est (ré)occupée par le fantôme de celui-ci, alors que le jeune père qui vient de mourir a cédé sa place.

<sup>1478</sup> Litt. « en ».

<sup>1479</sup> Litt. « comme qu'il était ».

## Texte

E y aivaît enne fois ai Raivînes in djuene *flôssou*<sup>1480</sup> que ne voelêt po tos les diaîles mairiê lai baîchatte d'in *copou* qu'èl aivaît rendu épâsse. Lai baîchatte et peus yôs *dgens*<sup>1481</sup> eunent bél ai puerê et peus ai proyie. Èl aivaît aitaînt *étieût* de lé qu'è l'aînmaît aivaînt de lai coinniâtre<sup>1482</sup>.

In soi qu'è pâchaît vés lai Lômainne in véye hanne, biainc et peus égralê, que resannaît â *papon* de lai baîchatte, moue dâs longtemps, y veniét mairmeûjie en l'araille :

- È te fât mairiê lai Maidyi.
- Pus têt moeuri, qu'y réponjêt le bouebe.
- Enne fois ! diét le *papon* en s'en allaint.
- Enne fois fô, se diét le pâchou.

Lai neût d'aiprés, è pâchaît devés-dedôs de Tairétche. Enne véye fanne, grije et peus *mitcholèe*, que resannaît en<sup>1483</sup> lai mînmin de lai baîchatte, mouetche dâs longtemps, y veniét tcheutchyie en l'araille :

- E te fât mairiê lai Maidyi.
- Putôt me *détrure*<sup>1484</sup>, y réponjêt le bouebe.
- Doues fois ! y diét lai véye fanne en s'en allaint.
- Doues fois *dôbe*, se musét le pâchou.

Le lendemain â soi, en lai mînme heure, è pâchaît devés-dechus de Chamechat. In véye hanne tot palê, grêlê, raintri<sup>1485</sup>, étchaidjê<sup>1486</sup>, que *chouelaît*<sup>1487</sup> chus ses tchaimbes et que resannaît à rére-*papon* de lai djuene baîchate veniét dire tot *bâlement* â djuene bouebe :

- E te fât mairiê lai Maidyi !
- Putôt me noyie dains le Doubs, y réponjêt le pâchou.

<sup>1480</sup> JS : « flotteur de bois ».

<sup>1481</sup> JS : « *leurs gens* = ses parents ».

<sup>1482</sup> JS : « connaître, au sens biblique du mot ».

<sup>1483</sup> « Â » tracé. Inattention du collecteur, qui mélange avec le français (note de ARE).

<sup>1484</sup> JS : « détruire, suicider ».

<sup>1485</sup> JS : « ratatiné ».

<sup>1486</sup> JS : « émoussé, brèche-dent ».

<sup>1487</sup> JS : « dont les jambes fléchissaient ».



- Trâs fois ! que *heûlé*<sup>1488</sup> le véye hanne.
- Trâs fois fô, que se diét le pâchou. Mains â mînme môment lai rive s'effondré dains l'Âve d'aivô le pâchou que colé â fond cman in sai de piomb.

Lai trâjieme fois aivaît fait le droit.

## LE GARÇON DE RAVINES

Il y avait une fois, à Ravines<sup>1489</sup>, un jeune flotteur de bois<sup>1490</sup> qui ne voulait pas pour tous les diables « marier »<sup>1491</sup> la fille d'un bûcheron qu'il avait rendue « épaisse »<sup>1492</sup>. La jeune fille et puis ses parents<sup>1493</sup> eurent beau pleurer<sup>1494</sup> et prier<sup>1495</sup>. Il avait autant le dégoût d'elle qu'il l'aimait avant de la connaître<sup>1496</sup>.

Un soir qu'il passait vers La Lomaine<sup>1497</sup>, un vieil homme aux cheveux blancs et au visage vérolé<sup>1498</sup>, qui ressemblait au grand-père de la jeune fille, mort depuis longtemps, vint lui murmurer à l'oreille<sup>1499</sup> :

- Il te faut marier la Marguerite.
- Plutôt mourir que lui répondit le garçon.
- Une fois ! dit le grand-père en s'en allant.
- Une fois fou ! se dit le pêcheur.

<sup>1488</sup> JS: « hurla ».

<sup>1489</sup> Ravines, hameau se situant dans le Clos-du-Doubs, commune de Montmelon (<http://goo.gl/maps/g8Hil>).

<sup>1490</sup> Ancien métier qui consistait à mener les billes de bois sur le Doubs, à la technique des « bûches perdues », et à les repousser avec de grandes gaffes depuis le rivage ou à les suivre en barque pour les dégager quand le passage s'obstrue. Voir article de Jules Surdez, « Le transport du bois », non daté ([http://www.image-jura.ch/djasans/IMG/pdf/Surdez\\_4\\_131120-web.pdf](http://www.image-jura.ch/djasans/IMG/pdf/Surdez_4_131120-web.pdf)).

<sup>1491</sup> « Marier » dans le sens d'« épouser » est courant en français, que le TLFi donne comme *populaire* ou *régional* (TLFi, s.v. *marier* I. 3). En patois, « épouser » n'existe que sous cette forme, sans connotation familière (Vatré 113, *mairiaie*).

<sup>1492</sup> Mise enceinte.

<sup>1493</sup> Litt. « leurs gens ». Voir glossaire, *dgens*.

<sup>1494</sup> Litt. « à pleurer ».

<sup>1495</sup> Litt. « à prier ».

<sup>1496</sup> Dans le sens: « la connaître charnellement », par référence à la langue de la Bible. TLFi, s.v. *connaître* IIIb.

<sup>1497</sup> Ferme isolée près de Saint-Ursanne, <http://goo.gl/maps/cS1Hn>.

<sup>1498</sup> Litt. « un vieil homme, blanc et puis grêlé ».

<sup>1499</sup> Litt. « y vint murmurer en l'oreille ».

La nuit d'après, il pêchait au-dessous de Tariche<sup>1500</sup>. Une vieille femme aux cheveux gris et au visage tacheté<sup>1501</sup>, qui ressemblait à la grand-mère de la jeune fille, morte depuis longtemps, vint lui chuchoter à l'oreille :

- Il te faut marier la Marguerite.
- Plutôt me suicider<sup>1502</sup>, lui répondit le garçon.
- Deux fois ! lui dit la vieille femme en s'en allant.
- Deux fois folle ! pensa le pêcheur.

Le lendemain soir, à la même heure, il pêchait au-dessus de Chamesat<sup>1503</sup>. Un vieil homme tout chauve<sup>1504</sup>, vérolé, ratatiné, émoussé, dont les jambes fléchissaient et qui ressemblait à l'arrière-grand-père de la jeune fille, vint dire tout doucement au jeune homme :

- Il te faut marier la Marguerite !
- Plutôt me noyer dans le Doubs ! lui répondit le pêcheur.
- Trois fois ! cria plaintivement le vieil homme.
- Trois fois fou, se dit le pêcheur.

Mais au même moment, la rive s'effondra dans l'eau avec le pêcheur qui coula au fond comme un sac de plomb.

La troisième fois avait fait le droit.

Conté par Suzanne Guédât, à Ocourt

### 3.33 A SAIBBAIT

#### Argument

Un homme de Chevenez s'en revient de la foire de Porrentruy. Comme il a trop bu, il se perd dans la forêt, trébuche et roule dans un emposieu à côté du chemin, où il s'endort. Quand il se réveille, à minuit, il se trouve en plein

<sup>1500</sup> De l'autre côté du Doubs, par rapport à La Lomaine et à Ravines (<http://goo.gl/maps/HDU6t>).

<sup>1501</sup> Litt. « une vieille femme grise et puis tachetée ».

<sup>1502</sup> Litt. « me détruire ».

<sup>1503</sup> Ferme isolée en direction de Seleute (<http://goo.gl/maps/2C6Pw>).

<sup>1504</sup> Litt. « pelé ».

milieu d'un sabbat de sorcellerie. Suit alors la description du sabbat et des personnes s'y trouvant. L'homme observe tout mais ne se fait pas surprendre. Le lendemain matin, il tente de rentrer chez lui en utilisant un onguent de sorcière qu'il trouve par terre, pour aller plus vite. Malheureusement, il se trompe de formule, et arrive chez lui en lambeaux. Sa femme ne le reconnaît pas tout de suite et manque de lui fermer la porte au nez.

## Source et motif(s)

Le manuscrit est noté n° 118 du cahier IX, conservé à la Bibliothèque de la Bourgeoisie de Berne. Sous-titre : Légende. Jules Surdez note : « d'après divers récits incomplets de vieillards ».

Le sabbat de sorcellerie en Europe a été décrit en étapes très claires et étonnamment semblables partout (les sorciers voyageant à dos de balais ou enduits de graisse magique pour voler, la danse autour du feu, le baiser au diable, le banquet, la révélation des méfaits commis, l'orgie, puis la dispersion au petit matin), correspondant aux grilles de questions posées par les personnes qui « interrogeaient » (avec le sens ancien du terme, c'est-à-dire « soumettre à la question, torturer ») les femmes condamnées. Voir glossaire, *grêche* et *djenât*, *djenâtche*. Voir aussi Ginzburg (1992); Favret-Saada (1977).

Motifs : le récit de sorcellerie dans les contes/récits de Jules Surdez est souvent raconté par un témoin externe au sabbat (un voisin, un fils, etc.) qui y est transporté par hasard ou par curiosité. Il essaie souvent soit la graisse de sorcier (voir *Lai fôle des aimis*), soit de manger un morceau de la viande rôtie du banquet (voir *Carimentran*), soit de signer un pacte avec le diable d'une croix en disant une prière. Cela finit généralement mal pour lui, il est transporté loin de chez lui à travers des buissons d'épines, des étangs, etc. (voir *Lai dgenouetche des Aidges*) et met des jours à revenir au point de départ. Voir aussi *Le fils du sorcier* (MONTELLE, WEIDMANN 1987 : 87-92), avec de remarquables illustrations, tiré du récit de Fritz Chabloz dans la *Gazette de Neuchâtel* de 1864 et dans les *Sorciers neuchâteloises* (1868). Pour d'autres récits de sabbats, voir *Lai fôle des nés* dans le présent volume, et sur manuscrits *Lai dgenouetche de lai Moue* (ms BBB) et *Lai Grôsse-Bâme* (ms ALS).

TD V71 « le sabbat ». Voir aussi la carte AFS 137 (II, 269) « Geisterheere und ähnliche Erscheinungen – chasses fantastiques et sabbats des sorciers ».

## Texte

È y aivaît enne fois, ai Tchevenez, in véye *sélie*, qu'aivaît mairiê lai baîchatte â *sâtie*<sup>1505</sup> de Daimvant. El était rossat cman enne nœûjéye bîn maivure; èl aivaît in œûye que diaît miedje en l'âtre, in nê cman enne pomatte et peus des tchaimbes touérdjus cman des prûnnies. En ne l'aïpelaît que le Djaîtye des tiuvés<sup>1506</sup>.

In soi qu'è s'en reveniaît de lai foire de Pouérraintru èt peus qu'èl en aivaît bu pus qu'en n'y en aivaît voichê è s'échairé<sup>1507</sup> et peus s'en allé bôlê entre Couetchedoux et peus Tchevenez, quâsi tot â fond di Creux és *dgenâches*. E ne trinné pe de s'endremi et peus de raïssie di *bôs*.

Tiaind ç'ât qu'è se révoillé, en lai mieneût, l'*empouse* était aiche éciéré que le môtie en lai mâsse de *Nâ*. Des tchâves-servis viroyînt poïjainment, des *cieuletons* se rittînt aïpré, de graindes serpents trayînt yôs langues que fesînt lai fouértche. Le diaîle ai crepton devant l'être, sioueciaît le fue d'aivô in sioueciat de fouerdge. Des *dgenats* et peus des *dgenâches*, ai tchevâ dechus des maindges d'écouves, prenyînt terre ai têt môment, veniaint des *sens* de médi, de mieneut, d'ouere et de bije.

Elles se bottennent tutes en cène â di toué di diaîle qu'elles aïpeliînt Gribouéye et peus qu'elles baïjînt â tiu. È *redjannaît*<sup>1508</sup> lai sainte commûnnion en yôs pôsaint dechus lai landye enne golayatte de pain qu aivaît in goût de ceindre que poétchaît *condoingne* et peus qu'elles n'aivâlînt qu'en fesaint des peuts tchouerés<sup>1509</sup>.

Le Djaîtye des tiuvés feut bîn ébâbi de recoinniâtre dedains lai rotte des *dgenâches* lai fanne â *taitat* lai pus véye des baîchates â mère, lai servainte de lai tiure, lai sœur di *sâtie*.

Ces trues<sup>1510</sup> se bottennent bîntôt ai *heûlê*, ai heûnê, ai sâtelê, ai se démoinnê et peus ai virie aidé pus vite cman des *daubes*, en brondenaint, en rontchaint, cman des *pôfiles*, â di toué di Graind tchairboinnie. Les *dgenâts* entrennent aïtot dedains lai dainse. Lai ciérance se siouecié. Ce que se péssé aïprés, le Djaîtye des tiuvés, qu'aivaît tot vu, tot sentu et peus tot ôyu dâs-dedains le bouetchet de *sacrebôs* voué qu'èl aivaît

<sup>1505</sup> JS: «sautier», huissier.

<sup>1506</sup> JS: «Jacques des cuviers».

<sup>1507</sup> JS: «s'égara».

<sup>1508</sup> Il contrefaisait (note de ARE).

<sup>1509</sup> JS: «de vilaines mines, comme une personne constipée».

<sup>1510</sup> JS: «truies, garces».

pouéyu s'engreméchelê ai temps, ne vœulét djemaïs en repailê mînme â prète dechus son yét de moue. È reconté tot de mînme qu'enne fanne s'était *brâguê* d'aivoi empouejênê des afaints n yos baillaient ai maindgie des celiejes â diaïle<sup>1511</sup>, enne âtre d'aivoi fait ai crevê des tchevâx de son véjîn en yôs baillaient de lai *daïd* de litye<sup>1512</sup>, enne trâjïeme enfin d'aivoi gralê les pus bés tchaimps de voingne<sup>1513</sup> de *dgens* qu'elle voyaît *grie* en fouettaint l'âve d'enne *douve* que niun ne saivaît et peus en diaint enne proyièze envoichèe<sup>1514</sup>.

Tiaind qu'è fesé djoué è trové â fond di Creux *és dgenâches* enne bouétatte de *gréche* que les dgenâts êt peus les *dgenâches* se froyant lai piainte des piès devaint de s'aitchevalê dechus yôs maindges d'écouves. E *tiudét* les redgeannê<sup>1515</sup> po airrivê pus vite ai Tchevenez en rediaingnaint dînche ïn pô le temps predju dedains l'*empouese*. Lais Due! en piaice de *bretenê* trâs côps: – En l'ôtâ, devés-dechus<sup>1516</sup> des brossons! è diét trâs côps: – En l'ôtâ, pai l'emmé des brossons! Lais moi! le pouere afaint feut empoétchê en l'ôta tot pai dedains les bouetchets de penellies, de senellies et peus de *bottenies*. Èl était che dévouerê, che égraifenê, che grîmpê, che beugnie, tiaind ç'ât qu'èl airrivé en l'ôtâ, que sai fanne eut bin di mâ de le recoinniâtre et peus ne feut pe loin d'y fromê lai pouetche â nê.

## AU SABBAT

Il y avait une fois, à Chevenez, un vieux boisselier qui avait épousé<sup>1517</sup> la fille de l'huissier de Damvant. Il était rouquin comme une noisette bien mûre; il avait un œil qui disait merde à l'autre<sup>1518</sup>, un nez comme une pomme de terre et des jambes tordues comme des pruniers. On ne l'appelait que le «Jacques des cuviers».

Un soir qu'il revenait de la foire de Porrentruy et qu'il en avait bu plus que ce qu'on lui avait versé<sup>1519</sup>, il s'égara et s'en alla rouler entre

<sup>1511</sup> JS: « cerises du (au) diable = belladone ».

<sup>1512</sup> JS: « des rameaux d'if ».

<sup>1513</sup> JS: « On dit aussi: de *graïnne* ».

<sup>1514</sup> JS: « une prière dite en commençant par la fin. "retournée", "renversée" ».

<sup>1515</sup> JS: « les imiter, les contrefaire ».

<sup>1516</sup> JS: « par-dessus ».

<sup>1517</sup> Litt. « marié ».

<sup>1518</sup> Litt. « en l'autre ». C'est-à-dire qu'il souffrait de strabisme.

<sup>1519</sup> Litt. « plus qu'on y en avait versé ».

Courtedoux et Chevenez, presque tout au fond du Creux aux Sorcières<sup>1520</sup>. Il ne tarda pas à s'endormir<sup>1521</sup> et à scier du bois<sup>1522</sup>.

Lorsqu'il se réveilla, à minuit<sup>1523</sup>, l'empouesieu<sup>1524</sup> était aussi éclairé que l'église à la messe de Noël. Des chauves-souris tournoyaient pesamment, des feux follets se couraient après, des longs serpents tiraient leur langue fourchue<sup>1525</sup>. Le diable, accroupi<sup>1526</sup> devant l'âtre, attisait<sup>1527</sup> le feu avec un soufflet de forge. Des sorciers et des sorcières, à cheval sur des manches à balai, atterrissaient<sup>1528</sup> à tout moment, venaient des côtés du midi, de minuit, de vent et de bise<sup>1529</sup>. Elles<sup>1530</sup> se mirent toutes en cercle autour du diable qu'elle appelaient « Gribouille » et qu'elles embrassaient sur le derrière<sup>1531</sup>. Il contrefaisait la sainte communion en leur posant sur<sup>1532</sup> la langue une bouchée<sup>1533</sup> de pain qui avait un goût de cendre dégoûtant<sup>1534</sup> et qu'elles n'avalait qu'en faisant de vilaines mines.

Le Jacques des cuviers fut bien ébaubi de reconnaître dans<sup>1535</sup> la bande des sorcières la femme du<sup>1536</sup> couvreur, l'aînée des filles du maire, la servante de la cure, la sœur de l'huissier.

Ces garces<sup>1537</sup> se mirent bientôt à hurler, à hennir, à sautiller, à se démener et à tourner toujours plus vite comme des folles, en bourdonnant, en ronflant, comme des toupies autour du Grand Charbonnier<sup>1538</sup>. Les sorciers entrèrent aussi dans<sup>1539</sup> la danse. La

<sup>1520</sup> Note de JS : « Le Creugenat ».

<sup>1521</sup> Litt. « de s'endormir ».

<sup>1522</sup> Ronfler.

<sup>1523</sup> Litt. « en la minuit ».

<sup>1524</sup> Voir glossaire, *empouese*.

<sup>1525</sup> Litt. « qui faisaient la fourche ».

<sup>1526</sup> Litt. « à croupeton ».

<sup>1527</sup> Litt. « soufflait ».

<sup>1528</sup> Litt. « prenaient terre ».

<sup>1529</sup> C'est-à-dire du sud, du nord, de l'ouest et de l'est.

<sup>1530</sup> Le manuscrit original utilise le féminin pluriel pour parler des « sorciers et des sorcières ». C'est bien là une des seules attestations où le féminin prend le dessus sur le masculin.

<sup>1531</sup> Litt. « qu'elles baisaient au cul ».

<sup>1532</sup> Litt. « dessus ».

<sup>1533</sup> Litt. « une gouleyette ».

<sup>1534</sup> Litt. « qui portait dégoût » (voir le glossaire, *condoingne*).

<sup>1535</sup> Litt. « dedans ».

<sup>1536</sup> Litt. « la femme au couvreur ».

<sup>1537</sup> Litt. « truies ».

<sup>1538</sup> Note de JS : « Satan ».

<sup>1539</sup> Litt. « dedans ».

lumière s'éteignit<sup>1540</sup>. Ce qui se passa après, le Jacques des cuviers, qui avait tout vu, tout senti et puis tout entendu depuis le bosquet de « bois sacré »<sup>1541</sup> dans lequel il avait pu<sup>1542</sup> se pelotonner à temps, ne voulut jamais en reparler même au curé<sup>1543</sup> sur<sup>1544</sup> son lit de mort. Il raconta tout de même qu'une femme s'était vantée d'avoir empoisonné des enfants en leur donnant à manger des « cerises au diable »<sup>1545</sup>, une autre d'avoir fait mourir<sup>1546</sup> des chevaux de son voisin en leur donnant de la « dare »<sup>1547</sup> d'if, une troisième enfin d'avoir fait tomber la grêle<sup>1548</sup> sur les plus beaux champs de céréales de gens qu'elle détestait<sup>1549</sup> en remuant l'eau d'une source<sup>1550</sup> que personne ne connaissait et en disant une prière retournée<sup>1551</sup>.

Lorsqu'il fit jour, il trouva au fond du Creux aux Sorcières une petite boîte de graisse<sup>1552</sup> dont<sup>1553</sup> les sorciers et les sorcières se frottent la plante des pieds avant de<sup>1554</sup> chevaucher<sup>1555</sup> leurs manches de balais. Il crut<sup>1556</sup> les imiter pour rentrer plus vite à Chevenez, en regagnant ainsi le temps perdu dans l'emposieu. Hélas Dieu ! Au lieu de murmurer trois fois<sup>1557</sup> : – À <sup>1558</sup> la maison, au-dessus<sup>1559</sup> des buissons ! Il dit trois fois : – À la maison, à

<sup>1540</sup> Litt. « se soufla » (évidemment, la lumière électrique n'existe pas encore !).

<sup>1541</sup> Savinier, sorte de génévrier, qui a des vertus médicinales, mais aussi abortives. JS note : « sabine ».

<sup>1542</sup> Litt. « où est-ce qu'il avait pu ».

<sup>1543</sup> Litt. « prêtre ». On constate dans ce corpus que JS utilise volontiers le terme *prête* « prêtre » (utilisé comme générique en français, « celui qui a reçu le sacrement de l'ordre ») à la place de *tiurie* (« curé »), le curé étant plus spécifiquement un prêtre chargé du service spirituel et de l'administration d'une paroisse en particulier, au service des paroissiens, notamment pour l'extrême onction (voir TLFi, s.v. *prêtre* et *curé*).

<sup>1544</sup> Litt. « dessus ».

<sup>1545</sup> De la belladone.

<sup>1546</sup> Litt. « à crever », terme utilisé sans connotation populaire (TLFi, s.v. *crever*) pour les animaux.

<sup>1547</sup> « branches, généralement de sapins » en français régional de l'Arc jurassien (bdlp.org, s.v. *dare* et glossaire, *daïd*).

<sup>1548</sup> Litt. « d'avoir fait grêler les plus beaux champs » en emploi transitif.

<sup>1549</sup> Litt. « qu'elle voyait « *grie* », qu'elle avait en grief ». Voir glossaire, *grie*.

<sup>1550</sup> À ce propos, voir aussi le récit *L'Ailombrate* dans le présent ouvrage. Voir glossaire pour le terme « *douve*, source » sous *dou* et *douve*.

<sup>1551</sup> « Une prière retournée, renversée » (comme on tourne en dérision pendant le sabbat des sorcières les symboles et les fondements de la religion catholique, le crucifix en le retournant, la communion donnée par le diable, la confession des péchés valorisés, etc.).

<sup>1552</sup> Dans le sens d'« onguent, pommade ». Voir aussi *La fôle des amis* et le glossaire, *grêche*.

<sup>1553</sup> Litt. « que ».

<sup>1554</sup> Litt. « devant de ».

<sup>1555</sup> Litt. « s'achevaler ».

<sup>1556</sup> Dans le sens de « cuider, essayer, imaginer ». Voir glossaire, *tiudie*.

<sup>1557</sup> Litt. « coups ».

<sup>1558</sup> Litt. « en la maison ». De même pour les occurrences suivantes.

<sup>1559</sup> Litt. « devers-dessus ».

travers<sup>1560</sup> les buissons ! Pauvre de moi !<sup>1561</sup> Le pauvre enfant fut emporté à la maison à travers les buissons d'épine noire<sup>1562</sup>, d'aubépine et d'églantier. Il était si dévoré, si éraflé, si griffé, si « beugné »<sup>1563</sup>, lorsqu'il arriva à la maison, que sa femme eut bien du mal à<sup>1564</sup> le reconnaître, et ne fut pas loin de lui fermer la porte au nez !

---

<sup>1560</sup> Litt. « par l'intérieur de ».

<sup>1561</sup> Litt. « Hélas moi ! ».

<sup>1562</sup> JS ajoute : « prunelliers ».

<sup>1563</sup> Cabossé, contusionné, avec des « bleus » sur le corps. Voir [bdlp.org](http://bdlp.org), s.v. *beugné, e* et Pierrehumbert 54, s.v. *beugner*.

<sup>1564</sup> Litt. « de ».



## Chapitre 4

---

### Glossaire<sup>1</sup>

**afenat** [afə'na], s.m.

« nouveau-né, bébé ».

Ex. *En aicmençon de voulê les afenats dains yôs brés dâs qu'en fromaît ai ciê tos les pouetches*, On commença [de] à voler les nourrissons dans leurs berceaux, même [que] si on fermait à clé toutes les portes (*L'Ailombrate*, BBB).

Vatré 1, *afnat*. Oberli 1, *afnat*. Dondaine Ø. GPSR 6, 411a, *enfantet*.

FEW 4, 659b, ĪNFANS « jeune enfant, celui qui ne parle pas ».

Occurrences: 7.

**aibaingnaît > aibaingnie** [ebẽ'ni:], v. tr. et intr.

« avoir besoin de, se servir de quelque chose ou de quelqu'un ».

Ex. (v. tr.) *En les aibaingnaît po tot*, On [les villageois] en [le seigneur] avait besoin pour tout (*Lai fôle des aimis*, SSTP).

Ex. (v. intr.) *Vîns d'aivô moi, tai fouetchûnne ât faite*. – *I aibaingnerôs bîn, qu'i n'aîs pie pe in yaîd*, Viens avec moi, ta fortune est faite. – J'en aurais bien besoin, car je n'ai [seulement] pas un liard (*Lai fôle des cîntyè l'apchâds*, SSTP).

---

<sup>1</sup> Pour les abréviations utilisées, voir la liste au début de cet ouvrage. Voir aussi le chapitre 1.5.6, qui donne des explications sur la construction de ce glossaire.

Vatré 1, *aibaingnie*. Oberli Ø (elle utilise *aivoi fâte* «avoir besoin, manque»). Dondaine Ø. GPSR 6, 22b, *èbin·nnyjə*.

Afr. *abesoignier*, FEW 17, 278b, \*SUNNI «souçi, soin».

Occurence: 1.

**aihiâtre** [ɛ'bjɑ:tʁ], v. intr.

«plaire, convenir, agréer, être agréable».

Ex. *Pouétchaint elle fesait tot ce qu'elle pouéyât po yôs aihâtre*, Pourtant elle [la fiancée] faisait tout pour leur plaire [à ses beaux-parents] (*Lai baichatte sains ailombre*, BBB).

Vatré 1, *aibiaire*; *aihiâtre* (p.p. *aibiâchu*) «complaire». Oberli Ø (mais 15 1. *aibyéssaint*, *ainne* «avenant, -e», 2. *aibyéssaint*, *ainte* «complaisant, -e» et 3. *aibyéssaint*, *ainte* «courtois, -e»). Dondaine Ø. GPSR 6, 41b, *èbyâtr*, probable dérivé de à + *byā* dans des expressions telles que «il est à beau», «il m'est à beau».

Serait à raj. au FEW 1, 320a, BELLUS «beau» (aux côtés de Afr. *abelir* «plaire, être agréable»). On trouve aussi les formes *aibiaichaint* et *aibiaissain-e* dans le corpus Jules Surdez.

Occurence: 1.

**aidge** [ˈɛ:dʒə], s.f.

«haie vive, servant à délimiter des propriétés et à empêcher le bétail d'y faire des dégâts, bordant des prés, des champs ou des pâturages, longeant les chemins ou défendant l'accès de forêts».

*Topony*. Ce terme s'emploie souvent au pluriel comme nom de lieu dans toute la Suisse (*Aiges*, *Aidges*, *Age*, *Hadze*).

Ex. («haie») *Elles trovêvînt païtshot des aïdges d'épennes que les dévouerêvînt*, elles trouvaient partout des haies d'épines qui les dévoraient (*Lai dgenouetche des Aidges*).

Ex. (nom de lieu) *Elle te lai trinné dinche djunque és Aïdges et peus t'y piondgé lai tête, dedains in creux de maîne pion d'âve*, elle te la traîna ainsi jusqu'aux Aidges et puis t'y plongea la tête dans un creux de marne plein d'eau (*Lai dgenouetche des Aidges*, BBB).

Vatré 3, *aïdge*. Oberli Ø (mais 142, *vivaïdge* «haie vive»). Elle nous dit oralement qu'elle utilise plutôt *randgie* ou *moeurdgie* «tas de pierres retirées du champ». Dondaine 1, A.; (...), *EDJ*. GPSR 1, 135a, *ădzə* (avec carte linguistique du terme).

FEW 16, 113b, \*HAGJA «haie».

Occurrences: 5.

**aidiaice** [ɛ'djɛs], s.f.

«pie, passereau d'Europe de grande taille à plumage noir et ventre blanc».

Ex. *Elle coinniéchaît tos les senaidges de moue: le gotterat, que baille sains qu'è pieuve; le pavoyeux, que voulotte le toué de lai laimpe; l'aidiaice, que djaitiaice dains le ciôs, Elle connaissait tous les présages de mort: la gouttière, qui donne [goutte] sans qu'il pleuve; le papillon, qui volète autour de la lampe; la pie, qui jacasse dans le clos (L'Ailombrate, BBB).*

Ex. *Tot d'in côp èls ôyennent trâs aidiaices que se bairtint enson in tchairmé, Tout à coup, ils entendirent trois pies qui se battaient dans un charme (Lai baîchate â poi d'oue, BBB).*

*Folk.* Oiseau de mauvais augure, son cri signifie présage de maladie, de guerre et de mort, dans toute la Suisse mais aussi en France. On lui donne le surnom de «porte-gazette», qui annonce les mauvaises nouvelles.

Vatré 3, *aidiaice*. Oberli 16, *aidyaice*. Dondaine 4, *AGAS*, (...), *ÈDYÈS*. Pierrehumbert 208 et 695, s.v. *égasse* (Arc jurassien et France de l'Est, déjà considéré comme vieilli dans les années 1920). GPSR 1, 168b, *agās(ə)*.

FEW 15/1, 6 AGAZA «pie».

Occurrences: 3.

**aigrun (de métchaint l'aigrun ou de bon aigrun)** [ɛ'grũ], s.m.

«composition, caractère (à propos d'animaux de ferme: vaches, cochons...) qui ne prospèrent pas, qui ne grandissent et ne grossissent pas ou, pour les chevaux, qui ne sont pas d'un bon caractère (ou l'inverse)».

Ex. *Ès saivint bin qu'en fesaint les minnes de sentre le gremé d'enne roudge-béte en foirè, è l'aiffâtéchaît, è lai fesâit ai dédeveni et peus ai crevê cman qu'elle feuche aivu de bon aigrun, Ils savaient bien qu'en feignant de sentir [de tâter] la poitrine d'une vache mise en vente à la foire [litt. «enfoirée»], il l'affaiblissait, il la faisait dépérir et puis mourir même si elle avait été en bonne santé (Le dgenât, ALS).*

Vatré 5, *aigrun, bon ou croûeye* ~ «complexion; humeur, bonne ou mauvaise». Oberli 45, *daigrün* «attachant, docile». Dondaine 176, *ÈGRIN* «raves, choux-raves, carottes qu'on conserve dans le sel comme la choucroute» et *ÈGRÛ* «tempérament». GPSR 1, 193a, *agrøn* 5° «disposition, bonne ou mauvaise».

Afr. *aigrun* «légume à saveur âcre», FEW 24, 97a, ACER «acide, aigre».

Occurrence: 1.

**aîjements** [ɛʒ'mã], s.m.pl.

1. «vaisselle, ensemble des récipients, des plats, des assiettes et des ustensiles divers servant à la présentation et à la consommation des aliments sur la table».

Ex. *Ç'ât lu que relaive les aîjements, lai moitié di temps, C'est lui qui (re) lave la vaisselle, la moitié du temps (Lai fôle des câtainnes, SSTP).*

Ex. *E y en aivaît aitaïnt que d'étoiles â cie et ce n'était païtshot qu'aîjements d'oue et peus d'airdgent, Il y en avait autant que d'étoiles au ciel et ce n'était partout que plats d'or et d'argent (Lai mentouse, BBB).*

2. «instruments, outils».

Ex. *Èls entrennent dains enne boutissye qu'en y vendâit de lai breuyerie, des véyes aîjements, i ne saïs tot quoi, Ils entrèrent dans une boutique dans laquelle on [litt. qu'on y] vendait des saletés, des vieux outils, je ne sais tout quoi (Le bon Due, BBB).*

Ex. («instrument», sens figuré) *En trove dains lai tête di boïtchat tos les aîjements de lai Pâsson, On trouve dans la tête du brochet tous les instruments de la Passion (En lai rive de l'Âve, ALS).*

*Encycl.* On appelait *aise* ou *aisement* (SR) les dégagements et les dépendances qui vont avec une maison. Par analogie, on a appliqué ces termes à tout l'attirail nécessaire pour l'exercice d'une activité quotidienne, comme faire la cuisine, les travaux de cave ou l'exercice du métier de tisserand ou de charpentier. C'est un collectif qui a fini par désigner des objets isolés de l'ensemble.

Vatré 5, *aijement* «vaisselle; ustensile de cuisine; se dit aussi d'un amant». Oberli 19, *aisements* «ustensiles de cuisine». Dondaine 211, *È:ZMAN* «ustensiles de cuisine». Pierrehumbert 15 et 660, s.v. *aisements* (Suisse et Est de la France. N'est plus usité actuellement en SR). GPSR 1, 232b, *aisement* 3°. Terme typique du Jura (voir la carte de répartition des types *aise* et *aisement* dans GPSR 1, 231 b).

Afr. *aisemens* «ustensiles de cuisine», dérivé de *aise*, dont l'ancienne valeur collective est attestée dès le Moyen Âge, FEW 24, 146b, *ADJACENS* «placé à proximité de».

Occurrences: 2.

**ailombrate** [ɛlõ'bʁat], s.f.

«hirondelle, oiseau migrateur à la queue fourchue».

Ex. *Les tchenâx de bôs étünt pœûrris, les fenêtres n'aivînt pus de carreaux, les aireignes tendînt yôs férnieres dains tos les câres et coennats, les ailombrates baïtéchiînt yôs nids â tchaincé, è pieuvaît dains lo môtie et*

*les yemaices se trinnint aimont les murats*, Les chenaux de bois étaient pourris, les fenêtres n'avaient plus de carreaux, les araignées tendaient leurs toiles dans tous les coins et recoins, les hirondelles bâtissaient leurs nids dans le [au] chœur, il pleuvait dans l'église et les limaces se traînaient le long des murs (*Lai yemaice*, SSTP).

*Folk*. Les hirondelles sont des oiseaux de bon augure; mais si elles abandonnent soudainement une localité, c'est signe de malheur et une catastrophe est proche. Leurs nids préservent les maisons de la foudre. La poudre faite avec leurs nids fait partie de la recette de certains remèdes. D'après le GPSR, ce type est une déformation du type *alondre* sous l'influence de *èlombre* « ombre », qui veut également dire « revenant ».

Vatré 101, *hèlombrate*; *hèlondre* (mais aussi Suppl. *aironde*; *ailondre*; *ailombrate*). Oberli 75, *hèlombrate*. Dondaine 186, *ÈLONBRAT* (mais aussi 6, *ALANDR*, (...) et 33 *ARONDÈL*, (...)). GPSR 6, 252a, 2. *èlonbrat*.

FEW 4, 435a, *HĪRŪNDO*, -ĪNE « hirondelle ».

Occurrences: 15.

**aimœûnie** [ɛmø:'niə], s.m.

« mendiant, celui qui demande l'aumône ».

Ex. *Ç'ât yôs que puerint poêche qu'en vœulaît faire in pont chus le Doubs, ai Gomois: Ès diünt que çoli yôs vœulaît aimoinnê, en lai Montaigne des Bôs, tos les aimœûnies de lai Fraitche Comtê*, C'est eux qui pleuraient parce qu'on voulait faire un pont sur le Doubs, à Goumois: ils disaient que cela allait leur [litt. leur voulait] amener à la Montagne des Bois, tous les mendiants de la Franche-Comté (*Le touéré*, BBB).

Vatré 6, *aimœûnie*, *re*; *aimœûnou*, *se*; *paitlou*, *se*. Oberli 17, *aimœûnou*, *ouse*. Dondaine Ø. GPSR 2, 113b, *aumônier* 3°. Ce sens est particulier aux patois du Jura.

Afr. *aumosnier*, FEW 3, 212a, *ELEEMOSYNA* « aumône ».

Occurrences: 3.

**aindgeatte** [ɛ'dzat], s.f.

« ange, messager de Dieu auprès des hommes dans la religion catholique ».

Ex. *Saint-Pierre me fesét ai me sietê en lai tâle des aindgeattes, que maindgînt des rœûties de mie*, Saint-Pierre me fit [à m'] asseoir à [en] la table des anges, qui mangeaient des tartines au miel (*Les trâs sondges*, BBB).

Générique pour les deux genres et non diminutif dans le corpus JS (voir commentaire GPSR 1, 417b), même dans le récit du *bossu* (dans lequel il

est certain que l'ange a un sexe masculin, puisqu'il épouse une jeune fille et que rien ne paraît anormal dans la chambre à coucher).

Vatré 7, *aingeat*, *atte* «angelet; angelot». Oberli 18, *aingelat*. Dondaine 18, *AN:J*, *INDJÔ* et 269, *IN:DJÔ*. GPSR 1, 417b, *angette*.

Afr. *angelette*, FEW 24, 562b, ANGĒLUS «ange».

Occurrences: 7.

**airie** [ɛ'ri:], adv.

«contraire, qui présente l'opposition la plus opposée, la plus radicale».

Ex. *I ne dis pe l'airie mains i seus en tieûsin, i âts pavou d'i ne saîs quoi. Se te tchoyôs malaite?* Je ne dis pas le contraire mais je suis en souci, j'ai peur de je ne sais quoi. Si tu tombais malade? (*Lai fôle de lai fiaincie*, SSTP).

Vatré 9, *airrie*, *airriere* «arrière (se dit surtout aux bêtes de trait)».

Oberli 19, *airrie* «arrière». Dondaine 34, *ARYÈR*, *ARI*, *ÈRI*: «cri pour faire reculer les bêtes». GPSR 2, 14b, *I. arrière* 4° «marque l'opposition à ce qui précède: mais, en revanche, par contre, au contraire».

FEW 24, 181b, \*AD RETRO «en arrière».

Occurrence: 1.

**aivéjie** [ɛve'ziə], v. tr.

«avoir l'habitude, s'habituer à, s'acclimater».

Ex. *Enne annèe de temps, ès ne mainquennent ne ai biainc-pain, ne ai tchie, ne ai vin, ne ai touétché, ne ai ren, yos que n'étiint aivéjies qu'à pain de soile, qu'étrainyaît, et en l'âve de pouche que sentaît les échannes mæusis*, Pendant une année [litt. une année de temps], ils ne manquèrent ni [à] de pain blanc, ni de viande, ni de vin, ni de rien, eux qui n'étaient habitués qu'au pain de seigle, qui étranglait, et à l'eau de puits qui sentait les bardeaux moisis (*Lai fée és dgenavres*, ALS).

Vatré 11, *aivéjie*. Oberli 21, *aivésie*. Dondaine 208, *ÈVÉ:ZI*. GPSR 2, 152a, *avézi*. Voir aussi sous GPSR 6, 967a, *èvéj* «habitude».

FEW 24, 200b, \*ADVĪTIARE (lat. pop.) «faire prendre une (mauvaise) habitude» (refonte) renvoie à FEW 14, 561b, VĪTIUM «vice, mauvaise habitude». Voir aussi ancien article FEW 1, 42a, \*ADVITIARE.

Occurrences: 3.

**allou** [a'lu], s.m.

1. «vestibule, corridor d'entrée (à l'intérieur d'un bâtiment ou à l'étage)».

Ex. *In long allou que les âves aivînt creûyie dains lai roitche, les aimoenné dains enne tchambre froide et mâl éciérie*, Un long couloir que les eaux avaient creusé dans la roche, les amena dans une salle [litt. chambre] froide et mal éclairée (*Le bossu*, ALS).

2. «étroit vestibule rectangulaire qui se trouve à l'entrée du grenier [à grain], séparé ou non de la maison d'habitation, auquel on accède par un petit escalier extérieur. L'*allou* sert quelquefois de remise pour divers outils ou des légumes/fruits de garde (noix, pommes de terre, pommes, etc.), que l'on peut fermer à clé».

Ex. *Le tchioni di Mère di Peû-Tchaipatte, que se viaît mairiê d'aivô enne baïssatte di Peû-Peïngnat, s'était fait ai bâti enne belle mé. Ren n'y mainquaïve: tché, poille, tchaimbres, étâles és tchevâx et és roudges bêtes, graindige, guenie ai allou et entchétres, tchairi pou les tchiaïs, les tchairrués, les hiêrtches*, Le fils cadet du maire du Peuchapatte, qui voulait se marier [d'] avec une fille du Peu-Péquignot, s'était fait bâtir une belle ferme. Rien n'y manquait: cuisine, chambres, étables pour les [aux] chevaux et pour les vaches, grange, grenier à «alloir» et compartiments, hangar pour les chars, les charrues, les herses (*Lai cenieûle*, MJ). Vatré 12, *âlou*. Oberli 22, *âllou* (elle nous explique oralement que c'est l'endroit où on mettait la maie pour faire le pain (toutes les semaines) et les crosses pour la lessive (la lessive des draps se faisait deux fois par année, on s'aidait entre voisines). Dondaine 386, *OLOU* «couloir», mais aussi *ALOU* «coffre à grain, compartiment». GPSR 1, 293b, '*alloir*' (voir les illustrations). Voir aussi les *Maisons rurales de Suisse* (Jura), p. 513, *alou*, *allou* ou *la loue*.

Afr. *aleoir*, FEW 24, 421b, *AMBÛLARE* «aller, marcher».

Occurrences: 4.

**almelle** [al'mɛl], s.f.

«lame, fer d'un couteau».

Ex. *Di temps que sai mère était allê mouennê yôte tchievre â boc, â Peû-Peïngnat, ci pouere Djeain allê traître, d'aivô l'almelle de son coutè, les œïls de lai foueyatte que n'aivaît pe péssê an lai bue, pouéche qu'elle était biaintche*, Pendant [litt. du temps] que sa mère était allée mener leur chèvre au bouc, au Peu-Péquignot, ce pauvre Jean alla tirer [litt. traire], avec la lame de son couteau, les yeux de la brebis qui n'avait pas passé [en] à la lessive, parce qu'elle était blanche (*Ci pouere Djean*, MJ).

Vatré 12, *allemèlle*. Oberli Ø. Dondain 7, A:LMÈL.

Afr. *alemelle*, FEW 5, 135b, *LAMĚLLA* «mince lame de métal».

Occurrence: 1.

**Âve (I')** ['a:v], n.pr.f.

«Le Doubs».

Ex. *Dains lai coué di tchélat è sâté d'aivô lai djuene fanne chus le noi tchevâ di chire de Sînt-Ouéchanne, preniét pai le Noi-Bô, trévoiché l'Âve*

*et s'allé embruere dains enne bame*, Dans la cour du chatelet, il sauta avec la jeune femme sur le cheval noir du seigneur de Saint-Ursanne, prit par le Bois-Noir, traversa le Doubs et alla s'introduire dans une grotte (*Lai baîchate de lai Roitche Grivée*, ALS).

Vatré Ø (pour ce sens). Oberli Ø (pour ce sens. Mais elle nous confirme oralement qu'elle utilise ce terme). Dondaine Ø (pour ce sens). GPSR 6, 5b, 1. *eau* 1° 9. «cours d'eau, rivière, fleuve. Terme général ou désignation du plus grand cours d'eau de l'endroit».

FEW 25, 63b, AQUA «eau».

Occurrences: 8.

**ayeutchie** [ajø'tʃiə], v. tr.

«élever, éduquer, aprêter».

Dans un sens ironique, utilisé en adjectif au participe passé «déniaisé, qui a de l'expérience» (notes de JS).

Ex. *È y aivaît, enne fois, in vâlat bin ayeutchie, que n'allaît n'ai mâsse, n'ai vépres, que ne croyaît n'ai Due, n'ai diaîle, que ren ne yi portaît dget ne paivu, que n'aivaît djemaîs grulê dains sai pé*, Il y avait une fois un valet bien déniaisé, qui n'allait ni à messe, ni aux vêpres, qui ne croyait ni à Dieu, ni à diable, dont [que] rien ne lui faisait [litt. portait] frisson ni peur, qui n'avait jamais tremblé dans sa peau (*Lai fôle de la Neût de Nâ*, SSTP).

Vatré 11, *aiyeutchie*; *éyevaie*. Oberli Ø (mais 21, *ayeutchon* «nourrisson». Elle nous confirme oralement qu'elle utilise le verbe). Dondaine Ø. GPSR 1, 268a, *alatchî* (origine discutée).

La forme serait à raj. au FEW 5, 431 b, LÛCÈRE «éclairer» (aux côtés de l'Afr. *aluchier*).

Occurence: 1.

**ayue** [a'jyø], v. tr. et intr.

«prendre soin, s'occuper de, soigner, arranger» mais aussi «préparer les mets, accommoder». Ex. *Tiaind ç'ât qu'ès voyennent yôs bès neûs confrous dinche ayues, ès se bottennent trétus ai puerê cman des afaints et peus ès s'en rallennent tot capos de contre l'ôtâ*, Lorsqu'ils [litt. lorsque c'est qu'ils] virent leurs belles bannières neuves ainsi arrangées, ils se mirent tous à pleurer comme des enfants et puis ils s'en retournèrent [litt. rallèrent] tout penauds contre [en direction de] la maison (*Lai fôle des confrous*, SSTP).

Ex. *È ne demouéré â velaidge que les malaites, les véyats, les échtropiês, les fannes qu'aivînt des afaints en lai tyitye, et les vaitches prâtes â vé et*



*une enne djuene baîchate que saivaît bîn ayue les bêtes et les dgens, Il ne resta au village que les malades, les vieillards, les estropiés, les femmes qui avaient des enfants au sein, les vaches prêtes à vêler et une jeune fille qui savait bien soigner les bêtes et les gens (Lai fôle de lai fiaincie, SSTP). Vatré 11, aiyûe. Oberli 22, aiyûere «préparer». Dondaine 211, ÈYU:R, ÈYU: «donner à manger aux bêtes». GPSR 1, 310a, alòyî 3 «donner les soins nécessaires aux enfants, au bétail».*

FEW 24, 336b, ALLŌCARE «placer auprès». Remarque de Dondaine: Aj. éyûe «préparer les mets, arranger, affourer le bétail» mal classé en FEW 21, 482b dans les origines inconnues.

Occurrences: 2.

**bacu** [ba'ky], s.m.

«cabane de forêt, mesure délabrée».

Ex. *Ç'ât les fannes qu'è voyaît encoé le pus grie, et peus èl étieumaît, cman in tchîn enraidgi tiaind qu'è y en péssaît enne devaint son bacu, C'est les femmes qu'il voyait encore le plus méchamment, et il écumait comme un chien enragé lorsqu'il en passait une devant sa cabane (L'empouese, ALS). Vatré 14, bacu. Oberli Ø. Dondaine 41, baku «hutte du charbonnier». GPSR 2, 209a, baku. FEW 23, 2b, cabane «hutte de bûcheron» (Fraize, Vosges).*

Occurrences: 5.

**baîchenatte** [bɛʃ'nat], s.f.

«fillette».

Ex. *Tiaind ç'ât qu'elle tchoyé â monde, enne petéte serpent se tyissé dains le bré de lai baîchenatte, Lorsqu'elle vint au monde, un petit serpent se glissa dans le berceau de la petite fille (Lai montaigne de voirre, BBB).*

Vatré 15, baîchenatte. Oberli 23, baîchenatte. Dondaine Ø (mais 50, BÉ:CHAT). GPSR 2, 306a, bèchnat. Godefroy 636.

Afr. *besselete*, «jeune fille», serait à raj. à FEW 1, 197a, \*BACASSA «servante, jeune fille».

Occurrence: 1.

**baidiere** [be'di:R], adj.

1. «bréhaïne, stérile en parlant d'un animal ou ironiquement d'une femme».

Ex. «*Mains lai pus véye en pouérrait encoé aivoi enne coulainnè? – Nian, sains çoli nôte poille en serait dje tot piein, foueche qu'elle é dje aivu d'aimouéreux. Prends lai pus djuene, que n'ât pe encoé siôtrê. Tiaind ç'ât*

*qu'i vendz enne dgeneusse i ne vouérôs piepe raittraipê in djué. Te ne te crais qu'i te veux baillie enne fanne que veut demoérê baidiere ?*», «Mais la plus vieille en pourrait encore avoir une kyrielle [d'enfants]? – Non, sans cela notre chambre en serait déjà toute pleine, parce qu'elle a déjà eu beaucoup d'amoureux. Prends la plus jeune, qui n'est pas encore "sifflée" [déflorée]. Lorsque je vendz une génisse, je ne voudrais [seulement] pas même tromper un juif. Tu ne crois pas que je vais [litt. veux] te donner une femme qui va rester [litt. demeurer] stérile ?» (*Les doues baïchates*, SSTP).  
2. «qui n'a pas eu de petit durant l'année, non portante».

Ex. *C'était l'année de lai Satie, bin aivaint cetée di Dérâbye des côtes di Doubs, tiaind que les aïbres ne bellen'p enne frute, les fins p'in tchéyon de foin, n'in djaivé de voingne, que les tchievres et les fannes di velaidge demorenn' baidieres cman des bocs*, C'était l'année de la Sécheresse, bien avant celle de l'Éboulement des Côtes du Doubs, lorsque les arbres ne donnèrent pas un fruit, les finages [limites, étendue d'un territoire communal] pas une veillotte [petit tas] de foin, ni une javelle [poignée] de semailles, où [litt. que] les chèvres et les femmes du village restèrent sans avoir de petits [cette année-là] comme des boucs (*Lo bon Due de Baïle*, MJ).

Vatré Ø. Oberli 23, *baidiere* s.f. «jument non portante» (elle nous explique oralement utiliser *l'aisembyèe des bédieres* pour «la réunion des badières du village, dames sans enfants qui passaient tout le monde en revue»).  
Dondaine Ø. GPSR 2, 185a, *badāi*, -*āire* 3°. Ce sens est apparemment uniquement présent en Suisse romande.

Serait à raj. à FEW 1, 287a, BATARE «rester ouvert» (de la famille du français *bâiller* «avoir la bouche ouverte», *ébahi*, *badaud*).

Occurrence : 1.

**baîrbe-boc** [bærbə'bo], s.m.

1. «salsifis sauvage, salsifis des prés».

Ex. *Caje-te, latchouse que c'ât toi qu'ât lai câse de tot. Aivôs-te fâte d'ècoutè c'te sèrpent. Ève, que ne saivâit trop quoi dire, se mentét ai maindgi di baîrbe-boc*, Tais-toi, gourmande, c'est toi qui est la cause de tout. Avais-tu besoin d'écouter ce [litt. cette] serpent ! Ève, qui ne savait trop quoi dire, se mit à manger du salsifis sauvage (*Enne belle mère*, MJ).

2. «salsifis cultivé».

Ex. *E se dépâdjé de baïti sai mâjon et ne piainté que des câres de gairattes, de rétis, de baîrbe-boc, de raïves et de béderaïves*, Il se dépêcha de bâtir sa maison et ne planta que des carreaux de carottes, de radis, de salsifis, de raves et de betteraves (*C'ment que le diaïle feut rôlé*, BBB).

*Encycl.* On appelle le salsifis *barbe-de-bouc* du fait que son capitule, presque toujours fermé, laisse dépasser quelques poils blanchâtres ou brunâtres semblables à une barbiche. Cette plante possède des feuilles et des racines d'une extrême finesse qui étaient consommées cuites ou bien crues en salade.

Vatré 15, *baîrbebec*; *baîrboc*. Oberli 26, *berbebos*. Dondaine 44, *BARBOU* et *BARBOUCHÈ*, 42, *BALIBÔ*. GPSR 2, 245a, 2. *barbe-* (*composés*) 1. *barbabòk*. FEW 1, 245a, *BARBA* «barbe».

Occurrence: 1.

**baîrre** ['bɛ:R], s.f.

1. «barrière, palissade, clôture (avec piquets de bois et des liens de bois ou de corde)».

Ex. *Le loup aivaît le mâ à diaîle de cheûdre le renâid qu'allâit cman l'ouere. Po se ne pe faîre ai vouere ès péssennent emmé enne revenue, ès se tyissentent derrie les baîrres et le long des murats de pierres rosses djunque derrie lai vaitcherie de Sâcey*, Le loup avait un mal du diable pour [litt. de] suivre le renard qui allait comme le vent. Pour ne pas se faire voir, ils passèrent au milieu d'un taillis, se glissèrent derrière les clôtures et le long des murs de pierres rousses jusque derrière la vacherie de Sacey (*Lai Fôle des moichenous*, SSTP).

2. «haie vive servant de clôture à un jardin ou à enclore les champs et ainsi empêcher les animaux d'y entrer».

Ex. *Enne grâsse lievre, que draëumaît dôs in tchô, se sâvè dains lai baîrre*, une grosse lièvre [fém. en patois], qui dormait sous un chou, se sauva dans la haie (*Lai baîbenne*, SSTP). Vatré 15, *baîrre*. Oberli 24, *baîrre* «barre» (elle utilise aussi *bôtchouere* «barrière en perches»). Dondaine 44, *BA:R*, *BÈ:R* «clôture, haie vive». Pierrehumbert 41 et 665, s.v. *barre* «barrière, claire-voie de pâturage». GPSR 2, 262a, *barre* (sens 1°, avec illustrations). Voir aussi les *Maisons rurales de Suisse* (Jura), p. 513, *barre*. Terme utilisé spécifiquement dans l'Arc jurassien (VD Jura, NE, BE Jura, JU et Franche-Comté).

Afr. *bare*, FEW 1, 255b (sens 1) et 258b (sens 2), \**BARRA* «barre, traverse».

Occurrence: 1.

**bâlement** [ba:l'mã], adv.

1. «lentement, sans hâte».

Ex. *Le petét l'hanne déchendét tot bâlement l'échiele derrie lu*, Le petit homme descendit tout lentement l'échelle derrière lui (*Le petét mairtchâ*, BBB).

2. « doucement, sans bruit ».

Ex. « *Nôs le teniains* », qu'è diét tot bâlement és dgens de lai crovèe. « *Ne faites pon de brut* », « Nous le tenons », dit-il tout doucement aux gens de la corvée [tout le village doit aider à épierrer le pâturage communal]. « *Ne faites point de bruit* » (*Le coucou*, SSTP).

Vatré 16, *balement*; *bailement*. Oberli 24, *bâlement* « calmement ». Dondaine 42, *BA:LMAN*. GPSR 2, 321b, *bellement*. Tandis que ce sens n'existe en français actuel que dans quelques expressions archaïques, la plupart des patois de Suisse romande ont conservé bien vivant cet usage. Afr. *bellement*, FEW 1, 319a, *BELLUS* « beau ».

Occurrences: 6.

**bâme** ['ba:m], s.f.

« grotte naturelle, cavité dans les rochers ».

Ex. *Mitenaint, lai féyatte demoère dains enne bâme. Ç'ât enne peute véye dgenâche qu'en ne yi dit pus que lai Noire*, Maintenant, la petite fée demeure dans une grotte. Elle est devenue une vilaine vieille sorcière qu'on n'appelle plus que la Noire (*Lai fée de Pechâcoué* [Bressaucourt], ALS).

*Folk*. Très courantes dans le Jura, paysage calcaire, les grottes étaient en général associées aux fées et aux personnages surnaturels, comme le Cheval-Gauvain (*Le Tchevâ-Gâvain*, ALS), aux sorciers (*Lai dgenouette de lai Moue*, BBB, grotte du Cul des Prés) ou aux âmes en peine (*Le bossu*, ALS). Entre Charmoille et La Poulière, la *Bânne Bequiatte* (selon le GPSR) était la résidence des fées, qui apportaient du gâteau aux laboureurs. La fée Arie, protectrice des fileuses et des jeunes filles, surveille les enfants quand leur mère est aux champs et vit dans la *Bâme de Milandre* dans laquelle elle garde un trésor (*Lai tainte Airie*, BBB et *Le poétchou de mé*, BBB). Le Cheval-Gauvain, animal fantastique, vit également dans une *bâme*. On dit aussi « Tu étais encore à la Bânne Bequiatte », *tu n'étais pas encore au monde*, car on croit que c'est dans cet endroit que la sage-femme va chercher les petits enfants (GPSR).

*Toponym*. Baulmes (VD), La Barmaz (VS), Les Trois Baumes (VD), Barme Noire (VS). Pour découvrir toutes les grottes et cavités jurassiennes, ainsi que les légendes qui leur sont liées, voir GIGON Raymond (éd.) (1986), *Inventaire spéléologique de la Suisse, tome II: Canton du Jura*, Porrentruy: Commission de spéléologie de la Société helvétique des sciences naturelles (et son excellente bibliographie, contenant également des informations historiques et folkloriques).

Vatré 17, *bâme*. Oberli 24, *bâme*. Dondaine 73, *BÔ:M, BAM*. Pierrehumbert 46, s.v. *baume*. GPSR 2, 293 a, 3. *baume*.

FEW 1, 223a, \*BALMA « grotte ».

Occurrences: 8.

**banvaîd** [bã:'vɛ], s.m.

1. « garde-champêtre, agent chargé de la garde et de la surveillance des campagnes, notamment des récoltes (arbres fruitiers et champs semés) ».

Ex. *Enne fois que le bouebe di Sélie était allè copè des aivins dains lai Sâçaiè d'Ocoué, le banvaîd yi sâté tot d'in côp poire sai chârpe*, Une fois que le fils du Boisselier était allé couper des brins d'osier dans la saulaie d'Ocourt, le garde-champêtre lui sauta dessus tout à coup pour prendre sa serpe (*Lai chârpe*, ALS).

2. (par ext.) « garde, gendarme ».

Ex. *Ma foi, in banvaîd me moenné en lai tchaimbre de lai tchievre. I étôs che sôle qu'i m'endreméchés tot comptant...*, Ma foi, un gendarme me mena à la « chambre de la chèvre » [en prison]. J'étais si fatigué que je m'endormis tout de suite... (*Le malin raitie*, ALS).

*Folk*. Dans les récits récoltés par JS, le rôle que tient le *banvaîd* est souvent celui duquel on se moque ou qu'on tourne en dérision, parce qu'il détient le pouvoir de la justice (voir p.ex. *Le Petchus d'environ*, MJ). Il est dans plusieurs récits de type fabliau l'amant attiré des femmes mariées du village (*Lai fôle des câtaînnès*, SSTP).

Vatré 17, *banvaîd*. Oberli 25, *banvaîd* 2°. Dondaine 43, *BANVÈ:*. Pierrehumbert 81 et 673, s.v. *Brevard*. GPSR 2, 231a, *banvè*. Voir aussi les *Maisons rurales de Suisse* (Jura), p. 513, *banvard*.

Terme typique des parlers de l'est de la France. On disait *bangard* (Littré) sous l'Ancien Régime, voir LACHIVER Marcel, *Dictionnaire du monde rural - Les mots du passé*, Paris: Fayard, 1997; BÉLY Lucien (dir.), *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Paris: Presses universitaires de France, 1996. Tappolet II, 8, *Bannwart*.

Afr. *banward* et *bangard*, FEW 1, 241a, *BANWART* et FEW 15/1, 67a, *BANWART* « celui qui garde le ban », « garde-champêtre ».

Occurrences: 6.

**baroitche** [ba'rwatʃ], s.f.

« paroisse, circonscription ecclésiastique dans laquelle s'exerce le ministère d'un curé. Son territoire ».

Ex. *Paidé le pouere prête était veni malaite de vouere cment se condujaît sai baroitche. É se touérmentaît en musaint que le duemouenne, an*

*lai mâsse, lai moitie des dgens paitchirînt fœûs di môtie tiaind que son rempiaïçaint aïmcencerait de pradjie*, Pardi, le pauvre curé était devenu malade de voir comment se conduisait sa paroisse. Il se tourmentait en pensant que le dimanche, à la messe, la moitié des gens partiraient hors de l'église quand son remplaçant commencerait à prêcher (*În malin*, MJ).

S'utilise fréquemment en nom de lieu (La Baroche JU, La Béroche NE).

Vatré Ø. Oberli Ø (elle utilise *l'môtie*). Dondaine 47, *BARWATCH*. GSPR 2, 259b, 1. *baroche*. Afr. *barroche*, *basoche*, FEW 7, 658a, *PAROCHIA* (lat. chr.) « diocèse, désignant le territoire d'un ressort eccl., spéc. le ressort d'une église épiscopale » et FEW 1, 270a, *BASILICA* « bâtiment d'une église » (croisement des deux mots d'après GPSR et Dondaine).

Occurence: 1.

**bassat** [ba'sa] (FM) ou **bossat** [bɔ'sa] (Aj.), s.m.

« grand tonneau, barrique, servant à transporter du vin mais aussi d'autres denrées (sel, céréales, etc.) ».

Ex. *Le lendemain le maitîn, le mére et les consoillies paitchennent chus in tchie étchelê envôju de petêtes fuates, po allé tieuri di sené ai Sainneledgie.*

« *Raïppoéchêtes-en piein in bassat* », *que yôs crié le raitie*, « *que vos en ais rudement fâte* », Le lendemain matin, le maire et les conseillers partirent sur un char à échelles entouré de petits sapins, pour aller chercher de l'esprit à Saignelégier. « Rapportez-en plein un tonneau », leur cria le taupier, « car vous en avez bien besoin » (*Le djetun de vouépres*, MJ).

Ex. *Ailaîrme de Due, è y aivaît djé in lai de vin! È vudé vite in sai de fairenne dedains. Pouenne peurdjue! Po péssê de l'âtre sens, è piaicé dains le vin les mèches d'enne fonnèe de pain. Miséricôrde! le bossat était djé tot veû*, Alarme Dieu, il y avait déjà un lac de vin! Il vida vite un sac de farine dedans. Peine perdue! Pour passer de l'autre côté, il plaça dans le vin les miches d'une fournée de pain. Miséricorde! Le tonneau était déjà tout vide (*Le chaile d'esprit*, MJ).

*Folk*. Dans les récits récoltés par JS, ces tonneaux servent souvent à cacher des personnes à l'intérieur, ce qui dénote une certaine grosseur du tonneau et non un diminutif habituel en *-at*. Vatré 24, *bossat*, *atte* « fût, tonneau ». Oberli 29, 1. *bossat*. Dondaine 76, *BOSA* « petit tonneau » et 75, *BOS*<sup>2</sup> « tonneau ». On trouve encore *bosse* en français régional (Pierrhumbert 67 et 670, *bosset*). GPSR 2, 540b, *bòsè*.

Afr. *bosset* « tonneau », FEW 1, 659a, \**BÛTTIA* « sorte de récipient ».

Occurence: 1.

**bassattes** « petite vérole » > voir **bossattes**.

**bâssins** ou **bâssains** [ba'sɛ̃], s.m.pl. (toujours au pluriel dans le corpus JS) « enfants jumeaux ou de naissance multiple ».

Ex. *Elle aivaît taint, taint proylie, qu'elle aiccoutché de cîntyès bâssins, cîntyès bouebats*, Elle avait tant et tant prié qu'elle accoucha de cinq jumeaux, cinq garçons (*Les cîntyès bâssins*, BBB).

Ex. *È y aivaît dains le temps, â Peû-Tchaipatte, enne vave, lai Yâdatte, que teniaît in prou bè bin et qu'aivaît doux bâssains*, Il y avait autrefois, au Peuchapatte, une veuve, la Claudette, qui tenait un assez beau bien [ferme, domaine] et qui avait deux jumeaux (*Les doues bâssains*, MJ).

*Folk.* Dans les récits collectés par JS, les jumeaux sont fréquemment l'antithèse l'un de l'autre, par ex. l'un simplet l'autre très intelligent (*Les doues bâssains*, MJ) ou l'un avec un long nez et l'autre avec un nez court (*Lai fôle des nés*, SSTP). Des jumeaux d'Ocourt, le *Caqué* (Xavier) et le *Djôselé* (petit Joseph), se retrouvent dans plusieurs récits à rire (*Les petéts fromaidges*, *Le tiu de tiulatte* et *Les ues di craimpet*, ALS).

On dit que quand il y a deux têtes de choux sur le même pied, il y aura des jumeaux dans la maison (GPSR 2, 358b, *besson*).

Vatré 17, *bassain*, *ainne* (au sg. mais exemple au pl.). Oberli 25, adj. et n.sg. *bâssain*, *aine*. Dondaine 56, *BÈSON*; (...) *BA:SIN* (au pl.). GPSR 2, 270a, *bāsijn*, - *jn·n*.

FEW 1, 383b, \*BISSUS « double ».

Occurrences : 5.

**batoyie, baptoyie** [batɔ'ji:] ou **baiptoillie** [betwaji:], v. tr.

1. « baptiser, administrer le sacrement de baptême à quelqu'un ».

Ex. *En veniaît de batoyie, â môtie, le premie l'afaint de l'ôtâ*, On venait de baptiser, à l'église, le premier enfant de la maison (*Le comêré*, BBB).

Ex. *I aie enne boinne nouvelle ai t'aippoire: tai fanne qu'ât aiccoutchie d'in bouebe. En le veut baptoyie demain lai maitenèe. Ç'ât le chire de Sint-Ouéchanne et sai fanne que le voeulant teni, J'ai une bonne nouvelle à t'apprendre: ta femme est accouchée d'un garçon*, On va le baptiser demain matin. C'est le seigneur de Saint-Ursanne et sa femme qui vont le tenir [sur les fonds baptismaux, enfant dont ils seront parrain et marraine] (*Le roi Renâd*, BBB).

2. « donner un nom à quelqu'un ou quelque chose ».

*Folk.* Pour la cérémonie, le parrain et la marraine se rendaient à l'église avec le père et la sage-femme, qui portait le nourrisson dans ses bras, la mère restant à la maison en attente de la messe de relevailles. La marraine fournissait le bonnet blanc de baptême. À la sortie, on jetait des *naillies* (bonbons) aux gamins. Ensuite on se rendait à l'auberge avec le bébé pour le faire admirer. Le parrain payait la tournée et les jeunes gens tiraient des



coups de feu à l'extérieur. De retour à la maison, on faisait cadeau d'une pièce d'or à la maman et à la sage-femme. Puis un riche banquet, le « dîner de baptême » ou « comêré » (souvent le jambon, gardé pour l'occasion), suivait la cérémonie, avec ou sans la présence de la mère. Une patoisante nous dit que son père demandait à sa mère s'il fallait garder le jambon en prévision d'un baptême, pour savoir si elle était enceinte. (BEURET-FRANTZ 1920, p. 168 et SURDEZ (1924-1925), «Notes de folklore du Clos-du-Doubs», *Archives suisses des traditions populaires*, 25, p. 279-285).

Voir aussi GAUCHAT LOUIS, «La trilogie de la vie», *Bulletin du GPSR* 9, p. 7-15 et GPSR 2, 236a, *baptême*, GPSR 1, 90b, *accouchée* et l'entrée *commerê* de ce glossaire. Voir aussi l'entrée *sacrements* du *Dictionnaire de l'Ancien Régime* dirigé par Lucien BÉLY.

Vatré 17, *baptaiyie*; *baptayie*; *baptoiyie*. Oberli 25, *baptisie* (elle utilise aussi *batayie*). Dondaine 48, *BATËYI*: (...) *BOTIZI*. GPSR 2, 237b, *baptiser* (la forme *batoyie* n'est pas représentée. Apparemment JS n'est pas très conséquent quant à la graphie à employer).

Afr. *baptoier* et *bateyer*, FEW 1, 241, BAPTIZARE «baptiser».

Occurence: 1.

**belouèche** ['blu:ʃ] (Aj.) ou **belouesse** ['blu:s] (FM), s.f.

«petite prune ronde non greffée et à chair adhérente au noyau».

Ex. *A yue d'âve de celieje, cman dains lai Barotche, ès poyint boire, d'aivô yôte noi café, in doiyê d'âve de belouèches*, Au lieu d'eau [-de-vie] de cerise, comme dans la Baroche, ils pouvaient boire, avec leur café noir, un doigt d'eau [-de-vie] de prune (*Lai mijeule à laîd*, MJ).

À Boncourt, «mirabelle». Dans les patois du Nord et de l'Est de la France, «prune sauvage».

*Folk*. Se dit aussi à une fillette pour lui rappeler son insignifiance. L'expression *ce n'ât pe po des belouèches* est de même sens qu'en français (*ce n'est pas pour des prunes*, «ce n'est pas pour rien»).

Vatré 21, *bloûèche*. Oberli 27, *blôèche* (elle utilise aussi *bloûèche*). Dondaine 63, *BLÔ:CH*. Pierrehumbert 48 et 667, s.v. *belosse* «fruit du prunellier». GPSR 2, 323a, *bélòsə*, sens 2°.

Afr. *beloce*, FEW 1, 624a, \*BULLUCEA «prunelle».

Occurrences: 7.

**beuguëlat** [bøg'la], s.m.

«lacet, piège dans lequel se prennent les oiseaux».

Ex. *Se te m'ennues encoê i me veux tchaindgie en ouejelat.*- *Et bin, i me feraîs ouejelie et peus i te veux poire dains in beuguëlat*, Si tu m'ennuies



encore, je me veux (je vais me) changer en petit oiseau. - Eh bien, je me ferai oiseleur et puis je te veux prendre dans un filet (*L'aimouéieux*, BBB). Vatré 19, *beüdyelét*. Oberli Ø. Dondaine Ø. GPSR 2, 371a, «*beugüelet*». Emprunt au suisse allemand *Bögli*, de même sens, dérivé de l'allemand *Bogen* «arc» (remarque du GPSR). Tappolet II, 16, *Bögli*.

FEW 15/1, 175b, BÖGLI «filet».

Occurence: 1.

**béye** ['bej], s.f.

1. «bille, tronc d'arbre abattu et ébranché».

Ex. *Elle feut condamnè ai aivoi lai tête étrôcè. Le riga airrivé d'aivô sai grosse haitchatte; è y faillé s'aidyenyonyie et botè sai tête chus lai béye*, Elle fut condamnée à avoir la tête tranchée. Le bourreau arriva avec sa grande hache; il lui fallut s'agenouiller et mettre sa tête sur le billot (*Lai mentouse*, BBB).

2. «tronc d'arbre, en général» (sens non attesté dans le GPSR).

Ex. *Elle montaîve aimont in bôs, vou bin en redescendâit, en se vôsaint le toué de lai béye*, elle montait en haut d'un arbre, ou bien en redescendait, en s'enroulant autour du tronc (*Lai vouivre*, BBB).

Vatré 20, *béye*. Oberli 27, *béye* «bille, pièce de bois» (elle utilise aussi *trontchat* pour «un bout de bille sur lequel on coupe le petit bois»). En français régional de Suisse romande, on dit un *billon* (Pierrehumbert 57). GPSR 2, 398a, 1. *bille*, 1°.

FEW 1, 364 \*BILIA «souche de bois».

Occurrences: 2.

**bie** ['biə], s.m.

«bief, ruisseau, petit cours d'eau, construit ou naturel».

Ex. *Elles allaîvint boire lai neût dains les bies*, elles allaient boire la nuit dans les cours d'eau (*Lai vouivre*, BBB).

Ex. *Te ne vois pe qu'elle nôs tchaimpe in sôrt, lai dgenâtche! Se le bie des mœulîns veniaît tairî, se nôs aivîns lai mâvue, vou bin nôs bêtes lai fôllatte!... Tu ne vois pas qu'elle nous jette un sort, la sorcière! Si le bief des moulins se tarissait, si nous avions la «male vue» [état de celui qui confond ses rêves avec la réalité, d'après JS] ou bien nos bêtes la «follette» [état du bétail pris de panique, qui s'enfuit affolée, franchit les clôtures. Ces états étaient produits par un mauvais sort jeté par un sorcier, d'après JS]. (*L'âine du mounnie*, SSTP).*

Vatré 21, *bie*. Oberli 27, 1. et 2. *bîe*. Dondaine 59, *BI*. En français régional de Suisse romande, *bied* est surtout utilisé pour les noms de lieux (Pierrehumbert 56 et 668). GPSR 2, 387b, *bief*.

FEW 1, 312a \*BEDU «canal, fossé».

Occurrence: 1.

**bœné** [bø'ne], s.m.

«goulot, tuyau de fontaine»

Ex. *Les fannes y allaîvînt tcheri lue âve en lai fontainne. Les bœnés étînt nian en bôs mains en tierre de Bonfô*, Les femmes allaient chercher leur eau à la fontaine. Les tuyaux n'étaient pas en bois mais en terre de Bonfol (*Le boenelie*, MJ).

Vatré 17, *bané*; *bené* et 18, *bené*; *bané* «petite fontaine dont l'eau jaillit par une ou plusieurs cornes». Oberli 25, *bené* «robinet». Dondaine 82, *BOURNEAU* (...). Pierrehumbert 66, s.v. *bornel*, *borné* et *bourneau*. GPSR 2, 529a, *børnj*.

Afr. *bornel* «conduit d'eau», FEW 1, 566b, BRUNNA «fontaine».

Occurrences: 2.

**boeudetyîn** [bødə'tjî], s.m. «vivier portatif»

Ex. *Ce n'ât pe tot: ci cheyou redjannaît tot ce qu'è fesâit. E fesâit les minnes de pâchie cman lu, de déshannaintchie in poichon, de le bottê dains le boeudetyîn*, Ce n'est pas tout: ce suiveur contrefaisait tout ce qu'il faisait. Il faisait semblant de pêcher comme lui, de désamorcer un poisson, de le mettre dans le vivier portatif (*Le cheyou*, BBB).

Vatré 222, *boeus-de-tyîn*. Oberli 26, *beuntchîn* «vivier de rivière». Dondaine Ø. GPSR 2, 691b, *boutequin* 2°. Tappolet I, 17 (*bœtetyê*) de *büttiche* (suisse allemand) «vivier portatif».

FEW 15/2, 46b, BUTTICHEN «boutequin».

Occurrence: 1.

**bogrement** [bogʁə'mã], adv.

«extrêmement, diablement», marquant une forte intensité.

Ex. *Tot d'în còp lai pouetche di poille se rœûvrét et le Djaityat, qu'aivaît djunque ai li lai tête béche, lai reyévé droit po vouere lai servainte à préte pôsê chus lai tâle enne belle oueye graiche, tieûte ai point, que lai feumiere sentaît bogrement boinne*, Tout d'un coup, la porte de la chambre se rouvrit et le Jacquot, qui avait jusque-là la tête baissée, la releva juste pour voir la servante du curé poser sur la table une belle oie grasse, cuite à point, dont le fumet sentait diablement bon (*Le laitîn*, SSTP).

Vatré Ø. Oberli 27, *bogrement* et tous les exemples insérés dans le glossaire (47, 54, 125 et 128). Dondaine Ø. GPSR 2 623b, *bougrement*.

FEW 1, 606b, BŪLGARUS «Bulgare».

Occurrence: 1.

**boinnatte**, s.f. [bwẽ'nat]

«bonnette (JS), petite pomme douce».

Ex. *Enfin le nové mère diét*: «*Se nos y poéchtint des pommes, qu'en dites-vous? – T'és réjon*», *qu'y diét le Chilon*, «*nôs poirrans de tes aidjolattes! – Tes boinnattes sont moilloues. – Mains trop petétes*», Enfin, le nouveau maire dit: «*Si nous lui portions des pommes, qu'en dites-vous?*» – «*Tu as raison*», dit le Chilon, «*nous prendrons de tes ajoutotes!*» – «*Tes bonnettes sont meilleures*». – «*Mais trop petites*» (*Les pommes tieûtes*, SSTP).

Vatré Ø. Oberli Ø (mais elle nous dit oralement utiliser [bwanat] pour «petite pomme de 3<sup>e</sup> qualité, entre la pomme et le *boeutchiin*». Dondaine Ø. Voir GPSR 2, 491a, *bon-nā* (v.) «abonner, laisser les fruits en réserve pour qu'ils complètent leur maturation» et 491b, *bon-nairə* (s.) «ensemble des fruits mis en provision».

Ce terme semble inconnu de la lexicographie.

Serait à aj. à FEW 1, 434 a, BONUS et FEW 21, 75a, fr. *boin* «petite provision de fruits mise en réserve».

Occurrence: 1.

**boinne fanne** ['bwën 'fän], s.f.

«sage-femme».

Ex. *En veniaît de batoyie, â môtie, le premie l'afaint de l'ôtâ. Lai boinne-fanne, et l'afenat, le compère et peus lai commère, le père et lai poirentê, revenyînt di cabairet*, On venait de baptiser, à l'église, le premier enfant de la maison. La sage-femme et le bébé, le parrain et la marraine, le père et la parenté revenaient du restaurant (*Le coméré*, BBB).

Ex. (loc.) «*È t'en é faillu di temps!*» *qu'e yi diét le loup*, «*en dirait que t'és aivu tyeri lai boinne fanne*», «*Il t'en a fallu du temps!*» lui dit le loup, «*on dirait que tu as été chercher la sage-femme*» (*Le renaîd qu'allé parrain*, ALS).

*Folk*. «On dirait que tu vas quérir la sage-femme», se dit plaisamment à quelqu'un qui va vite (Les Bois, GPSR). C'est souvent la sage-femme qui apporte l'enfant à l'église, la mère n'étant pas encore de retour de couches. Voir GPSR 2, 236b, *baptême*, partie encycl. et Beuret-Frantz 1920: 168.

Vatré 23, *boinne-fanne*. Oberli 29, *bouénne-fanne*. Dondaine Ø (voir 73, *BO'N MÈ:R*). GPSR 2, 492a, *bonne femme*. FEW 3, 450a, *FEMINA* « femme ». Occurrence : 1.

**boquat** [bɔ'ka] (aivoi le ~), loc.

« être enceinte ».

Ex. *At-ce que tos les baîchates di velaidge aint le boquat? È y é de bons pous pai Beunevéjin*, Est-ce que toutes les filles du village ont « le bouquet » ? Il y a de bons coqs par Beurnevésin (*Le renaîd qu'allé parrain*, ALS).

Ex. *ç'ât lai pus djuene, nôte pouere Alinne, qu'é raiméssé le boquat!*, C'est la plus jeune, notre pauvre Aline, qui a « ramassé le bouquet » ! (*Les doues sœurs*, SSTP).

Vatré 24, *boquat*. Oberli Ø (dans ce sens. Celle-ci utilise deux autres expressions pour « être enceinte » : *elle ât cote*, *elle a rbotaie â mlin*). Dondaine 70, *BOKÈ* (voir aussi 66, *BOE:CHE'N* « (elle est) enceinte »). GPSR 2, 640b, *bouquet*, sens 5° Fig. « ce qu'une chose a de plus beau ». D'après le GPSR : en emploi ironique, *avoir le bouquet* signifie « être enceinte » (Ocourt, Les Bois).

Ce sens spécifique serait à raj. à FEW 1, 448a, \*BOSK « arbuste » et FEW 15/1, 199b.

Occurrence : 1.

**boquatte** [bɔ'kat] s.f.

« cime d'un arbre, spécialt en parlant d'un conifère, et de ce qui a poussé la dernière ou les deux dernières années ».

Ex. *Paidé, ç'ât ceté qu'airé le pus hât capiron de lai djoux. – Et s'en ne saît vouere lai boquatte? – Te m'en demaines trop, ç'ât pès que lai fôle di Roudge-Creutchat*, Pardi, c'est celui qui aura la plus haute cime de la forêt. – Et si on ne sait voir [si on n'arrive pas à voir] la pointe? – Tu m'en demandes trop, c'est pire que l'histoire du Rouge-Crochet [conte en chaîne] (*Lai fôle des confrous*, SSTP).

Vatré 32, *capiron*; *boquatte*. Oberli 27, *bocatte*. Dondaine 70, *BOKA*, *BOUKOT*, *BOUKAT*, *BOKAT*. GPSR 2, 466b, *bòkət*, sens 1° (Forme féminine de *bòka*). Français régional de Franche-Comté *bouquotte* (en ligne <https://archive.is/ASDST>, consulté le 26 septembre 2018).

FEW 15/1, 198b, \*BOSK « arbuste ».

Occurrences : 3.

**borainshe** [bɔ'rɛ̃ɛə] ou **bouéraincye** [bwe'rɛ̃sj], s.m. ou s.f.

1. « passe-foin, guichet, ouverture rectangulaire pratiquée dans la paroi qui sépare l'étable de la grange pour introduire le fourrage du bétail dans les râteliers ».

Ex. *Tiaind qu'èl ôyèt feri le premie côp de mieneût en l'horlodge di môtie èl ât réssâtê et peus èl ât rittê œûvri lai borainshe po s'enfelê dains le réтели*, Lorsqu'il entendit frapper [litt. férir] le premier coup de minuit à [en] l'horloge de l'église, il a sursauté et puis il a couru ouvrir le passe-foin pour s'enfiler dans le ratelier (*Lai fôle de lai Neût de Nâ*, SSTP).

2. Par ext., au masc. «abat-foin, ouverture dans le plafond de l'étable servant à y descendre le fourrage depuis le fenil» (le lieu dépend de l'aménagement des locaux et où se trouve le fenil).

Plus spécialement: «volet de fermeture du passe-foin».

Ex. *Le paysain, en reveniaint de lai mâsse de mieneût, allé en lai graindge oeuvie le bouéraincye po les écoutè pai le réтели*, Le paysan, en revenant de la messe de minuit, alla à [en] la grange ouvrir le volet du passe-foin pour les écouter par le ratelier (*Le paysain révisaint*, BBB).

Vatré 23, *bolainçhe*; *bouérainçhe*. Oberli 29, *bouéraingue*. Dondaine 74, *BORANÇ*. Dans les cantons de Neuchâtel, de Berne et du Jura, on parle de *borançle*, *bourançle* ou *borançe* en français régional (Pierrehumbert 72), souvent remplacé par *trou du foin*.

GPSR 2, 515b, *bôrînklyo* (avec illustration). Du lat. \*BURRINCULUM (étym. proposée par le GPSR). Voir aussi les *Maisons rurales de Suisse* (Jura), p. 514, *boran*, *borançle*, *borançe*.

FEW 1, 435b, \*BORA (aux côtés du terme de Montbéliard *bourantche*). Discussion sur l'étymologie incertaine dans GPSR 2, 517a et b et FEW 22, I, 260a.

Occurrences: 2.

**bôs** [bo:], s.m.

1. «bois, élément de chauffage».

Ex. *C'ât chutot en djuaint an lai catchatte qu'an reconniât ces que sont les pus fins [...]. Ès ne sont djemaîs pris po trovê enne bouenne catchatte: dains lo foin d'in coué, dains lo tchairi [...], derrie le moncé de feumie o enne téche de bôs, dôs enne tâle [...]*, C'est surtout en jouant à la cachette qu'on reconnaît ceux qui sont les plus malins. Ils ne sont jamais pris [ennuyés] pour trouver une bonne cachette: dans le foin d'une cour, dans la remise, derrière le tas de fumier ou un tas de bois, sous une table... (*En lai catchatte*, MJ).

2. «arbre, en particulier épicéa».

Ex. *Elle montaîve aimont in bôs, vou bîn en redescendaît, en se vôsaint le toué de lai béye*, Elle montait en haut d'un arbre, ou bien en redescendait, en s'enroulant autour du tronc (*Lai vouivre*, BBB).

3. «forêt».

Ex. *Elle s'en allé, d'aivô le craimpet, retrouvê lai rotte des Sairraisins, dains le bôs de Veindlincoué*, Elle s'en alla, avec le mendiant, retrouver la troupe des gitans, dans le bois de Vendlincourt (*L'Ailombrate*, BBB).

Vatré 24, *bôs* (sens n° 1). Oberli 28, *bôs* (sens n° 1 et 3). Dondaine Ø. En français régional de Suisse romande, on trouve aussi *bois* dans le sens de «arbre, sapin» (Pierrehumbert 63). GPSR II, 456b, *bois* (sens n° 1, 2 et 3). FEW 15/1, 192b, \*BOSK «arbuste».

Occurrences: 25.

**bossat** «tonneau» > voir **bassat**.

**bossattes** [bo'sat], s.f.pl.

«variole, petite vérole».

Ex. *Lai Bertha tchie le Zéphirin ât bin dgentille mains elle ât tot égralée pai les bossattes*, La Berthe de chez le Zéphirin est bien gentille mais elle est toute grêlée [marquée] par la petite vérole (*En lai rive de l'Ave*, ALS).

*Folk*. Dans les récits collectés par JS, être «égrêlé» par la petite vérole est synonyme de punition divine ou, du moins, évoque un personnage malsain (*Lai vave*, MJ, *Lai fôle des doux caimerâdes*, SSTP). La petite vérole fait partie des malheurs lancés sur la population en cas de vengeance d'un sorcier ou même de Dieu (*L'Ailombrate*, *Lai fôle de lai fiaincie*, *Le Grinmoire*, ALS). Cette maladie est réputée très contagieuse et mortelle (p. ex. on enterre la châtelaine morte des «bossettes» sans même lui ôter son alliance, *Lai baigue*, ALS).

Vatré 24, *bossattes*. Oberli 29, *bossatte* (au sing.). Dondaine Ø. GPSR 2, 545a, *bossette*. Apparemment le type pluriel est une forme ancienne (GPSR). Diminutif en *-ette* du français *bosse*.

Afr. *bocete*, FEW 1, 467b, \*BOTTIA «bosse».

Occurrences: 3.

**bossu** [bo'sy], s.m. et **bossuat** [bosy'a], s.m.

«personnage bossu, difforme».

Ex. *Mains c'était in tot malin, aiche fin qu'in bossuat*, Mais c'était un tout malin, aussi rusé qu'un bossu (*Le vâlotat*, BBB).

*Folk*. Le personnage du bossu est généralement vu dans les récits populaires comme un être malfaisant, plein de malice et de tromperie, ne faisant parfois qu'un avec le personnage du nain. Dans les récits collectés par JS, être bossu est synonyme de ruse et d'intelligence, sans aspects négatifs (*Le bossu*, *Lai robe*, MJ). Avoir un enfant bossu peut aussi être un signe de sorcellerie (*Lai fôle de lai Bossuatte*, SSTP).

Vatré 24, *bossevat, atte; bossiat, iatte; bossnat, atte*. Ex. *Avoi d'l'échprit aitaint qu'in* ~ «avoir de l'esprit comme un bossu». Oberli 29, *bossuat, atte*. Dondaine Ø. GPSR 2, 545b, *bossu* et 546a, *bossuet*.

FEW 1, 467b, \*BOTTIA «bosse».

Occurrences: 8.

**bossuat** «bossu» > voir **bossu**.

**bottenie** ou **botenie**, s.m [bot'ni:] ou **rôse de bottenie**, s.f

«églantier».

Ex. *Le pouere afaint feut empoétché en l'ôta tot pai dedains les bouetchets de penellies, de senellies et peus de bottenies. Èl était che dévouerê, che égrafenê, che grimpê, che beugnie, tiaind ç'ât qu'èl airrivé en l'ôta, que sai fanne eut bin di mâ de le recoinniâtre et peus ne feut pe loin d'y fromê lai pouetche â nê*, Le pauvre enfant fut emporté à la maison à travers les buissons d'épine noire, d'aubépine et d'églantier. Il était si dévoré, si éraflé, si griffé, si «beugné», lorsqu'il arriva à la maison, que sa femme eut bien du mal à le reconnaître, et ne fut pas loin de lui fermer la porte au nez (*Ai Saibbait*, BBB).

*Folk*. Dans les récits collectés par JS, l'églantier joue souvent un rôle de barrière, d'obstacle à franchir pour le héros dans sa fuite, dans laquelle il se fait lacérer les vêtements et le visage (*Ai Saibbait, Lai fôle du tcheussou*, SSTP). Dans le récit de *La rose de La Béroche*, l'héroïne est transformée en églantier après sa mort, légende étiologique racontant l'origine des roses au bord du lac de Neuchâtel (MONTELLE, WALDMANN 1987: 129-134).

Aussi utilisé en nom de lieu (*Lai bâchette sains ailombre, L'hanne aippièyie*, SSTP, Vatré 25, *botnie*).

Vatré 25, *botnie*. Oberli Ø (elle utilise *graipe-tiu* «gratte-cul»). Dondaine Ø (voir aussi 246, *GIVRIBOUTON*). GPSR 2, 553a, *bòtnĭ*, attesté dans les cantons du Jura et de Neuchâtel.

Afr. *bouton* «grattecul» et Mfr. *b(o)utonnier* «qui a des fleurs en forme de bourgeons», FEW 1, 462a et FEW 15/1, 222b, BÔTAN «bouter, pousser hors de».

Occurrences: 4.

**bouebat** [bu:'ba], s.m. (diminutif en -ittu de **bouebe**).

«garçonnet».

Ex. *Le chire de Gribouéye se diét que, le lendemain, è ferait ai baptoillie sains fête le bouebat que sai djuene fanne y aivaît baillie*, Le seigneur de Gribouille se dit que, le lendemain, il ferait baptiser sans délai le petit garçon que sa jeune femme lui avait donné (*Le chire de Gribouéye*, ALS).

Vatré 25, *boûebat*. Oberli 29, *boûebat*. Dondaine 77, *BOUEB*, dér. *BOUEBA*. Pierrehumbert 70, s.v. *bouêbe* ['bwɛb] (non dérivé) « petit garçon, gamin ». Tappolet II, 24, *Bube*. GPSR 2, 603b, *boùèbèt*.

FEW 15/2, 1, *BUBE* « garçon ».

Occurrences: 2.

**bouéraincye** « passe-foin » > voir **borainsche**.

**boussayate** [busa'jat], s.f.

« petit instant, moment ».

Ex. *En enne boussayate lé sai qu'èl aivaît aippoéché feut piein ai répâidre et essiafé de pédris et de couïlles*, En un instant, le sac qu'il avait apporté fut plein à déborder et à éclater de perdrix et de cailles (*Le bieû l'ôjé*, BBB).

Vatré 26, *bousserate*; *bousseniatte*; *boussiatte*. Oberli 30, *boussiatte*.

Dondaine 83, *BOUSÈ*: - *BOUSYAT*. GPSR 2, 678b, *bousè* (dans les dérivés).

Serait à aj. à FEW 15/1, 232a, *BÔZEN* « pousser, frapper ».

Occurrence: 1.

**brâgué** [bra:'gɛ:], v. int.

3<sup>e</sup> p. sg du part. pass. **bragué**.

« se vanter, fanfaronner ».

Ex. *È se bragué païtshot qu'è væulaît bottê bés les mairâdous*, Il se vanta partout qu'il allait terrasser [litt. mettre bas] les maraudeurs (*Les fâx-reveniaints*, SSTP).

Vatré 27, *bragaie*; *bradyaie*. Oberli 30, *braiguaie 1. et 2.* Dondaine 87, *BRA:GÈ*:. GPSR 2, 410a, *blaguer* (sens 2<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup>).

Mfr. *braguer*, FEW 1, 480b, *BRACA* « pantalon » ou FEW 15/1, 34b *BALG* « enveloppe, cosse » (origine controversée).

Occurrences: 2.

**braisses** ['brɛs], s.f.pl.

« bras de chemises, manches retroussées ».

Ex. *Es se botennent en braisses, ès molennent yôs fâx voulins et peus aïmcennent de soyie*, Ils se mirent en bras de chemise, ils aiguisèrent leurs faucilles et commencèrent à faucher (*Le renâid qu'allé parrain*, ALS).

Vatré Ø. Oberli Ø (mais elle nous dit oralement connaître ce terme).

Dondaine 88, *BRAS*; *BRÈS*, *BROS*. GPSR 2, 739a, *brasse* (sens 1<sup>o</sup>3), uniquement Jura nord. Proviendrait de *BRACCHIA* « les bras », neutre pluriel devenu singulier (GPSR).



Afr. *brace* « les deux bras », serait à raj. à FEW 1, 486a, BRACHIUM « bras ».  
Occurrence : 1.

**brelandê** [brələ̃'dɛ:], v. intr.

« se balader, flâner, perdre son temps ».

Ex. *Ïn rôlou de Bonfô, que s'était allê brelandê pai lai Velle, d'aivô des sabats tot fendus, en allé aitchetê enne neëve pére*, Un vagabond de Bonfol, qui s'en était allé se balader par le village, avec des sabots tout fendus, en alla acheter une paire neuve (*Les doux sabaties*, MJ).

Vatré 28, *brelandaie*. Oberli Ø (mais elle nous dit oralement connaître ce terme). Dondaine 55, BERLAN:DẼ: « travailler à des riens ». GPSR 2, 762a, *brələnda* (dérivé de *brelan* aux jeux de cartes).

FEW 15/1, 272b, \*BRETILING « petit damier ».

Occurrences : 2.

**bretenê** [brœtə'nɛ:], v. tr.

« bredouiller ».

Ex. *Ât-ce qu'è n'allé pe bretenê bêtement*: « *Mâtan, se te me bailles ïn penâ d'étius neûs, i te baille mon aîme* »! Est-ce qu'il n'alla pas bredouiller bêtement: « Satan, si tu me donnes un boisseau d'écus neufs, je te donne mon âme! » (*Le Noi-Moton*, ALS).

Vatré 29, *breutenaie*. Oberli 31, *breutnaie*. Dondaine 94, BRETNA: « marmonner ». GPSR 2, 776b, *brètəna* « bredouiller, chuchoter » (sens 1°). FEW 1, 539a, BRITTUS « breton ».

Occurrence : 1.

**brue** ['brvø], s.m.

« bouillon, jus, brouet ».

Ex. *Lai sorciere veniét che gæurgne que, po lai désengæurgnie, ès yi baillement ai nounnê di brue, di rœûti et de lai salaûdge que n'étiint pe salês*, La sorcière devint si fâchée que, pour la « défâcher », ils lui donnèrent à dîner de la soupe, du rôti et de la salade qui n'étaient pas salés (*Lai fôle de lai Bossuatte*, SSTP).

Vatré 30, *brûe* « bouillon, sauce ». Oberli 32, *brûe*. Dondaine 101, BRU « jus, jus de la soupe ».

GPSR 2, 749a, *brè* (origine controversée). Tappolet II, 21, *Brûhe*.

FEW 15/1, 291b, \*BROD « bouillon, jus ».

Occurrences : 2.

**cabairet** [kabe're], s.m.

« café, bistrot du village, dans lequel on sert aussi à manger ».

Ex. *É n'ât pe de dire qu'êls allenn' prayie in tchapelat dains tos les cabairets et que lo soi ès n'airint pus saivoi déconniâtre in varrait d'aivô in ronsin et qu'ès ne poyint pus dire pèpe*, Il n'y a pas besoin de dire qu'ils allèrent prier un chapelet dans tous les bistrots [ils firent la tournée des bistrots] et que le soir ils n'auraient pas pu différencier un verrat d'un étalon, et qu'ils ne pouvaient plus dire [seulement] un mot (*Lo Bon Due de Baïle*, MJ).

Vatré Ø, (mais 31, *cabaretie* «tenancier de café»). Oberli 33, *cabarêt*. Dondaine Ø. GPSR 3, 5a, *cabaret*.

FEW 2, 135a CAMERA «chambre, pièce».

Occurrences : 6.

### 1. caquê [ka'kɛ:], v. intr.

1. «toquer, heurter, frapper».

Ex. *Elle entré â poille et peus veniét caquê chus l'épâle de lai véye que râtê de tchâtchie lai pèssèe de lai felatte*, Elle entra dans la chambre et vint frapper sur l'épaule de la vieille qui arrêta de presser la pédale du rouet (*Le fasçon*, ALS).

Vatré 33, *caquaie* 2. «coqueter les œufs de Pâques» et 179, *tapaie en lai pouëtche*; *caquaie en lai pouëtche* «frapper à la porte». Oberli 34, *caquaie* 2. «entrechoquer les œufs» 3. «heurter, frapper à la porte». Dondaine 281, *KAKÈ*: 1. «choquer les œufs» 2. «frapper à la porte». Pierrehumbert 145 et 684, s.v. *coquer* «heurter, frapper, toquer (à la porte)». GPSR 4, 296a, *coquer* (le sens 2 n'apparaît pas), de l'onomatopée *kok-*. En ce qui concerne le Jura nord, renvoi à la forme *kakê* Afr. *quoquer*, FEW 2, 823b, *cōccum* «entaille» (considéré comme argotique).

Occurrences : 6.

### 2. caquê [ka'kɛ:] ou coquê [ko'kɛ:], v. intr.

«côcher, s'accoupler, pour les gallinacées. S'utilise ironiquement pour les humains.»

Ex. «*Nôs vains le botê coutchie â dgeurni. Cman qu'è ne veut pe pouyé les caquê, elles te le vœulant taint bacquê qu'elles le vœulant faire ai crevê...*» *Aichetôt qu'èl eut moirandê, le Roudge Poulat, que tchoyât de sanne, demaindê po allê â yét*, «Nous allons le mettre coucher au poulailler. Comme il ne va pas pouvoir les côcher, elles te le veulent tant becqueter qu'elles vont le faire crever...» Aussitôt qu'il eut soupé, le Rouge Poulet, qui tombait de sommeil, demanda pour aller au lit (*Le Roudge Poulat*, ALS).

Vatré 33, *caquaie* 1. «forniquer». Oberli 34, *caquaie* 1. «engrosser, mettre une femme enceinte». Ce sens n'apparaît pas (encore) dans le GPSR (entrée *tsaotsj*). Pour *côcher* (du lat. CALCARE «fouler» et refaite sur «coq» depuis 1610, TLFi), on attendrait une forme de type *tchâtchie* dans le Jura nord (Dondaine 511, *TCHÔ:TCHIE*).

Cette forme jurassienne serait à aj. à FEW 2, 64b, s.v. CALCARE «fouler». Occurences: 6.

**câre** ['ka:R], s.m.

1. «angle, coin».

Ex. *Le lendemain le maitin, in bé tchéte se drassaît chus lai Roitche de Sint-Brais, d'aivô lai toué di crotton, les toués des câres, les hâts murats et les fôssês. Ren ne mainquaît: moubyes, vâlats, servaintes, tchevâx, tchîns,* Le lendemain matin, un beau château se dressait sur la Roche de Saint-Brais, avec la tour des prisons, les tours d'angles, les hauts murs et les fossés. Rien ne manquait: meubles, valets, servantes, chevaux, chiens (*Le chire de Gribouéye*, ALS).

2. «coin de terre, parcelle, champ».

Ex. *È les airait failllu vouere se sâvê pai dains les câres de voingne et peus de pomates,* Il aurait fallu les voir se sauver à travers les champs de céréales et de pommes de terre (*Le vâlotat*, BBB).

Vatré 33, *câre* «coin». Oberli 35, *câre* «coin». Dondaine 286, *KA:R* 2. «coin». GPSR 3, 105a, *carre* (sens 1°, 4° et 5°).

Afr. *quierre*, FEW 2, 1392 QUADRARE «rendre carré, donner des angles». Occurences: 14.

**Carimentran** [karimã'trã], s.m.

1. «Carnaval, période de l'Épiphanie au mercredi des Cendres qui précède le Carême chrétien durant laquelle se déroulent des réjouissances publiques masquées».

Ex. *È y aivaît enne fois, â Peû-Tchaipatte, in djuene prête que feut envie pou doux ans â covent poche qu'èl aivaît fait carimentran d'aivô les bouebes de lai tchæumenâtè,* Il y avait une fois, au Peuchapatte, un jeune prêtre qui fut envoyé pour deux ans au couvent parce qu'il avait fait Carnaval avec les garçons de la commune (*Les vépres di Peû-Tchaipatte*, MJ).

Plus précisément:

2. «Mardi-Gras, fin de la "semaine des sept jours gras", avant le jeûne de Carême».

Ex. *În mêtchedji des Ceindres, le véye tiurie, que le raitiètiè de lai neût de Carimentran aivaît envoldjê de droeumi, dièt an son vitiaîre*: «I n'ait saivu ciôre les oeîls, lai neût péssè», Un mercredi des Cendres, le vieux curé, que le charivari de la nuit de Mardi gras avait empêché de dormir, dit à son vicaire: «Je n'ai pas pu fermer les yeux, la nuit passée» (*Le vitiaîre*, MJ).

3. «Premier dimanche de Carême dit également “dimanche des Brandons”, début d'une démarche de pénitence et de recherche de pureté qui dure jusqu'à la fête de Pâques, appelé plutôt *Neût des Faiyes* dans notre corpus».

4. «personnage déguisé et masqué pour la fête de Carnaval».

Ex. *C'était des bés carimentrans! Yôs fannes ne les recouéniéchenent quâsi pe, foueche qu'èls étînt bolensyes...*, C'était de beaux carnivals! Leurs femmes ne les reconnurent presque pas, tant ils étaient boursoufflés... (*Le djetun de vouépres*, MJ).

*Folk*. Dans le Jura, on commence le carnaval avec un bruyant cortège nommé le *Betschet* et conduit par les garçons. Puis la matinée du Mardi gras est consacrée à une revue satirique, puis un cortège. On mange le soir la dernière viande avant le carême, un «sac de carnaval», mélange de morceaux de porc renfermé dans un gros boyau qu'on met à fumer suspendu à la cheminée, qui est préparé lors de la Saint-Martin précédente. Le dimanche des Brandons, une procession d'enfants porte des *feyes* (brandons) enflammées, puis on organise un grand feu sur lequel on brûle un mannequin. Ce feu est l'occasion pour les écoliers de vendre des bouts de la branche de mai plantée au milieu pour s'offrir une course d'école. Le soir, on mange encore des beignets de carnaval. BEURET-FRANTZ (1920), «Mœurs et coutumes aux Franches-Montagnes», ASJE, 25, p. 186-188.

ASJE 1943: 297-317, «Lai boille», nouvelle bilingue patois des Clos-du-Doubs français de Jules Surdez illustrant en détail les coutumes de Carnaval, notamment la coutume du «reboucher». Le galant pose sur la tête de sa bonne amie, le soir du dimanche des Brandons, *lai boille*, un mouchoir symbolisant la période du Carême pendant laquelle les veillées amoureuses étaient suspendues jusqu'à la cérémonie du dimanche du «débouchoir» (dimanche après Pâques, dit «de Quasimodo»). Voir aussi GPSR 2, 614a, *bquèy*.

Voir aussi QUIQUEREZ 2003; VAN GENNEP I/3, 1030; SURDEZ Jules (1956), «Carimentran», *Le nouveau conteur vaudois et romand*, 83, p. 23; SURDEZ Jules (1962), «Le feu des Brandons», *Le nouveau conteur vaudois et romand*, 89, p. 172-173; *Le Bulletin du GPSR*, «Les Brandons», VI, p. 3-14.

Vatré 33, *carimentra*; *carimautra*; *carimentran* «carnaval». Oberli 35, *carimentra*. Dondaine 287, *KARÉMANTRA*. GPSR 3, 89b, *carême-entrant* (également pour d'autres sens présents dans notre corpus, dont «faire la fête» de manière générale). Voir aussi GPSR 3, 96b, *carnaval*, *folk*. et GPSR 2, 726a, 1. *brandon*, *folk*.

FEW 2, 1390 a, QUADRAGESIMA «carême».

Occurrences: 5.

**chire** [ˈʃiːR], s.m.

1. «seigneur, haut personnage laïc ou cleric détenant une seigneurie sur les terres et les personnes de laquelle il exerce la souveraineté».

Ex. *E se décidé ai allè recontè ses misères à chire de tchéte de Tchâvelie*, Il se décida à aller raconter ses misères au seigneur du château de Chauvilliers (*L'aivâreciou*, BBB).

2. «bourgeois, citadin, monsieur, homme riche, personne importante, considéré du point de vue des villageois».

Ex. *Lai dainne moinné le vâlat à bé poille, à carrê, cman s'èl était aivu in grôs chire*, La dame mena le domestique dans la belle chambre, au «carré», comme s'il avait été un homme important (*Lai baîchate à poi d'oue*, BBB).

3. «titre que les paroissiens donnent au curé du village».

Ex. *Le raitie d'Ocoué, que le voyèt le tiurie déchendre trichtement lai côte yi demaindè: Qu'ât-ce que vôs touérmente dinche, Chire?* Le taupier d'Ocourt, qui vit le curé descendre tristement la côte, lui demanda: Qu'est-ce qui vous tourmente ainsi, sire? (*Le raitie*, MJ).

*Folk*. Les différents contextes dans lesquels *chire* est utilisé dans les récits de JS donnent parfois lieu à des quiproquos comiques, par exemple dans MJ *Le raitie*, dans lequel le seigneur d'une contrée jalouse le curé parce que les gens l'appellent également *sire*.

Vatré 35, *chire* «riche; sire; curé». Oberli 36, *chire* «personnalité».

Dondaine 124, *CHI:R* «curé». GPSR 3, 588b, *chir̄a* renvoie à l'entrée *sire*.

FEW 11, 454b, SĚNIOR «le plus âgé».

Occurrences: 29.

**ch(e)neuquê** ou **chneûquaie** [ʃənø:'kɛ:], v. intr.

«fouiner, fouiller, fureter».

Ex. *Tiaind qu'ès feunent bîn endremis dains yôs nids de môsse et de daîd le loup veniét cheneûquê devaint l'haîs di nid di poulat*, Lorsqu'ils furent bien endormis dans leurs nids de mousse et de darre, le loup vint fureter

devant l'entrée du nid du poulet (*Lai fôle di poulat, de la bouére et de l'oueye*, SSTP).

Vatré 36, *chneûquaie* « fureter, fouiller ». Oberli 36, *chneûquaie* « fouiner ». Dondaine 126, *CHNÆ:K* « il flairer ». bdlp.org, s.v. *chneuquer*. GPSR 3, 598a, 1. *chnœkê*. Tappolet II, 155, *schnöüggen*.

FEW 17, 47a, SCHNEUKEN « renifler, fureter ».

Occurence: 1.

**chouelaît > chouelê** [ʃu:'le:], v. intr.

« plier, courber, fléchir, ployer ».

Ex. « *Le moillou, po les aibreuvé, qu'è diét â Tioeumenâ, « c'ât de chouelê le nouchie djunque tiaind qu'è piondgeré dains lai Petête-Étaing* », « Le meilleur, pour les abreuver », dit-il à l'assemblée de commune, « c'est de plier le noyer jusqu'à ce qu'il plonge dans le petit étang » (*Le vitiaître*, MJ). Vatré 37, *choûelaie* « plier, gauler les noix ». Oberli Ø (utilise *aibeuquaie*). Dondaine 130, *CHOU:L* « il titube ». GPSR 4, 35a, 1. *choualê*, dérivé de *chouel* « flexible, faible ».

Serait à aj. au FEW 3, 616A, FLEBILIS « faible ». Se trouve dans les origines inconnues de FEW 21, 382a.

Occurence: 1.

**chouequée** [ʃu:'kɛ:], s.f.

1. « cinglée, claquée, coup vif frappé avec un objet flexible (fouet, ceinture, badine, etc.) ».

Ex. *Le paure saidiet (i veul dire le paûre tiurie) que conniéchaît les chouequées de lai rieme de l'âtre ne diét ren*, Le pauvre scieur (je veux dire le pauvre curé) qui connaissait les cinglées du fouet de l'autre ne dit rien (*Lai savoure*, MJ).

2. Au sens figuré, « paroles blessantes ».

Ex. *Tos les maitins et tos les sois tiaind que le véye muletie de la Moue péssaît d'aivô ses fouinnées devant lai ferme de l'Aidieuille, le graindgie aivaît aidé enne chouequée è y fottre poèche qu'èl était bâne, baîtche et peus brelu*, Tous les matins et tous les soirs quand le vieux muletier des Moulins de la Mort passait avec ses fournées devant la ferme de l'Aiguille, le grangier avait toujours une allusion moqueuse à lui lancer, car il était borgne, brêche-dent et bigle.

Vatré Ø. Oberli 37, *choûequè* « parole blessante ». Dondaine Ø. GPSR 4, 34b, 2. *chouækê*. Tappolet II, 157, *schuggen*.

FEW 17, 59b, SCHUCKEN « lancer avec fougue ».

Occurrences: 2.

**ciaivie** [sje'vi:], s.m.

«sacristain, celui qui a le soin de la sacristie, qui prépare les objets nécessaires au culte et aux cérémonies, entretient et orne l'église».

Ex. *Enne année, qu'è veniaît de bottê salê les doues fiôses de laïd, lai tête et tos les moêchis de son poue, le ciaivie y consoillê de poétchê lai mé dains le ciäutchie di môtie, po que les laïrres ne lai saitchiint trovê,* Une année qu'il [le curé] venait de mettre à saler le lard, la tête et tous les morceaux de son porc, le sacristain lui conseilla de porter le saloir dans le clocher de l'église, pour que les voleurs ne puissent pas le trouver (*Le pou à préte*, SSTP).

*Folk.* Le sacristain ne faisant pas partie du clergé, il est en droit de se marier, ce qui entraîne des histoires drôles dans les récits de JS autour de l'épouse du sacristain, réputée avare.

Vatré 34, *çhaivie*. Oberli 124, *syaivin*. Dondaine 500, *SYËVI*: GPSR 4, 103a, *clavier*. Voir aussi les *Maisons rurales de Suisse* (Jura), p. 514, *clavier*.

Afr. *clavier*, FEW 2, 765b, *CLAVIS* «clé».

Occurrences: 2.

**cieûjîn** [sjø'ʒĩ], s.m.

«fleur de foin, débris de brindilles et de graines qui restent sur le sol de la grange, au fond de la crèche, etc.».

Ex. *Enne fois en l'ôtâ è se tyissé en lai graindgeatte, botté l'ue d'âine dechus in yét de cieûjîn â fond d'in tiuvé et se coutché dechus po le covê,* Une fois à la maison, il se glissa dans la grange, mit l'œuf d'âne sur un lit de fleur de foin au fond d'un cuvier et se coucha dessus pour le couvrir (*Lai baïbenne*, BBB).

*Encycl.* La méthode de semis à partir de « fleurs de foin » était pratiquée de longue date dans les campagnes. Les agriculteurs utilisaient la poussière de foin récoltée dans le fond des granges pour réensemencer les prés qui le nécessitaient (<http://www.agrihebdo.ch/bio>).

Vatré 35, *çheûjîn*; *çheûjon*. Oberli 121, *siêûsin*, s.m. «fleur de foin (à semer)». Dondaine 221, *FLUZUN*. GPSR 7/2, 579a, *fyouzjîn*.

FEW 15/2, 142b, \*FLEUSA «faire des flocons» (origine discutée dans GPSR).

Occurrences: 2.

**cieuleton** [sjøl'tõ], s.m.

«feu follet, petite flamme fugitive produite par la combustion spontanée de certains gaz qui se dégagent de la décomposition de matières organiques».

Ex. *Tot d'in còp le cieuleton se reviré contre lu en y diaint* : « *T'és aïdé pus fô ; ât-ce que te ne recoinniâs pus ton père* » ? Tout d'un coup, le feu follet se retourna contre lui en lui disant : « *Tu es toujours plus fou ; est-ce que tu ne reconnais plus ton père ?* » (*Le cieuleton*, BBB).

*Folk*. Les feux follets étaient l'expression de la présence de revenants ou d'esprits malfaisants, le plus souvent dans les cimetières ou les marais. Dans les récits de JS, ils sont très souvent associés à l'image du *pavoilleux*, le papillon de nuit qui virevolte autour des arbres à l'orée des bois. Jules Surdez nous dit que les flammes des feux follets égarent les promeneurs attardés. Ils se mettent à tourner en rond jusqu'à l'apparition de l'aurore. On peut les éviter en prononçant l'incantation suivante : « *Pouétche-féilles et vos cieuletons, Ne me faîtes pe ai virie en rond ; Eteintes-vos o que saint Brice vos traiye tot comptant lai misse!* », Portebandons, et vous feux follets, ne me faites pas tourner en rond ; éteignez-vous ou que saint Brice vous arrache tout de suite la rate ! (SURDEZ Jules, *Le Jura* 137, mardi 15 novembre 1960). Voir aussi ROSSAT Arthur (1914), « *Les fôles. Contes fantastiques patois recueillis dans le Jura bernois V* », *Archives suisses des traditions populaires* 18, notamment *Lé tyoelton di Grô Têrà an lè Shô*, p. 79-81, avec une explication étiologique des feux follets.

Vatré 191, *tieulton* ; *tieulaire* ; *cieulton*. Oberli 45, *cyeulton*.

*Commentaire* : Au départ, nous avons imaginé que les termes *cieuleton* et *folaton* (« feu follet », mais aussi « esprit domestique, lutin » > Dondaine 225, *FOULTO* ; *FOULTA* ; *FOULTON* « feu follet ») étaient de la même famille, celle du lat. *FOLLIS*, et n'avaient pas subi le même traitement phonétique ni sémantique (voir aussi GPSR 7/2, 627a, *follet* pour des confusions en SR entre les familles de *fou* et *folaton* et GPSR 7/2, 788b, *foulta*).

Selon un rédacteur du GPSR (EF), la forme *syæltøn* n'est par ailleurs donnée que par JS dans les fiches manuscrites du GPSR. Il s'agit sans doute d'une variante de *kyæltøn* (attesté dans le district de Delémont) et *tyæltøn* (en Ajoie), formes qui correspondent à un type *\*culeton* et qui sont des dérivés remontant au lat. *CULUS* (FEW 2, 1514b et 1515a). Il n'y a donc aucun rapport étymologique entre *folaton* et *cieuleton*, même si leur sémantisme semble proche. EF nous a cependant fait remarquer que *cul* et *culotte* n'ont à la syllabe initiale, dans le Jura, ni la même voyelle ni la même consonne que *syæltøn*. Que s'est-il donc passé ? Pour la consonne, si l'on s'en tient aux aboutissements attendus, *ty-* ne peut pas passer à *sy-* sans autre dans cette région. Cela pourrait être dû à l'influence d'un autre



mot ou aux effets de l'analogie (mais avec quelles formations?). Il paraît assuré qu'un rapprochement formel avec les étymons lat. FOCUS et FOLLIS est à écarter. La forme *syæltʰon* ne se trouve donc pas dans le GPSR sous *feu*, ni sous *fòlatʰon*, *follet* ou *foulta*.

**ciôs** [ˈsjo], s.m.

«clos, espace proche de la maison qui contenait un verger ou un jardin potager clôturé par un mur en pierres sèches, de haies vives ou en barres de bois démontables qui empêchaient les bovins de piétiner les récoltes».

Ex. *L'afaint allé maindgie les brecés à devaint l'heûs et peus è feut bin émaillie de vouere yôte noi tchait loitchie sains râte le pôté de lai dolaije di ciôs*, L'enfant alla manger les bricelets devant la porte de la ferme et fut bien étonné de voir le chat noir de la maison lécher sans arrêt le pilier du portail du clos (*Le malin laîrre*, BBB).

*Encycl.* Après l'abolition du droit de «vaine pâture», *clos* a perdu du terrain comme appellatif et il en est venu à désigner même des parcelles non clôturées (GPSR). Voir ROLAND Isabelle (dir.) (2012), *Les maisons rurales du canton du Jura*, Bâle: Société suisse des traditions populaires et Delémont, p. 93-94 (chap. *Les éléments marquant et délimitant le territoire*) et p. 111-114 (chap. *Les abords des bâtiments: aisances, cours et jardins*) pour des illustrations du *clos*. Voir aussi la *définition des termes et expressions savants, techniques et locaux*, p. 514, *clos*.

Vatré 36, *çhò*. Oberli 45, *cyôs* (elle nous explique que ses parents mettaient les chèvres brouter autour des arbres fruitiers, dans le clos). Dondaine 538, *tyô*:. Pierrehumbert 133, s.v. *closel* et *clous*. GPSR 4, 128a, *clos*.

FEW 2, 755b, CLOSU «fermé».

Occurrences: 14.

**comêré** [kɔmɛːr'e], s.m.

«repas de baptême, banquet familial pris après le baptême d'un nourrisson, à la maison ou au restaurant».

Ex. *Sai fanne ne le vœlét pe léchie poire l'afaint devaint qu'è ne sèt aivu baptoillie. Aiprès le comêré, le pâтчou allé poétché lai popenatte en lai sirene que se botét ai le rembraissie cman enne dôbe*, Sa femme ne voulut pas laisser prendre l'enfant avant qu'elle n'ait été baptisée. Après le repas de baptême, le pêcheur alla porter la petite fille à la sirène qui se mit à l'embrasser comme une folle (*Lai Sirene et l'Eprevie*, ALS).

*Folk.* Le baptême se faisait tôt après la naissance, par crainte que le nourrisson décède avant d'avoir été baptisé. En ce qui concerne les

informations encyclopédiques sur le déroulement d'un baptême en Suisse romande, voir GPSR 2, 235a, BAPTÊME (spécifiquement p. 236-237).

Vatré 40, *commèré*. Oberli 39, *comèré*. Dondaine 312, *KOUMARÉ*: En Franche-Comté, « le repas de baptême se dit aussi *BATIZÔ* (Dondaine 48) et *BOK DJA:N* « bec jaune » (Dondaine 70). Pour « repas de baptême », Beuret-Frantz (1920: 92) parle de *bédgäne* ou d'*embreuillon*.

GPSR 4, 179b, *comerrey* et GPSR 2, 237a, s.v. BAPTÊME où l'on mentionne le *komèrè* aux Franches-Montagnes. Spécialement Jura nord et Franche-Comté. Dérivé de *commère* « marraine » par le suffixe -ËLLU.

FEW 2, 945b, *COMMATER* « marraine ».

Occurrences: 4.

**condoingne** [kõ'dwɛ̃pə], s.f.

« dégoût, écœurement, aversion, répugnance ».

Ex. *Doues heures aiprés, elle rétait â tchéte de lai Roitche Grivée mains tiaind ç'ât qu'èl é aivu saivu que le diaïle aivâit rembraissie sai djuene fanne chus lai gouerdge, le chire de Montvaie ne lai væulét pe remoenné dains son tchéte. Mains le chire de Raivînes n'en é pe aivu condoingne et peus è lai preniét d'aivô lu*, Deux heures après, elle était à nouveau au château de la Roche Bigarrée mais lorsqu'il sut que le diable avait embrassé sa jeune femme sur la bouche, le seigneur de Montvoie ne voulut pas la ramener dans son château. Mais le seigneur de Ravinnes n'en a pas eu de dégoût et la prit avec lui (*Lai baîchate de lai Roitche Grivée*, ALS). Vatré 41, *condangne* (*avoie* ou *potchaie* ~) « avoir le haut-le-cœur ». Oberli Ø (elle utilise *étcheût*. Un *étcheûtou* est une « personne difficile à table, qui ne mange pas de tout »). Dondaine Ø.

FEW 22/1, 30b (étymons inconnus). Voir aussi LIARD (2001), *Vox Romanica*, 60, p. 212 qui lie le second élément de l'Ajoulot *condangnie* « avoir le haut le cœur » au verbe *dédaigner*.

Occurrences: 3.

**copou** [ko:'pu], s.m.

« bûcheron, personne dont le métier est d'abattre et de débiter les arbres dans une forêt ».

Ex. *Comme c'était in fin renaîd, è n'allé pe long qu'è se musé que le laîrre était in paître copou, qu'aivâit enne rote d'afaints ai næurri*, Comme c'était un fin renard, il n'alla pas long qu'il imagina que le voleur était un pauvre bûcheron, qui avait une troupe d'enfants à nourrir (*Le volou de tchôx*, MJ).

*Folk*. Ce personnage, en général pauvre, travaillant dans l'espace forestier, a très souvent un rôle de sauveur dans les contes, notamment dans ceux recueillis par Jules Surdez.

Vatré 42, *copou*. Oberli 41, *côpou*. Dondaine 299, *KOE:POU*. GPSR 4, 417a, *coupeur*.

Afr. *coupeur*, FEW 2, 874a, CÖLĀPHUS «coup».

Occurrences: 16.

**côte** ['ko:t], s.f.

1. «champ ou pré en pente».

Ex. *Cment allê mitenaint tieuri les fouinnèes dains les côtes di Doubs et chus lai fin di Fé? D'aivô quoi raïchetê in âtre âîne?* Comment aller maintenant chercher les grains [litt. les fournées] dans les champs en pente du Doubs et sur le finage [limites, étendue d'un territoire communal] du Teck [commune d'Épauvillers]? Avec quoi racheter un autre âne? (*Â mairchie des pês*, BBB).

2. «forêt de montagne, pente boisée».

Ex. *El airrivé que trâs djuenes copous qu'essaïchint en lai Petéte Côte se dyennent in yundi lai reüssue: «At-ce nos vains vouere lai véye felouse di Cêneux-Dedôs?»*, Il arriva que trois jeunes bûcherons qui essartaient dans la Petite Forêt de montagne se dirent un lundi après-midi: Allons-nous [litt. est-ce que nous allons] voir la vieille fileuse du Cerneux-Dessous? (*Lai véye felouse*, BBB).

Vatré 48, *déchendre (déchendre lai côte «descendre la colline») et 75, en lai boinne (en mé lai côte «au milieu de la côte»)* . Oberli Ø (Elle nous dit oralement que ce terme peut être «un chemin dur en montée». Elle utilise *bôs* pour «forêt»). Dondaine Ø. GPSR 4, 353 b, *côte*, sens n°8 et 9.

FEW 2/2, 1245a, CÖSTA «côte».

Occurrences: 20.

**côte sens (faire de ~) ou côte san** [k'o:tsã], loc. verb.

«faire semblant, faire mine de».

Ex. *Tiaind que l'âve feut bin tieûjainne, l'oueye fesét de côte sens de ravouétie pai lai fenêtre et se bottét tot d'in côp ai raïlê: «Ailaîrme! Les tcheussous que s'aimènnant de contre ci! I seus chure que yôs tchîns t'aint senti. Coitche-te vite, pouere afaint, qu'ès te væulant tiuê!»*, Lorsque l'eau fut bien bouillante [litt. «cuisante»], l'oie fit semblant de regarder par la fenêtre et se mit tout d'un coup à crier: «Alarme! Les chasseurs qui s'amènent par [litt. «de contre»] ici! Je suis sûre que les chiens t'ont senti.

Cache-toi vite, pauvre enfant, ils veulent te tuer!» (*Lai Fôle di poulat, de lai bouére et de l'oueye*, SSPT).

Vatré 85, *faire côte san*. Oberli Ø. Dondaine Ø. GPSR 7/1, 71b, *faire B. intr.* 3° («faire comme de cela», surtout JS).

Serait év. à raj. à FEW 2, 1542a, QUOMODO «comme, comment».

Occurrences: 2.

**couérâ** [kwe'ra], s.m.

«faisceau de filasse de lin, avant de le filer sur le rouet».

Ex. *En aittendaint tes naces, tot ton couérâ se feleré dinche de pa lu*, En attendant tes noces, tout ton faisceau de lin se filera ainsi de lui-même (*Lai felouse*, MJ).

Pas d'autre attestation dans notre corpus JS.

Vatré 42, *corâ*. Oberli Ø. Dondaine Ø.

GPSR 4, 145b, *cœur* renvoie à *korà*.

Év. serait à raj. au FEW 2, 1171b-1172a, cÖR «cœur», pour l'expression *cœur de lin* «partie la plus souple, la plus fine de la filasse».

Occurrences: 3.

**crâchu** (p.p) > **crâtre** ['kra:tr] v. intr.

«grandir progressivement, pousser, en parlant de plantes mais aussi des enfants».

Ex. *Voili ton bouetchet, qué dje crâchu en lai rive de lai saigne*, Voilà ton buisson, qui a déjà poussé sur la rive du marais (*Le petét bovie*, BBB).

Vatré 45, *crâtre*. Oberli 43, *crâtre*. Dondaine 323, *KROCHI, KROCHU* «il a grandi». GPSR 4, 596a, *croître*. Les patois de Suisse romande ont maintenu la vitalité des anciennes acceptations de ce verbe («pousser», «grandir», «s'allonger, en parlant de la rivière ou de la lune») et n'ont pas suivi l'évolution du français moderne. On souhaite aux enfants: «Que le bon Dieu te fasse croître!».

Afr. *creistre* «se développer», FEW 2, 1323a, CRESCERE «croître».

Occurrences: 2.

**craimpet** [krɛ'pɛ], s.m. (**craimpette**, s.f.).

«colporteur, revendeur ambulant».

Ex. *Tchaind qu'elle allaïve és foires de Saignedgie elle aivaît aidé tchaisse d'aivô les craimpets. Foueche qu'elle maîrtchaindaïve devaint lus baincs, vou â long de lus tchairrats, èls eussint aïtaïnt ainmê n'y janmaîs ren vendre*, Lorsqu'elle allait aux foires de Saigneléquier, elle se chamaillait toujours avec les vendeurs ambulants. Elle marchandait tant devant leurs

stands, ou le long de leurs charettes, qu'ils eussent autant aimé ne jamais rien lui vendre (*Le brais long*, SSTP).

*Folk*. Le village de Bonfol est réputé pour ses colporteurs dans les récits collectés par JS. Il les appelle aussi les *crampotous*.

Vatré 44, *crainpèt* «colporteur; vagabond; clopin-clopant; mercier».

Oberli 43, *crainpèt* «marchand ambulante de fruits et légumes» (Elle nous dit que la marchande ambulante vendait des légumes et des fruits de saison (prunes d'Ajoie) avec une clochette dans son village). Dondaine Ø.

Pierrehumbert 155, s.v. *crampet* «revendeur de denrées alimentaires».

GPSR 4, 505b, *crampet* «revendeur» nous renvoie à *kranpè*.

Tappolet II, 59, *Grämper*.

FEW 16, 51b, GRÄMPER «revendeur».

Occurrences: 4.

**creûchon** [kʁœ:ˈʃɔ̃], s.m.

«son, résidu de la mouture des grains de céréales, principalement du froment».

Ex. *Lai true lai renvié â mounnie po aivoi di creûchon. Le mounnie lai renvié â tchaimp po aivoi di biè. Le biè lai renvié à bue po aivoi di femie...*

La truie la renvoya au meunier pour avoir du son. Le meunier la renvoya au champ pour avoir du blé. Le blé la renvoya au bœuf pour avoir du fumier... (*Lai braise et peu lai raite*, BBB).

Vatré 45, *creûchon*. Oberli 44, *creûchon* «acoustique, son (p. ex d'une cloche)» (Celle-ci nous dit aussi qu'elle utilise ce terme dans le sens d'«écho». Il semble ici y avoir confusion entre les deux sens de *son* (acoustique et céréale). Dondaine 323, *KROE*, (...) *KROE:CHON*. Tappolet II, 66, *Grüsch* «son de blé».

FEW 2, 1370a, \*CRŪSCA «son de blé».

Occurrence: 1.

**creutre** [ˈkrøtr], v. int.

1. «craquer, grincer, produire un bruit généralement sec».

Ex. *Ès se revirennent les doux en lai fois et en ôyon creutre le yét*, Ils se retournèrent les deux à la fois et on entendit craquer le lit (*Le coulou*, SSTP).

2. «craquer, fendre, briser, s'écrouler avec fracas».

Ex. *È se botét ai creutre des étchâlons en aittendaint son bouebe*, Il se mit à craquer des écales de noix en attendant son fils (*Les étchâlons*, MJ).

Vatré 45, *creutre* «écraser, détruire». Oberli 44, *creutre* «craquer».

Dondaine Ø (mais 320: *KRESI* «œuf dont la coquille est cassée»).

FEW 16, 425a \*KRUSSJAN « craquer, grincer ».

Occurrence : 1.

**crevoijie** [kʁəvwɑ'ʒi:] ou [kʁəvwɛ'ʒi:], s.m.

« cordonnier, artisan qui fabrique et vend des chaussures ».

Ex. *È y aivâit aidon, â Peu-Tchaipatte, in crevoijie qu'ainmaît meux yevê le coure â cabairet que de mâniûê le lenieû et l'alouenne et de ferî chus son enciennatte d'aivô le maitchelat, Il y avait alors, au Peuchapatte, un cordonnier qui aimait mieux lever le coude au café que de manier le ligneul (fil enduit de pois) et l'alène (poinçon) et de taper sur sa petite enclume avec le marteau (Tiu dait faire le ménaidge ?, MJ, Dâs tiaind les fannes faint le ménaidge, BBB).*

*Folk.* Dans les récits de JS, le personnage du cordonnier est souvent paresseux (dans un des contes, il fait faire le travail de cordonnerie par sa femme, *Tiu dait faire le ménaidge ?*, MJ) et cupide (il vend son âme au diable dans *L'aueratte*, il amasse de l'argent dans *Les doues baîchates*, SSTP et il espère remporter une vache en en amenant une au curé parce que celui-ci lui a juré que le Seigneur rendait à deux fois ce que l'on donnait dans *Lai vaitche â préte*, SSTP).

Vatré 45, *crevagie*; *crevoigie*; *coeurvagie*; *cœur-voigie*, 26, (sous *bouiffé*) *crevajie*; *crevoijie*; *corvajie*. On trouve aussi *passim* la forme *coeurvoidgie*. Oberli Ø (elle nomme le cordonnier *couédjainnie*). Dondaine 325, *KROVAJII*. Pierrehumbert 154, s.v. *courvoisier*. GPSR 4, 322a, *cordonnier* et GPSR 4, 464a, *courvoisier* renvoient à l'entrée *kòrvejĭā*.

Afr. *corvisier*, *corbusier* (wall.) et *courvoisier* (Neuchâtel et Franche-Comté), FEW 2, 1182a, CORDŮBA « Cordoue, cuir de Cordoue ».

Occurrences : 3.

**crômê** [kro:'mɛ:], v. intr.

« rapporter quelque chose en cadeau du marché, acheter quelque chose de futile à la foire, au marché ou à des marchands ambulants ».

Ex. *Aiprés, lai mœuraîinne se botét ai devudie ses des pus grôsses fâtes : i aivâit vendu enne brétye de laîd, doue grôsses aindoyes, in copat d'avouenne, enne èmenne de biê, in demé-penâ de pomattes, po se faire doux trôe sous po crômê âtye an lai faire, en coitchatte de son hanne, Après, la mourante se mit à dévider ses plus grosses fautes : elle avait vendu une tranche de lard, deux grosses saucisses, une coupe d'avoine, une émine de blé, un demi-boisseau de pommes de terre, pour se faire deux trois sous pour acheter quelque chose à la foire en cachette de son mari (Le conféssou, MJ).*

Vatré 46, *crômaie* «procurer, colporter, acheter un cadeau à la foire». Oberli Ø (mais 44, *crôme* «cadeau». Elle nous confirme oralement connaître ce terme). Dondaine Ø (mais 324, *KRÔ:M* «cadeau»). Tappolet I, 38 et II, 92, *kramen*.

FEW 16, 353a, *KRAMEN* «fouiller, farfouiller».

Occurrences: 1.

**croton** [kʁɔ'tɔ̃], s.m.

«cachot, prison»

Ex. *Tiaind qu'elle se reyevé de ses derrières couches le chire de tchéte, le père de son hanne, lai fesè enfromè â croton de lai grosse toué*, Lorsqu'elle se releva de ses dernières couches, le seigneur du château, le père de son mari, la fit enfermer au cachot de la grande tour (*Lai mentouse*, BBB).

Vatré 45, *creton* (â ~). Oberli 44, *cretton* [kʁœ'tɔ̃]. Dondaine Ø. Pierrehumbert 163, s.v. *croton*.

FEW 2, 1384a, *CRASSUS* «crotte».

Occurrences: 2.

**crouejatte** [kʁu:'ʒat], s.f.

«abécédaire, livre d'alphabet portant une croix sur la couverture».

Ex. *De temps ai âtre è checouè les épâles po ôyi ballotè dains le sai de tiue, qu'è poétchaît â dôs cman in soudaît, sai crouejatte, son ardoise, sai réye et son grayon*, De temps à autre, il secouait les épaules pour écouter balloter dans le sac de cuir, qu'il portait au dos comme un soldat, son abécédaire, son ardoise, sa règle et son crayon (*En lai rive de l'Âve*, chap. 8. *En l'école*, ALS).

Vatré 46, *croûejatte*. Oberli Ø. Dondaine Ø. GPSR 4, 592a, *croisette*. TLFi, *croisette* «région. (N-E de la France), vieilli».

Serait à raj. au FEW 2, 1376a *CRÛX* «croix» (sous fr. *croisette*).

Occurrences: 5.

**croueye** ['kʁu:ɛ], adj.

1. «mauvais, mauvaise [en parlant d'une pers.], qui ne remplit pas correctement son rôle (moral, social, etc.)».

Ex. *Âtremet, ce n'était pe in croueye boirdgerat que l'Écrenieûle: è coéniéchaît les moilloues taitches po y mænnê tchaimpoyie lai Raimelle*, Autrement, ce n'était pas un mauvais berger que le Nabot: il connaissait les meilleures «taches» [places] pour y mener brouter la Rayée [sa vache] (*Lai fôle de l'écrenieûle*, SSTP).

2. «mauvais, mauvaise [en parlant d'une chose ou d'une action], qui est désagréable, déplaisant, qui cause un déplaisir».

Ex. *El aïmcencét bîn de reluquê les penies de celieje. E saivaît bîn, i vos le dis, dèssavrê ce qu'était bon de ce qu'était croueye*, Il commença de bien reluquer les paniers de cerises. Il savait bien, je vous le dis, distinguer ce qui était bon de ce qui était mauvais (*Le maindgeou de celiejes*, BBB).

Vatré 46, *croueye*. Oberli 44, *croueye* «piètre». Dondaine 325, *KRÔ:Y*. Pierrehumbert 164, s.v. *crouye* (adj. et subst.). BDLP.org, s.v. *crouille* «mauvais, malingre», mais aussi, en parlant d'un enfant «chenapan, taquin». Afr. *croi*, FEW 2, 1358a, \*CRODIOS «dur, cruel».

Occurrences: 3.

**daîd** [dɛ:], s.f.

«darre (SR), branches ou ramies de sapin coupées, munies de toutes leurs aiguilles, servant à couvrir les plantes en hiver pour les protéger du froid et confectionner des balais».

Ex. *Tiaïnd qu'ès feunent bîn endremis dains yôs nids de môsse et de daîd le loup veniét cheneûquê devaint l'haïs di nid di poulat*, Quand ils furent bien endormis dans leurs nids de mousse et de darre, le loup vint flairer devant la porte du nid du poulet (*Lai fôle di poulat, de lai bouére et de l'oueye*, SSTP).

Vatré 47, *daîe*. Oberli 45, *daîe*. Dondaine 137, *DA:*. Pierrehumbert 169, s.v. *dar* (N vieilli, Vd-F-Fche-Cté). GPSR 5/1, 53b, *dé*. BDLP.org, s.v. *dare* ou *darre*.

FEW 3, 19a, \**dasia* «branche de sapin avec aiguilles».

Occurrence: 1.

**daimaïssinne** [dɛmɛ'sĩn], s.f.

«prune damassine, variété de petite prune à la chair très estimée, de couleur rouge violette, dont on fait de l'eau-de-vie».

Ex. *El ât vrai qu'elle y djâsaît et y sôriaît dgentiment, qu'elle y baillaît de yôs daimaïssinnes, des tiaifôs, des boinnattes, qu'elle y aippoétchaît mînme des schtriflattes et d'âtres beugnats*, Il est vrai qu'elle lui parlait et lui souriait gentiment, qu'elle lui donnait de ses prunes, des poires d'été, des petites pommes, qu'elle lui apportait même des *schtriflattes* [beignet des foins jurassien à pâte entrelacée, produit avec une sorte d'entonnoir] et d'autres sortes de beignets (*En lai rive de l'Ave*, ALS).

Vatré Ø. Oberli Ø (mais 45, *damè*). Dondaine 138, *DAMASI'N*. Pierrehumbert 169, s.v. *damassine*. GPSR 5, 10a, *damassine*. BDLP.org, s.v. *damassine*.

FEW 3, 8b, *DAMASCENA* «prune de Damas».

Occurrence: 1.



**daînnè** [dɛ: 'nɛ], s.m.

« maître du domaine, patron, propriétaire ».

Ex. *Ïn duemainne le maitin, son maître y diét*: « Vais vite emboérelê lai poutre: te l'aipièyerés â tchairat, que nôs væulans allê en lai mâsse et peus nounnê ai Ondrevelie Yôvelie; i aïs des sôs ai raiméssê tot pai le velaidge, te verés d'aivô moi. » « Vôs n'y musêtes pe, daînnè. Lo préte de Yôvelie ât ïn tâtd-tieût, que n'é djemaïs fini de pradjie, qu'è fât quâsi tirie aivâ lai tchailliere et peus que vôs en tchâintes des coubînnées, en l'âtê, lai moitie pus londges qu'ai Ondrevelie », Un dimanche matin, son maître lui dit: « Va vite harnacher la jument: tu l'attelleras à la voiture, car nous allons aller à la messe et puis dîner à Glovelier; j'ai des sous à ramasser par tout le village, tu viendras avec moi. » « Vous n'y pensez pas, maître. Le curé de Glovelier est un "tard-cuit" (lambin), qui n'a jamais fini de prêcher, qu'il faut presque tirer en bas de la chaire et puis qui vous en chante des kyrielles, à l'autel, la moitié plus longues qu'à Underevelier » (*Lai fôle du vâlotat*, SSTP).

Vatré 116, *dainnèt* « maître de maison » (sous *mâtre*). Oberli Ø (mais 45, *dain* « mère »). Dondaine Ø. GPSR 5/2, 724b, *din-nè* (dérivé de *dainne* « maîtresse, patronne »).

Serait à raj. au FEW 3, 124a (à côté de Montbéliard, *danne* « maîtresse de maison »), DOMINA « maîtresse ».

Occurence: 1.

**dannaïdge** (allaie â ~) [dã: 'nedʒ], loc.

« aller au dommage, en parlant du bétail qui va brouter sur un terrain privé (en général dans le pré du voisin ou en dehors de la route qui le mène au champ), en faisant ou non des dégâts ».

Ex. *Et peus è rité aivâ lai côte comme tiaïnd qu'èl allaît revirie ses bêtes qu'ètint an dannaïdge*, Et il courut en bas de la pente comme quand il allait retourner (chercher) ses bêtes qui étaient au dommage (*Les doux bâssains*, MJ).

Afr. *damage*, terme juridique pour « préjudice », voir TLFi, *dommage* A 1.b) locutions, *être à dommage* ou *en dommage* « dans une situation, un domaine défendu » (noté comme vieilli ou régional). Vatré 47, *dannaïdge* (allaie â ~) « vagabonder en parlant du bétail ». Oberli Ø (pas pour cette loc.). Dondaine Ø. Pierrehumbert 196, s.v. *dommage*, *aller à dommage* « sur terrain défendu ». GPSR 5, 844b, *dommage*, 2° loc.

FEW 3, 11a, DAMNUM « dommage, punition ».

Occurrences: 4.

**daube** ou **dôbe** [ˈdoːbə], s.f ou adj.

«folle, qui a perdu la raison, nigaude».

Ex. – *Tiaind i seus rentré â poille, c'te neût, i airôs bin fait sèrment que vôs étins doux â yét.* – *Ailaîrme, mon Due, mains t'és fô tot outre, Albin! – S'i seus fô, Sôphie, t'és finne dôbe... o bin, âdjed'heûs, nôs voiyans doubye les doux.* – *Ah! mains i y seus, mitenaint, c'ât c'te sope â pierchi, que nos ains maindgie hiâ soi, que nôs fait tot voi a doubye...* – Quand je suis rentré dans la chambre, cette nuit, j'aurais bien fait serment que vous étiez deux au lit. – Ah! (litt. Alarme!) mon Dieu, mais tu es fou tout outre, Albin! – Si je suis fou, Sophie, tu es fine folle... ou bien, aujourd'hui, nous voyons double les deux. – Ah! Mais j'y suis, maintenant, c'est cette soupe au persil que nous avons mangée hier soir qui nous fait voir à double... (*Lai sope â pierchi*, MJ).

Terme typique du Jura. Vatré 62, *dôbe*. Oberli 52, *dôbe*. Dondaine 157, *Dô:B* «femme acariâtre». Tappolet I, 24 et II, 172, *taub*. GPSR 5, 813b, *dōb*.

FEW 17, 323a, TAUB «stupide».

Occurrences: 5.

**désaitchon** [deʒɛːˈtʃɔ̃], s.m.

«avorton, foetus avorté». Par ext., terme d'injure «avorton, nabot, être humain de petite taille, voire monstrueux».

Ex. *Dâs qu'èl était grevê cman in désaitchon, èl était malin cman in renaîd,* Lors même qu'il était chétif comme un avorton, il était malin comme un renard (*Lai fôle di mairchaind*, SSTP).

Vatré 53, *désatchun*. Oberli 48, *désatcheu* «avorton» et *désatchun* «foetus». Dondaine Ø (mais 153, *DÉZÈTCHÈ* «avorter»). GPSR 5, 649a, *dézètchijn*, dérivé en –ûmen de *désarter* 2° «avorter, mettre bas avant terme, en parlant d'animaux domestiques» (GPSR 5, 470a).

Ev. à aj. au FEW 24, 45b, ABORTARE «avorter» ou FEW 3, 52b, DESERTUM «abandonné, vide».

Occurrences: 2.

**devisé** ou **devisaie** [dəviˈzɛː], v. tr.

«deviner, présager».

Ex. *Vôs devisès prou que le chire n'aivaît pe les œûyes dains sai baigate et peus qu'è tiudé mouennè fête an lai belle graindgière,* Vous devinez aisément que le seigneur n'avait pas les yeux dans sa poche et puis qu'il pensait (litt. cru) courtiser (litt. mener fête) à la belle fermière (*Le graindgie et le chire*, MJ).

Sens uniquement présent dans l'Arc jurassien, apparemment dû à sa ressemblance avec le verbe *deviner* (GPSR). Vatré 55, *devisaie*. Oberli Ø (mais *deviseratte* «devinette»). Dondaine 162, *DVIZÈ*: GPSR 5, 614a, *deviser* 9°.

FEW 3, 110a, \*DIVISARE «partager».

Occurrences: 4.

**devise** [də'viz], s.f.

«devinette, énigme».

Ex. *Le Djeânat aivâit aippris ç'te devise en allaint en l'écôle*: «Baquin, bacu, que n'é ne quoue ne tiu, que ferait bîn lai quoue et le tiu – Ç'ât in ue, s'en le fesaît ai covê», Le Jeannot avait appris cette devinette en allant à l'école: «Baquin, bacu, qui n'a ni queue ni cul, que ferait bien la queue et le cul? C'est un œuf, si on le faisait couvrir» (*En lai rive de l'Âve*, ALS). Sens uniquement présent dans l'Arc jurassien. Vatré Ø. Oberli Ø (mais *deviseratte* «devinette»). Dondaine 162, *DVIZ*. GPSR 5/2, 611a, *devise*.

FEW 3, 110a, \*DIVISARE «partager».

Occurrence: 1.

**dgenât** [dʒə'na], s.m.

«sorcier, homme jetant des maléfices avec l'aide du diable».

Voir *dgenâtche*.

Ex. «*Se te devises*», qu'ès yi diennent, «*lequel ât le pus djuene, te le veux pouyé mairiê, se te te fos dedains, nôs te væulans copê lai gairgate. Nôs étîns trâs bés djuenes bouebes qu'in dgenât é endgenâtchie, se te devises djeûte, te nôs veux désentcharoyie*», «Si tu devines», qu'ils lui dirent, «lequel est le plus jeune, tu vas pouvoir l'épouser, si tu te fous dedans, nous allons te couper la gorge. Nous étions trois beaux jeunes gens qu'un sorcier à ensorcelés, si tu devines juste, tu vas nous désenchanter» (*Lai Sirenne et l'Eprevie*, ALS).

Vatré 60, *djnait*; *dgenât*. Oberli 50, *djenât*. Dondaine 156, *DJNA*. GPSR 5, 796a, *djənā* (type *dgenât* dérivé de Diana, déesse romaine de la chasse, par le suffixe *-jšcu*, type *dgenaît* probablement passé par l'afr. *gene* «sorcière»).

*Toponym*. On a rattaché à ce mot le nom de lieu *Creugenat* à Chevenez, mais il s'agit certainement d'une étymologie populaire favorisée par le fait qu'on y a situé des sabbats de sorcières lors des procès de sorcellerie des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles (GPSR 5, 796a et b).

FEW 3, 66b, *DIANA*.

Occurrences: 3.

**dgenâtche** [dʒ(ə)'na:tʃə] (Ajoie) ou **dgenouetche** [dʒ(ə)'nu:tʃə] (Les Bois), s.f.  
*Var. graph.* djenâtche

1. « sorcière, personne à laquelle on attribue des pouvoirs surnaturels et en particulier la faculté d'opérer des maléfices avec l'aide du diable ou de forces malfaisantes ».

Ex. *C'était bîn enne dgenâtche. Le riga y trové lai maîrque chus enne de ses tieuches. En y pouéyait enfoncie enne aidieuille dedains sains qu'elle y senteuche ren, C'était bien une sorcière. Le bourreau lui trouva la marque [du diable] sur une de ses cuisses (L'Ailombratte, BBB).*

2. « méchante femme, mégère ». *C'ment és-te fait po tchoir chus enne âchi bouenne fanne que l'Anna de Dôs-les-Tchènes â yue qu'i seus tchoit, moi, chus enne dgenâtche qu'é tos les défâts ? Comment as-tu fait pour tomber [choir] sur une aussi bonne épouse [femme] que l'Anna de Dessous-les-Chênes au lieu que je suis tombé, moi, sur une mégère qui a tous les défauts ? (Laiquelle tchoisi, MJ).*

*Folk.* Voir article de TAPPOLET Ernest, « La survivance de “Diana” dans les patois romands », ASTP, 22, 1918-1920, p. 225-231. On trouve déjà dans les archives de l'ancien évêché de Bâle des documents de sorcellerie du XVI<sup>e</sup> siècle mentionnant le terme *genache* (GPSR 5/2 796b et fiches manuscrites du GPSR).

*Toponym.* On trouve près de Porrentruy une résurgence nommée le Creux-dgenâtche (fiches manuscrites du GPSR). *Sobr.* habitants de Courgenay (Vatré 60, *Djnâtches*).

Vatré 60, *djenâtche* « fée ». Oberli 50, *djenâtche*. Dondaine 156, *DJNA:TCH*. GPSR 5/2, 796b, *djənâtch*.

FEW 3, 66a, DIANA.

Occurrences : 10.

**dgens** [dʒã], s.f.

1. (au sing.) « personne, individu, être humain ».

Ex. *E y é doux trâs rudes côps de bouéré, Due saît en poétchaint enne dgens chus son dôs, Il y a deux trois rudes coups de collier [en montant la côte], Dieu le sait, en portant une personne sur son dos (Lai boinne baîchate, ALS).*

2. (au pl. et généralement avec adj. possessif) « parents, parenté, maisonnée : famille nucléaire mais aussi élargie aux domestiques vivant sous le même toit ».

Ex. *El aivaît hêrtê de yôs dgens enne grôsse fouetchunne qu'è n'y en demoérait pe in crutche, Il avait hérité de ses parents une grosse fortune dont il ne restait pas un kreuzer (Le djuou de câches, BBB).*

Vatré Ø (mais 107, *langairdaie*; *délaivaie les dgens* «médire, litt. délayer les gens»). Oberli 49, *dgens*. Dondaine Ø. GPSR 8, 263b, *gens*, II. 4° pour «famille, maisonnée» (depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, la lexicographie française présente le mot sous deux en-têtes différents: le sing. *gent* s'y oppose au pl. *gens*, ce qui ne reflète pas la réalité dialectale de SR).

FEW 4, 106b, GENS «famille».

Occurrences: 70.

**dget** [ˈdʒɛ], s.m.

«horreur, effroi, peur».

Loc. *Çoli pouetche dget*, litt. «cela porte peur», «cela cause de l'effroi, fait frémir, frissonner».

Ex. *Qué raitiaitai! Çoli poétchaît dget... Les laîrres se sâvennent le traivie de lai djoux cman se tot les dgens d'ârmes di Vâ yôs étînt aïvu aïprés*, Quel boucan de Mardi gras! Cela portait peur... Les voleurs se sauvèrent au travers de la forêt comme si tous les gendarmes de la Vallée leur avaient couru après [litt. étaient été après] (*Les tchaintous de môtie*, ALS).

Vatré 60, *djèt* «façon». Oberli 51, *djèt* «façon» et *passim* dans les exemples. Dondaine Ø. GPSR 5/2, 1082b, 2. *dzèr* II. 2° (pour le sens «façon» donné par Oberli et Vatré, voir III. 2° «allure, tenue, tournure d'une chose, façon qui lui est donnée»).

Év. à raj. au FEW 4, 126a, GĚSTĪRE, qui a donné la famille *gest* en ancien français «façon de se comporter», mais l'étymologie est très discutée (voir commentaires dans le GPSR 5, 1084a et b).

Occurrences: 6.

**djnoûrâles** [dʒnu:ˈra:l] (Les Bois) ou **djnôvrâle** [dʒno:ˈvra:l] (Ajoie), s.m. ou s.f. (genre incertain)

«jour ouvrable, jour de travail, jour de la semaine, en comparaison avec le dimanche».

Ex. *Le roi feut bîn fouéchie d'y baillie sai baîchatte mains le maitîn des naces è réusséché ai y voulê son siôtrat qu'était demouéré dains ses haillons des djnoûrâles*, Le roi fut bien forcé de lui donner sa fille, mais le matin des noces il réussit à lui voler son sifflet qui était resté dans ses vêtements de la semaine (*Les beloueches*, BBB).

Vatré 60, *djnôvrâle*. Oberli Ø. Dondaine Ø. GPSR 5/2, 804 b, *djnôvrâl* renvoie à *jour*.

Afr. *jurn uvrer*. FEW 7, 366s, ŐPĚRARI «travailler».

Occurrence: 1.

**djoux** ['dʒu], s.f.

«forêt de montagne du Jura, composée principalement de sapins».

Ex. *Di temps qu'è preniaît lai mouetche dains lai djoux cman enne roudge bête qu'en on besiyie, l'oueye se bôlaît de rire en s'en reveniaint en l'ôtâ, Pendant qu'il [le loup] prenait la mouche [qu'il courait vite] dans la forêt comme une vache qu'on a effrayée [tourmentée, agitée], l'oie se roulait de rire en s'en revenant à la maison (Lai Fôle du poulat, de lai bouère et de l'oueye, SSTP).*

Dans les contes de JS, ce terme est souvent employé accompagné d'un nom de lieu (*Lai joux de lai Beuille, Lai djoux de Lâfon...*). Très courant en toponymie romande et en Franche-Comté: DTS 503, *Lajoux*, 497, *La Joux* et 529, *Mijoux* (Les Verrières). Voir aussi les *Maisons rurales de Suisse* (Jura), p. 514, *joux* «forêt ou pâturage boisé. Les noires joux et les hautes joux désignent les forêts généralement vastes et situées en altitude, appartenant en propre au prince-évêque qui s'en réserve l'exploitation».

Vatré Ø. Oberli Ø. Dondaine Ø. Pierrehumbert 1926, 316ss, s.v. *Joux*. *Bulletin du GPSR* 1904, 15 (article de Louis Gauchat). GPSR 5, 1049a, *dzao*.

FEW 5, 82b \*JURIS «forêt de montagne».

Occurrences: 2.

**dôbatte** [do:'bat], s.f.

«nigaude, se dit affectueusement d'une jeune fille ou d'une fillette dont le comportement est déraisonnable ou étourdi».

Ex. *Le soi des naces, elle aivaît dit en son djuene hanne: «Le tchâd-temps, te ne me lècherés djemaïs tot de pai moi en l'ôtâ, te me poirés d'aivô toi â tchaimpoi, po voidjê les tchievres. – Mains poquoi don, dôbatte? – Po çoli», Le soir des nocés, elle avait dit à son jeune mari: «L'été, tu ne me laisseras jamais seule à la maison, tu me prendras avec toi au champ, pour garder les chèvres. – Mais pourquoi donc, ma petite folle? – Parce que» (Le boirdgie de tchievres, BBB).*

Vatré 62, *dôbat, atte*. Oberli 51, *dôbat, dôbatte*. Dondaine 157, *DÔBA* (AT) (sous *DÔ:BO*). GPSR 5, 814b, *dôbat* 2°.

Terme spécifique à l'Arc jurassien (Jura, Franche-Comté).

FEW 17, 323a, TAUB «stupide».

Occurrence: 1.

**dolaîse** [dɔ'le:z] (FM) ou **delaîdge** (Ajoie) [dɔ'le:dʒ], s.f.

«barrière de paturâge ou porte à claire-voie d'un enclos/d'une écurie posée pour empêcher les animaux de sortir».

Ex. *Cman que lai noi aivaît fonju, on deschendon le vaîte â Nermont sus in tchairat ai baincs trinnê pai le tchevâ di vésin. Lai vave, que seuyaît derrie, raïlaïve aissetôt qu'on péssaïve entre doux pôtés de dolaïse: «Uchte»! vou bin «Hote»! foueche qu'elle aivaît païvu que le tchairat n'allêsse encoé voichaît et le graindgie paichi de son vaîte, Comme la neige avait fondu, on descendit le cercueil au Noirmont sur un char à bancs traîné par le cheval du voisin. La veuve, qui suivait derrière, criait, aussitôt qu'on passait entre deux poteaux de barrière: «À gauche»! ou bien: «À droite»! Car elle avait peur que le char n'allât encore verser et le fermier sortir de son cercueil (Uchte! Hote!, SSTP).*

*Folk.* Ce portail symbolise la limite entre le monde des humains et le monde des bêtes, intermédiaire avant la forêt et les grottes (domaine du surnaturel). Voir Belmont 2010 et Rivoira 2016.

Vatré 62, *dolaïge* et 50, *delaidge*; *delaige*; *dolaige*. Oberli 52, *dolaïse*. Dondaine 159, *DOULA:Z*, (...), *DÔLÈ:Z*, *DOLÈ:J* «porte de clôture». GPSR 5/1, 259a, *dələzə*.

FEW 3, 139a, \*DORATON (étymologie discutée dans le GPSR).

Occurrence: 1.

**dous** [d'uə], s.f.

«source (à fleur de terre ou canalisée)».

Ex. *En ne m'on pe dit se sai rhunme s'était dînche voiri tot d'in côp et s'e s'è n'y était pus tchoi d'âtres gottes de son nê. E y é dînche des dous que se tairéchant tot d'in ai moins qu'en ne s'y aittende, On ne m'a pas dit si son rhume était guéri tout d'un coup et s'il n'était plus tombé d'autres gouttes de son nez. Il y a ainsi des sources qui se tarissent plus tôt qu'on ne s'y attend (Enne boinne tieûjeniere, BBB).*

Vatré 62, *dou*. Oberli 52, *doué*. Dondaine 159, *DOU*. *Doue* existe en ce sens comme terme géologique pour la chaîne jurassienne en français régional (Pierrehumbert 199). GPSR 5, 886 b, *douai* 3°. Afr. *doiz*, FEW 3, 195b, *DUX* «conducteur, meneur».

À ne pas confondre avec **douve**, de même sens mais pas de même étymologie.

Occurrence: 1.

**douve** [d'uvə], s.f.

«source, eau qui jaillit d'un lieu naturel».

Ex. *Enne annèe, que m'é raicontê ci Petét Beûjon, les fanne étint inco entrain de tieudre des tranches d'hierbe â di to de lai tchappelle di Bôs des Tchênes, (po les beillie pus taïd an loues bêtes malaites) di temps que*

*les hannes rempiâchint djé, vois le velaidge, des botueillatte d'âve an lai douve di Saint*, Une année, m'a raconté cette petite Buse, les femmes étaient encore en train de cueillir des touffes (d'herbe) autour de la chapelle du Bois des Chênes (pour les donner plus tard à leurs bêtes malades) pendant que les hommes remplissaient déjà, vers le village, des petites bouteilles d'eau à la source du Saint (*Lai procession*, MJ).

Spécialement au Jura.

Vatré Ø. Oberli Ø (elle nous dit oralement utiliser *doué*, s.f). Dondaine Ø (mais 160, *DOUVAT*) GPSR 5, 913a (sens 10°) et commentaires, *douve*.

FEW 3, 114a, DÖGA «fossé».

À ne pas confondre avec **dous**, s.f., de même sens, mais pas de même étymologie. D'après le GPSR, *douve* recouvre une aire complémentaire de celle de *dous*. Dans le corpus JS, *douve* est le terme le plus utilisé.

Occurrences: 2.

**échaipouere** [eʃɛ'pu:ʀ] (Ajoie) ou **éssaipoûre** [esɛ'pu:ʀ] (FM), s.f.

«longue planche comportant généralement deux pieds à l'une de ses extrémités, sur laquelle on bat le linge, planche à lessive».

Ex. (Ajoie) *In paysain que s'était aittairdgie és Pityerés feut ébâbi de vouere, aivaint le tchaint di pou, enne échaipouse qu'échaipaît sai bue chus son échaipouere dôs le pont de bôs d'Ocoué*, Un paysan qui s'était attardé aux Épiquerez fut étonné de voir, avant le chant du coq, une lavandière qui tapait sa lessive sur sa planche à laver sous le pont de bois d'Ocourt (*L'échaipouse*, BBB).

Ex. (FM) *Voili que lai reviere aicmencé de béssie, de taint béssie, qu'è n'y aivaît pus quâsi d'âve tchaind que lai Phiphinne tchudé veni essaipê dessus son essaipouere*, Voilà que la rivière commence de baisser, de tant baisser, qu'il n'y avait presque plus d'eau lorsque la Joséphine essaya de venir battre sa lessive sur sa planche (*Lai fôle de lai tchînze-épennes*, SSTP).

Spécialement Arc jurassien.

Vatré 66, *échaipoûere*. Oberli 61, *éssaipoûre*. Dondaine 168, *ÉCHÈPOU:ʀ*, (...) GPSR 6, 70a, *échèpouər*, avec illustration (dérivé de *échèpaie* «battre le linge sur une planche pour le laver et le rincer»).

FEW 11, 209b SAPP- (onomatopée) et FEW 23, 57a, BANC À LAVER.

Occurrence: 1.

**éffouerces** [ef'u:ʁsə] (Vallée de Delémont) ou **éffoueches** [e:f'u:ʃə] (Ajoie), s.f.pl.



«forces, sorte de grands ciseaux servant à tondre les brebis, la queue du bétail ou la crinière des chevaux».

Ex. *Elle diaît encoé que le copou y aivaît predju sai chârpe, que le môlaître y aivaît étchaidjê ses éffoueches, que le païttie y aivaît fâssie son levrât et lai coudri égralê son cairriâ et sai beûglisse*, Elle disait encore que le bûcheron lui avait perdu sa serpe, que le rémouleur lui avait émoussé ses forces, que le chiffonnier lui avait faussé sa balance et la couturière abîmé son petit et son grand fers à repasser (*Lai petéte croux*, ALS).

Pour une belle illustration, voir <<http://www.musee-moutiers.fr/album/les-objets-insolites-du-musee/forces.html>> (consulté le 26 septembre 2018). Oberli 55, *effôches*. Vatré 69, *éffoûeche* (au sing.). Dondaine 224, *É:FOU:CH* (sous *FORS*). Pierrehumbert 207, s.v. *éforces* (Suisse romande et France voisine). GPSR 6 146b, *éfoouchjə*, dér. *éfoouach* renvoie à GPSR 7/2 682b, *forces*, Spécialement. 1. avec illustration.

Afr. *forche*, FEW 3, 683b, FÖRFEX «ciseaux», 1° spécialement 1.

Occurence: 1.

**embossou** [ãbo:'su], s.m.

«entonnoir, (spécialement) crevasse dans le sol par où s'échappe l'eau».

Ex. «*S'èl ât tchoi dedains l'embossou, ç'ât qu'èl en aivaît bu pus qu'en ne y en aivaît voichê...*» *Èls aïcmencennent pai s'étchâdê et peus pai se déchpitê po tot de bon*, «S'il est tombé dans l'entonnoir (le gouffre), c'est qu'il en avait bu plus qu'on ne lui en avait versé...» Ils commencèrent par s'échauffer et par se disputer pour tout de bon (*Lai petéte étaing*, ALS).

Vatré 70, *embossou* «gros entonnoir pour le vin» et Supplément, *ambosou* (sous *empoûse*) «emposieu (Surdez)». Oberli 56, *embossou*. Dondaine 11, *ANBOUSOU* 1. «entonnoir» 2. «gouffre». Pierrehumbert 211, s.v. *embossoir* «entonnoir». GPSR 6, 275a, *embossoir*.

FEW 1, 584a, BŪCCA, sous *Embouchu* «trou, crevasse dans le sol où l'eau se perd» (Vaudioux, Franche-Comté) et FEW 1, 659a, \*BUTTIA (pour le sens de «entonnoir à tonneau»).

Occurence: 1.

**empoire** [ã'pwaʁ] Ajoie ou **empare** [ã'paʁ] (FM), v. tr.

«allumer la lumière (la lampe à pétrole), mettre le feu à» et «s'enflammer».

Ex. (Ajoie). *Cman qu'en ne voyaît pe son doigt devaint l'œîl èl aïcmencé de baïttre le di briquet po empoire di tchairpi mains le voili qu'allé droit vouere doux braîsets chus l'âître di fue*, Comme on ne voyait pas son doigt devant les yeux, il commença à battre le briquet pour allumer de l'amadou

mais le voilà qui vit justement (litt. alla droit voir) deux charbons ardents sur l'âtre du feu (*Les tchaintous de môtie*, ALS).

Ex. (FM) *Ïn djoué sai servante, lai véye Maiyanne, tchaipiaît di bôs dôs lo tchairi po empare lo fue et faire lai nonne*, Un jour la servante, la vieille Marianne, coupait du bois sous le bûcher (la remise) pour allumer le feu et faire le souper (*Lai nonne*, MJ).

Vatré 5, *empàre lo fûe* (sous *aillumaie*) et 75, *empàre*; *empoire* (sous *enfûe*). Oberli 56, *empare*. Dondaine 23, *ANPA:R* (SOUS *ANPRANDR*).

Afr. *emprendre*, FEW 9, 347b, *PREHENDERE* « saisir, prendre ».

Occurence: 1.

**empouese** [ã'pu:zə], s.f.

1. « endroit marécageux, borbier ».

Ex. *Dains le temps, en lai piaice de lai Petéte étaing, è y aivaît enne empouese pieinne de bouérbe, de trouese, de paitche et de noire âve que sentînt lai saigne*, Autrefois, à la place du Petit étang, il y avait un borbier plein de boue, de vase, de « pètche » (bourbe) et d'eau noire qui sentait le marécage (*Lai Petéte étaing*, ALS).

2. (Spécialement) « emposieu (SR), gouffre, entonnoir naturel créé par l'eau s'écoulant dans la roche calcaire du Jura, au fond communicant parfois avec une cavité ».

Ex. « *Laivou ât-ce qu'ât le Peut-Ræutchet?* » qu'è-z-y demaindé. « *Lai-dedôs, viês lai Grôsse-Empouese, mains ç'at ïn yue que les braîves dgens ne s'y trînnant pon.* » – « *I ne y veux pon non pus allê.* », « *Où est-ce le "Peut-Ræutchet"?* » lui demanda-t-il. « *Là-dessous, vers le Grand-Emposieu, mais c'est un lieu où les braves gens ne traînent pas.* » – « *Je ne veux pas y aller non plus* » (*Lai fôle des doux colons*, SSTP).

*Folk*. Dans les légendes du Jura, lieu mauvais par excellence, un emposieu est souvent une porte de sortie de l'enfer (*Lai Petéte étaing*, ALS ou *Lai fôle di diaîlat*, SSTP) ou la cachette d'un être fantastique et dangereux (le Grand Bot (*La fôle des doux colons*, SSTP), la noire vaitche (*Lai noire vaitche*, BBB), le diable (*Le poétchou de mé*, BBB)). C'est aussi le lieu où se commettent des crimes (*Le Toubaquie*, SSTP). Ceux qui tombent malencontreusement dedans n'en ressortent jamais (*Lai fôle des cintye l'apchârd*s, SSTP).

*Synon.* **tanne** (dans les textes de JS).

Vatré (Supplément) *empouese*; *anbosou* « emposieu (Surdez) ». Oberli 56, *empouêse*. Dondaine 23, *ANPOUZ*. GPSR 1, 447b, *anpqaz* et GPSR 6, 337a, *emposieu*.

Serait à raj. au FEW 9, 627b, PŪTEUS « puits » (le FEW ne mentionne que le terme en français régional *emposieu*).

Occurrences: 6.

**envôdre** > Voir **vôdre**.

**essiaivîn** [ɛsjɛ'vĩ], s.m.

« petit bardeau, tavillon, planchette de chêne, hêtre ou sapin en forme de tuile qui sert dans certaines régions à la couverture des toitures ou à la protection des murs exposés aux intempéries ».

Ex. *Le Mâtan voeulaît fottre aivâ lai bairaique de l'Aidjolat mains cetu-ci aivaît tot bottê les essiaivîns di toit en croux qu'êtînt aivu benit pai le véye préte de Lai Motte*, Le Diable voulut foutre en bas la baraque de l'Ajoulot, mais celui-ci avait mis tous les petits bardeaux du toit en forme de croix, qui avaient été bénis par le vieux curé de La Motte (*Cment que le diaile feut rôlê*, BBB).

Vatré 66, *éçhèvin*. Oberli 124, *syèvin*. Dondaine 296, *ÈCHÈYÏ* (sous *KLÈVÏ*) « bardeau qui couvre le toit » (voir aussi 168, *É:CHANDR* et *ÉCHA'N* « bardeau »). Voir aussi les *Maisons rurales de Suisse* (Jura), p. 513, *bardeau* ou *ancelle*.

C'est le terme le plus couramment utilisé dans le corpus JS. GPSR 4, 103b, 1. *clavin*. Attesté dans l'Est du domaine gallo-roman.

FEW 2, 769b, *CLAVUS* « clou ».

Occurrence: 1.

**étchenne de Nâ** « bûche de Noël » > **étchenne** [e'tʃɛn ou e'tʃɛn], s.f.

« bûche, quartier de bois fendu pour être brûlé, souvent de grande dimension ».

Ex. *Les fannes grulînt de pavou en les ravouétaint paitchi; les véyes dgens béchiînt lai tête, vés l'âtre, pus trichtes que des raities, di temps que les étchenes épluînt, les afaints se serrînt dains les gouénés de yôs méres, en choquaint des dents*, Les femmes tremblaient de peur en les regardant partir; les vieilles gens baissaient la tête, vers l'âtre, plus tristes que des taupiers, pendant que les bûches étincelaient; les enfants se serraient dans les jupons de leurs mères, en claquant des dents (*Les poues-sayaîds*, SSTP). *Encycl.* Mme Oberli nous précise que la bûche devait être de quatre-vingt centimètres environ pour correspondre à l'entrée du four à pain. À ne pas confondre avec *ételle* (GPSR 6 776b), de même sens, plus répandu dans le reste de la Suisse romande (voir aussi les *Maisons rurales de Suisse* (Jura), p. 513, *ételle*).

*Folk*. La cérémonie de la bûche de Noël, «lai trontche de Nâ»: il était coutume, la veille de Noël et avant la messe de minuit, d'aller chercher une bûche dans le bûcher en chantant une chanson, qu'on faisait brûler dans le fourneau de la cuisine, dont on recueillait ensuite les cendres et qu'on gardait toute l'année comme porte-bonheur. Voir COLLECTIF (2005), *Folklore et Traditions – Jura*, Sierre: Éditions à la Carte, reprenant des textes parus dans diverses revues, p. 25-28. Voir aussi Beuret-Frantz (1920: 192).

Oberli 62, *étchène*. Vatré 81, *étchainne*; *étchène*. Dondaine 169, *É:CHI'N (...)* *ÉTCHIN'N* «grande bûche à mettre dans la cuisinière». En français régional de Suisse romande et de France voisine, on trouve *échine* «bûche» (Pierrehumbert 203), sens marqué comme vieilli dans les années 1920. Actuellement, le sens «écharde, esquille» est le plus fréquent. GPSR 6 74a, *échine* (sens n° 3).

FEW 17, 114a \*SKINA «épine».

Occurence: 1.

**étieût** [e' tjø], s.m.

«dégoût, répugnance (à propos d'une chose, plus rarement d'une pers.), forte aversion qui pousse à s'en détourner».

Loc. *potchaie étieût* «dégoûter».

Ex. *I sôle de vòs ouedjeries*, qu'è diét en ses bairæutchets. Çoli me potche *étieût* de vouere çt'ainimâ et ses écouenes, Je suis fatigué de vos cochonneries, dit-il à ses paroissiens. Cela me porte dégoût de voir cet animal et ses cornes [le curé parle d'un escargot] (*Lai yemaice*, SSTP).

Vatré 141, *potchaie étieût*. Oberli 62, *étcheût* (elle nous explique que sa maman les appelait *bogre d'étcheutou* quand les enfants faisaient les difficiles à table. Mot dérivé, voir GPSR 6, 799b, *étchæto*). Dondaine Ø. GPSR 6, 799, *étchæ*.

FEW 2, 1172b COR «cœur».

Occurrences: 2.

**étraindge** [e' tʁɛ̃dʒ], s.m., s.f. ou adj.

«étranger-ère, personne qui ne fait pas partie de la commune, inconnu». (Spécialement) «vacancier, voyageur».

Ex. *È y veniét, enne fois, trâs dgens étraingdes que tiudennent faire ai virie lai baiguette, po saivoi laivoué que le trésoue était encrotte*, Il y vint une fois trois étrangers qui essayèrent de «tourner la baguette» [baguette fourchue de coudrier du sourcier] pour savoir où était enterré le trésor (*Trâs vouivres*, ALS).

*Folk*. La plupart du temps, dans le corpus JS, les étrangers viennent de la ville (en dehors du Jura) et sont tournés en ridicule, à cause de leurs idées bizarres, de leur comportement, des vêtements qu'ils portent ou des instruments étranges qu'ils apportent au village.

Vatré 83, *étraîndge*. Oberli 62, *étraîndge* «étrange» (adj.) et *étraîndgie, iere* (adj. et n.) «étranger, ère»). Dondaine Ø. Pierrehumbert 237, s.v. *étrange* «étranger». GPSR 6, 854a, *étrange*.

Afr. *estrange* «singulier, extraordinaire» puis «étranger», FEW 3, 332a, EXTRANEUS «étranger».

Occurrences: 4.

**étrôce** > **étrôçaie** [etʁo:'sɛ:], v. tr.

«couper, trancher».

Ex. *Elle feut condamnè ai aivoi lai tête étrôcè. Le riga airrivé d'aivô sai grosse haitchatte; è y faillé s'aidyenyonie et botè sai tête chus lai béye, Elle fut condamnée à avoir la tête coupée. Le bourreau arriva avec sa grande hache; il lui fallut s'agenouiller et mettre sa tête sur le billot (Lai mentouse, BBB).*

Oberli 62, *étrôssaie* «sectionner». Vatré 83, *étrôssaie, trôssaie* «tordre, distordre, couper net avec les dents, trancher», 195, *étrôcè* «trancher» (sous *trantchie*), 197, *étrôssaie* (sous *trôssaie*). Dondaine Ø. GPSR 6, 928b, *étrôché*.

FEW 13/1, 320b, THYRSUS «tronçon».

Occurrence: 1.

**felatte** [fœ'lat]ou **filatte**, s.f.

«petit rouet, machine à roue mue par une pédale ou par une manivelle, servant à filer le lin, le chanvre, la laine, etc., plus petite que le *brogue* (cf. Vatré 86 et GPSR 7, 236b), avec porte-quenouille incorporé».

Ex. *Sai felatte brondenâit, rontchaît taint, qu'elle n'ôyéy pe feri les doze côp, Son rouet bourdonnait (voir GPSR 2, 828a, brond(ə)nə, sens 2°3), ronflait tant, qu'elle n'entendit pas frapper les douze coups (de l'horloge) (Le faşçon, ALS).*

Oberli 65, *felatte*. Vatré 86, *felatte* (avec illustration et synonymes). Dondaine 218, *FILÈT (...)* *FELOT, FLAT*. GPSR 7/1, 236b, *fəlèta* (dans les textes de JS, veut parfois aussi dire «quenouille», voir GPSR 7, 236b, sens 3°).

FEW 3, 538a, FĪLUM «fil».

Occurrences: 6.

**fiate** ['fjat] ou **fuate, fuatte** ['fyat], s.f. (le premier est plus usité dans les Franches-Montagnes, le deuxième en Ajoie, mais les deux types se retrouvent dans tout le Jura).

« épiceá, sapin rouge ».

Ex. *En tranvoichaint le bôs die lai mé de Sus-le-Peû, è se béssé dèrrie enne fiate pou posè enne bouene*, En traversant le bois de la ferme de Sur-le-Peu (commune du Peuchapatte), il se baissa derrière un sapin pour se soulager (*Lai trète*, MJ).

Ex. *En lai voyaît des fois â capiron d'enne fuate, que touejaît lai tête, d'aivô son écouene et son œîl, que vôs airîns droit dit in afenat que virâit sai fayatte*, On la voyait parfois à la cime d'un épiceá, qui tordait la tête, avec sa corne et son œil, qui ressemblait à (litt. que vous auriez droit dit) un petit enfant qui tournait son petit brandon (*Les vouivres*, ALS).

Oberli 69, *fuatte*. Vatré 86, *fatte; fuatte; fiatte*. Dondaine 236, *FYOT*. GPSR 7, 1095b, *fuat* (voir aussi GPSR 7, 494a avec carte des types en SR). FEW 15/2, 123a, FICHTE « épiceá ».

Occurrences : 6.

**fierôbe** [fi:'ʁo:b], s.f.

« cessation du travail en fin de journée ; période de repos qui suit le travail ; sieste ; goûter ». Par ext. « quitter le travail, prendre congé, mourir ». Aussi employé comme nom de famille.

Ex. *D'après diverses versions et bribes contées par Gustave Fierobe et Ernest Fierobe, à Bremoncourt (Cetu qu'aivaît vétü doues fois*, BBB).

Oberli 66, *fierobe* (faire ~). Vatré 88, *fierobe*. Dondaine 218, *FIRÔ:BL*. GPSR 7<sup>1</sup>, 491a, *firôb* (du suisse allemand ou de l'alsacien). Tappolet II, 39, *Feierabend*.

FEW 15/2, 120a, FEIERABEND « soir de fête ».

Occurrence : 1.

**fiondjaît** > **fiondgie** [fjõ'dzi:], v. intr.

Ex. *L'herbe fiondjaît dôs yôs pies et en ôyaît fioqué l'âve di bie*, L'herbe « faisait entendre un bruit de chose humide pressée » sous leurs pieds et on entendait clapoter l'eau du ruisseau (*Lai fôle de lai dainsouse*, SSTP).

Oberli Ø. Dondaine Ø. Vatré Ø.

FEW 23, 199a, FAIRE DU BRUIT (se trouve dans ROUSSEY 1894: 139, d'origine inconnue « Se dit de tout corps impregné d'eau et qui produit un bruit particulier sous l'action d'une pression ».)

Occurrence : 1.

**flôssou** [flo:'su], s.m.

«flotteur, ouvrier qui assemble les trains de bois pour le flottage, c'est-à-dire le transport des billes de bois sur une rivière ou un canal».

Ex. *În flôssou qu'aivaît tchoi dains in virat, és Melins-Djainotat, viré, viré, cman l'âve, djunque â fond di goué. In âtre flôssou le pouyéét retirie, ai moitié noyie, d'aivô in long hairpi*, Un flotteur de bois qui était tombé dans un tourbillon de la rivière, aux Moulins Jeannotat, tourna, tourna, comme l'eau, jusqu'au fond du gouffre. Un autre flotteur put le retirer, à moitié noyé, avec un long harpon (*Â fond di virat*, BBB).

*Encycl.* Terme vieilli en français, il correspond à un métier disparu aujourd'hui mais qui était très courant à l'époque.

*Folk.* Dans le corpus JS, les flotteurs (sur le Doubs) sont de jeunes gens courageux mais pauvres. Voir aussi *Folklore Suisse*, 54, p. 18 et BRETSCHNEIDER (1914), *Wirtschafts- und Siedlungsgeographie des Berner Jura*, p. 60.

Oberli 67, *flôssou*. Vatré 88, *flôssou* (sous *fiottou*). Dondaine Ø. GPSR 7/1, 556a, *flôssou* (voir aussi GPSR 7/1, 561a, *flotteur*). Tappolet II, 42, *flössen*. FEW 15/2, 147b, FLÖSSEN «flotter».

Occurrence: 1.

**fôlat** [fo:'la], adj et s.m.

1. «(Terme familial ou affectueux) se dit d'une personne, souvent d'un enfant, un peu folle, écervelée, étourdie, qui n'a pas de sérieux».

Ex. *Dâs li le recontou dit en ces que l'écoutant: «Et bîn, laiquelle musêtes-vous que le Doubs é noyie?» E se troue aidé quèque mâlin ou quèque fôlat po allê dire: «Paidé! ç'ât lai Dépieumèe, è n'y aivaît pus que ceté-li!»*, Alors le conteur dit à ceux qui l'écoutent: «Eh bien, laquelle (des chèvres) pensez-vous que le Doubs a noyée?» Il se trouve toujours quelque niais ou quelque étourdi pour aller dire: «Parbleu! C'est la déplumée, il n'y avait plus que celle-ci!» (*Les quatre tchievres et le Doubs*, BBB).

2. «petit tourbillon de vent, par temps calme» (voir commentaire dans GPSR 7, 627a, *follet*. Il s'agit des descendants de deux branches distinctes de la famille de FÖLLIS).

Ex. *È tiudaît sentre des fremis tot pai-tchot d'aiprés lu. În ren, enne belouche que tchoyaît, in fôlat que péssaît, in tchâvé-seris que voulaît, in pâvoilleu que le civaît, le fesait ai réssâtê*, Il croyait sentir des fourmis sur tout son corps. Un rien, une prune qui tombait, un petit tourbillon de vent qui passait, une chauve-souris qui volait, un papillon qui le suivait le faisaient sursauter (litt. à ressauter) (*Les fâx-reveniants*, SSTP).



Vatré 89, *fôlat*. Oberli Ø. Dondaine 222, *FÔ:LA* «nigaud». GPSR 7, 626b, *follet* et GPSR 7, 1101a, 1. *fulè* (pour le sens de «tourbillon»).

FEW 3, 689a et FEW 3, 692b, *FÖLLIS* «soufflet».

Occurrence: 1.

**fôle** ['fo:lə], s.f.

1. «conte ou récit fantastique, légende locale transgressive, souvent effrayante».

Ex. *Ci chïre n'était pe in ouerdieuillou et se veniaît étchâdé, l'huvie, en lai roue di foue, po se faire ai recontê des fôles pai les vâlats*, Ce seigneur n'était pas un orgueilleux et il venait se réchauffer, l'hiver, à la roue du feu, pour se faire raconter des contes par les serveurs.

2. *Par ext.* «récit, histoire».

3. «bavardage, histoire à rire» (voir récit *Lai crouejatte*, MJ).

Pour JS le sens le plus courant est «conte fantastique» (voir ses notes dans *Le malin raitie*. Roussey (1894b) et Lovis (1987a) rapprochent ce terme de la famille de «folie».

Vatré 89, *fôle* «histoire; conte; légende; conte fantastique». Oberli 67, *fôle* «fable; légende». Dondaine 222, *FÔ:L* «histoire drôle». GPSR VII 618b, *fôl*.

FEW 3 345a, *FABŪLA* «propos de la foule; récit sans garantie historique; pièce de théâtre; conte, fable» (GAFFIOT 2010).

Occurrences: 6.

**foueche** ['fu:ʃ], s.f. (dans des loc.)

«force, énergie contenue dans quelque chose».

1. (loc.) *èl était foueche* «il était nécessaire».

Ex. *Foueche y feut bin de descendre â Bie d'Etô d'aivô enne véye toubaquiere qu'y baillé le Tend-tchu pou raippoétchê le bé temps*, Il fut bien obligé de descendre au Bief d'Estoz avec une vieille tabatière que lui donna le tailleur (litt. tend-cul) pour rapporter le beau temps (*Le bé temps*, SSTP).

2. (loc. prép. et conj. d'intensité) *foueche que* «tant, tellement».

Ex. *Tiaïnd qu'èl ât aivu enfoirê, è le semonjé an tus les foiries que péssint. Niun n'en demaindé le prie, foueche qu'èl était palê*, Quand il l'eut exposé en vente, il l'offrit à tous les «foiriers» qui passaient. Aucun n'en demanda le prix, tant il était pelé (*L'aîne des Moelins di Doubs*, MJ).

Vatré 90, *foûeche*; *foéche* «force». Oberli 67, *fôche* «force» (elle nous donne un nouvel exemple: *èl ai raimaissaie son fon pai fôche* «il a ramassé son pain par force, par obligation»). Dondaine 221, *FÔ:CH* «urgent,



nécessaire, obligation». GPSR 7, 675a, *force*. Afr. *faire force*. Mfr. *il est force* «il est nécessaire». GPSR 678b, *force*, II, 5° 3. Suivi de *que* + ind.

FEW 3, 726b, FORTIA «force».

Occurrences: 9.

**frâtê** [fɾɑ:'tɛ:], v. tr.

«piétiner, fouler, écraser, presser (la pédale) d'un vélo, d'un rouet».

Ex. «*E y é*», *que yi ré-ponjêt son hanne, en aipparailaint enne aidieuille et enne tiæûtirie de felê*, «*qu'ai foueche de fouttemaissie enne yemaice, qu'en yi fait ai traître les écouenes. E y é, que ci poue de banvaîd é fini de veni frâtê pai chi*», «Il y a, lui répondit son mari, en apprêtant une aiguille et une aiguillée de fil, qu'à force d'agacer un escargot, on lui fait tirer les cornes. Il y a que ce porc de garde-champêtre a fini de venir se «frotter les pantalons» (trad. de JS) par ici.»

Ex. *Di temps que nôs s'éroyenans, è n'ât ren bon que po vôs étiaibussie aivô son tchevâ et de vôs quâsi frâtê dechus*, Pendant que nous nous éreintons, il n'est bon qu'à vous éclabousser avec son cheval et à presque vous marcher dessus (*Lai fôle des aimis*, SSTP).

Oberli 68, *frâtaie* «pédaler». Vatré 91, *frâtaie* 1. «marcher sur» 2. «pédaler». Dondaine Ø. GPSR 7, 746b, *fótrā* (origine incertaine, en discussion).

Afr. *fautrer* «aplanir avec les pieds» (FEW 15/2, 126a, \*FILTIR),

Cette forme apparaît dans FEW 3, 784a, FRICTARE «frotter», FEW 21, 340b, MARCHER et 22/2, 172a, ROUET.

Occurrences: 2.

**fuat(t)e** «épicéa» > voir **fiate**.

**gairatte** [gɛ'vat], s.f.

«carotte, légume-racine, le plus souvent orange ou jaune».

Ex. *Lai Maiyenne de lai tiure fesét in peut tcmhouéré en voiyaint ereveni le préte d'aivô son lievre*. «*è nôs veut tot maindgie nos gairattes*», *qu'elle diét an son chire*, La Marianne de la cure fit une sacrée tête en voyant revenir le prêtre avec son lièvre. «Il va nous manger toutes nos carottes», dit-elle à son patron [litt. son sire le curé] (*Lo préte eurfaît*, MJ).

Vatré 94, *gairatte*. Oberli 35, *caratte*. Dondaine 288, *GÉRAT* (SOUS *KAROT*). GPSR 3, 103a, *carotte* (avec carte des types en SR. Parmi les divers noms de la carotte en SR, ce type n'est bien établi que dans le Jura nord). Afr. *garroite*, FEW 2, 396a, CAROTA «carotte».

Occurrence: 1.

**gattre** ['gatʁ], s.f.

1. « porte à claire-voie, barrière tournante de pâturage ».

2. « grille ».

Ex. *È yi sembié qu'è se reconiâchât in pô meus, qu'èl était voi lai gattre des Mairas mains è n'é tot de mêinme sayu retchoire chus le Sentie és Mulets. « I seus peurju po aidé », que se pensât le pôre tcheus-sou, « ç'ât tot comme se mai fanne était vave et se mes afaints n'aivint pus de père », Il lui sembla qu'il se reconnaissait un peu mieux, qu'il était vers la barrière des Marais mais il n'a tout de même su retomber [aboutir] sur le Sentier aux Mulets. « Je suis perdu pour toujours », se disait le pauvre chasseur, « c'est tout comme si ma femme était veuve et si mes enfants n'avaient plus de père » (*Lai fôle du tcheussou*, SSTP).*

Vatré 95, *gattre* « grillage, grille, barrière d'église, treillis ». Oberli 71, *gattre* « grille d'église ». Dondaine 241, *GATR* « porte de clôture ». GPSR 8, 177b, *gatr*.

Voir aussi **dolaïse** (JS nous dit dans une note du texte ci-dessus que c'est un synonyme).

FEW 16, 25b, *GATTER* « porte ».

Occurence: 1.

**gaudes** ou **gaûdes** ['go:də], s.f.pl.

« bouillie de maïs, polenta ».

Ex. *An fesôn ai tambourenê, le lendemain le maitin, que les fannes mœuilléssint des gaûdes et que, le djouè aiprès, elles aippontéssint enne mairmitèe de gaudes, pai fue, aissetôt que le boirdgie de tchievres couennerait d'aivô sai couennatte*, On fit tambouriner [par le village], le lendemain matin, que les femmes mouillent [litt. mouillaissent] le maïs et, le jour après, qu'elles préparent une marmite de bouillie de maïs sur le feu [afin de coller les ailes des guêpes envahissantes], aussitôt que le chevrier ferait sonner sa corne (*Les vouépres*, MJ).

*Encycl.* D'après le TLFi, *gaude* (s.f.), spécialement en Bourgogne, en Bresse et en Franche-Comté, veut dire « farine de maïs grillé », par analogie de couleur avec la plante du même nom, de la famille des Résédacées, dont on se servait pour les teintures de tissu jaune. *Au plur.*, « bouillie confectionnée avec cette farine ». D'après BICHET Robert (1975), *Contes de Mondon et d'autres villages comtois*, Besançon: Jacques et Demontrond, p. 174, les *gaudes* étaient jadis en Franche-Comté la base de l'alimentation, c'était le repas habituel du matin et du soir. On désignait les Comtois sous le nom de « mangeurs de gaudes ».

Vatré 95, *gôdes*. Oberli 71, *gôde* (au sing.) « polenta » (elle nous explique que sa mère n'en faisait jamais, car le maïs était réservé pour les poules et pour engraisser les cochons). Dondaine Ø (mais 247, *GÔ:DÈ*: « récipient où l'on conservait la farine de gaudes »). GPSR 8, 186b, *gaude*.

FEW 17, 487a, \*WALDA « réséda ».

Occurrences: 2.

**golèe** [ˈgo:lɛ:], s.f.

« goulée, bouchée ou gorgée (aliment liquide et/ou aliment solide) avalée avec avidité ».

Ex. *Enne fois qu'ès se feun' tus aittâls, è vòs airait faillu vouere le copou embruere dains sai laîrdge gouerdge, d'aivô ses mains qu'an airait droit dit des pies de bue, des golèes de pain et de tchie aiche grôsses que des pommattes*, Une fois qu'ils se furent tous attablés, il vous aurait fallut voir le bûcheron engouffrer dans sa large bouche, avec ses mains qu'on aurait droit dit des pieds de bœufs, des morceaux de pain et de viande aussi grosses que des pommes de terre (*Ĵn saivaint*, MJ).

Vatré 96, *goulèe*; *golèe*. Oberli 71, *gôlee* « bouchée ». Dondaine Ø (mais 242, *GELON* « gros morceau, grosse bouchée » et 372, *MWÈRGOLÈ*: « mâchouiller »). Pierrehumbert 283, s.v. *golée*. GPSR 8, 503b, *goulée*. FEW 4, 42b GULA « gosier, gorge ».

Occurrence: 1.

**goué** [ˈgwe], s.m.

« gouffre sous-marin, trou d'eau, dépression dans le lit d'un cours d'eau ».

Ex. *En péssaint, enne demé-heure aiprés, chus le pont de Bremoncoué, ĩn foue còp d'ouere s'embrué dedains sai blaûde et peus l'empoétché dains lai reviere. El eut bél ai se débaittre; èl aïcencé pai virie, virie dains ĩn goué et peus colé à fond di virat*, En passant, une demi-heure après, sur le pont de Brémencourt, un violent coup de vent s'engouffra dans sa blouse et l'emporta dans la rivière. Il eut beau se débattre; il commença à tourner, tourner dans un trou d'eau et coula au fond d'un tourbillon (*L'échaipouse*, BBB).

*Topon.* Souvent utilisé comme nom de lieu, ex. *Gor de Vauseyon* (NE, Neuchâtel), *Grandgourt* (JU, Courtemaîche).

Vatré 95, *go*; *goué* « flaque d'eau; gouffre; trou dans le Doubs, l'Allaine, etc. ». Oberli 71, *goué* « gouffre ». Dondaine 251, *GOUR*, *GOU*, *GWE*. Pierrehumbert 285, s.v. *gor*. GPSR 8, 449b, *gòr*. Afr. *gort* « gouffre; tourbillon de mer », FEW 4, 330b, GÛRGES « tourbillon, remous d'eau ».

Occurrence: 1.

**gouéné** [gwe'ne], s.m.

«jupon, jupe, vêtement féminin».

Ex. *Elle s'en reveniaît, enne fois, dâs Enson l'Hât. Cman qu'è pieuvaît ai vêrse, elle aivaît rébreaissie son gouéné djunque dechus sai neûve câle,* Elle s'en revenait, une fois, depuis Enson le Haut. Comme il pleuvait à verse, elle avait retroussé son jupon sur son bonnet enrubanné neuf (*Lai Mère Graibeusse*, SSTP).

Vatré 95, *goéné*; *goûéné*. Oberli 71, *gouéné* «jupe». Dondaine 251, *GOU'NÉ*: (...) «jupon de dessous». GPSR 8, 425a, *gòné*.

Afr. *gonel*, FEW 4, 326a, GÛNNA «vêtement en peau».

Occurrences: 2.

**gouinne** ['gwîn], s.f.

(Terme d'insulte) «garce, prostituée, fille de mauvaise vie».

Ex. *È y é, enne fois, le préte de Bonfô que fesét des repræudjes â Véye Câquelie que ne fessaît pon ai dire de mâsses ai lai Câqueliere (Dieu aye son âme!) qu'était mouetche dâs bîn des années. «Pourquoi tchaimpê quarante sôs â diaîle?» qu'y réponjêt le Véye Câquelie. «S'elle ât en enfie, ce n'ât pon enne mâsse que l'en peut faire ai repaichi; s'elle ât en purgâtoïre, cman qu'i lai couenniâs elle veut avoi lai tête d'y demorê djinque tiaind que son temps seré fini. Et peus, aiprés tot, s'elle a y ât, ce n'ât que djeûte, lai gouinne m'en é prou faît ai voue...»* Il y avait une fois le curé de Bonfol qui fit des reproches au vieux fabricant de caquelons qui ne faisait pas dire de messes pour sa femme (Dieu ait son âme!), qui était morte depuis bien des années. «Pourquoi jeter quarante sous au diable?», lui répondit le vieux «caquelonnier». «Si elle est en enfer, ce n'est pas une messe qui peut l'en faire repartir; si elle est au paradis, elle n'a pas besoin de messe; si elle est au purgatoire, comme je la connais, elle va avoir la tête d'y demeurer jusqu'à ce que son temps soit fini. Et puis, après tout, si elle y est, ce n'est que juste, la garce m'en a assez fait voir...» (*Revoici le préte de Bonfô*, SSTP).

Vatré 145, s.v. *pute*; *gouinne*. Oberli Ø (elle nous dit oralement qu'elle connaît ce terme). Dondaine 265, *GW'N* (...) «femme sale» et «femme de mauvaise vie». GPSR 8, 501b, *gouine*.

FEW 4, 189b, GOÏ «CHRIST».

Occurrences: 2.

**graindge** ['grɛ̃dʒə], s.f.

«métairie, ferme de métayer, de *grangier*, exploitation agricole appartenant à un tiers (seigneurie, abbaye, riche propriétaire)».

Ex. *Et voili que les cieuletons se sont éteints et que les pous de tos les graindges aint aicmencie de se répondre*, Et voilà que les feux follets se sont éteints et que les coqs de toutes les métairies ont commencé à [de] se répondre (*Les doux bossus*, ALS).

Voir aussi les *Maisons rurales de Suisse* (Jura), p. 516, *grangier*.

Vatré 97, *graindge* «grange». Oberli 72, *graindge*. Dondaine Ø (mais 253, *GRANDJRI*: «grange»). Pierrehumbert 290, s.v. *grangeage* «métairie» et *granger*, -ère «métayer». GPSR 8, 631a, *grange*, sens 2°.

FEW 4, 226b, \*GRANĬCA «grange».

Occurrences: 7.

**gravalon** [grava'lõ], s.m.

«frelon, insecte de genre vespidé qui pille le miel des abeilles et dont la piqûre est très douloureuse».

*Folk*. Dans le corpus JS, ce terme est souvent utilisé dans l'expression *grûlaie cment in gravalon* «trembler comme un frelon, avoir peur».

Ex. *Tiaind ç'ât que le djuene laîrre é aivu criê: «Lai bouéche vou lai vie!» le graindgie, que grulaît cman in gravalon, yi diêt: «I seus in pouere diaîle, qu'ât-ce mai nièe d'afaints veut deveni?»*, Quand le jeune voleur eut crié: «La bourse ou la vie!» le «grangier», qui tremblait comme un frelon, lui dit: «Je suis un pauvre diable, qu'est-ce que ma nichée d'enfants va devenir?» (*Le laîrre*, ALS).

Terme typique de l'Arc jurassien (Neuchâtel, Jura et Franche-Comté).

Vatré 97, *gravalon*. Oberli 72, *gravalon*. Dondaine 258, *GRÈVOLON* «frelon».

Pierrehumbert 291, s.v. *gravalon*. GPSR 8, 689b, *gravalon*.

FEW 2, 1265a, CRABRO «frelon».

Occurrences: 2.

**gréche [de djenat]** ['greʃ], s.f.

«graisse, pommade, onguent de sorcier, servant à diverses actions diaboliques, comme se rendre invisible, s'envoler sur un balai ou par la cheminée. On la frotte toujours contre son corps dénudé, souvent sous les bras ou la plante des pieds».

*Folk*. Parfois appelée aussi *gréche de loup* «graisse de loup», *gréche de djuélasse* «graisse de juive» ou *poussa* «poudre». On la trouve dans les récits suivants du corpus JS: *Lai fôle des cintye l'apchârd*s (SSTP): une sorcière se rend invisible pour aller au sabbat. *Lai fôle des aimis* (SSTP): un seigneur veut aller écouter ce que disent ses gens de lui à travers toutes les cheminées du village. *L'aimouéreûx* (ALS): un jeune homme suit en cachette la femme qu'il aime au sabbat. *Le dgenât* (ALS): histoire de tous les méfaits d'un sorcier. A

*saibbait* (BBB): un boisselier est témoin malgré lui d'un sabbat au milieu des champs. *Lai dgenouetche de lai Moue* (BBB): avant d'être brûlée vive, une sorcière donne ses recettes diaboliques au bourreau.

On trouve également ce terme dans les procès historiques de sorcellerie du XVII<sup>e</sup> s. (fiches manuscrites GPSR).

Ex. *Aiprés, elles s'évouellent en viroyaint cman des feuilles soitches empoitchès pai l'ouere. Cman qu'elles aivint tchainpê le poteniat et peus qu'è y demoéraît encoé in po de grêche â fond, è s'en botét aïtot dôs les brais, s'atchevalé chus in pâ et peus les cheuyét djunque en lai Grôsse Bâme, Après, elles s'envolèrent en tournoyant comme des feuilles sèches emportées par le vent. Comme elles avaient jeté le petit pot et qu'il y restait encore un peu de graisse au fond, il s'en mit aussi sous les bras, se mit à califourchon sur un pieu et les suivit jusqu'à la Grande Baume (L'aimouéreûx, ALS).*

Vatré 96, *graiche*; *grêche* «graisse». Oberli 73, *grésse* «graisse». Dondaine Ø. GPSR 8, 604b, *graisse*, sens 6°. Autres exemples dans GPSR 5, 796b, *djanâtch* (1°) et 6, 198b, *èkəova* (1° folkl.)

FEW 2, 1276a, \*CRASSIA «graisse».

Occurrences: 2.

**grélon** [gre'lõ], s.m.

«ride, sillon qui marque de façon plus ou moins accentuée la peau; signe et effet de vieillissement, pli».

Ex. *Elle resannaît encoé prou en lai véye dainsouse de lai vaille mains son vésaïdge n'aivait pe quâsi de grélons et elle tchemenaît cman enne djuene baîchate, Elle ressemblait assez à la vieille danseuse de la veille mais son visage n'avait quasiment pas de rides et elle cheminait comme une jeune fille (Lai fôle de lai dainsouse, SSTEP).*

Terme usité uniquement dans le Jura.

Vatré 98, *grélon* «fronce» (terme de couture). Oberli Ø (mais 73, *gréle* (s.f.) «ride»). Dondaine Ø (mais 256, *GRÉ:LÛ* «fronce»). GPSR 8, 737b, *grélon*.

FEW 4, 202b, GRACĪLIS «mince, gracile».

Occurrence: 1.

**1. grie** ['gri:ə], s.f.

«nostalgie, regret, ennui de quelqu'un ou d'un lieu», en particulier dans la loc. *E m'a grie* «j'ai la nostalgie de, untel me manque, etc.».

Ex. *Mains c'était in fin renaîd. (I aie rébiê de vôs dire que, po enne fois, les Bats n'aivint pe in demé-fô comme mère.) El était meînme trop malîn, â*

*moins po sai boche. Les dgens en sôlînt et aïmcencînt d'aivoi lai grie de ces mères de dains le temps qu'étînt tus in pô an lai bonne, Mais c'était un fin renard. (J'ai oublié de vous dire que, pour une fois, les Crapauds [sobriquet des habitants de Bonfol] n'avaient pas un demi-fou comme maire.) Il était même trop malin, au moins pour sa bourse. Les gens en étaient lassés et commençaient à avoir la nostalgie de ces maires d'autrefois qui étaient tous un peu « à la bonne » [un peu idiots] (Lai sabionniere, MJ).*

Vatré 98, *grie* « nostalgie ; ennui ». Oberli 73, *grie* « mélancolie : nostalgie ».

Dondaine 259, *GRI*:<sup>2</sup> « mal du pays ». GPSR 8, 705b, 1. gré.

FEW 4, 264b, GRAVIS « lourd ; grave, douloureux, difficile ».

Occurrences : 3.

## 2. *grie* ['gri:ə], adv.

« haine, grief » dans la loc. *aivoi grie de* « détester ».

Ex. *Mains ç'ât lai servainte â mère qu'elle aivaît le pus grie. « Ceté-li, qu'elle diaît en tiu que le vœulaît ôyi, è n'y é que lé et le Peut que saint le mâ qu'elle me fait »,* Mais c'est la servante du maire qu'elle haïssait le plus. « Celle-la, disait-elle à qui voulait bien l'entendre, il n'y a qu'elle et le Vilain qui savent le mal qu'elle me fait » (*Lai petéte croux*, ALS).

Vatré Ø. Oberli Ø. Dondaine 259, *GRI*:<sup>1</sup> « pénible à supporter ». GPSR 8, 589a, 1. Graï.

FEW 4, 264b, GRAVIS « lourd ; grave, douloureux, difficile ».

Occurrences : 3.

## **groncenaie** ou **gronsenaie** [gʁõs'nɛ:], v. intr.

« râler, grommeler, grogner, produire un bruit de mécontentement ».

Ex. *Comme qu'è ne renonçait pe ou vôs réponjaît en gronsenaint, an yi demaindon s'è n'aivaît pe bin dæurmi. È réponjêt qu'è n'aivaît pe chôs l'œil enne boussenatte, fouerce qu'èl aivaît aiyu froid és pies,* Comme il ne disait rien [litt. « ne renonçait pas » avec le sens médiéval de « rapporter »] ou vous répondait en grognant, ou lui demanda s'il n'avait pas bien dormi. Il répondit qu'il n'avait pas fermé l'œil un seul moment, tellement il avait eu froid aux pieds (*Lai bouteille d'ève*, MJ).

Vatré 99, s.v. *groingnie* ; *groncenaie* « grogner, ronchonner » et 99, s.v. *groncie* ; *groncenaie* ; « grommeler, gronder ». Oberli 74, *groncenaie* « grogner » (un *groncenaïdé* est « un râleur »). Dondaine 263, *GRONSE'N* (...) *GRONSIN'NY* « gronder, grogner, ronchonner, pleurnicher (d'un enfant) ».

Tappolet II, 66, *grunzen*. GPSR 8, 885a, *gronsnè*.

FEW 16, 96b, GRUNZEN « grogner ».

Occurrences : 3.



**group** [ˈgʁup], s.m.

«croup, localisation laryngée de la diphtérie pouvant entraîner la mort par asphyxie à cause de l'apparition de fausses membranes dans le larynx et d'une toux rauque. Parfois aussi: diphtérie en général (SR)».

Ex. *En repéssaint dains ci yue, doues trâs senainnes aiprés, èls ôyennent dire que bîn des afaints étînt moues di group, En repassant dans ce lieu, deux trois semaines après, ils entendirent dire que bien des enfants étaient morts de la diphtérie (Lai fôle des doux rôlous, SSTP).*

Vatré 99, *group*. Oberli Ø. Dondaine Ø. Pierrehumbert 297, s.v. *group*. GPSR 4, 611b, *croup*.

FEW 18, 49a, CROUP «angine diphtérique».

Occurrence: 1.

**guenélyatte** [gøneˈjat], s.f.

«selon JS: voile de mariage, voile que le prêtre étendait jadis, en certains lieux, sur la tête des futurs époux; loc. *péssê dôs lai guenélyatte*, passer sous le voile, se marier».

Ex. *Lo duemainne de lai Saint-Maitchin, aiprés moirande, tiaind que lo Mounnerat ne trové pus le pannou, è s'en ne deviré pe âtrement. «Pouh!» qu'è se diét, «ce n'ât pe cetu-li que lo préte veut pare po guenélyatte, et peus è se veut dje bîn retrovê...» Tiaind que lai belle djuene étraïndge monté chus lo pont de dainse, pa emmé lai lôvrée, elle voyét tot comptant que lai baîchate de lai Raïsse aivaît son blanc pannou â cô, Le dimanche de la Saint-Martin, après souper, quand le fils du meunier ne retrouva plus son mouchoir, il ne s'en fit pas autrement. «Bah!» qu'il se dit, «ce n'est pas celui-là que le prêtre va prendre comme «guenillette» et puis on va bien le retrouver...» Lorsque la belle jeune étrangère monta sur le pont de danse, dans la soirée, elle vit tout de suite que la fille de la Scierie avait son mouchoir blanc au cou (Lai fôle de lai dainsouse, SSTP).*

Vatré 100, *guenélyatte* «petite guenille». Oberli Ø. Dondaine Ø (mais 243, *GE'NEYI*: «guenille»). GPSR 8, 945a, *guenillette* «fragment de vieille étoffe, petit chiffon». On trouve à Lantenne (Franche-Comté): *kæri la geney*, «chercher la prétentaine».

Serait à raj. à FEW 14, 113b, \*WÁDANA- «eau».

Occurrence: 1.

**hèrbâ** ou **herbâ** [ɛʁˈba:], s.m.

«automne, spécialement le mois de septembre».

Ex. *Ïn hèrbâ que son tchioni était bîn malaite â yét et qu'ïn boqué était cote â raindge, an l'étâle, le Péturet, qu'était allê an enne foire de*



*Maîche, ne poyét reveni an l'ôta que le lendemain lai vâprèe*, Un automne que son dernier-né était bien malade au lit et qu'un taurillon ne ruminait plus, à l'étable, le Péturet [surnom d'un paysan], qui était allé à une foire de Maîche, ne put revenir à la maison que le lendemain après-midi (*Le tchioni*, MJ).

JS nous donne *derrie temps* « dernier temps » comme synonyme (*Les doux méres*, MJ, note 2 et *Les tchaintous de môtie*, ALS).

*Encycl.* L'automne était la saison des foires.

Vatré 80, *èrbâ*; *hèrbâ*. Oberli 75, *hèrbâ*. Dondaine 195, *ÈRBA*. GPSR 6, 644b, *èrbâ*.

D'origine incertaine, qui peut être expliquée soit par l'allemand médiéval *herbist* qui a donné *Herbst*, soit par un dérivé de *herbe* (*herber* veut dire « sortir le bétail à l'herbe »). Voir aussi l'article de Tappolet sur les quatre saisons dans le *Bulletin du GPSR*, 3, 1904, p. 49-59. Tappolet II, 75, *Herbst* > *èrbâ* « poulain d'automne ». Z.f.rom. Phil. 30, 369<sup>2</sup>.

FEW 4, 406b, *HÈRBA* « herbe » et FEW 16, 197b, *HERBEST* « automne ».

Occurrences : 4.

**heûlé > heûlaie** [ø:'le:], v. intr.

« crier de douleur, hurler plaintivement ou lugubrement (d'un chien, d'un oiseau de nuit, du vent ou d'un revenant) ».

Ex. *Le boirdgie railâit ailaîrme, le tchîn-laibri heûlaît cman s'èl aivaît sentu péssê lai moue et tot lai proue bêlaît cman s'elle n'aivaît ren aivu ai tchaimpoyie dâs heût djoués*, Le berger criait au secours, le chien de berger hurlait comme s'il avait senti passer la mort et tout le troupeau bêlait comme s'il n'avait rien eu à brouter depuis huit jours (*Lai fôle de lai rebâirbe*, SSTP).

*Folk.* Terme fortement lié à la nuit et aux esprits malins dans les contes de JS.

Vatré 102, *heûlaie*. Oberli 75, *heûlaie* « hululer ». Dondaine 384, *æ:l* « grogne », renvoi à Montbél. *ulai*, *eulai*. Afr. *uller*,

FEW 14, 13a, *ŪĽĽARE* « hurler ».

Occurrences : 3.

**iere de lai graindge** ['i:R d le 'grɛdz], s.f.

« emplacement de la grange où l'on bat le blé et d'autres céréales avec le fléau ».

Ex. *Le dainnè ne fesét que d'en rire et cman que le poille était trop petét, è fesét ai poétchè des tâles chus le solie de lai graindge. L'iere n'aivaît djemais vu taint d'écôssous*, Le maître ne fit qu'en rire et comme la

chambre du poêle était trop petite, il fit porter des tables sur « le solier » de la grange. L'aire n'avait jamais vu tant de batteurs de blé (*Le Duemoenne des boudins*, ALS).

On dit aussi *piântchie de lai graindge* « plancher de la grange » (Vatré) et *solier* (note de JS, *Le Duemoenne des boudins*, ALS. Cf. Vatré 175, *solie* « grenier, aire à foin »). On établissait parfois un plancher à ciel ouvert, ce qui a donné naissance à de nombreux noms de lieux (GPSR). Voir aussi les *Maisons rurales de Suisse* (Jura), p. 513, *aire de grange*.

Vatré 135, *piântchie de lai graindge; l'éere; l'iere; l'ière*. Oberli Ø. Dondaine 195, *ÈR DE GRANJ*. GPSR 1, 228a, *aire*, 1°.

FEW 25, 162a, 3.a « aire à battre le blé », AREA « espace libre, sol uni ». Occurrence: 1.

**lâdate** [la:'dat], s.f.

« volet, panneau de bois plein ou ajouré, s'ouvrant et se fermant à volonté, qui protège une porte d'écurie, une fenêtre de façade ou un confessionnal ».

Ex. *Tiaînd que son toué veniét, è y aivaît dje bîn très heures que le préte était en tchaintie, dains sai caboennate, en train de rétiurie ses baroitchets. Le voici que se bottét ai dgenonyons devaint lai fenétratte et que fesét son nom di Père aichetôt lai lâdate œvîe*, Quand son tour arriva, il y avait déjà bien trois heures que le curé était au travail, dans sa « cabane », en train de récurer ses paroissiens. Le voici qui se mit à genoux devant la petite fenêtre et qui fit son « nom du Père » [signe de croix] aussitôt le volet ouvert (*Le malin ciaivie*, SSTP).

Vatré 105, *lâdatte*. Oberli Ø (mais 79, *lâde* « volet »). Dondaine Ø (mais 333, *LA:D* « guichet, volet ». Voir aussi les *Maisons rurales de Suisse* (Jura), p. 517, *lade, laude*.

FEW 16, 435a, *LAđO* « planche ».

Occurrences: 2.

**laitan** ou **létan** [le:'tā], s.m.

« porcelet, cochon de lait ».

Ex. *E saivaît aippelê enne baque d'aivô sai niêe en diaint: « Bai! Bai! » et condure des poues en criaint aiche bîn que le boirdgie de és poues: « Hou, tia, tia, gouri, ri, ri, ri, ri! » vou les aittieudre en diaint: « Quiou, quiou, quieu, quieu! » E vôs vœulaît mînme gacoillie cman enne true qu'aillète ses laitans*, Elle savait appeler une truie avec sa nichée en disant: « Bai! Bai! » et conduire des porcs en criant aussi bien que le porcher: « Hou, tia, tia, gouri, ri, ri, ri, ri! » Ou les chasser en disant: « Quiou, quiou, quieu, quieu! » Elle « vous voulait » (pouvait) même grogner comme une truie qui allaite ses cochonnets (*En lai rive de l'Âve*, ALS).

Vatré 108, *létan* (il donne *létna*, *létannat* pour «cochon de lait»). Oberli 80, *létan*. Dondaine 338, *LÉTAN*. Pierrehumbert 320, s.v. *laitant* (français régional jurassien).

FEW 5, 112a, LAC «lait».

Occurrences: 4.

**laive** [ˈləvə], s.f.

«grande pierre plate, dalle de calcaire (utilisée par exemple pour le fond des cuisines, comme pierre tombale ou pour couvrir les toits)».

Ex. *Mains lue véye mère était bîn tchagrinnê de ne pon être mémé et de ne pon avoi des petéts l'afaints ai tchoyie et ai mâdeûtê. Ê n'y eut ren, ren ai faire: lai pus véye des baïssattes demoéré baïdiere: proyieres, secrets, viaidges, tisainnes de boennes fannes, tchairlaintîns, ne servêchennent ai ren de ren. Elle s'allé tchissie aivâ lai grôsse laive de lai Moue, elle allé trovê les teûfès, les capucîns: poûnne predju*, Mais leur vieille mère était bien chagrinée de ne pas être grand-mère et de ne pas avoir de petits-enfants à choyer et à dorloter. Il n'y eut rien à faire: la plus vieille des filles demeura stérile: prières, secrets, pèlerinages, tisanes de sages-femmes, charlatans, ne servirent à rien de rien. Elle s'alla glisser aval la grande dalle de la Mort [lieu-dit], elle alla trouver les anabaptistes, les capucins: peine perdue (*Les doues sœurs*, SSTP).

*Folk*. On disait autrefois aux jeunes filles qu'il fallait se laisser glisser sur certaines pierres plates afin de tomber enceinte. Note de JS: «Les femmes infécondes se coulaient jadis sur une grande dalle polie par l'usage, et très inclinée, en disant: "Que vôtre vœulentê sêt faite!" (Que votre volonté soit faite!) Il y avait, paraît-il, une des ces dalles miraculeuses dans les parages des anciens Moulins de la Mort (commune des Bois)».

Vatré 107, *laive*; *lève*; *deute*; *piere rosse*. Oberli 80, *laive*. Dondaine 335, LA:V. Pierrehumbert 323, s.v. *lâve*. Voir aussi les *Maisons rurales de Suisse* (Jura), p. 517, *lave*.

FEW 5, 170a, LAPIS «pierre».

Occurrences: 4.

**lâson**, s.f > **lôson**

**lavon** [laˈvɔ̃], s.m.

«planche».

Ex. *Ê n'y é que de faire in petét bacu en lavons et d'y poétchê nôte soille de l'étâle*», *que y réponjê le Petét-Tchaippus*, Il n'y a qu'à faire une petite cabane en planches et y porter notre seille de l'étable, lui répondit le petit charpentier (*Lai tchouere*, SSTP).

Vatré 108, *lavon* « planche », expression « mettre un mort sur la planche ». Oberli 80, *lavon* « planche » et *lavon ai noi* « ski ». Dondaine 335, *LAVON* : En français régional, on trouvait *lan*, *laon* et *lavon* (Pierrehumbert 320, s.v. *lan*). Voir aussi Louis Gauchat, *Bulletin du GPSR*, 1907, p. 62-63, et les *Maisons rurales de Suisse* (Jura), p. 517, *lavon* « planche en bois d'épaisseur moyenne ».

FEW 16, 434b, LAĐO « planche ».

Occurrences : 6.

**létan**, s.m « cochon de lait » > voir **laitan**

**loeudge** [ˈlødʒə], s.f.

« loge, petit bâtiment rural de montagne pour la garde du bétail dans les pâturages à la belle saison, typique de l'arc jurassien ».

Ex. *Cman lai voille è n'airrivé pe ai lai raimoinné chus les tieumainnes mains le lendemain le maitin è lai retrové couchie dains lai loeudge d'aivô les roudges-bêtes*, Comme la veille, il n'arriva pas à la ramener sur les « communes » [pâturage communal] mais le lendemain matin, il la retrouva couchée dans la loge avec les vaches (*Lai noire vaitche*, BBB).

Terme devenu nom de lieu : La Loge (NE), Les Loges (NE).

Vatré 109, *lodge*; *lodge*; *leudge*; *loidge* « habitation pour le bétail ». Oberli 80, *leudge*. Dondaine Ø. Pierrehumbert 332b, s.v. *loge* « chalet de montagne servant d'abri au bétail des pâturages et de grenier pour une certaine quantité de fourrage ». Encore utilisé en français régional neuchâtelois et jurassien (fichier Schüle). Voir aussi les *Maisons rurales de Suisse* (Jura), p. 517, *loge*.

*Encycl.* Le français *loge* désignait initialement un abri de branchage et par extension un abri rudimentaire pour loger un animal, avant de devenir la maison du concierge ou la loge de théâtre.

Afr. *loge* « abri de feuillage » puis « tente » ou « cabane », FEW 16, 447a, LAUBJA « abri ».

Occurrences : 8.

**loitichou** [lwa'tʃu], s.m.

« gourmand, glouton, personne qui mange avec avidité et avec excès ».

Ex. *I crais que vôs ne se væulès pe embétê si s'i vôs reconte encoé ceté-ci. Le Louyis di Toyie, qu'ât aiche loitichou qu'in Mâlie, qu'ât enroidgie po aitraipê les ôjés, pâchie le poichon, tirie le dgibie, aivaît envie de maindgie di counu sâvaidge*, Je crois que vous n'allez pas vous ennuyer si je vous conte encore celle-ci. Le Louis du Pin, qui est aussi gourmand qu'un habitant d'Épauvillers, qui est enragé [passionné] pour attraper les

oiseaux, pêcher le poisson, tuer le gibier, avait envie de manger du lapin sauvage (*Lai gueule di sai*, SSTP).

*Folk.* *Les Loitchous*, sobriquet des habitants de Saignelégier.

Vatré 107, *latchou*, *se*; *loitchou*, *se*. Oberli 81, *loitchou*, *ouse*.

Dondaine 335, *LA:TCHOU*, *LWATCHOU*.

FEW 16, 457b, LEKKON «lécher».

Occurence: 1.

**lôson** [lo:'zõ] ou **lâson**, s.f.

«épidémie, contagion, peste».

Ex. *I te veux voidjê d'aivô moi djunque ai tiaind que t'airés cent ans. I te veux aippoire tot ço qu'en peut faire d'aivô le vé vou le sacrebôs et in érâ de secrets po voiri les piaïes et peus les maladies et se voidjê des lôsons*, Je vais te garder avec moi jusqu'à ce que tu aies cent ans. Je vais t'apprendre tout ce qu'on peut faire avec le gui et le génévrier sabine et une grande quantité de secrets pour guérir les plaies et les maladies et se garder des épidémies (*Lai Daimé de Montouérbán*, BBB).

Le terme dans ce sens n'a subsisté qu'en franc-comtois (FEW).

Vatré 109, *l'ôuejon*; *loûejon*; *lôjon*; *lôson* et *loéjon*. Oberli 81, *lôson*.

Dondaine 344, *LOU:ZON*, *LÔ:ZON* (...) «épidémie».

FEW 5, 424a, LÖTIO «action de se laver».

Occurence: 1.

**lôvre** ['lo:vr], s.m.

1. «veillée, soirée plus ou moins longue, entre le repas du soir et le coucher, consacrée à une réunion de famille ou entre amis et/ou voisins, faite de divers petits travaux et de discussions».

2. Spécialement: «veillée amoureuse, lors de laquelle les garçons avaient le droit de venir chez les parents de la jeune fille qu'ils courtoisaient».

Ex. *Le Suzanne diaît enne fois â cabairet: «Tiaind qu'i allôs â lôvre vés mai fanne i l'airôs bin maindgie. – Et mitenaint? – I me repens de ne l'aivoi pe sâtê engolê»*, Le Suzanne disait une fois au café: «Lorsque j'allais courtoiser ma femme, je l'aurais bien mangée. – Et maintenant? – Je me repens de pas l'avoir engloutie» (*Aidé ci fô de Suzanne*, BBB).

*Folk.* Description de Beuret-Frantz (1920: 173): «Pendant l'hiver, on allait à la veillée, au *lovre*; les jeunes gens se rendaient dans les ménages où leur cœur les attirait et là, en présence de tous les membres de la famille, ils contaient fleurette à celle qu'ils espéraient obtenir pour compagne [...] plusieurs jeunes gens allaient en commun dans la même famille; ils étaient reçus à la chambre de ménage, où des jeux variés

s'organisaient pour tout le monde, excepté cependant pour [les jeunes couples] qui, se tenant à l'écart de la table, assis dans l'embrasure de la fenêtre ou à l'angle du grand fourneau à banc, échangeaient de doux propos. Après une demi-heure ou une heure de galanteries, un autre jeune homme quittait le jeu à son tour et demandait à son camarade de lui céder la place [...] pendant la soirée la jeune fille avait donc l'occasion de faire son choix [...] quand elle l'avait fait, les jeunes gens du village n'allaient plus au *lovre*, et laissaient la place au promis [...] À la fin de l'hiver, ses amis allaient planter un *mai* [une branche de sapin ou de hêtre] devant la maison de celle qui s'était engagée.» Beuret-Frantz ajoute que, quand dix heures sonnaient au vieux *rloidge* (horloge), le chef de famille, après avoir offert des noisettes, du pain et un verre de distillée, annonçait la fin de la soirée et le départ des jeunes gens. Parfois, le *lovre* se prolongeait et on se racontait des légendes effrayantes, des histoires de sorcellerie et des histoires drôles.

On appelle les colchiques et les crocus des *lôvrattes*, car leur floraison annonce le retour des veillées à l'automne et la fin des veillées au printemps. Pour plus de folklore, voir Lovis (1982).

Vatré 110, *lôvre*. Oberli 81, *lôvre* et *lôvrèe* (elle ajoute oralement: *allaie à lôvre* «aller à la veillée» et *lai lôvrèe* «bien manger, être ensemble»). Expr. *Les bouebes oeuvrant les dolaises po allaie a lôvre, les vâvrès les sâtant* «les jeunes gens ouvrent les barrières des pâturages pour aller à la veillée, les veufs les sautent» = Les veufs sont plus pressés de se remarier que les jeunes. Il est intéressant de constater que Marie-Louise Oberli fait la différence entre la veillée amoureuse et la veillée familiale). Dondaine 344, *LOUR* (...). Pierrehumbert 336, s.v. *louvre* et *louvreé*. Fichier Schüle, *louvreé* (NE). Voir aussi Louis Gauchat dans le *Bulletin du GPSR*, 1904, p. 38-41 et 1908: 32. En français régional de Suisse romande, on dit encore *louvreé* (Pierrehumbert 336 et expérience personnelle).

FEW 5, 440b LÛCÛBRARE «veiller, travailler à la lumière des bougies». Occurrences: 9.

**lôvrou** [lo:vr'u], s.m.

«veilleur, courtisan qui se rend à la veillée chez les parents d'une jeune fille qu'il courtise».

Ex. *Le caquê s'échairé dains lai fin de Codgedoux, en bé piein djoué, et peus n'airrivé ai Pitchiesson qu'à derrie di lôvre, tiaind que les lôvrous aicmencint dje droit de recegnie*, Le benêt s'égara dans le «finage» [limites, étendue d'un territoire communal] de Courtedoux, en beau plein

jour, et n'arriva au Pitchiesson [ferme ajoulote] qu'à la fin de la veillée, lorsque les veilleurs commençaient déjà de prendre le «recegnon» [collation d'après-soirée] (*Vôs n dites ran... ?*, MJ).

Vatré 110, *lôvrou*, se «veilleur, euse; amoureux, euse». Oberli 81, *lôvrou* «veilleur». Dondaine Ø.

FEW 5, 440b, LŪCŪBRARE «veiller, travailler à la lumière des bougies». Voir dans ce glossaire, *lôvre*.

Occurrences: 2.

**mâfin** [ma:'fî], s.m.

«nigaud, benêt, personne qui manque d'expérience, de jugement».

Ex. *È y aivaît, enne fois, pai le Vâ, in djuene boirdgie in pô mâfin, que les âtres en fesint le fô. Ès yi fesint ai vouere in nid de tœure-bouetchet, ès l'enviint traquê le dairi*, Il y avait une fois, dans la Vallée de Delémont, un jeune berger un peu nigaud que les autres «en faisaient le fou» [faisaient tourner en bourrique]. Ils lui faisaient «à voir» [examiner] un nid de «heurte-buisson» [ou «cosse-buisson», oiseau fantastique de toutes les couleurs de l'arc-en-ciel], ils l'envoyaient traquer le dairi [ou *dahu*, animal fantastique qui vit dans les pentes et dont les deux pattes gauches sont plus courtes que les pattes droites, ou l'inverse > Voir BEURET-FRANTZ (1924-1925), *La faune fantastique jurassienne* (texte repris de Beauquier 1908), ASTP, 25, (*L'hanne â voulait*, ALS).

Vatré Ø (mais 111, *mâfaim* «malfaim» [?]). Oberli Ø. Dondaine Ø.

Terme inconnu de la lexicographie, 23 attestations dans le corpus JS.

Serait à raj. à FEW 3, 566b, FĪNIS «fin» et GPSR 7, 467a, 2. *FIN*.

Occurrence: 1.

**mainçat (de rieme)** [mēs'a], s.m.

«manche (de fouet)».

Ex. «*Moueche-te de ço que te révises*», qu'è répondjêt â diaîlat, en aicmençaint d'y feri des côps de mainçat sus le dos, n'en veux-te, n'en voili. Se vôs l'aivîns ôyi heûlê cman in damnê!, «Mêle-toi de ce qui te regarde», répondit-il au diabolotin en commençant à lui frapper des coups de manche de fouet sur le dos, en veux-tu, en voilà. Si vous l'aviez entendu hurler comme un damné! (*Fôle du diaîlat*, SSTP).

Oberli 87, *minçat* «manche; manche de fouet à bestiaux». Vatré 118, *minçat*; *mainçat* «manche de fouet ou de fléau». Dondaine 350, *MANSO* (...) *MIN:SA*. Voir aussi *Zeitschrift für romanische philologie* 34 (1910): 267.

FEW 6/1, 220a, MANĪCUS «manche d'outil, poignée».

Occurrences: 2.

**mainndres** [ˈmɛːdr], s.pl. (genre incertain).

«trousseau, ensemble de vêtements et de linge de maison que confectionne/reçoit une jeune fille qui se marie ou qui entre en religion».

Ex. «*Ce n'ât pe in hanne po toi*», *que yi aivaît dit et peus redit sai mère en y pailaint di relæudgère qu'y moinnaît fête*, «*et peus t'és bîn trap djuenatte po te mairiê. Nos ne serîns t'aïchetê de mainndres et ci bouebe n'é churement po tot bîn que les haïllons qu'èl é chus lu*», «Ce n'est pas un homme pour toi», lui avait dit et redit sa mère en lui parlant de l'horloger qui la courtoisait, «et puis tu es bien trop jeune pour te marier. Nous ne saurions [nous n'avons pas l'argent pour] t'acheter un trousseau et ce garçon n'a sûrement pour tout bien que les vêtements qu'il a sur lui» (*Lai velle di Sivoingnat*, ALS).

Oberli Ø. Vatré 225, *mainndre* «trousseau» (Surdez). Dondaine Ø (mais 349, *MANDRIY* «guenille, haillon».)

Serait év. à raj. FEW 6/1, 268b, *MANTËLUM* «essuie-main, nappe».

Occurence: 1.

**mairgat** [mɛrgˈɑ], s.m.

«matou, chat mâle entier».

Ex. *Lo Crattou se bottaît ai mairgouessie cman enne tchaitte que prend les mairgats*, Le Crattou se mit à miauler comme une chatte qui attire [litt. prend] les matous (*Lai fôle des doux caimerâdes*, SSTP).

Vatré 112, *mairgot*; *mairgat*. Oberli 86, *mergat* (elle ajoute: *mairgeûssê* «draguer avec insistance»). Dondaine 352, *MARKOU* (...) *MËRGA*.

FEW 16, 526a, *MARKOLF* (selon Chambon in *BALDINGER Kurt* (2003), *Dictionnaire étymologique de l'ancien français*, tome 1: 1773 et cité par Dondaine 352). Le terme se trouve aussi dans les origines inconnues dans FEW 21, 504a, *débauché*.

Occurrences: 8.

**Mâtan** [maːˈtã], s.m.

«Satan, le diable».

Ex. *Ât-ce qu'èn'allé pe bretenê bêtement: «Mâtan, se te me bailles in penâ d'étius neûs, i te baille mon âme!»*, Est-ce qu'il n'alla pas murmurer bêtement: «Satan, si tu me donnes un boisseau d'écus neufs, je te donne mon âme!» (*Le Noi-Moton*, ALS).

Vatré 115, *mâtan* «mauvais temps», «diable». Oberli 85, *mâtemps* «mauvais temps» (elle ajoute oralement qu'elle utilise aussi ce terme dans le sens de «mauvais, le diable»). Dondaine Ø.



Serait év. à raj. FEW 13/1, 187a (aux côtés de l'Ancien provençal *mal temps* «malheur» et Aoste *mâten* «peine») ou 188b (aux côtés du franc-comtois *mautemps* et ajoulot *mâtemps* «hiver»), TĒMPUS «temps».

Occurence: 1.

**mèise** [ˈmɛjzə], s.f.

«mésange, oiseau de petite taille de l'ordre des Passereaux».

Ex. *Et peus en siôtstraint cman enne mèise, èl allè demaindè lai baïchatte à mère en mairiaidge*, Et en sifflant comme une mésange, il alla demander la jeune fille en mariage (*Le soudaît*, BBB).

*Folk*. La mésange est réputée curieuse dans le corpus JS: les personnages sont *courieux cman enne mèise*.

Vatré 118, *mèyesre*; *mèy'z*. Oberli 87, *mèyesre*. Dondaine 359, *MÈYZR*. Tappolet II, 109, *Meise*

FEW 16, 547b, \*MEISINGA, a passé par l'alémanique *Meise*.

Occurence: 1.

**mèltre** [ˈmɛltʁə], s.f.

«seillon ovale en bois dont une douve plus haute que les autres sert de poignée, utilisé pour porter la nourriture aux cochons».

Ex. *S'è ne saivaît sentre les fannes et se ses sabats, lai neût, n'ètint djemais moueches d'aivô ces de sai servainte, èl ainmaît allê chaïtti et graittê ses poues, tchaind qu'elle yôs aivaît voichê, dains le âdgeat, lu mèltre de boire*, S'il ne savait sentir [supporter] les femmes et si ses sabots, la nuit, n'étaient jamais mêlés avec ceux de sa servante, il aimait aller caresser et gratter ses porcs, quand elle leur avait versé dans l'auge leur seau de «boire» [de bouillie], (*Lai fôle di mère que n'ainmaît pon les fannes*, SSTP).

Oberli 85, *mèltre*. Vatré 112, *mailtre*; *mèltre*. Dondaine 355, *MÈLTR* «seau du cochon».

Pierrehumbert 357, s.v. *meitre* «grand seau ovale». Tappolet II, 110, *Melchter* «récipient ovale en bois servant à la traite et au transport des liquides». Idiotikon 4, 210b, *Mëlchtere*<sup>n</sup>.

FEW 16, 549a, *melchter* «baquet».

Occurrences: 2.

**mérelie** [mɛʁəˈli:], s.m.

«marguillier, sacristain: laïc chargé de la garde et de l'entretien d'une église».

Ex. *Le premie soi, le mouennie diét â bouebe*: «*Ci soi, vais voulè ìn sai de nouches, de côte le môtie, di temps qu'i âdraïs poire dains son*

*bolat le poue grais di mérelie*», Le premier soir, le meunier dit au garçon : « Ce soir, va voler un sac de noix, à côté de l'église, pendant que j'irai prendre dans son caboulot le porc gras du sacristain » (*Le poue grais*, ALS).

*Folk*. Réputé un peu idiot, c'est le seul personnage proche de l'église qui a le droit de se marier dans les récits de JS (le clergé étant par définition célibataire et les servantes de cure toujours vieilles filles), ce qui amène à des quiproquos amusants sur les épouses des sacristains.

Vatré 117, *mérelie*. Oberli Ø (elle utilise *syavivn*, 124). Dondaine 352, *MARIYÈY, MÈRLI*.

FEW 6/1, 497a, *MĀTRĪCULĀRIUS* « celui qui a l'administration des affaires temporelles d'une église, d'une paroisse ».

Occurrence : 1.

**mire** ['miʁə], s.m.

« médecin (sans connotation ésotérique) ».

Ex. *Elle se drassé de sai selle aiche vite qu'in réssoue que se détend et les œuyles épluaint, le vésaidge roudge de gringne, elle raîlé â mire* : « Ah ! t'és vu â bout de mai landye qu'i ne bottôs pe de tiulattes ! », Elle se dressa de sa chaise aussi vite qu'un ressort qui se détend et les yeux étincelants, le visage rouge de colère, elle cria au médecin : « Ah ! Tu as vu au bout de ma langue que je ne portais pas de culottes ! » (*Le véye teûfè*, BBB).

Le patois jurassien a gardé ce terme médiéval, anciennement emprunté au français, pour parler de la médecine moderne. Le terme *mège*, qui vient du même étymon latin mais par évolution populaire, est resté dans le sens de « rebouteux, médecin non patenté » (FEW 6/1 604a).

Vatré Ø. Oberli Ø. Dondaine Ø. Afr. *mie, miere*.

Serait à raj. à FEW 6/1 604b, *MĚDICUS* « médecin ».

Occurrence : 1.

**moirande** [mwar'ãd], s.f.

« souper, repas du soir ».

Ex. *Aichetot aiprés moirande èl allét â lôvre ai Montouérbán*, Aussitôt après le souper, il alla à la veillée à Monturban (*Djean l'ènonçaint*, BBB).

*Encycl.* Dans le reste de la Suisse romande, on trouve ce terme pour « collation, goûter ». Chez JS, il est toujours utilisé dans le sens « repas du soir ». Pour le repas du matin, il utilise les verbes « dédjunê », « nonnê » pour le repas de midi, « véprâlê » pour le goûter de l'après-midi, « moirandê »

pour le repas du soir et «recegnie» pour le repas de fin de veillée (voir son récit *Gairgaintiuâ*, MJ).

Oberli 88, *moirande*. Vatré 8, (*aiprés-*) *marande* et *moirande*. Dondaine 356, *MÉRAND*. Afr, *marende*.

FEW 6/2, 27b, *MÉRÉND*A «goûter, collation».

Occurrences: 3.

**moyîn** [mwa'jî], s.m.

«pouvoir, faculté de faire quelque chose».

Ex. «*Vôs peutes faire ai montê l'âve, dâs le fond di pouche, d'aivô tos ces âdgeats, ren qu'en viraint çte couérbatte. – E n'ât moyîn. – ç'ât cman, qu'i vôs le dis*», «Vous pouvez faire monter l'eau, depuis le fond du puits, avec ces augets, rien qu'en tournant cette manivelle. – Pas possible? – C'est comme je vous le dis» (*Lai senieûle*, SSTP).

Vatré 123, *n'ât moyaint*; *n'en moyaint*. Oberli 88, *I. moyîn*. Dondaine Ø. tlfî, *moyen*, sens B 3.b) en loc. verb.

FEW 6/1, 585b, *MEDIANUS* «qui est au milieu».

Occurrences: 6.

**Nâ** ['na:], s.m.

«Noël, fête de la nativité de Jésus-Christ».

Ex. *Voili que l'annêe di graind l'huvie, doux trâs djoués devaint Nâ, qu'è fesait enne fricaille di diaîle*, Voilà que l'année du grand hiver, deux trois jours avant Noël, il faisait une fricasse [très froid] du diable (*Les tchaintous de môtie*, ALS).

*Folk*. La nuit de Noël dans la tradition populaire correspond toujours à un espace hors du temps, où peuvent se passer des choses extraordinaires, comme la parole donnée aux animaux (ATU 671D), ou à une brèche temporelle entre le monde des morts et celui des vivants (voir la légende de *La dame blanche de Rouelbeau* in Montelle, Waldmann (1987) ou le récit *Lai neût de Nâ* dans cet ouvrage).

Vatré 123, *Nâ*. Oberli 91, *Nâ*. Dondaine 379, *NWÉ:*, *NOUVÉ:*, *NA*, *NŒU:*, *NO:*.

FEW 7, 37a, *NATALIS* «jour de naissance».

Occurrences: 7.

**noi** [nw'a], s.f.

«neige».

Ex. *Elle tiraît, d'aivô in tchevâtre, enne foueyatte, baintche cman lai noi – c'était in senaidge de boinne annêe – vou bîn, des côps, enne tchevratte noire cman in cra – c'était in senaidge d'annêe pieudjouse, de soitie et*

*peus de tchietchamps*, Elle tirait, avec un licol, une jeune brebis, blanche comme la neige – c'était un présage d'une bonne année – ou bien, parfois, une chevrette noire comme un corbeau – c'était un présage d'année pluvieuse, de sécheresse et de «cher-temps» [disette] (*Lai Daime de Montouérbau*, BBB).

Vatré 125, *noi* (avec renvoi à 123, *nadge*; *noidge*; *noi*). Oberli 92, *noi*. Dondaine 379, *NWA*<sup>1</sup>.

Serait à raj. à FEW 7, 156a, *nīx* «neige».

Occurrences: 2.

**nonnê** ou **nounnê** [no:'nɛ:], v. int.

1. «prendre le repas de midi» (Delémont, Ajoie, Clos-du-Doubs).
2. «goûter, prendre un en-cas» (Delémont, Franches-Montagnes, Ajoie).
3. «manger le repas du soir» (Clos-du-Doubs).
4. «prendre un repas, en général» (Ajoie, Franches-Montagnes).

Ex. *En tot comptaint, i ne seus pe aittâê pus d'enne heure po dédjunê, nonnê, véprâê, moirandê et recegnie*, En tout, je ne me suis pas attablé plus d'une heure pour prendre le petit déjeuner, pour dîner [repas de midi], goûter, souper [repas du soir] et prendre le «recegnon» [repas de fin de soirée] (*Le Gairgaintiuâ*, MJ).

*Encycl.* L'heure de ce repas peut varier, suivant le lieu et le contexte. Nous avons cherché les communes les plus représentatives dans le corpus JS (entre parenthèses ci-dessus). Il est très difficile de trouver des exemples contextifiant le sème.

Vatré 125, *nonnaie* «goûter; dîner (sans indication d'heure)». Oberli 92, *nônnaie* «manger un repas». Dondaine 378, *NON:NA:*, *NÔ:RÈ:* «dîner (à midi); *NON:'NÈ:*, *NOU:E'NÈ:*, *NOU:NÈ* «goûter». En français régional de l'Est de la francophonie, on trouvait *la none* pour «repas de l'après-midi, goûter» (Pierrehumbert 393).

FEW 7, 189b, *nōNUS* «le neuvième».

Occurrences: 5.

**oue** ['u:ə], adj.

«sale, crasseux, malpropre».

Ex. *Nôs voeulans faire lai bué demain, le temps âê â bé. Te l'embuerés et peus te lai voicherés po tiaind qu'i reveraîs. Mains t'airés bîn tieûssin de mentre dains le tiuvé tot ça que nôs ains de pus oue, de pus noi*, Nous allons [litt. voulons] faire la lessive demain, le temps est beau. Tu la laveras et la verseras pour quand je reviendrai. Mais tu auras bien soin

de mettre dans la cuve tout ce que nous avons de plus sale, de plus noir (*Djean l'ènonçaint*, BBB).

Vatré 127, *oûe*; *voûe*. Oberli 93, *ôe*, adj. (utilise l'expression *ôe cment in pôe*). Dondaine 384, *ô':EDJ* (adj. fém.) et *VOUÈ* (adj. masc.).

FEW 4, 486a, HÖRRĪDUS «hideux, horrible».

Occurrences: 2.

**ouedjiron** [u:dʒir'ɔ̃], s.m.

«souillon, fille sale».

Ex. *Le voile était che épâs que le mairiê n'y voyét ren mains, en paitchaint di môtie, l'ouere le sôyevé, le fesét ai flôssê. «Ce n'ât pe ç't'ouedjiron, ç'te gâgui-li, qu'i tiudôs moennê en l'âtê» que diét le mairiê, «I vois que l'âtre, lai boirdgiere, que'était belle cman enne aindgeatte, s'ât djué de moi. Aidue, vou putôt, â diaîle sis-vos!»*, Le voile était si épais que le marié n'y vit rien mais, en partant de l'église, le vent le souleva, le fit flotter. «Ce n'est pas cette souillon, cette "gâgui"-là [femme mal habillée], que je croyais mener à l'autel», dit le marié, «je vois que l'autre, la bergère, qui était belle comme un ange, s'est jouée de moi. Adieu, ou plutôt, au diable soyez-vous!» (*Le Mairgat*, ALS).

Vatré 127, *ouêdgiro*n; *voûedgiro*n. Oberli Ø (mais 93, *ôdjeton* «ordurier»).

Dondaine Ø (mais 384, *ô':EDJ*, adj. «sale, pour une femme»). Mfr. *orderon*,

FEW 4, 486b, HÖRRĪDUS «hideux, horrible».

Voir aussi dans ce glossaire s.v. *oue* «sale».

Occurrence: 1.

**ouerate** [u:r'at], s.f.

«petit souffle de vent, brise, courant d'air, coup de vent».

Ex. *Le près-poirent yevé vite lai tchaitouere et peus tiaind ç'ât qu'è reveniét vés le yét, è sentét cman enne ouerate de paitchi-fœûs que ciéraît bon lai violatte*, Le proche parent leva vite la chatière [petite ouverture servant, dans ce cas, au passage de l'âme du défunt] et puis, quand il revint vers le lit, il sentit comme un petit souffle de vent qui s'échappait et qui sentait bon la violette (*Lai tchaitouere*, ALS).

Louis Gauchat dresse un inventaire du nom des vents en Suisse romande dans le *Bulletin du GPSR*, 1903, 1904, 1911 et 1914, mais ne mentionne pas ce terme.

Vatré Ø (mais 127, *oûere*). Oberli Ø (mais 94, *oûere*). Dondaine Ø (mais 195, *È:R*, *A:R*, *ô:R*, *ô:RO*). Cette forme n'existe pas s.v. *air* du GPSR 1, 226b.

Serait à rajouter à FEW 25, 943a, AURA «vent».

Occurrences: 4.

**paintat** [pɛ:'ta], s.m.

«chemise, vêtement du dessous, partie de l'habillement d'homme et de femme couvrant le buste et les bras, généralement porté sur la peau, plus ou moins longue selon les époques».

Ex. *Le chire ne fesét qu'in sât aivâ le yét et rité en paintat dains lai coué di tchéte*, Le seigneur ne fit qu'un saut en bas du lit et courut en chemise dans la cour du château (*Le laîrre*, ALS).

Vatré 129, *paintat*. Oberli 97, *pantèt*. Dondaine 395, *PAN:TÈ* «pan de la chemise». Pierrehumbert 406, s.v. *pantet* «chemise».

Afr. *pantet*, dérivé de *pan* «partie tombante d'un vêtement d'une certaine ampleur», FEW 7, 559b, *PANNUS* «morceau, bande d'étoffe».

Occurrences: 2. p. 101, 188.

**païssat** ou **paissat** [pɛ'sa], s.m.

«couche, linge en tissu pour bébé».

Ex. *Cman qu'è n'était pus bîn djuene, elle y aivaît dit enne fois qu'an dèràît faire ai paiyie enne taxe és véyes bouebes po aitchetè d'aivô des païssats et enne breçatte és poueres dgens*, Comme il n'était plus très jeune, elle lui avait dit une fois qu'on devrait faire payer une taxe aux vieux garçons pour acheter des langes et un berceau aux pauvres gens (*I te veux mairiè...*, MJ).  
 Vatré 130, *païssat*. Oberli 96, *païssat*. Dondaine Ø (mais 393, *PA:* «drapeau d'enfant»).

FEW 8, 615a, *PITTACIUM* «pièce à raccomoder».

Occurrences: 5.

**paittie** [pɛ'tiə], s.m.

«chiffonnier, personne qui rachète les objets usagés valorisables, comme les vieux vêtements, la ferraille, les peaux de lapin, etc.».

Ex. *Cman qu'è renondaît et peus qu'è djuraît cman in paittie, sai fanne yi crié dâs le yét di poille: «Vins pie â yét, po enne fois te te peux bîn péssè de feumè»*, Comme il bougonnait et jurait comme un chiffonnier, sa femme lui cria depuis le lit de la chambre du poêle: «Viens donc au lit, pour une fois tu peux bien te passer de fumer» (*Le Toubaquie*, ALS).

*Folk*. Le personnage du chiffonnier est réputé pour être sale et lancer des jurons (on retrouve souvent ce terme dans le corpus JS en loc. «jurer comme un chiffonnier»).

Vatré 130, *paitnie*, *re*; *paittie*, *re* «chiffonnier, déguenillé». Oberli 97, *paittie* «pattier, chiffonnier». Dondaine 398, *PATYÉ*, *PATI:* (...). Pierrehumbert 416, s.v. *pattier*, *-ère* (français régional de Suisse romande et France de l'Est).

À aj. au FEW 16, 611a, \*PAITA « vêtement ».

Occurrence : 1.

**paivu** [pe'vy], s.f.

« peur, crainte que quelque chose, considéré comme dangereux, pénible ou regrettable, se produise ».

Ex. *È diét ai ses caimerâdes, qu'êtint in pô en tieûsin* : « Vôs n'ais pon fâte d'aivoi paivu; seûtes-me aimont les égrês; vôs réviserès bin tot ço qu'i fais et vôs n'airès qu'è que de faire aitât dïnse », Il dit à ses camarades, qui étaient un peu en souci : « Vous n'avez pas besoin d'avoir peur; suivez-moi en haut des escaliers; vous regarderez bien tout ce que je fais et vous n'aurez qu'à faire aussi ainsi » (*Lai baittance*, SSTP).

Vatré 131, *paivou*; *paivu*; *pavou*; *paiyu*. Oberli 97, *paivu*. Dondaine 412, *PÆ*; *PÈVOU*, *PAVOU* (...).

FEW 8, 86a, *PAVOR* « peur ».

Occurrences : 5.

**papon** [pa'põ], s.m.

« grand-père, aïeul ».

Ex. *Et bin, ma foi, l'Henri tchie l'Artchie, c'était in djuene bouebe, qu'on y diaît dïnche lai, poêche que son rére-papon était aivu soudait di temps de lai dyiere des Suêdes*, Eh bien, ma foi, l'Henri chez l'Archer, c'était un jeune garçon, qu'on appelait ainsi parce que son arrière-grand-père avait été soldat du temps de la guerre des Suédois (*Lai fôle du vâlotat*, SSTP).

Vatré 132, *papon*. Oberli Ø. Dondaine 396, *PAPA*; *PAPÉ*; *PAPON* (...)

« terme d'affection pour le grand-père ». Existait déjà en ancien franc-comtois (XIV<sup>e</sup> s.), FEW 7, 588a, b, *PAPPUS* « grand-père ».

Occurrences : 5.

**pé de dgerenne** ou **pé de dgelenne** [pe də dʒə'ɾɛn], loc.

« chair de poule, frisson ».

Ex. « Vôs ne saîtes pas quoi ? » *qu'allé dire le chirat de Fraitchemont, « è veut bintôt feri lai mieneût, en piaice que de nos tchicoinnê nôs n'ains que d'allê vouere lai-devaint se le diaîle é botê fœûs ».* *Ès veniennent tus en pé de dgerenne et ne renoncennent pus le mot,* « Vous savez quoi ? » alla dire le seigneur de Franquemont, « il va bientôt sonner [frapper] minuit, à la place de nous chicaner, nous n'avons qu'à aller voir là-bas [là-devant] si le diable est sorti [a bouté hors]. » Ils eurent tous la chair de poule [litt. vinrent tous en peau de poule] et ne prononcèrent plus aucun mot (*Lai petéte étaing*, ALS).

Vatré Ø. Oberli Ø (mais elle nous confie oralement qu'elle utilise *pe de dgelène*). Dondaine Ø.

GPSR 8, 217a, *geline*. Serait év. à raj. à FEW 4, 39a, GALLĪNA « poule ».

Occurence: 1.

**pelê** ou **pelè** [pəl'ɛ], s.m.

1. « millet, céréale dont on faisait de la bouillie (des *gaudes*) ».

Ex. *Heût djoués aiprés, qu'ès maindgint ai moirande des mâles de pelè, voici que yote bouebe entré en lai tieûjenne*, Huit jours après, alors qu'ils mangeaient pour le souper de la bouillie de millet, voilà que leur fils entra à la cuisine (*Le boyou*, ALS).

Recette de *gaudes* au millet: [http://ladombes.free.fr/La%20recette%20du%20mois/La\\_recette\\_132\\_Millassou-gaude.htm](http://ladombes.free.fr/La%20recette%20du%20mois/La_recette_132_Millassou-gaude.htm)

2. En loc. « vendre du millet », c'est-à-dire « faire tapisserie ».

Ex. *Vos se musès prou, non pès, que ce n'ât pe dinche enne belle djuene baîchate que væulaît vendre di pelè vou teni le copat chus in pont de dainse*, Vous pensez bien, n'est-ce pas, que ce n'est pas une aussi belle jeune fille qui allait « vendre du millet » ou « tenir le boisseau » sur un pont de danse (*Les rôses*, ALS).

Vatré 138, *plai*. Oberli 100, *pilé*. Dondaine 413, *POLÈ*, *PORA*, *PILÉ* (...) « bouillie de millet ».

FEW 8, 489b, PĪLARE « presser ».

Occurence: 1.

**penâ** [pə'nɑ], s.m.

« boisseau, ancienne capacité de mesure pour les grains ».

Ex. *In soi qu'è s'était encoinnotê d'aivô son tchin, dains le coinnat de l'écouve, èl ôyét enne véye fanne recontaît qu'in chire des Sommêtres, que s'aivaît runnê en djuaît en lai petéte bête, aivaît vendu son âme â diaïle, po in penâ de louvis d'oue*, Un soir qu'il s'était blotti avec son chien dans le recoin à balai, il entendit une vieille femme raconter qu'un seigneur des Sommêtres, qui s'était ruiné en jouant « la petite bête » [jeu de cartes, variété de rams], avait vendu son âme au diable pour un boisseau de louis d'or (*Le Noi-Moton*, ALS).

Vatré 133, *penâ*; *p'nâ*. Oberli 101, *pnâ*. Dondaine 411, *PNA.*; *PÈ'NA.*; *PNÔ.*. En français régional de Suisse romande, on disait encore *penal* pour les relations avec nos voisins de Franche-Comté et de Bourgogne (Pierrehumbert 421).

FEW 23, 219a, *mesure de capacité*.

Occurrences: 3.



**petchus** [p(ə)'tʃy], s.m.

1. «trou, ouverture ou cavité, naturelle ou artificielle, qui traverse une surface».

Ex. *C'était lai voille des Beniessons. L'ouere était dains lai côte et siôtraît pai le petchus de lai loissiatte, C'était la veille de la fête du village. Le vent était dans la forêt et sifflait par le trou de la serrure (Le djuou de câches, BBB).*

2. (Spécialement) «pertuis, trou dans la roche, grotte, faille, terrier».

Ex. «*Ci petchus ne me poétche pe dget, en moi*», *que diét le chirat de Frintchemont, «i aîs dje pèssê bin des côps â long et peus i n'aîs djemaîs ren vu.*» – «*Poéche que te ne n'y es djemaîs pèssê de neût*», «*Ce trou dans la roche ne me fait [litt. porte] pas peur, à moi*», dit le sire de Franquemont, «*j'y suis déjà passé bien des fois à côté et je n'ai jamais rien vu.*» – «*C'est parce que tu n'y es jamais allé la nuit*» (*Lai petéte étaing*, ALS).

*Folkl.* Dans les récits de JS, ces *pertuis*, toujours sombres et humides entourés de mousse, typiques du paysage calcaire des Franches-Montagnes, recèlent inmanquablement une sorcière, le diable, ou quelque chose de maléfique.

Vatré 144, *p'tchus*; *peurtus*; *petchus*. Oberli 104, *ptchu*. Dondaine 422, *PTYU*, *PETCHU* (...). Pierrehumbert 426a, *pertus*. Afr. *pertuis*, FEW 8, 289a, \*PĚRTŪSIARE «percer».

Occurrences: 9.

**pètlê** [pɛ'tlɛ:], v. int.

«quémander, mendier, demander avec insistance».

Ex. *Ai saze ans, en peut dire qu'è n'aivaît encoé djemaîs fait que de aimæûnê, de pètlê et peus de lârrrenê*, A seize ans, on peut dire qu'il n'avait encore jamais fait que mendier, quémander et voler (*Lai fôle du vâlotat*, SSTP).

Vatré 130, *paitlaie*; *pécotaie*; *aimæûnaie*; *demaîndaie*. Oberli 99, *pètlaie*. Tappolet II, 11, *betteln*. Dondaine Ø. Pierrehumbert 427, s.v. *pétler* et *pècler*. bdlp.org, s.v. *petler* (BE, JU).

FEW 15/1, 101a, *BETTELN* «mendier».

Occurrences: 2.

**peutetê** [pøtə'tɛ], s.f.

«laideur».

Ex. *È n'y é que les Aidjolattes po être che belles que lue. Comme qu'è y é beillie lai biâtê, è yé laichie lai métchaincetê. S'èl laichie lai peutetê*

*és Vâdattes, è y é beillie lai bontê. Tot se rébalance, vôs le voites, Il n'y a que les Ajoulotes pour être aussi belles qu'elle. Comme il lui donna la beauté, il lui laissa la méchanceté. S'il laissa la laideur aux Vâdaises, il leur donna la bonté. Tout se balance, vous le voyez (Le pus fô des quaitre, MJ).*

Oberli Ø (mais 99, *peut, peûte* «laid, vilain». Elle nous confie oralement la locution suivante: *Elle ai l'peut*, «elle a ses règles»). Vatré 135, *peutetè*. Dondaine Ø (mais 412, *PET* «laide»). Pierrehumbert 454, s.v. *pouet, pouette* «désigne une personne laide». bdlp.org, s.v. *pouet*.

FEW 9, 633a, PŪTĪDUS «qui sent mauvais, puant».

Occurence: 1.

**piepe** ['pi:pə], adv.

«nullement, aucunement».

Ex. *E y en é que diant qu'elle ne se fesét piepe in mâ, en sâtaint aivâ les roitches, et peus qu'elle feut raiméssè pai le monnie de lai Moue, Il y en a qui disent qu'elle ne se fit aucun mal, en sautant en bas les rochers, et qu'elle fut ramassée par le meunier des moulins de la Mort (Lai dgenouetche de lai Moue, BBB).*

Vatré 136, *piepe un*. Oberli 98, *pépe ün* (exemple donné oralement: *èl ai pêp in sou* «il n'a pas un sou»). Dondaine Ø.

FEW 8, 155b, PEJOR «pire» (pour l'Aj. *pĕ*, première partie de la locution).

Occurrences: 8.

**piertche ai foin** ['pi:ɕtʃ ε 'fwɛ̃], s.f.

«perche à foin, perche qui maintient le foin sur le char à échelles ou au sol au centre d'une botte, d'environ 2 mètres».

Ex. *Lai serpent graindéchaît aïtot et feut bîntôt aiche grôsse qu'enne pïertche ai foin*, Le serpent grandissait aussi et fut bientôt aussi gros qu'une perche à foin (*Lai montaigne de voirre, BBB*).

Vatré 137, *piertche* et 218-219 pour une illustration de la *piertche è foin* «presse». Oberli 98, *pértche*. Dondaine 401, *perche*.

FEW 8, 279a, PĚRTĪCA «perche» (pour la première partie de la locution).

Occurence: 1.

**pôfile** [po:'fil], s.f.

«toupie, jeu de forme conique, muni d'une pointe sur laquelle il se maintient en équilibre quand on lui imprime un mouvement de rotation à la main ou au moyen d'une ficelle».

Ex. *Mains tiaind ç'ât que les âves béchennent, que lai vâche ne viré pus cman enne pôfile, que le dgigat ne baillé pus cman le bie de Sâcy, le chire diét â pouere tchaippus*: «Vais encoé me tieuri les chés pieumes que le Peut é chus lai maillæutche et peus nos vœulans proyie nos prés-pairents és naces», Mais lorsque les eaux baissèrent, que la roue ne tourna plus comme une toupie, que le «dgigat» [eau d'un étang, d'un bief tombant sur une «vauche», roue motrice d'une usine] ne donna plus comme le bief [ruisseau] de Sacey, le seigneur dit au pauvre charpentier: «Va encore me chercher les six plumes que le Diable a sur la «mailloche» [la tête] et nous pourrons inviter [litt. «prier»] nos proches parents aux noces» (*Lai nê, ALS*).

Vatré 139, *pôfile*. Oberli Ø (elle utilise *troubya*, s.f.). Dondaine 412, *PÔ:FIL*. FEW 22/1, 209b-210a, *toupie* (origine inconnue).

Occurence: 1.

**poille** [pw'aj], s.m.

«chambre principale dite “de ménage”, salle commune chauffée par un poêle en faïence, qui sert aussi de chambre à coucher dans la ferme traditionnelle jurassienne, voisine de la cuisine».

Ex. *Le tchételain se sâvét di poille mains les trâs frères le pouércheyennent de tchambre en tchambre djunque enson lai grôsse toue*, Le châtelain se sauva de la chambre principale mais les trois frères le poursuivirent de chambre en chambre jusqu'en haut de la grosse tour (*Les trâs frères, BBB*). *Encycl.* Dans les fermes bourgeoises, on disposait d'un *bé poille* ou *carrê*, salle de réception, au rez-de-chaussée ou à l'étage. Voir aussi Beuret-Frantz 1920: 89. Lovis 1982: 43-44 (description des chambres), p. 26 coupe transversale d'une ferme de la ferme de Bonembez (Saulcy). ROLAND Isabelle (dir.) (2012), *Les maisons rurales du canton du Jura*, p. 406 et suivantes (chap. *L'habitation*) et p. 518, *poille*.

Vatré 140, *poiye*. Oberli 101, *poiye*. Dondaine 424, *PWA:L*. Pierrehumbert 446, s.v. *poile* ou *poêle*.

FEW 8, 201a, PĒNSĪLIS «suspendu».

Occurrences: 16.

**poirâjouse** [pwarazuzə], s.f.

«paresseuse, fainéante».

Ex. «*E vos fât déchendre, soeurattes,*» qu'è yôs diét doux trâs côps. *Les doues poirâjouses, qu'étint bin â tchâd et peus que dremint cman des trontchats ne boudgint ne pies, ne paittes*, «Il vous faut descendre, sœurettes», leur dit-il deux trois fois. Les deux paresseuses, qui étaient

bien au chaud et qui dormaient comme des troncs, ne bougèrent ni pieds, ni pattes (*Lepoue grais*, BBB).

Vatré 132, *parâjou*, *se*. Oberli 101, *poirâsoux*, *ouse*. Dondaine 424, *PWARA:ZOU* (...) *PARA:JOU* (s.m).

FEW 8, 448b, *PĪGRĪTIA* « paresse ».

Occurrences: 2.

**potat** ou **pota** [pɔ'ta], s.m.

« cloche de bétail plus ou moins ovale, toupin, variant de forme suivant les lieux, en fer battu ».

Ex. « *Te monterôs bîn tot de pai toi djunque en nôte læudge di Raimieux* » que *yi demaindé un de ses caimerâdes*, « *et peus te nôs raippoétcherôs bîn le pota de nôte Raimelle?* », « Tu monterais volontiers tout seul jusqu'à notre loge du Raimieux » lui demanda un de ses camarades, « et puis tu nous rapporterais la cloche de notre "Raimelle" [nom d'une génisse rayée]? » (*Carimentran*, ALS).

Vatré Ø. Oberli 102, *potè* « toupin, sonnaille en fer battu, bombée au milieu et retrécie vers son ouverture, qu'on met au cou des vaches ». Dondaine Ø (mais 414, *POT DE CAMP* « clochette de la vache »). GPSR fiches manuscrites: Jules Surdez pour Épauvillers « très grande clochette de bétail », questionnaire 142. O. Keller, *Mundarttexte aus dem Berner Jura*, p. 6 (enregistrement de 1937 à Montsevelier): « El pu sevent la grêle fait demé tō ai peu s'en vai. Nos vėjins en sont-p contentes; ai diant: Les Montsevelie rebrâlant loues *potats* po nos envire lai grêle » (ARE trad.: Le plus souvent la grêle fait demi-tour et puis s'en va. Nos voisins ne sont pas contents; ils disent: « Les gens de Montsevelier secouent leurs sonnailles pour nous envoyer la grêle »).

Correspond au neuchâtelois *potet*, Pierrehumbert 453, s.v. *potet* 2° « sonnaille ou bourdon en fer battu ou en cuivre forgé, rendant un son assourdi » (Suisse romande et Doubs français). Source orale, homme, vingt ans, La Sagne NE « cloche de vache ronde en taule, de différentes tailles, correspondant au *toupin* ». GAUCHAT LOUIS, « Les noms romands des clochettes de vaches », *Bulletin du GPSR*, 1909, p. 20-25.

FEW 9, 265a, *POTTUS* « pot ».

Occurrences: 4.

**pouche** ['puʃ], s.m.

« puits, trou vertical creusé dans le sol pour atteindre une nappe d'eau souterraine ».

Ex. « *Vôs ne serîns nôs baillie enne golèe de pain et in voirre d'âve. – Ç'ât ce que demaindant tos les aimæûnies. S'en les écoutâit, lai mé et le pouche serînt veûds en ren de temps* », « Pourriez-vous nous donner une bouchée de pain et un verre d'eau ? – C'est ce que demandent tous les mendiants. Si on les écoutait, la huche à pain et le puits seraient vides en un rien de temps » (*Les bons laîrres*, BBB).

Vatré 141, *pouche*. Oberli 102, *pouche*. Dondaine 425, *pŵi*, (...) *POU* ; *POUCH*. Ancien franc-comtois *poiz*,

FEW 9, 626a, PŪTEUS « puits ».

Occurrences : 3.

**poue saiyâi** ou **poue saiyâid** ['puə sɛ: 'jɛ], s.m.

« sanglier, porc sauvage ».

Ex. *Ci Tiuderat voidgeât dans son étâle in bue hêrtê de yôs dgens, qu'aivâit pus de trente ans, des écouenes de chéx pies de londgeou et in varret de vingt ans tot gris et pus méchaint qu'in poue saiyâid, qu'èl en aivâit pavou*, Ce personnage fantasque gardait dans son étable un bœuf hérité de ses parents, qui avait plus de trente ans, des cornes de six pieds de longueur, et un verrat de vingt ans tout gris et plus méchant qu'un sanglier, dont il avait peur (*Le tiuderat*, MJ).

Vatré 142, *poûe sèyè* et 170, *saiyè*. Oberli 101, *pôessaiyai*. Dondaine 482, *SANGLI* : (...) *POUE SÈYÈ* :

En français, on utilisait encore le double nom *porc sangler* au XVI<sup>e</sup> siècle, FEW 11, 644b, SĪNGŪLĀRIS « solitaire, un seul ».

Occurrence : 1.

**proue** ['pruə], s.f.

« troupeau ».

Ex. *Lai djuene boviere se diét qu'è lai vœulaît gremoennè poèche qu'elle viraît le dos en sai proue, qu'était craibin à dannaidge, et peus elle n'ôjé se revirie*, La jeune bouvière se dit qu'il allait la gourmander parce qu'elle tournait le dos à son troupeau, qui était peut-être au dommage [en train de brouter sur des terrains privés], et elle n'osa pas se retourner (*Lai Boviere*, ALS).

Vatré 144, *proûe* ; *prô*. Oberli Ø (mais nous confirme oralement qu'elle utilise le terme *proie*). Dondaine 422, *PROU* : « troupeau communal ». Afr. *preie*.

FEW 9, 286a, PRAEDA « proie, butin ».

Occurrence : 1.

**raincoillie** ou **raincoyie** [rɛ̃kɔ'ji:ə], v. intr.

«agoniser, râler (du mourant), respirer d'une manière pénible et bruyante». Ex. *Dâs ci djoué-li, lai Djeanne aicmencé de dedeveni, de s'aiffâti et peus, le soi de lai Saint-Sylvestre, elle se botét ai raincoillie et baillé le derrie sôpi, in pô devaint lai mieneût*, Depuis ce jour-là, [la] Jeanne commença à «dédevenir» [déperir], à s'affaiblir et puis, le soir de la Saint-Sylvestre, elle se mit à râler et donna le dernier soupir, un peu avant [la] minuit (*Lai laîrrenâsse*, ALS).

*Folk*. Dans les récits de JS, les personnages périssent presque toujours à la fin de l'année, victimes d'un mauvais sort (lancé par un sorcier, une sorcière) ou d'une malédiction (non respect du repos des morts).

Vatré 149, *raincayie*, *raincoiyie*. Oberli Ø (mais elle nous confirme oralement qu'elle utilise *rancoiyie*). Dondaine 434, *RAN:KIY* (ind. prés. 3) (...). Pierrehumbert 484, s.v. *ranquiller*, *rancailler*, *rancoiller* «respirer d'une manière pénible».

(Mal classé en FEW 21, 315b et FEW 23, 202a).

Mfr. *rancotter* (franc-comtois XVI<sup>e</sup> s.), FEW 10, 467a, *RONCARE* «ronfler». Occurrences: 2.

**raindgie** [rɛ̃'dzi:], v. tr.

«ruminer (en parlant d'animaux), mâcher une seconde fois un aliment après l'avoir régurgité».

Ex. *Tiaind que lai fâte de raindgie le preniét, â-t-ce qu'è se n'allé pon coutchie sus lai biaintche tiueïlle de l'âtê! Èl était se bîn coutchie que vos n'yi voiyîns vouere que sai tête et ses doues londges éconnes*, Quand le besoin de ruminer le prit, est-ce qu'il n'alla pas se coucher sur la nappe blanche de l'autel ! Il était si bien couché que vous n'y voyiez que sa tête et ses deux longues cornes (*Le diaïle â môtie*, MJ).

Vatré 149, *raindgie* «cribler; tamiser; ruminer». Oberli 108, *raintchie*. Dondaine 459, *RINDJ* (n.m, «action de ruminer») et 475, *RUNJ* (indicatif présent). Afr. *rungier*, FEW 10, 560b, *RŪMĪGARE* «ruminer».

Occurrence: 1.

**raïsse** [RɛS], s.f.

1. «scie à main».

Ex. *Es raïsserînt craibîn encoé s'in copou de lai Montaigne ne yôs aivâit pe fâit ai remairtîê qu'ès tiudînt raïssie lai fuatte d'aivô le dôs de lai raïsse*, les dents en de fœus, Ils scieraient peut-être encore si un bûcheron de la Montagne [des Bois = Les Franches-Montagnes actuelles] ne leur avait pas

fait remarquer qu'ils essayaient de scier l'épicéa avec le dos de la scie, les dents en dehors (*Lai fôle des confrous*, SSTP).

2. « scierie, entreprise où on débite le bois en planches, souvent grâce à la force de l'eau ».

Ex. *E n'aivaît pon encoé refoèrmê d'aidroit lai pouetche que sai comère se savaîve pai lai pouetche derrie pou allê dedôs l'essiuje de lai raïsse*, Il n'avait pas encore bien refermé la porte que sa commère se sauvait par la porte de derrière pour aller sous l'écluse de la scierie (*Lai fôle de lai tchünze-épennes*, SSTP).

Vatré 150, *raïsse*; *savoure* « scie; scierie ». Oberli 108, *raïsse* « scie ». Dondaine 451, *RÈS*. « scie à main ». Pierrehumbert 488, s.v. *rasse* et 478, *raisse*. Voir aussi les *Maisons rurales de Suisse* (Jura), p. 518, *raisse*.

*Topon. Les Rasses* (VD), *Les Gorges de la Pouèta-Raïsse* (gorges près de Môtiers NE), *Les Rasses* (F) au bord du Doubs. Mfr. *resse*, FEW 10, 290a, RĚSĚCARE « couper ».

Occurrences: 8.

**raitê, èe** [rɛ:'tɛ:], v. intr. (au p. passé).

« mangé, grignoté, rongé par les souris [les *raïtes*] ».

Ex. *C'était encoé le Boubat qu'était le pus mâ læudgie: è n'aivaît pus enne beûtche de foin; è n'y demoérait pus qu'enne dgierbe d'étrain tote raitêe qu'è y aivaît encoé pieût dechus*, C'était encore le garçon qui était le plus mal logé: il n'avait plus un fêtu de foin; il ne lui restait plus qu'une gerbe de paille toute mangée par les souris et il avait encore plu dessus (*Les tchaintres de Velaîs*, BBB).

Vatré 150, *raitaie* « rongé par les souris » mais aussi « chasser les souris ». Voir aussi 226 (supplément) *raiteû* « déchet de ce qui a été rongé par les rats et souris ». Oberli Ø. Dondaine 452, *RÊTA.*; *RATÈ.* (...) *RÊTÈ.* « prendre les rats » mais aussi « faire des dégâts (des souris) ». Afr. pain *raté* « entamé par les souris », FEW 10, 124a, RATT- « souris ».

Occurrence: 1.

**raîve!** [ 'rɛ:v], interj.

« Marque l'irritation, l'exaspération, l'impatience, le déplaisir causé par un contretemps, la contrariété devant une obligation, une réponse injurieuse à quelqu'un ».

Ex. « *Nôs væulans paitchi demain le maitîn, raîve po les sous! – Se nôs aittendîns dechus nôs ne voirrîns djemaîs lai Velle de nôs Prînces* », « Nous allons partir demain matin, zut pour les sous! – Si nous attendions dessus,

nous ne verrions jamais la ville de nos Princes [Bâle]» (*Lai fôle des doux caimerâdes*, SSTP).

Vatré 151, *raîve*. Oberli 109, *raive*. Dondaine Ø. Pierrehumbert 491, s.v. *rave* (interj.).

FEW 10, 70a, RAPUM «navet».

Occurence: 1.

**raivou** [RE'vu], s.f ou s.m. (genre incertain. Pour JS fém., pour Oberli masc.).

«lueur, lumière de faible intensité».

Ex. *Mains, devaint d'aïcmencie, lai fanne, que voyaît péssê in ré de raivou, allé œuviê lai pouétchatte de l'armératte*, Mais, avant de commencer, la femme, qui voyait passer un rai de lumière, alla ouvrir la petite porte de la petite armoire (*Lai tchaindoile*, SSTP).

Vatré 151, *raivou*. Oberli 109, *raivou*, s.m. Dondaine Ø. Pierrehumbert 491, s.v. *raveur* «forte chaleur» et «reflet, lueur à l'horizon». Voir aussi *Bulletin du GPSR* 1908: 55-56.

Afr. *roveur* «rougeur au ciel».

FEW 10, 537b, RÛBOR «rouge».

Occurence: 1.

**rebaîrbe** [RƏ'bɛrbə], s.f.

«guimbarde, instrument de musique métallique formé d'une lame recourbée en anneau dont on maintient les extrémités entre les lèvres et au centre de laquelle s'insère une lamelle que l'on fait vibrer avec l'index».

Ex. «Voici enne rebaîrbe: les trâs premies côps que te djuerés d'aivô, te veux poueyè faire ai sâtê bin hât, tiu que te vouérés, bêtes ou dgens, in quât d'heure de temps. I ne t'en sairôs dire de pus, mains, se t'és prou malin, te peux veni aiche réche que lai Mê...», «Voici une guimbarde: les trois premières fois que tu joueras avec, tu pourras faire sauter bien haut, qui tu voudras, bêtes ou gens, un quart d'heure de temps. Je ne saurais t'en dire plus, mais, si tu es assez malin, tu peux devenir aussi riche que la Mer...» (*Lai fôle de lai rebaîrbe*, SSTP).

Note de JS: «Guimbarde en forme de lyre dont on joue en la plaçant entre les dents, en soufflant lentement et faisant vibrer, avec un doigt, la languette d'acier centrale.»

Vatré 154, *rebaîrbe*. Oberli Ø. Dondaine Ø.

On trouve cette citation dans Fox Leonard (1988), *The Jew's Harp: A Comprehensive Anthology*, p. 34: «This list includes all the terms entered in *The New Grove Dictionary of Musical Instruments* (1984) and Dournon-Taurelle & Wright, *Les guimbardes du Musée de l'Homme* (1978).» Suit



une liste de termes européens dont: «French: *guimbarde*; Switzerland: *bombarde*, *rebaîrbe* (North Jura), *rbiba* (South Jura), *rbaîrbe* (Freiberge) (portugais/brésilien *berimbau*)». Afr. *rebebe*, *reberbe* (XV<sup>e</sup> s.).

FEW 19, 143a, RABĀB(A) «sorte de violon».

Occurence: 1.

**redjannê** [R(ə)dʒã'ne:], v. tr.

«imiter quelqu'un pour s'en moquer».

Ex. *Cman qu'èl aivaît enne petéte voix de fannatte, vou se vòs viès, de chevèques, les tchai-djæunerats se bottennent ai le redjannê dâs le fond di môtie*, Comme il avait une petite voix de femmelette, ou si vous voulez, de «chevèque» [bœuf hermaphrodite, ironiquement époux impuissant > FEW 17, 631b, ZWICK], les chardonnerets se mirent à l'imiter depuis le fond de l'église (*Les tchaidjoeunerats*, SSTP).

Vatré 155, *redjannaie*; *eurdjannaie*. Oberli 110, *rdjannaie* et *rdjannie*. Dondaine Ø.

Serait év. à raj. au FEW 17, 466a \*WAIÐANJAN «labourer» (en passant par le DMF, RAGAGNER II.B. «renouveler sans cesse son action, s'acharner» ou REGAGNER «se reproduire, se renouveler, produire du gain»).

Occurences: 2.

**ressegnon** ou **recegnon** [R(ə)sə'põ], s.m.

«collation, en-cas, souvent pris le soir après la veillée/la soirée ou en casse-croûte qu'on emporte au travail».

Ex. *En lai mieneût, cman c'en était lai môde, èls allennent poire in ressegnon â tché, que lai Phiphinne aivaît aippointie chus lai tâle: di pain, di fromaidge et doues roquêtes de gotte*, À minuit, comme c'était la tradition, ils allèrent prendre un en-cas à la cuisine, que [Joséphine, Adolphine?] avait préparé sur la table: du pain, du fromage et deux bouteilles de 2 dl de goutte [eau de vie] (*Lai moue di papon*, ALS).

Vatré 158, *ressègnon*; *recenion*; *recegnon*. Oberli 110, *rcegnon* (elle nous dit oralement que ce sont souvent des restes réchauffés, une petite chose quand on revient d'une marche, p. ex.). Dondaine 473, *RSÉ'NON* (...) *RSE'NYON*. Mfr. *reciner* «faire une collation après le grand repas du soir», FEW 2, 578b, CĒNĀRE «manger».

Occurences: 2.

retacounaît > **retacounaie** [R(ə)taku:'ne:], v. tr.

«coudre un «tacon» [SR, pièce de tissu grossière servant à boucher un trou d'un vêtement, d'un sac, etc.], raccommoder».

Ex. *Ïn peulletie retacounaît enne véye tiulatte*, Un tailleur [litt. pelletier] racommodait une vieille culotte [pantalon] (*I ne seus pe ïn brâve hanne*, MJ).

Vatré 158, *retacounaie*; *retacoénaie*. Oberli 113, *retacouénaie*. Dondaine 473, *RTAKO'NÈ*, *RTAKOUNÈ*; *RTAKWÈ'NÈ*: (...). BDLP, s.v. *taconner*. TLFi, *tacon* et *taconner*. Pierrhumbert 522, *retaconner*. Afr. *tacun* «pièce de cuir que l'on remet à un soulier», *retaconner* «raccommoder».

FEW 17, 302a, \*TAKKO «languette, pointe».

Occurence: 1.

retendaît > **se retendre** [ʀɛtãdr], v. intr.

«se pavaner, se prendre pour quelqu'un d'important».

Ex. «*Qu'ât-ce vôs vœulès?*» *que yôs demaîndé ïn chire, que se retendaît pès que lai diaîdge de Bonfô, taind qu'elle fait sai toennè*. «Qu'est-ce que vous voulez?» leur demanda un bourgeois qui se pavanait pis que le guet de nuit de Bonfol, quand il fait sa tournée (*Les pommes tieûtes*, SSTP).

Vatré Ø dans ce sens (mais 168, «s'étirer, s'étendre»). Oberli Ø (mais elle nous confirme oralement qu'elle connaît ce terme). Dondaine Ø (mais 473 *RTANDU*, «trompé, attrapé»). Pierrhumbert 522, *retendre* «gonfler». Afr. *sei retendre en* «aspirer à», FEW 13/1, 198b, TĚNDĚRE «(é)tendre», Sancey (Doubs) «se redresser par fierté».

Occurence: 1. (Nous avons trouvé une dizaine d'attestations de ce sens dans notre corpus entier).

**rétrainnure** ou **rétrainnure** [ʀɛtrɛ:n'yʁə], s.f.

«paille pour faire la litière du bétail».

Ex. *È défrappé taint, qu'ai s'enfoncé pô et pô dains le foin, pèssé entre doues piertches de lai perchiere et colé dains l'étâle entre doux bues qu'étînt bin en train de rainddie. Cman que di foin était tchoi d'aivô lu et peus qu'è y aivaît enne épâsse rétrainnure le Bastien ne se fesét p'ïn poi mâ*, Il se débattait tant, qu'il s'enfonça peu à peu dans le foin, passa entre deux perches de la «perchière» [?] et coula dans l'étable entre deux bœufs qui étaient en train de ruminer. Comme du foin était tombé avec lui et puis qu'il y avait une épaisse litière de paille, le Sébastien ne se fit pas un poil [pas du tout] mal (*Les bues hus le coué*, SSTP).

Vatré 159, *rétrainnure* «litière». Oberli 114, *rétrainnure* «litière du bétail» (elle nous dit oralement que c'est aussi pour elle l'«arrière-faix, le placenta de la vache qui vient de mettre bas»). Dondaine 454, *RĚTRIN'NU:R* (...) «litière». Pierrhumbert 523, *rétrainnure*.

FEW 12, 285b, STRĀMEN «paille».

Occurence: 1.

**revenue** [R(ə)vən'y:], s.f.

«taillis, petit bois composé d'arbres de petit diamètre que l'on coupe périodiquement, et qui croissent à partir des anciennes souches».

Ex. *Ïn graind l'hanne sa ai bês, qu'aivaît tot le coue tiæuvie de poi, cman ïn boïchat, doues écouennattes â cevré, des pies de tchievre, que sentaît le sæûfre, se trové devaint lu. È fesaît ïn tchoueré que poétchaît pavou. Le djuene bouebe enneussé son tchïn de contre lu mains lai pouere bête épauvurie s'embrué dains enne revenue, Un grand homme sec, qui avait tout le corps couvert de poils, comme un bouc, deux petites cornes au front, des pieds de chèvre, qui sentait le soufre, se trouva devant lui. Il faisait une mine qui portait peur. Le jeune garçon excita son chien contre lui mais la pauvre bête effrayée s'engouffra dans un taillis (*Le Noi-Moton*, ALS).*

Vatré 167, *r'venûe*; *revenûe*; *eurvenûe* «broussailles, taillis». Oberli Ø (mais elle nous confirme oralement qu'elle l'utilise). Dondaine 476, *RVE'NU*: «taillis». Afr. *revenue* «jeune bois qui revient sur une coupe de taillis».

FEW 10, 352b, REVENĪRE «revenir».

Occurrences: 2.

**Revirat** [r(ə)vi'ra], s.m.

«fête du dimanche qui suit la fête du village ou la Saint-Martin (huit jours après)».

Ex. *Èl étaiť temps que çoli airriveuche, sains çoli ès se serĩnt sâťe dechus, cman les bessiensenaĩres, le soi di Revirat des Beniessons, et peus è n'en seraiť pe craibĩn demoere ïn de vétiaĩnt, po allé recontê ès malaites et ès vèyes dgens ço que s'étaiť péssê*, Il était temps que cela arrive, sans cela ils se seraient sautés dessus, comme les fêtards, le soir du Revirat de la fête du village, et puis il n'en serait peut-être pas resté un de vivant, pour aller raconter aux malades et aux vieilles gens ce qui s'était passé (*Lai fôle des confrous*, SSTP).

Vatré 167, *r'vira*; *revira* «retour de fête; le dimanche après la fête». Oberli 115, *revira* «bniessons; reconduction d'une semaine de la fête du village (la fête paroissiale)». Dondaine 476, *RVIRO*, *RVIRA* «dimanche qui suit le dimanche de la fête patronale».

FEW 14, 391b, VĪBRARE «vibrer, lancer».

Occurrences: 2.

**révisê** [revi'zɛ:], v. tr.

«regarder».

Ex. *È diét ai ses caimerâdes, qu'étint in pô en tieûsin*: «Vôs n'ais pon fâte d'aivoi paivu; seûtes-me aimont les égrês; vôs réviserès bin tot ço qu'i fais et vôs n'airès qu'è que de faire aitât dïnse», Il dit à ses camarades, qui étaient un peu en souci: «Vous n'avez pas besoin d'avoir peur; suivez-moi en haut des escaliers; vous regarderez bien tout ce que je fais et vous n'auraz qu'à faire de même» (*Lai baittance*, SSTP).

Vatré 160, *révisaie* ou *revisaie* «regarder». Oberli 115, *révisaie* «regarder».

Dondaine 455, *RÉVIZÈ*: «regarder». Afr. *raviser* «regarder, examiner attentivement», FEW 14, 522a, *vīsare* «examiner attentivement».

Occurrences: 11.

revôjînt > **revôdre** [r(ə)'vo:dr:], v. intr.

«battre, rouer de coups, redonner la monnaie de sa pièce».

Ex. «*Te vouérôs que nos breûlechîns trétus?*» que yi diennent les serîndious que se botennent ai le revôdre, de revînt, de revai. Pan! pan! les côps de poing grâlînt, «Tu voudrais que nous brûlions tous?» lui dirent les pompiers [litt. «seringueurs»], qui se mirent à le battre, «de revient, de reva». Pan! Pan! Les coups de poing grêlaient (*Le mâ-fîn*, ALS).

Vatré 167, *r'vôdre*; *revôdre* «retordre, rentortiller; rouer de coups» et *r'vôju*; *revôju* (...) «battu». Oberli Ø (mais elle nous dit oralement qu'elle utilise *revôdre* «redonner» dans le sens négatif de vengeance).

Dondaine 478, *rwô:ju* «(je l'ai) rossé». Pierrehumbert 526, s.v. *revoudre* «enrouler, entortiller, retordre».

FEW 10, 365a, *REVOLVERE* «rouler».

Occurrence: 1.

**rigat** ou **riga** [ri'ga], s.m.

«bourreau».

Ex. *È n'ât pe de dire qu'è yéjaît le Petét et le Graind Grinmouere, que feurent breûlêls pai le rigat, aiprés sai moue*, Il n'y a pas besoin d'ajouter qu'il lisait le Petit et le Grand Grimoire, qui furent brûlés par le bourreau, après sa mort (*Le dgenât*, ALS).

Vatré 161, *rigat*; *rigot* «bourreau»; 74, *encrottou*; *rigat*; *rigot* «équarisseur» (voir aussi *rigaterie* «lieu d'équarissage»). Oberli Ø (mais 116, *rigotaie* «trimer» et 83, *maircandou* «bourreau»). Dondaine Ø. Pierrehumbert 529, s.v. *rigot* «boucher, homme violent». Tappolet II, 132, *rigen* «travailler dur» (voir aussi Vatré 161, *rigataie* «avoir une vie très pénible»). Idiotikon 6, 757.

FEW 23, 130b, *bourreau*.

Occurrences: 4.

**roeûchue, reûssue** ou **roeûssie** [rø:'fjə], s.f.

« après-midi, partie de la journée comprise entre le repas de midi et le repas du soir ».

Ex. *Les premies temps, les Vies étint encoué prou aîses de ne pus avoi de tchurie pou les aidé gremouennè. Mains èls en sôlenn'bîntôt. Les djoués sus senainne, çoli allaît encoué mains ès trovenn' bîntôt les duemones rudement longs. Lai reûssue sutot, ès ne saivînt cment se péssè le temps, Les premiers temps, les Vers [surnom des habitants du Peuchapatte] étaient encore assez contents de ne plus avoir de curé pour toujours les gronder. Mais ils s'en lassèrent bientôt. Les jours de la semaine, cela allait encore mais ils trouvèrent bientôt les dimanches rudement longs. L'après-midi surtout, ils ne savaient comment passer le temps (Les vêpres du Peû-Tchaipatte, MJ).*

Ex. *Aichetot que le tiurie feut loin le mérelie s'aidgenonyé d'in dgenonye ai bés, se sieté chus le sabat de ci pie-li, aicouoté son moton chus lai pâme de lai main et peus musét: « I crais qu'è ne fât pe aittendre ai demain lai roeûchue po le faire ai djunê. S'è s'allaît bourrê cman enne roudge-bête gonsye è serait encoé dains le câs de se fottre, duemoinne, de nôte biê de Paîtyes », Aussitôt que le curé fut loin, le marguiller s'agenouilla d'un genou par terre, s'assit sur le sabot de l'autre pied, posa son menton sur la paume de la main et pensa: « Je crois qu'il ne faut pas attendre demain après-midi pour le faire jeûner. S'il allait se gaver comme une vache gonfle [météorisée], il serait encore capable de se moquer, dimanche, de notre blé de Pâques » (Le colomb, SSTP).*

Vatré 158, *réssûe; reûssue; réssuâ; réchûe; vâprèe* « après-midi ».

Oberli 114, *reûssue* « après-midi » (elle nous dit qu'elle utilise *reûssue* pour la période de l'après-midi avant les vêpres (entre 13 heures et 15 heures), car ensuite c'est la *vâprèe*). Dondaine 452, *RÉ:SU.; RËU:SU:E, RSU.; RCHU:* « après-midi ». Afr. *recie* « après-midi », FEW 3, 296b, *EXIRE* « sortir ».

Occurrences: 2.

**roeûtie** [rø:'ti:], s.f.

« tartine, tranche de pain rôtie ou non, que l'on consommait nature ou garnie pour accompagner le petit déjeuner ou le goûter, les soupes, les ragoûts ou les volailles ».

Ex. *È maindgé ai grôsses golèes doues trâs roeûties de mie et peus se raimènné tot essiouessiè vés son caimerâde que n'aivaît pe râtê de soyie*

â *tchâd di djoué*, Il mangea à grandes goulées deux trois tartines de miel et se ramena tout essoufflé vers son camarade qui n'avait pas arrêté de faucher au chaud du jour (*Fôle des moichenous*, SSTP).

Vatré 159, *reûtie* «tartine». Oberli 115, *reûtie* «tartine». Dondaine 469, *RO:TI:*, *RÆ:TI:*, *ROUTI:* (...) «tartine». Existe en français vieilli: TLFi, *rôtie*. FEW 16, 683b, \**RAUSTJAN* «rôtir».

Occurrence: 1.

**roi** ['rwa], s.m.

«Roi du Doubs ou Âpron du Rhône, sorte de poisson proche de la perche».

Ex. «*E ne m'en mainque pu qu'ün mains le pou vai bintôt tchaintê... Sâvê!*» *qu'è raîle bintôt en tiraient in roi fæus di Doubs*. «*Tins*», *qu'è diét â pâchou*, «*i te baille tot ce qu'è y é dains mon bæudetyin*. *E ne me failloit pus que ci dgenât po être sâvê di purgatoire*», «Il ne m'en manque plus qu'un mais le coq va bientôt chanter... sauvé!» hurle-t-il bientôt en tirant un âpron hors du Doubs. «Tiens», dit-il au pêcheur, «je te donne tout ce qu'il y a dans mon vivier. Il ne me fallait plus que ce sorcier pour être sauvé du purgatoire» (*Le roi*, BBB).

*Folk*. Si par hasard il s'en prend un dans le filet, on s'empresse de le rejeter à l'eau. La pêche sera mauvaise et cela présage un malheur. On croyait jadis que les âprons étaient des porte-malheur. On se préservait de leurs maléfices en les clouant aux portes des granges. Ils étaient considérés comme des portraits du démon. On croyait que cet étrange poisson, mangé cru, était un poison aussi violent que la «cerise au diable» (belladone) ou le «poussa» (poudre) des sorcières. Les pêcheurs des bords du Doubs, en Suisse ou en France, emploient encore ce nom. Ils le surnomment «sorcier» parce qu'il peut changer de couleur en quelques secondes pour prendre celle du fond: il est de ce fait très difficile à repérer. Jules Surdez (1949) nous dit que «l'âpron (roi ou sorcier) ne se rencontre guère en Suisse et en France que dans le Rhône, le Doubs et d'autres affluents. Il est rude au toucher comme la perche (piertche). La tête est aplatie comme tout le corps car ce poisson est toujours posé sur le fond de la rivière. Il doit probablement son nom d'âpron à l'âpreté de ses écailles ou aux rayons de ses deux nageoires dorsales. Son nom patois, "roi" (raide), est peut-être dû à leur raideur. Il ressemble à un très grand chabot, de 12 à 18 cm de longueur et est, en certains lieux, considéré comme le roi des chabots. On le trouve toujours isolé et on l'appelle "roi" comme le joueur qui lance une boule pour chaque camp adverse. L'âpron est très vorace et se nourrit de larves d'insectes et de frai. Son corps olivâtre, orné de bandes noires, est

aminci en arrière. Les uns aiment sa chair, les autres l'exècrent. On ne le prend guère qu'à la main. [...] Ne dit-on pas encore de nos jours que les poissons et les poulets crus font les cimetières bossus?»

Vatré Ø (mais 226 (Suppl.), *roid* «âpre»). Oberli Ø. Dondaine Ø. Pierrehumbert 534, s.v. *Roi du Doubs*. Français régional *Roi du Doubs* (Pierrehumbert 534). Origine inconnue.

Ev. FEW 10, 366b REX «roi» ou FEW 10, 402a RĪGĪDUS «raide, rigide».

Occurrences: 2.

**roingne** ['rwɛ̃nə], s.f.

1. «maladie de la gale».

Ex. *Po faire in moubye de chire ç'ât cetu de Litye que le Suzanne ainmât le meus... En voirat lai roingne d'aivô de l'écoueche de puainne viene... Pour faire un meuble de bourgeois, c'est celui [le bois] d'if que le Suzanne aimait le mieux... On guérit la gale avec de l'écorce de verne puante [Nerprun]... (En lai Rive de l'Ave, ALS).*

Vatré 152, *rangne*; *rogne*; *roigne*; *roingne* «gale». Oberli Ø (mais 49, *dgigôle* et 109, *raîtche* «gale»). Dondaine Ø. Existe en français vieilli: TLFi, *rogne*.

FEW 10, 469a, \*RONEA (lat.) «gale».

2. «rogne, chicane, noise, surtout dans l'expression *tcheri roingne* > chercher la bagarre».

Ex. *Aiprés bin d'âtres Taignons èl aippeniét in pô taîd qu'è ne fât poun tcheri roingne ès Aidjolats poéche qu'èls aint aidé le derrie mot, Après bien d'autres Taignons, il apprit un peu tard qu'il ne faut pas chercher noise aux Ajoulots parce qu'ils ont toujours le dernier mot (Les trous soitous, BBB).*

Vatré 152, *rangne*; *rogne*; *roigne*; *roingne* «rogne». Oberli 116, *roigne* «rogne».

Dondaine 467, *RÔ'NY* «(chercher) rogne». Pierrehumbert 533, s.v. *rogne*. Existe en français populaire TLFi, *rogner*<sup>2</sup>.

FEW 10, 461b, RON- «gronder» (déverbal de *rogner*).

Occurrences: 4.

rôlous > **rôlou** [ro:'lu], s.m.

«rôdeur, vagabond, aventurier».

Ex. *În rôlou qu'èls aivînt coutchie dains le bolat â polain aivaît tot vu pai enne baidjêchure de tâlvanne, Un vagabond qu'ils avaient couché [logé] dans le box du poulain avait tout vu par une fissure de la cloison de planches (Lai pé de biainc-pouye, MJ).*

Vatré 163, *rôlou*, *se* «rouleur; rôdeur». Oberli 117, *rôlou*, *se* «rôdeur, euse». Dondaine Ø. TLFi, *rouleur D.c*) «marchand forain, colporteur, vagabond».

FEW 10, 503b ROTÉLLA «petite roue».

Occurrences: 2.

rôse de botenie > **bottenie**

**russe** ['rys], adj. fém.

«(en parlant d'une bête) n'ayant pas de veau, malgré l'apparition des chaleurs; (en parlant d'une femme, péjoratif) stérile».

Ex. *E saivaît ce que c'était qu'enne vaitche tæurre, énoyiere, touérelieure vou russe*, Il savait prédire si elle était une vache stérile, une vache restée une année sans veau, une vache qui ne donnait que des veaux mâles ou une vache toujours en chaleur mais n'étant pas gestante (*En lai rive de l'Ave*, ALS).

*Encycl.* Dans le monde rural, une vache stérile «en rut mais qui ne retient pas» n'est pas intéressante. Dès la deuxième année sans veau, on l'envoie à la boucherie (voir aussi Oberli, 118).

Vatré 167, *russe* «vache devenue stérile; on dit aussi *véye russe* à une femme sale». Oberli 118, *russe* «stérile, en parlant d'une vache» (elle nous confirme oralement qu'elle utilise *chpitz*, s.m., pour les bêtes et les femmes qui n'ont pas de descendance). Dondaine 475, *RUS* «stérile» (d'une vache)». Tappolet II, 136, *russig* (suisse allemand) «(en parlant d'une bête) en chaleur». *Idiotikon* 6, 1447.

FEW 16, 745b, RÜSSIG «en chaleur».

Occurrence: 1.

**saibbait** [sɛ'be], s.m.

«sabbat, assemblée nocturne de sorciers et de sorcières, tenue dans un lieu désert, dans laquelle on pratique le culte rendu au diable, les danses et les orgies; pratiques auxquelles on s'y livre».

*Folk.* Dans le corpus JS, textes dans lesquels il y a la description d'un sabbat, souvent dans une clairière, une combe ou un emposieu: *Lai dgenouetche de la Moue* (BBB), *A saibbait* (BBB), *Lai fôle des cîntyè l'apchârd*s (SSTP), *La fôle des nés* (SSTP), *Lai Grôsse-Bâme* (ALS), *Lai fôle des doux colons* (SSTP). Lieux cités: Grotte du Cul des Prés, le Creugenat (litt. creux au sorcier), le Vilain-Roc (Peut-Rœutchet cité trois fois), le Creux aux Biches, *Lai Grôsse Empouese*). Voir le récit publié de SURDEZ Jules «La voie jurassienne: le sabbat des Vilains Prés», in *Le*



*nouveau conteur vaudois et romand*, 91, 1964, p. 26-27 (en ligne <http://www.e-periodica.ch/digbib/view?pid=cov-002:1964:91-563>).

Pour une description du sabbat des sorciers, voir p. 249.

Vatré 168, *saibbait*; *lai sètte* «sabbat; sorcière; gros bruit; vacarme (Surdez)». Oberli 118, *saibbait* «sabbat; vacarme» (elle utilise *in saibbaiyou* pour «un enfant qui fait du tapage»). Dondaine Ø.

FEW 11, 2b, SABBATUM «samedi».

Occurrences: 3.

**sairraisin** ou **sairraizin** [sɛrɛ'zi], s.m.

«gitan, bohémien d'Espagne».

Ex. *Ces teûfets n'airint pe fait de mâ ai enne vouépre mains cman qu'on pailève droit de sairraisins ai lai Montaigne des Bôs et peus qu'ès y aivint voulè des dgelennes, lai neût devaint, ès prenienn' le pouere mère de Bonfô pou un de ces caimps-voulants*, Ces anabaptistes n'auraient pas fait de mal à une guêpe mais comme on parlait justement des gitans à la Montagne des Bois [aux Franches-Montagnes] et qu'ils y avaient volé des poules, la nuit avant, ils prirent le pauvre maire de Bonfol pour un de ces nomades [litt. «camps-volants» > voir Dondaine 111] (*Les doux mères*, MJ).

Vatré Ø. Oberli Ø (elle utilise *rôlou*). Dondaine Ø.

FEW 11, 217b, SARACENI «population musulmane d'Afrique, d'Espagne et d'Orient».

Occurrences: 9.

**sâtie** [sa:'ti:], s.m.

«huissier, fonctionnaire ayant pour charge de constater des faits, de signifier les actes de procédure et de mettre à exécution les décisions de justice et les actes authentiques ayant force exécutoire».

Ex. *Le sâtie de Sainneledgie allé derrie lai mâjon de velle embruere enne vouépriere dains le sai*, L'huissier de Saignelégier alla derrière l'hôtel de ville enfouir un nid de guêpes [litt. «une guêpière»] dans le sac (*Le djetun de vouépres*, MJ).

Vatré 171, *sâtie* «huissier». Oberli Ø (elle utilise «pique-meuble» ou *hussie*). Dondaine Ø. Pierrehumbert 550, s.v. *sautier*. (Ancien neuchâtelois «huissier d'une cour de justice», Ancien bernois (Jura actuel) «fonctionnaire de l'ordre judiciaire présidant certaines cours inférieures».)

La forme serait à raj. à FEW 11, 122a, SALTUARIUS «garde-forestier».

Occurrences: 4.

**schlampe** [ˈʃlɑːpə], s.f.

«(terme d'injure) garce, salope».

Ex. «*I seus émeilliê que vos ne sentes pe encoué de raindenées*». – «*I aie in échtomai de tchevâ. Et bin, i veus repotchê ço que demore di pain et di fromaidge, an mai schlampe de fanne, è y é prou longtemps qu'elle m'en fait trop di vouere*» «Je suis étonné que vous ne sentiez pas encore de coliques.» – «J'ai un estomac de cheval. Eh bien, je vais rapporter ce qui reste du pain et du fromage à ma garce de femme, il y a assez longtemps qu'elle m'en fait trop voir» (*Lo fromaidge*, MJ).

Vatré 36, *chlampe*, «femme de mauvaise vie; catin». Oberli Ø (mais elle nous confirme oralement qu'elle utilise ce terme). Dondaine 125, *CHLANP* «femme sale»; «femme de mauvaise vie». Pierrehumert 554, *schlampe* «paresseuse, fainéante, femme sans énergie»; «femme mal attifée, malpropre». Tappolet II, 150, *schlempen*. GPSR 3, 591a, b, *chlanpa*.

FEW 17, 40b, *schlampe* «femme négligente» puis «putain».

Occurence: 1.

**schtriflatte** [ʃtri'flat], s.f.

«beignet des foins, pâte entrelâcée produite avec un entonnoir [le *schtriflou*] frite dans l'huile».

Ex. *Tiaïnd sai fanne faisâit des schtriflattes, des begnats o bin des mijeûles, è les maindgeât â fur ai meûjire*, Quand sa femme faisait des beignets des foins, des beignets ou bien des omelettes, il [Gargantua] les mangeait au fur et à mesure (*Le Gairgaintiuâ*, MJ).

*Encycl.* Ces beignets étaient faits traditionnellement durant la période des foins pour récompenser le travail des faneurs.

Vatré 172, *schtriflatte*. Oberli 136, *triflatte*. Dondaine 530, *TRIFLAT* «beignet». Tappolet II, 170, *strübli*. GPSR 4, 50, *chtriflat*.

FEW 17, 256b STRIFELE «sorte de pâtisserie».

Occurence: 1.

**sélie** [se'li:], s.m.

«boisselier, artisan qui fabrique et qui vend divers objets en bois, particulièrement des mesures de capacité comme le boisseau».

Ex. *Pus tâid, tchaind que lai tchœûmenâtê l'eut bin engréssie, qu'èl eut enne grôsse painse et peus in grôs tchu, è fesét ai faire â sélie in grôs soilletat pisserat*, Plus tard, quand la communauté l'eut bien engraisé, qu'il eut une grosse panse et puis un gros cul, il [le maire du Peuchapatte] fit [à] faire au boisselier un grand seau en bois [à douves, qu'on utilisait comme pot de chambre] (*Le Toubaquie*, SSTP).

Vatré 172, *sélie*. Oberli Ø (mais 126, tape-soiyat «boisselier, litt. tape-seillon). Dondaine Ø.

Serait év. à raj. à FEW 11, 661a SĪTĚLLUS «baquet».

Occurrences: 8.

**senaidge** [snɛ'dʒə], s.m.

«présage, signe dont l'interprétation permet de prévoir l'avenir, de prédire un événement».

Ex. *Elle tiraît, d'aivô in tchevâtre, enne foueyatte biaintche cman lai noi – c'était in senaidge de boinne annèe – vou bîn, des côps, enne tchevratte noire cman in cra – c'était in senaidge d'annèe pieudjouse, de soitie et peus de tchietchamps*, Elle tirait, avec un licol, une jeune brebis blanche comme la neige – c'était un présage de bonne année – ou bien, des fois, une chevrette noire comme un corbeau – c'était un présage d'année pluvieuse, de sécheresse et de disette [litt. cher-temps] (*Lai Daime de Montouérban*, BBB).

Vatré 172, *senâidge*. Oberli Ø. Dondaine Ø (mais 193, *SNÈJI*: «annoncer, présager»).

Serait à aj. à FEW 11, 603b SĪGNĪFĪCARE «prédire».

Occurrence: 1.

**sens** ['sã], s.f. dans la loc. «d'enne sens»

«de côté».

Ex. *Lai lievre fesét in sât d'enne sens et se botét ai youquê devaint yos cman po s'en fotre*, Le [la] lièvre fit un saut de côté et se mit à gambader devant eux comme pour s'en moquer (*Lai lievre caintchouyouse*, ALS).

Vatré 172, *sen*; *san*; *sens*; *seins* «sens, côté, flanc». Oberli 119, *san* «direction». Dondaine 482, *SAN*.

Afr. *sen* s.m. «direction dans laquelle on marche», FEW 17, 70a SINNO-«direction, sens».

Occurrences: 10.

**serre-neût** [sɛR 'nø], loc.

«nuit noire, nuit serrée».

Ex. *È fesâit dje serre-neût tchaind qu'è paiché. El en teniaît in pô et peus è ne voyét piepe qu'in des penolies yi aivaît voulê sai geisse et bottê in véye tchîn ai lai piaice...*, Il faisait déjà nuit noire quand il partit. Il en tenait un peu [il était un peu ivre] et il ne vit même pas qu'un des vanniers lui avait volé sa chèvre et mis un vieux chien à la place... (*Les tchaidjoeunerats*, SSTP).

Vatré 125, *noire-neût*; *sèrre-neût* « nuit noire, obscurité, ténèbres ». Oberli 120, *serre-neût*. Dondaine Ø. Pierrehumbert 548, s.v. *sare nuit*. *Bulletin du GPSR* 1914, 55.

Afr. *sare nuit*, FEW 11, 497a SĒRARE « serrer, verrouiller ».

Occurrence: 1.

**seri** [ˈs(ə)ri], s.m.

« musaraigne ».

Ex. *Ce n'ât qu'en lai picatte di djoué qu'elles retrovennent lus ôtâs, môves cman des seris*, Ce n'est qu'à la pointe du jour qu'elles retrouvèrent leurs maisons, mouillées comme des musaraignes (*Lai dgenouette des Aidges*, BBB).

*Encycl.* La souris se dit *raite* en parler jurassien.

Vatré 177, *s'ri*; *seri*; *meûsatte*. Oberli 123, *sri*. Dondaine 498, *SRI*, *SĒRI*.

Afr. *sery* (ancien bourguignon) « musaraigne », FEW 12, 110b SŌRĪX « souris ».

Occurrence: 1.

**siéjainne** [sjeˈʒɛnə], adj. f.

« plaisante, avenante, bien faite ».

Ex. *Lai Mairie de Tchâvelie*, *cman qu'en yi diaît, aivaît des œîls douçats, des baintches dents et était siéjainne et aibiéchainne cman tot*, La Marie de Chauvilliers, comme on l'appelait [litt. comme on lui disait], avait des yeux doux, des blanches dents et était avenante et aimable comme tout (*Lai Mairie de Tchâvelie*, ALS).

Vatré 173, *siejaint*, *ainne* « aise; seyante, -e; agréable dans ses manières ». Oberli Ø (mais elle nous informe oralement qu'elle utilise *siézène* ou *elle ai di sné*, Oberli 121). Dondaine Ø.

Serait à aj. à FEW 11, 395a SĒDĒRE « être assis », « se tenir » et « être arrêté, demeuré fixé (dans l'esprit) » d'où le bas latin « plaire, convenir » (TLFi).

Occurrences: 2.

**siompené > siompenaie** [sjɔ̃p(ə)ˈnɛː], v. intr.

« gémir, pleurnicher ».

Ex. « *I aîs nounnê le réchte de ç'te caincoillatte qu'était tot mœûsi* », *qu'elle yi diét*. « *Cman qu'elle m'ât demoêrê chus l'échtomaic, qu'elle me repræudje encoé, i n'ais pe aivu le couéraidge, ne les envies, d'aipointie âtye ai moirande* », *qu'elle yi diét en siompenaint*, « J'ai mangé le reste de cette "cancoillotte" qui était toute moisie », lui dit-elle. « Comme elle m'est restée sur l'estomac, qu'elle me "reproche" encore, je n'ai eu ni le

courage ni l'envie de préparer quelque chose à souper», qu'elle lui dit en pleurnichant (*Les doues véjennes*, ALS).

L'une des nombreuses formes de «pleurnicher» en patois jurassien (voir sous *chnoufaie*, *myottaie*, *pyainteussaie*, *pyoupaie*, *vouïznaie* dans Oberli, *piornaie*, *entchenaie*, *grincie*, *linmaie*, *oûenaie* dans Vatré). Vatré 36, *çhompnaie*. Oberli Ø (mais elle nous confirme oralement connaître ce terme). Dondaine Ø. Origine inconnue.

Occurrence: 1.

**soroille** [sɔ'rwaj], s.m.

«soleil».

Ex. *L'âtre le reboté en yi diaint qu'ès vœulint allè pâchie des graibeusses dains le bie di Mâran, tiaind ç'ât que le soroille se serait mæüssie*, L'autre le consola en lui disant qu'ils iraient pêcher des écrevisses dans le ruisseau du Malrang, lorsque le soleil serait couché (*Les ues du craimpet*, ALS).

Vatré 175, *soraye*; *soéraye*; *soroïye*; *s'raye*. Voir aussi Vatré 190, *Tiebâ* «soleil; beau temps». Oberli 123, *soroïye*. Dondaine Ø (mais 498, *sroyi*: «éclaircie»).

FEW 12, 25b, sōL «soleil».

Occurrences: 3.

**souetat** ou **soueta** [su:'ta], s.m.

«bâton, gourdin».

Ex. *Comme è ne vœulaît pe po tos les diaîles faire enne péssè, l'ènoncèint le faisét ai volé en brétyes ai côps de souetat...*, Comme il ne voulait pas par tous les diables faire un pas, l'innocent le fit [à] voler en briques à coups de bâton... (*Les doux bâssains*, MJ).

Vatré 176, *soûeta*; *soûete* «gourdin». Oberli 123, *soûetat* «fléau, instrument à battre les céréales». Dondaine 496, *sou:TA* «sorte de fléau».

FEW 12, 12a SOCA «corde».

Occurrence: 1.

**taille > tni en taille**

**tairâ** ou **terrâ** [tɛ'ra:], s.m.

«rigole, fossé, sillon».

Ex. *Enne fois qu'è tiudieve qu'in pat d'âne l'avait tué et peus qu'èl était étendu cman moue dains in tairâ, doux péssaints le repouétchenn' ai l'ôtâ desdains lue ceviere*, Une fois qu'il croyait qu'un pet d'âne l'avait tué et puis qu'il était étendu comme mort dans un fossé, deux passants le ramenèrent à la maison dans une [leur] civière (*Le naintchat*, MJ).

Vatré 189, *tèrrâ*. Oberli 133, *tèrrâ*. Dondaine 513, *TÈRÔ*, *TARÔ*, *TÈRA* «fossé». Pierrehumbert 598, s.v. *terrieu*.  
Afr. *terral*, FEW 13/1, 248a *TĒRRA* «terre».  
Occurrences: 2.

**taitat** [tɛ:'ta], s.m.

«couvreur, artisan dont le métier est de construire ou réparer les toitures».  
Ex. *Le taitat aivaît bîntôt creuïllie le petchus tiaind que l'échiele tyissé et tchoiyé dains le voirgdie de lai tiure. Le pouere taitat demouéré pendu aiprés l'environ*, Le couvreur avait bientôt creusé le trou lorsque l'échelle glissa et tomba dans le verger de la cure. Le pauvre couvreur resta pendu à la tarière [outil servant à percer le bois] (*Le petchus d'environ*, MJ).

Vatré 178, *taitat*; *toitat*. Oberli 125, *taitat*. Dondaine 536, *TWATÔ* (...) *TÈTÔ*, *TA:TÔ*.

FEW 13/1, 150 b *TĒCTUM* «toit».

Occurrences: 6.

**tanne** ['tãnə], s.f.

«emposieiu, gouffre, trou dans la roche par où s'écoule l'eau».

Ex. *Les dgens crayînt que ç'te tanne était un des tiués de l'enfie. Èls en aivînt tus che pavou qu'aichetôt que lai neût aivaît tchoi ès n'ôjînt pus péssê â long*, Les gens croyaient que cette «tanne» était une des cheminées de l'enfer. Ils en avaient tous si peur qu'aussitôt que la nuit était tombée, ils n'osaient plus passer tout près [litt. au long] (*Lai petéte étaing*, ALS).

Vatré Ø. Oberli Ø. Dondaine Ø.

Pierrehumbert 587, s.v. *tanne* «trou en terre, tanière, grotte, caverne dans les rochers, étang. Ce mot se dit en particulier des excavations plus ou moins profondes ou “baumes”, et parfois des entonnoirs ou “emposieux” du Jura, des “chaudières” creusées par l'eau dans les gorges».

Serait à aj. à FEW 13/1, 77b \**TANA* «grotte».

Occurrences: 2.

**tassie** [ta'si:ə], v. trans. ou intr.

«téter, sucer le lait».

Ex. *Tiaind qu'in pô aiprés lai mère baillé ai tassie en l'afaint, lai boenne-fanne n'é saivu s'envoijè de caquè en lai lâde*, Lorsqu'un peu après la mère donna à téter à l'enfant, la sage-femme ne put s'empêcher de toquer au volet (*Lai revenianne*, ALS).

Vatré 173, *seucie*; *tcheulaie*; *trucie*; *truçaie*; *tassie* «sucer». Oberli 126, *tassie*.  
 Vatré 5, *aillétyi*; *tassie*; *béyie è tassie* «allaiter». Dondaine 514, *TESI*, *TASI*: (...).  
 Afr. *tacier*, FEW 17, 337b \*TITTA «sein maternel».  
 Occurences: 2.

**tchaippus** [tʃɛ'py], s.m.

«charpentier, menuisier, artisan qui travaille le bois».

Ex. *Le roi fesét ai faire pai in tchaippus enne belle bréçatte, grôsse cman in petét sabot, et peus fesét ai décombrê tos les tchaitis di pays*, Le roi fit [à] faire par un menuisier un beau berceau, grand comme un petit sabot, et puis fit tuer [litt. à détruire] tous les chats du pays (*Lai Raite*, ALS).

Vatré 182, *tchaipu* «charpentier». Oberli 127, *tchaipyou* «charpentier».  
 Dondaine 506 *TCHAPU* «menuisier» et 507, *TCHÈPU* «id.».

FEW 2, 282a \*CAPPARE «couper, châtrer».

Occurence: 1.

**tchâd-temps** [tʃɑ:'tã], s.m.

«été, saison chaude».

Ex. *In tchâd-temps, qu'è ne râtait pe de pieûvre, c'était aïpré l'annèe de lai soitie, en l'envion, po rire, tieuri le bé temps à Bie d'Estoz*, Un été, qu'il n'arrêtait pas de pleuvoir, c'était après l'année de la sécheresse, on l'envoya, pour rire, chercher le beau temps à Bief d'Etoz [en France] (*Le bé temps*, BBB).

Vatré 184, *tchâtemps* «été». Oberli 129, *tchâtemps* «été». Dondaine 117, *CHAUD TEMPS* «été». Pierrehumbert 117, s.v. *chautemps* (français de Suisse romande et de l'Est de la France. Ce terme était déjà hors d'usage dans les années 1920). GPSR 3, 454b, *chaud-temps*.

Afr. neuchâtelois *chautemps* «été», FEW 2, 90b *CALĪDUS* «chaud».

Matériaux complémentaires sous FEW 12, I, 188b *TEMPUS* «temps».

Occurence: 1.

**tchâx** ['tʃɑ:], s.f.

«sorte de pâturage dénudé, de bas-fonds marécageux (note de JS)».

Ex. *En ôyaît des reveniaints que reciôjînt des dôlaîjes que se rœûvrînt aidé. De yôte vétiaint èls aivînt, pai méchaintê, œûvie les dôlaîjes de peux, de cèneux, de tchâx, de pétures*, On entendait des revenants qui refermaient des barrières de pâturage qui se rouvraient tout le temps. De leur vivant, par méchanceté, ils avaient ouvert les barrières des «peux», des «cerneux» [petit pâturage clos par des murs en pierre], des «chaux», des «pâtures» (*Les enfonçoux de pas*, BBB).

Vatré 180, *tchâx* «chaux». Oberli Ø. Dondaine 131, *CHOU:RM* «friche» et 510, *TCHÔ:M* «hauteur». Pierrehumbert 118, s.v. *chaux* «dans le Jura: large fond de vallée dépouillée d'arbres». GPSR Ø. DTS 2005, 495, *La Chaux* «terrain inculte, stérile, privé d'eau et de végétation arborescente» (citant Muret 1914: 396). L'homophonie avec le français *chaux* < CALCE est fortuite. Voir aussi DTS 2005, 496, *La Chaux-de-Fonds* et ss. Voir aussi GAUCHAT LOUIS, «*L'origine du nom de La Chaux-de-Fonds*», *Bulletin du GPSR*, 1905, p. 3-15.

FEW 2, 100 \*CALMA «terre inculte» «terrain désert, séchard». Il est curieux de constater que pour JS c'est un terrain marécageux, alors que généralement les exemples trouvés comprennent l'idée de «sécheresse». Occurences: 5.

**tché** [ˈtʃe], s.m.

«cuisine d'une ferme traditionnelle jurassienne».

Ex. *Le devin fesét ai se sietê lai dainne â poille, allé vite â tché coitchi lai baigne dains enne golèe de pain qu'è tchaimpe en enne bouère qu'eut tôt fait de l'embrue aivâ*, Le devin fit s'asseoir la dame dans la chambre, alla vite à la cuisine cacher la bague dans une «morce» de pain qu'il lança à un canard qui eut tôt fait de l'engloutir (*Le devin*, BBB).

Vatré Ø. Oberli Ø (celle-ci utilise *tcheusène*). Dondaine Ø (mais 111, *CHA:*<sup>2</sup> «partie de la grange à plain-pied qui se trouve derrière la soue».

GPSR 3, 516a, *ches*, 6° «cuisine». Spécialement dans le Jura. Voir aussi SURDEZ Jules (1925), «Le tché di bon véye temps», *Actes SJE*, p. 61-67.

FEW 2, 316a CAPSU «caisse».

Occurences: 3.

**tchioni** [tʃjɔ'ni], s.m.

«enfant dernier-né, petit dernier».

Ex. *E y aivaît, enne fois, des poueres dgens qu'aivînt enne grôsse rotte d'afaints. Le tchioni était enne souetche de desaitchon que n'était dière pus grôs que cetu que moenne le Tchie-Pueçat*, Il y avait une fois des pauvres gens qui avaient une grande troupe d'enfants. Le plus jeune était une sorte d'avorton qui n'était guère plus grand que celui qui mène le Char-Poucet [La Grande Ourse] (*Lai fôle de l'écrenieûle*, SSTEP).

Vatré 187, *tchioni* renvoie à 188, *tchnoyi*; *tchnâyi*; *tchiâli* «cadet; dernier-né; le plus petit de tous». Oberli 128, *tchani* «cadet, ette».

Dondaine 134, *CHYAN'NI*. GPSR 3, 562b, *chie-5*, *tchiə an nity*.

FEW 2, 19a, CACARE «chier».

Occurence: 1.



**tchoupe** [tʃup], s.f.

«chevelure, touffe de cheveux».

Ex. *È vòs fât dire que les dgens ne yi diînt que le Bouebe en l'Oueye, ai câse que sai mère aivaît des païttes d'oueye et peus des pieumes chus lai tête, en piaïce de tchoupe*, Il vous faut dire que les gens ne l'appelaient que le fils de l'Oie, parce que sa mère avait des pattes d'oie et des plumes sur la tête au lieu de cheveux (*Le fils de l'Oie*, ALS).

Vatré 188, *tchoupe*. Oberli 132, *tchoupe*. Dondaine 131, *CHOUP*. Forme jurassienne citée dans GPSR 6, 891a. Tappolet II, 178, *Tschupp*.

FEW 13/2, 378b, TŠUPP- et 17, 382b *Tschupp* «mèche de cheveux».

Occurrences : 6.

**té raimé** [te rɛ'me], s.m.

«salamandre tachetée».

Ex. *È y aivaît enne fois, ai Bellefontâinne, in djuene bouebe, in pô ainnonçaint, qu'était allê, in bé soi de tchâd-temps, se pouérmenê vés lai Saigne és Tés raimés*, Il y avait une fois, à Bellefontaine, un jeune homme un peu simple d'esprit qui était allé un beau soir d'été se promener à côté du marécage aux salamandres (*Le cieuleton*, BBB).

*Folk*. La salamandre, dans les traditions populaires, est un animal qui vit dans le feu, est donc incombustible et meurt quand celui-ci s'éteint (créature importante dans les bestiaires médiévaux). Pline l'Ancien, dans son *Historiae Naturalis (Histoire naturelle)*, déclare que ce batracien «est tellement froid, qu'il éteint le feu par son contact, comme ferait la glace (t. X, chap. XXIX, 23)». On pensait que les salamandres vivaient dans le feu car elles se cachent parfois dans les bûchers et, quand on met la bûche au feu, elles s'en échappent. Voir aussi Schüle 2012: 648. Ce type n'est connu que dans l'Ajoie.

Vatré 189, *té* «triton; salamandre». Oberli 133, *té raimé* «salamandre».

Dondaine 512, *TÈ* «salamandre».

FEW 21, 263b (origines inconnues), SALAMANDRE et FEW 13/1, 287b TĚSTU (lat.) «plat, écuelle».

Occurrence : 1.

**tiaïsse** [ˈtjɛs], s.f.

«casserole, poêle à frire».

Ex. *È ne veut pe allê long que vôte lievre veut être dains mai tiaïsse*, Ça ne va pas être long jusqu'à ce que votre lièvre soit dans ma casserole (*Lai lievre caintchoyouse*, ALS).

Vatré 190, *tiaisse* «casserole». Oberli 128, *tchaisse* «casserole». Dondaine 288, *KAS, KÈS, TYAS, TYÈS* «poêle à long manche». GPSR 3, 134a, 2. *casse* (sens 2° et 3°).

Afr. *cace*, FEW 2, 1601b CYATHION (grec) «plat, écuelle» en passant par le lat. CATTIA «puisoir» (d'après GPSR).

Occurrences: 4.

**tieumenâ** ou **tieumena** [tjœm'na:], s.m.

1. «assemblée du conseil communal».

Ex. *È fesét vite ai convoqué le tieumenâ pai le banvaîd po enne tchôse préssainne. Lai ciœutche de lai nouvelle mâjon de commune n'aivaît pe d'aidroit fini de souennê que tos les ayaints-droit di Véye-Brosson étint dje tus raimaidjies*, Il fit vite [à] convoquer l'assemblée communale par le garde-champêtre pour une chose pressante. La cloche de la nouvelle maison de commune n'avait même pas fini de sonner que tous les ayants-droit [les hommes citoyens dont le patronyme est originaire de la commune] du Vieux-Buisson étaient déjà tous rassemblés (*Lai tchouere*, SSTP).

2. «pâturage communal, territoire de la communauté, pâture réservée aux bêtes des hommes propriétaires citoyens et dont le nom est originaire du lieu, tandis que les étrangers et les habitants non bourgeois doivent payer par tête de bétail».

Ex. *È n'allé pe long que lai fanne, en reveniaint de traire chus le tieumenâ, se fesét enne étontche en in pie. Elle allé â yét et le taitat fesé ai veni le rebotou*, Il n'alla pas long que sa [la] femme, en revenant de la traite sur le pâturage communal, se fit une entorse à un pied. Elle alla au lit et le couvreur fit [à] venir le rebouteux (*Le rebotoux*, BBB).

*Encycl.* Sur le pâturage communal et le droit de «vaine pâture», voir COMMENT Albert (1952), «Une institution plusieurs fois séculaire de la vie jurassienne: le droit de vaine pâture», *Revue Jurassienne*, 1953.

Vatré 191, *tieumenâ* «communal: conseil communal; assemblée communale». Oberli 138, *tyeumnâ* «communal». Dondaine 297, *KOMU'NAY* «pâturage communal».

GPSR 4, 203b, *communal* (sens 5.3. et 7.) (*tieumnâ*). Pierrehumbert 139, s.v. *communal* (encore usité dans les noms de lieux, p. ex. *Le Communal de La Sagne* (NE)).

FEW 2, 962b COMMŪNIS «général, commun».

Occurrences: 2.

**tieuperat** [tjœ'pɛa], s.m.

«salive».

Ex. *Le pouere roi feut bîn émeillie. È veniét che fri qu'èl étrainyaît et qu'è ne saivaît pus ne aivâê ne étieupê son tieuperat*. Le pauvre roi fut bien émerveillé. Il devint si surpris [du verbe *férir*], qu'il s'étrangla et qu'il ne put [sut] plus avaler sa salive (*Titre inconnu*, BBB).

Vatré 191, *tieupra* et 185, *tçhepra*; *tieupré* «salive; crachat». Oberli 129, *tcheprat* «crachat» (et 62, *étchepe* «crachat»). Dondaine Ø (mais 180, *ÉΚΘΕΥΡΑ*: «cracher»). Voir aussi GPSR 6, 226b, *ékoupa* et *ékoupi*. GPSR 4, 25a, *danser*: *dainsie* à *tieuprat* (Bourrignon et Les Bois), litt. danser au crachat, «danser en chantant pour toute musique». FEW 21, 320b, *cracher* (étymon inconnu). Devrait être classé en FEW 21, 322b (selon GPSR et BaldEtym 3, 4685 et renvoi).

Occurence: 1.

**tioeuniat** [tjø'nja], s.m.

«bâtard, enfant illégitime».

Ex. *E y en é que prétéindint qu'elle aivaît aivu ci tioeuniat d'aivô in œûtchè*, Il y en a qui prétendaient qu'elle avait eu ce bâtard avec un jars (*Le fils de l'Oie*, ALS).

Vatré 190, *tieugnat*, *atte*; *tieugne*; *tçhnieû* «bâtard, e; dégénéré, e». Oberli 34, *caignat*, *ate* «bâtard, e». Dondaine 292, *KE'NYÔ*.

GPSR 4, 153a, *coin* 13° «enfant illégitime». Le renvoi à *kounyè* et *cogner* 8° «faire l'amour» nous explique l'origine sémantique.

FEW 2, 1533a *CŪNĒUS* «coin».

Occurrences: 4.

**Tirie-foeûs** [tixiə'fø], s.f.

1. «coutume, soirée de la “tirée-dehors”, des accordailles, du “partir-dehors”».

Ex. *È y aivaît dje longtemps que çoli n'allaiève pon des fins moillous d'aivô les bouebes di velaidge, que sôlaivint de ne le pon vouere se mairiê. Ç'ât enne tirie-foeûs que se fessaît bîn aattendre*, Il y avait déjà longtemps que cela n'allait pas fort [litt. des fins meilleurs] avec les garçons du village, qui se fatiguaient de ne pas le voir se marier. C'est une soirée des accordailles qui se faisait bien attendre [évidemment, la société de jeunesse attend avec impatience ce genre de soirée car on boit et on danse aux frais des fiancés] (*Lai fôle di mère que n'aimaît pon les fennes*, SSTP).

2. «prix, tribut que le fiancé paie à la société des garçons du village de sa fiancée».

Ex. *C'était pès que tiaind ç'ât qu'èls aivint fait lo tchairibairé à Petét Vavré, que n'aivaît pe voyu payie lai tirie-foeûs de sai seconde fanne*,

C'était pire que quand ils avaient fait le charivari au petit veuf, qui n'avait pas voulu payer le prix de la fiancée de sa seconde épouse (*Lai fôle di Vendaïre*, SSTP).

*Folk*. Pour la fiancée, ce rite de passage représente la sortie de la maison et du nom paternels, pour entrer dans ceux de son mari. Lors de cette soirée, le président de la Société des garçons du village (aujourd'hui on dirait « la Jeunesse »), qui représente les intérêts des jeunes gens non encore mariés et des célibataires, demande un paiement contre la jeune fille (celle-ci appartient virtuellement aux garçons du village qui auraient pu l'épouser), prix qui est normalement demandé en proportion de la fortune du futur marié. Celui-ci est plus conséquent s'il s'agit d'un jeune homme d'un autre village. D'après les coutumes recueillies par les folkloristes dans le Jura (Jules Surdez, Joseph Beuret-Frantz), on présentait au jeune homme une clochette et un pistolet chargé. S'il acceptait le prix, il devait prendre le pistolet et tirer en l'air. Tous les garçons tiraient alors aussi et on se mettait à table; le repas était suivi de danses, dont un *vouéyeri* « une chanson à danser » spécial réservé à cette soirée, au cours duquel la fiancée dansait avec chacun des garçons. Si le fiancé refusait de payer, la Société de garçons menait un charivari aux époux, jusqu'à ce que le jeune homme, lassé, paie, souvent poussé par sa jeune femme et la belle-famille. Le charivari consistait à mener un vacarme infernal (un *baitchait*), durant la nuit de noces et les nuits suivantes, autour de la maison où dormaient les époux. Pour Marie-Louise Oberli, les garçons du village demandaient *la tchoufre* (OBERLI: 131). Celle-ci se souvient que les garçons allaient chercher toutes les filles célibataires du village, même les âgées, pour danser au bistrot du village (il fallait raboter le plancher à cause des nœuds du bois). Pour son propre mariage, ils étaient venus chez ses parents un ou deux soirs avant la cérémonie pour réclamer l'argent, puis tout le monde était allé danser, sauf les futurs mariés. Son fiancé avait donné environ 30-40 francs pour la tournée (ce qui représentait une grosse somme, car il venait d'un autre village). Ensuite les garçons étaient allés tirer en l'air avec leurs fusils militaires pour remercier et féliciter les mariés, en sortant de l'église après la noce (témoignage oral).

Voir la nouvelle en patois des Clos-du-Doubs et sa traduction de SURDEZ Jules, «Lai Tirie-foeûs», *Actes de la Société jurassienne d'émulation*, 1942, p. 242-266. GPSR 3, 376a, *charivari folk*. renvoie à *tirée-*. GPSR 2, 361a, *baitchait*. J.R. [*sic*] reprend les notes de SURDEZ Jules, «Notes de folklore du Clos-du-Doubs», *Archives suisses des traditions populaires*, 25, 1924-1925, p. 279-285; BEURET-FRANTZ Joseph

(1923), «La macquerie et les Accordailles», *Folklore suisse*, 10-11, p. 53-56; BEURET-FRANTZ Joseph (1920), «Mœurs et coutumes aux Franches-Montagnes», *Actes de la SJE*, p. 81-198, dont le chapitre «La vie publique», p. 172; SURDEZ Jules, «Après un suspense», *Le Jura*, 116, 27 septembre 1960 et «Fréquentations», *Le Jura*, 63, 25 mai 1960; LOVIS (1982: 160).

Vatré 191, *tirie-feûs* «tirer dehors». Il semble qu'il y ait confusion pour JS quant à l'origine du mot: *tirie* serait pour lui «tirer en l'air avec un fusil, à l'extérieur de la maison». Or nous pensons qu'il s'agit plutôt de «extraire, tirer, sortir une fille à marier hors de sa maisonnée» (sens confirmé par FEW 6/1, 409b, *tirée feur* (Neuchâtel) «sortie de la maison (d'une fille à marier)»). Oberli Ø (mais elle nous l'a confirmé oralement). Dondaine Ø. Pierrehumbert 602b, s.v. *tirée (tirée-feur)*.

FEW 6/1, 409b, MARTYRĪUM «tombeau d'un saint» (origine discutée).

Occurrences: 3.

**tiriëlle** [tir'jejø], s.f.

«linceul, suaire».

Ex. *En grulaint cman in gravelon è sôyevé lai laive de lai fôsse de lai chirâsse di Fôrboué et peus rôté lai tiriëlle que bouetchât le vésaidge et peus les mains de lai mouetche*, En tremblant comme un frelon, il souleva la dalle de la fosse de la siresse du Vorbourg et puis ôta le suaire qui recouvrait le visage et les mains de la morte (*Lai baigne*, ALS).

Mot inconnu de la lexicographie.

Vatré Ø. Oberli Ø. Dondaine Ø. Pierrehumbert Ø. GPSR Ø.

Ev. serait à raj. à FEW 6/1, 406, MARTYRIUM «tombeau de saint» ou FEW 13/2, 464a, TYRUS «ville de Tyr» > rattaché à l'Afr. *tire* «étoffe de soie ou de laine».

Occurrence: 1.

**tiudie** [tjy'di:], s.f.

«croire, penser, imaginer, prétendre, essayer, tenter».

Ex. *Tot d'in còp lo loup sâté dains lo tiœutchelat en effondraint les fenêtras. Lo mairtchâ yi tiudé tirie detchu et tiué lo mairgat qu'était ès ouejés tchu lè tia*, Tout d'un coup, le loup sauta dans le jardin en enfonçant les fenêtres. Le forgeron essaya de lui tirer dessus mais tua le matou qui était aux oiseaux sur le tilleul (*Lai fôle di Vendaîre*, SSTP).

Vatré 192, *tiudie* «cuider: croire». Oberli 132, *tchudie* «prétendre». Dondaine Ø (mais 326, *TYUDRI*: «action irréfléchie»). *Croire* existe aussi dans ce sens en français régional de Suisse romande (Pierrehumbert 162).

GPSR Ø, mais cite trois exemples de Charmois: GPSR I, 436 *Panne ci ptét, qu'è s'en tot annitirè en se tyudaint motchie* «Essuie ce petit qui s'est tout sali de morve en croyant se moucher». GPSR I, 298 *È m'é prou tyudie anmidlé, mains i m sêus bîn fotu de lu* «Il a essayé de m'emmieller, mais je me suis bien moqué de lui». GPSR 1, 629 *Lés bouebes de Ferdgieco èrotchant cé des âtres velèdges ki y tyudant allaie â lôvre* «Les garçons de Fregiécourt poursuivent à coups de pierres ceux des autres villages qui tentent d'aller à la veillée». Le GPSR, dans tous ces exemples, traduit par «essayer, croire, tenter, vouloir, oser».

FEW 2, 838b COGITARE «croire, penser, imaginer».

Occurrences: 14.

**tiudra(t)** ou **tiudera(t)** [tjy'dra], s.f.

«personne capricieuse, bizarre, fantasque (définition de JS)».

Ex. *Oh! mon Due, mon tiu de tiulatte que y ât demoèrè et peus encoé de lai pé di mîn. Qu'ât-ce qu'i veus deveni sains tiu de tiulatte, i me ne veus pus ôjè môtrè, ç'ât toi qu'en ât lai câse, d'aivô tes aivisâles de tiuderat, i te veus aissannè, Oh! mon Dieu, mon fond de culotte qui y est resté et puis encore de la peau du mien. Que vais-je devenir sans fond de culotte, je ne vais plus oser me montrer, c'est toi qui en est la cause, avec tes lubies de fantasque, je vais t'assommer (Lai pâtche dains le bie, ALS).*

Vatré 192, *tiudrat, atte* «fat; plat; coudet». Oberli 132, *tchudrat* «hasardeux, naïf». Dondaine Ø. GPSR Ø (mais un exemple d'Undervelier se trouve dans GPSR 7/1, 67a «présomptueux», *In tyudra* [présomptueux] *s'â un k nyün n sè bîn fère ke lu* «un tyudra c'est quelqu'un pour qui personne ne sait bien faire, excepté lui»).

Serait à raj. à FEW 2, 839a COGITARE «croire, penser, imaginer» aux côtés de Châten. *tiudrat* «ne réussissant pas dans ses entreprises» ou 840a aux côtés de Afr. *cuideur* «présomptueux».

Occurrence: 1.

**tni en taille** [tni: ã'tej], loc.

«médire, colporter des ragots, ternir la réputation».

Ex. *C'était, ma foi, doues rudes catenouses. Elles teniint tos les dgens di velaidge en taille, C'était, ma foi, deux belles [litt. rudes] cancanières. Elles tenaient tous les gens du village en taille (Lai Mèise, SSTP).*

Vatré Ø. Oberli Ø (mais nous l'a confirmé oralement). Dondaine Ø.

Afr. *tail* «coupure, blessure».

Serait à raj. à FEW 13/1, 51a TALIARE «fendre» aux côtés de Mfr. *mettre à taille* «vaincre quelqu'un», *faire quelque chose sur la taille de quelqu'un*

« faire du mal en rejetant la faute sur un autre » et *Tailler en pièce quelqu'un*  
« flétrir la réputation de quelqu'un ».

Occurrence: 1.

**touf** ou **touffe** [ 'tuf], dans la loc. « faire touffe »

« faire une chaleur étouffante, extrême, souvent humide ».

Ex. « *Ma foi nian, que ce n'ât pe in bé temps* », qu'elle yi réponjêt, « è fait che touffe qu'i étôffe et peus qu'i seus tote môve de tchâd. Ce n'ât pe ren de repoétché ci sai de pives en l'ôtâ pai dînche enne tchalo », « Ma foi non, ce n'est pas un beau temps », lui répondit-elle, « il fait si chaud que j'étouffe et je suis toute mouillée de chaud. Ce n'est pas rien de rapporter ce sac de pives à la maison par une telle chaleur » (*Lai pieudge*, ALS).

Vatré 194, *touffe* « chaleur lourde, étouffante ». Oberli 135, *touffe* « touffeur ». Dondaine Ø. GPSR 6, 842b, *étouffe* renvoie à *touf*.

FEW 12, 319a, STÜPPA « étoupe ».

Occurrences: 2.

**tripê** [tʁi'pe:], v. tr ou intr.

« piétiner, fouler l'herbe en marchant ».

Ex. *Aiprés, le mâlôjé se botét ai fure dains lai fin des Enfies. Le copou laincé aiprés lu. È les airait faillu vouere, les doux, tripê les tchaimps de voingne!*, Après, l'oiseau de malheur se mit à fuir dans la prairie des Enfers. Le bûcheron [se] lança après lui. Il aurait fallu les voir, les deux, piétiner les champs de céréales ! (*Le Noi-Pou*, ALS).

Vatré 196, *tripaie* « fouler l'herbe, céréales, légumes, etc. ». Oberli 137, *tripaie* « fouler l'herbe ». Dondaine 514, *TÈRPI, TRIPÈ*: « tasser le foin ».

FEW 17, 366b, \*TRIPPON « sauter, sautiller ».

Occurrence: 1.

**trisset** [tri'se], s.m

« fuite (de diarrhée mais aussi fuir, reculer) ».

Ex. *Ren n'était chure devaint lu qu'in trisset vou in fie étchâdê ai biainc*, Rien n'était plus sûr devant lui que la fuite ou un fer chauffé à blanc (*L'empouese*, ALS).

Vatré Ø (mais 197, *trissie* « avoir la diarrhée » et « s'échapper, s'éclipser, se sauver » et *trisse* « diarrhée », de même famille). Oberli 137, *trissie* « s'enfuir » et *trisse* « diarrhée ». Dondaine Ø (mais 532, *TRIS* « diarrhée » et *TRISI*: « gicler, jaillir », de même famille).

FEW 17, 262a STRITZEN « éclabousser ».

Occurrence: 1.



**tyué** [tjy'e], s.m.

«cheminée traditionnelle centrale dans les fermes jurassiennes et franc-comtoises, au long de laquelle on fume la viande».

Ex. *Lai tchievre ai fue, le pitalin et le litye étint poeûrris vou copês dâs les heures et le temps mains de lai sens de bije è y aivaît encoé enne touliere vou que les dgens di vésenet venyint encoé poire de lai tou po montê yôs tyués*, Le chèvrefeuille, le sorbier des oiseleurs et l'if étaient pourris ou coupés depuis les heures et le temps (longtemps), mais du sens de la bise (de l'est), il y avait encore une tufière (carrière de tuf) où les gens du voisinage venaient encore prendre du tuf pour monter (fabriquer) leurs cheminées (*Le Trésou de lai Ceïndrèe*, BBB).

On dit encore *tuyé* en français régional de l'Arc jurassien (Voir p.ex. <https://fr.wikipedia.org/wiki/Tuyé>). Voir aussi les *Maisons rurales de Suisse* (Jura), p. 519, *tué*.

Vatré 198, *tué*; *tiué*; *tchué*; *tçhvé*. Oberli 138, *tué*. Dondaine 536, *TUYÔ* (...) *TWÉ*.

FEW 17, 406b \*THUTA «conduit en brique pour évacuation de la fumée, tuyau».

Occurrences: 3.

**vaitcherie** [vætʃə'ri:ə], s.f.

«étable à vaches, souvent isolée».

Ex. *Le voulou l'envoyé, po môtrê ço qu'è saivaît dje faire, voulê in bue dains enne vaitcherie*, Le voleur l'envoya, pour remonter ce qu'il savait déjà faire, voler un bœuf dans une étable (*Le laîrre*, ALS).

Vatré 199, *vaitcherie*. Oberli 139, *vaitcherie* (elle nous précise oralement que c'est «un domaine où on met les vaches l'été, une pâture éloignée». Syn. de *loeudge*). Dondaine 548, *VETCHRI* «ferme isolée». JS nous propose «ferme où on élève beaucoup de vaches». Voir aussi les *Maisons rurales de Suisse* (Jura), p. 519, *vacherie* «métairie, domaine isolé appartenant à un propriétaire aisé ou une collectivité qui ne l'exploite pas directement. Ces domaines consacrés à l'élevage n'étaient souvent occupés qu'à la belle saison».

FEW 14, 101a *VACCA* «vache».

Occurrence: 1.

**vâlat** [val'a], s.m.

«garçon de ferme, domestique, ouvrier agricole engagé à l'année».

Ex. *En ôyaint çoli le véyé aivâreciou tchoyé â dâs et se copé lai grôsse voinne d'enne tieuche chus le cope-foin. Son âime s'en allé tot droit vés*



le diaïle et le maitin le vâlat trové son coue que beugnaît dains son saing, En entendant ceci, le vieil avare tomba raide [tchoire â dâs, expression signifiant «tomber par terre, couché, de manière horizontale»] et se coupa la grosse veine d'une cuisse sur le coupe-foin. Son âme s'en alla tout droit vers le diable et le matin, le domestique trouva son corps qui baignait dans son sang (*Le paysain révisaint*, BBB).

*Encycl.* Il faut différencier le *vâlat* (qui fait plus ou moins partie de la famille, homme à tout faire) de l'*ôvrie* (qui vient pour la saison des foins). Il fait partie de la famille (*nos dgens*) (LOVIS 1982: 33). Dans les contes en général, il a le rôle du héros curieux, avide d'aventures, car son statut social est très bas et il cherche à monter dans la hiérarchie (voir *La Vouivre*, *La Nuit de Noël*). Mme Oberli (des Rouges-Terres, dans Les Franches-Montagne) nous informe que ses parents avaient toujours un domestique de campagne qui restait à l'année chez eux. Il était nourri, logé, blanchi, recevait du tabac et un peu d'argent. C'étaient souvent des Suisses allemands qui venaient apprendre le français pour une année. Ils étaient considérés comme faisant partie de la famille. Pour preuve, certains sont venus à l'enterrement de ses parents. Ceux-ci engageaient également un faucheur pour la saison des foins.

Vatré 199, *vâlat*. Oberli 139, *vâlat*. Dondaine 543, *VALÔ*.

FEW 14, 198b \*VASSĚLLĪTTUS «jeune gentilhomme», a passé par le sens de «garçon», puis «garçon de ferme».

Occurrences: 10.

**vâprèe** [va:'prɛ:], s.f

«après-midi, après-dîner».

Ex. *Ïn vâredi lai vâprèe*, qu'è reveniaît de Pechâcoué, è se diét: «Tins, i veux faire ïn sât djunque ai Couétchedoux, po allè payie mon vé», Un vendredi après-midi, alors qu'il revenait de Bressaucourt, il se dit: «Tiens, je veux faire un saut jusqu'à Courtedoux, pour aller payer mon veau» (*Lai Véye Nannette*, ALS).

Vatré 200, *vâprèe* «après-midi; après-dîner; vesprée» avec un renvoi à *reûchue*. Oberli 140, *vâprèe* «après les vêpres» avec un exemple: *Nos aimans nos retrovaie tote lai rotte le duemoûene lai vâprèe*, Nous aimons nous retrouver toute la famille le dimanche après les vêpres. Dondaine 547, *VÉ:PRÉ:* «après-midi».

Mfr. *vespree* «après-midi», FEW 14, 346a *VĚSPER* «soir».

Occurrences: 10.

**véché** [ve:ʃ'e], s.m.

«tonneau, barrique».

Ex. *Èl enfromé les trâs baïchates dains in grôs véché, qu'en aivaît cioulê tot le laîrdge, dâs de fœûs, des longs ciôs de Pairis, et qu'en léchon rôlê aivâ lai côte, Il enferma les trois filles dans un grand tonneau, dont on avait cloué tout le large, depuis dehors, de longs clous de Paris, et qu'on laissa rouler en bas la côte (Les trâs sœurs, ALS).*

Oberli 140, *véché* «tonneau». Vatré 200, *véché* «tonneau; barrique; écuelle à lait» avec un renvoi à *bosse*. Dondaine 545, *VA:SÈ*: «tonneau».

FEW 14, 191a *VASCĚLLUM* «petit récipient».

Occurence: 1.

**véliere** [ve'li:R], s.f.

«tige sarmenteuse de la clématite, viorne».

Ex. *Tiaind qu'èl allaît encoé en l'écôle è s'était fait ai peuni bîn des côps en feumaint de lai véliere, des feuilles de nouchie vou bîn des boquelles, Quand il allait encore à l'école, il s'était fait [à] punir bien des fois en fumant de la viorne, des feuille de noyer ou bien des amadouiers [champignons] (En lai rive de l'Ave, ALS).*

Dit aussi: «Bois à la vieille».

Nous retrouvons ce terme en français régional dans l'ouvrage de Louis Pergaud (originaire de Belmont, dans le Doubs français), *La guerre des boutons*: «Lebrac, avec le gros de la troupe, gagna le bois du Teuré et, sitôt qu'on y fut, ordonna à ses hommes d'arracher des grands arbres les plus longues chaînes de véllie ou véliere (clématite) qu'ils pourraient trouver» (Livre I, Chapitre 8, «Justes repréailles»).

Vatré 201, *véliere*; *véyiere*; *vouèle* «clématite; fibre de clématite». Oberli 141, *véyiére* «clématite». Dondaine 548, *VÉY* (bois à la -); *VÉ:LI:R* (...) «clématite».

FEW 14, 553a, *VĪTĪCULA* «petit sarment».

Occurence: 1.

**véprâlê** [veprâ'le:], v. intr.

«prendre les quatre heures, le goûter».

Ex. *En véprâlain le graindgie diét sains airâtê: «Djemaïs de mai grâte de vie! Djemaïs de mai grâte de vie... i n'aie vu in che grôs pou dains in dgeurnie» I n'aie pe fâte de vôs dire que lai fanne et peus le véjîn n'en mouennînt pe laîrdge. Aiprès aivoi pris les quaitre, l'Albin diét an lai Sophie, devaint que de rallê dains lai fin: «Te ne laicherés pe â moins se sâvê ci bé grôs pou!», En prenant le goûter, le grangier dit sans s'arrêter: «Jamais de ma misérable [litt. grêle de] vie! Jamais de ma grêle de vie... je n'ai vu si gros coq dans un grenier.» Je n'ai pas besoin de vous dire*

que sa femme et le voisin n'en menaient pas large. Après avoir pris les quatre heures, l'Albin dit à la Sophie, avant de retourner au champ: «Tu ne laisseras pas au moins se sauver ce beau gros coq!» (*Lai sope â pierchi*, MJ).

Vatré Ø. Oberli Ø (elle dit plutôt *pare les quatre* «prendre les quatre [heures]»). Dondaine 547, *VÉPRE'NÉ*, *VÉPRON'NÈ*, *VI:PERNÉ*: «goûter à quatre heures».

FEW 14, 348a *VESPERNA* «repas du soir».

Occurrences: 1.

**viaidge** ['vjɛdj], s.m.

«pèlerinage, voyage individuel ou collectif effectué dans un lieu saint à des fins religieuses, et dans un esprit de dévotion».

Ex. *Tiaind ç'ât que le monnie les voyét airrivê en lai Roitche brijie è proméché en Sint-Gustin, son patron, et peus cetu de lai Barroitche, de faire in viaidge â Vorboué et peus d'y poétché, cman gôguéré, enne privatte prou londge po faire trâs fois le toué d'enne meûle de moeulin s'è n'y airrivaît malheur*, Lorsque le meunier les vit arriver à la Roche-Brisée [les Moulins de la Mort], il promet à saint Justin son patron, et puis à celui de la paroisse, de faire un pèlerinage à Notre-Dame du Vorbourg et d'y porter, comme témoignage, une longue et mince chandelle enroulée, assez longue pour faire trois fois le tour d'une meule de moulin s'il ne lui arrivait pas malheur (*Les Suédes*, BBB).

Vatré 202, *viaidge* «voyage; pèlerinage». Oberli 143, *vyaidge* «pèlerinage». Dondaine Ø. Afr. *veiage* «chemin à parcourir» et *veage* «pèlerinage», FEW 14, 381a *VĪATICUM* «parcours».

Occurrences: 5.

**vôdre, envôdre** [vo'zɛ:], v. intr.

Déclinaison dans les textes: **vôsaint** part. prés., **était vôju** ind. plus-que-parfait, 3 p. s., **vôjaît** ind. imparf. 3 p. s., **envôju** part. passé sing.

«envelopper, enrouler, entortiller».

Ex. *Ç'était ç'te pôjon de vâlotat, vôju dains in yeussue, que poétchaît enne baîbenne qu'èl aivaît creûyie, po y bottê enne laimpatte empris, et petchujie, cman enne vésaîdgiere. Mains ses maîtres ne se méfïint dière que c'était lu, le reveniaint, C'était ce poison de valeton, enroulé dans un linceul, qui portait une citrouille qu'il avait creusée, pour y mettre une petite lampe allumée, et creusée [litt. pertuisée] comme un masque [litt. visagère]. Mais ses maîtres ne se doutaient guère que c'était lui, le revenant (*Lai fôle de l'écrenieûle*, SSTP).*

Ex. *De lai sens des Bôs, Dôs le Mont et peus ai Biâfond c'était – et peus ç'ât encoé – lai môde d'envôdre les moues dedains in yessue et peus de les étendre, lai tête repôsaint chus in tieuchenat, dechus in long bainc le long emmé le poille, Du côté des Bois, aux fermes de Sous-le-Mont et à Biaufond, c'était – et c'est encore – la coutume d'envelopper les morts dans un linceul et de les étendre, la tête reposant sur un petit coussin, sur un long banc au milieu de la chambre (Lai mouette qu'était chus le bainc, BBB).*

Vatré 78, *envôdre* «enrouler», 203, *vôdre* «enrouler; entortiller; tourner» et 204, *voju* «enroulé». Oberli 59, *envôdre* «enrouler». Dondaine 29, *ANVORDJI* (il faut lire *ANVÔ:DR*) «enrouler un foulard autour de sa tête» et 551 *VÔ:*<sup>2</sup> «s'arrondit (du chou)». GPSR 1, 478b, *anvōjnè*, dérivé de *anvôdre* «enrouler», voir *invoudrə*. Afr. *envoude* «envelopper, entourer», FEW 4, 805a *INVOLVERE* «enrouler». Voir aussi FEW 14, 620a *vōlvĕre* (Aj. *vôdre* «entortiller, tourner»).

Occurrences : 14.

**voie** [vwa:] ou [vɛ:], s.m.

«cercueil».

Ex. *El était dje in pô pus loin que le Peut-Rœutchet, tiaind ç'ât qu'è crouejé quatre hannes vêtis de noi que pouétchint in voie. El é aivu les envies de demaindè és pouétchous tiu ç'ât qu'était moue mains è tiré aivaint sains ren dire. Il était déjà un peu plus loin que le Peut-Rochet quand il croisa quatre hommes vêtus de noir qui portaient un cercueil. Il eut envie de demander aux porteurs qui était mort mais il «tira avant» sans rien dire (Le Toubaquie, ALS).*

Vatré 203, *voie* renvoie à *vaîe*. Oberli 139, *vaîe* [vɛ:]. Dondaine 543, *va*, *vwa*, *vɛ:* (...) «cercueil».

FEW 14, 189a *VAS* «vase, récipient».

Occurrences : 4.

**voingnie** [vwɛ̃'ni:], v. tr.

«semer, répandre des graines sur la surface d'une terre préparée afin qu'elles y germent et y poussent, cultiver».

Ex. *Tiaind que t'airriveres ai Bériidié vire aîtot âtoué de lai tchavouenne d'aivô les djuenes baîchattes que tchainteraint et peus dainseraint po que le tchainne qu'en veron de voingnie crâche vite et peu venieuche bin maivu, Quand tu arriveras à Bériudier [lieu-dit à Delémont], tourne aussi autour du feu des Brandons avec les jeunes filles qui seront en train de chanter et de danser pour que le chanvre qu'on viendra de semer croisse vite et devienne bien mûr (Le poétchou de mé, BBB).*

Vatré 44, *endyenaie*; *vengnie*; *voingnie*; *voungnie* « semer ». Oberli 143, *voûegnîe* « semer ». Dondaine 549, *VIN'NY*, *VAN'NYI*, *VOUN'YI* (...) « semer ».  
FEW 17, 461a \*WAÏÐANJAN « mener pâturer ».

Occurrence: 1.

**vouéyeri** [vwej'ri], s.m.

« chanson à danser ou danse à chanter, surtout pendant les Brandons [premier dimanche après Carnaval] ».

Ex. *Les djuenes dgens de Bonfô se les dechputînt po dainsie: ès n'aivînt djemais vu d'âchi boinnes dainsouses. Elles étînt ladgieres cman des paiperats. Elles ne virînt pe, elles voulatînt. Elles tchaintînt des vouéyeris cman en n'en n'avait encoé djemais ôyi. Elles aivînt des voix cman des aindgeattes*, Les jeunes gens de Bonfol se les disputaient pour danser: ils n'avaient jamais vu d'aussi bonnes danseuses. Elles étaient légères comme des petits papillons. Elles ne tournaient pas, elles volaient. Elles chantaient des chansons comme on n'en avait encore jamais entendues (*Le soi de lai St-Fromond*, BBB).

*Folk.* (SURDEZ Jules (1946), «Lai Grillenatte: nouvelle en patois des Ciôs-di-Doubs», *Archives suisses des traditions populaires*, 46, p. 505): «Voici un couplet de vouéyeri: Dainse, dainse, tiu goilloux/ Niun ne dainse que nôs doux/C'ât le vîn et lai botoille/Qu'nos faint ai poétché des goilles/S'nos n'aivîns pe ci p'tchus dôs 1'nê/ Nos ne les pouétch'rîns djemais.»

«Danse, danse, cul guenilleux/Nul ne danse que nous deux/C'est le vin et la bouteille/Qui nous font porter des guenilles/Si nous n'avions pas ce pertuis sous le nez/Nous ne les porterions jamais.»

VÂTRÉ 203, *voiyeri*; *vouéyeri* « ancienne chanson à danser ». Oberli Ø. Dondaine Ø. GPSR Ø. FEW 14, 439b *vĭġĭLIA* « veille ou garde de nuit ».

Occurrences: 2.

**vouivre** ['vwivr], s.f.

« vouivre, animal fantastique volant possédant une queue de serpent et une pierre précieuse sur le front, qu'on appelle escarboucle, et qui peut guérir ou enrichir celui qui la possède ».

Ex. *È y aivaît, enne fois, dains lai côte de Piedjouse, enne vouivre que se teniaît chutot dains les bôs et les roitches et que tos les dgens de lai Bairæutche en aivînt graind' pavou. Elle s'élainçaît chus les afaints, les bouebes, les baîchates, les hannes et les fannes que péssînt, de neût, dôs le tchéte di velaidge*, Il y avait une fois, dans la forêt de Pleujouse, une vouivre qui se tenait surtout dans les bois et les roches et dont tous les gens

de la Baroque en avaient grand peur. Elle s'élançait sur les enfants, les garçons, les filles, les hommes et les femmes qui passaient, de nuit, sous le château du village (*Trâs vouivres*, ALS).

Vatré Ø. Oberli Ø (mais nous confirme oralement connaître ce terme).

Dondaine Ø. GPSR Ø (mais apparaît dans GPSR 5/2, 928a, *dragon* et GPSR 6, 674b *escarboucle*). Pierrehumbert 649, s.v. *vouivre*.

FEW 14, 487b VĪPĚRA «vipère».

Occurrences: 15.

**yeussûe** ou **yeussue** [jø'syø], s.m.

«linceul, drap blanc qui enveloppe les défunts».

Ex. *Tiaind que les doux reveniains eurent prou ri ès rôtennent yôs yeussues et les rempiâchennent de fruts. «E m'aïtairdjaît bin qu'è s'en alleuche», que diét le Véye-Djaîtaiat, «qu'èl empojenaît!» «I vôs crais... Èl aivaît aivu che pavou, qu'èl aivaît... fait en lai tiulatte...»* Lorsque les deux revenants eurent assez ri, ils ôtèrent leurs linceuls et les remplirent de fruits. «Il me tardait bien qu'il s'en aille», dit le Vieux-Jacquot, «car il empestait!» «Je vous crois... Il avait eu si peur qu'il avait... fait dans la culotte» (*Les fâx-reveniains*, SSTP).

*Folk*. On dit que si on s'enveloppe dans un drap blanc pour jouer à faire le mort, on ne se réveille plus.

Vatré 205, *yeussûe*; *yussûe*; *leçue* «drap de lit; linceul». Oberli 144, *yeussûe* «linceul». Dondaine 340, *LINSU*: (...) *YSU*: «drap de lit». GPSR Ø (mais apparaît dans GPSR 1, 523b, *appointer*: «Èpountiä in l(ə)sue pou ansävli in pèran, préparer un linceul pour ensevelir un parent» – exemple provenant des Bois).

Ce type phonétique serait à aj. à FEW 5, 366b LĪNTEÖLUM «morceau de toile de lin».

Occurrences: 2.

**yure** ['jyr], v. intr.

«luire, émettre de la lumière».

Ex. *En voyaît yure â soraille les étcheïlles de draïgon que retraït et relainçaît en aivaint sai petéte tête â bout de son long cô, On voyait luire au soleil les écailles de dragon qui retirait et relançait en avant sa petite tête au bout de son long cou* (*Lai vouivre de Sinte-Mie*, BBB).

Vatré 206, *yure*. Oberli 82, *lure*. Dondaine Ø.

Ce type phonétique serait à aj. à FEW 5, 429a, LŪCĚRE «luire».

Occurrence: 1.

## Bibliographie

- AARNE Antti, THOMPSON Stith (1981, 2<sup>e</sup> révision), *The types of the folktale: a classification and bibliography. Antti Aarne's Verzeichnis der Märchentypen (FF Communications No. 3) translated and enlarged by Stith Thompson, Indiana University, FF Communications No. 184*, Helsinki: Academia Scientiarum Fennica (1<sup>re</sup> édition 1961, 2<sup>e</sup> édition 1964, 3<sup>e</sup> édition 1973, 4<sup>e</sup> édition 1981).
- AARNE Antti, THOMPSON Stith, UTHER Hans-Jürg (2<sup>e</sup> révision 1961, rééd. 1987), *The types of the folktale: a classification and bibliography: Antti Aarne's «Verzeichnis der Märchentypen»*, Helsinki: Academia Scientiarum Fennica.
- ABBÉ PRINCE (PRINCE Ami-Paul, dit ~) (1955), «Le Noirmont et ses lieux-dits. Essai de toponymie noirmontaine», *Bulletin paroissial du Noirmont*, 26<sup>e</sup> année, n° 7-8, juillet-août 1955.
- ABERT Eloi, FRÉCHET Claudine (éd.) (2013), *Récits et contes du Dauphiné. Édition bilingue (occitan-français)*, Lyon: LivresEMCC.
- ABRAHAMS Roger (1968), «The complex relations of simple forms», in AMOS Ben (éd.), *Folklore Genre*, Austin: University Texas Press.
- ABRY Christian, JOISTEN Alice (1995), *Êtres fantastiques des Alpes: extraits de la collecte Charles Joisten (1936-1981)*, Paris: Entente.
- ABRY Nicolas, JOISTEN Alice (2005), *Êtres fantastiques du Dauphiné: patrimoine narratif de l'Isère*, Grenoble: Musée dauphinois.
- Actes de la conférence annuelle sur l'activité scientifique du centre d'études francoprovençales* (1996), «Les êtres imaginaires dans les

- récits des Alpes», Aoste: Bureau régional pour l'ethnologie et la linguistique.
- ADAM Jean-Michel, HEIDMANN Ute (2010), «Une approche interdisciplinaire des contes écrits», *Annales littéraires de l'Université de Franche-Comté*, 863, p. 219-238.
- ADELL Nicolas, POURCHER Yves (2011), *Transmettre, quel(s) patrimoine(s) ? Autour du patrimoine culturel immatériel*, Paris: Houdiard Michel.
- ALEXANDRE-BIDON Danièle, LETT Didier (2004), *Les Enfants au Moyen Âge, v<sup>e</sup>-xv<sup>e</sup> siècles*, Paris: Hachette, coll. La Vie quotidienne.
- ALGE Arnold (1904), *Die Lautverhältnisse einer Patoisgruppe des Berner Jura* (montagne de Diesse), Saint-Gall: Zollikofer.
- ALTHABE Gérard, FABRE Daniel, LENCLUD Gérard (dir.) (1992), *Vers une ethnologie du présent*, Paris: MSH (Ethnologie de la France).
- AMWEG Gustave (1931 et 1939), «Quelques considérations sur nos patois jurassiens», *Actes de la Société jurassienne d'émulation*, 1932 (25-27) et 1939 (164-171).
- ARMAND Fabio (2008-2009), *Entità fantastiche in Valle d'Aosta: elementi per una classificazione*, (tesina finale in etnolinguistica, Università degli studi di Torino).
- BADET Joseph (1963), «Patois jurassien», in *Un trésor national, nos patois*, Radio suisse romande (en ligne <http://xml.memovs.ch/s024-52-054.xml>).
- BÄHLER Ursula (2004), *Gaston Paris et la philologie romane*, Genève: Droz.
- BaldEtym = BALDINGER Kurt, *Etymologien. Untersuchungen zu FEW 21-23*, Tübingen, Band 1, 1988; Band 2, 1998; Band 3, 2003.
- BARBÉRIS Jeanne-Marie (éd.) (1999), *Le français parlé: variétés et discours*, Université Paul Valéry, Montpellier III: Praxiling.
- BARBICHE Bernard, CHATENET Monique (dir.) (1993), *L'édition des textes anciens. xv<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup> siècle*, Paris: Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France.
- BARBIN Franck (2010), «Le concept de traducteur-conteur», *Glottopol*, n° 15, p. 55-79.
- BARTHÉLEMY Alain (1985), «Linguistique et enseignement élémentaire; un peu d'ordre?», *Recherches sur le français parlé*, 6, p. 73-80.



- BATANY Jean (2003), «Les *clercs* et la langue romane: une boutade renardienne au XIV<sup>e</sup> siècle», *Médiévales*, 45, 85-98.
- BAUDE Olivier *et al.* (éd.) (2006), *Corpus oraux: Guide des bonnes pratiques*, Paris: Éditions du CNRS.
- BEAUQUIER Charles (1881), *Vocabulaire étymologique des provincialismes usités dans le département du Doubs*, Besançon: Impr. Dodivers.
- BEAUQUIER Charles (1897), *Blason populaire de Franche-Comté: sobriquets, dictons, contes relatifs aux villages du Doubs, du Jura et de la Haute-Saône*, Paris: E. Lechevalier.
- BEAUQUIER Charles (1908), «Les animaux fantastiques en Franche-Comté», *Revue des traditions populaires* XXIII, p. 305-322.
- BECK Patrice (2001), «Le nom protecteur», *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, 8, p. 165-174.
- BÉDIER Joseph (1895), *Les fabliaux*, Paris: E. Bouillon.
- BÉDIER Joseph (3<sup>e</sup> édition 1911), *Les Fabliaux: études de littérature populaire et d'histoire littéraire du moyen âge*, Paris: Honoré Champion.
- BELKHAMSA Sarah, DARRAS Bernard (2006), «Culture matérielle et construction de l'identité culturelle. Discours, représentations et rapports de pouvoir», in DARRAS Bernard (dir.), *Études Culturelles & Cultural Studies*, Paris: L'Harmattan-MEI, 2425, p. 201-212.
- BELLY Lucien (dir.) (1996), *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Paris: PUF, coll. Quadrige.
- BELMONT Nicole (1963), «L'enfant coiffé», *La vie médicale*, p. 125-126.
- BELMONT Nicole (1963), «Rites et coutumes de la naissance dans le monde occidental», *La vie MÉDICALE*, p. 104-111.
- BELMONT Nicole (1980), «Folklore», in Encyclopædia Universalis en ligne (<http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/folklore/>, consulté le 26 septembre 2018, Encyclopedia Universalis, Paris, p. 95-101.
- BELMONT Nicole (1980), «L'enfant exposé», *Anthropologie et sociétés*, IV/2.
- BELMONT Nicole (1981), «Contes populaires et mythes. Les contes merveilleux français», in BONNEFOY Yves (éd.), *Dictionnaire des mythologies*, vol. 1, Paris: Flammarion, p. 209-213.
- BELMONT Nicole (1981), «Les fées. Croyances et légendes populaires en France», in BONNEFOY Yves (éd.), *Dictionnaire des mythologies*, vol. 1, Paris: Flammarion, p. 401-403.

- BELMONT Nicole (1982), «Croyances populaires et légendes. À propos d'un dossier inédit d'Arnold Van Gennep sur les êtres fantastiques dans le folklore français», *Le monde alpin et rhodanien*, 1-4, p. 211-219.
- BELMONT Nicole (1987), «L'époux-animal dans le conte type 425 et dans le lai du Bisclavret de Marie de France», in *Littérature orale traditionnelle populaire*, Actes du colloque, 20-22 novembre 1986, Paris : Fondation Callouste Gulbenkian, p. 363-369.
- BELMONT Nicole (1989), «Propositions pour une anthropologie de la naissance», *Topique*, 43, p. 7-18.
- BELMONT Nicole (1992), «Les Enfants des limbes», *Le monde alpin et rhodanien*, 1<sup>er</sup>-4<sup>e</sup> trimestres 1992 (numéro spécial *Êtres fantastiques dans les Alpes*), p. 200-203.
- BELMONT Nicole (1999), *Poétique du conte. Essai sur le conte de tradition orale*, Paris : Gallimard, coll. Le langage des contes.
- BELMONT Nicole (2001), «Filles persécutées, filles mutilées, femmes bannies», *Les contes et la psychanalyse*, Colloque de Cerisy, sous la dir. de B. Lechevalier, G. Poulain et H. Syberz, Paris : In Press, p. 85-94.
- BELMONT Nicole (2001), «La figure de la conteuse dans la tradition orale», *Il était une fois... les contes de fées*. Catalogue de l'exposition de la Bibliothèque nationale, Paris : Seuil & Bibliothèque nationale, p. 503-511.
- BELMONT Nicole (2002), «Silence, mutisme et discrétion : l'itinéraire structurant des figures féminines dans le conte», in PETITAT André (dir.), *Contes : l'Universel et le singulier*, Lausanne : Payot, p. 177-186.
- BELMONT Nicole (2002), «Tradition orale du conte, la transcription et les contes littéraires», *Cahiers de littérature orale*, 52, p. 133-144.
- BELMONT Nicole (2004), «De «Joli z-oiseau» en loup-garou. Métamorphoses animales dans les contes», *Cahiers de littérature orale*, 55, p. 31-51.
- BELMONT Nicole (2006), «Les Fées, entre tradition orale et littérature écrite», in ABRY Nicolas, HUSS Valérie (éd.), *Êtres fantastiques. De l'imaginaire alpin à l'imaginaire humain*, Grenoble : Musée dauphinois, p. 19-24.
- BELMONT Nicole (2009-2010), «De la "belle forme orale" à la "pâleur du texte imprimé"», *Port Acadie, revue interdisciplinaire en études acadiennes*, n° 16-17, p. 25-31.

- BELMONT Nicole (2010), «Préface: Dire les lieux. Une poétique de l'espace» in JOISTEN Charles, *Êtres fantastiques. Patrimoine narratif de la Haute-Savoie*, Grenoble: Musée dauphinois, p. 7-16.
- BELMONT Nicole (2016), «Manipulation et falsification des contes traditionnels par les cultures lettrées», in REUSSER-ELZINGRE Aurélie, DIÉMOZ Federica (éd.), *Patrimoine oral: transmission et édition dans l'aire galloromane*, Genève: Lang.
- BELMONT Nicole, GOSSIAUX Jean-François (dir.) (1997), *De la voix au texte. L'ethnologie contemporaine entre l'oral et l'écrit*, Paris: CTHS.
- BENDIX Regina (2011), «Héritage et patrimoine: de leurs proximités sémantiques et de leurs implications», in BORTOLOTTI Chiara (dir.) (2011), *Le patrimoine culturel immatériel. Enjeux d'une nouvelle catégorie*, Paris: Maison des sciences de l'homme.
- BÉRARD Clément (1925), «Traditions du Levron», *Archives suisses des traditions populaires/Schweizerisches Archiv für Volkskunde XXV*, Bâle, p. 212-226.
- BERLIOZ Jacques *et al.* (1989), *Formes médiévales du conte merveilleux*, Paris: Stock Moyen Âge.
- BESSAT Hubert (1996), «Les récits légendaires autour d'une enquête sur les lieux en mémoire de l'Alpe», in CUNÉAZ Ivana (éd.), *Les êtres imaginaires dans les récits des Alpes*, Actes de la conférence annuelle sur l'activité scientifique du Centre d'études francoprovençales, Aoste, p. 13-26.
- BESSIRE Paul Otto (1944), *La clairière enchantée. Nouvelles et légendes jurassiennes*, Porrentruy.
- BESSIRE Pierre-Olivier (1913), «Le patois dans le Jura», *Le Conteur Vaudois*, 23.
- BESSIRE Pierre-Olivier (1977), *Histoire du Jura bernois et de l'ancien évêché de Bâle*, Moutier: Éditions de la Prévôté.
- BÉTEMPS Alexis (1987), «Trois contes de chez nous», *Bulletin du Centre d'études francoprovençales de Saint-Nicolas*, année 1987, n° 16, p. 48-56.
- BÉTEMPS Alexis (1990), «Bibliographie du conte populaire en Vallée d'Aoste», *Bulletin du Centre d'études francoprovençales de Saint-Nicolas*, année 1990, n° 21, p. 23-26.
- BÉTEMPS Alexis (1990), «Rimailles de clocher en Vallée d'Aoste», *Bulletin du Centre d'études francoprovençales de Saint-Nicolas*, année 1990, n° 22, p. 65-74.

- BÉTEMPS Alexis (1994), «Le conte de tradition orale dans le Val d'Aoste : l'univers magique», *Bulletin du Centre d'études francoprovençales de Saint-Nicolas*, année 1994, n° 29.
- BÉTEMPS Alexis (1995), «Bibliographie, légendes, récits», *Bulletin du Centre d'Études francoprovençales de Saint-Nicolas*, année 1995, n° 31, p. 133-134.
- BÉTEMPS Alexis (1995), «Les revenants», *Bulletin du Centre d'études francoprovençales de Saint-Nicolas*, année 1995, n° 31, p. 128-133.
- BÉTEMPS Alexis (1996), «La forêt et l'arbre en Vallée d'Aoste entre réalité et magie ou ici, le Petit Poucet ne s'est pas perdu», *Bulletin du Centre d'études francoprovençales de Saint-Nicolas*, année 1996, n° 33, p. 69-80.
- BÉTEMPS Alexis (2016), «La moquerie dans nos montagnes: qui est moqué, de la part de qui, comment et pourquoi. Esquisse de la distribution géographique de la moquerie en Vallée d'Aoste (Italie)», in REUSSER-ELZINGRE Aurélie, DIÉMOZ Federica (éd.), *Le patrimoine oral: transmission et édition dans l'aire galloromane*, Genève: Lang, p. 191-223.
- BEUCHAT Léa (2011), *École et patois jurassien. Le rôle de l'école dans la disparition et la tentative de restauration du patois*, Travail de maturité en histoire, Bienne: Gymnase français de Bienne.
- BEURET-FRANTZ Joseph (1916), «Légendes et animaux fantastiques», *Almanach catholique du Jura*, p. 56-67.
- BEURET-FRANTZ Joseph (1920), «Mœurs et coutumes aux Franches-Montagnes», *Actes de la Société jurassienne d'émulation*, p. 81-198.
- BEURET-FRANTZ Joseph (1925), «Faune fantastique jurassienne», *Archives suisses des traditions populaires/Schweizerisches Archiv für Volkskunde XXV*, Bâle, p. 180-196.
- BEURET-FRANTZ Joseph (1927), *Les plus belles légendes du Jura*, Lausanne: Spes.
- BEURET-FRANTZ Joseph (1949), *Sous les vieux toits. Légendes et contes jurassiens*, Porrentruy: Frossard.
- BEURET-FRANTZ Joseph (1966), «Le Jura, terre de traditions. Fées, fontaines, chapelles et autres choses», *Almanach catholique du Jura*, p. 4-25.
- BEURET-FRANTZ Joseph (1983), *Les plus belles légendes du Jura*, Porrentruy: Éditions du Pré-Carré.

- BICHET Robert (1975), *Contes de Mondon et d'autres villages comtois*, Besançon: Jacques et Demontrond.
- BIDAUX Maurice (1967), *Tchie no vay l'Aedjoue (Chez nous vers l'Ajoie)*, Porrentruy: Le Jura.
- BIÉTRIX Antoine (1941), *La lettre de Bonfol*, trad. et ann. de G. Amweg, Saint-Imier: E. Grossniklaus.
- BJERROME Gunnar (1957), *Le patois de Bagnes (Valais)*, Stockholm: Almqvist & Wiksell.
- BLANCHE-BENVENISTE Claire, JEANJEAN Colette (1987), *Le français parlé: transcription et édition*, Paris: Institut national de la langue française, Éditions du CNRS & Didier Érudition.
- BLANCHET Philippe (2000), *La linguistique de terrain. Méthode et théorie. Une approche ethno-sociolinguistique*, Rennes: Presses universitaires de Rennes.
- BLOCH Oscar (1915), *Lexique français-patois des Vosges méridionales*, Paris: Honoré Champion.
- BLOM Jan Peter, GUMPERZ John (1972), «Social meaning in linguistic structure: code-switching in Norway», in GUMPERZ John, HYMES Dell (éd.), *Directions in Sociolinguistics*, New York: Holt, Rinehart & Winston.
- BOAS Franz (1940), «The development of folktales and myths», in BOAS Franz (1949), *Race, Language and Culture*, New York: The Macmillan Company.
- BOISGONTIER Jacques, BRU Josiane, EYGUN Joan (éd.) (2009), *Contes de Garona – Contes de Garonne*, Pau: Les lettes occitanes/Letras d'òc & Maryse Boisgontier.
- BONDZ Julien, GRAEZER BIDEAU Florence, ISNART Cyril, LEBLON Anaïs (2014), *Les vocabulaires locaux du «patrimoine». Traductions, négociations et transformations*, Berlin & Vienne: Lit Verlag.
- BONNEFOY Yves (dir.) (1981), *Dictionnaire des mythologies et des religions des sociétés traditionnelles et du monde antique*, 2 tomes, Paris: Flammarion.
- BORTOLOTTI Chiara (dir.) (2011), *Le patrimoine culturel immatériel. Enjeux d'une nouvelle catégorie*, Paris: Maison des sciences de l'homme.
- BORTOLOTTI Chiara (2012a), «Authenticity and Intangible Heritage. A Divorcing Couple?», Paper for the Inaugural conference of the

- Association of Critical Heritage Studies, University of Gothenburg, 5-8 June 2012.
- BORTOLOTTI Chiara (2012b), «Le trouble du patrimoine culturel immatériel», *Terrain* 2012.
- BORTOLOTTI Chiara, BERLINER David (2013), «Le monde selon l'Unesco», *Gradhiva*, 18.
- BORTOLOTTI Chiara, GRENET Sylvie (2007), «Les pratiques des inventaires du PCI dans le cadre de la Convention de l'UNESCO», in *Le patrimoine culturel immatériel de l'Europe : inventer son inventaire*, INP.
- BOUDREAU Annette, DUBOIS Line, MAURAS Jacques, MC CONNELL Grant (éd.) (2002), *L'écologie des langues*, Paris : L'Harmattan.
- BOURDIEU Pierre, CHARTIER Roger (\*1988, 2010), *Le sociologue et l'historien*, Paris & et Marseille : Raisons d'Agir & Agone.
- BOUVIER Jean-Baptiste (1931), *Légendes valaisannes : d'après les «Walliser Sagen» de la Société d'histoire du Haut-Valais*, Paris : Attinger.
- BOUVIER Jean-Claude (1980a), *Tradition orale et identité culturelle : problèmes et méthodes*, Paris : Éditions du CNRS.
- BOUVIER Jean-Claude (1980b), *Mémoire vivante. Dires et Savoirs populaires*, Paris : Éditions du CNRS.
- BOUVIER Jean-Claude (1981), «Du conte merveilleux à l'histoire vraie : analyse d'une version nord-occitane de la Bête à Sept Têtes», in KREMER Dieter, NIEDEREHE Hans-Josef, *Littératures et langues dialectales françaises*, Actes du colloque de Trèves du 17 au 19 mai 1979, Romanistik in Geschichte und Gegenwart, Hambourg : Helmut Buske Verlag, p. 215-229.
- BOUVIER Jean-Claude (1986), «Le concept d'ethnotexte et sa pertinence dans l'étude des identités occitanes», *Revue des Langues Romanes*, 90/2, p. 235-250.
- BOUVIER Jean-Claude (1995), «L'explicite et l'implicite dans la transcription des documents oraux», in *La transcription des documents oraux – problèmes et solutions*, Actes de la conférence annuelle sur l'activité scientifique du Centre d'études francoprovençales, Quart (Aoste) : Musumeci & Région autonome de la Vallée d'Aoste, p. 39-47.
- BOYER Henri (2008), *Langue et identité. Sur le nationalisme linguistique*, Limoges : Lambert Lucas.

- BOYER Pascal (1986), «Tradition et vérité», *L'Homme*, tome 26, n° 97-98, p. 309-329.
- BRECHE Yves (1983), *Contes et légendes de Savoie*, Chambéry: Éditions la Savoie.
- BRES Jacques (1994), «Le récit oral, suivi de: Questions de narrativité», in Colloque international de l'Université de Montpellier, 24-26 juin 1993 et cycle de conférences février-juin 1993, Montpellier III: Praxiling.
- BRICOUT Bernadette, «conte», *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 11 juillet 2018. URL: <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/conte/>
- BRU Josiane (2003), «Qu'est-ce qu'un conte populaire?: le catalogue français à l'épreuve du terrain», in *Abracadabra: Qu'est-ce qu'un conte populaire?*, Actes du colloque d'Aubrac, août 2003.
- BRU Josiane (2010), «De l'oral à l'écrit: la rupture», *Port d'Arcadie, revue interdisciplinaire en études acadiennes*, n° 16-17 «Éditer des contes de tradition orale: pour qui? comment?», Actes des journées internationales d'études organisées les 23 et 24 octobre 2008 à l'Université Sainte-Anne, automne 2009-printemps 2010, p. 33-43.
- BRUCKERT Raymond (2006), *Les veillées de jadis*, n° 76, Prêles: Intervalles.
- BRUGÈS Daniel (1984), *Fiòc e diable: Contes et comptines d'Auvergne*, Nonette: Éditions Créer.
- BRUN-TRIGAUD Guylaine, LE BERRE Yves, LE DÛ Jean (2005), *Lectures de l'Atlas linguistique de la France de Gilliéron et Edmont: Du temps dans l'espace*, Paris: CTHS.
- BRUNOLD-BIGLER Ursula (1992), *Mythologische Landeskunde von Graubünden: ein Bergvolk erzählt*, Disentis: Desertina.
- BRUNOLD-BIGLER Ursula (2004), *Die drei Hunde: rätoromanische Märchen aus dem Engadin, Oberhalbstein und Schams*, Coire: Desertina.
- BRUNOT Ferdinand (1927), «Limites de la langue française sous le premier Empire», in *Histoire de la langue française*, IX, Paris, p. 525-597.
- BUCHI Eva (dir.) (2003), *Index du FEW*, Paris: Honoré Champion.
- BÜCHLI A. (1940, \*1978), «Die schwarze Fee», in *Schweizer Sagen?*, tome 1 (2<sup>e</sup> éd.), p. 173-176.



- Bulletin de l'Académie suisse des sciences humaines et sociales* (2/2008), Dossier: Patrimoine immatériel, Berne.
- Bulletin du GPSR* (1902-1915, 2 tomes reliés), Berne [puis] Zurich: Bureau du Glossaire.
- BURGER Michel (1971), «À propos de la limite nord du francoprovençal», in MARZYS Zygmunt, VOILLAT François, Colloque de dialectologie francoprovençale, Actes du colloque de Neuchâtel des 23-27 septembre 1969, Genève: Université de Genève & Librairie Droz, p. 56-69.
- BURIDANT Claude (2000), *Grammaire nouvelle de l'ancien français*, Paris: Sedes.
- BURNET Paul (1984), «Patois, langage du cœur... Patois prends garde!», *L'Hôtâ*, 7, p. 54-64.
- BUTZ Beat (1981), *Morphosyntax des Mundart von Vermes (Val Terbi)*, Romanica Helvetica vol. 95, Berne: Francke.
- BUTZ Beat (1983), «Eine Textprobe des Mundart von Vermes (Val Terbi)», in *Dialectologie, histoire et folklore*, Mélanges offerts à Ernest Schüle, Berne: Francke, p. 164-170.
- CABANNES Jean de (2010), GARDY Philippe (éd.), *Contes en vers provençaux* (2 tomes), Pau: Les lettres occitanes/Letras d'òc (édition bilingue).
- CALAME-GRIAULE Geneviève (1982), «Ce qui donne du goût au conte», *Littérature*, numéro spécial «*Oral/Écrit, Théorie/Pratique*», p. 45-60.
- CALAME-GRIAULE Geneviève (1989), *Graines de parole. Puissance du verbe et tradition orale*, Paris: Éditions du CNRS.
- CALAME-GRIAULE Geneviève (éd.) (1984), «Le conte: Pourquoi? Comment? Analyse des contes, problèmes», in *Actes des journées d'études en littérature orale* des 25-26 mars 1982, Paris: Éditions du CNRS.
- CALAME-GRIAULE Geneviève (éd.) (1990), *D'un conte à l'autre... la variabilité dans la littérature orale*, Paris: Éditions du CNRS.
- CALAME-GRIAULE Geneviève (éd.) (1991), «Renouveau du conte en France et ailleurs», Paris: Éditions du CNRS.
- CALVET Louis-Jean (1984), *La tradition orale*, Paris: Presses universitaires de France.
- CALVET Louis-Jean (1999), *Pour une écologie des langues du monde*, Paris: Plon.



- CANUT Cécile (2007), *Une langue sans qualité*, Limoges : Lambert-Lucas.
- CANZIANI Estella (1978 [1911]), *Costumes, mœurs et légendes de Savoie*, adapté de l'anglais par A. van Gennep, La Ravoire : Imprimeries réunies de Chambéry.
- CARÉNINI André (2000), *Du diable au dragon : péripéties du légendaire de Saint Bernard de Menthon*, année 2000, n° 42, p. 41-68.
- CARROZ Ursule (1928), «Contes d'Arbaz», *Cahiers valaisans de folklore*, 6, p. 1-16.
- CARTHOBLAZ Philippe, PANNATIER Gisèle (éd.) (2004), *Les patois du Valais romand*, Évölène : Fédération cantonale valaisanne des amis du patois.
- CARTON Fernand (1980), *Récits et contes populaires des Flandres recueillis par Fernand Carton dans le pays lillois*, Malesherbes : Gallimard.
- CARTON Fernand (2003), *Vers naïfs, pasquilles et chansons en vrai patois de Lille de Jacques Decottignies (1706-1762). Édition critique, commentaires et glossaire*, Paris : Honoré Champion.
- CARUTHERS Janice, MCCUSHER Maeve (éd.) (2010), *The conte. Oral and Written Dynamics*, Berne : Peter Lang.
- CASANOVA Maurice, VOILLAT François (1985), «Unité et diversité des patois jurassiens», in *Le pays, La langue*, La Neuveville : Éditions du Pré-Carré & Institut jurassien des sciences, des lettres et des arts, p. 15-20 et 115-119.
- CENTLIVRES Pierre (1982-83), «L'Atlas de folklore suisse : un sondage quarante ans après», in *L'Ethnocartographie en Europe*, Actes de la table ronde organisée par le Centre d'ethnologie méditerranéenne, Aix-en-Provence, 25-27 novembre 1982, numéro spécial de *Technologies, idéologies, pratiques*, vol. 1-4.
- CÉRÉSOLE Alfred (1913), *Légendes des Alpes vaudoises*, tome 1, avec gravures d'Eugène Burnand, Genève : Payot [réimpressions sans gravures, tome 1 (1980 et 1999) et tome 2 (2000), Genève : Slatkine].
- CÉRÉSOLE Alfred (2005), *Le parler vaudois*, Sierre : Éditions à la Carte (réimpression).
- CHABLOZ Fritz (1868), *Les sorcières neuchâteloises*, Neuchâtel : Attinger
- CHAFE Wallace, TANNEN Deborah (1987), «The relation between Written and Spoken Language», *Annual Review of Anthropology*, 16, p. 383-407.

- CHAMBON Jean-Pierre (1990), «Problèmes d'édition, d'interprétation et d'exploitation linguistique d'un texte dialectal: notes sur un fragment de comédie en patois d'Ambert au XVII<sup>e</sup> siècle», *Revue de linguistique romane*, 54, p. 143-177.
- CHAMBON Jean-Pierre (2005), *Protocole en vue de l'édition de textes occitans des XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles* (en ligne <http://docplayer.fr/8422994-Protocole-en-vue-de-l-edition-de-textes-occitans-des-xvie-xviiie-et-xviiiie-siecles.html>, consulté le 26 septembre 2018).
- CHAMBON Jean-Pierre (2006), «Lexicographie et philologie: réflexions sur les glossaires d'éditions de textes (français médiéval et préclassique, ancien occitan)», *Revue de linguistique romane*, 70, 2006, p. 123-141.
- CHAMBON Jean-Pierre (2012), «Problèmes philologiques d'une œuvre occitane du XX<sup>e</sup> siècle: le traitement éditorial *post mortem auctoris* des textes de Jean Boudou», in *Estudi Romanics*, 32, p. 231-257.
- CHAMBON Jean-Pierre (2014), «De la glossographie à la glossairistique (ou «lexicologie philologique»): réflexions proposées aux occitanisants», in COUROUAU Jean-François, PIC François, TOREILLES Claire (éd.), *Amb un fil d'amistat. Mélanges offerts à Philippe Gardy par ses collègues, ses disciples et ses amis*, Toulouse: Centre d'étude de la littérature occitane, p. 327-337.
- CHAMBON Jean-Pierre (2015), «Les glossaires d'éditions de textes occitans de la période moderne (XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> siècles): quelques recommandations pratiques», *Revue de linguistique romane*, 119, p. 151-168.
- CHAMBON Jean-Pierre (2017a), «Les princesses délivrées du monde souterrain: présentation et traduction d'un conte en patois de Mélisey (Haute-Saône), recueilli par Paul Passy à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle», *SALSA* 103 (Haute-Saône), p. 12-24.
- CHAMBON Jean-Pierre (2017b), *Méthodes de recherche en linguistique et en philologie romane*, 2 vol., Strasbourg: ELIPhi.
- CHANOUX Antoine (1955), *Contes de ma Vallée*, Turin: Petrini.
- CHAPPAZ-WIRTHNER Suzanne (2016), «Quelques remarques sur les questions soulevées par la notion de "patrimoine oral"», in REUSSER-ELZINGRE Aurélie, DIÉMOZ Federica (éd.), *Le patrimoine oral: ancrage, transmission et édition dans l'espace galloroman*, Berne: Lang, p. 253-256.
- CHAPPAZ-WIRTHNER Suzanne, MAYOR Grégoire (2009), ««Il m'a mis dans les mains le registre de la paroisse...»: la passion des sources et

- du passé. Entretien avec Ignaz Bellwald», *ethnographiques.org*, n° 18, juin 2009, Échos et reflets alpestres : regards ethnologiques sur le Valais (en ligne <http://www.ethnographiques.org/2009/Bellwald-Chappaz-Wirthner-Mayor>, consulté le 22 février 2018).
- CHAPPEZ Gérard (2005), *Contes et légendes du Jura*, Saint-Cyr-sur-Loire : Éditions Alan Sutton.
- CHARAUDEAU Patrick, MAINGUENEAU Dominique (2002), *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris : Seuil.
- CHARTIER Roger (1996), *Les pratiques de l'écriture ordinaire dans les sociétés de l'Ancien Régime*, Cahiers de Recherche n° 17, Lyon : Université-Lumière, Lyon 2.
- CHASSOT R. (1905), «Katilyon la chòrchyéřə. Patois de Villargiroud (Fribourg)», *Bulletin du GPSR*, 4<sup>e</sup> année, Berne : Rédaction du Glossaire, p. 25-27.
- CHAURAND Jacques (1972), *Introduction à la dialectologie française*, Paris : Bordas.
- CHAUVEAU Jean-Paul, BUCHI Eva (2011), «État et perspectives de la lexicographie historique du français», *Lexicographica*, 27, p. 101-122.
- CHIVA Isac, JEGGLE Utz (dir.) (1992), *Ethnologies en miroir. La France et les pays de langue allemande*, Paris : Maison des sciences de l'homme.
- CHRÉTIEN DE TROYES (1994), *Œuvres complètes*, édité par Daniel Poirion, Paris : Gallimard, coll. La Pléiade.
- CHRISTE Jean (1975), *A cârre di füe/Au coin du feu*, Delémont : Pro Jura.
- CHRISTE Jean (1985), «Défendre le patois, pourquoi ?», *L'Hôtâ*, 8, p. 35-45.
- CHRISTOPHE Jacqueline, BOËLL Denis-Michel, MEYRAN Régis (dir.) (2009), *Du folklore à l'ethnologie*, Millau : Maison des sciences de l'homme.
- CIARCIA Gaetano (2006), *La perte durable. Rapport d'étude sur la notion de patrimoine immatériel*, Lahic-Mission à l'ethnologie, coll. Les carnets du Lahic, p. 1-76 (en ligne <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00505583/document>, consulté le 26 septembre 2018).
- CIARCIA Gaetano, JOLLY Éric (dir.) (2015), *Métamorphose de l'oralité entre écrit et image*, Paris & Montpellier : Éditions Karthala & MSH-M.
- CLOTTU Gaston (1975), *Éléments pour une politique culturelle en Suisse. Rapport de la Commission fédérale d'experts pour l'étude de questions*

*concernant la politique culturelle suisse*, Berne: Office fédéral des imprimés.

CLOUSTON William Alexander (1887, rééd. 2002), *Popular Tales and Fictions: Their Migrations and transformations* (chapitre *The silent couple*), Santa Barbara: ABC-CLIO.

*Comité consultatif pour la promotion des langues régionales et de la pluralité linguistique interne* (2013), *Redéfinir une politique publique en faveur des langues régionales et de la pluralité linguistique interne*, Rapport présenté à la ministre française] de la Culture et de la Communication, Ministère de la Culture et de la Communication, Délégation générale à la langue française et aux langues de France.

CONTEJEAN Charles (1876), *Glossaire du patois de Montbéliard*, Montbéliard: Impr. Barbier.

CORBELLARI Alain (1997), *Joseph Bédier, écrivain et philologue*, Genève: Droz.

COTELLI KURETH Sara (2015), *Question jurassienne et idéologies langagières: langue et construction identitaire dans les revendications autonomistes des minorités francophones (1959-1978)*, Neuchâtel: Alphil-Presses universitaires suisses.

COTELLI Sara (2007), «Stéréotypes et autonomisme: étude des représentations sociolinguistiques dans le combat mené pour l'indépendance du Jura (Suisse)», in BOYER Henry (éd.), *Stéréotypes, stéréotypes. Fonctionnements ordinaires et mises en scène*, tome 2, p. 59-69.

COULON Serge (2006), *Contes et légendes autour de la Tante Arie*, Besançon: Néo Éditions.

COURTÈS Joseph (1972), «De la description à la spécificité du conte populaire merveilleux français», *Ethnologie française*, vol. 2, Paris, p. 9-42.

COURTÈS Joseph (1977), «La séquence du mariage dans le conte merveilleux populaire français», *Ethnologie française*, vol. 7, Paris, p. 155-166.

COURTÈS Joseph (1980), *Introduction à la sémiotique narrative et discursive: méthodologie et application*, Paris: Hachette, p. 109-138.

COURTÈS Joseph (1982), «Motif et type dans la tradition folklorique. Problèmes de typologie», *Littérature*, 45, *Les Contes: oral/écrit, théorie/pratique* (février 1982), p. 114-127.

- COURTÈS Joseph (2007), *La sémiotique du langage*, Paris : Armand Colin, coll. 128 Lettres-Linguistique.
- COURTHION Louis (2012), *Contes valaisans*, Sierre : Éditions à la Carte.
- CRETZAZ Bernard (1982), *Un village suisse: le temps, la mémoire, la mort et les dires de Robert Rouvinez, pasyan, organiste et conteur à Grimentz*, Sierre & Lausanne : Monographic & Éditions d'En bas.
- CUISENIER Jean (1978-1980), *Récits et contes populaires*, 28 vol., Paris : Gallimard.
- CUISENIER Jean (1979), «Contes et mémoire du peuple», *Le Magazine Littéraire*, 150, p. 8-27.
- CUISENIER Jean (1982), «Merveilleux et fantastique dans la tradition orale de Normandie», Actes du Colloque, Université d'Angers, *Langues et littératures orales dans l'Ouest de la France*, 14-15 mai 1982, Angers : Presses universitaires d'Angers.
- CUISENIER Jean (1991), «Littératures orales et folklore en Europe», in *Dictionnaire universel des littératures*, Paris : Presses universitaires de France.
- CUISENIER Jean (1991), «Que faire des arts et traditions populaires?», *Le débat*, 61, p. 150-164.
- CUISENIER Jean (1993a), *Ethnologie de l'Europe*, Paris : Presses universitaires de France.
- CUISENIER Jean (1993c), *Ethnologie de la France*, Paris : Presses universitaires de France.
- CUISENIER Jean (1995), *La tradition populaire*, Paris : Presses universitaires de France.
- CUNÉAZ Ivana (éd.) (1996), *Les êtres imaginaires dans les récits des Alpes*, Actes de la conférence annuelle sur l'activité scientifique du Centre d'études francoprovençales, Aoste : Région autonome de la Vallée d'Aoste.
- DAGUET Alexandre *et al.* (1872), *Traditions et légendes de Suisse romande*, Lausanne : Éditions Lucien Vincent [réimpression 2000, Sierre : Éditions à la Carte].
- DAUCOURT Arthur (1897), *Légendes jurassiennes*, Porrentruy : Éditions Transjuranes [réimpression 2000, Sierre : Éditions à la Carte].
- DAUCOURT Arthur (1899), «Noëls jurassiens», *Archives suisses des traditions populaires/Schweizerisches Archiv für Volkskunde*, Bâle, 3, p. 41-51.

- DAUCOURT Arthur (1905), « La tante Arie », *Almanach catholique du Jura*, p. 36-39.
- DAUCOURT Arthur (2010), « L'échaippou d'Tieùve = Le lavoir de Coeuve : légende jurassienne d'Arthur Daucourt ; trad. poi l'Ugène », *Almanach du Jura 2010*, Porrentruy, p. 165-167.
- DAUCOURT Arthur (2011), « L'monchtre de Frdgiecouét = Le monstre de Frégiécourt : légende jurassienne d'Arthur Daucourt ; trad. poi l'Ugène », *Almanach du Jura 2011*, Porrentruy, p. 173-175.
- DE OLIVEIRA Élodie (2008), « Le glossaire d'édition : à la croisée de la linguistique et de la critique littéraire ? », Conférence présentée à la séance du 4 décembre 2008 de l'atelier de langue médiévale Reverdie (en ligne <http://reverdie.free.fr/site/spip.php?article47>, consulté le 26 septembre 2018).
- DE PIETRO Jean-François (1988), « Vers une typologie des situations de contacts linguistiques », *Langage et société*, 43, p. 65-89.
- DECOURT Nadine (2009), « Un bouquet de variantes... ou l'impossible pari de garder le silence », in FRÉCHET Claude (dir.), *Langues et cultures de France et d'ailleurs*, Lyon : Presses universitaires de Lyon, p. 477-489.
- DECOURT Nadine, RAYNAUD Michelle (dir.) (2003), *Littérature orale, paroles vivantes et mouvantes*, Lyon : Presses universitaires de Lyon.
- DEGEN Wilhelm (1905), *Die Konjugation im patois von Crémînes (Berner Jura)*, Halle : Max Niemeyer.
- DELARUE Paul, TÉNÈZE Marie-Louise (2002), *Le conte populaire français : catalogue raisonné des versions de France et des pays de langue française d'outre-mer* (éd. en un seul volume), Paris : Maisonneuve et Larose.
- DELMAS Jean (2012), *Mœurs et coutumes du Rouergue. Vocabulaire des institutions I et II*, Millau : Cercle généalogique du Rouergue.
- DELMAS Jean (2016), « Les archives anciennes de l'Aveyron (France) en langue occitane (XII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles) : bilan d'une exploration linguistique et ethnographique », in REUSSER-ELZINGRE Aurélie, DIÉMOZ Federica (éd.) (2016), *Le patrimoine oral : ancrage, transmission et édition dans l'espace galloroman*, Berne : Peter Lang, p. 133-146.
- DELOFFRE Frédéric (1999), *Agréables conférences de deux paysans de Saint-Ouen et de Montmorency sur les affaires du temps (1649-1651)*, Genève : Slatkine Reprints.

- DERIVE Jean (1975), *Collecte et traduction des littératures orales. Un exemple négro-africain: les contes ngbaka-ma'bo de RCA*, Paris: SELAF.
- DESCAMPS Florence (2007), «Quelques réflexions sur l'actualité de la mémoire orale», *Bulletin de liaison des adhérents de l'AFAS* (Association française des détenteurs de documents audiovisuels et sonores), n° 31.
- DESMETT Piet, LAUMERS Peter, SWIGGERS Pierre (2002), «Le développement de la dialectologie française avant et après Gilliéron», in LAUMERS Peter, SIMONI-AUREMBOU Marie-Rose, SWIGGERS Pierre, *Géographie linguistique et biologie du langage: Autour de Jules Gilliéron*, Laval: Peeters, p. 17-64.
- DÉTRAZ Christine, GRAND Philippe (1982), *Ces histoires qui meurent: contes et légendes du Valais: recherches de la TSR et du musée d'ethnographie de Genève*, Sierre & Lausanne: Monographic & Éditions d'En bas.
- DÉTRAZ Christine, GRAND Philippe (1984), *Contes et légendes de Fribourg*, Sierre & Lausanne: Monographic & Éditions d'En bas.
- DIÉMOZ Federica (2011), «Langue et patrimoine pour la construction critique d'une identité valdôtaine: quelques réflexions méthodologiques», *Nouvelles du Centre d'études francoprovençales René Willien*, 63, p. 29-34.
- DIÉMOZ Federica (2012), «De la variabilité des langues à la variabilité de la transmission du patrimoine», *Chroniques universitaires 2011*, Université de Neuchâtel, p. 30-45.
- DIÉMOZ Federica, PANNATIER Gisèle (2002), «Richesse et variété des patois autour des Alpes», *Nouvelles du Centre d'études francoprovençales René Willien*, 45, p. 5-38.
- DIÉMOZ Federica, REUSSER-ELZINGRE Aurélie (2013), «Changement de répertoire dans le patrimoine oral du village de Nendaz (Suisse): une enquête de terrain en dialectologie», *Ethnographiques.org* 26, en ligne <http://www.ethnographiques.org>.
- DIÉMOZ Federica, REUSSER-ELZINGRE Aurélie (2014), «Représentations linguistiques dans deux régions de Suisse romande (Jura et Valais). De la pratique du parler à la mise en patrimoine», in BONDASZ Julien, GRAEZER BIDEAU Florence, ISNART Cyril, LEBLON Anaïs (éd.), *Les vocabulaires locaux du «patrimoine»: traductions, négociations et transformations*,



Université de Fribourg: Lit Verlag, Freiburger Sozialanthropologische Studien/Freiburg Studies in Social Anthropology/ Études d'anthropologie sociale de l'Université de Fribourg.

- DIÉMOZ Federica, ROSSIER Serge (2011), «Le patois. Une langue et un patrimoine communautaire», in MAURON Christophe, RABOUD-SCHÜLE Isabelle (éd.), *La Gruyère dans le miroir de son patrimoine*, catalogue du Musée gruérien, 5 volumes + 1 DVD, tome 2, Entre ville et campagne, Neuchâtel: Alphil, p. 103-114.
- DIMITRIJEVIC Dejan (dir.) (2004), *Fabrication des traditions, invention de modernité*, Paris: MSH.
- DONDAINE Colette (1972-1991), *Atlas linguistique et ethnographique de la Franche-Comté*, Paris: Centre national de la recherche scientifique.
- DONDAINE Colette (1972), *Les parlers comtois d'oïl*, Bibliothèque française et romane de Strasbourg, Paris: Librairie Klincksieck.
- DONDAINE Colette (1973), «Frontières et caractéristiques dialectales dans l'Atlas linguistique de la Franche-Comté», in *Les dialectes romans de France à la lumière des atlas régionaux*, colloques nationaux du CNRS à Strasbourg du 24-28 mai 1971, Paris: Centre national de la recherche scientifique, p. 343-377.
- DONDAINE Colette (1997), *Noëls au patois de Besançon des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Thise: SNI Jacques et Demonstrond.
- DONDAINE Colette (2002), *Trésor étymologique des mots de la Franche-Comté*, Strasbourg: Bibliothèque de linguistique romane.
- DOTTE Anne-Laure, MUNI TOKE Vateria, SIBILLE Jean (2012), «Langues de France, langues en danger: aménagement et rôle des linguistes», *Cahiers de l'Observatoire des pratiques linguistiques*, n° 3, Ministère de la Culture et de la Communication, Délégation générale à la langue française et aux langues de France.
- DURAFFOUR Antonin (1932), *Phénomènes généraux d'évolution phonétique dans les dialectes franco-provençaux d'après le parler de Vaux-en-Bugey (Ain)*, Grenoble: Institut phonétique.
- ELMIGER Daniel, DE PIETRO Jean-François (dir.), BERCHTOLD Elisabeth, DIÉMOZ Federica, MAÎTRE Raphaël, REUSSER-ELZINGRE Aurélie, WÜTHRICH Sébastien (coll.) (2012), *EOLE et patois. Éducation et ouverture aux langues patrimoniales*, Neuchâtel: IRDP.



- ELZINGRE Aurélie (2005), *La variation phonétique dans les parlers jurassiens: un corpus de contes recueillis par Jules Surdez*, mémoire de licence, Neuchâtel: Université de Neuchâtel (en ligne <http://doc.rero.ch/record/10838?ln=fr>).
- Encyclopaedia Universalis*, entrées « Tradition », « Patrimoine: art et culture », « Folklore », « Van Gennep Arnold (1873-1957) », « Structuralisme » et « Constructivisme » (en ligne <http://www.universalis-edu.com>).
- ENGLERT-FAYE Curt (1984), *Schweizer Märchen, Sagen une Fenggengeschichten*, Bâle: Zbinden Verlag.
- ETTMÜLLER-SPIESS Ursula (1978), *Les articles et les noms dans le patois d'Ajoie. Étude descriptive sur la morphologie et la syntaxe*, Zurich: Juris Verlag.
- FABRE Daniel (1969), *Jean de l'Ours: analyse formelle et thématique d'un conte populaire*, Carcassonne: Éditions de la revue Folklore.
- FABRE Daniel (1982), « Les racines historiques du conte merveilleux », *Le Débat*, n° 19.
- FABRE Daniel (1991), « La langue au miroir des sciences sociales », in BOUVIER Jean-Claude (dir.), *Les Français et leurs langues*, Actes du colloque de Montpellier les 5-7 septembre 1988, Aix-en-Provence: Université de Provence.
- FABRE Daniel (1994), « Ethnologie et patrimoine en Europe », *Terrain*, 1994/1, n° 22.
- FABRE Daniel (1997), *Par écrit: ethnologie des écritures quotidiennes* (textes réunis), Paris: Maison des sciences de l'homme.
- FABRE Daniel (2005), « Peindre la mémoire », *L'Homme*, 175-176, p. 251-276.
- FABRE Daniel (dir.) (2013), *Émotions patrimoniales*, Paris: Maison des sciences de l'homme.
- FABRE Daniel, LACROIX Jacques (1974), *La Tradition orale du conte occitan. Les pyrénées audoises*, Paris: Presses universitaires de France.
- FABRE Daniel, PRIVAT Jean-Marie (dir.) (2011), *Savoirs romantiques. Une naissance de l'ethnologie*, Nancy: Presses universitaires de Nancy.
- FALLET Marius (1944), « Fermes jurasssiennes. Histoire de la ferme de l'Hôpital, de la ferme du Prince, de la Biche, de la Combe à la Biche, à La Chauz d'Abelle », *Actes de la Société jurassienne d'émulation*, 1943/2, 47, p. 273-295.

- FAVRE Christophe (1926), «Contes de Savièse», *Zeitschrift für romanische philologie*, 46, p. 645-665.
- FAVRE Christophe (1929), «Nouveaux contes de Savièse», *Zeitschrift für romanische philologie*, 49, p. 494-515.
- FAVRE Christophe, BALET Zacharie (1928), «Contes de Grimisuat», *Romanische Forschungen XLII*, p. 401-446.
- FAVRE Christophe, BALET Zacharie (1960), *Lexique du parler de Savièse*, Berne: Francke.
- FAVRE Saverio (1995), «Le rôle du transcripteur: une médiation difficile», in *La transcription des documents oraux - problèmes et solutions*, Actes de la conférence annuelle sur l'activité scientifique du Centre d'études francoprovençales, Quart (Aoste): Musumeci/Région autonome de la Vallée d'Aoste, p. 17-25.
- FAVRE, BEYTRISON (1935-1937), «Contes de Saint-Martin», *Zeitschrift für französische Sprache und Literatur*, 59, p. 165-188, et 60, p. 407-429.
- FAVRET-SAADA Jeanne (1977), *Les mots, la mort, les sorts: la sorcellerie dans le bocage*, Paris: Gallimard.
- FÉLICE Ariane de (1957), *Essai sur quelques techniques de l'art verbal traditionnel*, thèse de doctorat (inédiée), Paris: Sorbonne.
- FÉLICE Ariane de (1965-1977), *Le folklore merveilleux du Moyen Âge*, Paris: Impr. Robert, 3 fascicules.
- FÉLICE Ariane de (1968), «Littérature française du Moyen Âge et tradition orale contemporaine. Le théâtre comique médiéval et les contes populaires», *VII<sup>e</sup> Congrès des sciences anthropologiques et ethnologiques (1964)*, Moscou, 1968, tome VI, p. 309-317.
- FESCHET Valérie, ISNART Cyril (2013), «Introduction. Reconstruire le pays perdu», *Ethnologie française*, 2013/1, vol. 43, p. 5-9.
- FIRTH Raymond (1961), *History and Traditions of Tikopia*, Wellington: Polynesian Society.
- FLEISCHER Jürg, GADMER Thomas, traduit (avec la collaboration de Sandra Zeiler) et augmenté pour la Suisse romande par Raphaël Maître (2002), «L'édition des "enregistrements suisses"», in SCHÜLLER Dietrich (éd.), *Tondokumente aus dem Phonogrammarchiv der Österreichischen Akademie der Wissenschaften. Gesamtausgabe der Historischen Bestände 1899-1950*. Série 6/3, *Enregistrements suisses / Ricordi sonori svizzeri / Registraziuns svizras* (français, italiano,

- rumantsch*), Vienne: Österreichische Akademie der Wissenschaften / Zurich: Phonogrammarchiv der Universität Zürich, p. 21-45.
- FLEURET Camille, JEANJAQUET Jules (1904), «Conte du loup et du renard. Patois de Bernex (Genève)», *Bulletin du GPSR*, 3<sup>e</sup> année, Berne: Rédaction du Glossaire, p. 30-36.
- FLÜCKIGER Éric (2001), «Les enquêtes lexicologiques du *Glossaire des patois de la Suisse romande*», in *Actes de la conférence annuelle sur l'activité scientifique du Centre d'études francoprovençales: lexicologie et lexicographie francoprovençales*, Saint-Nicolas 16-17 décembre 2000, p. 23-40.
- FLÜCKIGER Éric, GODAT Christelle (2002), «Le Glossaire des patois de la Suisse romande et le canton du Jura», *Jurassica*, 16, p. 48-53.
- FOLLONIER-QUINODOZ Marie (1989), *Olèinna, Dictionnaire du patois d'Évolène*, La Sage/Évolène: Éliane Follonier.
- FOUCAULT Michel (1994 [\*1984]), «Des espaces autres», in *Dits et écrits*, tome IV, Paris: Gallimard, p. 752-762.
- FOURNIER Yvan *et al.* (2000), *Récits, contes et légendes de Nendaz*, tome 2, Nendaz: IGN.
- FRÉCHET Claudine (2016), «Un conteur écrivain: Eloi Abert (Chantemerles-Blés, Drôme, France)», in REUSSER-ELZINGRE Aurélie, DIÉMOZ Federica (éd.), *Le patrimoine oral: ancrage, transmission et édition dans l'espace galloroman*, Berne: Peter Lang, p. 71-94.
- FRIBOURG Jeanine (1978), «Vers l'ethnolinguistique», *La Linguistique*, 14/2, p. 103-116.
- FROIDEVAUX-QUELOZ Madeline et Étienne (1995), *R'émeûdre ci patois/ Ecoutez voir...*, Porrentruy: Éditions Florilège.
- GABORIT Lydia (2010), *L'île de Noirmoutier, paroles de conteurs*, Verrières: L'Étrave.
- GABORIT Lydia (2012), *Littératures orales et populaires de l'île de Noirmoutier*, Paris: L'Harmattan.
- GABUS Jean (2001), *Le Jura fantastique*, Sierre: Éditions à la Carte, coll. Légendes neuchâteloises tome II.
- GABUS Jean (2007), *La Béroche*, Sierre: Éditions à la Carte, coll. Légendes neuchâteloises tome I.
- GAFFIOT Félix (1934, \*2010), *Dictionnaire latin-français*, Paris: Hachette.

- GAILLARD Patricia (2007), *Contes et légendes du Jura*, Romagnat : Éditions de Borée.
- GANFER S. (1910), «Les deux lièvres et la poix. Anecdote en patois de Vaugondry (Vaud)», *Bulletin du GPSR*, 9<sup>e</sup> année, Berne : Rédaction du Glossaire, p. 24-26.
- GARDETTE Pierre (1950-1956), *Atlas linguistique et ethnographique du lyonnais*, publié avec le concours du Centre national de la recherche scientifique, Lyon : Institut de linguistique romane des facultés catholiques.
- GARDETTE Pierre (1950-1976), *Atlas linguistique et ethnographique du Lyonnais*, Lyon : Institut de linguistique romane & CNRS, 5 vol.
- GARNERET Jean (1959), *Un village comtois : Lantenne, ses coutumes, son patois*, Paris : Les Belles Lettres, Publications de l'Institut de linguistique romane de Lyon, vol. 14.
- GARNERET Jean (1988), *Contes patois recueillis en Franche-Comté*, Besançon : Folklore comtois.
- GAUCHAT Louis (1902), «Le Lu è la Gru. Patois de la Montagne neuchâteloise», *Bulletin du GPSR*, 1<sup>re</sup> année, Berne : Rédaction du Glossaire, p. 38-40.
- GAUCHAT Louis (1903, 1904 et 1914), «Les noms des vents dans la Suisse romande», *Bulletin du GPSR*, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> années, Berne : Rédaction du Glossaire, p. 63-67 (1903), p. 13-16 (1904) et p. 62-64 (1914).
- GAUCHAT Louis (1903), «Gibt es Mundartgrenzen?», in *Sonderabdruck aus dem Archiv für das Stadium des neueren Sprachen und litteraturen*, 111, Halle : Max Niemeyer, p. 365-403.
- GAUCHAT Louis (1904), «Les limites dialectales en Suisse romande», *Bulletin du GPSR*, 3 (1902-1903), Berne : Rédaction du Glossaire : 17-22.
- GAUCHAT Louis (1905), *L'unité phonétique dans le patois d'une commune*, Halle : Max Niemeyer.
- GAUCHAT Louis (1906), «Le conte du Craizu. En patois de Lutry», *Bulletin du GPSR*, 5<sup>e</sup> année, Berne : Rédaction du Glossaire, p. 17-41.
- GAUCHAT Louis (1907), KNAPP et BOREL (dir.), «Langue et patois de la Suisse romande», in *Dictionnaire géographique de la Suisse*, tome V, Neuchâtel : Attinger, p. 259-267.
- GAUCHAT Louis (1910, 1911, 1914 et 1915), «La trilogie de la vie : naissance et baptême, fiancailles et mariage, mort et funérailles»,

- Bulletin du GPSR*, 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup> années, Berne: Rédaction du Glossaire, p. 3-19, p. 33-46 (1910), p. 65-84 (1914) et p. 3-36 (1915).
- GAUCHAT Louis *et al.* (1939), *Stimmen der Heimat: Schweizer Mundarten auf Schallplatten. II. Patois de la Suisse romande*, Zurich: Phonogrammarchiv der Universität Zürich.
- GAUCHAT Louis, JEANJAQUET Jules (1912-1920), *Bibliographie linguistique de la Suisse romande*, 2 vol., Neuchâtel: Attinger.
- GAUCHAT Louis, JEANJAQUET Jules, TAPPOLET Ernest *et al.* (1924ss), *Glossaire des patois de la Suisse romande*, Neuchâtel & Paris: Attinger (actuellement jusqu'à la lettre G. En ligne <http://www.unine.ch/gpsr>).
- GAUCHAT Louis, JEANJAQUET Jules, TAPPOLET Ernest (1925), *Tableaux phonétiques des patois suisses romands. Relevés comparatifs d'environ 500 mots dans 62 patois-types*, publiés avec introduction, notes, carte et répertoires, Neuchâtel: Paul Attinger.
- GAUCHAT Louis, JEANJAQUET Jules, TAPPOLET Ernest (1924-1933), «Introduction», in *Glossaire des patois de la Suisse romande*, Neuchâtel & Paris: Victor Attinger.
- GEIGER Paul, WEISS Richard *et al.* (1950-1995), *Atlas de folklore suisse*, 2 vol., Bâle: Société suisse des traditions populaires.
- GERBER Rob (1923), «Le folklore d'un village jurassien, Orvin sur Bienne», in *Schweizerisches Archiv für Volkskunde*, 24, p. 73-98.
- GERSTER Walter (1934), «Les trois laits», *Zeitschrift für romanische philologie*, 54, p. 296-304 (patois de Montana).
- GIGON Raymond *et al.* (1986), *Inventaire spéléologique de la Suisse. II. Le canton du Jura*, Porrentruy: Commission de spéléologie de la Société helvétique des sciences naturelles.
- GILLIÉRON Jules, EDMONT Edmond (1902-1910), *Atlas linguistique de la France*, Paris: Honoré Champion.
- GINZBURG Carlo (1984), *Les batailles nocturnes: sorcellerie et rituels agraires aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris: Flammarion.
- GLOSSAIRE DES PATOIS DE LA SUISSE ROMANDE, Rédaction (1904), «Les salutations dans les patois romands», *Bulletin du GPSR*, 3<sup>e</sup> année, Berne: Rédaction du Glossaire, p. 41-48.
- GLOSSAIRE DES PATOIS DE LA SUISSE ROMANDE, Rédaction (1907), «Les Brandons», *Bulletin du GPSR*, 6<sup>e</sup> année, Berne: Rédaction du Glossaire, p. 3-14.

- GLOSSAIRE DES PATOIS DE LA SUISSE ROMANDE, Rédaction (dès 1899 puis tous les deux ans depuis 1998), *Rapport annuel du GPSR*, Berne [puis Neuchâtel : Bureau du Glossaire.
- GODAT Christelle (2002), «Petite histoire linguistique du Jura», in FRUND, SURDEZ, CHAPUIS, *Patois jurassien. Langue et culture. Activités de promotion du patois destinées à l'école publique obligatoire* (3 cycles), Porrentruy : Économat cantonal à Delémont & Institut pédagogique jurassien.
- GOEBL Hans (1985), «Coup d'œil dialectométrique sur les Tableaux phonétiques des patois suisses romands (TPPSR)», *Vox Romanica*, 44: 189-233.
- GONCERUT Carinne (1987), *La parole masquée : modes de communication, collecte et diffusion de la tradition orale dans le canton du Jura*, mémoire en sociologie soutenu à l'Université de Genève, p. 43-46 et p. 62-64.
- GONSETH Marc-Olivier (1987), «Porte-parole et porte-plume : quelques lignes de plus sur le thème de l'oralité», *Ethnologica Helvetica*, 11, p. 1-28.
- GONSETH Marc-Olivier, MAILLARD Nadja (1987), «L'approche biographique en ethnologie : points de vue critiques», *Recherches et travaux de l'Institut d'ethnologie de l'Université de Neuchâtel*, 7, p. 5-46.
- GRAEZER BIDEAU Florence (2012), «En Suisse comme ailleurs, il n'y a pas de traditions pures», *Migros Magazine*, 1, 20 février, p. 24-27.
- GRAEZER BIDEAU Florence (2012), «Inventorier les «traditions vivantes». Approches du patrimoine culturel immatériel dans le système fédéral suisse», *ethnographiques.org*, 24 juillet 2012, *Ethnographies des pratiques patrimoniales : temporalités, territoires, communautés* (en ligne <http://ethnographiques.org/2012/Graezer-Bideau>).
- GRAMMONT Maurice (1901), *Le patois de la Franche-Montagne et en particulier de Damprichard (Franche-Comté)*, Paris : Bouillon.
- GREIMAS A. Julien (1969), «Éléments d'une grammaire narrative», *L'Homme*, IX/3, p. 71-92.
- GREUB Yan (2003), *Les mots régionaux dans les farces françaises*, Strasbourg : Bibliothèque de linguistique romane.
- GREUB Yann, CHAMBON Jean-Pierre (2008), «Histoire des variétés régionales dans la Romania : français», in *Histoire linguistique de la*

- Romania/Romanische Sprachgeschichte*, tome III, Berlin & New York: Walter de Gruyter.
- GREULE Albrecht, KULLY Rolf Max, MÜLLER Wulf, ZOTZ Thomas (éd.) (2013), *Die Regio Basiliensis von der Antike zum Mittelalter – La région de Bâle et les rives du Rhin de l'Antiquité au Moyen Âge*, Stuttgart: Kohlhammer.
- GROSJEAN Alfred (1906), «La pir də mlain. En patois de Plagne», *Bulletin du GPSR*, 5<sup>e</sup> année, Berne: Rédaction du Glossaire, p. 59-63.
- GROSJEAN, BRIOT (1899), *Glossaire du patois de Chaussin* (en ligne <https://archive.org/details/GlossaireDuPatoisDeChaussin>).
- GUENIER H. (1996), «Représentations linguistiques», in MOREAU Marie-Louise (éd.), *Sociolinguistique, concepts de base*, Liège: Mardaga, p. 146 et suivantes.
- GUERREAU-JALABERT Anita (1992), *Index des motifs narratifs dans les romans arthuriens français en vers (xii<sup>e</sup>-xiii<sup>e</sup> siècles)*, Genève: Droz.
- GUMPERZ John (réimpression 2002), *Language and social identity*, New York: Cambridge University Press.
- GUNTERN Joseph (1978), *Volkserzählungen aus dem Oberwallis: Sagen, Legenden, Märchen, Anekdoten aus dem deutschsprechenden Wallis*, édité par la Société des traditions populaires, Bâle: Krebs.
- GUYOTJEANNIN Olivier, VIELLIARD Françoise (dir.) (2001-2002), *Conseils pour l'édition des textes médiévaux* (3 fascicules), comité des travaux historiques et scientifiques, Paris: École nationale des Chartes.
- HAFSTEIN Vladimar (2011), «Célébrer les différences, renforcer la conformité», in BORTOLOTTI Chiara (dir.) (2011), *Le patrimoine culturel immatériel. Enjeux d'une nouvelle catégorie*, Paris: Maison des sciences de l'homme.
- HAUGEN Einar (1972), «The Ecology of Language», in DIL A. (éd.): *The Ecology of Language*. Stanford CA: Stanford University Press.
- HEIDMANN Ute, ADAM Jean-Michel (2010), «Une approche interdisciplinaire des contes écrits», in ABLALI Driss, KASTBERG SJÖBLOM Margareta (éd.), *Linguistique et littérature*, Annales littéraires de l'Université de Franche-Comté, n° 863, Besançon: UFC, p. 219-238.
- HEIDMANN Ute, ADAM Jean-Michel (2010), *Textualité et intertextualité des contes*, Paris: Classiques Garnier.



- HEINICH Nathalie (2009), *La fabrique du patrimoine. De la cathédrale à la petite cuiller*, Paris : Maison des sciences de l'homme.
- HEINICH Nathalie (2012), compte-rendu de BORTOLOTTI Chiara (éd.) (2011), «Le patrimoine culturel immatériel: enjeux d'une nouvelle catégorie», *Gradhiva*, 15, Paris: Maison des sciences de l'homme, collection Cahiers d'ethnologie de la France.
- HENRY Pierre (1991), «La lutte de l'école contre le patois au XIX<sup>e</sup> siècle», *Almanach catholique du Jura*, 1991, p. 127-133.
- HENRY Pierre (1992), «La sauvegarde des patois», *Almanach catholique du Jura*, 1992, p. 111-114.
- HENRY Pierre (1993), «Simon Vatré (1888-1972) et le glossaire des patois de l'Ajoie», *Almanach catholique du Jura*, 1993, p. 117-120.
- HENRY Pierre (1997), «Lexicographie patoise du Jura suisse: Simon Vatré», in *Langues régionales et français régional en Franche-Comté Nord et Jura Suisse*, Colloque de Belfort 1996, p. 81-85.
- HENRY Pierre (1990), «La Révolution française et les patois», *Almanach catholique du Jura* 1990, p. 101-107.
- HENRY Pierre (1990a), «Hommage à Ernest Schüle», *L'Hôtâ*, 14, p. 5-6.
- HENRY Pierre (1990b), «La Révolution française et les patois», *Almanach catholique du Jura* 1990, p. 101-107.
- HENRY Pierre (1991), «La lutte de l'école contre le patois au XIX<sup>e</sup> siècle», *Almanach catholique du Jura*, 1991, p. 127-133.
- HENRY Pierre (1992), «Lexicographie patoise. Les glossaires jurassiens», *L'Hôtâ*, 16, p. 33-42.
- HENRY Pierre (1992a), «La sauvegarde des patois», *Almanach catholique du Jura*, 1992, p. 111-114.
- HENRY Pierre (1993), «Le français dans le Jura des origines à 1815», *Actes de la Société jurassienne d'émulation*, Porrentruy.
- HENRY Pierre (1993a), «Simon Vatré (1888-1972) et le glossaire des patois de l'Ajoie», *Almanach catholique du Jura*, 1993, p. 117-120.
- HENRY Pierre (1994), «Le patois de Saint-Brais et du Clos-du-Doubs», *Almanach catholique du Jura*, 1994, p. 119-124.
- HENRY Pierre (1994), «Le patois de Saint-Brais et du Clos-du-Doubs», *Almanach catholique du Jura*, 1994, p. 119-124.
- HENRY Pierre (1995), «Le patois de Charmoille: François Fridelance, instituteur et lexicographe», *Almanach catholique du Jura*, 1995.



- HENRY Pierre (1997), «Le langage des Jurassiens», *L'Hôtâ*, 21, p. 7-12.
- HENRY Pierre (1997b), «Lexicographie patoise du Jura suisse: Simon Vatré», in *Langues régionales et français régional en Franche-Comté Nord et Jura suisse*, Colloque de Belfort 1996, p. 81-85.
- HERDANDEZ Soazig (2008), *Le monde du conte: contribution à une sociologie de l'oralité*, Paris: L'Harmattan.
- HERTZ Ellen (2015a), «La Suisse et la Convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel: plaidoirie pour une interprétation cohérente et courageuse», in Office fédéral de la culture/ Verband der Museen der Schweiz Museum für Kommunikation (éd.), *Lebendige Traditionen ausstellen*, Baden: Hier und Jetzt, p. 47-62.
- HERTZ Ellen (2015b), «Bottoms, Genuine and Spurious», in ADELL Nicolas (éd.), *Between Imagined Communities and Communities of Practice*, Göttingen: Göttingen University Press, p. 1-34.
- HERTZ Ellen (2016), «Préface», in REUSSER-ELZINGRE Aurélie, DIÉMOZ Federica, *Le Patrimoine oral: transmission et édition dans l'aire galloromane*, Genève: Lang, p. xvii-xix.
- HERTZ Ellen, CHAPPAZ-WIRTHNER Suzanne (2012), «Introduction: le "patrimoine" a-t-il fait son temps?», *ethnographiques.org*, n° 24, juillet 2012, *Ethnographies des pratiques patrimoniales: temporalités, territoires, communautés* (en ligne <http://www.ethnographiques.org/2012/Hertz-Chappaz-Wirthner>, consulté le 22 février 2018).
- HERTZ Ellen, WOBMANN Fanny (dir.) (2014), *Complications neuchâteloises: histoire, tradition, patrimoine*, Neuchâtel: Alphil-Presses universitaires suisses.
- HERTZ Ellen, GRAEZER BIDEAU Florence, LEIMGRUBER Walter, MUNZ Hervé (2018), *Le patrimoine immatériel*, Lausanne: Savoir suisse (presses polytechniques et universitaires romandes).
- HOBBSAWN Eric (1995), «Inventer des traditions», *Enquête* en ligne], n° 2. (Mis en ligne le 10 juillet 2013, consulté le 18 juin 2015. En ligne <http://enquet.revues.org/319>)
- HOBBSAWN Eric et al. (2006), *L'invention de la tradition*, Paris: Éditions Amsterdam.
- IMBS Paul (1982), *Le français langue de culture*, Strasbourg: Travaux de linguistique et de littérature.

- ISNART Cyril (2008), « En marge du dossier sur l'empathie en anthropologie. Entretien avec Jeanne Favret-Saada », *Journal des anthropologues*, 2008/3, 114-115, p. 203-219.
- ISNART Cyril (2010), « Usages ordinaires du patrimoine culturel. La patrimonialisation comme usage contemporain des traditions », Paper presented at the 2<sup>e</sup> colloque international d'Imzad, Association Sauver l'Imzad et Ministère de la Culture, Tamanrasset, Algérie, 14-17 janvier.
- ISNART Cyril (2012), « Les patrimonialisations ordinaires. Essai d'images ethnographiées », *ethnographiques.org*, 24, juillet 2012.
- ISNART Cyril, DOS SANTOS José Rodrigues (2011), « Le mestre et son cours. Figure et institution d'une transmission patrimoniale du chant dans le sud du Portugal », in ADELL Nicolas, POURCHER Yves (dir.), *Transmettre, quel(s) patrimoine(s). Autour du patrimoine culturel immatériel*, Actes du colloque de l'Université de Toulouse II – Le Mirail, Toulouse, 16-18 juin 2009, Paris: Michel Houdiard Éditeur, p. 167-177.
- JAKOBSON Roman (1963), « Aspects linguistiques de la traduction », in *Essai de linguistique générale*, Paris: Éditions de Minuit, p. 78-86.
- JAKOBSON Roman (1973), *Le folklore, forme spécifique de création – Question de poétique*, Paris: Seuil.
- JAQUEMET René (1929), « Contes de Contey », *Cahiers valaisans de folklore*, 17, p. 1-13.
- JASON Heda, SEGAL Dimitri (1977), *Patterns in oral literature*, The Hague & Paris & Chicago: Mouton Publishers.
- JEANJAQUET Jules (1902), « La Konta d Pəkâin. Randonnée en patois de Champéry (Valais) », *Bulletin du GPSR*, 1<sup>re</sup> année, Berne: Rédaction du Glossaire, p. 33-38.
- JEANJAQUET Jules (1903), « Les Fées de la Grand'Combe. Conte populaire en patois d'Évolène », *Bulletin du GPSR*, 2<sup>e</sup> année, Berne: Rédaction du Glossaire, p. 26-33.
- JEANJAQUET Jules (1907), « I pouro kòrdanyè. Conte populaire en patois de Haute-Nendaz (Valais) », *Bulletin du GPSR*, 6<sup>e</sup> année, Berne: Rédaction du Glossaire, p. 26-30.
- JEANJAQUET Jules (1908), « I pèsta a Ninnda. La peste à Nendaz. Traditions locales en patois de Haute-Nendaz (Valais) », *Bulletin du GPSR*, 7<sup>e</sup> année, Berne: Rédaction du Glossaire, p. 46-50.

- JEANJAQUET Jules (1908), «La fée de Premploz, Conte populaire en patois de Conthey (Valais)», *Bulletin du GPSR*, 7<sup>e</sup> année, Berne: Rédaction du Glossaire, p. 22-23.
- JEANJAQUET Jules (1910), «Le benêt. Conte populaire en patois d'Orsières (Valais)», *Bulletin du GPSR*, 9<sup>e</sup> année, Berne: Rédaction du Glossaire, p. 20-24.
- JEANJAQUET Jules (1938), «Kòta du Gró Dzaky: histoire du Grand Jacques», *Lautbibliothek*, 62, p. 9-11.
- JEANJAQUET Jules, TAPPOLET Ernest (2005), *Vingt-cinq textes patois du Valais (1929-1958)*, Sierre: Éditions à la Carte (réimpression).
- JECKLIN Dietrich (1980), *Volkümliches aus Graubünden*, Zurich: Olms.
- JEKER Willy Martin (1938), *Lautlehre des Dialektes der Ajoie (Berner Jura)*, Aarau: Sauerländer & co.
- JOISTEN Charles (1971), *Contes populaires du Dauphiné*, 2, Grenoble: Éditions A. Die.
- JOISTEN Charles (1980), *Récits et contes populaires de Savoie*, Paris: Gallimard.
- JOISTEN Charles (1991-1997), *Contes populaires du Dauphiné* (préf. de Marie-Louise Ténèze), 3 vol., Grenoble: Glénat.
- JOISTEN Charles, JOISTEN Alice (2000), *Contes populaires de Savoie*, Grenoble: Éditions A. Die.
- JOLIDON Abbé (1940), *Tableaux phonétiques des patois jurassiens*, manuscrit conservé au Glossaire des patois de la Suisse romande à Neuchâtel, 8/16 et 7/41, non broché.
- JOUSSE Marcel (1925, \*1981), *Le style oral: rythmique et mnémotechnique chez les verbo-moteurs*, Paris: Fondation Marcel Jousse.
- JURET Étienne-Abel (1913), *Glossaire du patois de Pierrecourt* (Haute-Saône), Halle: Max Niemeyer.
- KELLER Walter (1984), *Tessiner Sagen und Volksmärchen*, Zurich: Olms.
- KERBRAT-ORECCHIONI Catherine (1998), *Les interactions verbales*, tome I, Paris: Armand Colin.
- KERBRAT-ORECCHIONI Catherine (2003), «Les récits conversationnels, ou la parole «ordinaire», c'est tout un art», in MARTIN Jean-Baptiste, DECOURT Nadine (éd.), *Littérature orale: paroles vivantes et mouvantes*, Actes du colloque de Lyon 2002, p. 99-121.

- KLINKENBERG Jean-Marie (1974), «Structure de l'orthographe française», in CATACH Nina (éd.), *Actes du Colloque international sur l'orthographe*, Paris: Didier.
- KNECHT Pierre (1982), «Le Glossaire des patois de la Suisse romande et la tradition culturelle en Suisse romande», in *Les vocabulaires nationaux suisses*, Université de Fribourg: ASSH, p. 219-229.
- KNECHT Pierre (1985), «La Suisse romande», in *La Suisse aux quatre langues*, Genève: Zoé, p. 125-209.
- KNECHT Pierre, avec la collaboration de LASSERRE Renée (1970), *Index des formes françaises et latines des tomes I-IV*, Neuchâtel & Paris: Attinger [= Fasc. 51 du *Glossaire des patois de la Suisse romande*].
- KÖSTLIN Konrad, BAUSINGER Hermann (dir.) (1980), *Heimat une Identität Probleme regionaler Kultur*, Neumünster: Karl Wachholz Verlag.
- KREMER Dieter, NIEDEREHE Hans-Josef (1981), *Littératures et langues dialectales françaises*, Actes du colloque de Trèves du 17 au 19 mai 1979, Romanistik in Geschichte und Gegenwart, Hambourg: Helmut Buske Verlag.
- KRISTOL Andres (1976), «La densité des liaisons matrimoniales le long de la frontière entre le franc-comtois et le francoprovençal dans le Jura suisse», *Vox Romanica*, 35, p. 61-83.
- KRISTOL Andres (1993), «Présentation de la partie sociolinguistique», in KRISTOL Andres, WÜEST Jakob (1993), *Acqueras montanhas: Études de linguistique occitane: Le Couserans (Gascogne pyrénéenne)*, Tübingen: Francke, p. 3-27.
- KRISTOL Andres (1995), «Dialectes, français régional et français «de référence»; une dynamique complexe», *Annales*, Université de Neuchâtel, p. 228-241.
- KRISTOL Andres (1995), «Pour une représentation "globale" de la langue parlée: l'Atlas linguistique audio-visuel du Valais romand», in *La transcription des documents oraux. Problèmes et solutions*, Actes de la Conférence annuelle sur l'activité scientifique du Centre d'études francoprovençales René Willie, Quart (Aoste): Musumeci/Région autonome de la Vallée d'Aoste, Bureau régional pour l'ethnologie et la linguistique, p. 49-62.
- KRISTOL Andres (1997), «Un nouveau type d'atlas linguistique: l'Atlas linguistique audiovisuel des dialectes francoprovençaux valaisans (ALAVAL)», *Cahiers du Centre d'études linguistiques Jacques Goudet*, 1, p. 141-151.

- KRISTOL Andres (1997b), «L'atlas linguistique audiovisuel du Valais romand (ALAVAL): présentation», *Repères/Fussnoten: bulletin du laboratoire de recherche en ethnologie régionale contemporaine*, 8, p. 43-45.
- KRISTOL Andres (1998), «La production interactive d'un corpus semi-spontané: l'expérience ALAVAL», in MAHMOUDIAN Mortéza, MONDADA Lorenza (éd.), *Le travail du chercheur sur le terrain: questionner les pratiques, les méthodes, les techniques de l'enquête*, Lausanne: Faculté des lettres de l'Université de Lausanne, p. 91-104.
- KRISTOL Andres (1998), «Que reste-il des dialectes gallo-romans de Suisse romande?», in ELOY Jean-Michel (éd.), *Évaluer la vitalité: variétés d'oïl et autres langues*, Actes du colloque international «Évaluer la vitalité des variétés régionales du domaine d'oïl» 29-30 novembre 1996, Amiens: Faculté des lettres de l'Université de Picardie, p. 101-114.
- KRISTOL Andres (1999), «Histoire linguistique de la Suisse romande: quelques jalons», *Babylonia*, 3, p. 8-13.
- KRISTOL Andres (2005), «Le passage au français: garantie du maintien de la "romanité" de la Suisse romande», in BARBLAN Paolo *et al.* (éd.), *Le dialecte en Suisse (alémanique). Entre identité locale et cohésion nationale*, Lenzburg: Forum Helveticum, p. 150-155.
- KRISTOL Andres (2009), «Textes littéraires et sociolinguistique historique: quelques réflexions méthodologiques», in AQUINO-WEBER Dorothee, COTELLI Sara, KRISTOL Andres (2009), *Sociolinguistique historique du domaine gallo-roman: enjeux et méthodologies*, Berne: Peter Lang, p. 25-46.
- KRISTOL Andres (dir.) (2005), *Dictionnaire toponymique des communes suisses*, Neuchâtel: Centre de dialectologie – Université de Neuchâtel, Frauenfeld & Lausanne: Huber & Payot.
- KRISTOL Andres (2016), «Avant-propos», in REUSSER-ELZINGRE Aurélie, DIÉMOZ Federica, *Le patrimoine oral: transmission et édition dans l'aire galloromane*, Genève: Lang, p. xv-xvii.
- LABELLE Ronald (2010), «Le conte traditionnel en Acadie: les enjeux de la transcription», in LEBLANC Carmen *et al.* (éd.) (2010), *Vues sur les Français d'ici*, Québec: Presses de l'Université Laval.
- LABOV William (1976), *Sociolinguistique*, Paris: Éditions de Minuit (traduction de *Sociolinguistic Patterns*); 1972, Philadelphie: University of Pennsylvania Press.

- LACOURCIÈRE Luc (1978), «Les contes d'animaux de tradition orale au Canada français et le «Roman de Renart»», *Liberté*, vol. 20, n° 1 (115), p. 45-56 (en ligne <http://id.erudit.org/iderudit/60035ac>).
- LAMON Joseph *et al.* (éd.) (1999), *Récits, contes et légendes de Nendaz*, Sierre : Éditions à la Carte.
- LAMON Joseph *et al.* (éd.) (2005), *Folklore et traditions : Jura*, Collectif sous la plume de DAUCOURT A., SURDEZ J., FRIDELANCE F. *et al.*, Sierre : Éditions à la Carte (réimpression de plusieurs articles).
- LANDRY Tristan (2005), *La mémoire du conte folklorique de l'oral à l'écrit : les frères Grimm et Afanas'ev*, Québec : Presses de l'Université Laval.
- LATRY Guy (2002), «Représenter dans l'écriture. Collecte et transcription chez les folkloristes à travers un exemple gascon», *CLO* 52, p. 115-132.
- LAVALLAZ Léon de (1935), *Essai sur le patois d'Hérémente (Valais-Suisse). Phonologie, morphologie, syntaxe, folklore, textes et glossaire*, Paris : Librairie Droz.
- LEHMAN Sabine (1994), «Vestiges d'un patois: la situation des patois jurassiens», in *Actes de la Société jurassienne d'émulation*, 1994, p. 115-144.
- LEHMANN Sabine (1996), *Notes on Object Clitics in the Patois of the Ajoie*, Mémoire de DES, Université de Genève.
- LEJEUNE Philippe (1980), *Je est un autre : l'autobiographie, de la littérature aux médias*, Paris : Seuil.
- LEMPEREUR Françoise (2008), *La transmission du patrimoine culturel immatériel. Réflexions sur l'importance d'une médiation culturelle*, thèse de doctorat en information et communication, Université de Liège (inédit).
- LEMPEREUR Françoise (2016), «Tradition, trahison, transmission du patrimoine oral: expériences en Wallonie», in REUSSER-ELZINGRE Aurélie, DIÉMOZ Federica, *Le patrimoine oral: transmission et édition dans l'aire galloromane*, Genève: Lang.
- LEMPEREUR Françoise (dir.) (2017), *Patrimoine culturel immatériel*, Liège: Presses universitaires de Liège.
- LENCLUD Gérard (1994), «Qu'est-ce que la tradition?», in DETIENNE Marcel (dir.), *Transcrire les mythologies: tradition, écriture, historicité*, Paris: Albin Michel, p. 25-44.
- LÉONARD Monique (2001), *Exercices de phonétique historique*, Paris: Nathan Université.

- LEPELLEY René (1981), «Comment orthographier les textes dialectaux d'oïl», in KREMER Dieter, NIEDEREHE Hans-Josef, *Littératures et langues dialectales françaises*, Actes du colloque de Trèves du 17 au 19 mai 1979, Romanistik in Geschichte und Gegenwart, Hambourg: Helmut Buske Verlag, p. 23-33.
- LEROUX Daniel (1996), *La ferme et les ustensiles du paysan dans le canton du Russey 1880-1920: dictionnaire méthodique, lexiques patois-français, français-patois*, Besançon: Néo-Typo.
- LETT Didier (2000), *Famille et parenté dans l'Occident médiéval V<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, Paris: Hachette.
- LEVI-STRAUSS Claude (1964), *Mythologiques*, tome I: *Le Cru et le Cuit*, Paris: Flon.
- LÉVI-STRAUSS Claude (dir.) (1977), *L'identité. Séminaire interdisciplinaire dirigé par Claude Lévi-Strauss, professeur au collège de France, 1974-1975*, Paris: Presses universitaires de France.
- LEWICKA Halina (1974), «Les rapports entre la farce et la littérature narrative. Pour un répertoire des motifs dramatiques», in *Cahier de l'Association internationale des études françaises* n° 26, p. 21-32.
- LEWICKA Halina (1974), *Études sur l'ancienne farce française*, Paris: Librairie Klincksieck.
- Liberation* (2011), «L'intérêt n'est pas la conservation mais la transmission», entretien avec Frédérique Roussel, 16 septembre 2011 (en ligne <http://www.liberation.fr/culture/01012360183-l-interet-n-est-pas-la-conservation-mais-la-transmission>).
- LIÉVAUX Pascal (éd.) (2010), «Transmettre», *Terrain*, 55, septembre 2010.
- LIÈVRE Lucien (1934), «La marmite des sorcières», *Le Jura*, Porrentruy, 19 juillet 1934.
- LIPOWSKY Günter, MORGEN Daniel (2009), *Die Sagen des Elsasses – Les légendes d'Alsace: anthologie bilingue d'après Auguste Stoeber accompagnée d'une documentation complémentaire*, France: Jérôme Do Bentzinger Éditeur.
- LOBECK Konrad (1944), *Die französisch-frankoprovenzalische Dialektgrenze zwischen Jura und Saône*, Winterthur: Buchdr.
- LODGE Antony (1997), *Le français, histoire d'un dialecte devenu langue*, trad. fr. de Cyril Veken, Paris: Fayard (éd. anglaise 1993).



- LOUP Robert (1928) «Contes de Grimentz», *Cahiers valaisans de folklore*, 4, p. 1-16.
- LOVIS Gilbert (1982), *Au temps des veillées: essai sur la mentalité paysanne jurassienne 1880-1930*, Develier: ASPRUJ.
- LOVIS Gilbert (1984), *Animaux et contes fantastiques du Jura (de Jules Surdez)*, Porrentruy: Éditions du Pré-Carré.
- LOVIS Gilbert (1985), «Récits traditionnels et renaissance dialectale dans le Jura», *L'Hôta*, 8, p. 46-61.
- LOVIS Gilbert (1987a), *Contes fantastiques du Jura recueillis par Jules Surdez (1878-1964)*, Bâle: Société suisses des traditions populaires, y compris version patoise sur K7 lue par Djosèt Barotchèt (Radio suisse romande).
- LOVIS Gilbert (1987b), «À la recherche des contes perdus», in CONCERT Carinne, GRAND Philippe, LOVIS Gilbert, *Contes et récits du Jura*, Sierre: Monographic SA, p. 225-295.
- LOVIS Gilbert (1987c), «Jules Surdez et la transmission de la littérature orale du Jura», *Actes de la Société jurassienne d'émulation, Porrentruy*, p. 101-140.
- LOVIS Gilbert (1989), «Le conte du Rouge-Poulet. Peut-il y avoir un lien entre la littérature orale du Jura et celle du Burkina Faso?», *L'Hôta*, 13, p. 57-71.
- LOVIS Gilbert (1991), *Vieux contes du Jura recueillis à Ocourt par Jules Surdez, Patois-Français*, Porrentruy: ASPRUJ.
- LOVIS Gilbert (1994), «La vie quotidienne à Ocourt à travers l'œuvre de Jules Surdez», *L'Hôta*, 18, p. 65-72.
- LOVIS Gilbert (1995), «Frontières linguistiques et architecture rurale dans le Jura français et suisse», in *micRomania*, 1995: *Langues d'oil transfrontalières*, Actes du colloque organisé à Nivelles les 30 et 31 octobre 1993, Bruxelles, Traditions et parlers populaires Wallonie-Bruxelles (micRomania-lingva) «littérature en langues romanes de moindre expression», p. 33-62.
- LOVIS Gilbert (2000), *Promenades au jardin de la pensée sauvage ou à la découverte des récits traditionnels recueillis dans le Jura par Jules Surdez (1878-1964)*, Delémont: Éditions FARB.
- LOVIS Gilbert (sans date), *Inventaire des œuvres et documents divers de Jules Surdez du Musée Jurassien de Delémont*.



- LOVIS Gilbert, GONCERUT Carinne, GRAND Philippe (1987), *Contes & récits du Jura*, Sierre: Monographic SA (Télévision suisse romande).
- LOWENTHAL David (1985), *The Past Is a Foreign Country*, Cambridge: Cambridge University Press.
- LÜDI Georges (1990), «Französisch: Diglossie und Polyglossie/Diglossie et polyglossie», in HOLTUS G., METZELTIN M., SCHMITT Ch. (éd.) (1990), *Lexicon des Romanistischen linguistik* (LRL), vol. V, I: *Le français*, Tübingen: Max Niemeyer, p. 307-334.
- LUYET Basile (1924), *Légendes de Savièse: recueil de contes valaisans publiés dans leur texte original en dialecte de Savièse avec une traduction française*, Bâle: Archives suisses des traditions populaires, tome 24, p. 167-182.
- LUYET Basile (1925), *Légendes de Savièse: recueil de contes valaisans publiés dans leur texte original en dialecte de Savièse avec une traduction française*, Bâle: Archives suisses des traditions populaires, tome 25, p. 20-46.
- LUYET Basile (1928), «Contes de Savièse», *Cahiers valaisans de folklore*, 7, p. 1-151.
- LYONS John (1977), *Semantics*, Cambridge: Cambridge University Press.
- MACQUAT Paul-F. (1931), «Seigneuries et châteaux des bords du Doubs dans le Jura», *Actes de la Société jurassienne d'émulation*, p. 334-423.
- MAÎTRE Raphaël (2002), «Introduction aux enregistrements de la Suisse romande: transcription et commentaires», in SCHÜLLER Dietrich (éd.) (2000), *Tondokumente aus dem Phonogrammarchiv der Österreichischen Akademie der Wissenschaften. Gesamtausgabe der Historischen Bestände 1899-1950. Serie 6/3, Enregistrements suisses / Ricordi sonori svizzeri / Registrazziuns svizras (français, italiano, rumantsch)*, Vienne & Zurich: Österreichische Akademie der Wissenschaften & Phonogrammarchiv der Universität Zürich, p. 21-45, p. 46-50, p. 51-58, p. 111-116.
- MAÎTRE Raphaël (2003), «La Suisse romande dilalique», *Vox Romanica*, 62, p. 170-181.
- MAÎTRE Raphaël (2004), «Bilinguisme et/ou continuum: le cas d'Évolène», in MATTHEY Marinette, MAÎTRE Raphaël, DARBELLAY Frédéric (éd.), *Contacts de langues et minorisation. Systèmes, pratiques et représentations*, Actes du colloque de Bramois, 3-5 septembre 2003. Paris: L'Harmattan, coll. Sociolinguistique.

- MAÎTRE Raphaël, MATTHEY Marinette (2004), «Le patois d'Évolène, dernier dialecte francoprovençal parlé et transmis en Suisse», in ELOY Jean-Marie (éd.), *Des langues collatérales. Problèmes linguistiques, sociolinguistiques et glottopolitiques de la proximité linguistique*, Actes du colloque d'Amiens, du 21 au 24 novembre 2001, volume II, Paris : L'Harmattan, p. 375-390.
- MAÎTRE Raphaël, MATTHEY Marinette (2003), «Le patois d'Évolène aujourd'hui... et demain?», in *Colloque international sur l'écologie des langues*, Université de Moncton, série Sociolinguistique, Paris : L'Harmattan, p. 45-65.
- MAÎTRE Raphaël, MATTHEY Marinette (2007), «Poids relatif du dialecte local et du français dans un répertoire bilingue – Évolène», in *Actes du XXIV<sup>e</sup> Congrès international de linguistique et de philologie romanes* (Aberystwyth, 1<sup>er</sup>-6 août 2004), tome 2, Tübingen : Max Niemeyer, p. 49-61.
- MAÎTRE Raphaël, MATTHEY Marinette (2007) «Who wants to save “le patois d'Évolène”?», in HELLER Monica, DUCHÊNE Alexandre (éd.), *Discourse of Endangerment: Ideology and Interest in the Defense of Languages*, Londres : Continuum, p. 76-98.
- MALINOWSKI Bronislaw (1926), *Myth in primitive psychology*, Londres : K. Paul, Trench, Trubner & Co.
- Manuscripts de la bibliothèque des Bourgeois de Berne* (237 contes) Mss. H. H. 111 309 et Mss. H. H. 111 309 A : «Contes et légendes patoises collectionnés par Jules Surdez, instituteur, en Ajoie, dans les Clos-du-Doubs et les Franches-Montagnes, pendant 50 ans». Achetés par la Stiftung zur Förderung der wissenschaftlichen Arbeit an der Bernischen Hochschule en août 1939.
- MARCONOT Jean-Marie (2010), *Le parler franc-comtois : une langue à découvrir*, Bière : Cabédita.
- MAREK Yves (2014), «Les langues régionales contre le français?», in *Le français, une passion nationale*, Éditions Culture Economica : 55-61.
- MARICHAL Willy (2009), *Traditions légendaires et croyances populaires en Haute Ardenne* (édition bilingue), Verviers : À l'Enseigne du Chat Volant.
- MARTIN Jean-Baptiste (1988), «Le conte : tradition orale et identité culturelle», Actes des rencontres de Lyon des 27, 28 et 29 novembre 1986.

- MARTIN Jean-Baptiste, DECOURT Nadine (2003), *Littérature orale : paroles vivantes et mouvantes*, Lyon : Presses universitaires de Lyon.
- MARTIN Jean-Baptiste, TUAILLON Gaston (1971-1978), *Atlas linguistique et ethnographique du Jura et des Alpes du Nord*, Paris.
- MARZYS Zygmunt (1978), «De la scripta au patois littéraire : à propos de la langue des textes francoprovençaux antérieur au XIX<sup>e</sup> siècle», *Vox Romanica*, 37, p. 193-213.
- MARZYS Zygmunt (1989), «Ernest Schüle», *Vox Romanica*, 48, p. 388-394.
- MARZYS Zygmunt, SCHEURER Rémy, SCHÜLE Ernest (2002), *Documents linguistiques de la Suisse romande*, tome I: *Documents en langue française antérieurs à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle conservés dans les cantons du Jura et de Berne*, Paris : Éditions du CNRS.
- MASSIGNON Geneviève (2006), *De bouche à oreille : Anthologie de contes populaires français* (postface de Nicole Belmont), Paris : José Corti (1<sup>re</sup> éd. 1964).
- MATTHEY Marinette (éd.) (1997), *Les langues et leurs images*, Actes du colloque de Neuchâtel, mars 1996, Neuchâtel : IRDP.
- MATTHEY Marinette, DE PIETRO Jean-François (1997), «La société plurilingue : utopie souhaitable ou domination acceptée ?», in BOYER H. (éd.), *Plurilinguisme : «contact» ou «conflit» de langues ?*, Paris : L'Harmattan, p. 133-190.
- MÉNARD Philippe (1997), «Réflexions sur la nouvelle philologie», in GLESSGEN Martin-Dietrich, LEBSANFT Franz (dir.), *Alte und neue Philologie*, Tübingen : Niemeyer, p. 9-33.
- MÉNARD Philippe (2003), «Histoire des langues romanes et philologie textuelle», in *Histoire linguistique de la Romania/Romanische Sprachgeschichte*, tome I, Berlin & New York : Walter de Gruyter.
- MICHELET Jean-Pierre (2000), *Le livre du souvenir : récits, contes et légendes de Nendaz*, Sierre : Éditions à la Carte.
- micRomania* 1995 : *Langues d'oïl transfrontalières*, Actes du colloque organisé à Nivelles les 30 et 31 octobre 1993, Bruxelles, Traditions et parlers populaires Wallonie-Bruelles (*micRomania-lingva*) «littérature en langues romanes de moindre expression».
- MÖHREN Frankwalt (1997), «Édition et lexicographie», in GLESSGEN Martin-Dietrich, LEBSANFT Franz (dir.), *Alte und neue Philologie*, Tübingen : Niemeyer, p. 153-166.

- MOINE Jean-Marie (1991), «La conjugaison des verbes en patois jurassien», *Actes de la Société jurassienne d'émulation*, 1991.
- MOINE Jean-Marie (1996), «Comment écrire en patois?», in *Langues régionales et français régional en Franche-Comté-Nord et Jura Suisse*, Colloque de Belfort 1996, p. 135-140.
- MOINE Jean-Marie (2007), *Dictionnaire du patois: français-patois et inversé* (avec compléments informatique transmis par l'auteur), Porrentruy: Société jurassienne d'émulation.
- MONTELLE Édith (1983), *La fôle des deux pigeons: conte du Jura* (avec audiocassette), Genève: Lied.
- MONTELLE Édith (1983), *Le conte populaire en Suisse romande*, La Chaux-de-Fonds: Bibliothèque des Jeunes.
- MONTELLE Édith (1985), «Jules Surdez: conservateur de la mémoire des anciens», *L'Hôtâ*, 8, p. 62-63.
- MONTELLE Édith (1986), *Contes de Suisse romande: récits merveilleux et fantastiques*, Morteau.
- MONTELLE Édith (2004), «Légendes d'eau», *Bulletin de la Société neuchâteloise de géographie*, 48, p. 47-55.
- MONTELLE Édith (2004), *Le chant des vaches*, Genève: Slatkine, coll. Le miel des contes 9.
- MONTELLE Édith (2005), *Contes de la neige: La Suisse en blanc*, Vevey: Mondo.
- MONTELLE Édith (2006), *L'œil de la Vouivre*, Genève: Slatkine, coll. Le miel des contes 11.
- MONTELLE Édith (2010), *Danse d'amour: contes érotiques*, Besançon: Éditions Grinalbert (document sonore).
- MONTELLE Édith, WALDMANN Richard, ill. de Béat Brüschi (2003) [1987], *Les plus beaux contes de Suisse*, Lausanne: Mondo (avec document sonore).
- MOUREY Lilyane (1978), *Introduction aux contes de Grimm et de Perrault: histoire, structure, mise en texte*, Paris: Lettres modernes, coll. Archives des lettres modernes, p. 180.
- MUNZ Hervé (2016), *La transmission en jeu. Apprendre, pratiquer, patrimonialiser l'horlogerie en Suisse*, Neuchâtel: Alphil-Presses universitaires suisses.

- MURET Ernest (1929), «Le conte du paroissien négligent. Légendes d'Hérémece et d'ailleurs», *Cahiers valaisans de folklore*, 11, p. 1-38.
- MURPHY William P. (1978), «Oral Literature», *Annual Review of Anthropology*, 7, p. 113-136.
- NAUTON Pierre (1957-1961), *Atlas linguistique et ethnographique du massif Central*, Paris: Centre national de la recherche scientifique.
- NETTLE Daniel, ROMAINE Susanne (2002), *Vanishing voices: the extinction of the world's languages*, Oxford: Oxford University Press.
- NIEDERER Arnold (1983), «Le folklore manipulé», *ASTP* 79, p. 175-186.
- NIELSBERG Jérôme-Alexandre (2011), «Patrimoine immatériel de l'Unesco: ces traditions et savoir-faire dont hériteront les générations futures», entretien avec Chiara Bortolotto, *L'Humanité Dimanche*, 12 septembre 2011 (en ligne <http://fr.calameo.com/read/0007493115a4afb1f4683>).
- NORA Pierre (1984), «Entre mémoire et histoire. La problématique des lieux», in NORA Pierre (dir.), *Les lieux de mémoire (t. I)*, Paris: Gallimard, p. xvii-xlii.
- NOYES Dorothy (2007), «Voice in the Provinces: Submission, recognition, and the Making of Heritage», in HEMME Dorothee, TAUSCHEK Markus, BENDIX Regina (dir.), *Prädikat «Heritage». Wertschöpfungen aus kulturellen Ressourcen*, Berlin & Münster & Vienne & Zurich & Londres: Lit Verlag.
- NOYES Dorothy (2009), «Tradition: Three Traditions», *Journal of Folklore Research*, vol. 46, n° 3, p. 233-268.
- NOYES Dorothy (2011), «La fête ou le fétiche, le geste ou la gestion. Du patrimoine culturel immatériel comme effet pervers de la démocratisation», in BORTOLOTTI Chiara (dir.) (2011), *Le patrimoine culturel immatériel. Enjeux d'une nouvelle catégorie*, Paris: Maison des sciences de l'homme.
- NOYES Dorothy (2012), «The social Base of Folklore», in BENDIX Regina, HASAN-ROKEM Galit (éd.), *A companion to Folklore*, Chichester: Wiley-Blackwell, p. 13-39.
- OBERLI Marie-Louise (2006), *Djâsaie De Tchîe Nos, Glossaire patois des Franches-Montagnes*, Saignelégier: Le Franc-Montagnard.
- ODIN Louise (1904), «Lə tənəró. Patois de Blonay (Vaud)», *Bulletin du GPSR*, 3<sup>e</sup> année, Berne: Rédaction du Glossaire, p. 61-63.

- OFFICE FÉDÉRAL DE LA CULTURE, ASSOCIATION DES MUSÉES SUISSES/  
MUSÉE DE LA COMMUNICATION, MUSÉE ALPIN SUISSE (éd.) (2015),  
*Lebendige Traditionen ausstellen/Exposer les traditions vivantes*,  
Baden : Hier und Jetzt.
- PANNATIER Gisèle (1995), *Le patois d'Évolène (Valais). Synchronie  
et diachronie d'un parler francoprovençal vivant*, thèse de doctorat  
(inédite), Neuchâtel : Université de Neuchâtel.
- PELEN Jean-Noël (1994), *Le conte populaire en Cévennes*, Paris : Payot &  
Rivages.
- PERRON Charles Alexandre (1878), *Proverbes de la Franche-Comté :  
études historiques et critiques*, Paris & Besançon : Honoré Champion  
& Ch. Marion.
- PERROT Jean *et al.* (dir.) (2004), *Les métamorphoses du conte*, Bruxelles :  
Peter Lang.
- PETIT DE JULLEVILLE Louis (1886), *Répertoire du théâtre comique en  
France au Moyen Âge*, Paris : Librairie Leopold Cerf.
- PETITAT André (dir.) (2002), *Contes : l'universel et le singulier*, Lausanne :  
Payot.
- PHILIPPOT Lidia (1992), *Deux contes d'animaux [avant-propos d'Alexis  
Bétemps]*, n° 25, p. 43-45.
- PICHARD Alain (2004), *La question jurassienne : avant et après la  
naissance du 23<sup>e</sup> canton suisse*, Lausanne : Presses polytechniques et  
universitaires romandes, coll. Le savoir suisse.
- PIERREHUMBERT William (1926), *Dictionnaire historique du parler  
neuchâtelois et suisse romand*, Neuchâtel : Victor Attinger.
- PIRON Maurice (1978), «Les littératures dialectales du domaine d'oïl»,  
in QUENEAU Raymond (dir.), *Histoire des littératures III : Littératures  
françaises, connexes et marginales*, Paris : Gallimard (Encyclopédie de  
la Pléiade), p. 1455 et suivantes.
- POIRION Daniel (éd.) (1994), *Chrétien de Troyes, Œuvres complètes*, Paris :  
Gallimard, coll. La Pléiade.
- POOLEY William G. (2010), «Independent Women and Independent  
Body Parts: What the Tales and Legends of Nannette Lévesque can  
Contribute to French Rural History», *Folklore*, 121, p. 190-212.
- PRIETO Luis (1975), *Études de linguistique et de sémiologie générales*,  
Genève : Droz.

- PROPP Vladimir (1979), *Morphologie du conte*, Paris : Gallimard.
- QUIQUEREZ Auguste (1869), «Milandre : Légendes de la Fée Arie», *Revue d'Alsace*, Colmar, 3<sup>e</sup> série, vol. 5, p. 541-549.
- QUIQUEREZ Auguste (1871), «Milandre : Légendes de la Fée Arie», in *Annuaire du Jura bernois pour l'année 1871*, p. 47-55.
- QUIQUEREZ Auguste (2003), *Traditions et légendes du Jura*, édité par Christian et Édith Montelle, Genève : Slatkine, coll. Contes et légendes de la Suisse 9.
- QUIQUEREZ Auguste (1879), «La Fée Arie», *Actes de la Société jurassienne d'émulation*, 30, p. 141-147.
- RABOUD-SCHÜLE Isabelle, ROSSIER Serge (2016), «Traditions emblématiques de la Gruyère (Suisse) : au commencement... l'écrit!», in REUSSER-ELZINGRE Aurélie, DIÉMOZ Federica, *Le patrimoine oral : ancrage, transmission et édition dans l'espace galloroman*, Berne : Peter Lang, p. 53-67.
- RAGUIN Émile (2007), *Souvenir du passé : contes et légendes de Franche-Comté*, Besançon : Cêtre.
- RASPIELER Ferdinand, *Dictionnaire patois inédit*, amplifié par Quiquerez (manuscrit conservé au GPSR).
- RAUTENBERG Michel (2003), *La rupture patrimoniale*, Paris : À La Croisée.
- RAVAL Alain (1979), *La disparition des patois. Étude d'un cas particulier : le patois jurassien*, Mémoire de licence, Université de Neuchâtel.
- RAVUSSIN Henri (1923), «Marques Vaudoises», in *Schweizerisches Archiv für Volkskunde*, 24, p. 209-240.
- REBETEZ M. A. (1944), «Rapport d'activité pour l'exercice 1942-43. L'enquête sur le folklore jurassien», *Actes de la Société jurassienne d'émulation*, 1943/2, 47, p. 17-18.
- REMACLE Louis (1948), *Le problème de l'ancien wallon*, Liège : Faculté de philosophie et lettres, p. 140 et suivantes.
- REUSSER-ELZINGRE Aurélie (2016), «Mise en valeur d'un patrimoine dialectal jurassien : pratiques philologiques», in REUSSER-ELZINGRE Aurélie, DIÉMOZ Federica (éd.), *Le patrimoine oral : ancrage, transmission et édition dans l'espace galloroman*, Berne : Peter Lang, p. 147-170.
- REUSSER-ELZINGRE Aurélie (2017a), «Éditer des contes en langue d'oïl moderne : peut-on se fonder sur l'expérience philologique et



- éditoriale des médiévistes ?», in TRACHSLER Richard, DUVAL Frédéric, LEONARDI Lino (éd.) (2017): *Actes du xxvii<sup>e</sup> Congrès international de linguistique et de philologie romanes (Nancy, 15-20 juillet 2013). Section 13: Philologie textuelle et éditoriale*, Nancy: ATILF/SLR<<http://www.atilf.fr/cilpr2013/actes/section-13.html>>.
- REUSSER-ELZINGRE Aurélie (2017b), illustrations de Nicolas Sjöstedt, *Contes et légendes du Jura. Avec les Ailombrattes*, Genève: Slatkine.
- REUSSER-ELZINGRE Aurélie (2020), illustrations de Denis Kormann, *Vouivres, sorcières, grimoires et loups-garous. Contes et légendes du Jura*, Neuchâtel: Alphil.
- REUSSER-ELZINGRE Aurélie, DIÉMOZ Federica (éd.) (2016), *Le patrimoine oral: ancrage, transmission et édition dans l'espace galloroman*, Berne: Peter Lang.
- Revue GHETE* (Groupement d'échanges et d'études Hommes et Terroirs du Clos-du-Doubs), n° 28, septembre-octobre 1997, «Il était une fois Jules Surdez», p. 11 et n° 26, mai-juin 1997, «Le taupier d'Ocourt», p. 17.
- REY Alain (dir.) (éd. 1992), *Dictionnaire Le Robert historique de la langue française*, Paris.
- REYNOLD Gonzague de (2002), *Contes et légendes de la Suisse héroïque*, Genève: Slatkine.
- RIBEAUD Raoul (2011), *De quelques contes facétieux et anecdotes recueillis en patois jurassien notamment par Jules Surdez*, mémoire de Master, Université de Neuchâtel.
- RICHENET F. (1896), *Le patois de Petit-Noir, canton de Chemin (Jura)*, Dôle: L. Bernin.
- RICOEUR Paul (2000), *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris: Seuil.
- RIVOIRA Matteo (2016), «Êtres imaginaires et lieux réels dans le Piémont montagnard (Italie)», in REUSSER-ELZINGRE Aurélie, DIÉMOZ Federica (éd.), *Le patrimoine oral: ancrage, transmission et édition dans l'aire galloromane*, Berne: Peter Lang, p. 225-252.
- ROCHELANDET Brigitte (2003), *Monstres et merveilles de Franche-Comté*, Bière: Cabédita, coll. Archives vivantes.
- ROLAND Isabelle (dir.) (2012), *Les maisons rurales du canton du Jura*, Bâle: Société suisse des traditions populaires et Delémont, D+P SA.
- ROQUES Gilles (1986), «La philologie pour quoi faire?», in *Actes du xviii<sup>e</sup> Congrès international de linguistique et de philologie romanes*



- (Trèves, 18-24 mai 1986), 7 vol., 1988-1992, tome VI: Tübingen: Dieter Kremer, p. 243-251.
- ROQUES Gilles (1995), «L'édition des textes français entre les deux guerres», in ANTOINE Gérald, MARTIN Robert (dir.), *Histoire de la langue française, 1914-1945*, Paris: Éditions du CNRS, p. 993-1000.
- ROQUES Gilles (1997), «La critique des éditions de textes», in GLESSGEN Martin-Dietrich, LEBSANFT Franz (dir.), *Alte und neue Philologie*, Tübingen: Niemeyer, p. 145-151.
- ROSSAT Arthur (1911-1918), «Les "Fôles": contes fantastiques patois recueillis dans le Jura bernois», in *Archiv für Volkskunde*, tome 15 (1911), p. 18-43; tome 15 (1911), p. 152-177; tome 16 (1912), p. 113-128; tome 17 (1913), p. 30-51; tome 18 (1914), p. 78-93; tome 19 (1915), p. 2-12; tome 20 (1916), p. 274-283; tome 22 (1918), p. 60-79, Bâle.
- ROUSSEY Charles (1894a), *Contes populaires recueillis à Bournois (canton de l'Isle-sur-le-Doubs, arrondissement de Beaume-les-Dames)*, Société des parlers de France, Paris: H. Welter (édition bilingue).
- ROUSSEY Charles (1894b), *Glossaire du parler de Bournois (canton de l'Isle-sur-le-Doubs, arrondissement de Beaume-les-Dames)*, Société des parlers de France, Paris: H. Welter.
- RSR (2013-2014), *Archives des parlers patois de la Suisse romande et des régions voisines (1952-1992)*, transcrites, traduites et mises en ligne par la Médiathèque de Martigny <http://archives.memovs.ch/> et [http://son.memovs.ch/S024/doc/page\\_patois.htm](http://son.memovs.ch/S024/doc/page_patois.htm).
- RSR, émission sonore «Un trésor national, nos patois» du 22 avril 1958, *At-ce que nôs dains vadgeaie note patois?: Devons-nous garder notre patois?* de Joseph Badet.
- RSR, émission sonore «Un trésor national, nos patois» (1951-1991), Radio Lausanne.
- RTS, émission «Tribu» (25 février 2015), «Construire le patrimoine, entre tradition et invention. Invitée: Ellen Hertz», par Laurent Caspary (en ligne <http://www.rts.ch/la-1ere/programmes/tribu/6533917-tribu-du-25-02-2015.html#6533916>).
- RUELLAND Suzanne (1981), «De l'oral à l'écriture. Analyse d'une transcription de conte par un locuteur de la langue», *Itinérance*, II, p. 137-162.

- RYCHNER Jean (1962), «Remarques sur les introductions phonétiques aux éditions de textes en ancien français», in *Studia Neophilologica*, 34 (1962), p. 6-21.
- SAULNIER V. L (1962), «Histoire d'un conte rabelaisien et le devoir du silence», B.H.R., XXIV, p. 545-558.
- SAVARD Rémi (1974) «La transcription des contes oraux», *Études françaises*, 12/1-2, Montréal, p. 51-60, p. 71-78.
- SCHMITT Jean-Claude (1979), *Le Saint Lévrier. Guinefort, guérisseur d'enfants depuis le XIII<sup>e</sup> siècle*, Paris : Flammarion.
- SCHMITT Jean-Claude (1981), «Les traditions folkloriques dans la culture médiévale», *Archives de sciences sociales des religions*, 52/1, p. 5-20.
- SCHNEIDER Ingo, STRENG Petra (1996), *Folk narrative and world view: Vorträge des 10. Kongresses der Internationalen Gesellschaft für Volkserzählforschung (ISFNR), Innsbruck 1992*, Francfort-sur-le-Main & Berne [etc.] : Peter Lang.
- SCHNEIDER-MIZONY Odile (2010), «Traduire ou simuler l'oralité», *Glottopol*, 15, p. 80-95 (en ligne <http://www.univ-rouen.fr/dyalang/glottopol>).
- SCHÜLE Ernest (1959), «À quoi sert l'étude du patois?», *Le conteur romand*, 87, p. 35-37, p. 63-64, p. 91-92.
- SCHÜLE Ernest (1960), «De l'Atlas de folklore suisse et de deux pré-noms devenus sobriquets», *Folklore suisse*, n° 50.
- SCHÜLE Ernest (1965), «Le Valais vu à travers le GPSR», *Études pédagogiques*, p. 78-83.
- SCHÜLE Ernest (1977), «Patois pas mort», *Heimatschutz*, 72, 1977/4, p. 30-31.
- SCHÜLE Rose-Claire (1963, 1998, 2006, 2011), *Inventaire lexicologique du parler de Nendaz (Valais)* (4 vol.), Berne : Francke.
- SCHÜLE Rose-Claire (2001), *Anciens chemins dans les contes et récits légendaires. Les chemins des morts*, 44, p. 45-55.
- SCHÜLE Rose-Claire (2003), «Entre médecine savante et médecine populaire : mèches, sages-femmes et "savants" en Valais», *Nouvelles du Centre d'études francoprovençales René Willien*, 48, p. 37-45.
- SCHÜLE Rose-Claire (2011), *Des vouivres dans le ciel de Nendaz. Ethnographie du ciel et des astres, de la terre, des plantes et des animaux réels et fabuleux à Nendaz*, Baden : Hier und Jetzt.

- SÉGUY Jean (1954-1973), *Atlas linguistique et ethnographique de la Gascogne*, 6 vol., Toulouse: Institut d'études méridionales de la faculté des lettres et le CNRS.
- SÉGUY Jean (1973), «Les atlas linguistiques de la France par régions», *Langue française*, 18, p. 65-90.
- SIMONSEN Michèle (1981), *Le conte populaire français*, Paris: Presses universitaires de France.
- SINGY Pascal (2002), *Le français parlé dans le domaine francoprovençal: une réalité plurinationale*, Sciences pour la communication, 66, Berne: Peter Lang.
- SINGY Pascal (2004), *Identités de genre, identités de classe et insécurité linguistique*, Science pour la communication, 76, Berne: Peter Lang.
- STAROBINSKI Jean (1966), «Le concept de nostalgie», *Diogène*, 54, p. 92-115.
- STEFFI M. K. (1971), «Aus: Auguste Quiquerez, Tradition et légendes du Jura, 1877», *Schweizerisches Archiv für Volkskunde*, Bâle, 67, p. 356-372.
- STÉVENIN Jolanda (1990), *Au pays ensorcelé: contes de Gaby et de ses alentours*, Quart: Musumeci.
- STÖBER Auguste (1892), *Sagen des Elsasses*, 2 vol., Strasbourg: Heiss.
- STRAKA Georges (1964), *Poèmes du XVIII<sup>e</sup> siècle en dialecte de Saint-Étienne (Loire)*, 2 tomes, Paris: Les Belles Lettres.
- STRAKA Georges (1972), *Les dialectes de France au Moyen Âge et aujourd'hui. Domaines d'oïl et domaine franco-provençal*, Actes du colloque organisé par le Centre de philologie et de littérature romanes de l'Université de Strasbourg du 22 au 25 mai 1967, Paris: Librairie Klincksieck.
- SURDEZ Agnès, CHAPPUIS Bernard, FRUND Denis (2002), *Patois jurassien: langue et culture*. Delémont: Économat cantonal, Institut pédagogique jurassien.
- SURDEZ Jules (1905), «Pronostics et dictons agricoles. Patois du Clos-du-Doubs (Jura bernois)», *Bulletin du GPSR*, 4<sup>e</sup> année, Berne: Rédaction du Glossaire, p. 16-23, p. 50-57.
- SURDEZ Jules (1924-1925) éd. par J. R., «Notes de folklore du Clos-du-Doubs», *Archives suisses des traditions populaires/Schweizerisches Archiv für Volkskunde* xxv, Bâle, p. 279-285.

- SURDEZ Jules (1941-1942), «Contes fantastiques du Jura bernois», *Archives suisses des traditions populaires*, Bâle, 39(3), p. 145-180 et (4), p. 209-256 (édition bilingue).
- SURDEZ Jules (1944), «Lai boille/Le bandeau. Nouvelle en patois des Clos-du-Doubs», *Actes de la Société jurassienne d'émulation*, 1943/2, 47, p. 277-317.
- SURDEZ Jules (1945), «La vie d'autrefois. La recherche de l'âme populaire», *Le Jura*, 15 mars 1945.
- SURDEZ Jules (1946), «Autour du patrimoine nord-jurassien. Un moribond: le langage populaire régional», *Le Jura*, 26 février 1946.
- SURDEZ Jules (1947), «Légendes jurassiennes», *Revue Jurassienne*, Porrentruy, p. 97-98.
- SURDEZ Jules (1949), «Le roi du Doubs», *Le Jura*, 30, 12 mars 1949.
- SURDEZ Jules (1956), «Les baumes», *Le Jura*, Porrentruy, 12 janvier 1956.
- SURDEZ Jules (1959), «Croquis jurassien. L'esprit du terroir. Le parler populaire», *Le Jura*, 1<sup>er</sup> juillet 1950.
- TAGINI Jacques (1959), «Folklore ou ethnologie?», *Folklore suisse*, 49.
- TANNEN Deborah (1984), *Spoken and written language: exploring orality and literacy*, Norwood: Ablex.
- TAPPOLET Ernest (1904), «Les quatre saisons dans les patois romands», *Bulletin du GPSR*, 3<sup>e</sup> année, Berne: Rédaction du Glossaire, p. 49-59.
- TAPPOLET Ernest (1914), *Die Alemannischen Lehnwörter in den Mundarten der Französischen Schweiz*, Bâle: Universitäts-Buchdruckerei Friedrich Reinhardt.
- Tappolet II = TAPPOLET Ernest (1917), *Die Alemannischen Lehnwörter in den Mundarten der Französischen Schweiz, Etymologisches Wörterbuch*, Bâle: Universitäts-Buchdruckerei Friedrich Reinhardt.
- TAPPOLET Ernest (1918), «La survivance de <Diana> dans les patois romands», *Schweizerisches Archiv für Volkskunde*, 22, p. 225-231.
- TAVERDET Gérard (1981), «Un écrivain de village, Jacques Roy», in KREMER Dieter, NIEDEREHE Hans-Josef, *Littératures et langues dialectales françaises*, Actes du colloque de Trèves du 17 au 19 mai 1979, Romanistik in Geschichte und Gegenwart, Hambourg: Helmut Buske Verlag, p. 49-61.
- TAVERDET Gérard (1990), «Les Aires linguistiques IV: Dialectes de l'Est», in *Lexicon der Romanistischen Linguistik (LRL)*, volume VI,

- HOLTUS Günter, METZELTIN Michael, SCHMITT Christian (éd.),  
Tübingen: Niemeyer, p. 654-671.
- TEGETHOFF Ernst (1923), «Die Dämonen im deutschen und französischen  
Märchen», *Schweizerisches Archiv für Volkskunde*, 24, p. 137-166.
- TÉNÈZE Marie-Louise (1969), «Introduction à l'étude de la littérature  
orale: le conte», in *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*,  
24<sup>e</sup> année, 5, p. 1104-1120.
- TÉNÈZE Marie-Louise (1970), *Approches de nos traditions orales*, Paris:  
Maisonneuve et Larose.
- TÉNÈZE Marie-Louise (1972), «Le conte merveilleux français:  
problématique d'une recherche», *Ethnologie française*, Paris, vol. 2,  
p. 97-106.
- TÉNÈZE Marie-Louise (2004), *Les contes merveilleux français: recherche  
de leurs organisations narratives*, Paris: Maisonneuve et Larose.
- TÉNÈZE Marie-Louise, MASSIGNON Geneviève (1985), *De bouche à  
oreilles: le conte populaire français*, Paris: Berger-Levrault.
- THIBAULT André (2006), «Glossairistique et littérature francophone»,  
*Revue de linguistique romane*, 70, p. 143-180.
- THIBAULT André, KNECHT Pierre (dir.) (2012 rééd.), *Dictionnaire suisse  
romand. Particularités lexicales du français contemporain*, Carouge/  
Genève: Zoé (en ligne <http://www.bdlp.org/recherche.asp?base=SU>).
- THOMPSON Stith (1955-1958), *Motif-Index of Folk-Literature. A  
classification of Narrative Elements*, Revised and enlarged edition,  
6 vol., Bloomington: Indiana University Press.
- THURIET Charles (1877), *Traditions populaires du Jura*, Poligny: Impr.  
G. Mareschal.
- THURIET Charles (1891), *Traditions populaires du Doubs*, Paris: Gilles de  
la Tour.
- TISSOT J. (1865), *Le patois des Fourgs, arrondissement de Pontarlier,  
département du Doubs*, Paris & Besançon: A. Durand & Doderivers.
- TODOROVIC-STRÄHL Pia (1984), *Märchen aus dem Tessin*, Cologne:  
Diederichs.
- TORNATORE Jean-Louis (2011), «Du patrimoine ethnologique  
au patrimoine culturel immatériel: suivre la voie politique de  
l'immatérialité culturelle», in BORTOLOTTI Chiara (dir.) (2011), *Le*

- patrimoine culturel immatériel. Enjeux d'une nouvelle catégorie*, Paris : Maison des sciences de l'homme.
- Trésor de la Langue Française Informatisé*, Centre national de la recherche scientifique (CNRS) / Analyse et traitement Informatique de la langue française (ATILF) / Université Nancy 2 <<http://www.cnrtl.fr/definition>>.
- TSCHEINEN Moriz, RUPPEN Peter Joseph (1872), *Walliser-Sagen*, Sitten : Buchdr. Schmid.
- TUAILLON Gaston (1981), «Que doit être un glossaire dans une édition d'un texte dialectal accompagné d'une traduction», in KREMER Dieter, NIEDEREHE Hans-Josef, *Littératures et langues dialectales françaises*, Actes du colloque de Trèves du 17 au 19 mai 1979, Romanistik in Geschichte und Gegenwart, Hambourg : Helmut Buske Verlag, p. 11-21.
- UELTSCHI Karin (2010), *La main coupée : métonymie et mémoire mythique*, Paris : Honoré Champion.
- UFFER Leza (1973), *Rätoromanische Märchen*, Cologne : Diederichs.
- UTHER Hans-Jörg (2004), *The types of international folktales: a classification and bibliography: based on the System of Antti Aarne and Stith Thompson*, Helsinki : Suomalainen Tiedeakatemia.
- VALIÈRE Michel (2001), «Contes à choix multiples : problèmes d'édition», in *De l'écriture d'une tradition orale à la pratique orale d'une écriture*, Actes du colloque de Clamecy (58), 26-27 octobre 2000, Parthenay : Modal, p. 197-214.
- VALIÈRE Michel (2002), *Ethnographie de la France. Histoire et enjeux contemporains des approches du patrimoine ethnologique*, Paris : Armand Colin.
- VALIÈRE Michel (2005, \*2006), *Le conte populaire. Approche socio-anthropologique*, Paris : Armand Colin.
- VALIÈRE Michel (2013), «L'invention du conteur et la vocation du collecteur», *ethnographiques.org*, 26, juillet 2013. Sur les chemins du conte (en ligne <http://www.ethnographiques.org/2013/Valiere>, consulté le 26 septembre 2018).
- VAN GENNEP Arnold (1910), *Légendes populaires et chansons de geste en Savoie*, Paris : Revue des Idées.
- VAN GENNEP Arnold (1911), *La décadence et la persistance des patois*, Paris : Revue des Idées.

- VAN GENNEP Arnold (1933), *Le folklore du Dauphiné: étude descriptive et comparée de psychologie populaire*, tome II. Paris: Maisonneuve.
- VARAGNAC André (1968), «Les causes de la décadence des folklores au XX<sup>e</sup> siècle», *VII<sup>e</sup> Congrès des sciences anthropologiques et ethnologiques (1964)*, Moscou, 1968, tome VI, p. 183-186.
- VATRÉ Simon (1947), *Glossaire des patois de l'Ajoie et des régions avoisinantes*, préface de Jules Surdez, Porrentruy: Société jurassienne d'émulation.
- VAUTHERIN Auguste (1896-1901), *Glossaire du patois de Châtenois* (Belfort), Bulletin de la Société belfortaine d'émulation, p. 15-20.
- VERDIER Yvonne (1978), «Grands-mères, si vous saviez...: le Petit Chaperon rouge dans la tradition orale», *Cahiers de littérature orale*, 4, p. 17-55.
- VIELLIARD Françoise (dir.) (2001), *Littératures dialectales de la France: diversité linguistique et convergence des destins*, Paris & Genève: Honoré Champion & Droz (extrait de la Bibliothèque de l'École des Chartes).
- VINCENSINI Jean-Jacques (2000), *Motifs et thèmes du récit médiéval*, Paris: Nathan Université.
- VINCENT Diane, DUBOIS Sylvie (1997), *Le discours rapporté au quotidien*, Québec: Nuit blanche éditeur.
- VON HORNSTEIN Célestin (1924, \*1977), *Fêtes et légendes du Jura bernois. Réjouissances et Traditions populaires qui s'y rattachent*, Porrentruy: Éditions Tranjuranes.
- VON HORNSTEIN Célestin (1921), «Une fée ajoulote», in *Actes de la Société jurassienne d'émulation*, 2<sup>e</sup> série, 26, p. 117-127.
- VON WARTBURG Walter (dir.) (1928-2002, puis refonte), *Französisches Etymologisches Wörterbuch*, Bonn & Bâle: Francke (25 tomes parus. En ligne <https://apps.atilf.fr/lecteurFEW>).
- VON WARTBURG Walter, KELLER Hans-Erich, GEULJANS Robert (1969), *Bibliographie des dictionnaires patois galloromans (1550-1967)*, Genève: Droz.
- WALDMANN Richard (1983), *Die Schweiz in ihren Märchen und Sennengeschichten*, Cologne: Diederichs.
- WALTER Philippe (éd.) (2000), Marie de France, *Lais*, Paris: Gallimard.



- WALTER Philippe (éd.) (1997), *Le mythe de la chasse sauvage dans l'Europe médiévale*, Paris : Honoré Champion.
- WATREMEZ Anne (2010), «Les chercheurs ne patrimonialiseraient-ils pas aussi?», in *Culture & Musées*, 16, 2010. *La (r)évolution des musées d'art* (sous la direction de André Gob & Raymond Montpetit), p. 179-183.
- WATTS Richard (1999), «The ideology of dialect in Switzerland», in BLOMMAERT Jan (éd.), *Language Ideological Debates*, Berlin & New York : Mouton de Gruyter, p. 67-103.
- WENDLING Thierry (2013), «L'intelligence du conte. Entretien avec Daniel Fabre», *ethnographiques.org*, 26, juillet 2013, Sur les chemins du conte (en ligne [http://www.ethnographiques.org/2013/Wendling, Fabre](http://www.ethnographiques.org/2013/Wendling,Fabre)).
- WENDLING Thierry, DIÉMOZ Federica, REUSSER-ELZINGRE Aurélie, JACOT-DECOMBES Andrea (2013a), «Petit guide de voyage sur les chemins du conte», *ethnographiques.org*, 26, <http://www.ethnographiques.org>.
- WENDLING Thierry, DIÉMOZ Federica, REUSSER-ELZINGRE Aurélie, JACOT-DECOMBES Andrea (éd.) (2013b), *Sur les chemins du conte*, *ethnographiques.org*, 26.
- WERLEN Iwar (2005), «Mundarten und identitäten», in BARBLAN Paolo et al. (éd.), *Le dialecte en Suisse (alémanique). Entre identité locale et cohésion nationale*, LENZBURG : Forum Helveticum, p. 26-32.
- WÜEST Jakob, ANDRES Kristol (éd.) (1993), *Aqueras montanhas. Études de linguistique occitane : Le Couserans (Gascogne pyrénéenne)*, Tübingen & Bâle : Francke.
- ZERMATTEN Maurice (1989), *Les fiancés de la neige et autres contes et légendes de la montagne valaisanne*, Savièse : Valmedia.
- ZONABEND Françoise (1980), *La mémoire longue. Temps et histoires au village*, Paris : Presses universitaires de France.
- ZUMTHOR Paul (1972), *Essai de poésie médiévale*, Paris : Seuil.



## Index des étymons

- ABORTARE (lat.) « avorter » > **désaitchon**  
ACER (lat.) « acide, aigre » > **aigrun**  
AD RETRO\* (lat.) « en arrière » > **airie**  
ADJACENS (lat.) « placé à proximité de » > **aîjements**  
ADVĪTIARE\* (lat. pop.) « faire prendre une (mauvaise) habitude » > **aivéjie**  
AGAZA (germ.) « pie » > **aidiaice**  
ALLŌCARE (lat.) « placer auprès » > **ayue**  
AMBŪLARE (lat.) « aller, marcher » > **allou**  
ANGĚLUS (lat. chr.) « ange » > **aindgeatte**  
AQUA (lat.) « eau » > **Âve**  
AREA (lat.) « espace libre, sol uni » > **iere de lai graindge**  
AURA (lat.) « vent » > **oueratte**  
BACASSA\* (origine obscure) > **baîchenatte**  
BALG (germ.) « enveloppe, cosse » > **brâguê**  
BALMA\* (celt.) « grotte » > **bâme**  
*banc à laver* (origines inconnues) > **échaipouere, éssaipoûre**  
BANWART (moyen haut all.) « celui qui garde le ban, garde-champêtre » > **banvaîd**  
BAPTIZARE (lat. écccl.) « baptiser » > **batoyie, baptoyie, baiptoillie**  
BARBA (lat.) « barbe » > **baîrbe-boc**  
BARRA\* (lat.) « barre, traverse » > **baîrre**  
BASILICA (lat. chr.) « bâtiment d'une église » > **baroitche**  
BATARE (lat.) « rester ouvert » > **baidiere**

- BEDU\* (celt.) « canal, fossé » > **bie**
- BELLUS (lat.) « beau » > **aibiâtre, bâlement**
- BETTELN (germ.) « mendier » > **pètlê**
- BILIA\* (celt.) « souche de bois » > **béye**
- BISSUS\* (lat.) « double » > **bâssins, bâssains**
- BÖGLI (suisse all.) « filet » > **beuguëlat**
- boin* (fr.) « petite provision de fruits mise en réserve » > **boinnatte**
- BONUS (lat.) > **boinnatte**
- BORA\* (lat.) > **borainshe, bouéraincye**
- BOSK\* (germ.) « arbuste » > **boquat, boquatte, bôs**
- BŌTAN\* (germ.) « pousser, bouter » > **rose de botenie, botenie**
- BOTTIA\* (lat.) « bosse » > **bossu, bossuat, bassattes, bossates**
- bourreau* (étymons inconnus) > **rigat**
- BŌZEN (germ.) « pousser, frapper » > **boussayate**
- BRACA « pantalon » (celt. > lat.) > **brâguê**
- BRACHIUM (lat.) « bras » > **braisses**
- BRETILING\* (germ.) « petit damier » > **brelandê**
- BRITTUS (lat.) « breton » > **bretenê**
- BROD\* (germ.) « bouillon, jus » > **brue**
- BRUNNA (germ.) « fontaine » > **boené**
- BUBE (all.) « garçon » > **bouebat**
- BUCCA (lat.) « bouche » > **embossou**
- BŪLGARUS (lat.) « Bulgare » > **bogrement**
- BULLUCEA\* (lat.) « prunelle » > **belouèche, belouesse**
- BURRINCULUM\* (lat.) > **borainshe, bouéraincye**
- BŪTTIA\* (lat.) « sorte de récipient » > **embossou, bassat, bossat**
- BUTTICHEN (suisse all.) « boutequin » > **boeudetyïn**
- cabane* (étymologies inconnues) « hutte de bûcheron » > **bacu**
- CACARE (lat.) « chier » > **tchioni**
- CALCARE (lat.) « fouler » > **câquê, coquê**
- CALĪDUS (lat.) « chaud » > **tchâd-temps**
- CALMA\* (lat.) « terre inculte » > **tchâx**
- CAMERA (lat.) « chambre, pièce » > **cabairêt**
- CAPPARE\* (lat.) « couper, châtrer » > **tchaippus**
- CAPSU (lat.) « caisse » > **tché**

- CAROTA (lat.) « carotte » > **gairatte**
- CĒNĀRE (lat.) « manger » > **ressegnon**
- CLAVIS (lat.) « clé » > **ciaivie**
- CLAVUS (lat.) « clou » > **essiaivîn**
- CLOSU (lat.) « fermé » > **ciôs**
- CÖCCUM (lat.) « entaille » > 1. **caquê**
- COGITARE (lat.) « croire, penser, imaginer » > **tiudie, tiudra(t), tiudera(t)**
- CÖLĀPHUS (lat.) « coup » > **copou**
- COMMATER (lat.) « marraine » > **comêré**
- COMMŪNIS (lat.) « général, commun » > **tieumenâ**
- CŌR (lat.) « cœur » > **couérâ, étieût**
- CORDŪBA (lat.) « Cordoue, cuir de Cordoue » > **crevoijie**
- CŌSTA (lat.) « côte » > **côte**
- CRABRO (lat.) « frelon » > **gravalon**
- cracher* (étymons inconnus) > **tieuperat**
- CRASSIA\* (lat.) « graisse » > **gréche**
- CRASSUS (lat.) « grotte » > **croton**
- CRESCERE (lat.) « croître » > **crâchu > crâtre**
- CRODIOS\* (celt.) « dur, cruel » > **croueye**
- croup* (angl.) « angine diphtérique » > **group**
- CRŪSCA\* (lat.) « son de blé » > **creûchon**
- CRŪX (lat.) « croix » > **crouejatte**
- CULUS (lat.) « cul » > **cieuleton**
- CŪNĒUS (lat.) « coin » > **tieuniat**
- CYATHION (grec) « plat, écuelle » > **tiaisse**
- DAMASCENA (lat.) « prune de Damas » > **daimaissinne**
- DAMNUM (lat.) « dommage, punition » > **dannaidge**
- dasia\** (origine incertaine) « branche de sapin avec aiguilles » > **daïd**
- dégoût* (origines inconnues) > **condoingne**
- DESERTUM (lat.) « abandonné, vide » > **désaitchon**
- DIANA (lat.) « Diane, déesse romaine de la chasse » > **dgenât, dgenâtche, dgenouetche**
- DIVISARE\* (lat.) « partager » > **devisé, devisê, devisaie**
- DŌGA (lat.) « fossé » > **douve**
- DOMINA (lat.) « maîtresse » > **daînnè**

- DORATON\* (celt.) « porte » > **dolaïse, delaïdge**  
 DUX (lat.) « conducteur, meneur » > **dous**  
 ELEMOSYNA (lat. chr.) « aumône » > **aimœûnie**  
 EXIRE (lat.) « sortir » > **reûchue, reûssue**  
 EXTRANEUS (lat.) « étranger » > **étraindge**  
 FABŪLA (lat.) « propos de la foule ; récit sans garantie historique, pièce de théâtre ; conte, fable » > **fôle**  
*faire du bruit* (origines inconnues) > **fiondjaît > fiondgie**  
 FEIERABEND (all.) « soir de fête » > **fierôbe**  
 FEMINA (lat.) « femme » > **boinne fanne**  
 FICHTE (all.) « épicéa » > **fiate, fuate, fuatte**  
 FILTIR\* (germ.) « feutre » > **frâtê**  
 FĪLUM (lat.) « fil » > **felatte, filatte**  
 FINIS (lat.) « fin » > **mâfin**  
 FLEBILIS (lat.) « faible » > **chouelaît > chouelê**  
 FLEUSA\* « faire des flocons » > **cieûjîn**  
 FLÖSSEN (all.) « flotter » > **flôssou**  
 FÖLLIS (lat.) « soufflet » > **fôlat**  
 FÖRFEX (lat.) « ciseaux » > **éffouerces, éffoueches**  
 FORTIA (lat.) « force » > **foueche**  
 GALLĪNA (lat.) « poule » > **pé de dgerenne**  
 GATTER (all.) « porte » > **gattre**  
 GENS (lat.) « famille » > **dgens**  
 GESTĪRE (lat.) « se réjouir » > **dget**  
 GOÏ (hebr.) « Christ » > **gouinne**  
 GRACĪLIS (lat.) « mince, gracile » > **grélon**  
*Grämper* (suisse all.) « revendeur » > **crampet**  
 GRANĪCA\* (lat.) « grange » > **graindge**  
 GRAVIS (lat.) « lourd ; grave, douloureux, difficile » > 1. et 2. **grie**  
 GRUNZEN (germ.) « grogner (d'un chien) » > **groncenaie, gronsenaie**  
 GULA (lat.) « gosier, gorge » > **golèe**  
 GŪNNA (lat.) « vêtement en peau » > **gouéné**  
 GŪRGES (lat.) « tourbillon, remous d'eau » > **goué**  
 HAGJA\* (germ.) « haie » > **aidge**  
 HĒRBA (lat.) « herbe » > **hèrbâ**

- HERBEST (germ.) « automne » > **hèrbâ**
- HĪRŪNDO (lat.) « hirondelle » > **ailombratte**
- HÖRRĪDUS (lat.) « hideux, horrible » > **oue, ouedjiron**
- ĪNFANS (lat.) « jeune enfant, celui qui ne parle pas » > **afenat**
- INVOLVERE (lat.) « enrouler » > **vôdre, envôdre**
- JURIS\* (celt.) « forêt de montagne » > **djoux**
- KRAMEN (germ.) « fouiller, farfouiller » > **crômê**
- KRUSSJAN\* (germ.) « craquer, grincer » > **creutre**
- LAC (lat.) « lait » > **laitan, létan**
- LAMĒLLA (lat.) « mince lame de métal » > **almelle**
- LAPIS (lat.) « pierre » > **laive**
- LAUBJA (germ.) « abri » > **loeudge**
- LAĐO (germ.) « planche » > **lâdate, lavon**
- LEKKON (germ.) « lécher » > **loit chou**
- LĪNTEŌLUM (lat.) « morceau de toile de lin » > **yeussûe, yeussue**
- LŌTIO (lat.) « action de se laver » > **lôson, lâson**
- LŪCĒRE (lat.) « éclairer » > **ayeutchie, yure**
- LUCUBRARE (lat.) « veiller, travailler à la lumière des bougies » > **lôvre, lôvrou**
- MANĪCUS (lat.) « manche d'outil, poignée » > **mainçat (de rieme)**
- MANTĒLUM (lat.) « essuie-main, nappe » > **mainndres**
- MARKOLF (prénom germ.) > **mairgat**
- MARTYRĪUM (lat.) « tombeau d'un saint » > **tirie-foeût, tirieille**
- MĀTRĪCULĀRIUS (lat.) « celui qui a l'administration des affaires temporelles d'une église, d'une paroisse » > **mérelie**
- MEDIANUS (lat.) « qui est au milieu » > **moyîn**
- MĒDICUS (lat.) « médecin » > **mire**
- MEISINGA\* (germ.) « mésange » > **mèise**  
*melchter* (suisse all.) « baquet » > **mèltre**
- MĒRĒNDA (lat.) « goûter, collation » > **moirande**  
*mesure de capacité* (origine inconnue) > **penâ**
- NATALIS (lat.) « jour de naissance » > **Nâ**
- NĪX (lat.) « neige » > **noi**
- NŌNUS (lat.) « le neuvième » > **nonnê**
- ŌPĒRARI (lat.) « travailler » > **djnoûrâles, djnôvrâle**
- PAITA\* (germ.) « vêtement » > **paittie**

- PANNUS (lat.) « morceau, bande d'étoffe » > **paintat**
- PAPPUS (lat.) « grand-père » > **papon**
- PAROCHIA (lat. chr.) « diocèse, désignant le territoire d'un ressort eccl., spéc. le ressort d'une église épiscopale » > **baroitché**
- PAVOR (lat.) « peur » > **paivu**
- PEJOR (lat.) « pire » > **piepe**
- PĒNSĪLIS (lat.) « suspendu » > **poille**
- PĚRTĪCA (lat.) « perche » > **piertche ai foin**
- PĚRTŪSIARE\* (lat.) « percer » > **petchus**
- PIGRITIA (lat.) « paresse » > **poirâjouse**
- PĪLARE (lat.) « presser » > **pelê, pelè**
- PITTACIUM (lat.) « pièce à raccomoder » > **païssat, paissat**
- POTTUS (lat.) « pot » > **potat**
- PRAEDA (lat.) « proie, butin » > **proue**
- PREHENDERE (lat.) « saisir, prendre » > **empoire, empare**
- PŮTEUS (lat.) « puits » > **empouese, pouche**
- PŪTĪDUS (lat.) « qui sent mauvais, puant » > **peutetê**
- QUADRAGESIMA (lat.) « carême » > **Carimentran**
- QUADRARE (lat.) « rendre carré, donner des angles » > **câre**
- QUOMŌDO (lat.) « comme, comment » > **côte sens, côte san**
- RABĀB(A) (arabe) « sorte de violon » > **rebaîrbe**
- RAPUM (lat.) « navet » > **raïve**
- RATT- (lat.) « souris » > **raitê, èe**
- RAUSTJAN\* (germ.) « rôtir » > **rœûtie**
- RĚSĚCARE (lat.) « couper » > **raïsse**
- REVENĪRE (lat.) « revenir » > **revenue**
- REVOLVERE (lat.) « rouler » > **revôjint > revôdre, vôdre**
- REX (lat.) « roi » > **roi**
- RIGIDUS (lat.) « raide, rigide » > **roi**
- RON- (lat.) « gronder » > 2. **roingne**
- RONCARE (lat.) « ronfler » > **raincoillie, raincoiyie**
- RONEA\* (lat.) « gale » > 1. **roingne**
- ROTĚLLA (lat.) « petite roue » > **rôlous > rôlou**
- RŪBOR (lat.) « rouge » > **raivou**
- RŪMĪGARE (lat.) « ruminer » > **raindgie**

- rüssig* (suisse all.) « en chaleur » > **russe**
- SABBATUM (lat.) « samedi » > **saibbait**
- salamandre* > **té raimé**
- SALTUARIUS (lat.) « garde-forestier » > **sâtie**
- SAPP- (onomatopée) > **échaipouere, éssaipoûre**
- SARACENI (lat.) « population musulmane d’Afrique, d’Espagne et d’Orient » > **sairraisin**
- schlampe* (suisse all.) « femme négligente » > **schlampe**
- SCHNEUKEN (germ.) « renifler, fureter » > **ch(e)neuquê, chneûquaie**
- SCHUCKEN (germ.) « lancer avec fougue » > **chouequèe**
- SĒDĒRE (lat.) « être assis », « se tenir » et « être arrêté, demeuré fixé (dans l’esprit) » > **siéjainne**
- SĒNIOR (lat.) « le plus âgé » > **chire**
- SĒRARE (lat.) « serrer, verrouiller » > **serre-neût**
- SIGNIFICARE (lat.) « prédire » > **senaidge**
- SĪNGŪLĀRIS (lat.) « solitaire, un seul » > **poue saiyaî, poue saiyaâd**
- SINNO- (germ.) « direction, sens » > **sens**
- SĪTĚLLUS (lat.) « baquet » > **sélie**
- SKINA\* (germ.) « épine » > **étchenne de Nâ > étchenne**
- SOCA (celt.) « corde » > **souetat**
- SŌL (lat.) « soleil » > **soroille**
- SŌRĪX (lat.) « souris » > **seri**
- STRĀMEN (lat.) « paille » > **rétraïnnure, rétrainnure**
- STRIFELE (germ.) « sorte de pâtisserie » > **schtriflatte**
- STRITZEN (germ.) « éclabousser » > **trisset**
- STŪPPA (lat.) « étoupe » > **touf, touffe**
- SUNNI\* (germ.) « souçi, soin » > **aibaingnaît > aibaingnie**
- TAKKO\* (germ.) « languette, pointe » > **retacounaît > retacounaie**
- TALIARE (lat.) « fendre » > **tni en taille**
- TANA\* (pré-indoeuropéen) « grotte » > **tanne**
- TAUB (germ.) « stupide, sot » > **daube, dôbe, dôbatte**
- TĚCTUM (lat.) « toit » > **taitat**
- TĚMPUS (lat.) « temps » > **Mâtan**
- TĚNDĚRE (lat.) « (é)tendre » > **retendaît > se retendre**
- TĚRRA (lat.) « terre » > **tairâ**

- TESTU (lat.) « plat » > **té raimé**
- THUTA\* (germ.) « conduit en brique pour évacuation de la fumée, tuyau » > **tyué**
- THYRSUS (lat.) « tronc » > **étrôce** > **étrôçaie**
- TITTA\* (germ.) « sein maternel » > **tassie**
- toupie* (origine inconnue) > **pôfile**
- TRIPPON\* (germ.) « sauter, sautiller » > **tripê**
- Tschupp* (suisse all.) « mèche de cheveux » > **tchoupe**
- TYRUS (lat.) « ville de Tyr » > **tirielle**
- ŪĽĽARE (lat.) « hurler » > **heûlé** > **heûlaie**
- VACCA (lat.) « vache » > **vaitcherie**
- VAS (lat.) « vase, récipient » > **voie**
- VASCĒLLUM (lat.) « petit récipient » > **véché**
- VASSĒLLĪTTUS\* (lat.) « jeune gentilhomme » > **vâlat**
- VĚSPER (lat.) « soir » > **vâprèe**
- VESPERNA (lat.) « repas du soir » > **véprâlè**
- VĪATICUM (lat.) « parcours » > **viaidge**
- VĪBRARE (lat.) « vibrer, lancer » > **Revirat**
- VĪĜĪLIA (lat.) « veille ou garde de nuit » > **vouéryeri**
- VĪPĚRA (lat.) « vipère » > **vouivre**
- VĪSARE (lat.) « examiner attentivement » > **révisê**
- VĪTĪCULA (lat.) « petit sarment » > **véliere**
- VŎLVĚRE (lat.) « tourner » > **vôdre, envôdre**
- WADANA\* « eau » (celt.) > **guenélyatte**
- WAIDANJAN\* (germ.) « labourer » > **redjannê, voingnie**
- WALDA\* (germ.) « réséda, plante qu'on utilisait pour la teinture » > **gaudes, gaûdes**



## Table des matières

REMERCIEMENTS.....	9
LAI <i>CROUEJATTE</i> ÉS <i>AÎNES</i> /LA <i>CROISETTES</i> DES <i>ÂNES</i> .....	10
ABRÉVIATIONS .....	13
INTRODUCTION.....	15
CHAPITRE 1 MÉTHODOLOGIE .....	23
1.1 L'édition de textes oraux .....	23
1.2 Outils en dialectologie galloromane .....	24
1.3 Lien entre dialectologie romane et philologie médiéviste.....	25
1.4 Présentation des matériaux .....	29
1.4.1 <i>Sources et corpus</i> .....	29
1.4.2 <i>Jules Surdez</i> .....	32
1.4.3 <i>Types de récits</i> .....	42
1.5 Le travail d'édition : mise en valeur d'un patrimoine dialectal jurassien .....	45
1.5.1 <i>Les parlers jurassiens</i> .....	49
1.5.2 <i>Transcodage oral-écrit</i> .....	53
1.5.3 <i>La graphie de Jules Surdez</i> <i>et ses commentaires linguistiques</i> .....	55
1.5.4 <i>Intérêts et difficultés pour le philologue d'éditer</i> <i>des contes en dialecte moderne</i> .....	57

1.5.5 <i>Structure de l'édition bilingue</i> .....	58
1.5.6 <i>Le glossaire</i> .....	59
CHAPITRE 2 TRANSMISSION D'UN PATRIMOINE CULTUREL PAR L'ÉDITION DE CONTES ET LÉGENDES .....	65
2.1 Les concepts de « patrimoine » et de « tradition » .....	65
2.2 Les concepts d'« authenticité » et de « pureté » .....	70
2.3 Nommer le patrimoine : une rupture dans la transmission .....	74
2.4 Le patois peut-il être un patrimoine ? Que véhicule-t-il ? .....	75
2.5 Les collectes de folklore des XIX-XX <sup>e</sup> siècles .....	78
2.5.1 <i>Collecte de contes</i> .....	79
2.5.2 <i>Recueils de contes pour le domaine franc-comtois</i> ( <i>Jura suisse et français</i> ) .....	81
2.6 Constructivisme : le dialectologue en déroute .....	82
2.6.1 <i>« Fabrications » du patrimoine</i> .....	83
2.6.2 <i>Transmission</i> .....	84
2.6.3 <i>Mémoire versus histoire</i> .....	86
2.7 La « nostalgie » comme moteur de sauvegarde .....	88
2.7.1 <i>La problématique du lien au lieu</i> .....	90
2.7.2 <i>Passage d'un monde à l'autre : disparition du patois</i> <i>et des légendes, une histoire liée</i> .....	92
2.7.3 <i>Le récit de la fin des patois</i> .....	94
2.8 Ancrage local et idéalisation d'un monde disparu .....	98
2.9 Patrimonialisation actuelle des patois .....	101
CONCLUSION .....	107
CHAPITRE 3 CONTES ET LÉGENDES DU JURA : ÉDITION BILINGUE .....	113
3.1 L'aimouéroux – L'amouéroux .....	113
3.2 C'ment que le diaïle feut rôlé – Comment le diable fut roulé .....	117
3.3 L'oueratte – L'oueratte .....	121
3.4 Lo diaïle et l'hussie – Le diable et l'huissier .....	124
3.5 Les beloueches – Les prunes .....	128
3.6 Le lavon – La planche .....	135

TABLE DES MATIÈRES

3.7 Lai fôle des câtainnes – La « fôle » des cancanières.....	138
3.8 Le bâ-frère – Le beau-frère.....	146
3.9 Cetu que saivaît bin le laitîn sains l’aivoi aippris – Celui qui savait bien le latin sans l’avoir appris.....	151
3.10 Ces qu’étînt allès aitchetê de l’échprit – Ceux qui étaient allés acheter de l’esprit.....	156
3.11 Enne boinne tieûjeniere – Une bonne cuisinière .....	162
3.12 Le renaîd qu’allé parrain – Le renard qui alla parrain.....	166
3.13 Lai montaigne de voirre – La montagne de verre .....	174
3.14 Lai vouivre – La vouivre .....	184
3.15 Lai felouse – La fileuse.....	191
3.16 Lai fée és dgenavres – La fée aux Genévriers.....	196
3.17 Lai fôle des aimis – La « fôle » des amis .....	202
3.18 Lai fôle des nés – La « fôle » des nez .....	213
3.19 Lai boinne aimie – La bonne amie .....	223
3.20 Lai fôle de lai dainsouse – La « fôle » de la danseuse .....	226
3.21 L’empouese – L’emposieiu.....	236
3.22 Lai bague – La bague.....	242
3.23 L’Ailombratte – L’Hirondelle.....	246
3.24 Lai dgenouetche des Aidges – La sorcière des Aidges .....	255
3.25 Lai fôle de lai Neût de Nâ – La « fôle » de la nuit de Noël.....	260
3.26 Le bossu – Le bossu.....	269
3.27 Ai Carimentran – Au Carnaval .....	275
3.28 Lai fôle de lai fiaincie – La « fôle » de la fiancée.....	281
3.29 Lai baîchatte sains ailombre – La jeune fille sans ombre .....	289
3.30 Lai tirie-foeûs – La coutume de « la tirée-dehors ».....	293
3.31 Le coméré – Le repas de baptême .....	296
3.32 Le bouebe de Raivînes – Le garçon de Ravines.....	299
3.33 A saibbait – Au sabbat.....	302

CHAPITRE 4 GLOSSAIRE.....	309
BIBLIOGRAPHIE .....	427
INDEX DES ÉTYMONS.....	477

Achévé d'imprimer  
en septembre 2021  
pour le compte des Éditions Alphil-Presses universitaires suisses

Responsable de production : Sandra Lena















« Il était une fois une vieille femme, vérolée par l'âge, qui vivait seule dans une masure délabrée à l'orée du village. Un jour on la vit arriver au bal de la Saint-Martin. Personne ne voulait danser avec elle. Un jeune homme pourtant l'invita. À mesure qu'elle tournait, la danseuse rajeunissait. Tout le monde se demandait qui était cette belle personne aux longs cheveux noirs et au tablier bleu qui voletait autour d'elle... »

Voici une des nombreuses légendes qui constituent le corpus de base de cet ouvrage. Celui-ci met en exergue une collecte de contes en patois récoltés par Jules Surdez au début du xx<sup>e</sup> siècle. Ces textes, en édition bilingue, permettent à l'auteure de discuter de manière approfondie de concepts-clés tels que « patrimoine », « tradition », « authenticité », et de développer des réflexions sur le rôle du dialectologue dans le processus de patrimonialisation linguistique et culturel. Des enquêtes sociolinguistiques réalisées dans le Jura viennent nourrir le débat autour de la disparition et de la valorisation des parlers franc-comtois. Ces développements imposent une distance entre le chercheur et son objet, tout en inscrivant la recherche dans une histoire des dialectes et de leur transmission. À ce titre, ils sont exemplaires et devraient être médités par plus d'un historien et d'un philologue. Un riche glossaire expliquant le sens et l'origine de termes spécifiques renforce cette édition et cette réflexion épistémologique.



**Aurélie Reusser-Elzingre** est d'origine neuchâteloise. Elle a effectué ses études à l'Université de Neuchâtel en dialectologie galloromane, l'étude des patois et de leur représentation. Cet ouvrage, issu de sa thèse de doctorat, parfait exemple interdisciplinaire ethno-philologique, est l'aboutissement de ses recherches.

ISBN 978-2-88930-297-0



9 782889 302970